

# RAPPORT AGRICOLE 2015



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Office fédéral de l'agriculture OFAG**

## **Editeur**

Office fédéral de l'agriculture OFAG  
CH-3003 Berne  
Tél. : 058 462 25 11  
Fax : 058 462 26 34  
Internet : [www.rapportagricole.ch](http://www.rapportagricole.ch)  
Copyright : OFAG, Berne 2015

## **Conception**

Panache AG, Berne

## **Diffusion**

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne  
[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

## L'HOMME

### 7 Introduction

#### Famille paysanne

- 8 Assurances sociales
- 12 Conditions de travail et de vie
- 16 Recensement des entreprises agricoles
- 20 Familles paysannes en difficulté
- 22 Risques et opportunités

#### Société

- 25 Opinions de la population
- 31 Attentes de la population
- 35 Comportement d'achat
- 39 Déchets alimentaires
- 42 Synergies dans le conseil aux agriculteurs
- 44 Espaces ruraux et régions de montagne
- 49 Année internationale des sols 2015

## EXPLOITATION

### 54 Introduction

#### Structures

- 55 Exploitations
- 59 Exploitations d'estivage
- 64 Personnes actives
- 66 Surface agricole utile
- 68 Animaux

#### Situation économique

- 70 Secteur agricole
- 72 Exploitations individuelles

## PRODUCTION

### 80 Introduction

#### Moyens de production

- 81 Aliments pour animaux

#### Production végétale

- 82 Utilisation de la surface
- 84 Préserver les ressources génétiques
- 88 Contrôle phytosanitaire des importations

#### Production animale

- 92 Détenteurs d'animaux de rente et effectifs
- 93 Plafonnement du cheptel
- 94 Banque de données sur le trafic des animaux

#### Sécurité de la production primaire

- 95 PCB dans la graisse bovine ?
- 97 Suivi de la campagne Engrais

## MARCHÉ

### 100 Introduction

#### Développement du marché

- 102 Valeur ajoutée brute
- 103 Commerce extérieur
- 106 Taux d'autosuffisance
- 107 Evolution des indices des prix
- 108 Prix à différents stades de commercialisation
- 113 La consommation hors domicile en Suisse

#### Produits végétaux

- 120 Céréales
- 122 Oléagineux
- 123 Pommes de terre
- 124 Sucre
- 125 Fruits
- 128 Légumes
- 131 Vin

#### Produits animaux

- 132 Lait et produits laitiers
- 135 Viande et œufs

## ENVIRONNEMENT

### 140 Introduction

#### Monitoring agro-environnemental

- 141 Le Monitoring Agro-environnemental

#### Energie

- 144 Consommation énergétique de l'agriculture

#### Climat

- 149 Emissions de gaz à effet de serre d'origine agricole
- 154 Protection du climat et alimentation
- 159 Adaptation de l'agriculture à des conditions en mutation

#### Air

- 166 Sur la traces des odeurs agricoles
- 169 Suies de diesel émises par l'agriculture

## POLITIQUE

### 172 Introduction

#### Production et ventes

- 174 Vue d'ensemble
- 176 Economie laitière
- 181 Economie animale
- 187 Production végétale
- 191 Promotion des ventes
- 192 Qualité et durabilité
- 193 Désignation des produits agricoles
- 194 Réglementations d'importation
- 197 Loi chocolatière

#### Paiements directs

- 198 Système des paiements directs
- 201 Exigences pour le versement des paiements directs
- 203 Exécution
- 206 Paysage cultivé
- 213 Sécurité de l'approvisionnement
- 217 Qualité du paysage
- 232 Biodiversité
- 248 Systèmes de production
- 255 Utilisation efficiente des ressources
- 259 Contribution de transition
- 261 Utilisation durable des ressources naturelles et protection des eaux

#### Améliorations structurelles et mesures d'accompagnement social

- 266 Améliorations structurelles
- 269 Mesures d'accompagnement social
- 270 Regroupement de terres affermées et remaniement virtuel
- 274 Projet de développement régional genevois
- 279 Juillet 2014 : l'Emmental est durement frappé par les intempéries
- 286 Collaboration entre agriculteurs

#### Recherche, vulgarisation, formation professionnelle

- 291 Recherche agricole
- 293 Vulgarisation agricole
- 296 Formation professionnelle en agriculture

#### Gestion des données

- 299 Données agricoles
- 303 Agate

## International

306 Introduction

### Dimension commerciale

308 La politique agricole commune de l'UE

309 Accord agricole entre la Suisse et l'UE

310 OMC

312 Accord de libre-échange

314 Chiffres commerciaux internationaux

317 Comparaisons internationales

### Dimension non commerciale

318 Développement durable

321 OCDE

324 FAO

329 CIC/CAA

A1-A73 Tableaux



## Introduction « L'HOMME »

Que serait l'agriculture sans le travail des familles paysannes? Si les tâches qu'elles accomplissent sont diverses et variées, elles partagent le même style de vie particulier, caractérisé par le mélange du privé et du professionnel, l'indépendance, le travail en plein air et avec des animaux: ce sont ces familles qui façonnent l'agriculture. C'est pourquoi la situation des **familles paysannes** est un aspect essentiel du présent rapport qui porte sur les points suivants:

- **la sécurité sociale des familles paysannes** à travers une évaluation spécifique des statistiques de l'AVS et des allocations familiales réalisées par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), ainsi que de la statistique de l'aide sociale réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS);
- **les conditions de travail et de vie** de la population rurale comparée au reste de la population sur la base d'une évaluation spécifique de l'enquête sur la population active réalisée par l'OFS;
- **les données statistiques sur la diversification au sein des exploitations et sur la situation familiale** basées sur l'enquête complémentaire au recensement des exploitations agricoles de l'OFS;
- **l'étude sur les familles paysannes en difficulté** réalisée par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) et la Haute école de travail social de Genève (HETS) et, enfin,
- **l'enquête sur les risques et les opportunités de l'activité agricole du point de vue des familles paysannes** réalisée par Agroscope.

La société attend de nombreuses et diverses choses de l'agriculture et de l'économie alimentaire. Citons en vrac les denrées alimentaires de qualité, la diversité paysagère, le bien-être des animaux ou encore la réduction de la charge environnementale. En conséquence, le rapport s'intéresse également au regard que la **société** porte sur l'agriculture et l'économie alimentaire. Les thèmes évoqués sont les suivants:

- **l'image de l'agriculture auprès de la population** selon le programme de recherche Univox de gfs-zürich;
- **les attentes de la population par rapport à l'agriculture** à travers un sondage réalisé par l'Institut sur la communication et le marketing IKM de la Haute école de Lucerne;
- **le comportement d'achat** du consommateur à travers un sondage en ligne réalisé par Demoscope;
- **les déchets alimentaires:** état des lieux et aperçu des travaux en relation avec ce thème;
- **l'étude sur les synergies entre la vulgarisation agricole, le conseil en économie familiale rurale et le conseil social** réalisée par l'Institut du travail social (IFSA) de la Haute école spécialisée de St-Gall, Agroscope et AGRIDEA;
- **la politique des espaces ruraux et des régions de montagne:** nécessité de relier entre elles les différentes tâches de la Confédération relatives au territoire et, enfin,
- **l'Année internationale des sols 2015:** importance des sols pour le monde et pour la Suisse.



## Assurances sociales

Les œuvres sociales publiques ainsi que les assurances des personnes et des biens constituent le filet de sécurité formel tant pour les paysans que pour la population non agricole. Ces différentes assurances sociales, telles que l'AVS/AI ou l'assurance-maladie et accidents, offrent aux personnes une vaste protection contre les risques dont elles ne pourraient pas assumer seules les conséquences financières.

» [OFAS-Tableaux synoptiques Assurances sociales](#)

Il n'est pas possible de procéder à une évaluation par catégorie de profession dans la plupart des assurances sociales. L'étude ci-après se limite donc à l'AVS, aux allocations familiales du secteur agricole et à l'aide sociale.

## Assurance-vieillesse et survivants

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est le principal pilier de la prévoyance vieillesse et survivants en Suisse. L'AVS doit couvrir les besoins vitaux des assurés en cas de perte de revenu due à l'âge ou au décès de la personne assurant le soutien de la famille. Instituée en 1948, la rente AVS dépend du revenu soumis à cotisation durant la vie active ainsi que, le cas échéant, des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance.

» [Centre d'informations AVS/OFAS](#)

Les statistiques sur le revenu AVS comprennent tous les revenus soumis à l'AVS d'une année de cotisation, indépendamment de la durée de l'activité. On a recensé pour 2011 quelque 5,2 millions de cotisants (personnes actives ou non actives), dont 4,8 millions sont des personnes actives âgées entre 18 et 63/64 ans. Il ressort des dernières statistiques sur le revenu AVS de 2011 que, sur les 4843000 cotisants actifs âgés entre 18 et 63/64 ans, 53300 sont des agriculteurs et agricultrices ou paysannes indépendants. Le revenu AVS provenant de l'activité agricole constituait ait pour 36 000 agriculteurs et 4200 agricultrices ou paysannes la part la plus élevée du revenu AVS total. Près de la moitié des cotisants indépendants du secteur agricole exerçaient une autre activité salariée en dehors de l'exploitation.

### Revenu AVS d'employés agricoles indépendants<sup>1</sup> (personnes âgées entre 18 et 63/64 ans)<sup>2</sup>

Revenu AVS 2011	Nombre	Total du revenu AVS moyen	Revenu AVS de l'agriculture	Revenu AVS provenant d'autres activités lucratives <sup>3</sup>	Age moyen
		fr.	fr.	fr.	Années
Hommes	47 700	65 000	46 000	19 000	48,1
Femmes	5500	35 000	24 000	11 000	47,8
Total ou valeur moyenne	53 300	62 000	44 000	18 000	48,0

<sup>1</sup> Evaluation spécifique <sup>2</sup> Il n'est pas tenu compte des personnes actives l'année où elles ont atteint l'âge de l'AVS (64 ou 65 ans) et après l'âge de l'AVS (65+ ou 66+ ans). <sup>3</sup> Personnes sans autre activité lucrative: le montant de 0 franc est utilisé pour calculer la valeur moyenne. Sources : comptes individuels de l'AVS, Centrale de compensation (CdC) – Office fédéral des assurances sociales (OFAS); état mars 2015

Les revenus inscrits dans les comptes AVS individuels sont transmis chaque année par les caisses de compensation à la Centrale de compensation. Cette transmission varie selon les types de cotisations. Ainsi, les indépendants du secteur agricole sont enregistrés avec un type de cotisation séparé (genre de cotisation 9). Un revenu est inscrit dans le compte individuel des





indépendants qui ne versent qu'une cotisation AVS minimale (2011: 9094 fr.). C'est le cas de 18% des agriculteurs, soit de 7950 hommes et de 1875 femmes.

## Les allocations familiales

Les allocations familiales sont, avec les allègements fiscaux, le principal moyen de compenser les charges familiales. Contrairement aux prestations des autres assurances sociales, elles sont destinées non pas à remplacer un revenu mais à le compléter.

» [Centre d'information AVS LFA/OFAS](#)

Les allocations familiales dans l'agriculture sont exclusivement valables pour les agriculteurs, exploitants d'alpages, pêcheurs professionnels indépendants et employés agricoles. Elles sont principalement financées par les pouvoirs publics, soit deux tiers par la Confédération et un tiers par les cantons.

### Montants des allocations familiales dans l'agriculture

Type d'allocation familiale	Montant (en fr.)
Allocation pour enfant <sup>1</sup> (jusqu'à 16 ans)	200
Allocation de formation professionnelle <sup>1</sup> (de 16 à 25 ans)	250
Allocation de ménage	100

<sup>1</sup> Région de montagne: montant de 20 fr. supérieur Source : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

La somme des allocations familiales dans le secteur agricole correspond aux montants minimaux fixés dans la loi sur les allocations familiales (LAFam). Une allocation pour enfant de 200 francs et une allocation de formation professionnelle de 250 francs sont ainsi versées chaque mois. Ces montants sont supérieurs de 20 francs dans les régions de montagne. Les employés agricoles reçoivent en plus une allocation de ménage mensuelle de 100 francs. Certains cantons ont introduit encore d'autres allocations.

### Octroi d'allocations familiales dans l'agriculture en 2013 et en 2014

	2013		2014	
	Bénéficiaires	Allocations familiales	Bénéficiaires	Allocations familiales
	Nombre	Mio. de fr.	Nombre	Mio. de fr.
Employés agricoles	7 630		7 550	
Allocations pour enfant	8 442	16,292	8 329	15,803
Allocation de formation professionnelle	2 311	5,066	2 239	4,723
Allocation de ménage	7 232	6,523	7 311	6,576
Agriculteurs/agricultrices	15 787		14 745	
Allocations pour enfant	26 047	64,432	24 475	60,573
Allocations de formation professionnelle	11 429	31,851	10 399	30,184



Total	23 417	124,164	22 295	117,859
-------	--------	---------	--------	---------

Sans les exploitants d'alpages et les pêcheurs professionnels Source : OFAS

Les moyens financiers affectés à l'agriculture sous forme d'allocations familiales ont enregistré un net recul ces dernières années à la suite de la diminution du nombre de bénéficiaires et d'enfants pour atteindre 118 millions de francs en 2014. Les allocations familiales n'ont été versées qu'aux petits paysans (limite de revenu de 30000fr.) jusqu'à fin 2007. La limite de revenu a été supprimée en 2008, et tous les agriculteurs indépendants ont eu droit à ce type d'allocations. C'est pourquoi la comparaison des chiffres n'est possible que depuis cette année-là: en 2009, les allocations familiales versées dans le secteur agricole s'élevaient encore en tout à 150 millions de francs.

### L'aide sociale

La Constitution fédérale garantit à toute personne séjournant en Suisse le droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse. Les cantons accordent des prestations d'aide sociale aux personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins ou à ceux de leur famille. La compétence et l'exécution de l'aide sociale sont organisées d'une manière qui varie selon le canton ou la commune, à l'échelon cantonal, régional ou communal.

» [Vue d'ensemble de l'aide sociale respectivement statistique suisse de l'aide sociale OFS](#)

#### Personnes actives bénéficiaires de l'aide sociale dans l'agriculture en 2013<sup>1</sup>

Situation professionnelle de la personne travaillant dans l'agriculture ayant déposé une demande	Personnes travaillant dans l'agriculture ayant fait une demande cas	Autres personnes recevant une aide (adultes et enfants)	Somme versée par cas	Valeur moyenne de la somme versée par cas
	Nombre	Nombre	Mio. de fr.	fr.
Indépendants	45	94	0,686	15 200
Employés « réguliers »	180	400	2,484	13 800
Autres situations professionnelles (activité « à la demande », « occasionnelle », etc.)	265	451	3,898	14 700
<b>Total</b>	<b>490</b>	<b>945</b>	<b>7,067</b>	<b>14 400</b>

<sup>1</sup> Evaluation spécifique Population: personnes dans des cas (unités d'assistance) où l'auteur de la demande travaille dans l'agriculture (y c. sylviculture et pêche) et est âgée entre 15 et 64 ans. Source : Office fédéral de la statistique (OFS)

En 2013, 7 millions de francs ont été versés sous forme d'aide sociale à 490 cas du secteur agricole, soit 14400 francs par personne, contre une moyenne de 14100 francs dans toute la Suisse. En 2013, l'aide sociale a été accordée temporairement, soit pendant moins d'un an dans la majorité des cas. Comme il faut prouver le besoin pour avoir droit à des prestations sociales, la situation financière du ménage et de l'exploitation ainsi que des informations d'ordre privé doivent être communiquées aux autorités. Or, cette démarche va à l'encontre des valeurs profondément ancrées dans la mentalité des familles paysannes, comme l'autonomie, l'indépendance et le libre arbitre. Le lien étroit entre l'exploitation et le ménage est à l'origine de la grande souplesse qui caractérise l'affectation des tâches et des finances dans l'agriculture. Raison pour laquelle les paysannes et les agriculteurs demandent rarement



l'aide sociale entre autres. Ils préfèrent se serrer la ceinture pendant les périodes de disette et vivre de leur capital. La peur d'être stigmatisé par l'aide sociale reste toujours aussi grande.

Esther Grossenbacher, Secteur Economie sociale et évaluation, [esther.grossenbacher@blw.admin.ch](mailto:esther.grossenbacher@blw.admin.ch)



## Conditions de travail et de vie

### Enquête suisse sur la population active

» [Fiche signalétique ESPA](#)

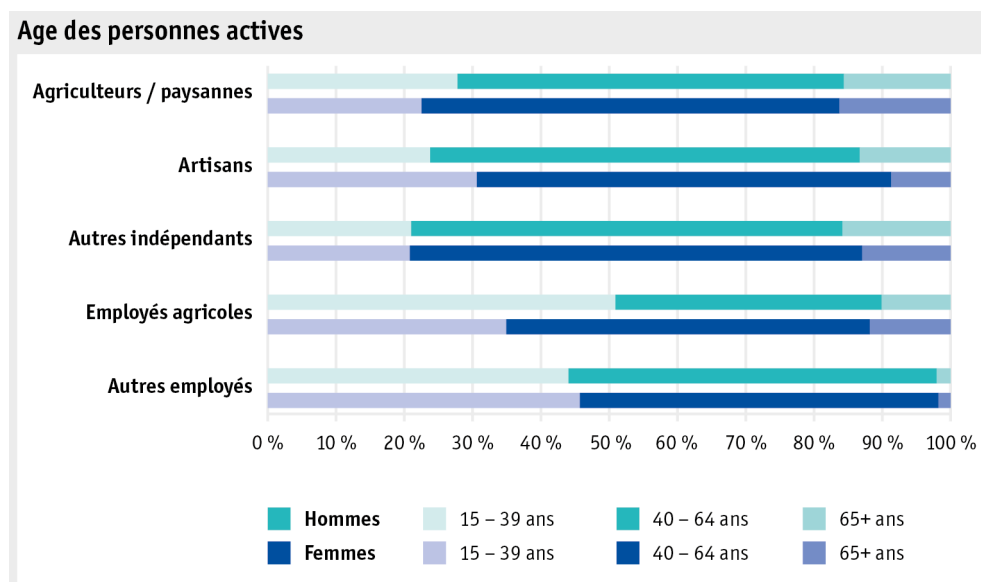
L'enquête suisse sur la population active (ESPA) est réalisée chaque année. Ses résultats de l'évaluation spécifique de 2014 sont présentés aux chapitres consacrés à la situation par rapport au ménage et au logement ainsi qu'à la formation et aux conditions de travail. Cette enquête annuelle compare la situation d'un échantillon de personnes actives dans les cinq catégories professionnelles suivantes:

- Agriculteurs/paysannes (566hommes et 326femmes)
- Artisans (1 302 et 176)
- Autres indépendants (2 180 et 2 322)
- Employés agricoles (95 et 57)
- Autres employés (17227 et 17189)

Les agriculteurs et paysannes indépendants font partie du groupe des agriculteurs et des paysannes, tout comme les membres de la famille qui travaillent dans l'exploitation. Comme les échantillons d'employés agricoles sont de taille très réduite, les données recueillies dans cette catégorie ne sont qu'en partie fiables statistiquement. Les comparaisons avec d'autres catégories doivent par conséquent être interprétées avec une certaine prudence.

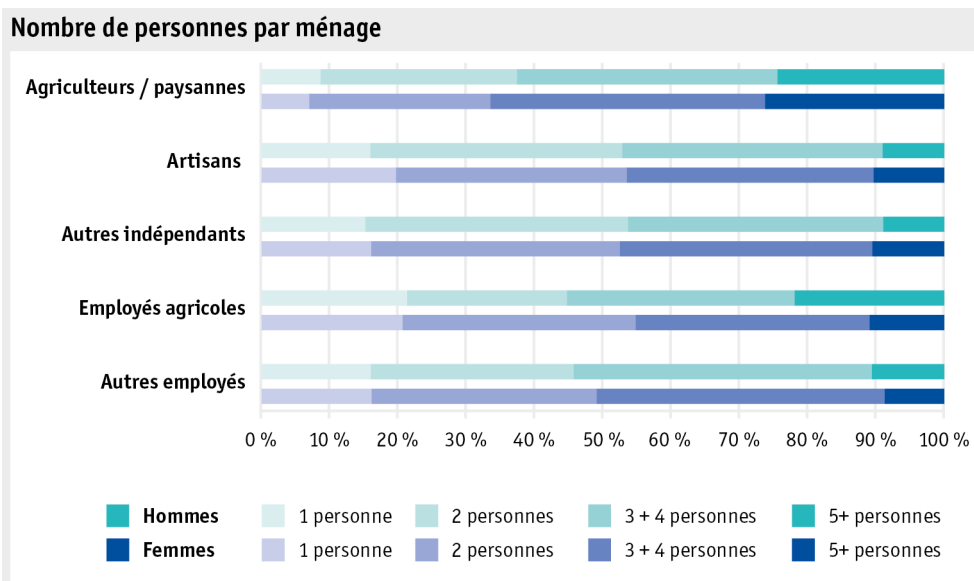
### Situation relative au ménage et au logement

Ce chapitre présente les résultats obtenus pour les paramètres « âge des personnes actives » et « nombre de personnes par ménage ».



Source : OFS (ESPA 2014, données annuelles)

L'âge moyen des personnes interrogées est de 49 ans pour les agriculteurs et de 50 ans pour les paysannes, comme pour les autres indépendants. Les employés ont huit ans de moins en moyenne.

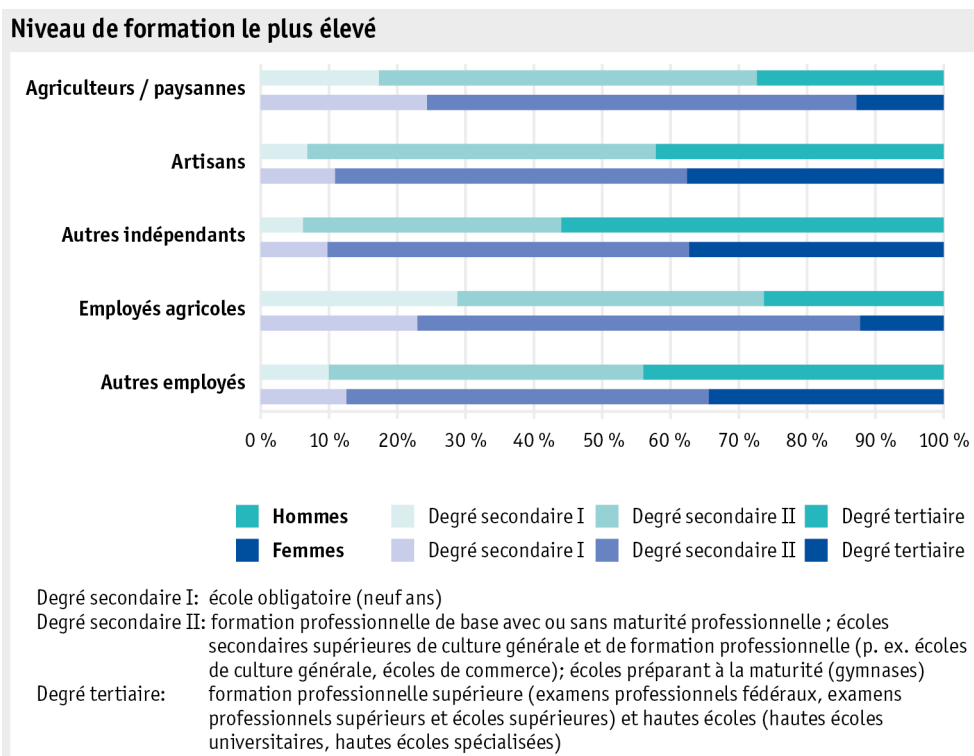


Source : OFS (ESPA 2014, données annuelles)

Composés de 3,3 personnes en moyenne, les ménages paysans restent plus grands que les autres ménages observés. Plus d'un quart des familles paysannes vivent dans un ménage d'au moins cinq personnes, contre environ 8% dans un ménage d'une personne.

## Formation et conditions de travail

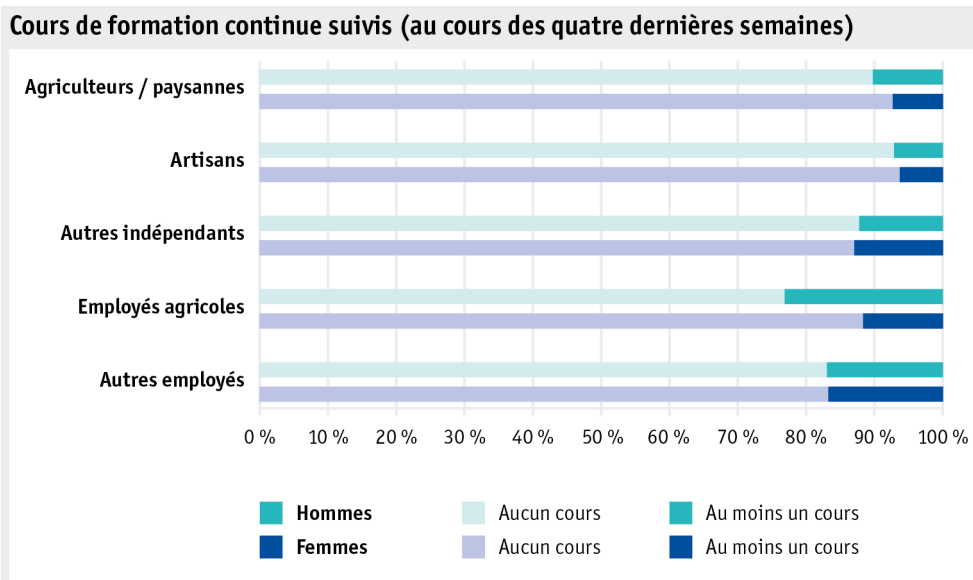
Ce chapitre expose les résultats obtenus dans les paramètres « niveau le plus élevé de formation », « cours de formation continue », « durée de travail hebdomadaire », « travail le week-end » et « nombre de jours de congés ».



Source : OFS (ESPA 2014, données annuelles)

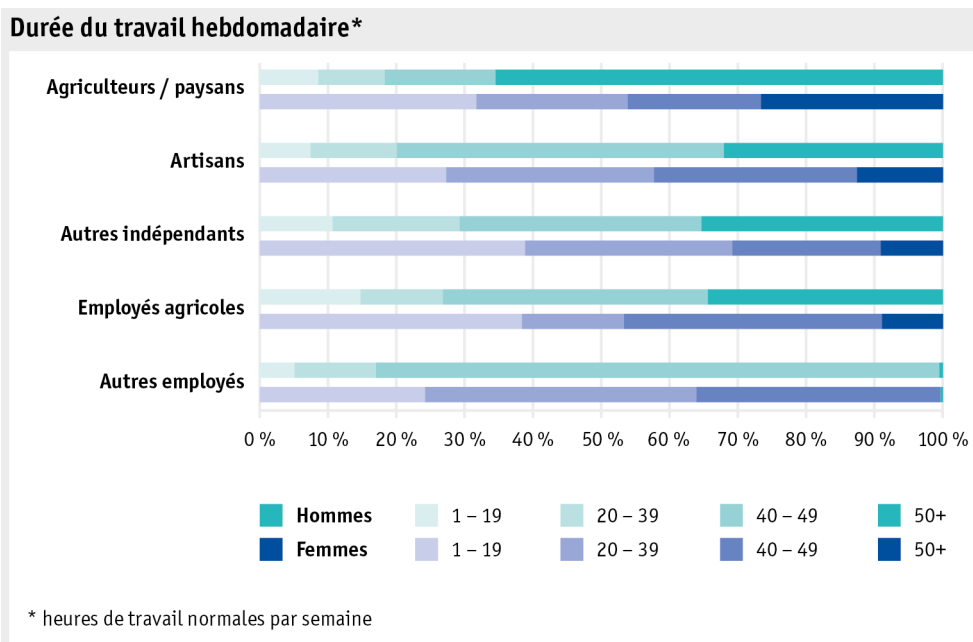


Les femmes des groupes étudiés ont un niveau de formation moins élevé que les hommes, et tout particulièrement les femmes du secteur agricole: un quart d'entre elles n'ont pas de diplôme professionnel, mais certaines ont suivi les cours d'écoles ménagères rurales. Les autres hommes de la catégorie des indépendants présentent le plus haut niveau de formation, puisque 57 % d'entre eux sont au bénéfice d'une formation professionnelle supérieure.



Source : OFS (ESPA 2014, données annuelles)

Les cours de formation continue désignent ici uniquement des formes de perfectionnement professionnel. Tandis que 17 % des hommes et femmes employés ont suivi au moins un cours de ce type, ils sont 6 à 13 % au plus chez les indépendants.



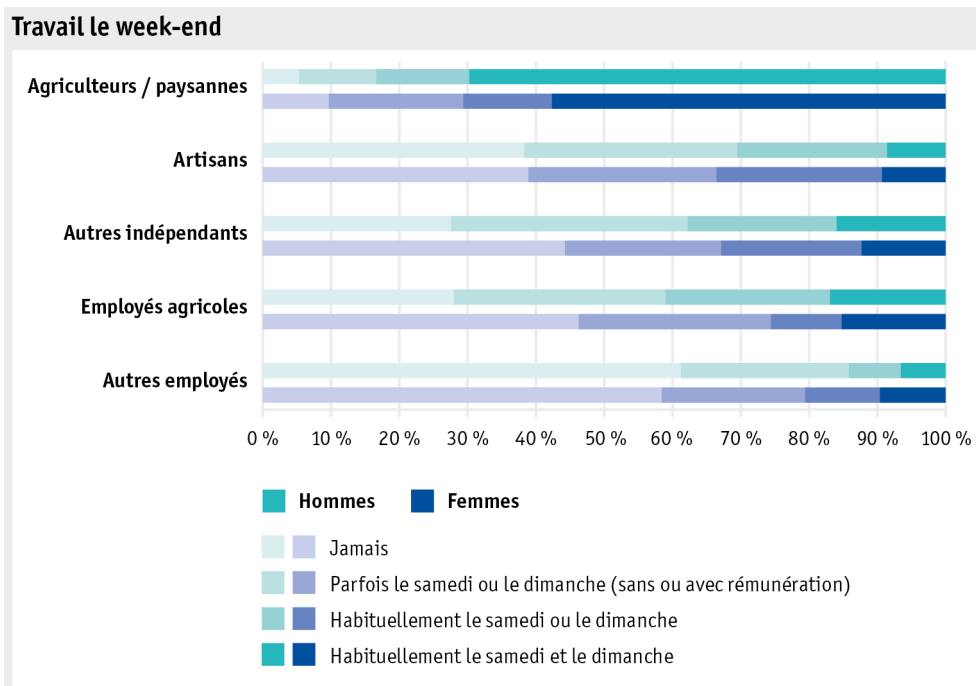
\* heures de travail normales par semaine

Source : OFS (ESPA 2014, données annuelles)

La durée du travail hebdomadaire ne comprend que les heures d'activité professionnelle (revenu principal). Il n'a pas été tenu compte des tâches ménagères, puisque l'ESPA ne recense que le travail rémunéré. Près des deux tiers des agriculteurs sondés travaillent au moins 50

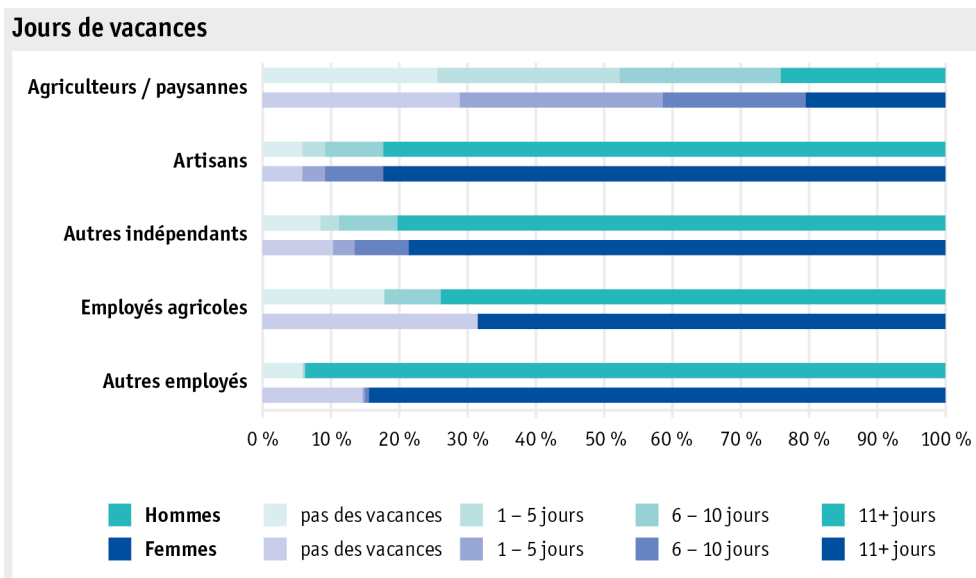


heures par semaine. La moyenne du temps consacré à l'activité rémunérée s'élève respectivement à 53 et 33 heures par semaine pour les agriculteurs et les paysannes.



Source : OFS (ESPA 2014, données annuelles)

En 2014, 5 % des hommes et 10 % des femmes de la catégorie des agriculteurs et des paysannes n'ont jamais travaillé le week-end. Il est probable que ces personnes ne détiennent pas d'animaux ou n'en ont pas la responsabilité. Enfin, 70 % des agriculteurs travaillent normalement le week-end.



Source : OFS (ESPA 2014, données annuelles)

Les agriculteurs et les paysannes interrogés sont partis en moyenne huit jours en vacances en 2014. Quitter temporairement l'exploitation entraîne des complications et des frais élevés pour les familles paysannes, en particulier pour les détenteurs d'animaux, ce qui n'est pas le cas des autres indépendants.

» [Rapport agricole 2011, 1.2.1.2 Travail et formation, page 50](#)

Esther Grossenbacher, Secteur Economie sociale et évaluation, [esther.grossenbacher@blw.admin.ch](mailto:esther.grossenbacher@blw.admin.ch)



## Recensement des entreprises agricoles

» [Fiche signalétique relative au relevé complémentaire LBZ, OFS](#)

Après celui de 2010, un nouveau relevé complémentaire au recensement des entreprises agricoles a été réalisé en automne 2013 avec un échantillon de plus de 13600 exploitations. Les résultats ont été extrapolés sur la totalité des exploitations agricoles. Cette enquête comportait deux changements par rapport à la précédente: les données du module C «Diversification au sein de l'exploitation» ont été recensées selon le sexe et le module D «Famille» était nouveau. Ces modifications découlaient de la motion de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) «Les femmes dans l'agriculture» (12.3990), qui demande notamment de meilleures données statistiques sur la situation des femmes dans l'agriculture.

### Diversification au sein de l'exploitation

Les données du module C «Diversification au sein de l'exploitation» ont été recensées selon le sexe afin de faire ressortir dans quelle mesure les femmes et les hommes participent à ces activités. Sur 54265 exploitations, 28250 avaient une ou plusieurs activités de diversification.

#### Choix d'activités de diversification selon la personne responsable

Responsable à titre principal pour les activités de diversification au sein de l'exploitation	Exploitations	Hommes	Femmes
	Nombre	%	%
Travaux forestiers	13 898	95	3
Vente directe	8 413	51	43
Bois	5 981	92	4
Travaux agricoles à façon	5 720	93	1
Tourisme, hébergement, loisirs	2 038	44	51
Gastronomie	1 318	40	52
Travail social	1 248	47	50

Une même exploitation peut avoir plusieurs activités de diversification. Le sexe de la personne qui assume la responsabilité à titre principal est indiqué dans le tableau pour autant que cette personne soit le/la chef/chef/e d'exploitation ou son/sa conjoint/e. Sources: Office fédéral de la statistique (OFS), Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL).

D'autres analyses montrent que les deux activités de diversification « travaux forestiers » et « vente directe » sont également les plus fréquentes si l'on ne considère que les exploitations dirigées par des hommes ou que celles dirigées par des femmes. Les femmes assument plus souvent que les hommes la responsabilité principale pour les activités suivantes: gastronomie, tourisme/hébergement/loisirs et travail social.

### Familles paysannes

Le module D «Famille» a été introduit dans le relevé complémentaire en 2013. Il comporte des questions sur la direction de l'exploitation, l'implication financière dans l'exploitation, les collaborateurs de l'entreprise agricole et leur rémunération, les activités lucratives hors de l'exploitation et la couverture sociale des membres de la famille âgés de plus de 15ans vivant





sur l'exploitation. Les résultats suivants se rapportent aux 50368 exploitations qui ont indiqué que des membres de la famille vivent sur l'exploitation.

#### Direction de l'exploitation

Direction de l'exploitation	Exploitations
Direction unique	24 171
Direction conjointe (y c. doubles comptages)	29 945
avec le/la partenaire	22 506
avec le fils	3 044
avec le père	1 807
avec une/des autre/s personne/s	2 588

La direction de l'exploitation peut être partagée entre plus de deux personnes, raison pour laquelle des doubles comptages sont possibles. Sources : OFS, HAFL

48% des exploitations sont dirigées par une seule personne; dans tous les autres cas (soit 26197 exploitations, à savoir 50368 moins 24171 exploitations), la direction est partagée avec au moins une autre personne. Dans la plupart des cas, il s'agit du/de la partenaire (75%); suivent les directions conjointes avec le fils (10%) ou le père (6%). Le résultat est le même si l'on ne considère que les exploitations dirigées par des hommes ou que celles dirigées par des femmes.

#### Rapports de propriété et participation financière

Inscription au registre foncier		Propriétaire unique		Copropropriétaire		Aucune indication	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Chef/cheffe d'exploitat	Homme	30 328	65	6 465	14	9 823	21
	Femme	1 408	38	761	20	1 584	42
Partenaire	Homme	524	23	626	27	1 142	50
	Femme	892	3	5 409	15	19 028	82

Les réponses étant lacunaires pour ce qui concerne les rapports de propriété de différents membres de la famille, le tableau ci-dessus ne présente que les résultats relatifs aux chefs d'exploitation et à leurs partenaires. Sources : OFS, HAFL

Dans deux tiers des cas, les chefs d'exploitation sont seuls propriétaires de l'entreprise (entreprise à propriété unique); les femmes cheffes d'exploitation sont quant à elles seules propriétaires dans plus d'un tiers des cas. Lorsque l'exploitation est dirigée en commun, la partenaire d'un chef d'exploitation est plutôt copropriétaire. Comme on pouvait s'y attendre, presque tous/toutes les chefs/cheffes d'exploitation sont impliqués/ées financièrement dans l'entreprise. Il en va de même pour 48% des partenaires féminines et 63% des partenaires masculins; la participation financière du/de la partenaire est toutefois plus fréquente lorsque l'exploitation est dirigée en commun.

#### Rémunération du travail effectué dans l'exploitation



	Rémunération du travail effectué dans l'exploitation	Indépendant		Employé avec salaire		Sans salaire	
		Nombre	% <sup>1</sup>	Nombre	% <sup>1</sup>	Nombre	% <sup>1</sup>
Partenaire	Homme	467	24	156	8	879	45
	Femme	5 045	16	4 969	15	18 228	56
Père/beau-père		368	4	3 472	38	4 854	53
Mère/belle-mère		272	4	2 101	28	4 790	64
Fils		937	7	3 495	25	7 757	56
Frères		530	28	438	23	787	41
Filles		163	3	611	12	3 913	74
<b>Total par statut</b>		<b>7 938</b>	<b>11</b>	<b>15 681</b>	<b>21</b>	<b>42 280</b>	<b>57</b>

<sup>1</sup> Le pourcentage se rapporte aux membres de la famille dont on connaît le genre de rémunération. Sources: OFS, HAFL

Les membres de la famille qui vivent sur l'exploitation sont au nombre de 89105. Parmi ces personnes, 74016 ou 83% travaillent dans l'exploitation. 95% des partenaires féminines (soit 32383 sur 34070) travaillent dans l'exploitation. Dans 11% des cas, une personne a été indiquée comme travaillant dans l'exploitation sans qu'il soit mentionné si celle-ci est rémunérée, sans rémunération ou à son compte. 16% des partenaires féminines des chefs d'exploitation sont à leur compte, 15% sont salariées. Du point de vue de la rémunération, les partenaires féminines ont une meilleure situation dans la région de plaine que dans les régions de collines et de montagne. Les partenaires féminines plus jeunes perçoivent plus fréquemment un salaire. Tout juste la moitié des partenaires féminines ont une activité lucrative en dehors de l'exploitation et génèrent ainsi leur propre revenu. Ces femmes sont proportionnellement moins nombreuses à recevoir un salaire pour le travail qu'elles effectuent dans l'exploitation.

### Couverture sociale

	Couverture sociale	1 <sup>er</sup> pilier (personnel)		2 <sup>e</sup> pilier		3 <sup>e</sup> pilier	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Chef/cheffe d'exploitant	Homme	46 615	100	17 613	38	27 035	58
	Femme	3 752	100	1 016	27	1 412	38
Partenaire	Homme	1 809	79	907	40	955	42
	Femme	24 984	71	13 137	37	13 885	40
Père/beau-père		10 698	99	1 041	10	1 632	15



Mère/ belle- mère	3 198	30	738	7	1 170	11
-------------------------	-------	----	-----	---	-------	----

Sources : OFS, HAFL

Par rapport à la génération précédente, on observe une évolution dans la couverture sociale (système des trois piliers): la jeune génération dispose plus souvent d'une couverture. Ainsi environ 60% des chefs d'entreprise ont un troisième pilier, alors que dans la génération précédente (père/beau-père) cette proportion était de 15%. Les partenaires féminines sont 40% à disposer d'un troisième pilier, alors qu'elles n'étaient qu'environ 10% dans cette situation la génération précédente (mère/belle-mère).

**Bibliographie** Rapport – Analyse der Kapitel C & D der Zusatzerhebung der Landwirtschaftlichen Betriebszählung 2013 betreffend Situation der Frauen in der Schweizer Landwirtschaft, Dr. Sandra Contzen und Maria Klossner, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL, Juin 2015

Esther Grossenbacher, Secteur Economie sociale et évaluation, [esther.grossenbacher@blw.admin.ch](mailto:esther.grossenbacher@blw.admin.ch)



## Familles paysannes en difficulté

La Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) et la Haute école de travail social Genève (HETS) ont conjointement mené en 2015 une étude sur les conditions de vie et les stratégies des ménages agricoles en difficulté. L'étude a cherché à savoir comment les familles paysannes percevaient leur situation aussi bien matérielle qu'immatérielle, comment elles faisaient face aux problèmes financiers et pourquoi elles continuaient leur activité agricole malgré les difficultés économiques et/ou sociales. La première partie de cette étude analyse les résultats des enquêtes intitulées « [Statistics on Income and Living Conditions](#) » (SILC) et « Panel suisse de ménages » (PSM) dans le but d'évaluer la situation sociale de ménages agricoles à l'aide d'indicateurs monétaires et non-monétaires. La seconde partie porte sur des interviews qui ont été réalisées en Suisse alémanique, en Suisse romande et en Suisse italophone auprès de paysannes et d'agriculteurs qui ont des problèmes de revenus.

### Les personnes interviewées ne se sentent pas touchées par la pauvreté

Les interviews réalisées auprès de 32 familles paysannes ont révélé qu'il n'y a pas de ménage paysan type qui pourrait se considérer comme menacé par la pauvreté. Les difficultés financières graves ou la pauvreté peuvent toucher chaque agriculteur et chaque paysanne, indépendamment de la formation de la personne à la tête de l'exploitation, de l'emplacement et de la taille de l'exploitation et de la branche de production. Presque toutes les personnes interrogées ne se sentent pas concernées par la pauvreté en dépit de leurs difficultés financières. La situation financière pèse cependant lourd et est ressentie par tous comme pénible à supporter, comme le fait de devoir repousser le paiement des factures par manque de liquidités. Certaines personnes interviewées économisent sur les denrées alimentaires et beaucoup renoncent à partir en vacances pour des raisons financières. Il est ressorti des entretiens que les difficultés financières commençaient dans la plupart des cas lors de la reprise d'une exploitation, qui fragilise tellement la base financière qu'il suffit d'un aléa, d'une maladie ou d'un accident pour faire plonger la famille paysanne dans la spirale de la précarité. Loin de se laisser abattre, les ménages agricoles déploient diverses stratégies pour remettre leur exploitation sur pied, comme diversifier les activités de l'exploitation, exercer une activité accessoire ou recourir à leur réseau social.

### Les analyses quantitatives révèlent des privations comparables

Les analyses des deux enquêtes SILC et PSM ont montré qu'une partie des ménages agricoles suisses étaient touchés par la pauvreté. Ainsi, selon l'étude SILC, environ 7% des ménages paysans sont dans une situation de privation monétaire sévère. En d'autres termes, ces personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté adapté aux particularités agricoles, qui est utilisé par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et défini par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). La part de ménages agricoles se situe à cet égard entre celles de leurs groupes de référence, lesquelles varient entre 3 et 11% selon le groupe. Environ un quart des familles paysannes se trouvent dans une situation de privation financière relative, ce qui signifie qu'elles ont un revenu de 60% inférieur au revenu médian. Ce pourcentage est plus élevé que celui des groupes de référence, qui varie entre 3 et 16%. La situation matérielle a été examinée en raison de la difficulté en général d'évaluer les revenus dans les sondages, et en particulier ceux des indépendants. Il est admis qu'un ménage subit des privations financières quand il n'a pas accès à un certain nombre de biens et de services, comme une voiture ou des vacances en dehors du domicile, par manque de ressources financières. Il est ressorti des analyses que les conditions de vie matérielles des ménages agricoles étaient comparables à celles des groupes de population non agricoles correspondants. Autrement dit, les familles paysannes suisses sont touchées par des privations matérielles dans une même proportion que les ménages de référence.



## Refus d'abandonner l'exploitation malgré les difficultés

Les analyses quantitatives montrent que les indépendants sont plus satisfaits de leur revenu dans le secteur agricole que d'autres indépendants dans une situation similaire. Cette différence peut s'expliquer par des aspects positifs propres à l'agriculture, tels qu'un travail au contact des animaux et de la nature. Ce phénomène peut également être dû dans les exploitations ayant des difficultés financières et subissant des privations matérielles à une certaine faculté d'adapter les attentes et les souhaits à ce que leurs finances limitées leur permettent. Les ménages agricoles supportent ainsi ce genre de situations pendant une longue période, ce qui peut cependant provoquer des troubles psychiques et physiques. Il peut également arriver que le ménage vive sur les réserves de l'exploitation à long terme. Les interviews révèlent que les familles paysannes interrogées se refusent à quitter leur exploitation malgré les conditions défavorables qui prévalent, et que cette ténacité s'explique par leur attachement aux avantages de la vie rurale, par des attentes revues à la baisse ainsi que par la pression sociale et familiale, notamment par rapport à la succession.

» [Rapport final du projet « Lebensbedingungen und Handlungsansätze von Bauernhaushalten in schwierigen Situationen »](#)

**Bibliographie** Rapport final du projet « Lebensbedingungen und Handlungsansätze von Bauernhaushalten in schwierigen Situationen », Sandra Contzen, Eric Crettaz et Jérémie Forney avec la collaboration de Florence Matthey, Maria Klossner, Laura Ravazzini et Isabel Häberli, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL ainsi que Haute école de travail social Genève HETS, juin 2015

Esther Grossenbacher, Secteur Economie sociale et évaluation, [esther.grossenbacher@blw.admin.ch](mailto:esther.grossenbacher@blw.admin.ch)



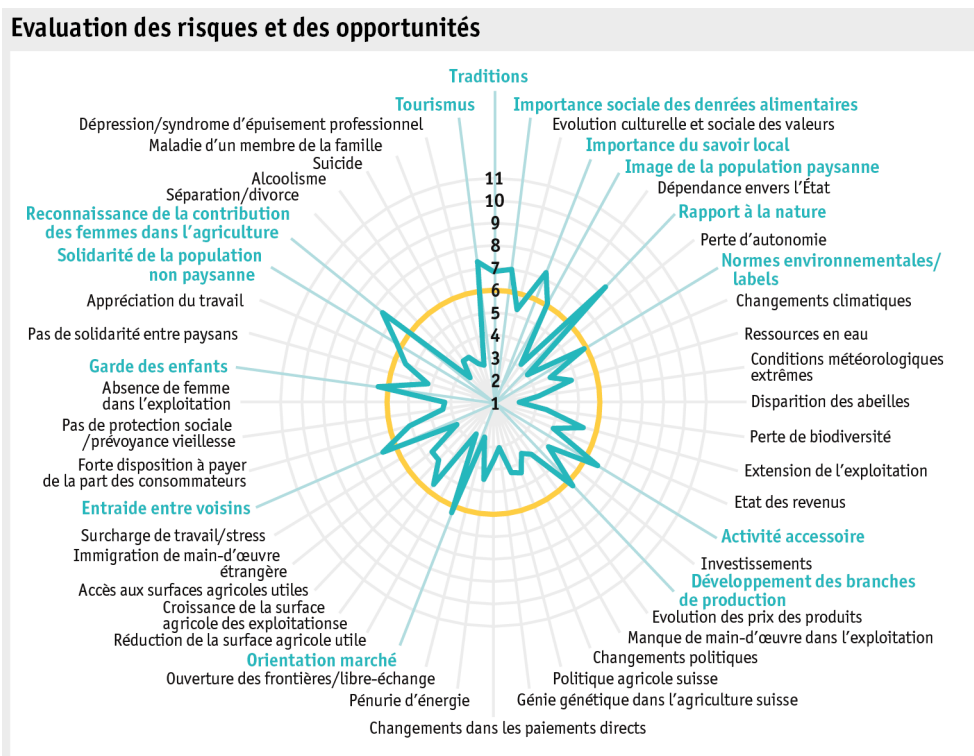
## Risques et opportunités

Les risques et les opportunités que présente l'agriculture sont au cœur de l'opinion publique. Ils sont généralement abordés en lien avec des thèmes, tels que la libéralisation des marchés, la croissance des exploitations agricoles ou les innovations. L'étude d'Agroscope met cependant l'accent sur les risques et les opportunités qui sont perçus par les familles paysannes et qui influent sur l'orientation de l'exploitation ainsi que sur les activités des membres de la famille, dans le présent comme dans le futur. Les risques et les opportunités sont indissociables et concernent aussi bien l'exploitation que la famille en raison du lien étroit qui existe entre ces deux aspects. En 2012, 29 interviews ont été réalisées dans le principal but de savoir comment les familles paysannes sondées voyaient leur avenir et celui de leur exploitation. Ces interviews ont permis d'identifier 48 risques et opportunités. Un questionnaire écrit a été conçu pour connaître la perception des risques et des opportunités des familles paysannes en Suisse. Ce questionnaire a été envoyé en janvier 2013 à 3000 ménages agricoles sélectionnés aléatoirement. En tout, 1229 personnes ont évalué les 48 domaines choisis sur une échelle comprise allant de 1 («très grand risque») à 11 («très grande opportunité»). La note 6 marquait un tournant («ni opportunité ni risque»). Enfin, les hommes représentaient 61% des personnes interrogées, dont l'âge variait entre 16 et 79 ans.

### Résultats du sondage par écrit

Le diagramme ci-dessous présente les valeurs moyennes de l'analyse des 48 risques et opportunités évalués. La majeure partie des 48 évaluations ont donné des valeurs qui mettent en évidence des risques. La valeur moyenne la plus faible a été attribuée à la disparition des abeilles (2,2), qui est considérée comme le principal défi à relever parmi tous les risques recensés. Les autres risques étroitement liés à la nature qui ont été jugés élevés par les personnes sondées sont le génie génétique dans l'agriculture suisse (3), les conditions météorologiques extrêmes (3,2), la perte de biodiversité (3,5), les changements climatiques (3,9) et les ressources en eau (4,8). Il est frappant de constater une nette focalisation sur des risques étroitement liés à la famille mais tout à fait susceptibles d'avoir un impact sur les exploitations agricoles: séparation/divorce (2,6), dépression/syndrome d'épuisement professionnel (2,7), maladie d'un membre de la famille (2,9), surcharge de travail/stress (3), absence de femme dans l'exploitation (3,3), suicide (3,3) et alcoolisme (3,3). On observe également une forte pondération de certains risques qui ont un rapport direct avec l'exploitation agricole: risque d'ouverture des frontières/libre-échange (2,6) et réduction de la surface agricole utile (2,6). Les personnes sondées considèrent comme une opportunité le contact avec la nature (8,3), la reconnaissance du rôle des femmes dans l'agriculture (7,6), le tourisme (7,3) et l'importance du savoir local (7,3). Les traditions (6,8) et les activités accessoires (6,7) sont également jugées favorablement.

### Evaluation des risques et des opportunités



Source : Agroscope INH

Le recours à une analyse factorielle assortie d'une analyse de groupement a permis d'identifier quatre groupes de sondés similaires dans leur perception des risques et des opportunités. Les personnes interrogées et leurs exploitations diffèrent beaucoup par leur forme ainsi que leur mode de gestion et de vie. Ces caractéristiques semblent toutefois ne pas avoir d'incidence sur l'évaluation des différents enjeux. Ces quatre groupes présentent tous un schéma très semblable. Ils se distinguent entre eux surtout par l'intensité de la perception des risques. Ainsi, le groupe 1 voit les plus grands dangers dans tous les risques, à la différence du groupe 4, qui les juge les moins menaçants. Les groupes 2 et 3 se situent entre les groupes 1 et 4. Les quatre groupes attribuent aussi une grande importance à l'ensemble des risques cités qui touchent surtout des questions sociales, telles que la séparation ou le divorce, la dépression ou le syndrome d'épuisement, la maladie d'un membre de la famille, la surcharge de travail ou le stress, le suicide ou l'alcoolisme.

## Dépression et syndrome d'épuisement dans l'agriculture: témoignage

L'analyse du témoignage d'une responsable d'exploitation a permis de savoir ce que recouvre le risque « dépression/syndrome d'épuisement professionnel » et quel impact ce type de maladie peut avoir sur une famille paysanne et l'exploitation. Il est ainsi possible de comprendre à quoi est due la perception aiguë du risque de dépression et de syndrome d'épuisement. Madame A. est âgée de 47 ans et mère de deux enfants. Elle dirige une exploitation de 40 hectares dans la région de montagne avec son mari, qui souffre de dépression depuis plus de vingt ans. « Avant que la dépression de mon mari soit diagnostiquée, toute la famille a dû fournir un effort colossal pour faire face à la surcharge de travail. Je n'ai d'ailleurs pas ménagé ma peine. Mon métier d'enseignante m'a à cet égard toujours été d'un grand soutien. J'ai longtemps vu dans cette activité la possibilité d'élargir mon horizon. Quand la situation était difficile à la maison, tout allait bien à l'école, et vice versa. Jusqu'au jour où ces deux vies sont devenues ingérables. Tout s'est alors écroulé. Ma profession d'enseignante, qui avait été pour moi une bouffée d'oxygène, était devenue synonyme de stress. L'aspect financier est bien sûr aussi devenu une préoccupation majeure lorsque mon conjoint n'a plus été en mesure de diriger l'exploitation. Nous n'avons pas su pendant longtemps si nous pourrions bénéficier de



prestations d'assurance et payer un employé. La situation était alarmante pour nous; il y allait de notre existence. De plus, il était difficile pour mon mari de donner une orientation à l'exploitation et de lancer de nouvelles idées. Nous innovons sûrement moins que d'autres, et le sentiment de dépendance que je ressentais, notamment par rapport aux paiements directs, n'a fait que s'amplifier. Il y a cinq ans, je suis tombée malade à mon tour, en plein pendant la phase de conversion de notre exploitation. Le diagnostic a révélé un syndrome d'épuisement professionnel et une dépression. Je savais par expérience que, dans notre société, un syndrome d'épuisement professionnel avait une tout autre connotation qu'une dépression. Le syndrome d'épuisement suppose un excès de travail, ce qui n'est pas forcément le cas d'une dépression. J'ai toujours essayé d'avoir une attitude positive face à la maladie de mon mari et ensuite la mienne. Ce fut pourtant extrêmement difficile pour moi d'accepter le diagnostic en tant que tel. »

### Conclusions

Toute activité humaine comporte des risques et des opportunités. Ces facteurs jouent par conséquent un rôle fondamental dans les stratégies des familles paysannes aux plans de l'exploitation et de la vie familiale. Les résultats du sondage écrit ont mis en évidence une forte sensibilisation des familles paysannes aux questions sociales et environnementales. Les opportunités et risques de toutes sortes reflètent la réalité complexe des exploitations agricoles familiales. La conduite d'une exploitation implique la prise en considération de ces facteurs très divers, qui touchent des domaines allant au-delà du marché et des finances. Qui plus est, les interactions sur la famille et l'exploitation peuvent ne pas être visibles au premier coup d'œil à cause de la quasi-absence de frontière entre vie privée et vie professionnelle dans l'agriculture.

**Bibliographie** Christine Jurt und Esther Kobel: Risiken und Chancen aus Sicht von bäuerlichen Familien, non publié, 2015

Christine Jurt, Esther Kobel, Agroscope IDU, <mailto:christine.jurt@agroscope.ch>





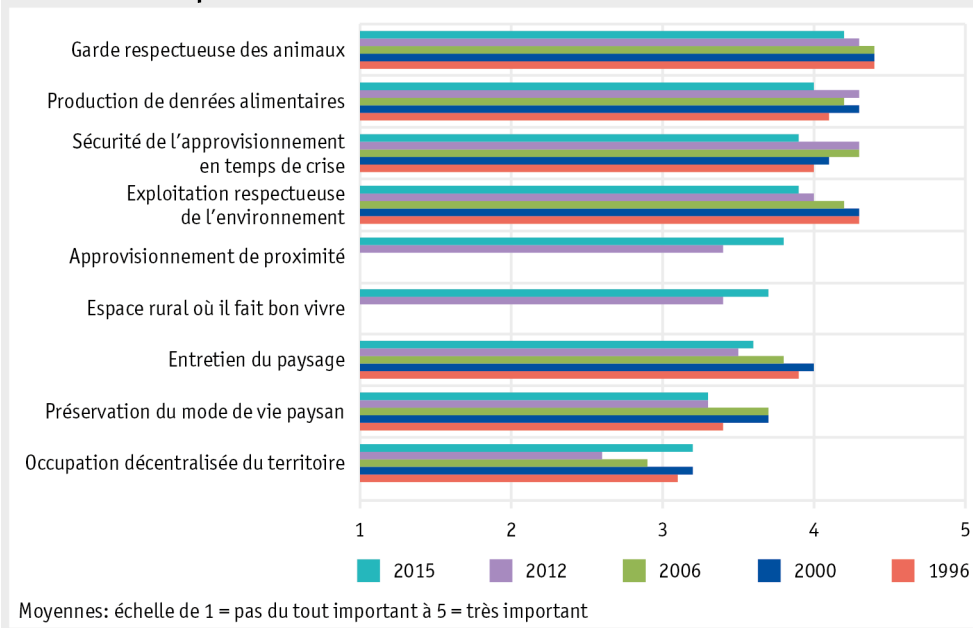
## Opinions de la population

Univox est un programme de recherche sur l'observation à long terme de la société, que l'institut de recherche gfs-zürich réalise depuis 1986 en coopération avec une vingtaine d'instituts spécialisés, pour la plupart universitaires. Le module Agriculture, un des 20 sujets traités, correspond à un mandat confié depuis 2009 par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Faisant suite à celles de 2009 et 2012, la troisième enquête de gfs-zürich réalisée pour le compte de l'OFAG en mars et avril 2015 a consisté en l'interview de 727 personnes. Le panel interrogé, représentatif des sexes et des classes d'âge, était constitué de personnes ayant le droit de vote, dont 70% provenaient de la Suisse alémanique et 30% de la Suisse romande. Les questions portaient sur différents sujets ayant trait à l'agriculture suisse. Une comparaison à long terme est effectuée entre les résultats de l'année 2015 et ceux des années précédentes (depuis 1996, si les données sont disponibles).

### Tâches attribuées à l'agriculture et disponibilité à la soutenir

Les personnes interrogées en 2015 considèrent que l'agriculture doit principalement être respectueuse du bien-être des animaux et productive. Les tâches relatives à l'approvisionnement en produits de proximité et à un milieu rural où il fait bon vivre ont un peu moins d'importance. La tâche considérée comme la moins importante est celle de contribuer à l'occupation décentralisée du territoire.

#### Evolution de l'importance des tâches 1996-2015

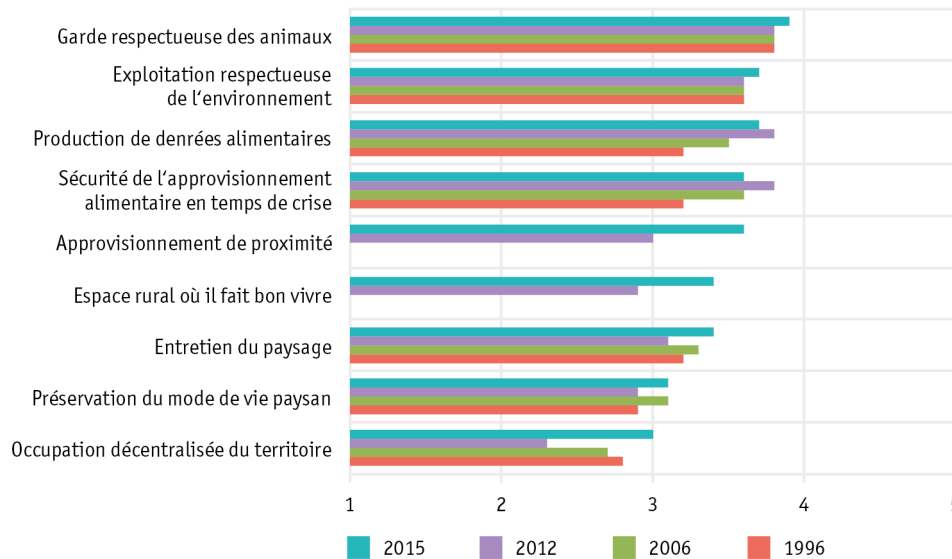


Source : gfs-zürich

La comparaison à long terme montre pour presque toutes les tâches prises en compte depuis 1996 un recul de l'importance qui leur est accordée. Le recul le plus marqué est enregistré pour les tâches « Garde respectueuse des animaux » et « Exploitation respectueuse de l'environnement », toutes deux conservant toutefois un très haut niveau d'appréciation. De très grandes variations s'observent en ce qui concerne les autres tâches. Globalement, on n'enregistre donc aucun changement significatif entre 1996 et 2015. Entre 2012 et 2015, les aspects régionaux, comme l'« approvisionnement de proximité », ont sensiblement gagné en importance.



Evolution des avis sur l'utilisation des fonds publics 1996–2015



Moyennes: échelle de 1 = pas du tout important à 5 = très important

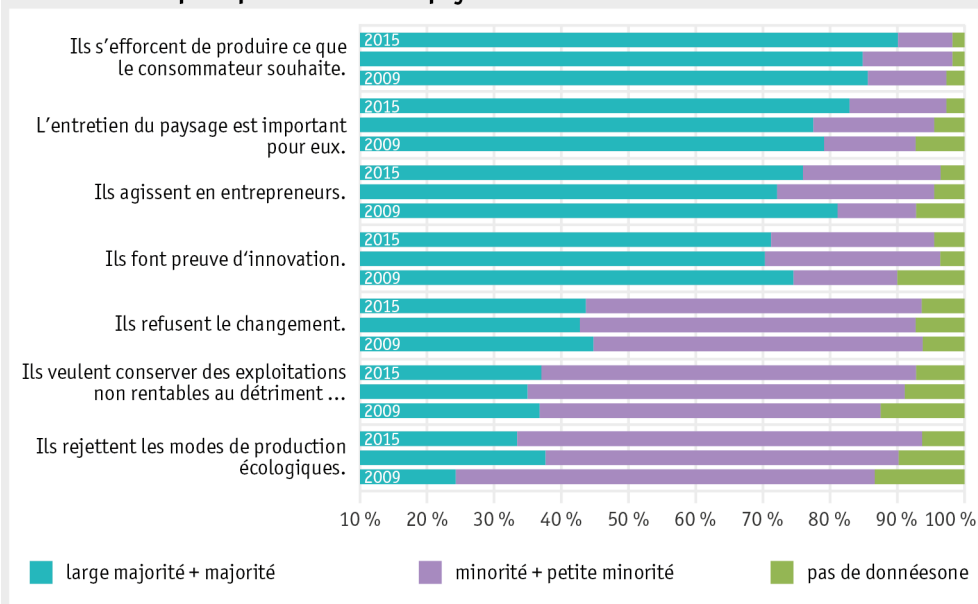
Source : gfs-zürich

Les personnes interrogées sont favorables à ce que l'Etat apporte un soutien financier à l'agriculture pour la réalisation de ses diverses tâches. Selon l'enquête 2015, ce soutien doit encore augmenter. La disposition à allouer une aide étatique est fortement corrélée à l'importance attribuée à la tâche: en 2015, la garde respectueuse des animaux obtient le plus d'avis favorables au soutien, l'occupation décentralisée du territoire le moins. Contrairement à la question relative à l'importance des tâches, celle concernant le soutien étatique recueille toujours plus d'avis favorables depuis 1996. Cette évolution positive était continuelle pour certaines tâches (p. ex. « Garde respectueuse des animaux ») ou variable pour d'autres (p. ex. « Sécurité d'approvisionnement alimentaire en temps de crise »). Entre 2012 et 2015, on observe un accroissement notable du soutien pour les tâches à connotation régionale.

Perception du rôle des paysans



### Evolution de la perception du rôle des paysans 2009–2015

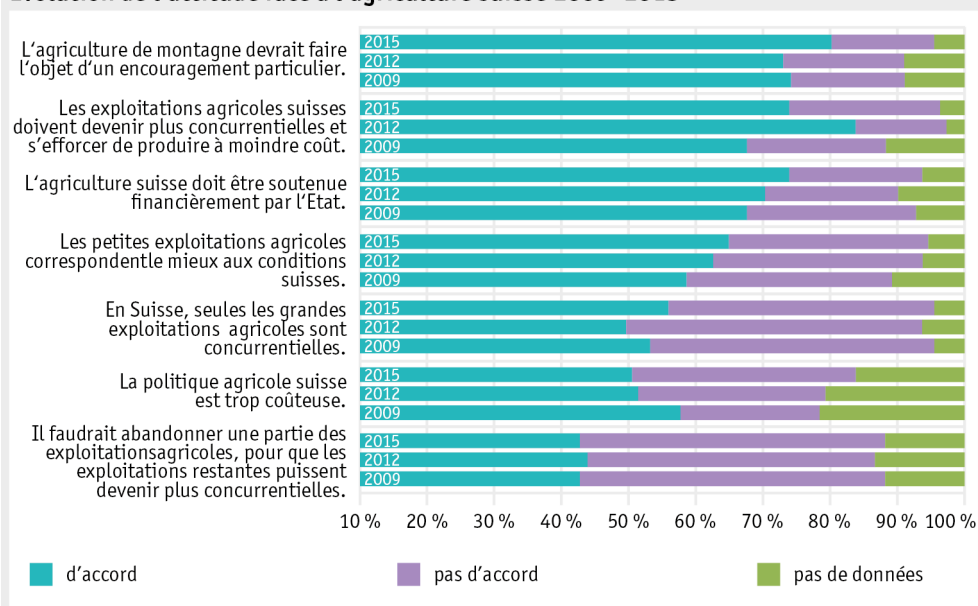


Fonte : gfs-zürich

La grande majorité des personnes interrogées en 2015 ont une image très positive du comportement des agriculteurs: neuf personnes sur dix sont d'avis que les paysans s'efforcent de produire ce que le consommateur souhaite et deux tiers considèrent qu'ils font plutôt preuve d'innovation. L'évolution entre 2009 et 2015 montre également une image globalement excellente; les avis sont généralement constants. Les plus grands changements sont observés dans les avis relatifs à l'attitude des paysans face aux modes de production écologiques et à leur qualité d'entrepreneurs; ils sont plus positifs en 2015.

### Opinion sur l'agriculture suisse

#### Evolution de l'attitude face à l'agriculture suisse 2009–2015



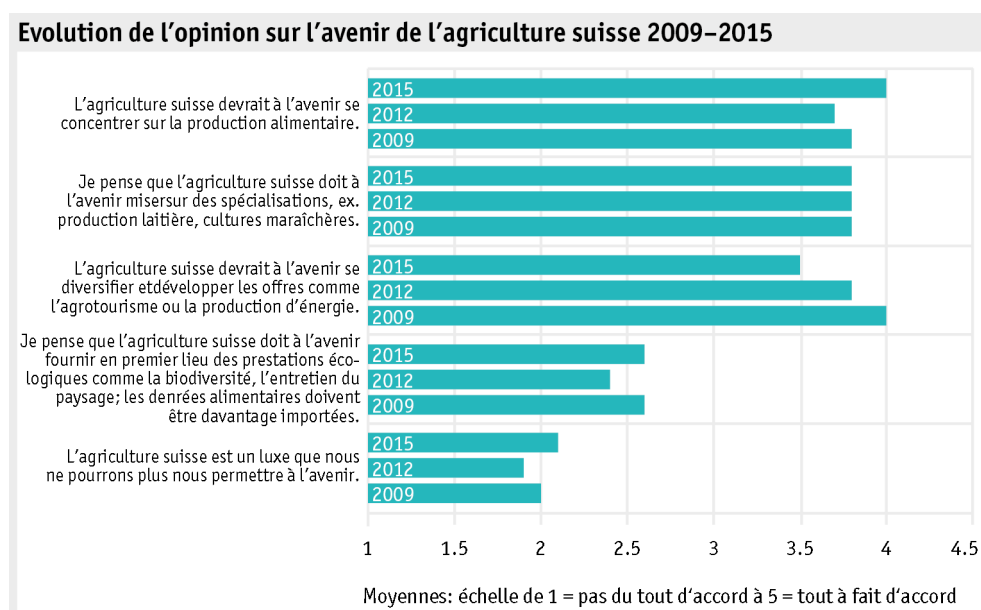
Source : gfs-zürich

L'enquête comporte aussi des questions sur l'attitude face à l'agriculture suisse. L'encouragement de l'agriculture de montagne est l'aspect qui recueille de loin le plus d'avis



positifs, suivi de l'amélioration de la compétitivité et du soutien financier par l'Etat. En Suisse alémanique, 70% des personnes interrogées considèrent que les petites exploitations agricoles correspondent le mieux aux conditions qui prévalent en Suisse, alors qu'en Suisse romande, cette opinion n'est partagée que par 40% des participants. En 2015, la moitié des personnes interrogées se sont exprimées contre la proposition d'abandonner une partie des exploitations agricoles au profit d'une meilleure compétitivité des celles qui restent. L'évolution entre 2009 et 2015 n'est pas homogène. On observe de grandes variations pour la proposition selon laquelle les exploitations suisses doivent devenir plus compétitives et produire à moindre coût. Le soutien financier octroyé par l'Etat obtient l'approbation d'un nombre croissant de personnes, tandis que toujours moins de personnes soutiennent la proposition selon laquelle l'agriculture est trop coûteuse.

### Opinion sur l'avenir de l'agriculture suisse



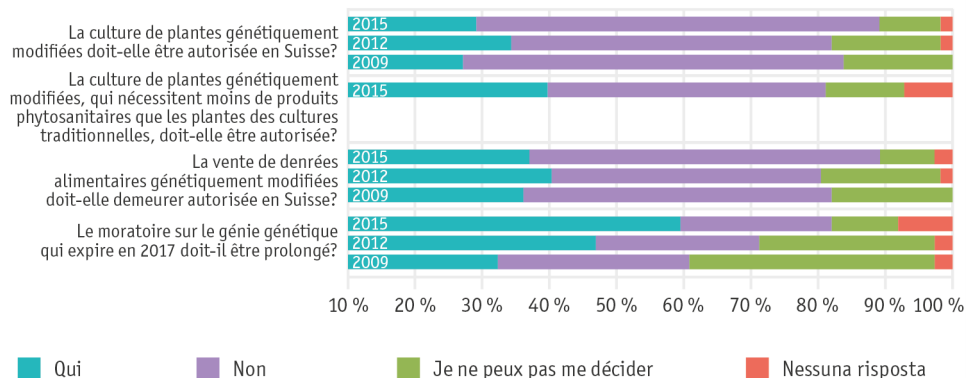
Source : gfs-zürich

A l'avenir, l'agriculture suisse doit mettre l'accent sur la production de denrées alimentaires: tel est l'avis partagé par les personnes interrogées en 2015. La majorité d'entre elles pensent également que l'agriculture suisse doit miser encore davantage sur la spécialisation. L'opinion selon laquelle la Suisse devra à l'avenir renoncer à son agriculture n'est partagée que par une infime minorité des personnes interrogées. La comparaison de 2009 à 2015 montre des résultats généralement stables, tandis qu'entre 2012 et 2015 les opinions exprimées évoluent pour la plupart de manière positive. Les avis selon lesquels l'agriculture suisse doit à l'avenir se concentrer sur la production de denrées alimentaires sont ainsi plus nombreux en 2015 qu'en 2012. La tendance est en revanche inverse pour la proposition selon laquelle l'agriculture suisse devrait se diversifier et développer les offres comme l'agrotourisme ou la production d'énergie.

### Génie génétique



### Génie génétique 2009–2015

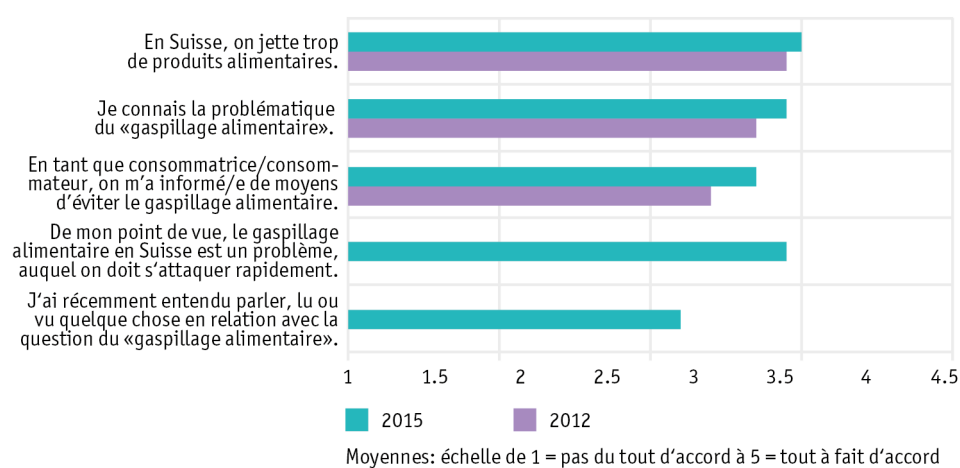


Source : gfs-zürich

Les personnes interrogées en 2015 sont très clairement opposées à la culture de plantes génétiquement modifiées. L'autorisation de vendre des denrées alimentaires issues du génie génétique est tout aussi nettement rejetée, tandis que la prolongation du moratoire sur le génie génétique est approuvée par 55% des participants au sondage. La comparaison des résultats depuis 2009 montre que les opinions défavorables à la culture de plantes génétiquement modifiées n'ont encore jamais été aussi nombreuses qu'en 2015. Cette même année, les avis favorables à la prolongation du moratoire sur le génie génétique ont été plus nombreux qu'en 2009 et 2012.

### Gaspillage alimentaire

#### Gaspillage alimentaire : quelle est votre opinion? 2012–2015?



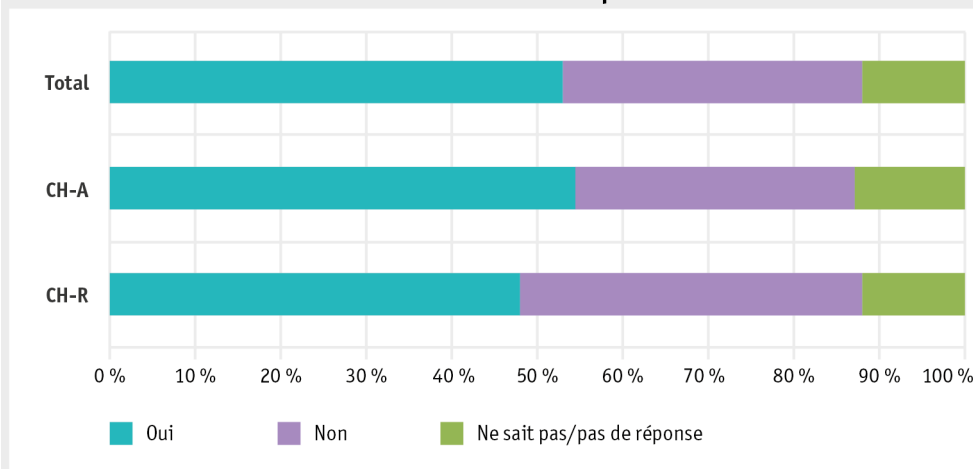
Source : gfs-zürich

Comme en 2012, des questions ont été posées en 2015 sur le thème du gaspillage alimentaire. Les résultats 2015 montrent une plus grande sensibilité pour cette thématique que lors de la première enquête. Cette sensibilité est plus élevée chez les citoyens et les personnes âgées de plus de 40 ans que chez les plus jeunes et les personnes habitant dans les agglomérations ou à la campagne. Les personnes bénéficiant d'un niveau de formation plus élevé sont également mieux informées et prêtent une plus grande attention à cette problématique. Une très nette majorité des personnes interrogées est d'avis que le gaspillage alimentaire est un problème en Suisse et qu'il convient d'y remédier rapidement.

### Résistance aux antibiotiques



Connaissance de la notion de résistance aux antibiotiques 2015



Source : gfs-zürich

L'enquête de 2015 a eu pour thème spécial celui de la résistance aux antibiotiques. Une bonne moitié des personnes interrogées en avaient déjà entendu parler, un tiers jamais. Les réponses dépendent très nettement du niveau de formation: la thématique était connue de 83% des personnes bien formées, mais seulement de 34% des personnes d'un niveau de formation plus faible. De l'avis de 40% des personnes interrogées, l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage des animaux est la raison principale de l'antibiorésistance. Pour 24 %, la cause principale réside dans l'utilisation des antibiotiques dans la médecine humaine.

**Bibliographie** Rapport UNIVOX Agriculture 2009, 2012, 2015, Schlussberichte einer repräsentativen persönlichen Bevölkerungsbefragung im Auftrag des Bundesamtes für Landwirtschaft, gfs-zürich Rapport agricole 2012, Article UNIVOX Agriculture, page 83 Rapport agricole 2009, Article UNIVOX Agriculture, page 88

Esther Grossenbacher, Secteur Economie sociale et évaluation, [esther.grossenbacher@blw.admin.ch](mailto:esther.grossenbacher@blw.admin.ch)



## Attentes de la population

La politique agricole doit orienter l'agriculture de manière à ce qu'elle fournisse autant que possible les prestations attendues par la population suisse. Pour s'informer dans le détail des exigences de la population, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a, pour la deuxième fois après 2007 (Brandenberg et al.2007), mandaté une étude sur les attentes de la population suisse par rapport à l'agriculture. Trois questions apparaissent au premier plan: Quelles sont, d'une manière générale, les attentes de la population à l'égard de l'agriculture? Y a-t-il au sein de la population des groupes dont les attentes se démarquent clairement de celles du reste de la population? Sont-ils fortement représentés?

### Enquête représentative auprès de la population suisse

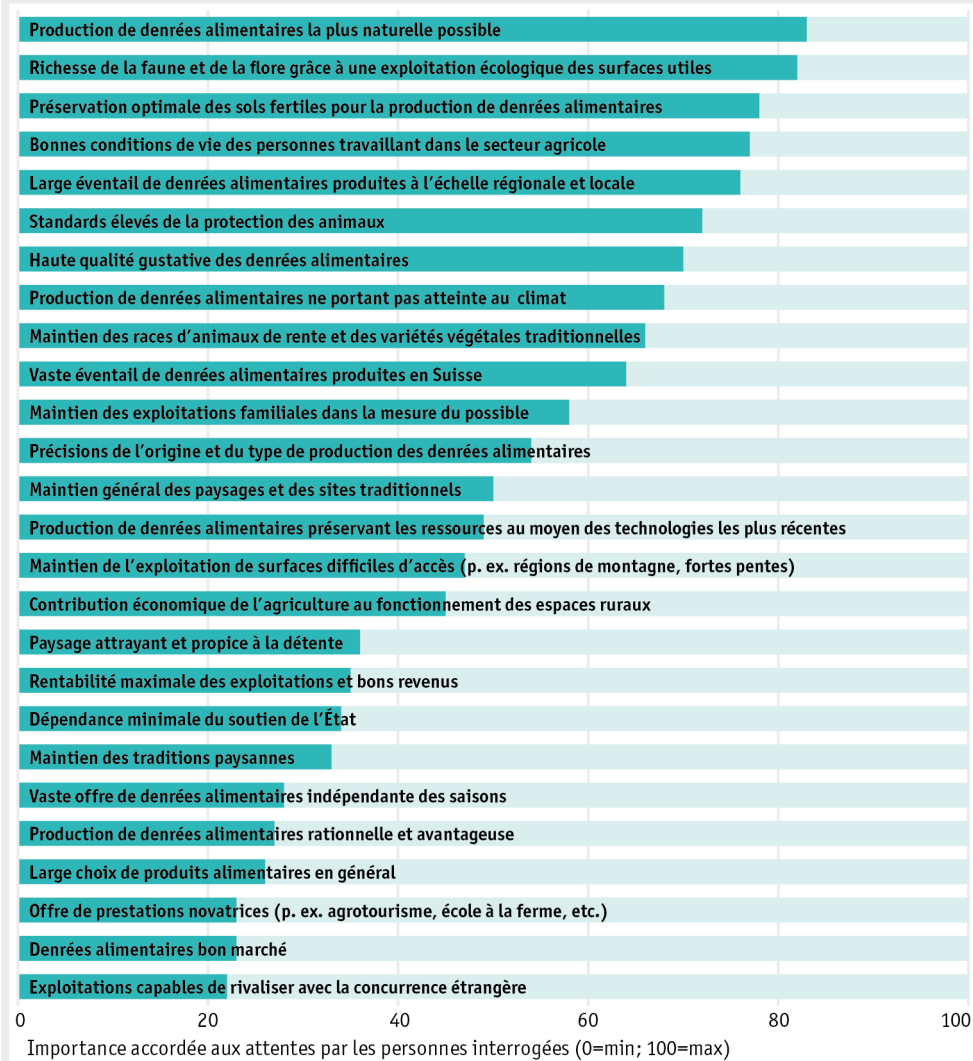
Afin de répondre à ces questions, 1141 personnes de toutes les régions linguistiques ont été interrogées au moyen d'un questionnaire en ligne. Le procédé choisi pour le sondage consistait à évaluer l'importance des 26 attentes proposées: les personnes interrogées devaient sélectionner parmi quatre attentes à choix les deux qu'elles jugeaient la plus et la moins importante. Cette séquence se répétait un certain nombre de fois, toujours dans de nouvelles combinaisons, jusqu'à ce que se dessine un « code d'attentes », avec une valeur précise attribuée à chacune des attentes proposées. L'avantage de cette méthode est que les participants sont obligés de trancher entre les différentes attentes et ne peuvent donc pas accorder la même importance à tout.

### La population fixe des priorités claires

L'enquête a montré que la production de denrées alimentaires la plus naturelle possible et la sauvegarde de la diversité biologique grâce à des procédés de production écologiques étaient des préoccupations particulièrement chères à la population. Celle-ci accorde aussi une grande valeur à la préservation des sols fertiles pour la production de denrées alimentaires et à la garantie de bonnes conditions de vie pour les personnes travaillant dans le secteur agricole. Ces choix traduisent la volonté de la population de maintenir les bases économiques de l'agriculture actuelle. Par ailleurs, la valeur élevée qu'elle accorde à un large éventail de denrées alimentaires produites à l'échelle régionale et locale laisse supposer qu'une production agricole décentralisée est tout aussi importante à ses yeux. Des standards élevés de la protection des animaux font également partie des attentes ayant le plus de valeur. Si l'on regroupe les différentes attentes selon des domaines thématiques, on s'aperçoit que dans le domaine de la production alimentaire, la population est très exigeante en matière de qualité des produits agricoles. Elle souhaite des denrées alimentaires produites le plus naturellement possible et qui soient aussi convaincantes du point de vue de la qualité gustative. Quant aux précisions sur l'origine et le type de production, seule une partie de la population les juge relativement importantes, tandis qu'en général, elles sont jugées plutôt moyennement importantes. La population accorde assez peu d'importance au critère des denrées alimentaires bon marché, mais cela ne signifie pas pour autant qu'elle est indifférente à la disponibilité de denrées alimentaires avantageuses produites en Suisse. Certains groupes de population accordent une valeur relativement élevée au critère des prix, mais d'une manière générale, la population préfère accorder ses priorités à d'autres attentes.



### Attentes de la population par rapport à l'agriculture



Source : Haute Ecole de gestion et d'économie, Lucerne

En ce qui concerne les conditions de production, la population souhaite de bonnes conditions pour les personnes travaillant dans le secteur agricole ainsi que le respect de standards écologiques dans la production. Les attentes sont nettement moins élevées en ce qui concerne l'efficacité maximale du processus de production. Cependant, ce sont précisément à l'égard de ce type de critères que les différences sont notables entre les différents groupes de population. Quant aux prestations écosystémiques fournies par l'agriculture, la population a une nette préférence pour la préservation optimale des sols fertiles pour la production de denrées alimentaires. Cette attente est largement partagée par l'ensemble de la population. Le critère de la richesse de la faune et de la flore grâce à une exploitation écologique des surfaces utiles arrive certes en meilleure position, mais il est plus inégalement réparti. Ces choix traduisent le fait que la population associe l'agriculture non seulement à la sécurité alimentaire, mais aussi à d'autres préoccupations ayant trait au paysage et à l'écologie.

### Des groupes aux attentes différentes

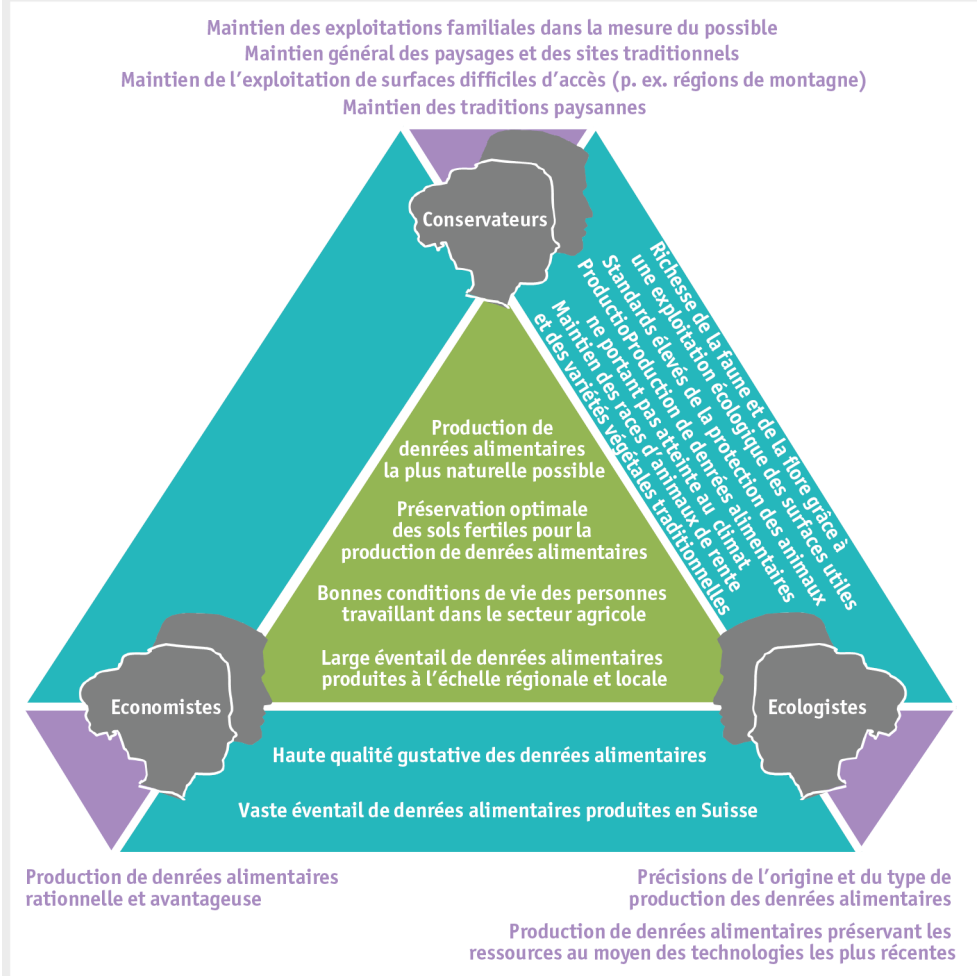
Le profil collectif des attentes de la population cache le fait qu'il existe des différences notables entre les divers groupes de population. Ainsi, outre les attentes jugées très importantes à l'unanimité (p. ex. bonnes conditions pour les personnes travaillant dans le secteur agricole), certaines attentes sont jugées importantes, mais de manière relativement inégale (p. ex. main-





tien des exploitations familiales dans la mesure du possible). Ces différences permettent de répartir la population en trois groupes qu'on appellera pour simplifier les « écologistes », les « économistes » et les « conservateurs ». Les « écologistes » accordent une importance notable aux attentes relatives aux standards écologiques de la production. Ils souhaitent qu'on adopte des standards écologiques élevés dans la production et se montrent ouverts aux procédés de production innovants et préservant les ressources. Ils souhaitent aussi l'application de standards élevés de la protection des animaux. Ils voient les produits agricoles du point de vue d'un consommateur exigeant, attentif à sa santé et responsable. Les « écologistes » ont pour objectif des exploitations agricoles qui se concentrent sur la production respectueuse de l'environnement et la plus naturelle possible de denrées alimentaires de bonne qualité, même si cela requiert un soutien régulateur et financier.

### Possibles coalitions selon les types d'attentes et selon le niveau de consensus



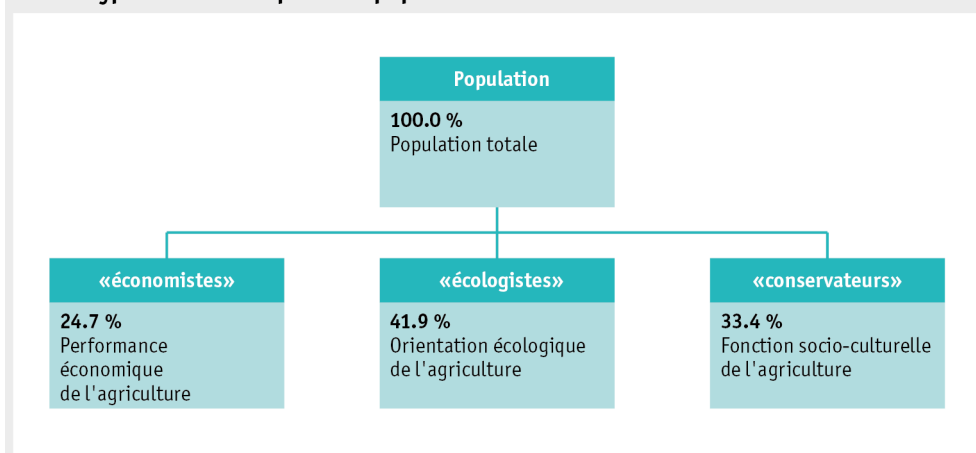
Source : Haute Ecole de gestion et d'économie, Lucerne

De leur côté, les « économistes », plus nettement que les autres profils types, souhaitent axer l'agriculture autour de critères économiques comme l'efficacité et la rentabilité. Par rapport au reste de la population, ils ont une vision économique et financière de l'agriculture beaucoup plus marquée, se référant avant tout aux dimensions de produit, d'offre de produits et de conditions de production. Les « économistes » apprécient des denrées alimentaires bon marché et une vaste offre de denrées alimentaires indépendante des saisons davantage que les autres profils types. Il en va de même pour le critère d'une production rationnelle et avantageuse. Les « économistes » ont pour objectif des exploitations qui produisent à bas prix, qui travaillent dans des conditions compétitives et qui soient rentables. Quant aux « conservateurs », ils mettent en avant l'importance économique de l'agriculture pour l'espace rural, tout en lui



attribuant également un rôle socio-culturel essentiel en plus de l'approvisionnement. Ils souhaitent conserver les structures agricoles et la culture rurale. Les innovations technologiques et les optimisations de la production, notamment dans le but de produire des denrées alimentaires à meilleur coût et indépendamment de la saison, ont peu d'importance à leurs yeux.

### Profils types d'attentes parmi la population



Source: Haute Ecole de gestion et d'économie, Lucerne

Le profil type des « écologistes » est le plus représenté au sein de la population. Près de 42 % de la population souhaite que l'agriculture soit orientée avant tout selon des standards écologiques. Environ 25 % des personnes interrogées peuvent être rangées parmi les « économistes », parce qu'elles souhaitent axer l'agriculture essentiellement autour d'objectifs économiques. Les « conservateurs », pour leur part, rallient un peu plus de 33 % des personnes interrogées. Malgré le fait que les études de 2015 et de 2007 ne soient pas parfaitement comparables, les résultats laissent supposer que le groupe des « écologistes » (plus 6 %) s'est agrandi au détriment des « économistes » (moins 2 %) et des « conservateurs » (moins 4 %). Toutefois, la limite entre les profils types est loin d'être nette. Par exemple, certaines personnes interrogées qui ont été rangées parmi les « économistes » accordent, tout comme les « conservateurs », une grande importance au maintien des exploitations familiales. De semblables recoupements existent chez tous les profils types.

### La politique agricole est sur la bonne voie

Cette enquête a montré que la population suisse a des attentes claires par rapport à l'agriculture. Ainsi, elle accorde une importance particulière à la production de denrées alimentaires la plus naturelle possible, à la préservation des sols fertiles grâce à une exploitation écologique et à la sauvegarde de la diversité biologique. La politique agricole 2014-2017 a permis d'axer le système de paiements directs sur l'encouragement de diverses prestations fournies par l'agriculture, comme l'entretien des paysages cultivés. En mettant l'accent sur cet aspect, la politique agricole soutient l'agriculture pour qu'elle puisse répondre aux attentes de la population. Parallèlement, la politique agricole, grâce à ses moyens restés constants, contribue également à maintenir la bonne qualité de vie des personnes travaillant dans le secteur agricole, remplissant ainsi une des exigences principales de la population par rapport à l'agriculture. L'étude réalisée en 2007 était parvenue à la conclusion que les attentes de la population « correspondaient exactement aux tâches conférées à l'agriculture par l'article sur l'agriculture de la Constitution ». Huit ans plus tard, la présente étude confirme une nouvelle fois cette affirmation: c'est pourquoi l'article 104 de la Constitution fédérale continuera de fournir à l'avenir une base éprouvée pour l'évolution de la politique agricole. L'étude complète est disponible sous le [lien](#) suivant.

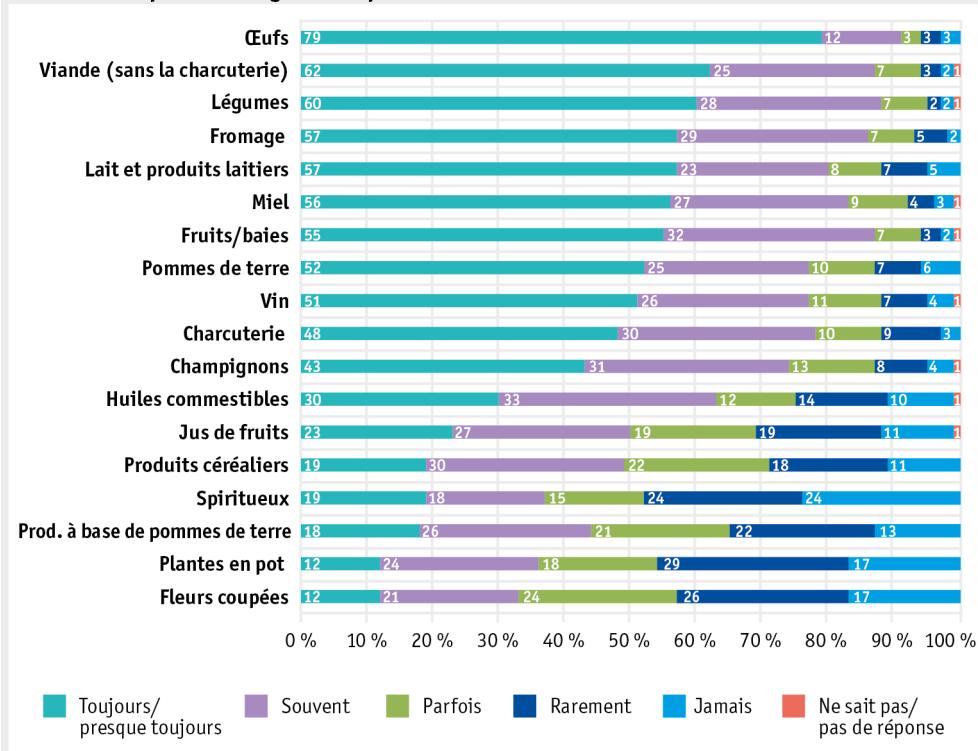
Simon Briner, OFAG, Direction, <mailto:simon.briner@blw.admin.ch>



## Comportement d'achat

Mandaté par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'institut d'études de marché Demoscope a réalisé entre fin avril et début mai 2015 un sondage représentatif en ligne auprès de 1008 personnes sur le thème du comportement d'achat. L'objectif était de mieux connaître le comportement des consommateurs en matière de choix et d'achat de denrées alimentaires. Pour cette enquête, une liste comportant divers produits a été présentée aux participants en leur demandant d'indiquer lesquels de ces produits ils avaient achetés au cours des douze derniers mois, pour lesquels ils avaient tenu compte de l'origine et dans quels cas ils avaient donné la préférence à un produit suisse. Il leur a en outre été demandé quels étaient, à leur avis, les avantages des produits suisses et quelles qualités ils attribuaient à l'agriculture suisse.

### Prise en compte de l'origine des produits 2015

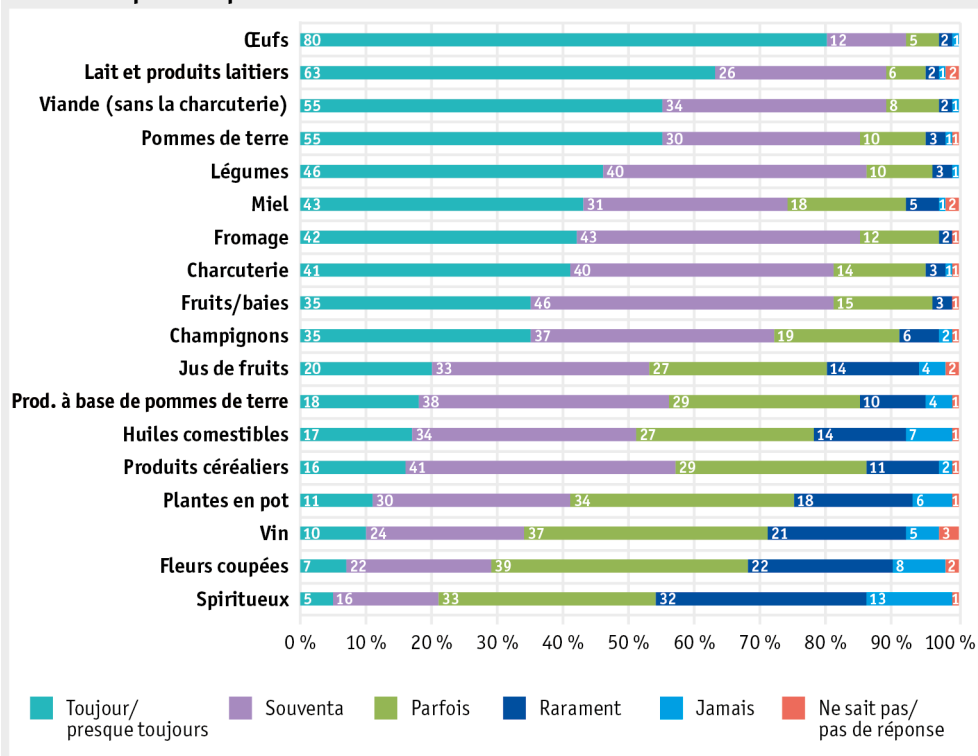


Source : Demoscope

Les consommateurs sont attentifs à l'origine des produits en particulier lorsqu'il s'agit de produits d'origine animale. En ce qui concerne les œufs, par exemple, 79 % des personnes interrogées ont déclaré tenir compte « toujours / presque toujours » du lieu de production. Par rapport à l'enquête de 2013, on constate pour presque tous les produits, excepté les œufs, un recul de la mention « toujours / presque toujours ». En 2013, par exemple, 67 % des personnes interrogées disaient tenir compte « toujours / presque toujours » de l'origine de la viande, alors qu'en 2015 cette proportion avait baissé à 62 %. Le plus grand recul est enregistré pour le vin, où il atteint 10 %.



Préférence pour les produits suisses 2015



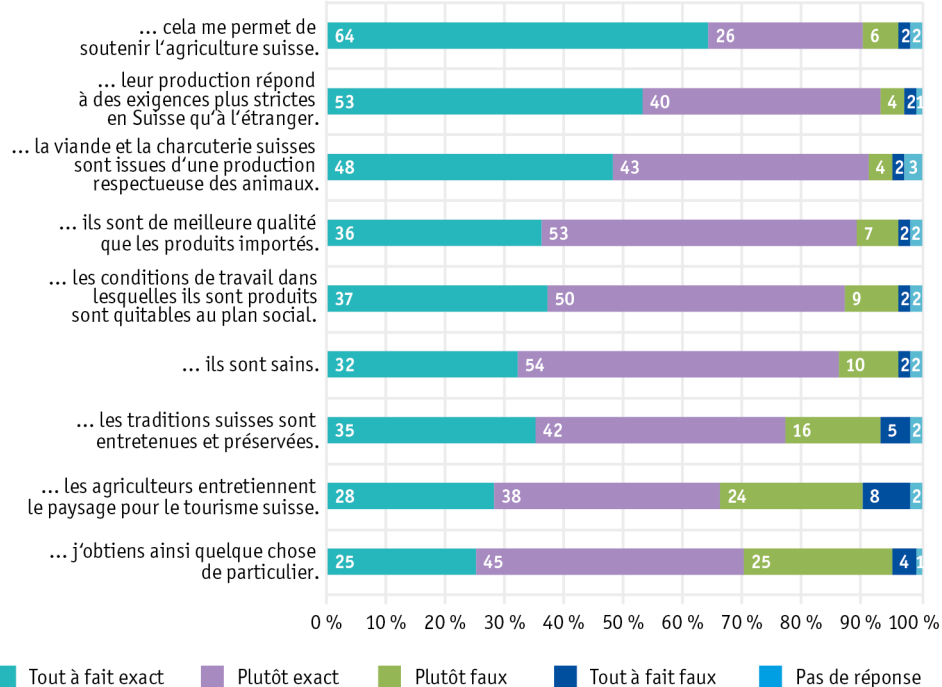
Source : Demoscope

La préférence pour des produits suisses est elle aussi plus marquée pour les produits d'origine animale. Elle s'observe en particulier pour les œufs (80 %), ainsi que pour le lait et les produits laitiers frais (63 %). Par rapport aux résultats de 2013, la réponse « toujours / presque toujours » marque également un recul dans toutes les catégories de produits, sauf les œufs. Le plus grand recul a été enregistré pour les fruits / petits fruits, avec une diminution de 12 %.



### Atouts des produits suisses 2015

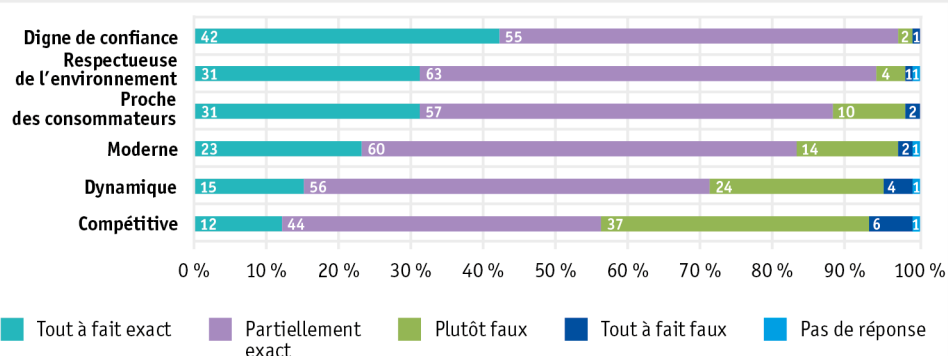
J'achète des produits de l'agriculture suisse, car ...



Source : Demoscope

Concernant les « Atouts des produits agricoles suisses », une liste d'affirmations a été proposée à l'appréciation des personnes interrogées. La proposition qui a reçu le plus d'approbations est « J'achète des produits de l'agriculture suisse parce que cela me permet de soutenir l'agriculture suisse » (64 % : tout à fait exact). Seulement 25 % des personnes interrogées sont d'avis qu'un produit suisse leur apporte quelque chose de particulier. Dans toutes les catégories, on observe une fois de plus un recul de la réponse « tout à fait exact ». La diminution la plus forte, de 5 %, a été enregistrée pour les affirmations « ... cela me permet de soutenir l'agriculture suisse. » et « ... leur production répond à des exigences plus strictes en Suisse qu'à l'étranger. ».

### Caractéristiques de l'agriculture suisse 2015



Source : Demoscope

42 % des personnes interrogées considèrent l'agriculture suisse comme « digne de confiance » et 31 % comme « proche des consommateurs » et « respectueuse de l'environnement ». Le critère « compétitive » (12 %) est celui qui a recueilli le moins de suffrages. Par rapport aux résultats de l'enquête 2013, la réponse « tout à fait exact » est dans ce groupe de question



en hausse pour une qualité: celle de « respectueuse de l'environnement » recueille 3 % de suffrages de plus.

» [Article Rapport agricole 2013, page 76](#)

Esther Grossenbacher, OFAG, Secteur Economie sociale et évaluation, <mailto:esther.grossenbacher@blw.admin.ch>



## Déchets alimentaires

Selon une étude réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO; Gustavsson et al.2011), un tiers des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine sont gaspillées ou jetées dans le monde. Diverses études (Almeida 2011, Beretta et al.2012, WWF 2012) estiment qu'en Suisse également, près d'un tiers des denrées alimentaires produites ne sont pas consommées.

» [Lien étude de la FAO](#)

» [Lien étude du WWF](#)

En Suisse, des enquêtes représentatives ont été menées à l'échelle du commerce de détail, de la restauration et de la consommation. En réponse au postulat Chevalley 12.3907, le rapport du Conseil fédéral arrive à la conclusion que le commerce de détail génère environ 100000 tonnes de déchets alimentaires chaque année et que 95% d'entre eux pourraient être évités. Pour sa part, la restauration génère environ 290000 tonnes de déchets alimentaires dont deux tiers pourraient être évités.

» [Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Chevalley 12.3907](#)

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV), quant à lui, a examiné la composition des ordures en 2012. Son étude montre qu'en Suisse, 251000 tonnes de denrées alimentaires (sans les épluchures) finissent dans les ordures ménagères, dont près de 15000 tonnes de viande et de poisson.

» [Analyse de l'OFEV sur la composition des ordures 2012](#)

Les résultats de ces deux études sont résumés dans le tableau ci-dessous, transposés par habitant et par année:

### Déchets alimentaires en Suisse – Résultats des études représentatives

Déchets alimentaires en Suisse	kg / habitant / année
Déchets alimentaires dans les sacs poubelles des ménages	env. 33,5
Déchets alimentaires du commerce de détail	env.12
Déchets alimentaires de la restauration	env.20

Sources: OFEV (2013), Analyse de la composition des ordures 2012 & Rapport du Conseil fédéral (2014), Gaspillage alimentaire dans le commerce de détail et la restauration en Suisse

### Plan d'action Économie verte

Dans le cadre du plan d'action Économie verte du 8mars 2013, le Conseil fédéral fournit une contribution pour réduire le gaspillage alimentaire en Suisse. Composé de représentants des Offices de l'agriculture (OFAG), de l'environnement (OFEV), de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et de la Direction du développement et de la coopération (DDC), un groupe de projet coordonne les travaux sous la direction de l'OFAG depuis 2012. Ont été mis en place un dialogue avec les acteurs concernés et avec la recherche en vue d'améliorer les connaissances de base ainsi que des activités de sensibilisation du public.

» [Page d'information de la Confédération sur le plan d'action Économie verte 2013](#)

» [Page d'information de la Confédération sur les déchets alimentaires](#)

### Dialogue avec les parties prenantes



Des déchets alimentaires sont générés à toutes les étapes de la filière agro-alimentaire. Les défis en lien avec la réduction de ces déchets sont en partie de nature transversale. Il est par conséquent indispensable de les affronter ensemble. À cet effet, le groupe de projet de l'administration fédérale a mené un dialogue avec les parties prenantes. Les discussions avec les acteurs de l'ensemble de la filière et la société civile ont permis d'imaginer des solutions à long terme pour réduire les déchets alimentaires en Suisse. Elles se sont tenues dans le cadre de groupes de travail thématiques (« Datage », « Organisations d'entraide » et « Formation, sensibilisation, information »). Il s'agit là des trois problématiques clés pour réduire le gaspillage alimentaire qui ont été identifiées par les acteurs au cours de discussions préalables à deux ou en groupe.

» [Page d'information de la Confédération sur le dialogue avec les parties prenantes](#)

### Groupe de travail Datage

Placé sous la direction de l'OSAV, le groupe de travail Datage a élaboré deux guides: le premier, basé sur les travaux préparatoires de la Fédération des industries alimentaires suisses (fiat), s'adresse à l'industrie agro-alimentaire et au commerce de détail. Il constitue un aide-mémoire des bases légales en la matière et émet des recommandations concrètes sur les types de datage à choisir pour les aliments stockés sous réfrigération. Ces mesures sont actuellement mises en œuvre par les acteurs de l'industrie alimentaire et du commerce de détail. Quant au deuxième guide, il s'appuie sur les travaux préparatoires de la communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS) et explique les différentes dates de conservation aux consommateurs dans un langage facile.

» [Guide de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires sur le datage des denrées alimentaires](#)

### Groupe de travail Organisations d'entraide

Le groupe de travail Organisations d'entraide s'est consacré à la question des dons de denrées alimentaires aux personnes dans le besoin. Dans un but d'amélioration, il a produit un [guide sur la transmission de denrées alimentaires](#), qui résume de façon claire les dispositions légales existantes en la matière à l'intention des organisations d'entraide et des entreprises donatrices de denrées alimentaires. Pour faciliter les dons de denrées alimentaires issues de l'agriculture, de l'industrie et du commerce de gros, le groupe de travail s'est également attelé à l'élaboration d'une base de données permettant de faire des dons en ligne. Les organisations Table suisse et Table couvre-toi! testent actuellement ce principe dans un projet pilote.

### Groupe de travail Formation, sensibilisation et information

Dans le cadre du groupe de travail Formation, sensibilisation et information, les acteurs concernés ont défini les lignes générales d'une campagne de sensibilisation commune sous la direction de l'OFEV. Ils se sont appuyés sur les travaux préparatoires mandatés par l'OFEV (notamment étude de fond comprenant un sondage représentatif de la population).

» [Sondage de gfs.Bern sur le thème des déchets alimentaires](#)

### Sensibilisation du public

Il est clairement ressorti des discussions avec les parties prenantes qu'une responsabilité est attribuée à l'État dans les domaines de l'information et de la sensibilisation de la population. Créée pour la Journée internationale de l'alimentation 2012, l'exposition Jeter des aliments. C'est idiot. a été jusqu'ici l'instrument principal de la Confédération pour sensibiliser le grand public. Cette exposition itinérante a été présentée dans divers endroits à travers tout le pays. La Confédération a également soutenu une exposition de l'association foodwaste.ch sur le thème





du gaspillage alimentaire qui a été présentée dans divers salons et manifestations en 2014 et 2015. Constituant un outil supplémentaire, la brochure *Faits, chiffres, astuces*, a été distribuée notamment au personnel enseignant. Les panneaux d'exposition, qui sont aussi disponibles sous forme d'affiches A0 pour les personnes intéressées, rencontrent un franc succès auprès des écoles.

- » [Exposition Jeter des aliments. C'est idiot.](#)
- » [Exposition de foodwaste.ch](#)
- » [Brochure Faits, chiffres, astuces](#)
- » [Affiches de l'exposition Jeter des aliments. C'est idiot](#)

### **Dialogue avec la recherche et activités internationales**

La recherche doit permettre d'approfondir les connaissances sur les déchets alimentaires, tout en contribuant à ce que les déchets soient évités ou mieux valorisés au moyen d'innovations techniques. Elle a aussi pour tâche d'élaborer des recommandations concrètes à l'intention de la société et de la politique. Le dialogue que la Confédération mène avec la recherche vise à encourager l'échange entre chercheurs et l'exploitation des synergies tout en évitant les doublages. Par ailleurs, la Confédération soutient aussi des projets de recherche concrets en vue d'améliorer les connaissances de fond. Elle met l'accent sur une meilleure compréhension de l'étendue et des conséquences du gaspillage alimentaire en Suisse.

- » [Page d'information de la Confédération sur le dialogue avec la recherche](#)

Pour leur part, les organisations internationales aussi se préoccupent intensivement de la question des déchets alimentaires. La FAO a lancé l'initiative SAVE FOOD en collaboration avec le groupe Messe Düsseldorf GmbH, avec pour objectif de promouvoir le dialogue entre l'industrie, la recherche, la politique et la société civile et de réunir les parties prenantes sur une base régulière. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la campagne *Pensez Mangez Préservez* a été lancée en 2013 sous l'égide de l'initiative SAVE FOOD. Il s'agit d'une campagne de sensibilisation qui donne des astuces aux consommateurs pour éviter les déchets. L'exposition itinérante de la Confédération y est mentionnée comme une bonne pratique dans le domaine des programmes d'information destinés aux consommateurs. La réduction des déchets alimentaires est un sujet qui compte aussi pour l'UE. Le projet *Food Use for Social Innovation by Optimising Waste Prevention Strategies (FUSIONS)* est en cours depuis 2012. Il réunit les acteurs de l'économie, de la recherche et de la société civile des pays européens dans le cadre d'une plateforme multipartite. Les objectifs principaux de ce projet consistent à harmoniser le monitoring des déchets alimentaires, à mettre en œuvre des mesures novatrices pour une utilisation optimale des denrées alimentaires tout au long de la filière et à élaborer des guides pour une politique de déchets alimentaires commune au sein de l'UE. Le projet dure jusqu'en 2016.

- » [Initiative SAVE FOOD](#)
- » [Pensez Mangez Préservez](#)
- » [FUSIONS](#)

Florian Jakob, OFAG, Secteur Economie sociale et évaluation, <mailto:florian.jakob@blw.admin.ch>



## Synergies dans le conseil aux agriculteurs

L'institut de travail social de la Haute école de St-Gall, Agroscope et Agridea ont réalisé un projet destiné à créer des synergies entre la vulgarisation agricole, la vulgarisation en économie familiale et rurale et le conseil dans le domaine social. But de ce projet: analyser l'absence de coopération et d'interfaces entre ces systèmes de conseil afin d'y remédier. Au point de départ de cette étude figure l'idée selon laquelle les familles paysannes confrontées à des problèmes complexes – agricoles etsociaux – ne sont pas orientées systématiquement ni au bon moment par la vulgarisation agricole vers le conseil social ou inversement. L'étude a été menée sur la base de 31 entretiens au total, réalisés entre autres avec des familles paysannes aux prises avec des difficultés personnelles et familiales, avec des spécialistes de la vulgarisation agricole, de la vulgarisation en économie familiale et rurale ainsi que du conseil dans le domaine social, dans un périmètre incluant sept cantons alémaniques et couvrant aussi bien les régions de montagne que les régions de plaine.

### La ferme et la famille, deux ensembles étroitement liés l'un à l'autre

L'étude met en lumière l'étroite interdépendance qui existe entre le travail et la vie de tous les jours dans les familles paysannes confrontées à des difficultés sociales. La ferme et la famille sont affectées ensemble par une constellation de problèmes qui ne sauraient être résolus ni même envisagés séparément. En outre, les personnes interrogées considèrent que la vie paysanne se déroule dans un monde à part, perçu comme tel de l'extérieur comme de l'intérieur, et dont les particularités échappent à ceux qui y sont étrangers. Ce caractère de la vie paysanne marque aussi la manière d'affronter les problèmes sociaux; ceux-ci doivent être résolus dans le cadre familial, sans aide extérieure, de l'avis de la plupart des familles d'agriculteurs interrogés. L'aspect économique y revêt d'ailleurs une importance supérieure à celle de l'aspect social.

### Des services intervenant en ordre dispersé

L'étude fait apparaître les raisons qui expliquent l'absence de coordination entre les secteurs agricole et social de la vulgarisation. Les entretiens révèlent que la situation sociale est un sujet tabou dans l'agriculture; il est difficile, ou même impossible d'identifier les difficultés, à plus forte raison de les aborder devant une personne étrangère. Par pudeur ou par crainte de se voir stigmatisées, les familles paysannes hésitent beaucoup à faire appel à une aide extérieure. Chez les intervenants des deux domaines, par ailleurs, il existe d'un côté comme de l'autre une méconnaissance de l'activité de l'autre, mais aussi des préjugés qui vont à l'encontre de la volonté de collaboration. Les conditions de cette collaboration sont pourtant réunies: les spécialistes de l'économie rurale et familiale savent dans quel monde et quel contexte vivent les familles paysannes, sont sur place et connaissent aussi bien le métier de l'agriculteur que la vie paysanne, tandis que les professionnels de l'action sociale apportent une aide et des compétences utiles aux familles paysannes. En outre, ces derniers ont l'habitude d'être en contact avec tous les modes de vie et toutes les couches de la société. Les auteurs de l'étude en concluent que les deux types de conseils aux agriculteurs, vulgarisation agricole d'une part, action sociale d'autre part, devraient tirer parti de leurs compétences respectives pour être plus efficaces. D'aucuns défendent l'idée d'un système unique et polyvalent. L'application d'un tel système serait pourtant peu judicieuse. En effet, il ne faut pas négliger les craintes et les hésitations des familles paysannes à consulter les conseillers quels qu'ils soient. Il appartient aux spécialistes des deux bords de se pencher sur les stéréotypes afin de les combattre.

### Recommandations des auteurs de l'étude

Les auteurs de l'étude ont formulé un certain nombre de recommandations propres à combler les lacunes identifiées et à créer des synergies entre la vulgarisation agricole et l'action sociale. En voici les principales.



## Procéder à des échanges de vues interinstitutionnels

- Les organismes tels que la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des affaires sociales, la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture ou la Conférence suisse des services cantonaux de l'agriculture devraient connaître les dimensions sociales des difficultés rencontrées par les agriculteurs, et il y a lieu de procéder à des échanges de vues sur les moyens d'améliorer la situation.

## Institutionnaliser la coopération

- Instaurer et formaliser une coopération entre les services (vulgarisation agricole et action sociale); les problèmes complexes pourraient être suivis grâce à un système de gestion des cas.
- Mettre sur pied un organe de coordination commun, clairement désigné comme tel, et adopté tant par les vulgarisateurs que par les assistants sociaux, et comportant par exemple une ligne téléphonique d'assistance commune ou un site internet.
- Inventorier les services de vulgarisation et de conseil proposés aux agriculteurs, par canton et par région.
- Informer et sensibiliser les personnes qui, sans prêter assistance aux familles paysannes sur le plan social, entretiennent cependant une relation de confiance avec elles (par exemple les vétérinaires ou les fiduciaires agricoles).
- Organiser une table ronde réunissant les spécialistes des deux domaines à une échelle suprarégionale afin de favoriser les échanges de vues.

## Adapter les structures sur lesquelles s'appuie l'activité

- Modifier le plan comptable de l'agriculture pour le rendre compréhensible par les personnes étrangères à l'agriculture (et entre autres séparer nettement la comptabilisation des dépenses de l'exploitation de celle des dépenses domestiques).

## Se former et se perfectionner

- Intégrer dans la formation et le perfectionnement des spécialistes de la vulgarisation et du conseil en économie rurale la problématique sociale des familles paysannes, les prestations d'assistance sociale dont celles-ci peuvent bénéficier ainsi que les prescriptions légales applicables.
- Faire connaître les conditions d'existence des familles paysannes aux travailleurs sociaux dans le cadre de leur perfectionnement, surtout dans les régions rurales.

**Bibliographie** Rapport final « Synergien zwischen landwirtschaftlicher, bäuerlich-hauswirtschaftlicher sowie sozialer Beratung nutzen ». J. Brandstätter, S. Kuchen, M. Thoma: Institut für Soziale Arbeit IFSA-FHS, FHS St.Gallen; Chr. Jurt, Agroscope, Tänikon; Ueli Straub, AGRIDEA, Lindau. Mars 2015, St. Gall

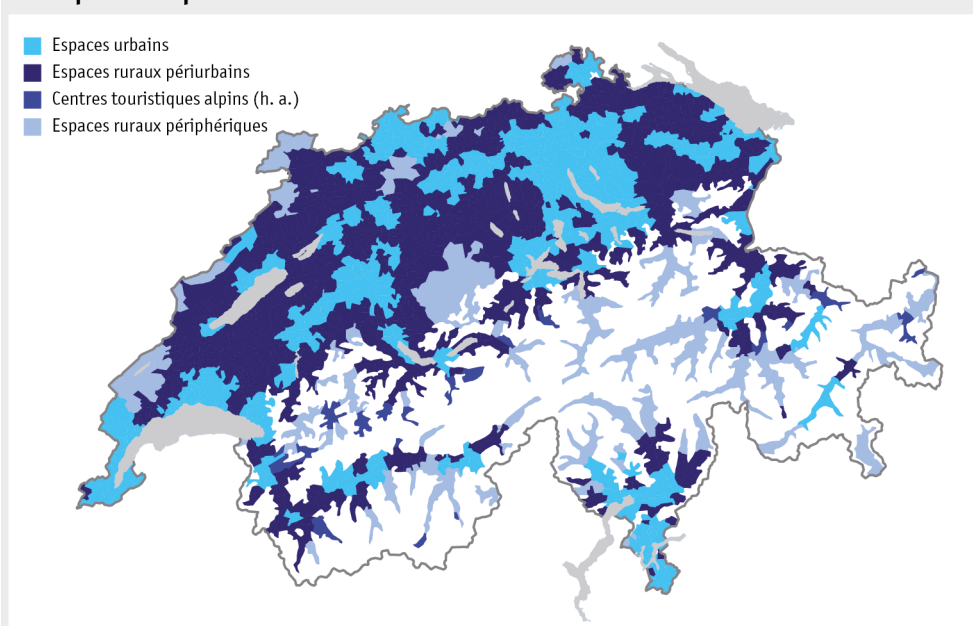
Esther Grossenbacher, OFAG, Secteur Economie sociale et évaluation, <mailto:esther.grossenbacher@blw.admin.ch>



## Espaces ruraux et régions de montagne

En Suisse, les espaces ruraux et les régions de montagne couvrent 31 000 km<sup>2</sup>, soit 77 % de la superficie du territoire national. Ces espaces abritent deux tiers de toutes les communes de Suisse et un quart de la population y vivait en 2011. Le 18 février 2015, le Conseil fédéral a approuvé le rapport « [Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagnes](#) » ainsi que le « [Rapport sur la politique des agglomérations 2016+ de la Confédération](#) ». Ces deux rapports ont été étroitement coordonnés, manifestant ainsi la volonté de la Confédération de rechercher les liens entre les différentes tâches relevant de l'aménagement du territoire et d'en tenir compte dans ses activités. La *Politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne* constitue un fondement essentiel pour les actions en matière de développement rural. Elle apporte une importante contribution à la mise en œuvre du [Projet de territoire Suisse](#), lequel postule la nécessité de réfléchir et d'agir en termes d'espaces globaux. Le rapport « *Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne* » a été élaboré en réponse d'une part à une mesure issue du plan de législature 2011-2015, et qui charge le gouvernement de « mener une politique globale de l'espace rural » et, d'autre part, à la motion Maissen « *Stratégie de la Confédération pour les régions de montagne et les espaces ruraux* ». Le rapport se fonde sur deux rapports conçus sous les directions respectives du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et de l'Office fédéral du développement territorial (ARE); il a en outre bénéficié du suivi de plusieurs groupes de travail.

### Politique des espaces ruraux



Source : ECOPLAN. Fond de carte: © ThemaKart (2011)

La carte ci-dessus provient du rapport du monitoring de l'espace rural, qui définit trois types d'espaces, à savoir l'espace rural périphérique, l'espace rural périurbain et les centres touristiques alpins (Centre du réseau de développement régional, 2011). Cette typologie se fonde en premier lieu sur l'accessibilité de l'agglomération ou de la ville isolée la plus proche, mais tient aussi compte du potentiel économique et du nombre d'habitants d'une commune. S'agissant de la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne, cette typologie est affinée afin de tenir encore mieux compte de la diversité et de l'hétérogénéité de ces espaces. Elle ne doit toutefois pas être considérée comme contraignante pour la politique, elle sert plutôt à faire ressortir les enjeux, les potentiels et les risques qui caractérisent les différents espaces. Par ailleurs, la typologie devrait montrer qu'une approche territoriale est nécessaire afin de soutenir de manière ciblée le développement économique et social des espaces ruraux et des régions de montagne: tout ne doit pas être fait partout.

Sources: OFS, HAFL



## Périmètre d'impact / territoires d'action

La politique fédérale pour les espaces ruraux et les régions de montagne se veut transversale et offre un cadre d'orientation aux différentes politiques sectorielles. Il n'existe pas de définition unique, statistiquement établie et généralement acceptée des espaces ruraux et des régions de montagne, qui puisse valoir dans la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne. C'est pourquoi le périmètre d'impact n'est pas délimité de manière précise. Selon le [Projet de territoire Suisse \(2012\)](#), l'effet global désiré sur le territoire ne peut être obtenu qu'avec une planification par-delà les frontières institutionnelles et sectorielles. Le périmètre doit correspondre à l'espace fonctionnel qui convient compte tenu des mesures et des politiques sectorielles impliquées. Pour cela, il est important de garder en vue la grande hétérogénéité des espaces ruraux et des régions de montagne. Des mesures spécifiques devront être envisagées pour répondre aux différents défis.

### Défis et lacunes

Dans sa première partie, le rapport explicite les notions d'espaces ruraux et régions de montagne et montre quelle est leur importance (Partie A: Les conditions-cadres). Il relève que ces territoires offrent non seulement un espace de vie et d'habitation pour les résidents, mais assurent également de nombreuses fonctions en tant qu'espaces économiques, espaces de détente, espaces d'identification et espaces à forte valeur naturelle et paysagère. La dynamique engendrée par la mondialisation, les mutations sociales et l'évolution de l'environnement influence énormément le développement des espaces ruraux et des régions de montagne; en même temps, elle représente un défi majeur. Les enjeux sont d'autant plus importants que les espaces ruraux et les régions de montagne sont très hétérogènes. Si les zones rurales périurbaines sont confrontées à l'extension et à la dispersion du milieu bâti, les espaces ruraux périphériques doivent quant à eux faire face au vieillissement et à un mouvement d'émigration de la population.

### Caractérisation des types d'espaces

Les *espaces ruraux périurbains* se trouvent normalement à 20 minutes au plus en voiture du centre urbain le plus proche. Ils se situent donc à proximité d'agglomérations ou de villes. Les *espaces ruraux périphériques* se situent à plus de 20 minutes du prochain centre d'agglomération et ne font pas partie de la zone du Plateau. Ils recèlent souvent des paysages culturels et naturels traditionnels, précieux sur le plan écologique; dans certaines régions, leur population stagne ou diminue. Les *centres touristiques alpins* se situent dans l'Espace alpin et se caractérisent par un nombre élevé de nuitées et une palette de services et d'infrastructures de bon à très bon niveau. Les *petits centres urbains* et *centres urbains moyens* comptent respectivement au moins 8500 et 40000 habitants. Ils remplissent d'importantes fonctions de centre à l'échelon niveau régional ou national. Les *centres ruraux* sont des communes rurales qui offrent d'importants services centraux pour le territoire environnant (formation, santé, administration, approvisionnement, places de travail). Ils comptent en général plus de 5000 habitants. *Régions de montagne*: leur définition se fonde sur la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne (LIM), en vigueur jusqu'à fin 2007, qui distingue 54 régions dans l'Espace alpin et le Jura. Cette définition prend pour base le potentiel économique d'un territoire. Les *agglomérations des régions de montagne* sont celles qui se situent dans le périmètre de la LIM. Elles remplissent d'importantes fonctions de centre. Les *fonds de vallées multifonctionnels* jouent un rôle de centre dans l'Espace alpin. Ils constituent un moteur économique dynamique et font l'objet d'une exploitation intensive.

L'analyse fait en outre apparaître que dans les espaces ruraux et les régions de montagne il existe actuellement déjà un grand nombre d'instruments et de mesures relevant de politiques sectorielles et qui ont une incidence directe ou indirecte. Ils jouissent pour certains d'une longue tradition et d'une grande reconnaissance auprès de la population et des milieux



politiques. Les multiples facettes de l'engagement de la Confédération ont cependant pour conséquence une juxtaposition de nombreuses directives politiques et juridiques. Bien que la plupart des instruments et des mesures affichent des objectifs cohérents, des contradictions et des redondances peuvent engendrer des conflits entre utilisateurs lors de leur mise en application.

### Vision, objectifs et principes d'action stratégiques

Les deux rapports d'experts ont servi à formuler une politique dotée d'une vision, d'objectifs à long terme, de principes d'action stratégiques, ainsi que d'instruments et de mesures menant à leur réalisation (Partie B: Vision, objectifs et principes d'action). La **vision** tient compte de la diversité et des potentiels spécifiques des espaces ruraux et des régions de montagne. Elle découle de l'observation des fonctions que ces espaces remplissent de par leur spécificité et incite à développer des perspectives solides en collaboration avec la Confédération, les cantons et les autres acteurs importants. Elle souligne avec force que les espaces ruraux et les régions de montagne ne peuvent se développer qu'en partenariat avec les agglomérations (cf. encadré).

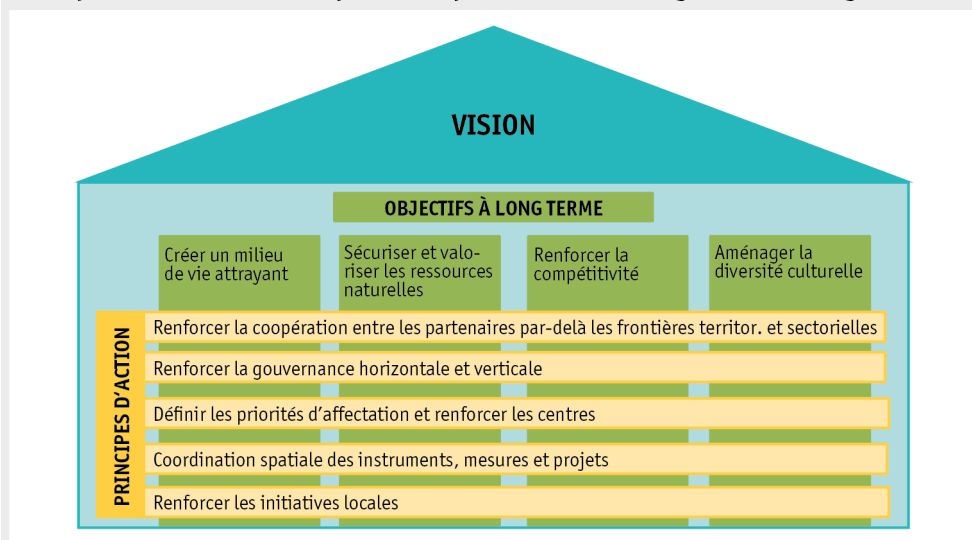
### Vision pour un développement durable des régions de montagne et des espaces ruraux en Suisse

Les régions de montagne et les espaces ruraux apportent par leur variété, leurs potentiels spécifiques et l'utilisation de leurs relations fonctionnelles avec les agglomérations une contribution importante au développement durable du territoire suisse. Les lieux de résidence et de travail bénéficient de perspectives de développement à long terme, et la qualité de leurs espaces naturels, de leurs paysages et de leurs zones de détente est garantie. Des acteurs innovants et entreprenants sont en mesure de développer aux niveaux communal et régional, conjointement avec la Confédération et les cantons, tout en s'inscrivant dans les échanges internationaux, des réponses d'avenir aux défis économiques, sociaux et environnementaux qui se présentent. Associés aux espaces urbains, les régions de montagne et les espaces ruraux marquent l'identité, l'image et, par conséquent, le développement de la Suisse.

Parallèlement à cette vision, quatre **objectifs à long terme** ont été définis. Ils décrivent la situation souhaitée pour les espaces ruraux et les régions de montagne en désignant les quatre aspects essentiels du développement futur de ces territoires, vers lequel la Confédération, les cantons, les communes et les régions doivent tendre conjointement. Ils apportent une réponse aux défis exposés et aux lacunes identifiées et reflètent les trois dimensions du développement durable (écologique, économique et social). Pour que cette politique se traduise par un succès durable, les actions de l'Etat doivent s'articuler autour de cinq **principes d'action stratégiques**. La conjonction des objectifs et des principes d'action confère à la politique de la Confédération une structure matricielle (cf. graphique).



### Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne



Fonte : OFAG

Les principes d'action stratégiques visent à renforcer les acteurs. La coordination doit être améliorée et de nouvelles formes de collaboration doivent être mises en place par-delà les frontières institutionnelles et sectorielles. L'approche selon le principe de la « **gouvernance** » mérite à cet égard une attention particulière. La notion de gouvernance désigne d'une manière générale le système de réglementation et de pilotage d'organisations structurées, qui met en avant les interactions entre les différents domaines politiques et les différents acteurs, tels que l'État, les services administratifs et les organisations privées ou publiques. Le modèle de gouvernance comporte deux axes de coordination et de pilotage: l'un horizontal, l'autre vertical. L'axe horizontal a pour objectif d'harmoniser la coopération des diverses politiques sectorielles aux différents niveaux de l'État, tandis que l'axe vertical décrit la coordination des acteurs sur le plan fédéral et aux autres niveaux de l'État (cantons et communes), de même que celle des autres acteurs concernés issus de la société civile. Le modèle de gouvernance se caractérise en outre par l'interaction d'une approche du haut vers le bas (top-down) et du bas vers le haut (bottom-up). Celle-ci doit garantir que les politiques sectorielles à incidence territoriale soient mieux coordonnées et que la disparité des conditions territoriales soit mieux prise en compte.

### Instruments et mesures pour la mise en œuvre de la politique

La dernière partie du rapport (Partie C: Mise en œuvre de la politique de la Confédération) présente les **instruments et les mesures** qui doivent permettre de combler les lacunes décelées et de pourvoir aux besoins d'agir supplémentaires. Les instruments et mesures proposés servent, d'une part, à améliorer la coordination des politiques sectorielles qui ont un impact sur les espaces ruraux et les régions de montagne et, d'autre part, à parfaire la cohérence de ces politiques avec les objectifs formulés. En outre, les acteurs locaux doivent être davantage impliqués dans la gouvernance, afin que leurs intérêts soient mieux représentés au niveau fédéral. Des instruments et mesures nouveaux et/ou développés à partir du dispositif existant permettront de réaliser ces objectifs. Se référant à l'amélioration des interactions visée entre les diverses tâches fédérales avec incidence territoriale, le rapport mentionne également plusieurs instruments et mesures à mettre en œuvre conjointement avec la politique des agglomérations. Il souligne l'intention de trouver des solutions différenciées selon les divers territoires. L'agriculture est partie prenante à pratiquement toutes les mesures et tous les organes prévus.

### Vue d'ensemble des instruments et des mesures



## A) Instruments et mesures de la Politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne

- Processus stratégiques territoriaux au niveau régional
- Soutenir les initiatives locales et régionales
- Renforcer le Réseau de la Confédération pour l'espace rural

## B) Instruments et mesures communs de la P-LRB et l'AggloPol

- Projets-modèles pour un développement territorial durable
- Programme pilote Territoires d'action (PHR)
- Systèmes régionaux d'innovation (RIS)
- Conférence tripartite
- Ordonnance sur la coordination des tâches de la Confédération relevant de la politique d'organisation du territoire
- Gestion des connaissances sur le développement territorial en Suisse

## Conclusion et conséquences pour l'agriculture

Ce rapport relie pour la première fois entre eux les divers domaines de la politique fédérale relative aux espaces ruraux et aux régions de montagne. L'agriculture est concernée par cette démarche, puisqu'elle joue un rôle important dans ces territoires. De nouvelles opportunités émergent grâce à des liens encore plus étroits entre les politiques sectorielles et grâce à des coopérations verticales et horizontales encore plus intensives. Une meilleure coopération horizontale peut notamment contribuer à déceler précocement des conflits d'utilisation d'un territoire ainsi qu'à rechercher rapidement un compromis ou d'autres bonnes solutions. Une meilleure coordination verticale, intégrant la collaboration avec les partenaires locaux, permet quant à elle de faciliter la mise en œuvre des politiques fédérales à l'échelon de la région. Les régions qui élaborent une stratégie territoriale bénéficient d'un soutien dans ces tâches et les initiatives locales mises au point dans le cadre d'une approche « du bas vers le haut » continuent d'être encouragées. Les aides à l'investissement en faveur de mesures collectives (projets de développement régional, améliorations foncières intégrales, notamment), les paiements directs (p. ex. les contributions à la qualité du paysage) ou les mesures dans le domaine de la production et de la vente (désignation des produits) sont des exemples d'instruments relevant du secteur agricole qui, du fait de la création de valeur ou de la contribution au maintien d'un paysage ouvert, ont un impact sensible dans ces territoires. Les instruments de la politique agricole devront toutefois être utilisés avec souplesse, afin de tenir compte des caractéristiques inhérentes aux différentes régions. Cela restera à l'avenir également un défi, ainsi qu'une tâche permanente.

**Bibliographie** Conseil fédéral suisse (2015): Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne; Rapport en réponse à la motion 11.3927 Maissen du 29 septembre 2011. Pour un développement cohérent du territoire suisse. Rapport du 18 février 2015. Berne Conseil fédéral suisse (2015): Politique des agglomérations 2016+ de la Confédération. Pour un développement cohérent du territoire suisse. Rapport du 18 février 2015. Berne Secrétariat d'Etat à l'économie (2014): Rapport des experts à l'attention du SECO pour une stratégie de la Confédération pour les régions de montagne et les espaces ruraux de la Suisse. Remis par les membres du groupe stratégique « Motion Maissen ». Berne, juin 2014.

Thomas Maier, OFAG, Secteur Economie agricole, espace rural et structures Daniel Baumgartner, OFAG, Secteur Economie agricole, espace rural et structures, <mailto:daniel.baumgartner@blw.admin.ch>





## Année internationale des sols 2015

Le sol est une ressource écologique et économique précieuse et limitée. Il est d'une importance capitale d'assurer ses fonctions durablement, car le sol constitue un des fondements de la vie. Pour contribuer à nous sensibiliser sur la gestion de cette ressource vitale, le 20 décembre 2013, l'Assemblée générale de l'ONU a décidé de déclarer le 5 décembre Journée internationale des sols et 2015 Année internationale des sols. Le lancement officiel a eu lieu le 5 décembre 2014. Diverses activités ont lieu au plan national et international (notamment lors du lancement formel de la 69<sup>e</sup> Assemblée internationale des Nations-Unies à New York) [www.boden2015.ch](http://www.boden2015.ch).

### Les sols sous pression dans toutes les parties du globe

En raison de la croissance démographique mondiale et de l'extension des zones résidentielles, il est à prévoir que 30 à 40 millions d'hectares de surfaces agricoles disparaîtront dans le monde d'ici à 2025 pour cause d'imperméabilisation. Étant donné que la plupart des villes se trouvent dans des régions fertiles (zones côtières, embouchures de fleuves), la majeure partie des surfaces requises concerne de bonnes terres agricoles. Selon la Banque mondiale, entre 5 et 10 millions d'hectares de terres agricoles supplémentaires disparaissent chaque année suite à leur forte dégradation. Les sols subissent en outre la contamination, la salinisation, la désertification, mais aussi l'érosion et les catastrophes naturelles provoquées par les changements climatiques, si bien que leur fertilité en souffre.

### La croissance démographique requiert une hausse de la production alimentaire

Selon le scénario moyen des prévisions de l'ONU, la population mondiale, actuellement d'un peu plus de sept milliards de personnes, dépassera les huit milliards en 2025 malgré le ralentissement du taux de croissance. En Suisse, l'Office fédéral de la statistique (OFS) prévoit que la population résidente passera des huit millions actuels à 8,6 millions de personnes en 2025. En conséquence, la quantité et la qualité des terres assolées sont d'une importance cruciale pour la sécurité alimentaire. En outre, de l'eau de bonne qualité doit être disponible en quantité suffisante, ce qui est loin d'être le cas précisément dans les pays ayant les taux de croissance les plus élevés (continent africain, Inde, Chine). De surcroît, c'est dans ces mêmes zones que le changement climatique réduira encore davantage la disponibilité en eau. Un des services écosystémiques les plus essentiels que les sols fournissent aux sociétés humaines est la mise à disposition de denrées alimentaires. Face à la croissance démographique et aux changements climatiques, la sécurité alimentaire globale constitue l'un des défis majeurs de l'avenir. La Suisse étant une importatrice nette de denrées alimentaires, les consommatrices et les consommateurs font également subir leur influence sur l'environnement et les ressources naturelles ainsi que sur la sécurité alimentaire de la population locale dans les pays exportateurs.

### Développement territorial durable

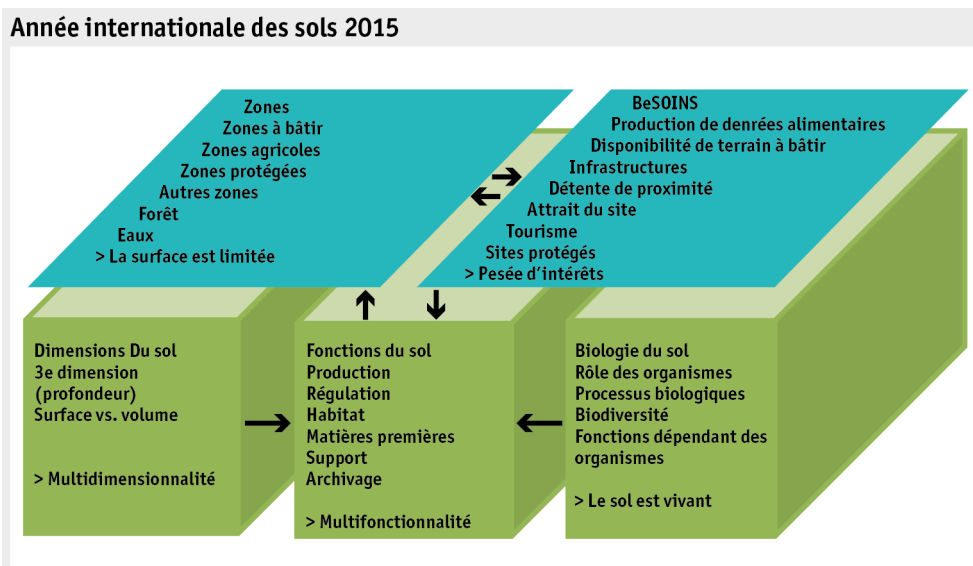
Même en cas d'aggravation du changement climatique, l'Europe centrale et plus particulièrement la Suisse continueront de disposer de ressources en eau plus abondantes que les parties du monde les plus peuplées. Étant donné les conditions de végétation favorables et les bons sols de la Suisse, nous sommes nous aussi appelés à conserver les terres cultivées et à préserver les zones agricoles de la spéculation, de manière à sauvegarder les bases de production nécessaires à l'agriculture tout en visant un développement territorial durable. L'article 104 de la Constitution fédérale exige l'encouragement des exploitations agricoles cultivant le sol. Pour que l'agriculture puisse remplir cette tâche, elle doit pouvoir disposer des bases légales correspondantes. La loi sur l'agriculture, le droit foncier rural et l'aménagement du territoire s'associent pour jouer un rôle essentiel à cet égard.



Un sol intact est une condition sine qua non pour que l'agriculture puisse remplir ses tâches multifonctionnelles. C'est pourquoi les intérêts en faveur d'une meilleure protection des terres cultivées sont multiples et ne s'expliquent pas uniquement par la sécurité alimentaire. Il existe divers effets de levier et interactions entre l'impératif de durabilité, la protection de l'environnement et du paysage et les objectifs de développement territorial (utilisation parcimonieuse des sols). Le maintien des terres cultivées vise aussi des objectifs esthétiques, écologiques et territoriaux. En outre, la beauté des paysages a un impact positif sur l'attractivité de la place économique suisse et sur le tourisme.

### Stratégie de la Suisse sur la ressource sol

Dans une situation d'économie florissante, la pression sur les sols continuera d'augmenter. Lors de la mise en œuvre de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire, il s'agira de réfléchir à des alternatives et de prendre des mesures pour une utilisation durable des sols. La gestion du territoire dispose d'excellents instruments à cet effet: la planification agricole et le remaniement parcellaire. Qu'il s'agisse d'infrastructures, de plan d'affectation ou d'espace réservé aux eaux, ces instruments sont là pour concilier les divers intérêts et proposer des solutions. Ce qui compte lors d'un état des lieux, c'est de répertorier toutes les utilisations existant dans un périmètre donné, incluant les forêts et les sites protégés, afin de faire émerger des propositions appropriées. La majorité de la population suisse souhaite des dispositions claires contre la perte de terres agricoles et le mitage du territoire, comme en témoignent les votations sur les résidences secondaires et sur la loi sur l'aménagement du territoire ainsi que les initiatives cantonales sur la protection des terres agricoles.



Source : OFAG

Dès lors, il est important de préserver les potentiels de production existant naturellement en Suisse et de les exploiter au mieux. En 2012, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a chargé l'OFAG de dresser un état des lieux complet sur la protection des terres agricoles. Le Conseil fédéral a pris connaissance de ce document de référence lors de sa séance du 30 mai 2012. Il est disponible en ligne sur la page d'accueil de l'OFAG sous: [lien](#) (thème: protection des terres agricoles). Les offices fédéraux chargés de la question des sols élaborent actuellement une stratégie sur la ressource sol en Suisse qui sera disponible dès l'hiver 2015-2016. Cette stratégie prend en compte aussi bien les aspects quantitatifs comme la protection des terres agricoles que les fonctions qualitatives des sols (notamment la rétention de l'eau, le stockage de carbone, l'assimilation et la décomposition de substances polluantes). Elle devra également s'accompagner de données et de mesures fiables sur les sols ainsi que d'un cadre juridique clair pour un cadastre effectif et sûr. La science est une partenaire non négligeable pour l'élaboration des bases et la présentation des liens existants entre les divers aspects de la protection et de l'utilisation des sols. Citons notamment le programme national de recherche PNR 68 sur la ressource sol qui se consacre à toutes les questions relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives du sol.

### La planification agricole: un instrument de la gestion du territoire pour une utilisation optimale des sols

Cet instrument ne suffit toutefois pas à résoudre les conflits dus aux besoins divergents du développement territorial. Seule une pesée d'intérêts générale peut faire émerger des solutions. Dernièrement, le Tribunal fédéral a rejeté plusieurs projets au motif qu'ils n'avaient pas donné lieu à une pesée d'intérêts ou que celle-ci était incomplète, par exemple pour le projet de terrain de golf Bonstetten-Wettswil (ZH), pour le projet « Safety Car » à Vendlincourt (JU) ou pour les installations de traitement des eaux de chaussées (SABA) à Wartau et à Mels (SG). En revanche, avant de procéder à une évaluation des divers intérêts en jeu, il est indispensable de disposer de bonnes bases et d'une analyse complète de la situation. C'est sur elles que l'on s'appuiera pour illustrer les avantages et les inconvénients et trouver des solutions. La planification agricole est l'instrument parfait pour remplir cette fonction.

### Année internationale des sols 2015



L'année internationale des sols 2015 offre une occasion exceptionnelle pour sensibiliser les acteurs concernés et le public à ces questions. Nous sommes tous appelés à faire notre part, participons-y!

## Messages clés de l'Année internationale des sols 2015

### Le sol est fondamental

- Le sol, ce n'est pas seulement la surface (bidimensionnelle) sur laquelle nous nous tenons, c'est aussi tout ce qui constitue la couche vivante la plus externe de la croûte terrestre (tridimensionnelle). Les services écosystémiques des sols sont souvent peu visibles, car l'activité se déroule sous la surface. La formation des sols s'inscrit dans une échelle de temps très longue (quatrième dimension), si bien que le sol n'est pas renouvelable à l'échelle humaine.

### Le sol est vivant

- Le sol est un espace vital diversifié abritant une biodiversité d'une richesse exceptionnelle. Ce microcosme participe aux cycles de matières et de substances nutritives terrestres. Il joue un rôle déterminant pour la fertilité des sols et pour de multiples autres services des sols.

### Le sol est productif

- Un sol sain remplit de nombreuses fonctions comme produire des denrées alimentaires, servir de filtre et de tampon, retenir l'eau et fournir ainsi des services essentiels aux sociétés humaines. La Stratégie sur la ressource sol en Suisse établit les catégories suivantes: habitat, production, régulation, support, matières premières et archivage. Plusieurs de ces fonctions sont interdépendantes: un sol sain et fertile peut produire des aliments tout en régulant l'eau et le climat, tandis qu'un sol dégradé n'est que peu ou plus du tout apte à fournir ces services.

### Le sol est limité

- Pour pouvoir assurer leurs nombreuses fonctions pour les générations futures, les sols doivent être préservés aussi bien par la quantité de surface qu'ils recouvrent que par leur qualité. À l'heure actuelle, l'urbanisation continue de provoquer la disparition de 1m<sup>2</sup> de surface de sol chaque seconde. Un sol bâti ne peut plus être restitué à moyen terme, si bien qu'il est perdu pour la production alimentaire et pour d'autres services écosystémiques.

Jörg Amsler, OFAG, Secteur Améliorations foncières Thomas Hersche, OFAG, Secteur Améliorations foncières,  
[thomas.hersche@blw.admin.ch](mailto:thomas.hersche@blw.admin.ch)





## **Introduction « EXPLOITATION »**

Cette rubrique aborde l'évolution des structures et la situation économique du secteur agricole et des exploitations. L'accent est mis à cet égard sur le nombre d'exploitations et sur leur taille, sur le nombre de personnes qu'elles emploient, sur la surface agricole utile et sur l'effectif d'animaux.



## Exploitations

En 2014, la Suisse comptait un total de 54046 exploitations, soit 2,1% de moins que l'année précédente.

» A1

» [Relevé des structures agricoles 2014](#)

### Evolution du nombre d'exploitations par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2013	2014	2000-2014	2013-2014
0 à 3 ha	8 371	5 723	5 615	-2,8	-1,9
3 à 10 ha	18 542	11 024	10 481	-4,0	-4,9
10 à 20 ha	24 984	17 514	16 731	-2,8	-4,5
20 à 30 ha	11 674	11 147	11 121	-0,3	-0,2
30 à 50 ha	5 759	7 486	7 651	2,0	2,2
> 50 ha	1 207	2 313	2 447	5,2	5,8
<b>Total</b>	<b>70 537</b>	<b>55 207</b>	<b>54 046</b>	<b>-1,9</b>	<b>-2,1</b>

Source : OFS

Durant les quatorze premières années du nouveau millénaire, le nombre d'exploitations agricoles a reculé de 16491 unités au total, soit de 1,9% par année. Le recul absolu le plus important au cours de cette période concerne les exploitations de la classe de grandeur 3 à 10 ha et 10 à 20 ha. En revanche, le nombre d'exploitations d'une taille plus grande que 30 hectares a augmenté.

### Evolution du nombre d'exploitations dirigées par une femme, par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2013	2014	2000-2014	2013-2014
0 à 3 ha	654	575	555	-1,2	-3,5
3 à 10 ha	1 116	993	1 007	-0,7	1,4
10 à 20 ha	418	744	756	4,3	1,6
20 à 30 ha	95	265	298	8,5	12,5
30 à 50 ha	52	132	154	8,1	16,7
> 50 ha	11	18	31	7,7	72,2
<b>Total</b>	<b>2 346</b>	<b>2 727</b>	<b>2 801</b>	<b>1,3</b>	<b>2,7</b>

Source : OFS

En 2014, on comptait 2801 exploitations dirigées par une femme, ce qui représente 5,2% des exploitations totales. Entre 2000 et 2014, le nombre d'exploitations agricoles dirigées par une femme a augmenté de 455 unités, soit de 1,3% par an. Par rapport à l'ensemble des exploitations, les exploitations dirigées par une femme sont surreprésentées dans la classe de grandeur jusqu'à 10 ha, et au contraire sous-représentées dans les classes de grandeur à partir de 10 ha. Cela signifie que les exploitations dirigées par une femme ont tendance à être plus petites



que la moyenne. On observe toutefois un mouvement vers les classes de grandeur aux surfaces plus grandes.

#### Evolution du nombre d'exploitations par région

Région	Nombre d'exploitations 2000	Nombre d'exploitations 2013	Nombre d'exploitations 2014	Variation annuelle en % 2000-2014	Variation annuelle en % 2013-2014
Région de plaine	31 612	24 490	24 016	-1,9	-1,9
Région des collines	18 957	15 249	14 994	-1,7	-1,7
Région de montagne	19 968	15 468	15 036	-2,0	-2,8
<b>Total</b>	<b>70 537</b>	<b>55 207</b>	<b>54 046</b>	<b>-1,9</b>	<b>-2,1</b>

Source : OFS

Dans les différentes régions, le taux de diminution annuel le plus élevé entre 2000 et 2014 concerne la région de montagne (-2%). En 2014, la diminution des exploitations de région de montagne (-2,8%) est nettement plus marquée que celle dans les régions de plaine (-1,9%) et des collines (-1,75%).

#### Evolution du nombre d'exploitations dirigées par une femme, par région

Région	Nombre d'exploitations 2000	Nombre d'exploitations 2013	Nombre d'exploitations 2014	Variation annuelle en % 2000-2014	Variation annuelle en % 2013-2014
Région de plaine	924	1 090	1 125	1,4	3,2
Région des collines	580	721	729	1,6	1,1
Région de montagne	842	916	947	0,8	3,4
<b>Total</b>	<b>2 346</b>	<b>2 727</b>	<b>2 801</b>	<b>1,3</b>	<b>2,7</b>

Source : OFS

En 2014, la répartition de ces exploitations par région était semblable à celle des autres exploitations. Dans la région de plaine, la part d'exploitations dirigées par une femme (40%) est un peu moins élevée que pour l'ensemble des exploitations (44%); dans la région des collines, la différence est minime (26% contre 28%) et dans la région de montagne, cette part était légèrement plus élevée (34% contre 28%).

#### Evolution du nombre d'exploitations à plein temps et à temps partiel, par région

Caractéristiques	Nombre d'exploitations 2000	Nombre d'exploitations 2013	Nombre d'exploitations 2014	Variation annuelle en % 2000-2014	Variation annuelle en % 2013-2014
<b>Exploitations à plein temps</b>					
Région de plaine	23 536	18 110	17 996	-1,9	-0,6
Région des collines	13 793	10 869	10 719	-1,8	-1,4





Région de montagne	11 910	10 365	10 122	-1,2	-2,3
<b>Total</b>	<b>49 239</b>	<b>39 344</b>	<b>38 837</b>	<b>-1,7</b>	<b>-1,3</b>
<b>Exploitations à temps partiel</b>					
Région de plaine	8 076	6 380	6 020	-2,1	-5,6
Région des collines	5 164	4 380	4 275	-1,3	-2,4
Région de montagne	8 058	5 103	4 914	-3,5	-3,7
<b>Total</b>	<b>21 298</b>	<b>15 863</b>	<b>15 209</b>	<b>-2,4</b>	<b>-4,1</b>

Source : OFS

Atteignant 1,7 % par an, le taux de diminution des exploitations à plein temps entre 2000 et 2014 a été dans l'ensemble un peu moins élevé que celui des exploitations à temps partiel, qui s'est élevé à 2,4% par an. On constate cependant d'importantes différences entre les régions. La diminution des exploitations à plein temps dans les régions de plaine et des collines, respectivement de 1,9% et de 1,8%, est plus marquée que dans la région de montagne (-1,2%). Il en va différemment pour les exploitations à temps partiel: le recul de 3,5% observé dans la région de montagne est de loin le plus élevé, suivi par la région de plaine (-2,1%) et la région des collines (-1,3%). Durant l'année sous revue, le taux de recul des exploitations à plein temps est plus bas que la moyenne sur la durée, sauf dans la région de montagne où il est plus important. Par contre, en ce qui concerne les exploitations à temps partiel, le recul dans les régions de plaine et des collines est nettement plus important que la tendance constatée au fil des années.

#### Evolution du nombre d'exploitations à plein temps et à temps partiel dirigées par une femme, par région

Caractéristiques	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2013	2014	2000-2014	2013-2014
<b>Exploitations à plein temps</b>					
Région de plaine	331	585	624	4,6	6,7
Région des collines	175	323	352	5,1	9,0
Région de montagne	211	408	426	5,1	4,4
<b>Total</b>	<b>717</b>	<b>1 316</b>	<b>1 402</b>	<b>4,9</b>	<b>6,5</b>
<b>Exploitations à temps partiel</b>					
Région de plaine	593	505	501	-1,2	-0,8
Région des collines	405	398	377	-0,5	-5,3
Région de montagne	631	508	521	-1,4	2,6



<b>Total</b>	<b>1 629</b>	<b>1 411</b>	<b>1 399</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,9</b>
--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------

Source : OFS

Dans le cas des exploitations dirigées par une femme, la répartition entre exploitations à plein temps et exploitations à temps partiel ne suit pas la tendance générale. Si plus de 70% des exploitations totales sont gérées à plein temps, seule la moitié des exploitations dirigées par une femme le sont. Entre 2000 et 2014, la tendance a toutefois évolué clairement en faveur des exploitations à plein temps.

Martina De Paola, OFAG, Secteur Economie sociale et évaluation, <mailto:martina.depaola@blw.admin.ch>



## Exploitations d'estivage

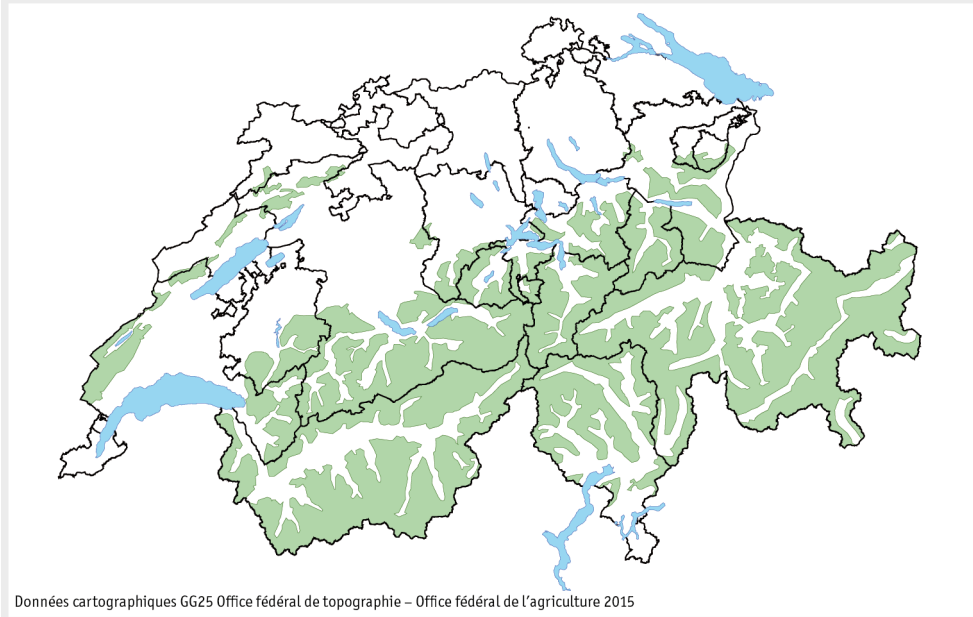
Pour entretenir les vastes alpages suisses, il faut les exploiter. Le paysage cultivé a été façonné par le pacage. Or, cette pratique reste indispensable pour que la région d'estivage puisse conserver le rôle déterminant qu'elle joue aux plans de la sécurité alimentaire, de l'écologie et de la société. Car les alpages retournent à l'état de forêt s'ils ne sont pas entretenus.

### Caractères distinctifs des exploitations d'estivage

Les exploitations d'estivages servent au pâturage d'été en montagne de troupeaux de ruminants. Le caractère saisonnier de l'estivage constitue la principale différence avec les exploitations à l'année. Autre caractéristique: l'utilisation exclusive des surfaces herbagères, qui doit être adaptée au site et d'une intensité différenciée. La région d'estivage couvre la surface traditionnellement dédiée à l'économie alpestre. Les alpages sont assez souvent en haute montagne, mais, comme l'activité traditionnelle est déterminante, ils peuvent aussi se trouver à une altitude plus basse. À l'étage inférieur, la région d'estivage est délimitée par rapport à la surface agricole utile; par contre, à l'étage supérieur elle ne l'est pas par rapport aux surfaces improductives (pierriers, glaciers, rochers, etc.).

### Région d'estivage

#### Région d'estivage



Source : OFAG

### Maintien d'alpages ouverts

Le maintien d'alpages ouverts est l'un des grands axes de la Politique agricole 2014-2017. Or, la réalisation de cet objectif passe par l'estivage d'animaux consommant des fourrages grossiers. Il a été décidé de relever la contribution d'estivage à partir de 2014 pour garantir l'exploitation et l'entretien de ces précieuses surfaces. Une contribution de mise à l'alpage a également été introduite pour inciter les exploitations principales à estiver leurs animaux. La combinaison de ces deux mesures sert à garantir une charge en bétail suffisante pour éviter que les alpages soient à long terme envahis par les buissons et les arbres.

### Utilisation durable de la région d'estivage



Les alpages doivent être exploités durablement. Ce principe est appliqué concrètement comme suit:

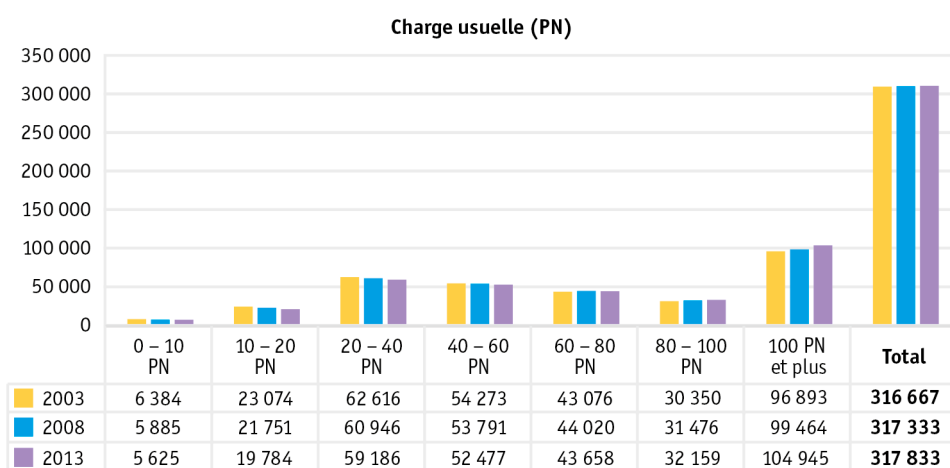
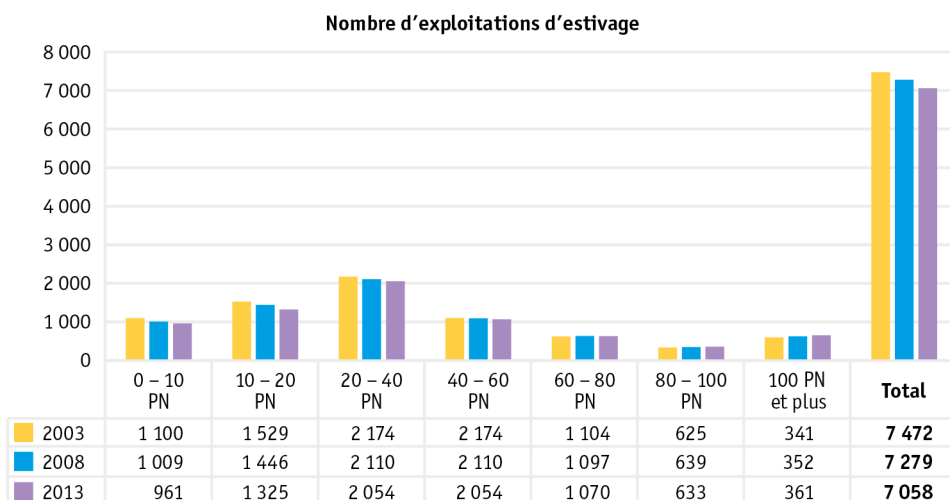
- Les exploitations d'estivage doivent être exploitées de façon appropriée et respectueuse de l'environnement, sans utilisation trop intensive ou trop extensive. Il faut utiliser les surfaces relevant de la protection de la nature conformément aux prescriptions.
- La fumure des surfaces pâturables doit en principe être effectuée avec des engrais produits sur l'alpage (fumier, lisier). Il est interdit d'utiliser des engrais minéraux azotés et des engrais liquides ne provenant pas de l'alpage. L'apport d'autres engrais requiert une autorisation (phosphore ou chaux, etc.).
- Les animaux sont affouragés avec de l'herbe provenant de l'alpage. Un apport de fourrage limité est autorisé pour pallier des situations exceptionnelles dues aux conditions météorologiques ainsi que pour nourrir le cheptel laitier.
- Il faut protéger les pâturages contre l'embroussaillage et l'abandon à la friche. Il convient de lutter contre les plantes à problème. Pour plus d'informations, il suffit de consulter sur le site Internet d'Agriidea un [guide pour l'évaluation des surfaces](#), conçu en 2014.

### Evolution des exploitations d'estivage

La taille d'une exploitation d'estivage est calculée en pâquiers normaux. Un pâquier normal correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail consommant des fourrages grossiers pendant cent jours, soit la quantité d'herbe nécessaire pour nourrir une vache pendant cette durée. La pousse de l'herbe et les besoins en fourrage des animaux doivent être aussi équilibrés que possible sur un alpage. C'est dans ce but qu'une charge usuelle en bétail a été fixée pour chaque exploitation d'estivage. Le nombre d'exploitations d'estivage a diminué entre 2003 et 2013, passant de 7472 à 7058. La charge usuelle en bétail totale est restée stable pendant cette même période. La taille de ces exploitations a eu tendance à augmenter en raison de leur fusion ou de leur reprise par d'autres exploitations voisines.



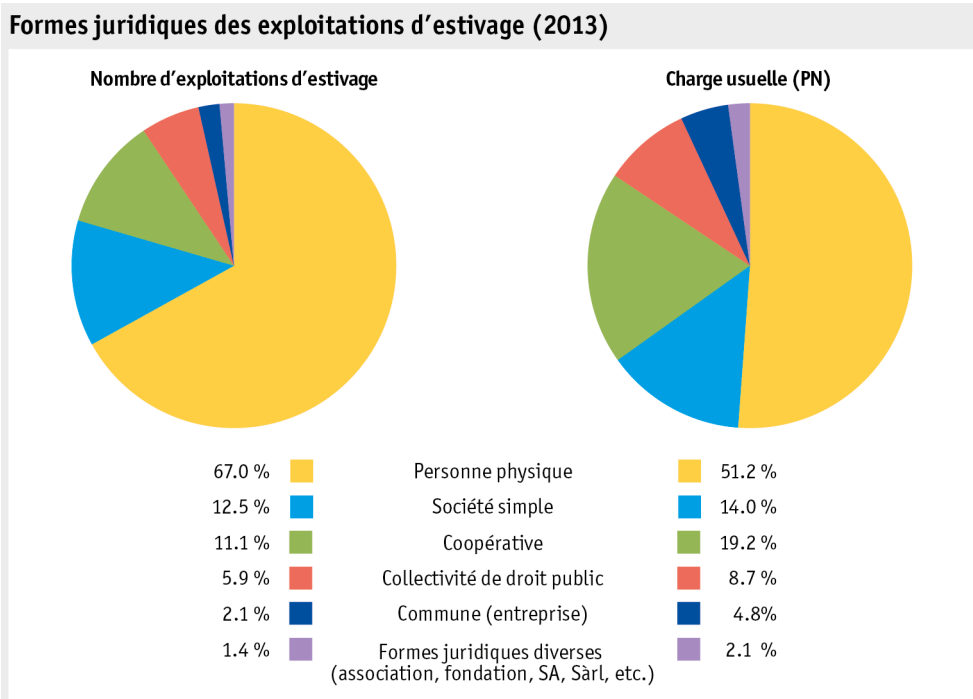
### Evolution des exploitations d'estivage (2003-2013)



Source : OFAG

### Conditions d'exploitation

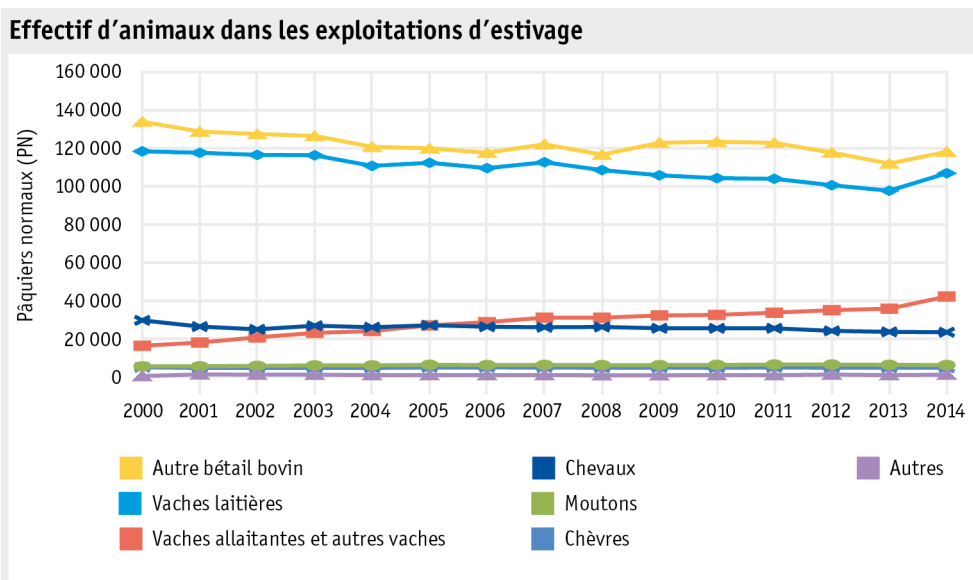
Les exploitations d'estivage sont la plupart du temps dirigées par des personnes physiques et des sociétés simples (sociétés sœurs ou père et fils, etc.). Ces formes juridiques sont également courantes dans les exploitations à l'année. Mais l'autre particularité de l'estivage réside dans le fait que cette pratique revêt souvent d'autres formes juridiques, comme les coopératives ou les collectivités de droit public, qui tirent leurs origines de la tradition, mais aussi de la rentabilité. La gestion collective présente en effet de réels avantages économiques, notamment dans le cas d'une utilisation assez extensive.



Source : OFAG

### Evolution du cheptel dans la région d'estivage

Dans l'ensemble, les effectifs d'animaux ont légèrement diminué dans les alpages suisses au cours de ces dernières années, avec des fluctuations annuelles liées aux conditions météorologiques. Le nombre de vaches laitières et de bœufs (catégorie «Autre bétail bovin») a eu tendance à un peu régresser au fil des années. En revanche, l'effectif de vaches mères ne cesse de croître.



Source : OFAG

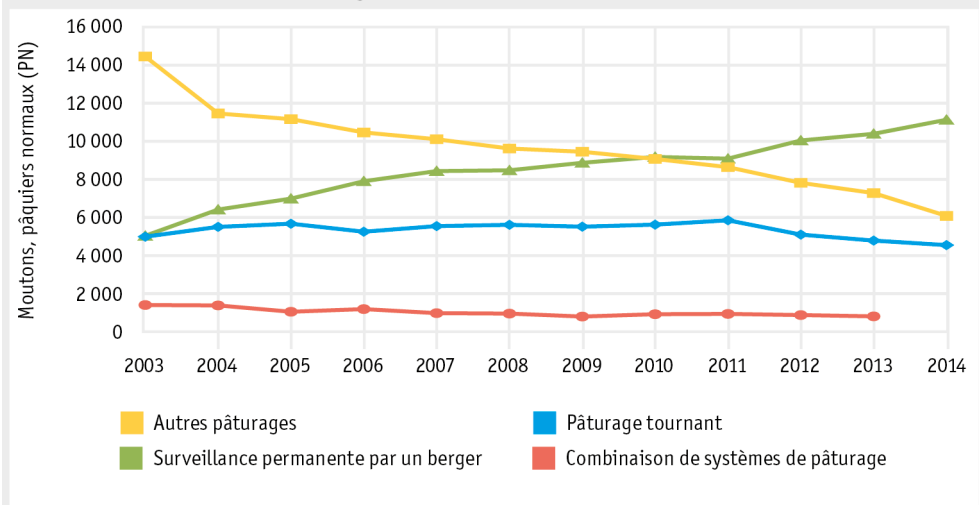
### Evolution de l'estivage de moutons

Depuis 2003, des contributions d'estivage différenciées sont allouées pour les moutons (brebis laitières exceptées) en fonction du système de pâturage utilisé. L'octroi de montants plus



élevés permet, d'une part, de rétribuer les frais plus importants occasionnés par la surveillance permanente par un berger et les pâturages tournants, et, d'autre part, d'inciter davantage les agriculteurs à pratiquer un estivage durable des moutons. La surveillance permanente des moutons signifie que le troupeau est gardé par un berger ou une bergère accompagné(e) de chiens et conduit chaque jour à un pâturage choisi par leurs gardiens. Le pâturage tournant est le pacage des animaux alternativement dans différents parcs clôturés ou clairement délimités, pendant toute la période d'estivage. L'incitation à un estivage durable des moutons, conjuguée avec la présence de grands carnassiers, a joué un rôle déterminant dans l'évolution de cette pratique au cours de ces dernières années. Ainsi, le nombre des moutons gardés dans d'autres pâturages a nettement diminué, alors que celui des moutons sous surveillance permanente a augmenté en conséquence pendant la même période.

### Estivage des moutons selon le système de pâturage



Source : OFAG

### Et l'avenir?

Le maintien d'alpages ouverts représente un défi pour le futur, en particulier sur les surfaces où les conditions d'exploitation sont pénibles.

Denis Morand, OFAG, Secteur Paiements directs Bases , <mailto:denis.morand@blw.admin.ch>



## Personnes actives

En 2014, quelque 158762 personnes étaient actives dans l'agriculture suisse, soit à peu près le même nombre que l'an précédent.

### Evolution du nombre de personnes actives

Caractéristiques		Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
		2000	2013	2014	2000-2014	2013-2014
Membres de la famille	hommes	101 685	79 593	78 234	-1,9	-1,7
	femmes	64 292	48 574	47 824	-2,1	-1,5
	total	165 977	128 167	126 058	-1,9	-1,6
dont :						
Chef d'exploitatio	hommes	74 724	52 480	51 245	-2,7	-2,4
	femmes	2 346	2 727	2 801	1,3	2,7
	total	77 070	55 207	54 046	-2,5	-2,1
Personnes externes	hommes	27 476	21 165	22 539	-1,4	6,5
	femmes	10 340	9 587	10 165	-0,1	6,0
	total	37 816	30 752	32 704	-1,0	6,3
Personnes actives	Total	203 793	158 919	158 762	-1,8	-0,1

Source : OFS

Au total, le nombre de personnes actives a reculé d'environ 45000 personnes entre 2000 et 2014. S'établissant à 1,8%, la diminution annuelle s'est avérée presque égale à celle du nombre des exploitations. La proportion est plus élevée pour la main-d'œuvre familiale que pour la main-d'œuvre externe, soit respectivement près de 39900 et 5100 personnes en moins. Par rapport à l'an dernier, la main-d'œuvre externe a néanmoins augmenté de 6,3%, ce qui représente près de 2000 personnes. Depuis l'an 2000, le nombre de cheffes d'exploitation ne cesse d'augmenter parmi la main-d'œuvre familiale.

» A2

### Evolution du nombre de personnes actives à plein temps ou à temps partiel

Caractéristiques	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2013	2014	2000-2014	2013-2014
<b>Activité à plein temps</b>					
Hommes	76 985	58 727	58 886	-1,9	0,3
Femmes	19 010	12 663	12 688	-2,8	0,2
<b>Total</b>	<b>95 995</b>	<b>71 390</b>	<b>71 574</b>	<b>-2,1</b>	<b>0,3</b>
<b>Activité à temps partiel</b>					





Hommes	52 176	42 031	41 887	-1,6	-0,3
Femmes	55 622	45 498	45 301	-1,5	-0,4
<b>Total</b>	<b>107 798</b>	<b>87 529</b>	<b>87 188</b>	<b>-1,5</b>	<b>-0,4</b>

Source : OFS

Au cours des quatorze dernières années, le nombre de personnes actives à plein temps ou à temps partiel a diminué respectivement de 2,1% et de 1,5% par an. Le recul est plus net pour l'activité à plein temps (-24600 personnes), que pour l'activité à temps partiel (-20600 personnes). On ne constate pratiquement pas de différence entre les sexes en ce qui concerne l'activité à temps partiel, tandis que la diminution est nettement plus marquée chez les femmes en ce qui concerne l'activité à plein temps.

#### Evolution du nombre de personnes actives par région

Région	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2013	2014	2000-2014	2013-2014
Région de plaine	102 950	79 534	80 147	-1,8	0,8
Région des collines	51 108	40 586	40 454	-1,7	-0,3
Région de montagne	49 735	38 799	38 161	-1,9	-1,6
<b>Total</b>	<b>203 793</b>	<b>158 919</b>	<b>158 762</b>	<b>-1,8</b>	<b>-0,1</b>

Source : OFS

Depuis l'an 2000, le recul du nombre de personnes actives est pratiquement identique dans toutes les régions. En revanche, par rapport à l'an précédent, on constate une légère augmentation (0,8%) pour la région de plaine, contre une diminution respective de 0,3% et 1,6% pour les deux autres régions.

Martina De Paola, OFAG, Secteur Economie sociale et évaluation, <mailto:martina.depaola@blw.admin.ch>



## Surface agricole utile

En 2014, la surface agricole utile (SAU) a augmenté de 1260 hectares par rapport à 2013 et s'est montée à 1,051 million d'hectares.

### Evolution de la surface agricole utile (SAU) par classe de grandeur

Classe de grandeur	SAU en ha	SAU en ha	SAU en ha	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2013	2014	2000-2014	2013-2014
0 à 3 ha	10 196	7 165	6 882	-2,8	-3,9
3 à 10 ha	120 404	72 791	69 217	-3,9	-4,9
10 à 20 ha	365 673	259 887	248 716	-2,7	-4,3
20 à 30 ha	282 316	272 993	272 540	-0,3	-0,2
30 à 50 ha	212 766	279 338	286 308	2,3	2,5
> 50 ha	81 136	157 750	167 520	5,3	6,2
<b>Total</b>	<b>1 072 492</b>	<b>1 049 924</b>	<b>1 051 183</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,1</b>

Source : OFS

Depuis l'an 2000, la surface agricole utile a diminué d'environ 21000 hectares ou 0,1% par an. Pendant cette période, les exploitations de plus de 30 hectares ont agrandi leurs surfaces exploitées de 160000 hectares, soit plus de 54%. En 2014, ces exploitations, qui ne représentent que 18,7% des exploitations totales, ont exploité près de 454000 hectares, ce qui correspond à 43,2% de la surface agricole utile.

» A3

### Evolution de la surface agricole utile (SAU) par région

Région	SAU en ha	SAU en ha	SAU en ha	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2013	2014	2000-2014	2013-2014
Région de plaine	510 392	493 915	494 158	-0,2	0,0
Région des collines	277 214	271 820	272 042	-0,1	0,1
Région de montagne	284 886	284 189	284 983	0,0	0,3
<b>Total</b>	<b>1 072 492</b>	<b>1 049 924</b>	<b>1 051 183</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,1</b>

Source : OFS

La réduction de la surface agricole utile entre 2000 et 2014 a concerné essentiellement les régions de plaine et des collines. C'est dans la région de plaine que cette diminution a eu le plus d'ampleur, en valeur absolue comme en pourcentage. On notera qu'avec l'introduction de la politique agricole 2014-2017 (PA14-17), la surface agricole utile a augmenté dans toutes régions en 2014 par rapport à 2013, et ce avant tout dans la région de montagne.

### Evolution de la surface agricole utile (SAU) par mode d'exploitation

Mode d'exploitation	SAU en ha	SAU en ha	SAU en ha	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2013	2014	2000-2014	2013-2014



Terres ouvertes	292 548	271 828	271 474	-0,5	-0,1
Prairies artificielles	115 490	131 073	127 953	0,7	-2,4
Prairies permanentes	629 416	609 687	613 155	-0,2	0,6
Cultures permanentes	23 750	23 671	23 747	0,0	0,3
Autres SAU	11 287	13 664	14 853	2,0	8,7
Total	1 072 492	1 049 924	1 051 183	-0,1	0,1

Source : OFS

La surface agricole utile consiste essentiellement en surfaces herbagères (71%) et en cultures céréalières (14%). Cette répartition a peu changé depuis 2000. Entre 2000 et 2014, les terres ouvertes et les prairies permanentes ont enregistré un recul d'environ 37000 hectares, tandis que les prairies artificielles ont augmenté de près de 12000 hectares. Les surfaces herbagères ont donc reculé de très peu (-4000 hectares) au cours de cette période.

Martina De Paola, OFAG, Secteur Economie sociale et évaluation, <mailto:martina.depaola@blw.admin.ch>



## Animaux

En 2014, l'effectif des animaux s'est monté à 1,308million d'unités gros bétail, soit légèrement plus qu'en 2013.

### Evolution des unités gros bétail (UGB) par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2013	2014	2000-2014	2013-2014
0 à 3 ha	75 827	71 209	64 126	-1,2	-9,9
3 à 10 ha	159 508	91 187	86 268	-4,3	-5,4
10 à 20 ha	492 432	342 638	331 517	-2,8	-3,2
20 à 30 ha	332 084	340 181	342 690	0,2	0,7
30 à 50 ha	210 956	310 318	321 078	3,0	3,5
> 50 ha	65 911	151 787	162 193	6,6	6,9
Total	1 336 719	1 307 319	1 307 872	-0,2	0,0

Source : OFS

Le nombre d'unités gros bétail a diminué de 28847 unités (-2,2%) au cours des quatorze dernières années. Comme les surfaces, les animaux sont de plus en plus concentrés au sein de grandes exploitations. Les exploitations de plus de 30hectares (18,7% de toutes les exploitations) détiennent 37% des unités gros bétail.

» A4

En 2014, le nombre des unités gros bétail (UGB) a légèrement augmenté par rapport à 2013. La PA 14-17 n'a pas eu de répercussions défavorables sur l'effectif des animaux.

### Evolution des unités gros bétail (UGB) par région

Région	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2013	2014	2000-2014	2013-2014
Région de plaine	620 098	607 790	609 693	-0,1	0,3
Région des collines	397 984	392 973	395 996	0,0	0,8
Région de montagne	318 636	306 556	302 184	-0,4	-1,4
Total	1 336 719	1 307 319	1 307 872	-0,2	0,0

Source : OFS

Depuis 2000, la diminution des effectifs d'animaux a eu lieu en majeure partie dans les régions de plaine et de montagne. Les unités gros bétail ont davantage diminué dans la région de montagne, en valeur absolue (-16452 UGB) et surtout en pourcentage (#5,1%), que dans la région de plaine (-10405 UGB ou -1,7%).

### Evolution des unités gros bétail (UGB) par catégorie

Catégorie	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2013	2014	2000-2014	2013-2014



Bétail bovin	1 013 585	960 460	956 828	-0,4	-0,4
Porcs	194 417	189 049	190 924	-0,1	1,0
Volailles	42 649	56 607	59 667	2,4	5,4
Ovins	40 427	42 003	41 083	0,1	-2,2
Caprins	8298	11 714	11 741	2,5	0,2
Équidés	35 667	43 942	44 062	1,5	0,3
Autres ani- maux con- sommant des fourrages grossiers	919	2 352	2 389	7,1	1,6
Autres ani- maux	757	1 194	1 178	3,2	-1,4
Total	1 336 719	1 307 319	1 307 872	-0,2	0,0

Source : OFS

Le recul des effectifs d'animaux entre 2000 et 2014 est dû presque entièrement à la catégorie du bétail bovin. Une légère baisse s'est aussi fait sentir du côté des porcs. On enregistre une augmentation de toutes les autres catégories, particulièrement marquée chez la volaille, les chèvres et les équidés.

Martina De Paola, OFAG, Secteur Economie sociale et évaluation, <mailto:martina.depaola@blw.admin.ch>



## Secteur agricole

Conformément à l'art. 5 LAgr, les mesures de politique agricole ont pour objectif de permettre aux exploitations remplissant les critères de durabilité et de performance économique de réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques d'une même région. La situation économique est évaluée en application des art. 3 à 7 de l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture. Il est recouru pour ce faire à deux systèmes d'indicateurs: l'évaluation sectorielle, qui se fonde sur les Comptes économiques de l'agriculture (CEA), qui sont établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS) avec le concours du Secrétariat de l'Union Suisse des Paysans (USP).

» [Comptes économiques de l'agriculture](#)

### Résultats des comptes économiques de l'agriculture suisse Indications en prix courants, en millions de fr.

	2000/02	2011	2012	2013 <sup>1</sup>	2014 <sup>2</sup>	2015 <sup>3</sup>
Production du secteur agricole	10 694	10 173	10 084	10 312	10 678	10 085
- consommations intermédiaires	6 174	6 280	6 308	6 309	6 439	6 215
Valeur ajoutée brute aux prix de base	4 520	3 894	3 776	4 003	4 239	3 871
- Amortissements	1 983	2 112	2 073	2 075	2 074	2 043
Valeur ajoutée nette aux prix de base	2 537	1 782	1 703	1 928	2 164	1 828
- autres impôts sur la production	99	137	152	148	145	145
+ autres subventions (non liées aux produits)	2 407	2 912	2 926	2 923	2 941	2 929
Revenu des facteurs	4 845	4 557	4 477	4 704	4 961	4 612
- rémunération des salariés	1 134	1 235	1 257	1 242	1 298	1 289
Excédent net d'entreprise Revenu mixte net	3 711	3 322	3 220	3 462	3 663	3 322
- fermages et intérêts à payer - intérêts perçus	504	482	470	462	456	466



<b>Revenu net d'entreprise<sup>4</sup></b>	<b>3 206</b>	<b>2 840</b>	<b>2 750</b>	<b>3 001</b>	<b>3 206</b>	<b>2 856</b>
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

<sup>1</sup> Résultats semi-définitifs, état au 8.9.2015 <sup>2</sup> Chiffres provisoires, état au 8.9.2015 <sup>3</sup> Estimation, état au 8.9.2015

<sup>4</sup> Est désigné comme revenu net d'entreprise dans les ouvrages spécialisés et dans la méthodologie Eurostat. Les chiffres sont arrondis au montant supérieur ou inférieur, si bien que la somme des composants peut diverger du total ou du solde. Source : OFS

» A5

» A6

Le revenu net d'entreprise s'élevait en 2014 à 3,206 milliards de francs, soit une augmentation de 205 millions de francs par rapport à l'année précédente. Cette évolution positive s'explique par la conjoncture favorable du marché. Les recettes réalisées sur le marché ont progressé dans l'ensemble de 339 millions de francs par rapport à 2013, et ce, aussi bien dans la production végétale que dans la production animale. Mais les coûts ont également connu une augmentation. Les prestations préalables, en particulier, ont pesé lourd dans la balance avec un surcoût de 130 millions de francs. Les coûts ont progressé en tout de 177 millions de francs. Une légère hausse a également été observée dans les recettes provenant des prestations agricoles (+21 millions de fr.) et des activités accessoires non agricoles (+5 millions de fr.).

La production du secteur agricole en 2015 est estimée à 10,085 milliards de francs, ce qui correspond à une baisse de 5,6% par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par une diminution tant de la production végétale (-3,3%) que de la production animale (-8,7%). D'après les estimations, les coûts se réduiront en 2015 de 2,5% par rapport à l'année précédente (-257 millions de fr.). Ce phénomène provient de la baisse des prestations préalables (-3,5%). Le recul des frais liés à l'entretien de constructions rurales (-11,9%), à l'énergie et aux lubrifiants (-10,7%) et aux aliments pour animaux (-4,9%). Le revenu net d'entreprise de 2015 est estimé à 2,856 milliards de francs, soit 350 millions de francs ou 10,9% de moins que l'année précédente.

Martina De Paola, OFAG, Secteur Economie sociale et évaluation, <mailto:martina.depaola@blw.admin.ch>

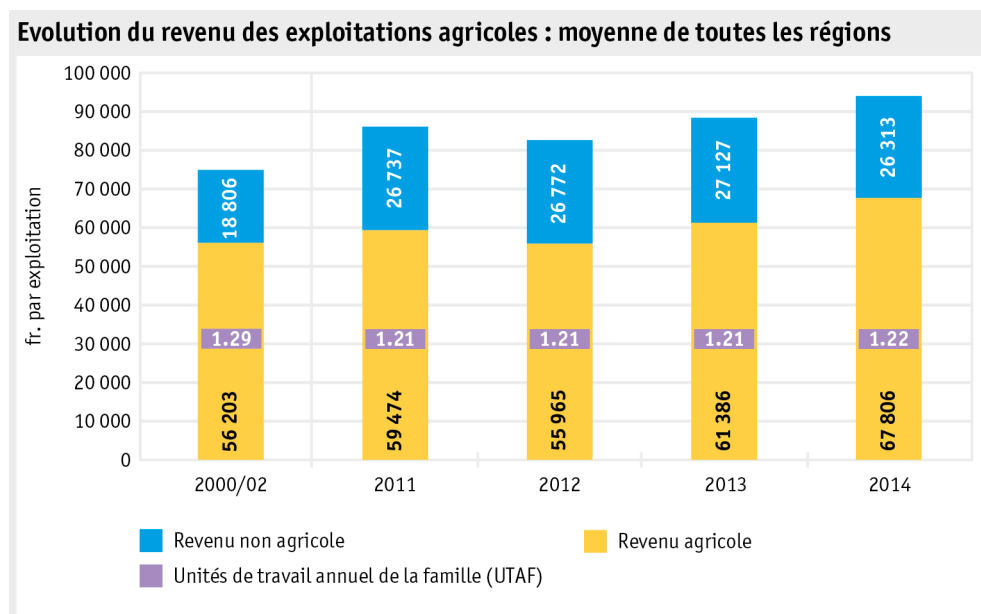


## Exploitations individuelles

L'évaluation de la situation économique des exploitations s'appuie sur les résultats du dépouillement centralisé des données comptables de l'Institut des sciences en durabilité agronomique (IDU) d'Agroscope. Certains indicateurs (stabilité financière, etc.) renseignent non seulement sur les différents revenus, mais fournissent aussi de précieuses informations sur la situation financière des exploitations.

» [Dépouillement centralisé des données comptables](#)

### Revenu et revenu du travail



Source : Agroscope IDU, dépouillement centralisé

Le revenu agricole rémunère, d'une part, le travail fourni par la main-d'œuvre familiale et, d'autre part, le capital propre investi dans l'exploitation. En 2014, ce revenu était supérieur de 15% à la moyenne des années 2011/13 et de 10,5% à celui de l'année précédente. Le revenu non agricole a baissé par rapport à la moyenne des trois années précédentes (22,1%) et par rapport à 2013 (+13,0%). Les variations des revenus agricole et non agricole ont eu pour résultat une augmentation de 9,7 % du revenu total par rapport à la période 2011/13 et de 6,3 % par rapport à 2013. Les trois régions ont bénéficié en 2014 d'une année favorable pour les cultures et la production de lait. Cette heureuse conjoncture s'est traduite par un revenu agricole assez élevé, qui a augmenté en 2014 de 11,8 % par rapport aux années 2011/13 dans la région de plaine. Dans les régions des collines et de montagne, la hausse a été encore plus importante (+16,2 % et +22,3 %). Cet écart est principalement dû au changement de système des paiements directs. Le revenu extra-agricole a progressé de 0,1 % dans la région de plaine, tandis qu'il a diminué de 5,6 % dans la région des collines et de 2,2 % dans la région de montagne. La hausse du revenu total a par conséquent été respectivement de 8,5%, 9,1% et 13,0 % dans les trois régions.

### Revenu des exploitations agricoles selon les régions (en francs)

Revenu, selon les régions	2000/02	2011	2012	2013	2014	2011/13-2014 en %
---------------------------	---------	------	------	------	------	-------------------

#### Région de plaine





Revenu agricole	67 865	71 660	66 009	71 977	78 100	11,8
Revenu extra-agricole	17 197	26 007	26 840	27 711	26 870	0,1
<b>Revenu total</b>	<b>85 061</b>	<b>97 666</b>	<b>92 849</b>	<b>99 688</b>	<b>104 970</b>	<b>8,5</b>
<b>Région des collines</b>						
Revenu agricole	50 826	56 046	53 309	59 251	65 319	16,2
Revenu extra-agricole	20 580	27 818	26 911	27 637	25 928	-5,6
<b>Revenu total</b>	<b>71 406</b>	<b>83 864</b>	<b>80 220</b>	<b>86 888</b>	<b>91 247</b>	<b>9,1</b>
<b>Région de montagne</b>						
Revenu agricole	41 789	42 483	41 989	46 073	53 208	22,3
Revenu extra-agricole	19 725	26 876	26 520	25 653	25 774	-2,2
<b>Revenu total</b>	<b>61 514</b>	<b>69 359</b>	<b>68 509</b>	<b>71 726</b>	<b>78 982</b>	<b>13,0</b>

Source : Agroscope IDU, dépeillement centralisé

- » A7 **Résultats d'exploitation (toutes régions confondues)**
- » A8 **Résultats d'exploitation (région de plaine)**
- » A9 **Résultats d'exploitation (région des collines)**
- » A10 **Résultats d'exploitation (région de montagne)**

Les revenus varient fortement selon le type d'exploitation (onze branches de production).

**Revenu des exploitations agricoles selon leur type, 2012/14**

Type d'exploitation	Surface agricole utile ha	Main-d'œuvre familiale UTAF	Revenu agricole fr.	Revenu extra-agricole fr.	Revenu total fr.
Moyenne de toutes les exploitations	22,24	1,21	61 719	26 737	88 456
Culture des champs	27,24	0,88	61 750	35 483	97 233
Cultures spéciales	14,80	1,18	74 215	23 662	97 877
Lait commercialisé	22,54	1,32	59 950	24 036	83 986
Vaches mères	21,24	1,10	43 478	36 161	79 639
Autre bétail bovin	19,03	1,19	36 843	29 732	66 575



Chevaux/moutons/chèvres	14,50	1,23	33 521	30 361	63 882
Transformation	14,40	1,15	92 710	25 033	117 743
Lait commercialisé/grandes cultures	31,17	1,25	77 925	20 973	98 897
Combinaison vaches mères	27,66	1,07	60 735	35 135	95 870
Combinaison transformation	22,99	1,28	90 514	22 062	112 577
Autres combinaisons	24,44	1,19	60 465	27 117	87 581

Source : Agroscope IDU, dépouillement centralisé

» A11  
» A12

### Résultats d'exploitation selon les types d'exploitations

Le revenu agricole le plus haut pendant la période 2012/14 a été obtenu en moyenne dans les exploitations pratiquant les cultures spéciales et la transformation ainsi que d'autres exploitations combinant plusieurs activités (transformation, lait commercialisé/grandes cultures). Ces exploitations ont également affiché le revenu total le plus élevé, à l'instar de celles spécialisées dans les grandes cultures ou combinant leurs activités avec l'élevage de vaches mères. Le revenu agricole et le revenu total les plus bas ont été, par contre, relevés dans les exploitations des catégories « autre bétail bovin » et « chevaux/moutons/chèvres ».

### Revenu du travail

Le revenu du travail des exploitations agricoles (revenu agricole après déduction des intérêts sur les fonds propres investis dans l'exploitation) indemnise la main-d'œuvre familiale non salariée. Le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale a progressé en 2014 de 18,1 % par rapport à la moyenne triennale 2011/13. Cette augmentation par rapport à 2013 s'est élevée à 12,4%, soit 5800francs. La différence avec le revenu agricole, qui a moins progressé par rapport à l'année précédente, est due à une nouvelle légère baisse de l'intérêt calculé des fonds propres droit (recul du taux d'intérêt des obligations de la Confédération, qui sont passés de 0,94 à 0,73%). Le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale varie d'une région à l'autre. Il est toutefois en moyenne nettement plus élevé dans la région de plaine que dans celle de montagne. Si l'on classe par ordre croissant les revenus du travail par unité de main-d'œuvre familiale, répartis en quatre catégories de taille équivalente, on s'aperçoit que les valeurs moyennes sont très éloignées les unes des autres. Ainsi, le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale du premier quartile a atteint 16,6% et celui du quatrième quartile 207,1% de la moyenne de toutes les exploitations de la région. L'écart est encore plus grand dans la région des collines, tout comme dans celle de plaine (13,9% et 203,7%) et légèrement plus grand dans la région de montagne (7,2% et 212,7%).

### Revenu du travail des exploitations agricoles, 2012/14: selon les régions et réparti en quatre classes

Région	Revenu du travail <sup>1</sup> en fr. par UTAF <sup>2</sup>				
	Médiane	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
		1 <sup>er</sup> quart (0-25%)	2 <sup>e</sup> quart (25-50%)	3 <sup>e</sup> quart (50-75%)	4 <sup>e</sup> quart (75-100%)



Région de plaine	53 503	9 663	41 895	67 943	120 894
Région des collines	42 076	6 428	33 043	52 836	94 272
Région de montagne	30 949	2 426	22 823	40 293	71 897
<b>Total</b>	<b>43 664</b>	<b>5 884</b>	<b>33 148</b>	<b>55 081</b>	<b>102 906</b>

<sup>1</sup> Intérêts sur le capital propre au taux moyen des obligations de la Confédération: 2010: 1,65 %, 2011: 1,48 %, 2012: 0,66 %; 2013: 0,94%; 2014: 0,73 % <sup>2</sup> Unités de travail annuel de la famille: base 280 jours de travail Source: Agroscope IDU, dépouillement centralisé

Dans toutes les régions, le quatrième quartile des exploitations agricoles a dépassé en moyenne le salaire annuel brut correspondant du reste de la population pendant la période 2012/14. La différence était d'environ 47000francs (plaine), de 26000francs (collines) et de 8000 francs (montagne). La situation relative des exploitations du quatrième quart s'est donc améliorée dans toutes les régions par comparaison avec la période 2011/13.

#### Salaire comparatif 2012/14, selon les régions

Région	Salaire comparatif <sup>1</sup> en fr. par année
Région de plaine	74266
Région des collines	68 753
Région de montagne	63 757

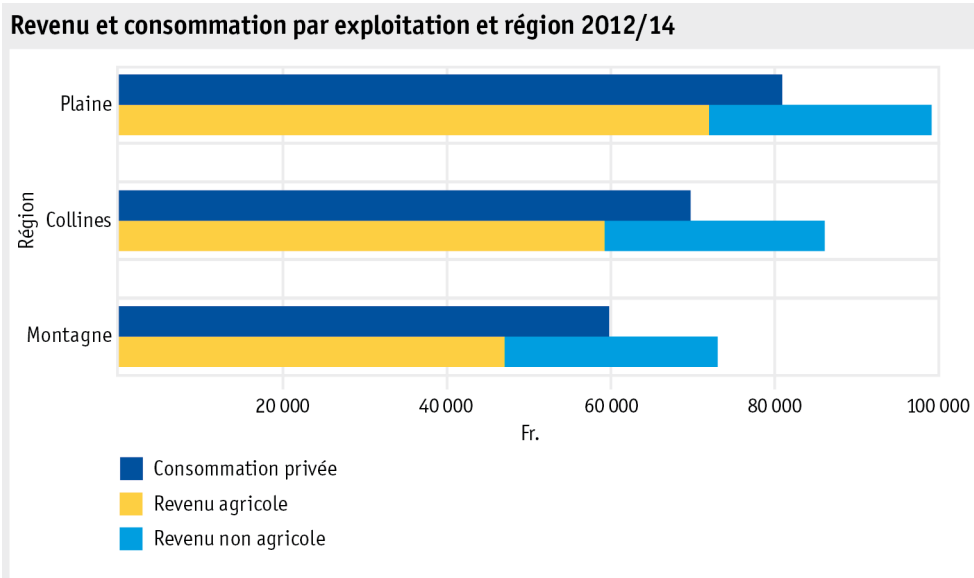
<sup>1</sup> Médiane des salaires annuels bruts de toutes les personnes employées dans les secteurs secondaire et tertiaire Sources : OFS, Agroscope IDU, dépouillement centralisé

Il convient de noter que le revenu du travail n'est pas le seul moyen de subsistance des ménages agricoles. Leur revenu total, y compris le revenu extra-agricole, est sensiblement plus élevé que le revenu du travail. Ainsi, le revenu total des exploitations de la région de montagne était de quelque 42000 francs dans le premier quartile de la période 2012/14. C'est surtout le revenu extra-agricole, de l'ordre de 36000 francs, qui permet aux ménages agricoles de subvenir à leurs propres besoins.

- » A13 **Résultats d'exploitation selon les revenus du travail (toutes régions confondues)**
- » A14 **Résultats d'exploitation selon les revenus du travail (région de plaine)**
- » A15 **Résultats d'exploitation selon les revenus du travail (région des collines)**
- » A16 **Résultats d'exploitation selon les revenus du travail (région de montagne)**
- » A17 **Résultats d'exploitation selon les régions, types d'exploitations et quartiles**

#### Revenu et consommation

Le revenu et la consommation sont des paramètres primordiaux qui permettent d'appréhender la situation sociale des familles d'agriculteurs. Le revenu est un paramètre d'autant plus intéressant pour la dimension économique de la durabilité qu'il permet de mesurer les performances des exploitations. La dimension sociale est surtout déterminée par le revenu des ménages agricoles. L'évolution de la consommation privée est également prise en considération dans l'analyse.



Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Le revenu global, qui se compose des revenus agricole et extra-agricole, était en moyenne, selon la région, compris entre 73 000 et 99 000 francs par ménage durant la période 2012/14: le revenu total des ménages de la région de montagne représentait 74 % de celui des ménages de la région de plaine. Le revenu extra-agricole, compris en moyenne entre 26 000 et 27 100 francs, constituait pour les familles paysannes une importante source supplémentaire de revenus et représentait pour les ménages de la région de plaine 27 % du revenu global, pour ceux de la région des collines 31 % et pour ceux de la région de montagne 36 %. Ce sont les ménages de la région de plaine qui ont gagné les revenus extra-agricoles les plus élevés avec 27 100 francs. La formation de capital propre, part non consommée du revenu total, représente en moyenne 18 à 19 % du revenu total, selon la région. La consommation privée est supérieure au revenu agricole dans les trois régions. Comme le revenu total, elle est, en chiffres absolus, la plus élevée dans la région de plaine et la plus basse dans celle de montagne. Le tableau ci-après présente le revenu du travail annuel de la famille, par ordre croissant et subdivisé en quatre catégories de taille équivalente (quartiles) ainsi que le revenu total et la consommation privée par unité.

**Revenu total et consommation privée par unité de consommation, en fonction des quartiles 2012/14**

	1 <sup>er</sup> quartile (0-25 %)	2 <sup>e</sup> quartile (25-50%)	3 <sup>e</sup> quartile (50-75%)	4 <sup>e</sup> quartile (75-100%)
	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Revenu total par UC <sup>1</sup> (fr.)	14 462	21 047	28 249	43 536
Consommation privée par UC (fr.)	17 956	19 254	22 319	27 835

<sup>1</sup>Unité de consommation = membre de la famille, âgé de 16 ans ou plus, participant toute l'année à la consommation de la famille Source: Agroscope IDU, dépouillement centralisé

Les ménages du premier quartile ont atteint 33% du revenu total par unité de consommation de ceux du quatrième quartile. La différence entre ces deux quartiles est nettement plus faible en ce qui concerne la consommation privée: dans le premier quartile, elle a représenté 65% de celle des ménages du quatrième quartile. Durant la période 2012/2014, le revenu total par unité de consommation n'a pas suffi à couvrir la consommation des familles dont l'exploitation



fait partie du premier quartile. La constitution de fonds propres a donc présenté un bilan négatif. Si ces exploitations grignotent leur capital encore longtemps, elles devront tôt ou tard cesser leur activité. Dans les autres quartiles, en revanche, les dépenses privées ont été inférieures au revenu total: elles ont représenté environ 91% du revenu total dans le deuxième quartile, 79% dans le troisième et 64% dans le quatrième.

## Autres chiffres-clés relatifs à l'économie d'entreprise

### Stabilité financière

La part de fonds de tiers dans le capital total (ratio d'endettement) renseigne sur le financement externe d'une exploitation. Il est possible d'estimer la capacité de supporter le poids de la dette en combinant le ratio d'endettement avec la constitution des fonds propres. Ainsi, une exploitation qui présente un ratio d'endettement élevé allié à une diminution des fonds propres n'est pas viable financièrement sur le long terme. Les exploitations sont réparties en quatre groupes en fonction de leur stabilité financière sur la base de ces critères.

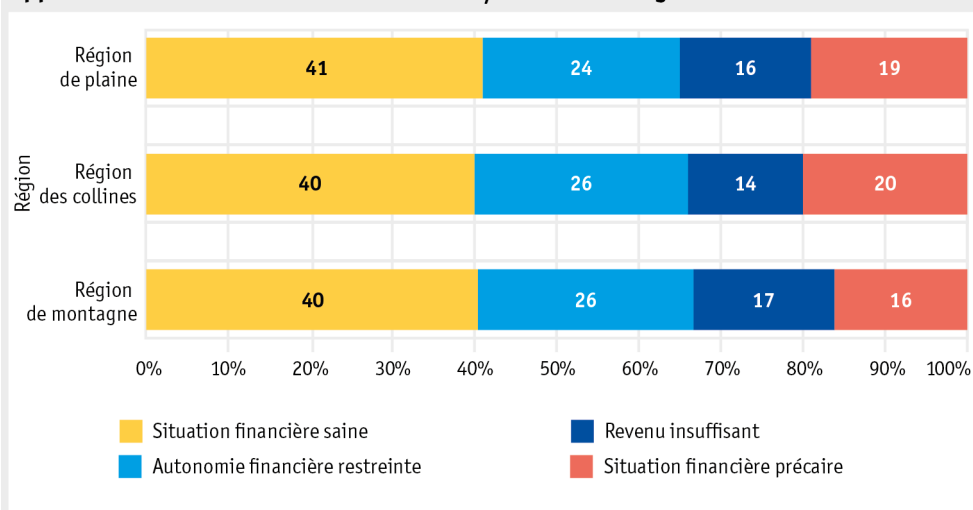
#### Répartition des exploitations en quatre groupes en fonction de leur stabilité financière

Exploitations avec ...		Ratio d'endettement	
		faible (<50 %)	élevé (>50 %)
Constitution de fonds propres	positive	... une situation financière saine	... une autonomie financière restreinte
	négative	... un revenu insuffisant	... une situation financière précaire

Source : De Rosa

L'appréciation de la stabilité financière des exploitations pendant la période 2012/14 révèle une situation similaire dans les trois régions: entre 40 et 41 % des exploitations ont connu une situation financière saine, tandis que 33 à 35 % d'entre elles sont dans une situation financière difficile (diminution des fonds propres). La moyenne triennale 2012/14 était donc un peu meilleure qu'en 2011/13 dans les régions des collines et de montagne, alors que la situation n'avait pratiquement pas changé dans la région de plaine.

#### Appréciation de la stabilité financière 2012/14 selon les régions



Source : Agroscope IDU, dépouillement centralisé



## Constitution de fonds propres, investissements et ratio d'endettement

### Evolution des fonds propres, des investissements et du ratio d'endettement

Paramètre	2000/02	2011	2012	2013	2014	2011/13-2014 en %
Constitution de fonds propres (fr.)	11 787	14 098	11 619	16 789	20 665	45,8
Cash-flow <sup>1</sup> (fr.)	42 203	49 527	48 562	55 329	59 481	16,3
Investissements <sup>2</sup> (fr.)	45 376	56 837	59 454	57 549	61 448	6,0
Rapport entre cash-flow et investissements <sup>3</sup> (%)	93	87	82	96	97	9,8
Ratio d'endettement(%)	41	44	46	46	46	1,5

<sup>1</sup>Fonds propres plus amortissements, plus/moins les variations des stocks et du cheptel <sup>2</sup> Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements <sup>3</sup> Rapport entre cash-flow et investissements  
Source: Agroscope IDU, dépouillement centralisé

Le cash-flow a fortement augmenté en 2014 par rapport à 2011/2013 (+ 16,3%), alors que les investissements n'ont que légèrement progressé en comparaison (+6,0%). Il en résulte une hausse du rapport entre cash-flow et investissements (+9,8%). La constitution de fonds propres (revenu total moins la consommation privée) a été notablement supérieure à celle observée pendant la période de référence (+45,8%). Ce phénomène s'explique par la hausse du revenu total et la relative stabilité de la consommation privée. Le ratio d'endettement n'a que légèrement progressé par rapport aux trois années précédentes (+1,5%).

Martina De Paola, OFAG, Secteur Economie sociale et évaluation, <mailto:martina.depaola@blw.admin.ch>





## Introduction « PRODUCTION »

### Moyens de production

Les engrais, les aliments pour animaux, les semences, les plants et les produits phytosanitaires servent à la production agricole:

- Les engrais servent à la nutrition des plantes et favorisent leur croissance, accroissent leur rendement ou en améliorent la qualité.
- Les aliments destinés aux animaux de rente et aux animaux de compagnie permettent d'assurer les performances des animaux de rente agricoles ainsi que la qualité des produits d'origine animale.
- Des substances de nature chimique ou biologique sont employées sous forme de produits phytosanitaires pour protéger les plantes cultivées d'organismes nuisibles en vue d'une récolte abondante.
- Un matériel végétal de multiplication de haute qualité, tel que les semences, les plants de pommes de terre ainsi que les greffons, les porte-greffes et les jeunes plants de variétés de fruits et de vignes, contribue largement à la durabilité de la production en Suisse.

Si les moyens de production aident l'agriculture à accroître considérablement son rendement et la qualité de ses produits, ils sont aussi susceptibles d'avoir des effets indésirables sur la santé des êtres humains et des animaux ainsi que sur l'environnement. C'est pourquoi la commercialisation et l'utilisation de ces moyens doivent être réglementées. Différentes dispositions légales définissent à cette fin les conditions d'homologation et les exigences que doivent respecter ces produits et leur production, ainsi que l'étiquetage, les modes d'utilisation, les obligations d'informer, les indications sur les plantes agricoles dans le catalogue des variétés et la certification des semences.

### Production végétale et production animale

Les plantes cultivées et les animaux de rente agricoles sont à la base de la production de matières premières et de denrées alimentaires. La culture et l'élevage dépendent dans une large mesure du sol, en tant que site de production, et de sa fertilité ainsi que de l'eau nécessaire pour couvrir les besoins qui découlent de ces activités agricoles. La Confédération encourage l'utilisation durable de ces facteurs de production ainsi que la préservation de la santé et de la diversité génétique des plantes cultivées et des animaux de rente.

### Sécurité de la production primaire

La production primaire, premier maillon de la chaîne alimentaire « de la fourche à la fourchette », fait face à de nombreux défis. Les systèmes de production modernes, très pointus, liés à l'évolution du contexte économique, climatique et sociétal, exigent une bonne maîtrise des risques inhérents à la production de denrées alimentaires. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a regroupé dans un secteur la gestion des risques liés à la production primaire et la coordination des contrôles effectués dans ce contexte. Il travaille en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), qui prend en charge la sécurité des denrées alimentaires jusqu'à leur mise à disposition du consommateur. L'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL), conduite conjointement par l'OFAG et l'OSAV, constitue un partenaire essentiel dans la mesure où cette unité est chargée de l'élaboration du plan de contrôle national dans la chaîne alimentaire et du rapport annuel s'y référant, ainsi que de la supervision des contrôles effectués par les cantons sur la base des ordonnances des deux offices.





## Aliments pour animaux

En 2014, aucun aliment génétiquement modifié pour animaux n'a été importé en Suisse. Contrairement aux années précédentes, aucun aliment pour animaux présent sur le marché n'a prêté à contestation.

### Importations d'aliments pour animaux contenant des OGM ayant fait l'objet d'une déclaration douanière

Année	Volume	Aliments pour animaux contenant des OGM déclarés	Aliments pour animaux contenant des OGM déclarés
	ent	ent	en%
2010	455877	0	0
2011	491419	0	0
2012	436099	0	0
2013	445381	13	0,003
2014	477813	0	0

Sources: OFAG, Administration fédérale des douanes

### Analyses effectuées par Agroscope portant sur les aliments pour animaux de rente quant à leur teneur en OGM

Année	Échantillons prélevés par la douane	Indications erronées	Echantillons prélevés sur le marché	Indications erronées
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
2010	60	0	237	1
2011	59	0	239	4
2012	41	0	284	1
2013	62	0	311	1
2014	64	0	327	0

### Analyses effectuées par Agroscope portant sur les aliments pour animaux de compagnie quant à leur teneur en OGM

Année	Aliments pour animaux de compagnie contrôlés	Indications erronées
	Nombre	Nombre
2010	109	1
2011	106	2
2012	14	1
2013	0	0
2014	9	0

Source : Agroscope

Markus Hardegger, OFAG, Secteur Ressources génétiques et Technologies, <mailto:markus.hardegger@blw.admin.ch>



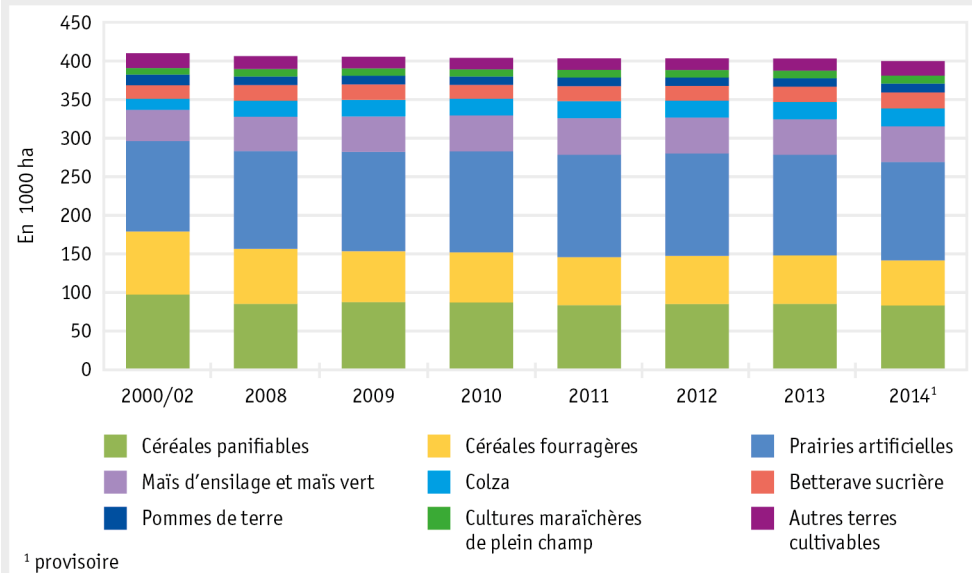
## Utilisation de la surface

### Cultures des champs

#### Diminution des surfaces de céréales

Tant les surfaces de terres ouvertes que la surface agricole utile sont stables pendant la période sous revue. Les terres arables ont régressé de 0,8% sur une année, une baisse imputable aux prairies artificielles (-2,4%) et aux céréales panifiables et fourragères (-4,3%), dont les surfaces s'étaient pourtant stabilisées de 2011 à 2013. La comparaison des valeurs moyennes des années 2000 à 2002 avec celles de 2014 montre même, pour le groupe des céréales, une diminution de 21% des surfaces cultivées, voire de 28% pour les seules céréales fourragères. Mises à part les pommes de terre (-17,8%), et toujours par rapport à la valeur moyenne des années 2000 à 2002, les augmentations de surface concernent avant tout les prairies artificielles (+8,7%), le maïs vert et d'ensilage (+14%), les betteraves sucrières (+17,6%), les cultures maraîchères de plein champ (+22,9%). C'est le colza qui a connu la hausse la plus spectaculaire (+62,5%).

Utilisation des terres cultivables

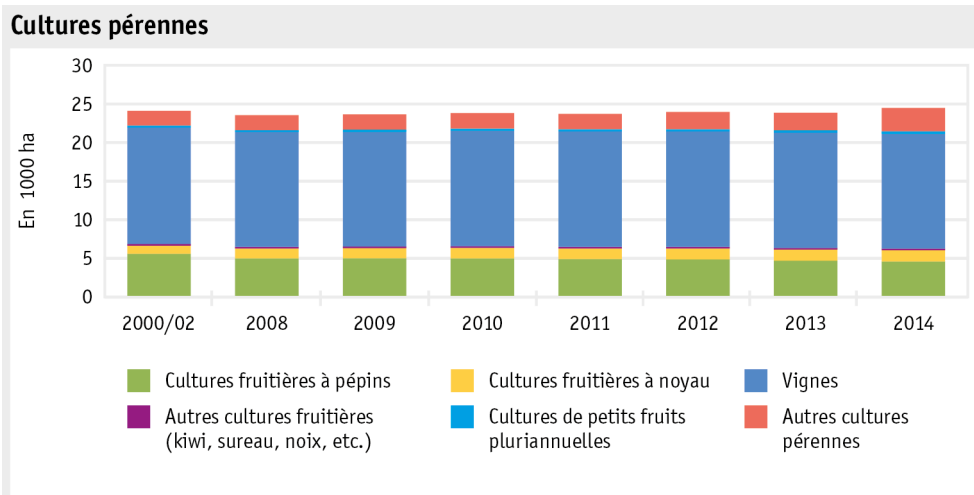


» A18

Source : USP

### Cultures pérennes

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a relevé dans la banque de données obst.ch une surface totale de vergers à hautes tiges de 6321 hectares en 2014 (cultures fruitières visées à l'art. 22, al. 2, de l'[ordonnance sur la terminologie agricole \(OTerm\)](#)). Ce chiffre correspond à une diminution de 86 hectares par rapport à l'année précédente, une tendance due essentiellement à la culture de fruits à pépins (-2,2%). La culture de fruits à noyau a progressé (+1,2%), mais revêt néanmoins une importance moindre en termes de superficie. En 2014, la culture de petits fruits pluriannuels couvrait 316 hectares, ce qui correspond à un recul de six hectares (-1,9%) par rapport à 2013. La surface viticole de la Suisse s'est élevée à 14835 hectares pendant l'année sous revue, une superficie légèrement inférieure au niveau de 2013 (-48ha). La répartition des cépages, 42% de cépages blancs et 58 % de rouges, est restée stable. Les autres cultures pérennes englobent notamment les plantes de pépinières et les plantes ornementales, les sapins de Noël, les cultures maraîchères pérennes, les matières premières renouvelables, telles que le roseau de Chine ainsi que les plantes aromatiques et médicinales pérennes.



Source : OFAG / USP

**Liens sur la page d'accueil de l'OFAG** [Production et ventes: Fruits](#) – Statistiques fruits [Production et ventes: Vins et spiritueux](#) – L'année viticole

Peter Schwegler, OFAG, Secteur Produits végétaux, <mailto:peter.schwegler@blw.admin.ch> Arnaud de Loriol, OFAG, Secteur Produits végétaux



## Préserver les ressources génétiques

C'est en 1997 que le Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques dans l'alimentation et l'agriculture (PAN) a été mis sur pied afin de préserver la diversité des espèces végétales cultivées. Grâce à ce plan financé depuis seize ans par des organismes publics et des organisations privées, les anciennes variétés indigènes de plantes cultivées sont recensées et décrites en vue d'être conservées. La phase IV du plan, qui s'est déroulée de 2011 à 2014, a permis de mener à bien la recherche de la plupart de ces variétés. À ce jour, plus de 5300 d'entre elles ont été jugées dignes de conservation, parce qu'elles sont apparues en Suisse ou qu'il existe un rapport entre elles et le pays. Les trois quarts de ce patrimoine génétique sont déjà conservés de façon durable dans plusieurs banques de gènes.

### Projets financés dans la phase IV du programme

Les projets financés dans le cadre de la phase IV du PAN avaient essentiellement pour but de préserver la diversité génétique des végétaux. Certains ont permis de constituer des réserves de graines conservées dans la banque de gènes d'Agroscope. En ce qui concerne les fruits à noyau, par contre, la préservation passe par le greffage ou le marcottage. Les matériels génétiques de ce type de cultures sont conservés dans des collections réparties dans toute la Suisse. Au total, pas moins de soixante et un projets ont été menés à bien pour constituer et entretenir des collections et ou la banque de gènes. Si l'on veut pouvoir utiliser les variétés ainsi conservées, il est nécessaire d'en connaître les caractéristiques. Rares sont les plantes qui appartiennent à une variété très bien documentée; la découverte des variétés s'accompagne donc d'un travail de description minutieux. La situation est tout autre en ce qui concerne la vigne: l'identification des variétés peut s'appuyer sur de nombreux ouvrages de référence. Trente projets ont été réalisés à des fins d'identification, mais l'utilisation des variétés n'en a suscité que peu. Différentes organisations se sont fixé pour but de montrer à un large public la nécessité de préserver la diversité génétique des plantes cultivées. L'OFAG a accordé un soutien financier à quinze projets de ce genre, parmi lesquels figurent pour la plupart des jardins d'exposition, mais aussi des événements isolés et des publications.

#### Nombre des projets financés dans la phase IV du programme PAN

Catégorie de végétaux	Projet de conservation (collections)	Identification et description	Utilisation	Communication, publication
Fruits	36	10	1	3
Vigne	5	3	0	1
Baies	5	1	0	0
Légumes	5	4	0	5
Céréales et maïs	1	4	1	3
Pommes de terre	3	1	1	1
Plantes aromatiques ou médicinales	1	2	0	0
Plantes utilisées par l'industrie	2	2	0	1
Plantes fourragères	2	3	0	0
Projets touchant plusieurs catégories	0	0	1	1

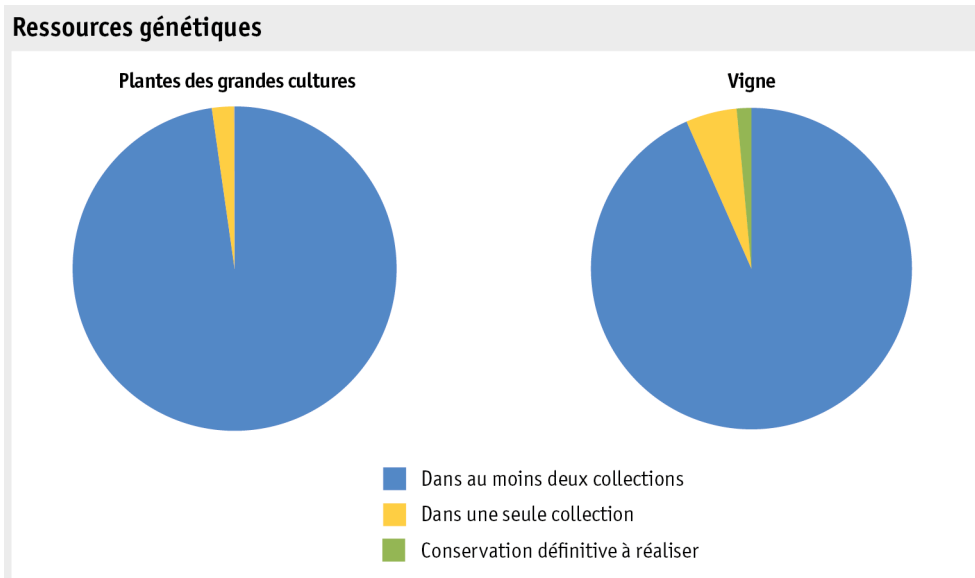


Total	61	30	4	15
-------	----	----	---	----

Remarque: les projets peuvent être mentionnés plusieurs fois. Source: OFAG

## Conservation assurée pour les grandes cultures et la vigne

Les travaux de conservation, de description et d'identification avancent plus ou moins vite selon les espèces. Plus de 95% des végétaux appartenant aux grandes cultures sont conservés définitivement en plusieurs endroits. Au terme de la phase IV du plan, la description fondamentale des variétés de céréales appartenant à quelque 1500 souches est pratiquement achevée. Pour être complètes, les collections de maïs attendent encore un huitième des variétés, tandis que toutes les variétés de pommes de terre à conserver sont réunies. Les projets entrant dans la prochaine phase du plan concerneront l'utilisation des variétés conservées. En ce qui concerne la vigne, les cépages dignes d'être conservés ont été choisis sur la base de la documentation existante. Les variétés nouvellement intégrées dans la collection ont été identifiées génétiquement et visuellement au cours de la phase IV du plan. C'est ainsi qu'il a été possible d'en trouver quelques-unes qui manquaient encore, si bien qu'en fin de compte, elles sont maintenant conservées à raison de 90% dans au moins deux collections, voire trois.



Source : OFAG

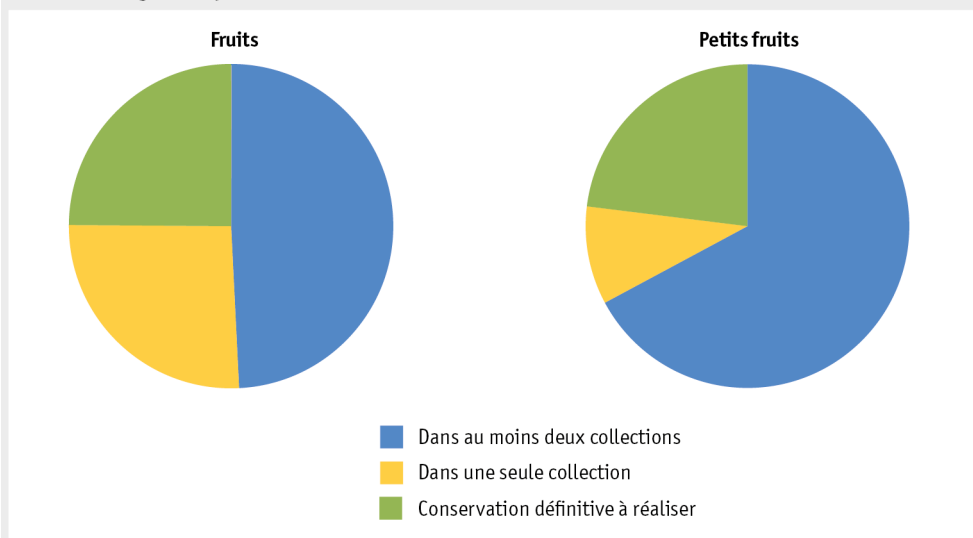
## Opérations en cours concernant les petits fruits et les fruits à noyau ou à pépins

Les principales espèces de fruits concernées par le plan PAN sont les pommes, les poires, les pruneaux, les cerises, les noix et les châtaignes. Pour tous les fruits hormis les noix, la liste des variétés à conserver est en train d'être dressée sur les bases définies au cours de la phase IV du plan et des classifications issues des analyses génétiques. Il s'agit maintenant de décider quelle sont les espèces à conserver et comment les désigner en fonction de la description des fruits et des arbres. Pendant la phase IV, l'accent a été mis sur la conservation des végétaux représentant avec certitude une variété distincte. C'est pourquoi, parmi les 7000 végétaux d'origines ou de variétés isolées, beaucoup se trouvent encore dans des collections provisoires et seront conservés de façon définitive une fois leurs données évaluées. La liste des petits fruits à conserver est encore incomplète, car l'identification est en cours. À l'heure actuelle, un peu plus d'un quart des variétés à conserver de façon certaine se trouvent dans une collection définitive. Il reste à signaler, parmi les entreprises réalisées dans la phase IV du plan, un projet concer-



nant les variétés de fruits secondaires et qui visait à déterminer l'aire de répartition de la nêfle dans notre pays.

#### Ressources génétiques

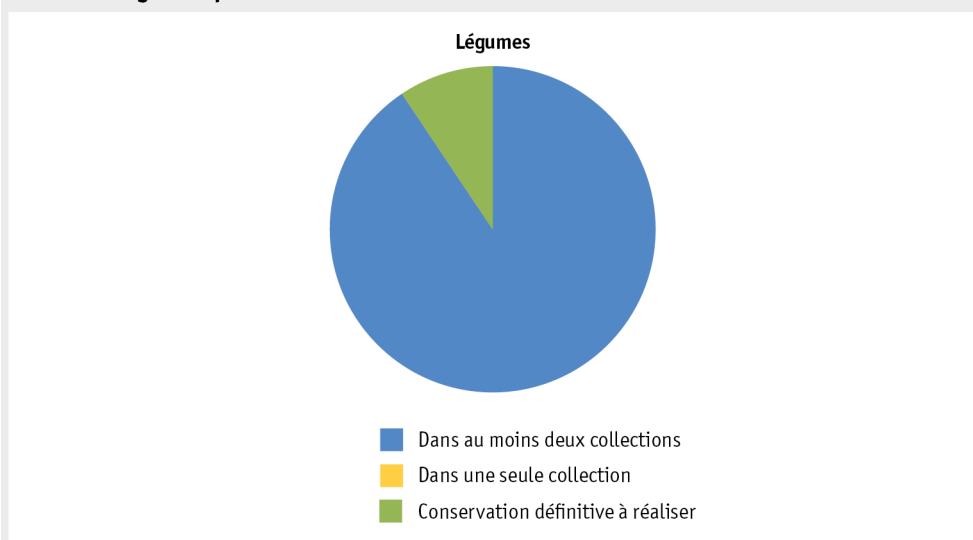


Source : OFAG

#### Mission accomplie pour les principales variétés de légumes

Le recensement des variétés de légumes à conserver avance par espèce. Les travaux accomplis dans la phase IV ont permis de recenser et de décrire les variétés du chou-rave, du rutabaga, de la courge et de la courgette, mais aussi du poivron, du céleri, de l'épinard, de l'échalote et de l'oignon. La description de celles du petit pois et du pois mange-tout, commencée en 2010, est terminée. La phase IV du plan a donc permis d'examiner toutes les variétés de légumes cultivées de façon répandue en Suisse, si bien que les graines de plus de 90% des quelque 500 variétés à préserver ont été envoyées à la banque de gènes d'Agroscope.

#### Ressources génétiques



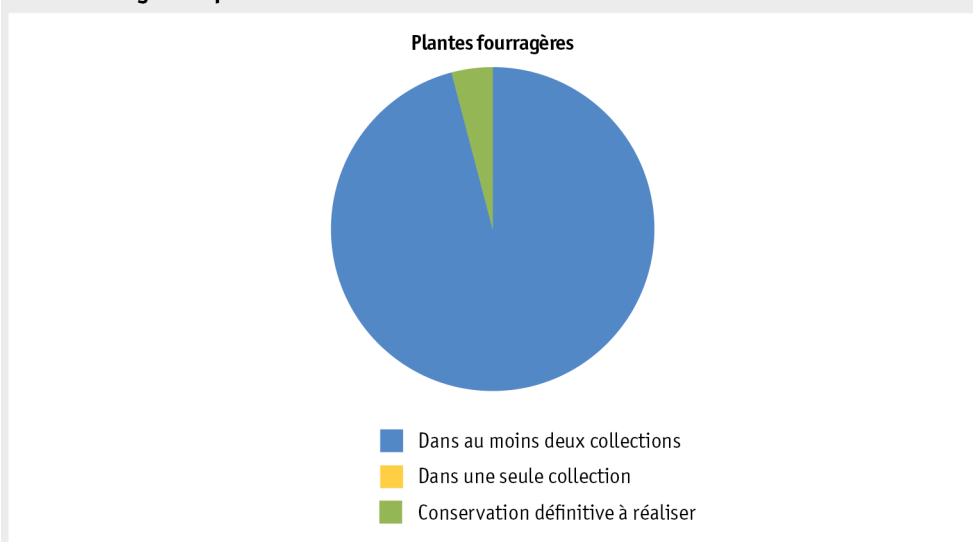
Source : OFAG

#### Recensement incomplet des plantes médicinales et des plantes fourragères



Si presque tous les végétaux sont majoritairement conservés, seul un cinquième des plantes aromatiques et des plantes médicinales est conservés définitivement. C'est pourquoi il a été mis un terme à la recherche de variétés non découvertes. En Suisse, l'existence de nombreuses surfaces herbagères permanentes a favorisé l'apparition d'une grande variété de plantes fourragères formant ce qu'il est convenu d'appeler les écotypes, dont 300 variétés sont conservées dans les banques de gènes d'Agroscope. Les quatre cinquièmes de cette collection ont fait l'objet d'une description détaillée; pour la moitié, d'autres caractéristiques importantes telles que le rendement et la sensibilité aux maladies sont également documentées. Contrairement aux autres végétaux, les plantes fourragères sont conservées principalement dans leur environnement naturel, où elles s'adaptent continuellement à l'évolution des conditions qui y règnent. Un projet pilote a été lancé dans les cantons d'Uri et de Lucerne dans le but de fouiller diverses surfaces, réparties sur tout le territoire de ces cantons, qui n'ont été l'objet d'aucun ensemencement artificiel depuis au moins vingt ans. De nombreux écotypes adaptés aux conditions locales devraient s'y trouver. Plusieurs possibilités de préservation de cette forme de biodiversité sont à l'étude.

### Ressources génétiques



Source : OFAG

### Perspectives

La phase V du projet PAN consistera à finaliser les travaux de conservation réalisés à ce jour, c'est-à-dire à terminer autant que possible la description et l'identification de tous les végétaux, et à élargir si nécessaire l'action de conservation des variétés, en accordant une plus large place à leur utilisation durable.

Christina Kägi, OFAG, Secteur Ressources génétiques et technologies, <mailto:christina.kaegi@blw.admin.ch>



## Contrôle phytosanitaire des importations

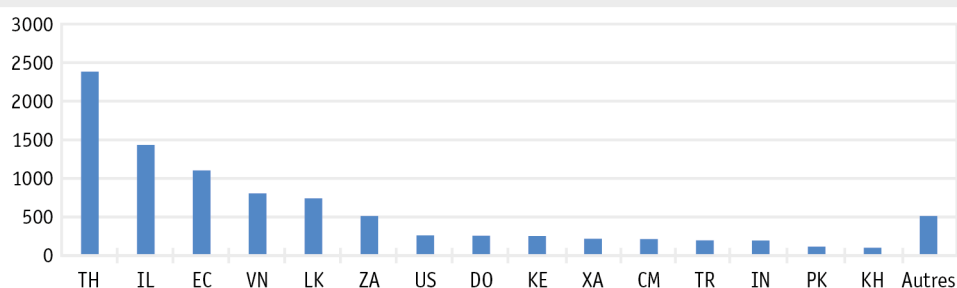
Les plantes et les parties de plantes provenant de pays tiers et pouvant présenter un risque de dissémination d'organismes nuisibles particulièrement dangereux sont soumises à une déclaration et à un contrôle sanitaire obligatoires à l'importation, en vertu de l'art. 5 b de l'ordonnance sur la protection des végétaux (OPV, RS 916.20). Il appartient au Service phytosanitaire fédéral (SPF) de veiller à l'application de ces dispositions. En 2014, 9628 colis, soit 19376 objets déclarés au contrôle phytosanitaire ont été examinés par le SPF au cours de leur transit par l'aéroport de Genève (1485 colis, soit 2194 objets) et par celui de Zurich (7249 colis, soit 16286 objets). Le SPF a aussi contrôlé à destination 894 colis importés en Suisse après avoir transité par l'Union européenne, car ces marchandises avaient majoritairement fait l'objet d'un contrôle phytosanitaire dans un point d'entrée communautaire (PEC). Les marchandises contrôlées se composaient principalement de fruits et de légumes (13976 lots) et de fleurs coupées (3826 lots). Les plantes susceptibles d'héberger les organismes les plus nuisibles n'ont été l'objet que d'un petit nombre d'importations, relativement à l'ensemble. Il s'agissait en grande partie de plants à repiquer (1419lots) et, pour une part modeste, de plants enracinés (151 lots).

### Nombre de colis ou de lots de marchandises soumis au contrôle phytosanitaire

Colis contenant des marchandises soumises au contrôle sanitaire	9 628
Marchandises soumises au contrôle (lots)	19 376
Fruits et légumes	13 936
Fleurs coupées	3826
Plants à repiquer	1 419
Plantes (ligneuses ou herbacées)	151
Semences	27
Bois	17

La plupart des colis contrôlés provenaient du continent asiatique (Thaïlande, Vietnam, Sri Lanka, etc.) et contenaient surtout des fruits exotiques (mangues, goyaves, fruits de la passion), des légumes (aubergines, margoses, basilic, etc.), et des fleurs coupées (principalement les orchidées). Les principales productions végétales importées d'Israël étaient le basilic, différentes fleurs coupées et de jeunes plants, tandis que les importations d'Équateur se composaient pour beaucoup de roses coupées.

### Nombre des colis importés soumis au contrôle phytosanitaire (2014)



Légende: TH = Thaïlande ; IL = Israël ; EC = Equateur ; VN = Vietnam ; LK = Sri Lanka ; ZA = Afrique du Sud ; US = États-Unis d'Amérique ; DO = République dominicaine ; KE = Kenya ; XA = Îles Canaries ; CM = Cameroun ; TR = Turquie ; IN = Inde ; PK = Pakistan ; KH = Cambodge

Source : OFAG





## Marchandises refusées à l'importation

Sur les 19376 objets contrôlés, 159 ont été refusés à l'importation, ce qui correspond à un taux de 0,82%. Ce taux est certes en nette augmentation par rapport à 2013 (0,48%), mais le nombre des cas où le contrôle a révélé la présence d'organismes particulièrement dangereux a diminué pour passer de 82 (2013) à 76 (2014).

### Organismes nuisibles et dangereux dans les marchandises provenant de pays tiers en 2014

Espèce	Nombre
<i>Thysanoptera ; Thrips palmi</i> (thrips du palmier)	6
<i>Bemisia tabaci</i> (aleurode du tabac)	17
Petites mouches de la famille des tephritidae non européens	33
<i>Agromyzidae</i> (de petites mouches)	18
<i>Diaphorina citri</i> (psylle asiatique des agrumes)	1
<i>Trioza erytrae</i> (psylle africain des agrumes)	1

Les organismes énumérés ci-dessus appartiennent tous à la classe des insectes et ont été trouvés sur divers végétaux (des fruits et des légumes pour la plupart) en provenance de plusieurs continents. En voici trois exemples.



Feuille de curry importée d'Ouganda avec des insectes de l'espèce *trioza erytrae* (au stade de nymphe. Source: SPF, aéroport de ZH).



*Bemisia tabaci* sur du basilic importé d'Israël (Source: SPF, aéroport de ZH).



Mangue provenant du Cameroun avec des *tephritidae* non européens (Source: SPF, aéroport de ZH).

Les autres infractions relevées par le service phytosanitaire (83 objets) concernaient des documents d'importation incorrects ou l'absence de documents. La totalité des 159 colis concernés ont été soit détruits, soit renvoyés.



## Le Service phytosanitaire fédéral (SPF)

Le Service phytosanitaire fédéral regroupe des collaborateurs de l'Office fédéral de l'agriculture (secteur Santé des plantes et variétés) et de l'Office fédéral de l'environnement (section Protection et santé des forêts). C'est à lui qu'il incombe de faire exécuter les mesures de protection phytosanitaire en application de l'ordonnance sur la protection des végétaux (OPV, RS 916.20). La première mission du SPF consiste à empêcher que soient introduits en Suisse les végétaux ou les matériels végétaux pouvant disséminer des maladies ou des organismes particulièrement dangereux pour les plantes. Cela concerne les plantes employées par l'agriculture ou par l'horticulture productrice, ainsi que les arbres et les arbustes forestiers. Le SPF coopère étroitement avec les services phytosanitaires de l'Union européenne, comme le prévoit l'accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif aux échanges de produits agricoles (RS 0.916.026.81). La Suisse et les pays de l'Union européenne forment en effet un seul espace où le même régime phytosanitaire est applicable aux importations de végétaux en provenance de pays tiers, mais aussi à la production et au commerce de plantes en Suisse comme au sein de l'Union européenne. Le contrôle phytosanitaire auquel sont soumises les plantes et les parties de plantes importées des pays tiers comprend une triple inspection: le contrôle documentaire, l'identification de la plante et son examen physique. Les agents du SPF qui effectuent ce travail opèrent sur les quatre points d'entrée situés aux aéroports de Genève et de Zurich, dans la région bâloise et à Cadenazzo.

Andreas von Felten, OFAG, Secteur Santé des plantes et variétés, <mailto:andreas.vonfelten@blw.admin.ch>



## Détenteurs d'animaux de rente et effectifs

Au cours de l'année sous revue, il y a avait encore 37700 détenteurs de bovins. Cela correspond à une baisse de quelque 2%, comparable à la baisse relevée l'année d'avant. Le nombre des détenteurs de moutons, de chèvres et de chevaux, exprimé en pour-cent, a régressé de manière comparable. Seul le nombre des détenteurs de porcs a régressé un peu plus: il a baissé de 3% et les détenteurs ne sont plus qu'au nombre de 7000. Le nombre des aviculteurs est quant à lui resté presque identique.

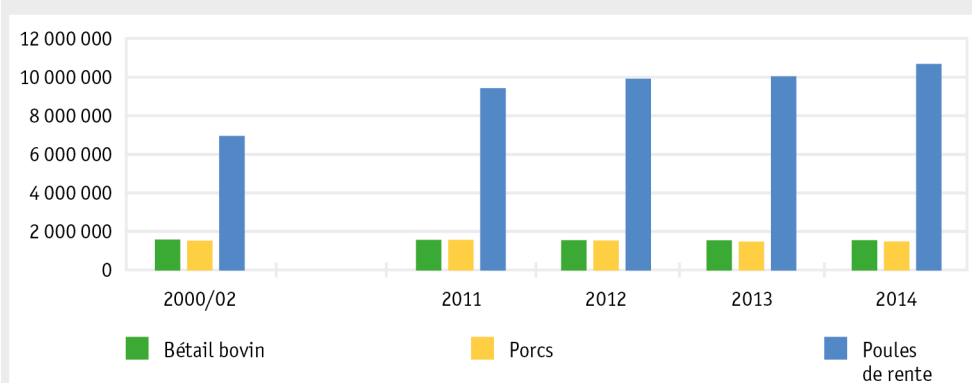
### Evolution du nombre des détenteurs d'animaux de rente

	2000/02	2011	2012	2013	2014
Détenteurs de bovins	49 598	40 309	39 523	38 546	37 742
Détenteurs de porcs	14 656	8324	7764	7277	7045
Aviculteurs	19 943	12 753	12 414	11 982	11 953

Source : OFS, données relatives aux bovins tirées de la banque de données sur le trafic des animaux à partir de 2009

Si l'on compare par contre, le nombre de détenteurs 'animaux de rente l'année sous revue avec le nombre relevé en 2000/02, le nombre des éleveurs de porcs et celui des aviculteurs sont frappants. Ils ont diminué respectivement de plus de 50% et 40%. Le nombre des détenteurs de bovins, de chevaux et de moutons a lui aussi baissé, soit de plus de 20% durant cette période. Par contre, le nombre d'animaux de rente, toutes espèces confondues, n'a guère diminué en 2014 depuis les années2000/02; concernant la volaille il a même augmenté de plus de 50%. Cette situation illustre clairement l'évolution des structures et la concentration sur des effectifs en moyenne plus élevés par exploitation. En 2014, les agriculteurs ont gardé environ 1,56million de bovins (0,3% de plus que l'année précédente). A l'image de l'effectif bovin total, l'effectif des vaches laitières et des vaches mères a légèrement augmenté d'à peine 2000 animaux, pour atteindre un effectif de 705000 têtes de bétail. Bien que la nouvelle politique agricole 2014-2017 ait abandonné les contributions liées aux animaux, les effectifs de bovins n'ont presque pas changé au cours de l'année sous revue.

### Evolution des effectifs des animaux



Source : OFAG

En 2014, après d'importants reculs enregistrés ces dernières années, l'effectif porcin a de nouveau augmenté de quelque 1%, pour atteindre à peine 1,5million d'animaux. Grâce à la situation favorable sur le marché de la viande de volaille et des œufs, l'effectif total de la volaille a augmenté le plus, par rapport aux autres effectifs animaux. L'effectif qui se monte à 10,6millions d'animaux affiche une augmentation de plus de 6% par rapport à l'année précédente. Par rapport aux années2000/02, les effectifs ont augmenté de plus de 50%.

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, [hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch](mailto:hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch)



## Plafonnement du cheptel

Soucieux de protéger les exploitations familiales tributaires du sol, le Conseil fédéral, s'appuyant sur [l'art. 46 de la loi sur l'agriculture](#), a fixé un nombre maximal d'animaux de rente par exploitation. La disposition concerne les porcs d'élevage, les poules pondeuses ainsi que les porcs, les poulets, les dindes et les veaux d'engraissement. Les amendes prévues sont dissuasives, car proportionnelles au nombre d'animaux excédentaires. Divers contrôles ont eu lieu au cours de l'année sous revue et les sanctions prévues par la loi ont été prises. Cependant, l'Office fédéral de l'agriculture peut déroger à la loi en fixant un plafond supérieur pour les exploitations qui en font la demande. Les exploitations susceptibles d'obtenir une telle dérogation sont les suivantes:

- les exploitations qui fournissent les prestations écologiques requises (PER) sans céder d'engrais de ferme;
- les exploitations d'élevage porcin qui, dans l'intérêt public, emploient des sous-produits de la transformation du lait ou d'autres produits alimentaires, pourvu que les besoins énergétiques des porcs soient couverts à 25% au minimum par les sous-produits de la transformation du lait ou à 40% au minimum par les sous-produits de la transformation de produits alimentaires non laitiers;
- les exploitations d'expérimentation et les stations de recherche de la Confédération.

Parmi les exploitations autorisées à relever le plafond de leur cheptel en 2015, vingt-cinq exploitations l'ont été parce qu'elles employaient des sous-produits de la transformation du lait ou d'autres produits alimentaires, dix autres parce qu'elles fournissaient les prestations écologiques requises (PER) tout en épandant leurs engrais de ferme sur leur propres terres, et deux parce qu'elles pratiquaient l'élevage à des fins d'expérimentation ou de recherche.

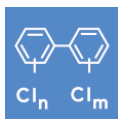
Fabian Zwahlen, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, <mailto:fabian.zwahlen@blw.admin.ch>



## Banque de données sur le trafic des animaux

La Confédération suisse (représentée par l'Office fédéral de l'agriculture) a passé avec la société Identitas SA un nouveau contrat portant sur l'exploitation d'un système d'identification des animaux (la Banque de données sur le trafic des animaux ou BDTA) avec ses systèmes et applications. Le nouveau contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et comporte un certain nombre de modifications qui concernent les modalités de facturation et de conduite du projet (Hermes 5) par Identitas SA. Le Parlement a adopté avec la politique agricole 2014-2017 un changement de méthode de répartition des quotas d'importation de viande. Depuis lors, 40% du contingent de viande rouge (bœuf, mouton, chèvre et cheval) sont attribués sur la base du nombre des animaux abattus ([art. 48 de la loi sur l'agriculture](#)), un nombre qui se rapporte à celui des abattages déclarés dans la BDTA, ainsi que l'a décrété le Conseil fédéral. En ce qui concerne le bœuf, le porc et les équidés, le nombre réglementaire des abattages a pu être augmenté de celui des cessions de parts de contingents, tandis qu'il a fallu instaurer une nouvelle obligation de déclarer en ce qui concerne la viande ovine et la viande caprine. Le système a été doté d'une fonctionnalité permettant aux bénéficiaires de cessions de déposer en ligne les demandes d'importation. Les entreprises concernées ont manifesté un vif intérêt pour ces nouveautés et se sont montrées très désireuses de les voir mises en œuvre. Sur le plan technique, Identitas SA a été en mesure de les réaliser à temps et sans problème notable, malgré des délais serrés. La BDTA a également reçu des améliorations rendues nécessaires par l'instauration de taxes d'élimination des déchets d'abattage concernant les équidés et la volaille. Pour cette dernière en particulier, l'amélioration consistait à indiquer le poids vif ainsi que le producteur, à des fins de traçabilité et de contrôle. C'est pourquoi les fermes avicoles d'une certaine importance figurent maintenant dans la base de données. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'adoption d'un troisième texte législatif, à savoir l'[article 56a de la loi sur les épizooties \(LFE\)](#), portant sur la taxe d'abattage, a entraîné une modification de la BDTA. Le produit de cette taxe prélevée sur les abattages, qui remplace l'ancienne contribution grevant le commerce du bétail, est affecté à la prévention des épizooties. La taxe d'abattage (2 fr.70 par tête de bétail pour le bœuf et 40centimes pour le porc, les ovins et les caprins) est calculée sur la base du nombre d'abattages déclarés dans la BDTA et perçue avec les contributions à l'élimination des déchets d'abattage. Consécutivement aux modifications susmentionnées, le système est par ailleurs passé à une facturation hebdomadaire. Ce mode de facturation, qui concerne les détenteurs d'animaux et les abattoirs, a eu un effet favorable du point de vue de la trésorerie. Au cours de l'année sous revue, l'application Anicalc servant à calculer annuellement le coefficient UGB a été intégrée dans le calculateur UGB, une application entièrement modernisée. L'opération s'est achevée avec un certain retard en raison des difficultés qu'elle comportait, mais le produit est devenu, grâce à cet investissement de la Confédération, d'un usage beaucoup plus convivial et efficace. Au milieu de l'année 2014, la BDTA a été dotée d'une fonctionnalité permettant aux utilisateurs qui y ont accès en qualité d'invités de connaître le statut de chaque équidé enregistré dans la BDTA (animal de compagnie ou animal d'élevage). La mise en place de cette fonctionnalité répond notamment à des préoccupations de sécurité des produits alimentaires. L'identification des animaux repose sur deux éléments clés: le numéro UELN (universal equine life number ou numéro universel d'identification des équidés) et le numéro de la puce sous-cutanée. En outre, au terme d'un projet réalisé au second semestre 2014, il est possible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 de produire de façon centralisée toutes les données principales du passeport suisse pour équidés, telles qu'elles sont réunies dans le passeport de base, à partir des informations de la BDTA. Ces données sont fournies gratuitement par la société Identitas SA.

Yves Schleppe, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, <mailto:yves.schleppe@blw.admin.ch> Colette Schmid, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage

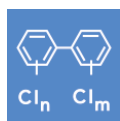


## PCB dans la graisse bovine ?

Les polychlorobiphényles (PCB) regroupent 209 substances chimiques à base de chlore qui ont été utilisées jusque dans les années 80. Présentant de bonnes propriétés de résistance au feu, d'isolation et de viscosité, ils ont été largement utilisés dans les transformateurs électriques, les condensateurs, les peintures ou les joints. De composition chimique proche de la dioxine, certaines de ces substances présentent des risques analogues pour la santé. Même si les émissions de PCB ont cessé depuis longtemps, la contamination de l'environnement persiste en raison de la grande stabilité de ces molécules. Lipophiles, elles s'accumulent dans la graisse. C'est pourquoi, même avec des concentrations relativement faibles de l'environnement, le danger d'enrichissement dans la graisse des animaux producteurs de denrées alimentaires reste bien présent. En particulier pour les modes de production en contact étroit avec l'environnement, une attention particulière doit être portée sur la teneur de la graisse bovine en PCB.



Le monitoring de l'Office fédéral pour la sécurité alimentaire et les affaires vétérinaires (OSAV) sur la teneur en PCB de la graisse de bœuf a mis en évidence des dépassements sporadiques des valeurs maximales établies pour les denrées alimentaires. Après examen approfondi, il s'est avéré que deux cas exigeaient la mise en place de mesures concrètes pour ramener ces contaminations au-dessous des valeurs maximales. Cette situation a nécessité la coopération entre les autorités compétentes pour les denrées alimentaires et celles pour la production primaire. C'est ainsi que l'OSAV a pris contact avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) pour étudier l'origine de cette contamination et définir les mesures appropriées. Après analyse détaillée, en collaboration avec l'Institut interdisciplinaire de recherche pour les sciences des matériaux et le développement de technologies (EMPA), deux causes distinctes ayant conduit aux valeurs élevées en PCB ont été identifiées. Dans un cas une source de contamination ponctuelle a été mise en évidence. Toutes les valeurs en PCB analysées dans les fourrages et l'environnement de l'exploitation se situaient à un niveau très bas. Pourtant les animaux présentaient des valeurs très élevées en PCB. Les valeurs en PCB trouvées dans l'analyse de la peinture à l'intérieur de l'étable se situaient à un très haut niveau si bien qu'il a pu être établi que c'est cette peinture qui avait conduit au dépassement des normes dans la graisse des animaux. Ce type de peinture où les PCB étaient présents en raison de leurs propriétés intéressantes n'est plus disponible sur le marché depuis 1972, mais c'est à cette période que l'étable avait été repeinte. Un assainissement des locaux effectué par une entreprise spécialisée a été nécessaire pour éliminer



cette source ponctuelle de PCB et permettre la reprise de la production dans des conditions normales. Une source de contamination diffuse provenant d'un environnement plus chargé en PCB que la moyenne, en particulier pour la terre, a été constatée dans un deuxième cas. La graisse des animaux présentait des valeurs en PCB légèrement supérieures au maximum toléré pour les denrées alimentaires. Une faible élévation de la contamination environnante a suffi pour que, par la prise de fourrages, les PCB, en raison de leur capacité de s'accumuler dans la graisse, se retrouvent en quantités trop élevées dans la graisse des animaux. Contrairement au cas cité plus haut, les analyses ponctuelles des teneurs en PCB des installations et matériaux en contact avec les animaux, aucune valeur trop élevée ayant pu conduire à une contamination ponctuelle n'a été trouvée. Des mesures ciblées de management pour la préparation des fourrages, la conduite de la pâture et la composition de l'alimentation ont apporté la correction nécessaire pour ramener les valeurs en PCB dans la graisse bovine au-dessous du seuil de tolérance. L'accumulation de PCB dans des denrées alimentaires d'origine animale, en particulier dans les modes de production présentant des risques accrus de contamination, fait l'objet d'une analyse approfondie conjointement avec les différentes autorités responsables de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires. Une meilleure compréhension de la transmission des PCB depuis l'alimentation des animaux jusqu'à la mise sur le marché de la denrée alimentaire d'origine animale prête à être consommée permettra d'affiner les conseils prodigués aux producteurs de viande pour prévenir cette contamination.

Louis Tamborini, OFAG, Secteur Sécurité de la production et alimentation animale,  
<mailto:louis.tamborini@blw.admin.ch>





## Suivi de la campagne Engrais

### Contexte

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est responsable de l'homologation des engrais en Suisse. Les dispositions légales à ce sujet figurent dans l'ordonnance sur les engrais (OEng, RS916.171). En vertu de l'OEng, les engrais sont homologués si, utilisés de façon adéquate, ils ne représentent pas de risque pour l'être humain, les animaux et l'environnement et à condition qu'ils se prêtent à l'usage prévu. Les cantons vérifient que les engrais mis sur le marché satisfont aux exigences du droit en la matière. Ils peuvent demander à l'OFAG de coordonner les tâches d'exécution dans le cadre de campagnes réalisées à l'échelle nationale. Dans le cadre de la campagne nationale coordonnée par l'OFAG en 2011/2012, les onze cantons participants ont examiné la conformité des engrais avec les exigences légales de mise en circulation (OFAG, 2015). Les objectifs principaux de la campagne étaient les suivants:

- Examen de la conformité de l'étiquetage aux prescriptions, y compris les teneurs en éléments fertilisants
- Analyse des métaux lourds et contrôle du respect des valeurs limites

La campagne 2011/2012 a montré que les exigences légales valables pour les engrais minéraux et les engrais organo-minéraux ne sont pas toujours entièrement remplies en ce qui concerne l'étiquetage, les teneurs en éléments fertilisants ou les teneurs en métaux lourds. En ce qui concerne l'étiquetage, il s'agissait principalement de l'absence d'indications concernant l'entreposage, la neutralisation et l'élimination, ainsi que de manquements concernant la mention du type d'engrais ou la langue de l'étiquette. En outre, les teneurs minimales garanties des éléments fertilisants qui ont été déclarées étaient inférieures dans certains cas aux tolérances fixées dans l'ordonnance sur le Livre des engrais (OLen, RS916.171.1). Des dépassements des valeurs limites de métaux lourds ont été fréquemment constatés en ce qui concerne le cadmium dans les engrais phosphorés minéraux. Suite aux résultats de la campagne, l'OFAG a formulé des recommandations pour la Confédération, les cantons et les distributeurs, en collaboration avec les services cantonaux et d'entente avec la branche. Ces recommandations figurent dans le rapport sur la campagne (OFAG, 2015). La mise en œuvre des recommandations doit contribuer à une amélioration du respect des dispositions légales et des exigences de qualité pour les engrais mis sur le marché en Suisse.

### Mise en œuvre des recommandations

Les recommandations de l'OFAG déterminées sur la base des résultats de la campagne se trouvent à différents stades de mise en œuvre. Cinq recommandations concernent l'OFAG, dont voici l'état d'avancement: 1. Un aide-mémoire comprenant les exigences de la législation sur les engrais et sur les produits chimiques concernant l'étiquetage des engrais à l'intention des distributeurs et des cantons est en cours d'élaboration. Le nouveau document représentera une aide pour les fournisseurs d'engrais. Cet aide-mémoire sera mis à la disposition des cantons et des distributeurs d'ici fin 2016. 2. Le Centre suisse de toxicologie humaine appliquée (SCAHT) a rédigé, sur mandat de l'OFAG, des rapports évaluant l'importance toxicologique des apports de cadmium et d'uranium dus aux engrais (FitzGerald & Roth, 2015 Roth & FitzGerald, 2015). Ceux-ci ont été publiés en même temps que le rapport final de la campagne Engrais 2011/2012. 3. L'OFAG a l'intention d'introduire une nouvelle catégorie d'engrais «en-grais minéraux de recyclage», afin de promouvoir et soutenir ce type d'engrais. Les cycles des substances doivent être aussi fermés que possible. En outre, cela représente une alternative à l'utilisation des engrais minéraux phosphorés, ce qui doit permettre aussi de réduire les apports de métaux lourds qui y sont liés. L'introduction de la nouvelle catégorie d'engrais est prévue pour 2018. 4. La mise en œuvre des recommandations à la Confédération, aux cantons et aux distributeurs doit contribuer à une amélioration du respect des dispositions et des exigences de qualité concernant les engrais. L'effet des recommandations appliquées doit être ex-



aminé dans le cadre d'une prochaine campagne. Lors de la planification, les expériences faites lors de la campagne de 2011/2012 seront mises à profit. 5. Les études, rapports et évaluations sur les métaux lourds dans les engrais auxquels l'OFAG participe font l'objet d'une communication permanente et transparente.

### **Evaluation de l'importance toxicologique des apports de cadmium et d'uranium provenant d'engrais par le Centre suisse de toxicologie humaine appliquée (SCAHT)**

Selon les estimations du SCAHT, l'utilisation d'engrais minéraux phosphorés avec les teneurs en cadmium actuelles ne représente pas d'augmentation du risque pour la santé humaine ou l'environnement. En cas de respect des valeurs limites de cadmium, il faut s'attendre à une baisse des teneurs en cadmium dans le sol plutôt qu'à une accumulation. En outre, les apports via l'air semblent actuellement plus faibles qu'il y a encore 10ans. L'exposition au cadmium s'approche déjà de la dose journalière admissible pour certaines catégories de la population. Le SCAHT recommande donc de maintenir des teneurs en cadmium aussi faibles que possible dans les engrais, afin de minimiser les apports supplémentaires (FitzGerald & Roth, 2015). L'uranium provenant des engrais minéraux phosphorés peut contribuer à une hausse des concentrations naturelles dans le sol et l'eau. L'absorption d'uranium provenant d'engrais par l'intermédiaire des denrées alimentaires est en revanche considérée comme minime, car les plantes assimilent relativement mal l'uranium. En raison de la mobilité de l'uranium dans le sol, les apports liés aux engrais peuvent contribuer à une absorption via l'eau potable. D'une manière générale, les concentrations actuelles dans l'eau potable suisse ne représentent cependant pas de risque inacceptable pour l'être humain ou l'environnement. Il conviendrait de prêter une attention particulière aux régions caractérisées par des concentrations naturelles importantes liées à la situation géologique et aux catégories sensibles de la population (Roth & FitzGerald, 2015). Le SCAHT recommande d'examiner les effets d'une valeur indicative pour l'uranium dans les engrais. Il recommande également d'étendre la surveillance du cadmium et de l'uranium dans le cadre de l'observatoire national des sols (NABO), de l'observation nationale des eaux souterraines (NAQUA) et de l'observation nationale de la qualité des eaux de surface (NAWA).

**Bibliographie** BLW (2015): « Marktkampagne Dnger 2011/2012 - Kennzeichnung und Schwermetalle ». (en allemand). Office fédéral de l'agriculture OFAG. FitzGerald, R.; Roth, N. (2015): « Cadmium in mineral fertilisers – human and environmental risk update ». Centre suisse de toxicologie humaine appliquée SCAHT. Roth, N.; FitzGerald, R. (2015): « Human and environmental impact of uranium derived from mineral phosphate fertilizers ». Centre suisse de toxicologie humaine appliquée SCAHT.

Lorenz Schwab, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants,  
<mailto:lorenz.schwab@blw.admin.ch>





## Introduction « MARCHÉ »

En 2014, la Suisse a connu des températures moyennes supérieures de 1,24 degré à la norme des années 1981 à 2010. L'hiver 2013/2014 a été le troisième hiver le plus doux depuis 1864, année des premières mesures. Le printemps a également été dans l'ensemble plus chaud et sec que la normale. Ce sont surtout les mois de mars et d'avril qui ont été très doux et ensoleillés. Les arbres fruitiers ont ainsi déjà fleuri en mars, soit avec trois semaines d'avance. En mai, le temps a été par contre variable et relativement frais. Après la brève vague de chaleur de juin, les mois de juillet et d'août ont été extrêmement frais et humides. En juillet, les précipitations ont atteint des pics un peu partout. Les températures ont de nouveau été supérieures à la normale en automne et ce, jusqu'au début du mois de décembre.

### Produits végétaux

Les conditions météorologiques ont été dans l'ensemble favorables à la production végétale en 2014. La culture maraîchère a profité de la douceur du printemps, mais les pluies abondantes de l'été ont rendu les conditions de production difficiles. Raison pour laquelle l'offre en légumes a été inférieure à la moyenne en Suisse. Après des rendements très médiocres l'année précédente, les volumes des récoltes de pommes de terre ont été supérieurs à la moyenne en dépit du temps froid et humide de l'été. Par contre, les précipitations persistantes en plein pendant les récoltes ont considérablement affecté la qualité des céréales panifiables. Mais le rendement des récoltes de céréales fourragères a été dans l'ensemble très satisfaisant. Les récoltes de colza ont atteint un niveau record. Le temps a été optimal pour les betteraves sucrières en automne, ce qui a permis d'obtenir d'excellents rendements. Un hiver clément, un développement végétatif précoce et un été humide sont autant de facteurs qui ont contribué à faire exploser la population des drosophiles du cerisier, qui ont provoqué de gros dégâts. Cet insecte originaire d'Asie a été repéré pour la première fois en Suisse en 2011. Alors que la culture des petits fruits a enregistré des pertes dès 2011, la culture des fruits à noyau et la viticulture ont été touchées pour la première fois en 2014 par la drosophile du cerisier, ce qui n'a pas empêché les récoltes de fruits d'être supérieures à la moyenne. Les rendements ont été plus élevés que l'année précédente pour les pommes, les poires et les cerises. Un important surcroît d'efforts a dû être déployé d'une manière générale dans la viticulture à cause de la drosophile du cerisier, notamment pendant les vendanges.

### Produits animaux

La demande en viande de porc a été plus faible que prévu en raison de la mauvaise saison des grillades, qui s'est traduite au second semestre 2014 par une baisse des prix par kilo poids mort. La persistance du niveau élevé de quantités produites a accentué la pression sur le prix du bétail d'égal. La situation n'a pas non plus été facile sur le marché des veaux, ce qui peut être dû au débat sur la couleur de la viande et le moment de l'abattage. Qui plus est, les marchés publics des veaux ont été supprimés le 1<sup>er</sup> juillet 2014. La population continue à priser les œufs et la viande de volaille suisses, qui ont ainsi pu s'imposer sur le marché malgré d'importants écarts de prix avec les produits importés. Le prix à la production du lait a, dans un premier temps, pu être maintenu à un niveau élevé en 2014, ce qui a fait augmenter les volumes produits. Les plus grandes organisations de commercialisation du lait et la FPSL ont conjointement fondé en mars la LactoFama SA, qui s'occupera de mettre dans le circuit commercial les excédents saisonniers de matières grasses du lait. La balance commerciale du fromage de la Suisse avec l'UE est restée positive en termes de valeurs, mais le volume exporté a été légèrement dépassé par le volume importé, comme ce fut déjà le cas l'année précédente.

### Tendances du marché

La valeur ajoutée brute du secteur primaire a évolué positivement en 2014. Le commerce des produits agricoles a également affiché des résultats réjouissants. L'indice des prix à la pro-



duction a présenté en 2014 une légère tendance à la hausse pour les produits agricoles, tout comme l'indice des prix à la consommation qui a augmenté pour les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées. Mais quelle est dès lors l'évolution des prix aux différents stades de la commercialisation ? Qu'en est-il de la consommation hors domicile en Suisse ? Quelle est sa portée économique et quels sont les facteurs qui l'influencent? Vous trouverez les réponses à ces questions dans les articles de la sous-rubrique consacrée aux tendances du marché.



## Valeur ajoutée brute

En 2014, l'économie suisse a créé une valeur ajoutée brute de 622 milliards de francs, soit près de 8 milliards de francs de plus que l'année précédente. La part revenant au secteur primaire était de 0,8%.

### Evolution de la valeur ajoutée brute dans les trois secteurs économiques

Secteur	2000	2013 <sup>1</sup>	2014 <sup>1</sup>	Part 2014
	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.	%
Secteur primaire	5 300	4 369	4 682	0,8
Secteur secondaire	115 366	160 265	163 297	26,3
Secteur tertiaire	317 079	449 339	454 045	73,0
<b>Total</b>	<b>437 745</b>	<b>613 973</b>	<b>622 024</b>	<b>100,0</b>

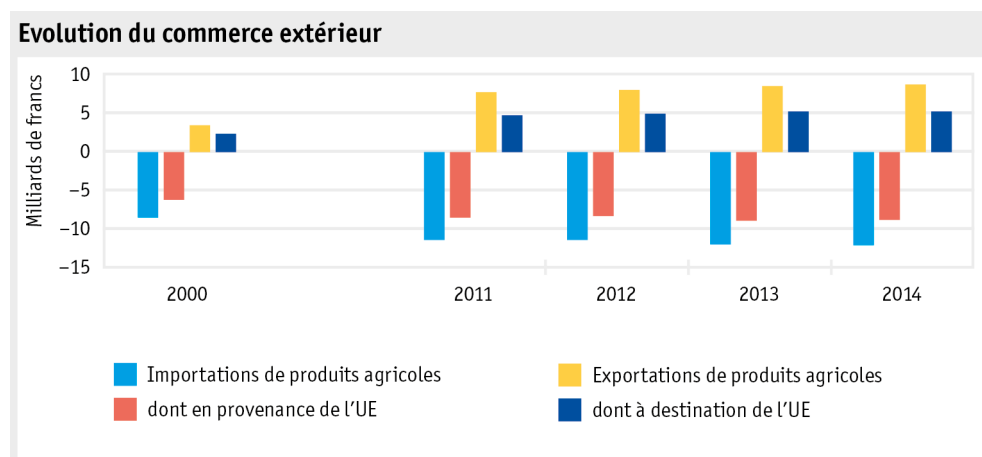
Remarque : en raison de la révision totale des Comptes nationaux de 2014 (adaptation au Système européen des comptes 2010), les séries temporelles des agrégats du présent tableau ont toutes été modifiées. <sup>1</sup> résultats provisoires Source : OFS

Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, [alessandro.rossi@blw.admin.ch](mailto:alessandro.rossi@blw.admin.ch)



## Commerce extérieur

En 2014, le commerce extérieur de la Suisse a légèrement repris par rapport à l'année précédente: les importations, d'un montant de 178,3 milliards de francs, et les exportations, d'un montant de 208,3 milliards de francs, ont respectivement été de 0,4% et de 3,5% plus élevées qu'en 2013. La balance commerciale affichait en 2014 un excédent commercial de 30 milliards de francs, soit 6,4 milliards de plus qu'en 2013.

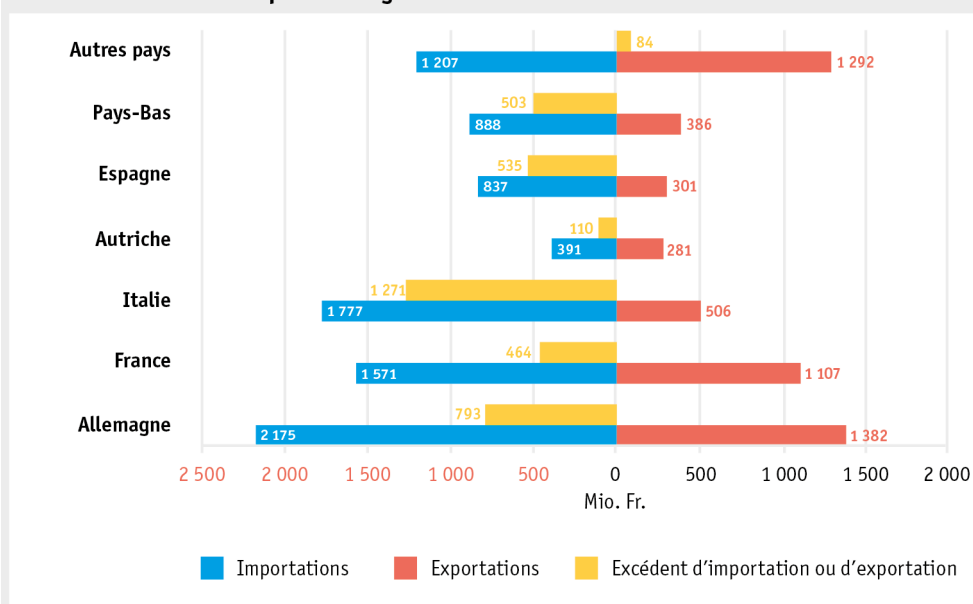


Source : Administration fédérale des douanes

Dans l'ensemble, le commerce des produits agricoles a connu une évolution positive au cours de l'année sous revue. Les importations ont atteint en valeur 12,1 milliards de francs (+0,1 mia. de fr. par rapport à 2013) et les exportations 8,8 milliards de francs (+0,2 mia. de fr.). La balance commerciale des produits agricole affichait en 2014 un excédent d'importation de 3,3 milliards de francs, inférieur de 0,1 milliard de francs à celui de 2013. Entre les années 2000 et 2014, le déficit commercial a diminué de 1,7 milliard de francs. 73% des produits agricoles importés durant l'année sous revue provenaient de l'UE. 60% des exportations étaient destinées à l'espace européen. Par rapport à 2013, les importations en provenance de l'UE ont diminué de 0,1 milliard de francs, pour s'établir à 8,8 milliards de francs, tandis que les exportations vers l'espace européen sont restées pratiquement stables à 5,3 milliards de francs. La balance commerciale avec l'UE affichait en 2014 un déficit de 3,5 milliards de francs.



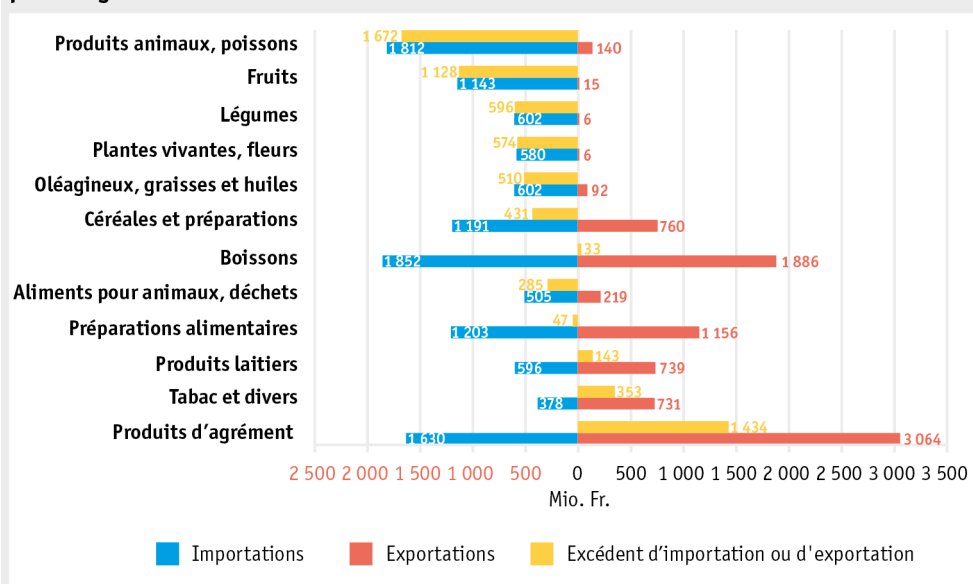
Commerce extérieur de produits agricoles avec l'UE 2014



Source : Administration fédérale des douanes

Les produits agricoles importés en Suisse durant l'année sous revue provenaient, en valeur, majoritairement d'Allemagne, ainsi que d'Italie et de France. Les importations depuis ces trois pays représentent presque deux tiers des produits importés de l'UE. De même, une bonne moitié des exportations vers l'UE était destinée à l'Allemagne, à la France et à l'Italie. Pour l'année sous revue, la balance commerciale avec les pays voisins membres de l'UE ainsi qu'avec l'Espagne et les Pays-Bas affichait un excédent d'importation. Le déséquilibre était le plus marqué avec l'Italie, un peu moins avec l'Autriche. Le solde commercial avec les autres pays membres de l'UE affichait un excédent d'exportation de 84 millions de francs.

Importations et exportations de produits agricoles et produits transformés par catégorie 2014



Source : Administration fédérale des douanes

Durant l'année sous revue, la Suisse a surtout importé des boissons, des produits d'origine animale (poissons compris), des produits d'agrément (café, thé, épices), et des préparations alimentaires. En valeur, les importations de boissons étaient constituées notamment d'environ





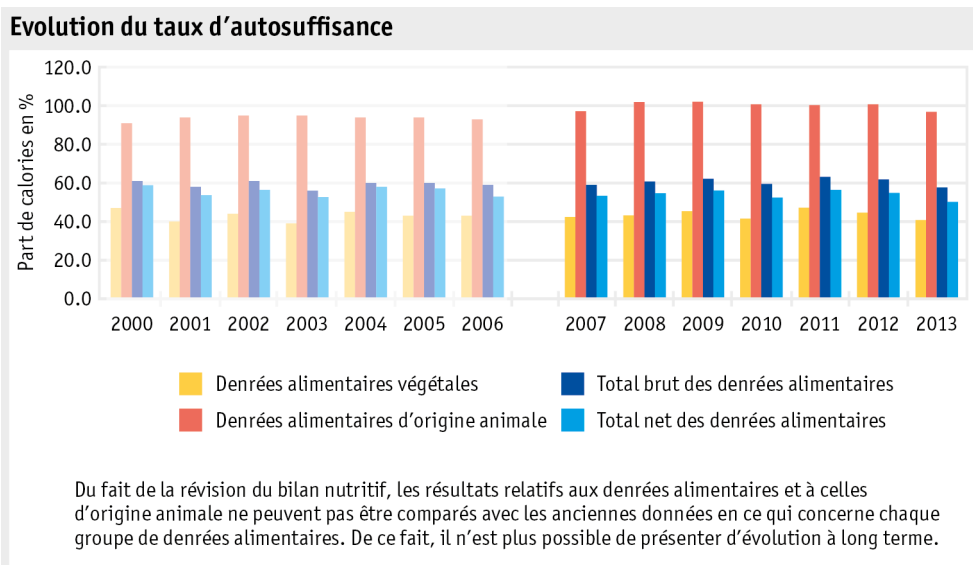
60 % de vin, 17 % d'eau minérale et 14 % de spiritueux. Parmi les importations figurant dans la catégorie « produits animaux », 40 % environ concernaient la viande, 30 % les poissons et les 30 % restants les préparations à base de viande et conserves de viande. Comme dans les années précédentes, les produits d'agrément et les boissons ont figuré en tête des exportations, suivis par les préparations alimentaires, les céréales et préparations ainsi que par les produits laitiers. La catégorie « produits d'agrément » comprenait principalement du café, pour un montant de 2 025 millions de francs (2013 : 2 035 mio. de fr.) ainsi que du chocolat et d'autres préparations alimentaires contenant du cacao, pour un montant de 796 millions de francs (2013 : 762 mio. de fr.). Les préparations alimentaires, les extraits de café, les soupes et les sauces constituaient la majeure partie des denrées alimentaires exportées. Durant l'année sous revue, la balance commerciale par catégorie de produits a affiché un excédent d'importation, notamment pour les produits d'origine animale, poissons compris (-1672 mio. de fr.), et pour les fruits (-1128 mio. de fr.). En 2014, des excédents d'exportation ont été enregistrés pour les produits d'agrément, les produits de la catégorie « Tabac et divers », les produits laitiers et les boissons.

Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, <mailto:alessandro.rossi@blw.admin.ch>



## Taux d'autosuffisance

Le taux d'autosuffisance représente la part de la production indigène par rapport à la consommation totale du pays. On opère une distinction entre le taux d'autosuffisance brut et le taux d'autosuffisance net, ce dernier tenant compte du fait qu'une partie de la production indigène repose sur l'importation d'aliments pour animaux. Lors du calcul de ce taux, on déduit ainsi la part de la production indigène animale produite en ayant recours à des aliments pour animaux importés.



» A19

Source : Agristat

La méthode pour l'établissement du bilan alimentaire a été entièrement revue en 2008. L'objectif était de tenir compte de l'évolution des 30 dernières années dans le secteur alimentaire, pendant lesquelles les valeurs nutritives, les facteurs de conversion, la composition des denrées alimentaires et la méthode de calcul ont été examinés et adaptés. Pour le bilan alimentaire (NMB08) publié pour la première fois en 2011, les données ont été révisées de manière rétroactive jusqu'en 2008. Comme les calculs ont déjà été faits avec la méthode traditionnelle pour les années 2008 – 2010, les données ont pu être calculées en parallèle et comparées sur une période de trois ans. L'utilisation de la nouvelle méthode de calcul conduit tendanciellement à une baisse des quantités de substances nutritives au niveau des valeurs absolues du bilan alimentaire (production indigène, importations, exportations et variations des stocks). La révision n'a entraîné aucune rupture notable dans les séries temporelles représentant le taux d'autosuffisance brute et le taux d'autosuffisance net. La production animale est le pilier principal de l'agriculture suisse, ce qui explique le taux d'autosuffisance plutôt élevé dans ce secteur. En 2013, la part indigène de produits d'origine animale était de 96,9%, soit environ quatre points de pourcentage de moins qu'en 2012 (100,8%). Cela s'explique principalement par la baisse de la production de viande de porc («cycle du porc» en baisse) et par la stagnation de la production laitière en parallèle. En 2013, la part des produits végétaux a également baissé d'environ 4 points de pourcentage (40,8%) par rapport à 2012. Il s'agit surtout d'un effet de la récolte plus faible de betteraves sucrières. Au total, le taux d'autosuffisance brut était de 57,7% en 2013, à savoir 4 points de pourcentage de moins qu'en 2012 (61,9%). Le taux d'autosuffisance net était de 50,2% en 2013, soit 4,6 points plus bas qu'en 2012.

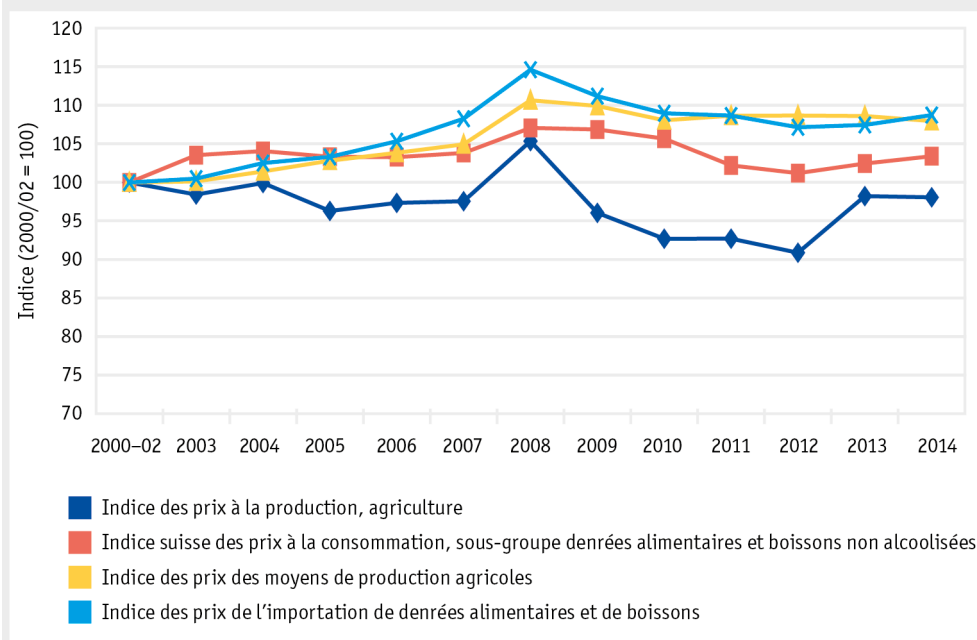
Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, <mailto:alessandro.rossi@blw.admin.ch>



## Evolution des indices des prix

L'indice des prix à la production a légèrement fléchi pour les produits agricoles entre 2000/02 et 2007. Après une brève remontée en 2008, où il a atteint 105,3points, il a de nouveau nettement chuté, jusqu'en 2012. En 2013, l'indice a de nouveau nettement remonté, pour atteindre 98,2points, et s'est stabilisé près de ce niveau (98,1points) pendant l'année sous rapport. Il se situe maintenant approximativement à son niveau du début des années 2000. Au contraire de l'indice des prix à la production, les autres indices ont été plus élevés en 2014 que durant les années 2000/02. L'indice suisse des prix à la consommation pour le sous-groupe «denrées alimentaires et boissons non alcoolisées» a grimpé de 7,0points d'indice dans l'intervalle 2000/02 à 2008 pour redescendre à nouveau et se situer à 101,2points en 2012. Après une hausse à 102,4points en 2013, l'indice a continué de grimper en 2014, pour atteindre 103,4points.

### Evolution de l'indice des prix à la production, à la consommation et à l'importation pour les produits alimentaires et les boissons, ainsi que de l'indice des prix des moyens de production agricoles



Sources : OFS, USP Agristat

L'indice des prix des moyens de production agricoles a augmenté jusqu'en 2008, pour atteindre 110,6points. Après un léger recul en 2010 (108,0points), l'indice s'est stabilisé à 108,5points entre 2011 et 2013. Pendant l'année sous rapport, l'indice a pratiquement reculé jusqu'au niveau de 2010 (107,9points). Cet indice peut être subdivisé en un indice des moyens de production d'origine agricole (semences, aliments pour animaux) et un indice pour les autres moyens de production. Le premier a légèrement augmenté de 0,2point en 2014, alors que le deuxième a baissé de 0,8point. L'indice des prix à l'importation de denrées alimentaires et de boissons a progressé jusqu'en 2008, pour atteindre 114,5points. Il a ensuite régressé jusqu'en 2012 pour s'établir à 107,1points. Depuis, on observe de nouveau une tendance à la hausse. En 2014, il s'élevait à 108,7points.

Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, <mailto:alessandro.rossi@blw.admin.ch>



## Prix à différents stades de commercialisation

### Introduction

Le Message concernant l'évolution future de la [Politique agricole dans les années 2014 à 2017](#) souligne l'importance d'une transparence adéquate qui soit assurée par des observateurs indépendants sur un marché des denrées alimentaires de plus en plus libéralisé et volatil. L'OFAG observe depuis des années les principaux marchés agricoles à différents stades de commercialisation. L'organe exécutif chargé de l'observation du marché s'appuie à cet effet sur la base légale que constitue l'[art. 27, al. 1, L'Agr.](#) À cet égard, l'accent est mis en particulier sur les secteurs de la viande, du lait, des œufs, des produits des champs et de leurs produits dérivés, que le présent chapitre traite plus en profondeur. Les chapitres qui suivent présentent l'évolution des prix des produits bios et des produits non bios aux stades de commercialisation de la production, du commerce de gros pour le canal de distribution de la restauration ainsi que du commerce de détail et de la consommation. Les prix à la consommation sont analysés séparément ou sous forme de panier-type. À noter toutefois qu'il est difficile de comparer les niveaux de prix et d'évolution des divers groupes de produits et stades de commercialisation en raison du caractère hétérogène de la définition des prix aux divers stades (différence de composition de labels ou de degré de transformation, etc.).

### Prix à la production

L'évolution des prix à la production a considérablement varié en Suisse au cours de ces dernières années. La structure hétérogène du marché et la multitude de produits et de canaux de distribution se sont traduites par une évolution des prix inégale.

» A20

#### Prix sans le bio

Une augmentation des recettes a été observée en moyenne notamment dans la **production lai-tière** et dans le secteur de la viande destinée à la transformation (vaches de boucherie). En dépit de la bonne conjoncture de 2014, le **prix du lait** est, tout comme dans la production fro-magère, descendu dans l'ensemble, avec 66,2 centimes/kilo, nettement en-dessous du niveau des années 2000/2002 (-20,1% en 2012/14). Les prix ont été passablement subis les effets de l'ouverture du marché du fromage en 2007, de la suppression du contingentement laitier en 2009 et de l'accroissement des stocks de beurre dû à la surproduction. Une forte hausse des prix a été constatée en 2014 sur le **marché de bétail de boucherie**. Les vaches de boucherie ont été négociées à un prix plus élevé qu'en 2013 en raison de l'offre faible et de la demande concomitante élevée en viande hachée et en charcuterie. L'augmentation des besoins en aliments prêts à consommer et de produits à base de viande faciles à transformer a abouti d'une manière générale à un renchérissement de la viande destinée à être transformée, comme celle de vache. Les prix à la production sur le marché de la viande (sauf l'agneau et le porc) ont progressé sur une période de douze ans (entre 2000/2002 et 2012/2014). Les prix de la viande de porc ont évolué en raison du cycle de production de porc pendant ces années-là, avec une montée des prix à la production entre 2000/2002 due à la baisse de l'offre par rapport à 2012/2014 (en moyenne 4,57 fr./kg PM contre 4,15 fr./kg PM). Les **prix des œufs** sont restés relativement constants et prévisibles ces dernières années, un phénomène dû notamment à la planification de la production et à la gestion des quantités découlant de l'intégration verticale qui caractérise ce marché. Le niveau était dans l'ensemble légèrement plus élevé entre 2000/2002 sur une période de douze ans. Une baisse générale des prix a été observée en 2014 pour les **céréales**. Le recul des prix entre 2000/2002 et 2012/2014 est en partie dû aux changements des conditions générales, comme la nouvelle réglementation d'importation. Ainsi, les valeurs indicatives d'importation du blé fourrager et du maïs grain ont baissé d'environ 20,8% en 2002 et 2011, ce qui s'est répercuté sur les prix à la production nationaux. Les prix des **oléagineux**, tels que le colza, ont eu tendance à augmenter en 2014 par rapport aux années 2002/2004 malgré



des prix plus faibles (+4,5% en 2012/2014). L'évolution des prix des oléagineux nationaux est toutefois largement tributaire du niveau international des prix. Les conditions météorologiques ont considérablement influencé les prix à la production des **cultures sarclées**, comme les pommes de terre, dont les prix étaient nettement plus bas l'an dernier qu'en 2013 en raison des excellentes récoltes de 2014. La demande est toutefois restée inférieure à l'offre. Les prix des plantes sarclées (à l'exception des betteraves sucrières à cause des prix bas du sucre) ont en moyenne progressé sur une période de douze ans entre 2000/2002-2012/2014. Les prix des **fruits** ont évolué de façon réjouissante depuis 2000. Les prix ont augmenté au maximum de 80% pendant les douze années comprises entre 2000/2002-2012/2014 (cerises de table 2014: 6,18 fr./kg). Les hausses ont été variables. Ainsi, s'agissant des fruits à noyau, l'abricot a renchéri de 4,1%, tandis que les pruneaux de table ont connu une hausse de plus de 35%. L'augmentation s'est élevée à 8,2% pour les pommes (Golden delicious 2014: 1,02 fr./kg) et de plus de 35% au plus (Maigold 2014: 1,02 fr./kg). Tout comme pour les fruits, les prix indicatifs franco grande distribution ont aussi progressé pour les légumes dans toutes les catégories de produits observés. Les prix des oignons, par exemple, sont passés à 1,33 fr./kg, soit une hausse de 22,3% sur la période de douze ans comprise entre 2000/2002-2012/2014. Les carottes ont renchéri tout juste de 29%, et les prix du céleri-pomme, de la laitue pommée et du chou-fleur ont également progressé de plus de 20%.

## » A21

**Prix du bio**

Les prix à la production dans le secteur du bio ont eu tendance à augmenter aussi bien dans la production animale que dans la production végétale. Le prix du **lait biologique** a suivi la tendance générale à la baisse du marché du lait. Si le prix a légèrement progressé en 2014 par rapport à 2013 (78,6 ct./kg), un recul de près de 12,8% a néanmoins été observé sur les dix années comprises entre 2002/2004-2012/14. Sur le **marché du bétail de boucherie**, l'évolution des prix a varié selon la catégorie d'animaux. Sur le marché des agneaux, qui est relativement petit, les prix à la production n'ont cessé de progresser. Les prix du bétail bovin biologique ont, quant à eux, également augmenté, avec des fluctuations annuelles. La demande en **œufs biologiques** a été plus forte. Le prix est constamment monté ces dernières années. Un accroissement de près de 4,4% a été constaté sur les dix années comprises entre 2002/2004 et 2012/2014 (2014: 42,4 ct./œuf). Les **potatoes biologiques** ont bénéficié d'une demande solide et ainsi affiché des chiffres de vente stables. C'est pourquoi les prix sont dans l'ensemble nettement en augmentation sur la période de dix ans observée (jusqu'à plus de 50% pour les pommes de terre nouvelles). Mais la grande récolte de 2014 a fait baisser les prix à un niveau plus bas que celui de l'année précédente, or les récoltes avaient été maigres. Les prix indicatifs franco distribution des **légumes biologiques** ont aussi augmenté au cours des dix dernières années. Si des baisses de prix ont été sporadiquement constatées en 2014, comme pour les tomates (2014: 3,79 fr./kg), les hausses des prix des produits observés oscillaient entre 11 % et 23% sur la période de dix ans comprise entre 2002/2004-2012/2014, aussi parce que les prix ont rarement été soumis à la pression d'une offre excédentaire. En 2014, le céleri-pomme coûtait 4,48fr./kg, soit une augmentation d'un franc par rapport aux années 2002/2004.

## » A22

**Les prix dans le libre-service de gros**

Le libre-service de gros permet aux restaurateurs et aux particuliers munis d'une carte d'achat d'accéder à un large éventail de denrées alimentaires dans des unités de conditionnement plutôt assez grandes. C'est pourquoi les prix au stade du libre-service de gros sont étudiés depuis 2014 et en partie rétrospectivement jusqu'en 2013.

**Les prix sans le bio**

La plus grande part de l'offre dans le libre-service de gros comprend des produits issus de la production conventionnelle. Les **produits laitiers** les plus écoulés sont le lait entier UHT stan-



dardisé (1,25 fr./l), la crème entière (6,09 fr./l), le yogourt (3,67 fr./l) et le beurre (12,15 fr./kg). Les viandes les plus vendues dans le **segment de la viande fraîche** sont surtout le bœuf (31,0%) et le porc (36,9%). La part des importations dans tout le segment est d'environ 15%. Les morceaux les plus appréciés sont notamment l'entrecôte de bœuf (33,60 fr./kg), la viande de bœuf hachée (10,29 fr./kg), les côtelettes de porc (11,32 fr./kg) et la poitrine de poulet (18,97 fr./kg). La part des **œufs** importés dans le commerce de gros est nettement plus élevée que dans le commerce de détail. Ainsi, les œufs d'élevage au sol frais et cuits importés représentent ici près de 53% de l'offre d'œufs en coquille. Cette situation est due principalement au prix, qui est de 25% moins cher (30,3 ct./œuf) pour les œufs frais que celui de l'élevage au sol suisse (40,7 ct./œuf). La part des variétés à chair ferme et de pommes de terre de table à haute température est la plus importante dans les **potatoes de terre**. Les prix dans ce segment ont évolué en 2014 de 1,15 fr./kg pour les pommes de terre de à raclette à 1,89 fr./kg pour les pommes de terre nouvelles. Ce sont les carottes et les tomates qui sont le plus vendues dans le **segment des légumes**. Ces prix s'élevaient l'an dernier à 1,50 fr./kg ou 1,99 fr./kg.

» A23

### Les prix du bio

Les ventes de produits biologiques sont encore relativement faibles dans le commerce de gros. Contrairement au commerce de détail, la restauration n'accorde pas encore une place importante aux produits biologiques. À preuve, les ventes de **produits laitiers biologiques** n'ont pas été notables l'année dernière. De même, les produits biologiques ont été écoulés en faibles quantités dans le secteur de la **viande fraîche** en 2014. La part de marché est inférieure à 0,1% tant pour la viande de bœuf que pour la viande de veau et de porc. Par rapport aux produits conventionnels, le niveau des prix se situe entre 20% pour la viande de veau et 90% pour la viande de porc. La part de marché des **œufs biologiques** dans le commerce de gros est de 1,2%. Le prix d'un œuf frais biologique était en 2014 de 59,9 centimes, soit près de 30% de plus que le prix d'un œuf d'élevage au sol frais. Les **potatoes de terre biologiques** sont, elles aussi, relativement peu vendues dans le commerce de gros. Leur part du marché était en 2014 inférieure à 0,1%. Les prix ont été de 40 et 90% supérieurs à ceux des produits conventionnels. Un phénomène similaire a été observé chez certains **légumes**, comme les carottes et les tomates.

### Les prix à la consommation

L'évolution des prix à la consommation a considérablement varié en Suisse au cours des dernières années. L'hétérogénéité de la structure du marché et la diversité des produits se sont traduites par une évolution des prix inégale dans le commerce de détail.

» A24

### Les prix sans le bio

Les prix des **produits laitiers** ont, à quelques exceptions près, nettement baissé. Le fromage, comme la mozzarella (-36,5% sur la période de douze ans de 2000/2002-2012/2014), sont dans l'ensemble devenus plus avantageux grâce au libre-échange, et les prix des produits de la ligne «blanche», comme le lait entier UHT standardisé, 35 g (-17,7%), ont également accusé un net recul. Cette tendance a été consécutive à l'évolution des prix à la production. Les prix de la **viande** ont évolué selon les catégories d'animaux. Ainsi, les prix des viandes de bœuf, de veau et d'agneau ont également augmenté aussi bien pendant la période de douze ans comprise entre 2000/2002-2012/2014 qu'en 2014. Cette situation est notamment liée à la progression de la part des labels dans les gammes de produits, ce qui augmente le prix de la production et par la même occasion celui des produits vendus. Par contre, l'évolution des prix de la viande de porc a été négative dans l'ensemble. Entre 2000/2002 et 2012/2014, les prix ont baissé de plus de 10% pour les découpes de viande (ragoût, épaule). L'écart était plus faible pour les dé-coupes de viande plus nobles (p.ex. 1,2% pour les tranches). Il convient à cet égard de relever que le rapport entre l'offre et la demande pour la viande de porc a exercé, au même titre que la tendance à consommer de la viande plus maigre, une forte influence sur le prix, ce que reflète



le cycle de la production de porcs. Les prix à la consommation des **œufs** ont évolué de diverses manières. Tandis que les prix des œufs importés et des œufs d'élevage au sol frais baissaient depuis 2002/2004 (jusqu'à 16% pour les œufs importés d'élevage au sol cuits), les œufs cuits suisses ont renchéri (+9,3% pour les œufs cuits d'élevage en plein air). Les prix de la **farine et du pain** sont relativement constants depuis 2012. Les prix des **pommes de terre** dépendent fortement de l'offre et la demande. Alors qu'ils avaient grimpé en raison de la maigre récolte de 2013, les prix ont à nouveau nettement diminué en 2014. Une tendance à la baisse des prix a été observée par rapport à la période entre 2005-2012/2014, sauf pour les pommes de terre nouvelles. Ce phénomène s'explique notamment par l'accroissement des besoins en aliments prêts à consommer et la réduction des prix qui s'en est suivie dans le commerce de détail pour inverser la tendance à la baisse de la consommation de pommes de terre fraîches. Le **sucre cristallisé** est devenu nettement moins cher pendant les douze années comprises entre 2000/2002 et 2012/2014 (-16,8% avec 1,18 fr./kg en 2014). Cette tendance a suivi l'évolution des prix à la production. Les prix des différents **fruits** issus de la production conventionnelle ont évolué différemment. En 2014, les prix du commerce de détail pour les pommes (Golden delicious), les abricots et les fraises et les poires (Conférence) ont progressé par rapport à l'année précédente. Les cerises et les pruneaux ont par contre été vendus à des prix plus bas. On constate, sur une longue durée, que les prix des pommes Golden delicious et des poires ont diminué pendant la période de douze ans entre 2000/2002 et 2012/2014 (-6,7% ou -0,7%). Les abricots, fraises, cerises et pruneaux ont connu un renchérissement allant jusqu'à 35% pendant ce même laps de temps (+35,7%, +24,1%, +20,9% ou +19,5%). Tout comme les fruits, les **légumes** issus de la production conventionnelle ont évolué différemment. Les prix des légumes de garde, comme le céleri-pomme (+27,2%, 2014: 4,94 fr./kg), les carottes (+16,3%, 2014: 2.49 fr./kg) et les oignons (+5,6%, 2014: 2.42 fr./kg) ainsi que les tomates (rondes) (+6,2%, 2014: 3,79 fr./kg) et la laitue pommée (+3,1%, 2014: 1,72 fr./pce), ont connu une hausse entre 2000/2002 et 2012/2014. Les concombres (-7,9%, 2014: 1,42 fr./pce) et les choux-fleurs (-1,2%, 2014: 3,89 fr./kg) ont été meilleur marché pendant la même période.

## » A25

**Les prix pour le bio**

L'offre et la demande de produits bio ont progressé dans le commerce de détail. Comme les prix de certains produits biologiques ne sont observés que depuis 2010 ou 2011, il n'est pas possible d'établir partout une comparaison sur une durée de dix ans. Une tendance à la hausse a été constatée dans le commerce de détail, à quelques exceptions près. Les prix des **produits laitiers issus de l'agriculture biologique** ont évolué différemment (jusqu'à +5% pour le lait entier UHT standardisé, 2014: 1,81 fr./l). Depuis 2010, les prix du lait de consommation ont progressé. Les produits plus fortement transformés, comme le yogourt, le fromage et le beurre, coûtent par contre moins cher. À noter qu'une légère tendance à la hausse a été constatée en 2014 dans la plupart des produits par rapport à l'année précédente. Les prix de la **viande biologique** ont largement progressé depuis 2011 (à l'exception du poulet et de divers produits à base de viande), la viande de bétail bovin (viande de bœuf et de veau) ayant relativement plus grimpé que celle de porc. Les **œufs biologiques** sont restés relativement constants pendant les dix années comprises entre 2002/2004-2012/2014. La montée des prix s'est élevée, pour les œufs frais, à 0,7% (2014: 82,1 centimes/œuf) et, pour les œufs cuits, à 0,3% (2014: 93.69 centimes/œuf), notamment aussi en raison de l'intégration verticale pratiquée dans les secteurs de la production et de la transformation. Les prix des **pommes de terre biologiques** ont également augmenté dans l'ensemble pendant la période de dix ans (à l'exception des pommes de terre à raclette). Si les prix ont à nouveau baissé en 2014 par rapport à l'année précédente, c'est en raison de la faiblesse de l'offre en 2013, qui a entraîné de fortes augmentations des prix. Les prix des **fruits biologiques** ont également connu une hausse entre 2002/2004 et 2012/2014 (à l'exception des fraises). Cette progression a été de plus de 40% pour les pruneaux. Les **légumes biologiques** n'ont pas évolué de façon homogène. Tandis que les légumes de garde, le céleri-pomme, les oignons, les carottes et la salade pommée biologiques, ont renchéri dans



» A26

le commerce de détail pendant les années 2012/2014 par rapport à 2002/2004, les prix des tomates (rondes) et des concombres ont chuté.

### Prix à la consommation panier

Le panier-type correspond à la consommation mensuelle de certaines denrées alimentaires (sans le bio) d'une famille de quatre personnes (deux adultes, deux enfants). L'attention est portée à cet égard, non pas sur la consommation totale, mais sur des produits bien précis, pour lesquels l'Observation du marché de l'OFAG a procédé à des relevés dans le commerce de détail. Les groupes de produits suivants ont été saisis dans le panier-type:

- Lait et produits laitiers (p.ex. lait entier, beurre et fromage)
- Viande fraîche et produits à base de viande (p.ex. viande hachée et saucisses de Vienne)
- Œufs (élevage en plein air)
- Pommes de terre
- Légumes (p.ex. tomates et concombres)
- Fruits (p.ex. pommes et bananes)
- Pain (pain bis et pain mi-blanc)

En 2014, les dépenses moyennes mensuelles engagées pour les produits de ce panier-type se sont élevées à 326,95 francs, ce qui correspond à une augmentation de 1,4% ou de 4,50 francs par rapport à l'année précédente. Aucune évolution homogène n'a été à cet égard constatée ni au plan des différents groupes de produits ni à celui des prix observés. Alors que les produits à base de viande de porc, comme les côtelettes (-5,4%) et les tranches de cuisse (-1,3%), sont devenus plus avantageux à la suite de l'offre excédentaire au second semestre, les prix des produits à base de viande, tels que les saucisses de Vienne (+4,5%) et le cervelas (+9,1%), ont affiché une augmentation. La hausse des prix des produits laitiers a été essentiellement due aux produits fromagers, telles que la raclette (+6,2%), la mozzarella (+3,8%) et l'emmental (+11,3%). Mais les yogourts, comme les yogourts nature (-3,8%), ont été moins chers. L'augmentation du prix du pain a peu pesé sur le budget du ménage. Les prix du pain bis et du pain mi-blanc ont progressé de tout juste 0,7%. Autre aspect intéressant: l'évolution des dépenses pour des produits végétaux, tels que les pommes de terre, les fruits et les légumes. Ainsi, les coûts liés à des pommes de terre ont diminué de 4,5%. Les légumes utilisés en salade, comme les concombres (-5,7%), la salade Iceberg (-13,8%) ou la laitue pommée (-7,0%) ont affiché une tendance clairement négative, tandis que celle des carottes (+4,9%, récoltes plus faibles en 2014) et des tomates (+2,1%) a été positive. Les dépenses pour les fruits ont été, pour les pommes, d'environ 0,4%, soit inférieures au niveau de l'année précédente. Les dépenses pour les poires (+4,4%), les bananes (+2,3%) et les oranges (+2,4%) ont en revanche augmenté.

Cornel Herrmann, OFAG, Secteur Observation du marché, <mailto:cornel.herrmann@blw.admin.ch>

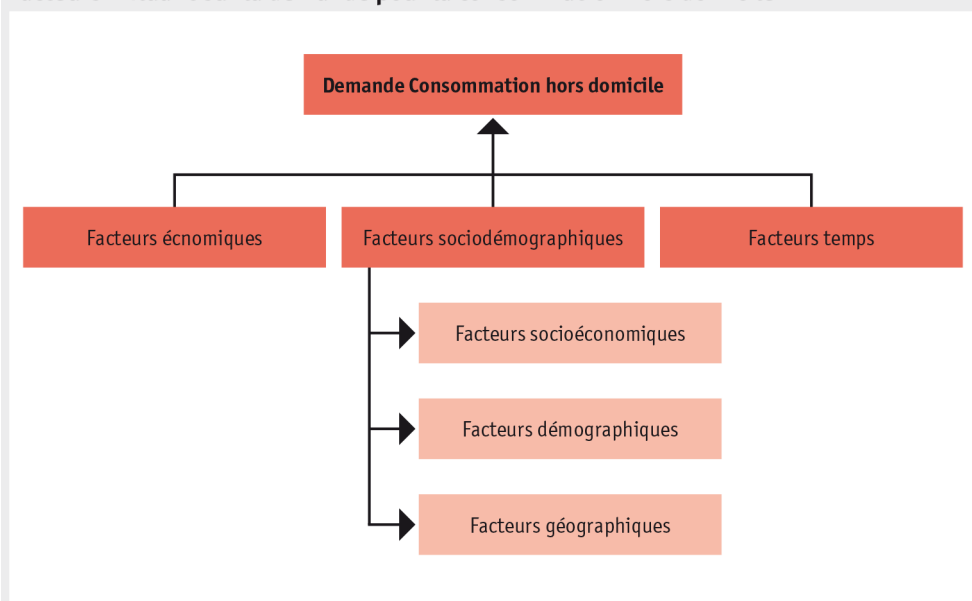




## La consommation hors domicile en Suisse

La restauration est une branche d'activité capitale pour l'économie de la Suisse, et en particulier pour le tourisme. Elle fait par ailleurs partie des principaux partenaires du secteur agricole. D'après les estimations, près de la moitié de la viande consommée par les ménages passe par le canal de la restauration (FST, 2014). De par les multiples fonctions qu'il remplit, le secteur de la restauration a fait régulièrement l'objet d'études diverses en Suisse et à l'étranger par le passé. En Suisse, il s'agissait de connaître l'évolution structurelle de cette branche ou les effets sur la restauration et l'hôtellerie des baisses des prix dans le secteur agro-alimentaire («Grob, Held und Hunziker», 2010; «Grass, Held und Hunziker», 2012). Différentes statistiques sur les denrées alimentaires achetées dans des restaurants, dans la vente à emporter et dans les cantines sont aussi établies par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans l'enquête sur le budget des ménages ainsi que par la fédération Gastrosuisse. Weber (2007) a retracé l'évolution du secteur de la restauration, sous l'angle notamment de la demande. La réussite de cette branche dépend largement du comportement des consommateurs. Selon Finke (1982), la demande en denrées alimentaires est influencée par des facteurs économiques, sociodémographiques et temporels (cf. graphique ci-après), dont la plupart des études tiennent d'ailleurs compte. Ces dernières années, la consommation hors domicile (CHD) a été au cœur d'études internationales, qui ont analysé les effets de facteurs, tels que les revenus des ménages et des aspects sociodémographiques, sur les dépenses liées à la consommation hors domicile (Richards & Mancino, 2013; Keelan, Hencion & Newman, 2009; Fabiosa, 2008; Stewart et al., 2004; McCracken & Brandt, 1987; Prochaska & Schrimper, 1973).

### Facteurs influant sur la demande pour la consommation hors domicile



Source: d'après Finke (1982, p. 90).

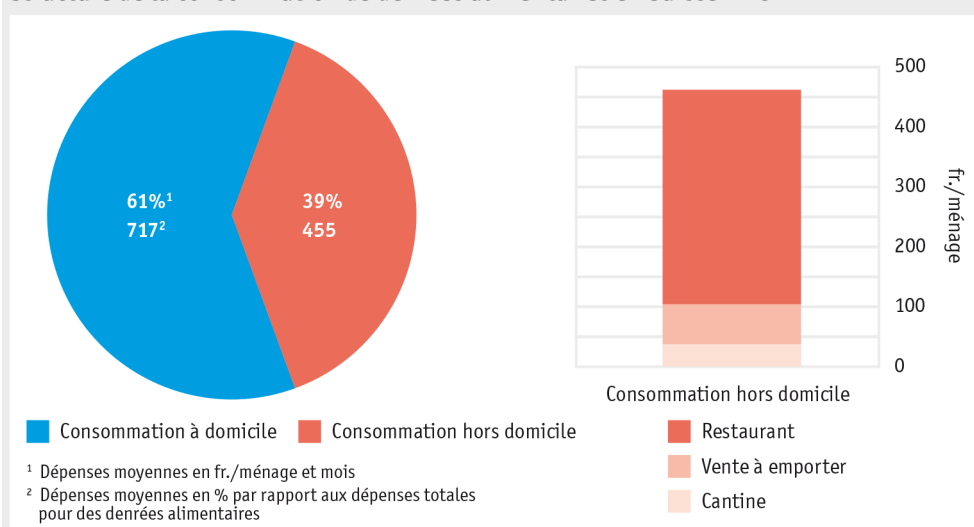
Les chapitres suivants aident à mieux saisir les mécanismes du secteur de la restauration et de la consommation hors domicile des ménages suisses. Ils présentent dans un premier temps les caractéristiques du marché de la restauration ainsi que sa portée économique pour la Suisse. La deuxième partie recense et analyse les principaux facteurs influant sur la consommation hors domicile.

## Le marché de la restauration et son importance pour l'économie nationale



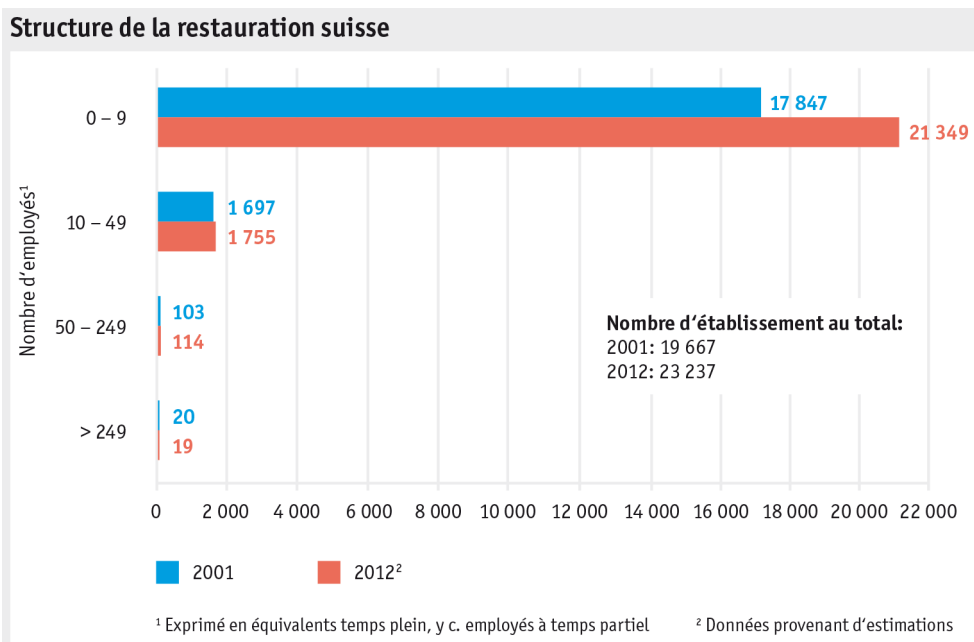
En 2012, la consommation hors domicile a représenté en moyenne 39% du total des frais d'alimentation d'un ménage suisse (456fr./mois; OFS, 2013a). Sur ces dépenses, 77% ont été réalisées dans des restaurants et 23% dans la vente à emporter et des cantines (cf. graphique ci-après). En 2013, les ménages suisses ont au total dépensé quelque 23 milliards de francs pour la consommation hors domicile. Ces frais ont toutefois diminué chaque année de 3,9%. Une évolution qui s'explique par l'insécurité de l'emploi qui pousse les ménages à faire plus d'économies. Autre cause possible: la hausse des prix de la restauration à l'extérieur par rapport au niveau général. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'importance de l'environnement international, notamment dans les régions frontalières, car l'offre de certains restaurants étrangers est souvent plus avantageuse (Gastrosuisse, 2012).

Structure de la consommation de denrées alimentaires en Suisse – 2012



Source : OFS, 2013a

Le secteur de la restauration se caractérise par un pourcentage élevé (91%) de petites entreprises (0 à 9 employés), dont le nombre a le plus progressé entre 2001 et 2012, bien que diverses études aient relevé des insuffisances structurelles dans cette branche (Grob, Held und Hunziker, 2010; Grass, Held und Hunziker, 2012). Une augmentation de 325 établissements par an a en effet été enregistrée pendant cette période (cf. graphique ci-après).



Source : OFS, 2014a

En 2014, la restauration employait quelque 139000 personnes. Mais sa part sur le marché du travail suisse a toutefois baissé, passant de 4,1% (2001) à 3,3% (2014). Cette branche occupe un nombre supérieur à la moyenne d'employés à temps partiel (41,9%), de femmes (54,8%) et de personnes de nationalité étrangères (49,6%). La proportion de jeunes employés (15 à 24 ans) et de personnes peu qualifiées est également plus importante par rapport à la moyenne. Rien de très étonnant donc à ce que la restauration, qui emploie 1,8% de tous les apprentis, arrive en huitième position dans le palmarès des places d'apprentissage (OFS, 2014a&b; OFS, 2012). De par ses conditions-cadre (niveau de qualification et horaires flexibles), cette branche offre des opportunités de travail à un grand nombre d'étudiants, de mères de famille et de personnes avec un faible niveau de formation. Ces caractéristiques ont par contre des effets négatifs sur les salaires de la branche. La productivité nominale (chiffre d'affaires par heure) de la restauration est de 27 francs par heure, soit environ 44 francs de moins que la moyenne générale. La valeur ajoutée brute de la branche de la restauration a crû ces dernières années à un rythme plus faible. La part de ce secteur dans l'ensemble de l'économie a baissé, atteignant 1,1% en 2014. Il existe toutefois des différences régionales. Ainsi cette branche revêt-elle une grande importance en termes d'emploi dans les régions alpines et affiche-t-elle un nombre d'établissements par habitant relativement élevé.

#### Indicateurs sur l'importance de la restauration pour l'économie nationale

##### Prestation

Valeur ajoutée brute, 2013 (provisoire) Part dans l'économie globale 6861 millions de fr. 1,14 %

Productivité nominale horaire 27.60 fr./h

##### Emploi et intégration

Emplois au total, 2014 (en milliers) Part dans l'économie globale 138 994 3,30 %



Employés à plein temps, 2014 (en milliers) Part dans l'économie globale	82 037 2,88 %
Employés à temps partiel, 2014 (en milliers) Part dans l'économie globale	56 957 4,19 %
Femmes employées, 2014 (en milliers) Part dans l'économie globale	76 101 4,06 %
Employés de nationalité étrangère Part dans l'économie globale	68 905 6,57 %
Apprentis, 2008 (en milliers) Part d'apprentis au total	3627 1,82 %
Qualification (en %)	
Élevée	32 %
Moyenne	54 %
Faible	14 %

### Tourisme

Valeur ajoutée brute Part dans le tourisme	2527 millions de fr. 15,59 %
Demande touristique (ou consommation globale des touristes) Part dans le tourisme	5091 fr. 13,23 %
Emploi Part dans le tourisme	43 702 26,08 %

Source: OFS, 2014a&b; OFS, 2012

L'avenir de la restauration en Suisse dépend notamment de l'évolution de la compétitivité interne, qui influence les changements structurels et les structures des coûts, aussi par rapport aux pays voisins. La professionnalisation jouera un rôle de plus en plus décisif dans le positionnement sur le marché. Les entreprises qui choisiront cette voie pourront être amenées à proposer des salaires plus élevés, ce qui permettrait de réduire les importants taux de fluctuation. Le développement des connaissances et des investissements dans la restauration s'en trouveraient alors simplifiés. Les facteurs extérieurs sont les nouvelles habitudes des consommateurs liées aux facteurs sociodémographiques. Autre facteur: la mobilité accrue. Voyager étant moins cher, les destinations sont de plus en plus lointaines et la consommation hors domicile plus fréquente. Autant de facteurs qui jouent un rôle essentiel dans le positionnement de la restauration en Suisse et dans le monde (Grob, Held und Hunziker, 2010; Weber, 2007).

### Facteurs influençant la consommation hors domicile

L'étude de Rediger (2015) distingue quatre groupes de facteurs influant sur la consommation hors domicile (cf. premier graphique). Il s'agit de facteurs économiques, socioéconomiques, géographiques et temporels. Les résultats de l'analyse des facteurs déterminants sont représentés dans le tableau ci-après.

#### Résultats des facteurs influençant la consommation hors domicile

Facteurs	Influence sur la CHD	Coefficient
----------	----------------------	-------------



Prix de la consommation à domicile	0	-0,038
Prix de la CHD	-	-0,128 <sup>1</sup>
Prix d'autres biens de consommation	0	0,166
Dépenses mensuelles brutes d'un M <sup>1</sup>	+	0,013 <sup>3</sup>
Emploi de la PR <sup>2</sup> (0=non, 1=oui)	+	0,014 <sup>3</sup>
Formation de la PR (0=non, 1=oui)	-	-0,015
La PR habite dans un appartement en location (0=non, 1=oui)	-	-0,007 <sup>3</sup>
Age de la PR	-	-0,001 <sup>3</sup>
Nationalité de la PR (0=pas suisse, 1=suisse)	+	0,010 <sup>3</sup>
Nombre d'enfants en bas âge (jusqu'à 6 ans)	-	-0,013 <sup>3</sup>
Nombre d'enfants (7 à 14 ans)	-	-0,011 <sup>3</sup>
Personne vivant seule (0= pas seule, 1= seule)	+	0,008 <sup>3</sup>
Ménage en Suisse romande (0=non, 1=oui)	-	-0,005 <sup>3</sup>
Ménage en Suisse italophone (0=non, 1=oui)	-	-0,011 <sup>3</sup>
Dépenses CHD au printemps (0=non, 1=oui)	0	0,002
Dépenses CHD en été (0=non, 1=oui)	+	0,006 <sup>3</sup>
Dépenses CHD en automne (0=non, 1=oui)	0	0,002
N	9734	

Remarques: « + » effet positif, « - » effet négatif, « 0 » pas d'effet significatif; <sup>3</sup> p<0,01, <sup>2</sup> p<0,05, <sup>1</sup> p<0,1; italique Ampleur de l'effet; PR: personne de référence; CHD: consommation hors domicile; M.: ménage

Il ressort de l'étude que les dépenses mensuelles brutes du ménage ont une influence notablement positive sur les dépenses liées à la consommation hors domicile: le temps est plus précieux lorsque le revenu est élevé (dans l'hypothèse où des dépenses brutes élevées sont le signe d'un revenu également élevé). Manger à l'extérieur laisse plus de temps pour d'autres activités (travail, loisirs). Les personnes de référence actives tendent à dépenser plus d'argent pour la consommation hors domicile. Il est par ailleurs fréquent qu'elles ne travaillent pas là où elles vivent et qu'elles doivent donc manger hors de leur domicile. Les personnes habitant dans un appartement en location dépensent moins pour la consommation hors domicile que d'autres. Ce phénomène peut être dû à une assise financière moins solide et à une consommation généralement plus faible. Les personnes âgées ont, quant à elles, tendance à moins manger à l'extérieur, ce qui s'explique par les frais découlant d'un changement du comportement alimentaire. Autre raison: cette catégorie de la population sait mieux cuisiner ou a plus de temps pour le faire (Stewart et al., 2004). Les ménages de nationalité suisse mangent plus à l'extérieur que les autres. Ce constat révèle des différences culturelles entre la Suisse et d'autres pays dans les



modes de vie, dans les traditions et dans les habitudes alimentaires. Les différences financières peuvent également jouer un rôle. Les personnes célibataires ont également plutôt tendance à manger à l'extérieur. Des aspects sociaux jouent à cet égard un rôle important, comme les sorties entre amis et les divertissements (Stewart & Yen, 2004; Stewart et al., 2004; McCracken & Brandt, 1987). Les ménages avec des enfants mangent plutôt à la maison, en particulier lorsque ceux-ci sont en bas-âge (0 à 6 ans). Ces résultats s'expliquent entre autres par une charge financière plus élevée et par la flexibilité limitée des parents. Les ménages dans les régions romandes et italophones dépensent moins d'argent pour la consommation hors domicile. L'urbanisation joue à cet égard un rôle déterminant: plus la région est urbanisée, plus les gens mangent à l'extérieur. Autre facteur: l'été, qui favorise les dépenses liées à la consommation hors domicile. Les Suisses prennent probablement plus souvent leurs repas à l'extérieur pendant cette saison parce qu'ils voyagent davantage (vacances d'été, etc.). Plausible pour les 50 et +, qui font davantage attention à leur alimentation (enfin, en général...). Sinon, serait-ce les frais d'alimentation qui pèsent sur le budget en raison de la baisse du train de vie à la retraite ?

### Répercussions des variations des revenus et des prix

Une modélisation de la demande peut permettre de déterminer les dépenses relevant de la consommation hors domicile imputables aux variations des revenus ou des prix. Il s'avère à cet égard que l'augmentation des dépenses pour la restauration à l'extérieur est disproportionnée par rapport à la hausse du revenu d'un ménage moyen (les dépenses pour la CHD progressent de 1,16% pour un accroissement du revenu de 1%). La hausse du revenu semble être un facteur important de l'augmentation de la demande en matière de consommation hors domicile (Lamm, 1982). Les ménages réagissent aux variations de prix de la consommation hors domicile par une réduction disproportionnée des dépenses dans ce domaine (forte élasticité). Autrement dit, quand les prix de la consommation hors domicile augmentent de 1%, les dépenses diminuent de près de 2,6%, en admettant que les prix d'autres biens et le revenus n'ont pas changé (cf. tableau ci-après).

#### Résultats de l'élasticité des prix et des revenus

Type de dépenses	Prix Consommation à domicile	Prix CHD	Prix Autres biens de consommation	Revenu
Consommation à domicile	-0,682 <sup>2</sup> (0,286)	-0,196 (0,283)	0,355 (0,483)	0,523 <sup>3</sup> (0,012)
CHD	-0,473 (0,530)	-2,619 <sup>3</sup> (0,856)	1,929 (1,284)	1,163 <sup>3</sup> (0,017)
Autres biens de consommation	-0,013 (0,094)	0,207 (0,134)	-1,270 <sup>3</sup> (0,214)	1,076 <sup>3</sup> (0,003)

Remarque: <sup>3</sup> p<0,01, <sup>2</sup> p<0,05, <sup>1</sup> p<0,1; écarts types entre parenthèses

Les comportements types représentés peuvent considérablement varier selon le type de ménage et de restaurant ou l'heure du repas. Les ménages à faible revenu réagissent plus fortement aux variations de prix et de revenu que les autres. L'observation, l'étude et l'analyse des modes de comportement fondamentaux des ménages suisses par rapport à la consommation hors domicile peuvent donner une impulsion décisive aux chaînes de fabrication de denrées alimentaires, de l'agriculture à la restauration, en passant par la transformation et les services.

### Bilan pour la restauration, la politique et l'agriculture

Les facteurs économiques et sociodémographiques sont de précieux indicateurs influant sur les dépenses des ménages suisses liées à la consommation hors domicile. Les revenus ou dépenses brutes plus élevés ont pour effet d'accroître la part des dépenses engagées pour la consommation hors domicile. À cet égard, les ménages plus aisés mangent plus dans des restaurants que ceux présentant un revenu plus faible. Bien que manger à l'extérieur soit un luxe, les ménages



sont sensibles aux variations de prix. Les ajustements des prix peuvent provoquer d'importants changements, en raison surtout du niveau élevé des prix par rapport à l'offre des pays voisins. Le rapport qualité-prix est donc essentiel pour la compétitivité de la restauration suisse. C'est pourquoi il est important de trouver des stratégies permettant d'adapter le niveau des prix et de développer l'offre en proposant des activités divertissantes, comme combiner loisirs et consommation hors domicile. Il peut être intéressant pour la restauration de concevoir son offre en fonction du vieillissement de la population et de la croissance démographique que l'immigration devrait entraîner en Suisse. La branche de la restauration est un partenaire essentiel de l'agriculture. En effet, une grande partie des produits agricoles parviennent au client final par le biais de ce canal. Qui plus est, les services de restauration sont en partie proposés directement par des exploitations agricoles (restaurant ou café à la ferme). L'agriculture contribue à la fourniture de denrées alimentaires et de services de restauration mais aussi à la variété du paysage, une caractéristique de la Suisse. Cette situation a une incidence favorable sur les secteurs du tourisme et de la restauration, qui joue un rôle central dans l'offre touristique.

**Bibliographie** Office fédéral de la statistique [OFS]. (2014a): Compte de production – Données, indicateurs. Neuchâtel. Consulté le 2 juillet 2015 sous: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/04/02/02.html>. Office fédéral de la statistique [OFS]. (2014b). Activité professionnelle et temps de travail – Données détaillées. Neuchâtel. Consulté le 2 juillet 2015 sous: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/02/blank/data/02.html>. Office fédéral de la statistique [OFS]. (2013a). Enquête sur le budget des ménages, EBM. Consulté le 28 avril 2015 sous: [http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen\\_\\_quellen/blank/blank/habe/04.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/habe/04.html). Office fédéral de la statistique [OFS]. (2013b). La pauvreté en Suisse. Consulté le 15 juillet 2015 sous: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/dos/01.html>. Office fédéral de la statistique [OFS]. (2012). Le système des comptes satellites du tourisme en Suisse. Neuchâtel. Consulté le 3 juillet 2015 sous: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/10/02/blank/key/03.html>. Fabiosa J. F. (2008). The Food-Away-from-Home Consumption Expenditure Pattern in Egypt. Center for Agricultural and Rural Development. Found

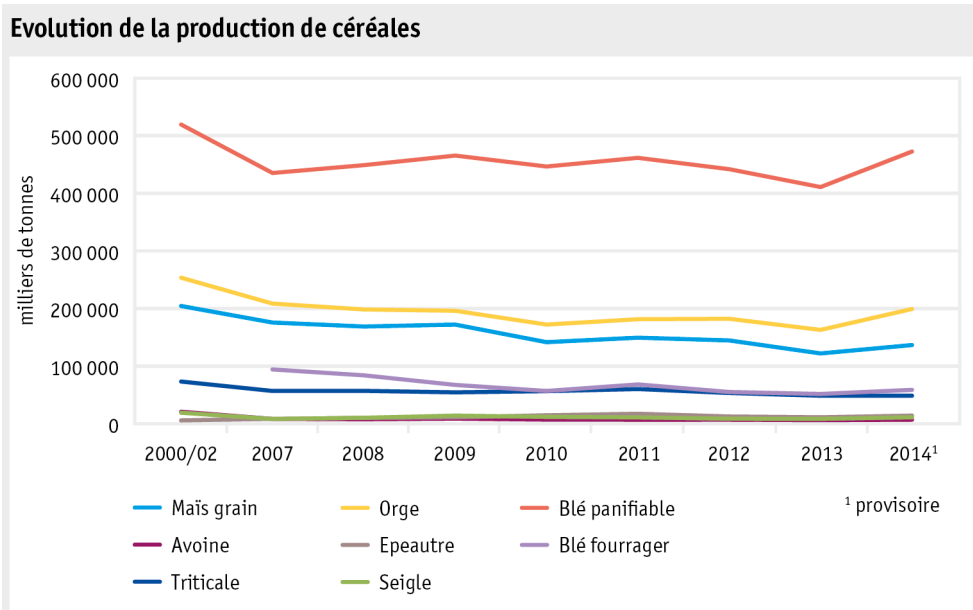
the 5<sup>th</sup> of August 2014 on <http://www.card.iastate.edu/publications/dbs/pdf/files/08wp474.pdf>. Gastrosuisse. (2012). Reflet économique de la branche 2012. Zurich: auteur. Grob, U., Held, N., Hunziker, C. (2010). Struktur und Strukturwandel im Schweizer Gastgewerbe. BAK Basel. Basel. Finke, R. (1982). Die Struktur des privaten Konsums. Schriften zur Textilwirtschaft, Heft 30, Frankfurt am Main. Keelan, C. D., Hencion, M. M. & Newman, C. F. (2009). A double-hurdle model of Irish household's food service expenditure patterns. *Journal of International Food & Agribusiness Marketing*, 21, 269-285. McCracken, V. A. & Brandt J. A. (1987). Household Consumption of Food-Away-From-Home: Total Expenditure and by Type of Food Facility. *American Agricultural Economics Association*, 69, 274-284. Fédération suisse du tourisme [FST]. (2014). Le tourisme suisse en chiffres 2013. Berne: Fédération suisse du tourisme (FST). Prochaska, F. J. & Schrimper, R. A. (1973). Opportunity Cost of Time and Other Socioeconomic effects on Away-From-Home Food Consumption. *American Journal of Agricultural Economics*, 55, 595-603. Rediger, M. (2015). Determinants of demand for food away from home in Switzerland. Travail de diplôme, EPF Zurich. Richards, T. J. & Mancino, L. (2013). Demand for food-away-from-home: A multiple-discrete-continuous extreme value model. *European Review of Agricultural Economics*, 41(1), 111-133. Stewart, H., Blisard N., Bhuyan, S., Nayga, R. M. (2004). The Demand for Food Away From Home: Full-service or Fast Food? *Agricultural Economic Report (AER)*, No. 829, Washington, DC: US Department of Agriculture, Economic Research Service. Stewart, H. & Yen, S. T. (2004). Changing household characteristics and the away-from-home food market: a censored equation system approach. *Food Policy*, 29 (6), 643-658. Weber, K. (2007). L'hôtellerie et la restauration suisses: une branche en mutation. *La vie économique* 1, 2, 42-46.

Matthias Rediger, OFAG, Secteur Observation du marché, <mailto:matthias.rediger@blw.admin.ch>



## Céréales

Par rapport à la moyenne des années 2011 à 2013, la superficie totale des terres consacrées en 2014 à la culture des céréales recule à 142000 hectares (-2,1%). Ce recul touche plus fortement les céréales fourragères que les céréales panifiables. Les agriculteurs ayant obtenu de très bons rendements, la production a été abondante, avec 964000 tonnes au total, un chiffre qui dépasse nettement celui des deux années précédentes.



Source : USP

» A27

**Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation**

» A28

**Production**

**Qualité**

La fréquence des précipitations tombées pendant la période des moissons a altéré la qualité des céréales panifiables indigènes, dont 96000 tonnes, une part exceptionnellement élevée, ne présentait pas la qualité requise pour la mouture. Ces céréales durent être déclassées pour être utilisées comme céréales fourragères. L'interprofession céréalière Swiss Granum a calculé que 380000 tonnes de céréales indigènes étaient propres à être transformées en pain. Par conséquent, compte tenu des besoins du pays en céréales panifiables, chiffrés à 480000 tonnes, Swiss Granum a demandé que le quota d'importations de céréales soit temporairement augmenté de 20000 tonnes; ce quota a donc été fixé à 90000 tonnes de céréales importées pour 2015, afin d'assurer un approvisionnement suffisant en céréales de qualité.

**Détermination des quotas d'importation des céréales panifiables**

Les droits de douane relatifs aux importations de céréales panifiables au sein du quota d'importation sont examinés trimestriellement et reposent sur un prix de référence. Dans un contexte marqué, depuis octobre 2013, par des prix durablement bas sur le marché international des céréales panifiables, le tarif maximal des prélèvements à la frontière (droits de douane et contribution au fonds de garantie) est appliqué, soit 23 francs par quintal. Par ailleurs, le Conseil a décidé, en adoptant le train de mesures de politique agricole au printemps 2015, d'élever à 90000 tonnes le quota d'importations de céréales panifiables pour l'année 2015. Les quotas d'importations approuvés en janvier et en avril sont ainsi passés de 20000 à 30000 tonnes, et celui de juillet 2015 est passé de 15000 à 20000 tonnes. En revanche, le





» A29

**Commerce extérieur****Aliments concentrés pour le bétail**

Grâce aux rendements élevés obtenus en 2014, la production de céréales fourragères, soit quelque 400000 tonnes, a été supérieure à la moyenne des deux années précédentes. Si l'on y ajoute les céréales panifiables déclassées, ce sont ainsi 560000 tonnes de céréales qui étaient disponibles pour l'alimentation du bétail. Celles-ci sont complétées par les sous-produits de la fabrication de denrées alimentaires, mais aussi par des céréales fourragères importées et par des produits agricoles riches en protéines, également importés.

» [swiss granum](#)

Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, Secteur Produits végétaux, <mailto:hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch>



## Oléagineux

### Marché des oléagineux

La production suisse d'oléagineux s'effectue sur la base de contrats-cadre convenus entre la production et la transformation (huileries). Ceux-ci sont gérés par le «Pool de production oléagineux» de la Fédération Suisse des Producteurs de Céréales (FSPC) qui est financé aux deux-tiers par les producteurs et le tiers restant par les huileries.

#### Marché des oléagineux et de l'huile en 2014

	Contrat-cadre	Production de graines <sup>1</sup>	Production d'huile	Taux d'auto-apvisionnement
	nombre	t	t	%
Colza	82 000	93 945	29 660	83
Tournesol	18 000	9 730	3 089	6
Soja	3 500 <sup>2</sup>	3 882	180	27

<sup>1</sup> Estimations swissgranum <sup>2</sup> 2000 tonnes vont au secteur fourrager Sources: swissolio, swissgranum

Alors que la production de tournesol ne remplit généralement que la moitié du contrat-cadre, en 2014 la récolte de colza a, quant à elle, été la plus élevée jamais enregistrée en Suisse. Cette situation a été le résultat de deux facteurs: des attributions dépassant de 5% les quantités contractées et des conditions de croissance particulièrement favorables. Pour faire face à cette situation, les huileries ont accepté de transformer une quantité plus importante de colza. Au final, les quantités d'oléagineux produites (107000 t) ont dépassé les quantités contractées. Avec une part de marché de 35,5% (+16% par rapport à 2013), l'huile de tournesol est restée la principale huile alimentaire consommée en Suisse. Il s'agit d'une huile principalement importée. Par rapport à 2013, l'huile de colza, pour l'essentiel produite localement, a augmenté sa part de marché de 2,5% pour dépasser pour la première fois la barre des 25% (25,5%). Avec moins de 1% de part de marché, l'importance de l'huile de soja est restée insignifiante. Concernant les huiles importées, les huiles de palme et d'olive ont détenu des parts de marché significatives, soit, respectivement, 18% et 10% (évolution stable).

Arnaud de Loriol, OFAG, Secteur Produits végétaux, <mailto:arnaud.deloriol@blw.admin.ch>



## Pommes de terre

### Marché de la pomme de terre

Des conditions météorologiques idéales, avec des précipitations bien réparties tout au long de la saison, ont permis la réalisation d'une excellente récolte 2014. Celle-ci s'est montée à 504000 tonnes, soit 140200 tonnes de plus qu'en 2013 (363800t). Les rendements ont augmenté de 35% à 444,2 kg/are. Avec un total de 11341 hectares, les surfaces ont également augmenté de 302 hectares, soit +2,7%. Le nombre de producteurs s'est établi à 5100, soit une baisse de 2,6% par rapport à 2013.

#### La récolte 2014

Pommes de terre de consommation	175 100 t
Pommes de terre de transformation	150 900 t
Plants de pomme de terre	23 100 t
Affouragement avec soutien financier privé	43 600 t
Affouragement normal	100 900 t
Exportations	10 400 t

Source : swisspatat

Depuis 2012, seuls les producteurs au bénéfice d'un contrat de prise en charge peuvent profiter du fonds de mise en valeur des excédents de l'interprofession. Les accords de l'OMC requièrent un accès au marché de 22 250 tonnes d'équivalent pommes de terre. Cette quantité se répartit entre le contingent tarifaire partiel n° 14.1 (pommes de terre, y compris plants de pommes de terre) d'une quantité de 18 250 tonnes et le contingent tarifaire partiel n° 14.2 (produits de pommes de terre) d'une quantité de 4000 tonnes. En 2014, le contingent tarifaire partiel n° 14.1 a été augmenté temporairement de 30 500 tonnes.

#### Répartition du contingent tarifaire partiel n° 14.1

Catégorie de marchandise	Contingent de base	Augmentation temporaire du contingent tarifaire partiel
Plants de pommes de terre	2 500 t	3 500 t
Pommes de terre de table	6 500 t	12 000 t
Pommes de terre de transformation	9 250 t	15 000 t
Total	18 250 t	30 500 t

En 2014, les surfaces affectées à la culture biologique se sont montées à 553 hectares soit une hausse de 45hectares par rapport à 2013 pour une récolte totale de 20166 tonnes (2013: 12141 t).

Source: Bio-Suisse

Arnaud de Loriol, OFAG, Secteur Produits végétaux, <mailto:arnaud.deloriol@blw.admin.ch>



## Sucre

L'année 2014 a été marquée par une récolte record de 1,9 million de tonnes de betteraves sucrières, obtenue grâce à l'augmentation des surfaces affectées à cette culture et à des conditions météorologiques favorables. La production de sucre s'est élevée à 305000 tonnes, franchissant ainsi pour la première fois la barre des 300000 tonnes.

» A27

**Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation**

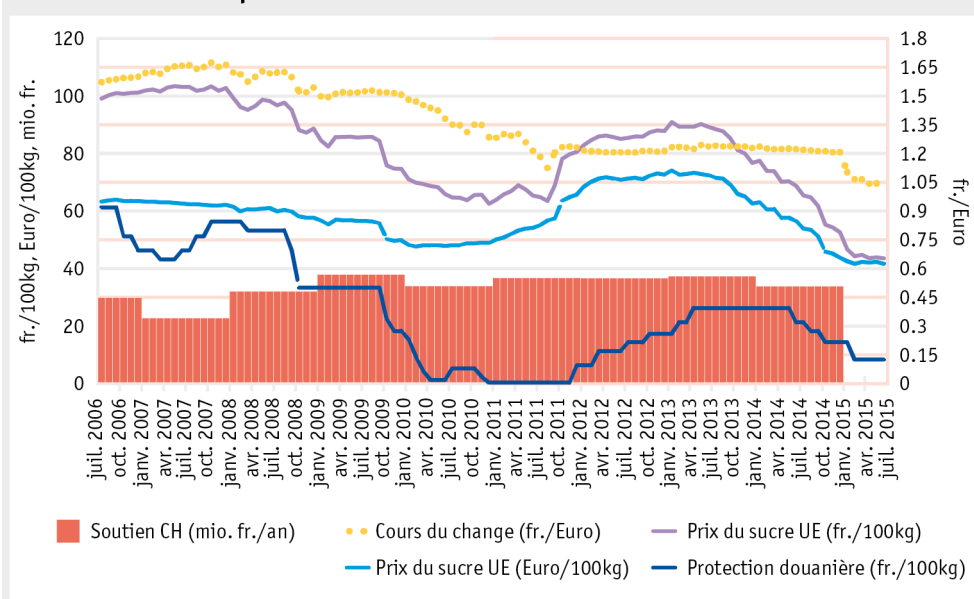
» A28

**Production**

### Evolution de la rentabilité de la culture betteravière

Le prix européen moyen pour le sucre est passé de 630 euros à 440 euros durant l'année sous revue, et a encore baissé à 420 euros durant le premier semestre 2015. Du fait de l'application de la solution dite du double zéro, c.-à-d. la suppression des mesures de compensation des prix pour le sucre entrant dans la composition des produits transformés, la baisse des prix européens s'est répercutée sur les prix suisses. Rappelons que la solution dite du double zéro vise à aligner les prix suisses et européens, afin d'améliorer la compétitivité de l'économie agroalimentaire en aval.

**Sucre : évolution des prix et mesures de soutien**



Source : Commission Européenne, BNS, AFD/réservesuisse, Compte d'Etat

Compte tenu de la perte de rentabilité des cultures de betteraves sucrières, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter la contribution à des cultures particulières accordée à la culture de betteraves sucrières, en la faisant passer de 1400 à 1600 francs. Cette augmentation a été financée par la hausse du budget relatif à la production végétale, de 5 millions de francs, approuvée par le Parlement pour 2015.

### Commerce extérieur

Durant l'année sous revue, 145000 tonnes de sucre ont été importées et 157000 tonnes exportées. Le bilan s'est ainsi inversé par rapport à l'année précédente. Les importations de sucre provenaient pour 93% d'Europe, pour 6% de pays en développement et pour 1% de pays émergents. La valeur totale déclarée des importations de sucre s'est élevée à 90 millions de francs.

» A29

» [Sucre Suisse SA](#)

Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, Secteur Produits végétaux, <mailto:hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch>



## Fruits

La surface totale des cultures d'arbres fruitiers, enregistrée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) dans la banque de donnée [obst.ch](http://obst.ch) (cultures fruitières selon l'art.22, al.2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole OTerm) s'est élevée en 2014 à 6321 hectares.

### Evolution des surfaces affectées à la culture fruitière et à la culture de petits fruits

La surface affectée aux pommes a diminué l'année passée de 99hectares, soit de 2,5%, et s'est élevée au moment de la récolte 2014 à 3894hectares. Ont surtout diminué les surfaces affectées aux variétés Golden Delicious (-40ha, soit -6,8%), Maigold (-23,4ha, soit -16,8%), Idared (-11,8ha, soit -11,7%) et Jonagold (-10,4 ha, soit -4,7%). Par contre, les «variétés Club» (Sci-fresh, Milwa, Cripps Pink, etc.) ont le vent en poupe (+15,8ha, soit +4,2% par rapport à 2013). Les surfaces attribuées aux poires ont baissé par rapport à 2013 de 1% (-7,8ha) et ont couvert en 2014 près de 761hectares. L'augmentation de la surface affectée aux fruits à noyau de 19,1hectares, passant au total à 1615hectares s'explique principalement par une augmentation de la surface consacrée aux cerises de 14,2 hectares, soit 2,6%, qui est passée à 561,4hectares. Parmi toutes les surfaces affectées aux fruits à noyau relevées, seules celles consacrées aux pêches et aux nectarines ont reculé, soit de -1,2 hectare ou -9,1%, pour passer désormais à 12 hectares. La surface destinée aux abricots (+6 ha, soit +0,9%) a également augmenté, en plus de celle affectée aux cerises. Parmi les autres cultures fruitières, on note une importante augmentation surtout en ce qui concerne le kiwi (+2,8 ha ou +15%) et les noix (+3,1 ha ou +65,5%). Par contre, la surface attribuée dans [obst.ch](http://obst.ch) à la culture de sureau, soit de 15,1 hectares, a diminué d'environ un cinquième par rapport à l'année précédente (2013: 19,2 ha).

» [Les cultures de fruits et de raisin de table de la Suisse en 2014](#)

Selon les relevés de [Fruit-Union Suisse \(FUS\)](#), la surface imputée aux petits fruits qui s'est élevée en tout à 819 hectares en 2014 a été légèrement supérieure à celle enregistrée en 2013 (817 ha). Le sureau n'est pas compris dans cette surface qui du point de vue de la surface appartient aux cultures fruitières. La plus grande part de la surface affectée aux petits fruits revient aux fraises dont la surface a augmenté une nouvelle fois entre 2013 et 2014 de 8,9 hectares (+1,8%), couvrant ainsi 507 hectares. La surface attribuée aux myrtilles a également augmenté (+0,9 ha ou +1,2%). Les autres cultures de petits fruits sont restées au niveau 2013 ou ont légèrement diminué.

» [Rapport d'activité Fruit-Union Suisse 2014](#)

### Fruits de table 2014

En 2014, 172092 tonnes de fruits de qualité «fruits de table» ont été récoltés, ce qui représente une hausse de 18% par rapport à 2013. En comparaison avec la moyenne des quatre dernières années, il s'agit d'une hausse de 24%. Les quantités récoltées par type de fruit, sur une période relativement longue, figurent dans les tableaux annexés:

» A28

### Production

#### Fruits à cidre 2014

La récolte de pommes à cidre qui s'est montée en 2014 à 80480 tonnes a été moins importante que l'estimation qui avait été faite; l'écart étant de 25790 tonnes. Par rapport à l'an dernier cependant 25% de plus de pommes à cidre ont été récoltées. La récolte de poires à cidre s'est élevée en 2014 à 12016 tonnes, soit 12% de moins que le chiffre estimé. Cependant par rapport à 2013, 25% de plus de poires à cidre ont été récoltées. En raison des récoltes de fruits à cidre très fortes en 2011, la récolte 2014 de pommes à cidre et de poires à cidre a été respectivement



de 13% et 12% en dessous de la moyenne 2010-2013. Un aperçu des quantités de fruits à cidre récoltés ces dernières années est disponible sous:

» [Statistiques fruits OFAG](#)

Les importations de fruits frais, fruits à cidre exceptés, susceptibles d'être cultivés en Suisse se sont élevées en 2014 à quelque 46 000 tonnes. Concernant les pommes et poires, cela correspond à une baisse de 6 % par rapport à la moyenne des quatre dernières années. Les exportations, soit presque 2500 tonnes de pommes et de poires, ont certes été insignifiantes, mais ont tout de même correspondu à une hausse de 28 % par rapport à la moyenne des années précédentes. Une tonne de fruits à cidre a été importée en 2014 dans le cadre du contingent OMC « Fruits pour la cidrerie et la distillation »; 6,6 tonnes de pommes à cidre ont été importées hors contingent. En 2014, il n'y a pas eu d'importation de poires à cidre. Sur la base des volumes du marché relatifs à un choix de fruits en 2014 (production indigène de fruits frais de qualité « fruits de table » à laquelle s'ajoute les importations de fruits frais moins les fruits frais exportés, sans compter les fruits à cidre ni les fruits exotiques), la consommation annuelle par habitant de fruits frais s'est montée à 26 kg. Ce chiffre est de 12 % supérieur à la moyenne des quatre années précédentes. Les chiffres détaillés relatifs aux quantités produites en Suisse, au commerce extérieur et à la « consommation apparente par habitant » d'un choix de fruits figurent dans les tableaux suivants:

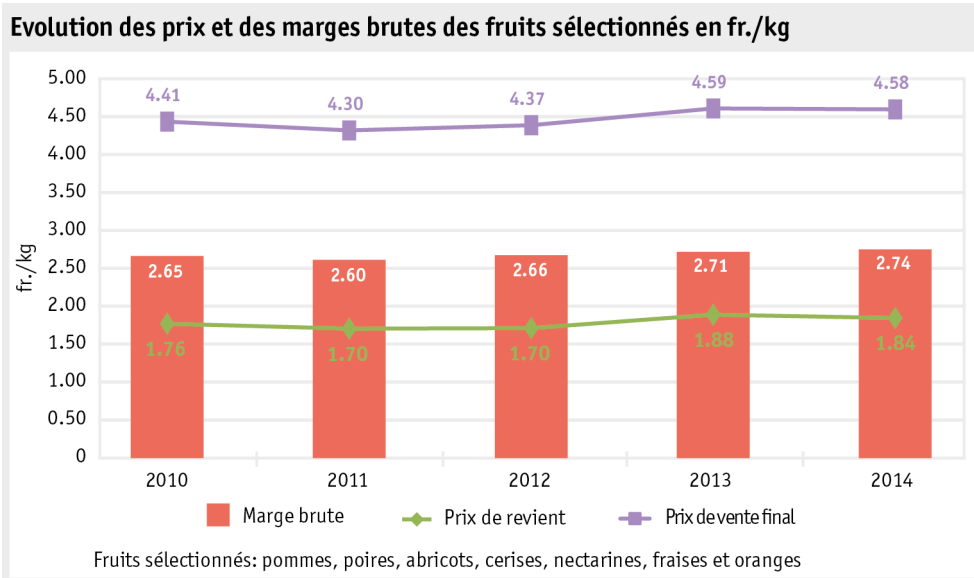
- » A28 **Production**
- » A29 **Commerce extérieur**
- » A30 **Consommation par habitant**

**Prix**

Les prix à la production et à la consommation 2014 et pour les années précédentes figurent dans les tableaux suivants:

- » A20 **Prix à la production sans le bio**
- » A24 **Prix à la consommation sans le bio**
- » A25 **Prix à la consommation bio**

Le prix de revient des fruits sélectionnés a baissé en 2014 par rapport à l'année précédente de 4 ct./kg pour passer à 1.84 fr./kg. Le prix de vente a également baissé, mais seulement d'un centime. Ainsi, la part du prix de revient sur le prix payé par le consommateur final est passée de 41% (2013) à 40% (2014) et la marge brute des fruits sous revue a grimpé de 3 centimes pour passer à 2.74 fr./kg.



Source : OFAG

Marianne Glodé, OFAG, Secteur Produits végétaux, <mailto:marianne.glode@blw.admin.ch>



## Légumes

Les surfaces recensées (y compris les cultures successives) par la Centrale suisse de la culture maraîchère (CCM), comprenant les surfaces de production de légumes frais (y compris les légumes de garde) et de légumes pour la transformation, se sont élevées en 2014 à 15365 hectares. Cette surface dépasse la moyenne des quatre années précédentes de 677 ha au total.

### Rétrospective relative aux quantités et à la qualité des légumes récoltés

Durant l'année sous revue 391000 tonnes de légumes frais (légumes de garde compris / sans les légumes utilisés pour la transformation) ont été récoltés. En comparaison avec la moyenne des quatre dernières années, les rendements obtenus ont progressé de 7%. Le volume des légumes destinés à la transformation s'est élevé à 56000 tonnes. Cela correspond à une hausse de 6% par rapport à la moyenne des quatre dernières années. Il s'agit essentiellement de haricots à récolte mécanique, de petits pois à battre, de carottes parisiennes et de carottes nantaises et d'épinards (hachés / feuilles). A part cela, il s'agit aussi de raves à compote et de choux à choucroute, de concombres pour la conserve et d'oignons argentés, mais également les légumes frais courants destinés à être transformés.

» A31

### Mise en valeur de la récolte en production végétale

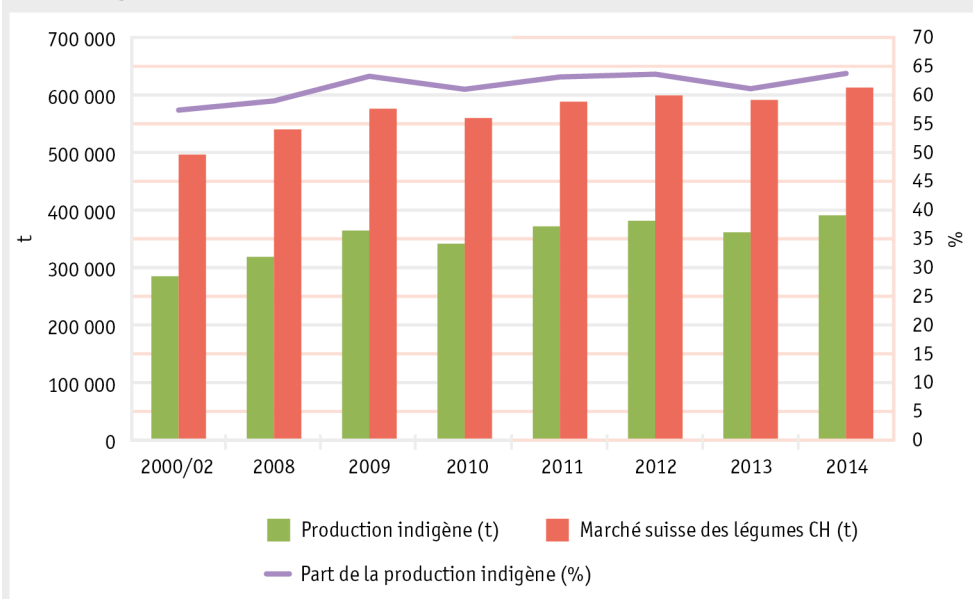
### Approvisionnement du marché et importations complémentaires / (exportations)

Le volume du marché des types de légumes frais cultivées en Suisse s'est élevé durant l'année sous revue à 613000 tonnes. On obtient le volume du marché en additionnant la production indigène et les importations et en soustrayant au résultat la quantité exportée. Ce volume de légumes a augmenté de 5% par rapport à la moyenne des quatre dernières années. Notons que la population a augmenté de 3% durant la période sous revue (prov. 8236600, OFS) par rapport à la moyenne des quatre dernières années. Le volume des légumes a donc plus fortement augmenté que la population. Le taux d'auto-provisionnement des légumes cultivés en Suisse a été de 64%. En raison d'une extension de la surface cultivée et d'une récolte moyenne en terme de la quantité, ce taux a augmenté de 2% par rapport à la moyenne des quatre dernières années.





### Part de la production indigène dans le marché suisse des variétés de légumes cultivées dans le pays



Source : CCM

Les importations de légumes habituellement cultivés en Suisse se sont élevées en 2014 à 223000 tonnes. Cela correspond à une hausse d'à peine 1% par rapport à la moyenne des quatre dernières années. Les exportations (600 tonnes) ont été insignifiantes. Les indications concernant un choix de produits de référence figurent dans le tableau suivant:

» A29

### Prix

Les prix à différents échelons du circuit commercial (franco grande distribution / libre-service et livraison en gros / commerce de détail = prix à la consommation) pour un certain nombre de produits de référence figurent dans les tableaux suivants:

» A20

#### Prix à la production sans le bio

» A21

#### Prix à la production bio

» A22

#### Prix dans le libre-service et la livraison en gros, sans le bio

» A23

#### Prix dans le libre-service et la livraison en gros, bio

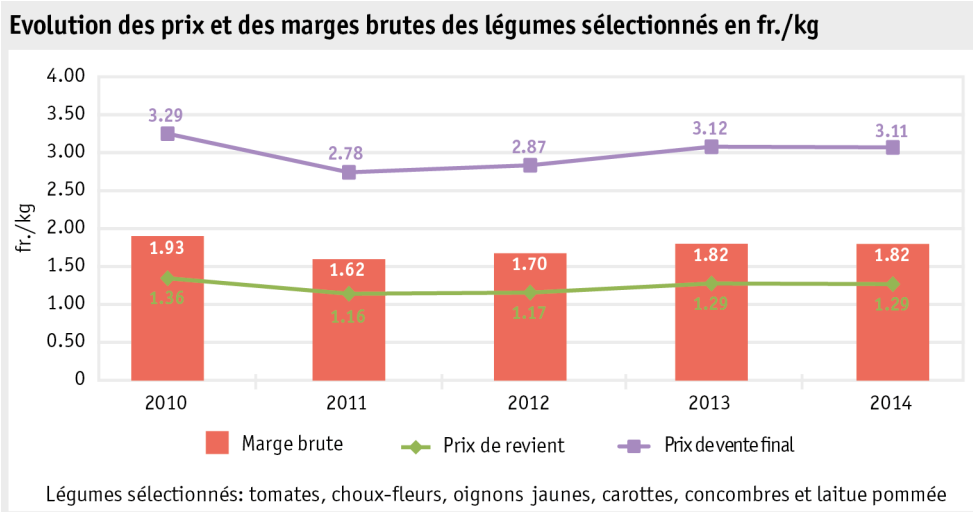
» A24

#### Prix à la consommation sans le bio

» A25

#### Prix à la consommation bio

Le prix de revient et le prix de vente des légumes observés relevé dans le commerce de détail, soit respectivement 1.29 fr./kg et 3.11 fr./kg ont été presque similaires à ceux de l'année précédente. Ainsi la marge brute est restée stable (1.82 fr./kg). La part du prix de revient au prix de vente dans le commerce de détail s'est élevée en 2014 à 41%. Si l'on compare l'actuelle marge brute à la moyenne des années 2010-13, on constate qu'elle est de 3% plus élevée.



Source : OFAG

### Consommation

En 2014, la consommation par habitant de légumes frais s'est chiffrée à 74 kg. Les chiffres relatifs à la consommation de légumes ont été légèrement supérieurs à la moyenne des quatre années précédentes. Les indications concernant un choix de produits de référence figurent dans le tableau suivant:

» A30

» [Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales \(CCM\)](#)

Peter Schwegler, OFAG, Secteur Produits végétaux, <mailto:peter.schwegler@blw.admin.ch>



## Vin

Les données de ce chapitre s'appuient sur la statistique viticole de la Confédération (cf. [L'année viticole](#)), dont l'édition actuelle concerne la production de raisin (surface viticole et vendange) de l'année 2014. Le document donne aussi les chiffres des stocks au 31 décembre 2014 ainsi que la production, la consommation et les importations de vin pendant l'année sous revue.

### Vendange

En 2014, la vigne couvrait en Suisse 14835 hectares au total, marquant un recul de 48 hectares par rapport à l'an dernier. Les cépages les plus couramment cultivés restent le pinot noir et le chasselas, malgré l'érosion qui marque la consommation de ces deux cépages traditionnels depuis plusieurs années. Au total, le raisin rouge représente 8561 hectares de vigne et le raisin blanc 6274 hectares. La vendange 2014, d'un volume de 93 millions de litres, a été de près de 10 millions de litres supérieure à celle de l'an dernier, mais elle reste nettement inférieure à la moyenne des dernières années. Le printemps ensoleillé et chaud a été favorable au développement initial du raisin, un développement freiné par un été froid et humide et par des orages de grêle. Enfin, l'apparition, pour la première fois sur une grande échelle, de la drosophile du cerisier a fini de ruiner les espoirs de réaliser une vendange exceptionnelle.

### Consommation, vente et importations

En 2014, la Suisse a produit 44 millions de litres de vin blanc et 49 millions de litres de vin rouge, alors que la consommation s'établit à 49 millions de litres pour le vin blanc et à 49 millions de litres pour le vin rouge. En fin de compte, le bilan des stocks de vin indigène est le suivant: 71 millions de litres pour le blanc et 84 millions de litres pour le rouge, comme l'an dernier. La consommation totale de vin en Suisse se chiffre à 265 millions de litres pour 2014, avec un peu plus d'un million de litres exportés ou réexportés. Suivant la tendance observée les années précédentes, la consommation de vin a diminué de 7 millions de litres, une diminution imputable principalement aux vins indigènes. Ceux-ci accusent un déficit de 9 millions de litres (consommation: 98 millions de litres), alors que les vins étrangers gagnent en revanche 2 millions de litres (consommation: 168 millions de litres). Les vins blancs ont été plus largement importés en vrac qu'en bouteilles et le volume total des importations a augmenté de 3 millions de litres pour s'inscrire à 39 millions de litres. Inversement, le volume des importations de vin rouge, plus souvent importé en bouteilles qu'en vrac, est resté stable à 128 millions de litres. En regard des chiffres de l'importation, ceux de la consommation se situent à 39 millions de litres pour les blancs étrangers et à 129 millions de litres pour les rouges étrangers. Il en résulte que les stocks de vins rouges étrangers se situent à 43 millions de litres (#1 million de litres) et les réserves de vins blancs étrangers restent à 11 millions de litres. La quantité totale des vins importés, y compris les vins doux, les spécialités, les mistelles, les vins mousseux et les moûts de raisin, représente 188 millions de litres, dont 160 millions de litres de vins blancs naturels et de vins rouges tranquilles sont entrés sous le régime des importations contingentées. Comme les années passées, le contingent total de 170 millions de litres n'a pas été épuisé.

**Bibliographie** L'année viticole 2014 – statistique vitivinicole (éditeur OFAG)

David Raemy, OFAG, Secteur Produits végétaux, <mailto:david.raemy@blw.admin.ch>

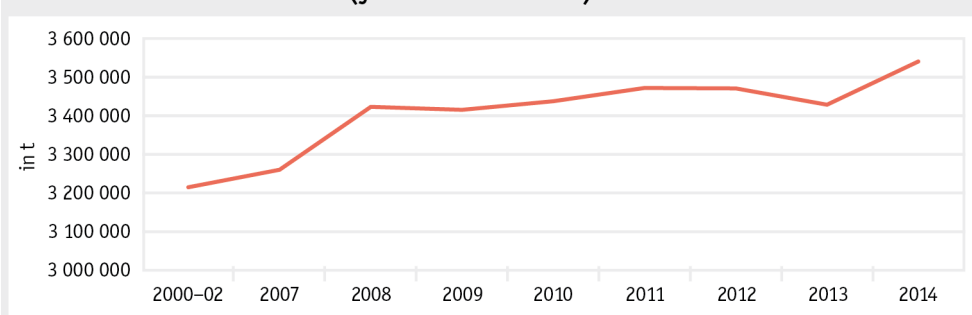


## Lait et produits laitiers

### Production

Durant l'année sous revue, la production totale de lait s'est élevée à 4,07 millions de tonnes. Les livraisons totales de lait – comprenant celles de la zone franche genevoise et de la Principauté du Lichtenstein (FL) – ont augmenté de 3,3% pour s'établir à 3,54 millions de tonnes. L'année 2014 a été une année laitière record. Selon les données d'IP Lait (2014), la production laitière totale cumulée s'est répartie de la manière suivante dans les différents segments: 85,1% dans le segment A, 13,2% dans le segment B et 1,7% dans le segment C. Le lait du segment A est porteur de la plus grande plus-value, puisqu'il est destiné au marché protégé ou bénéficiant d'aides étatiques. En 2014, la production mondiale de lait a augmenté plus fortement que la demande globale. Cela s'est traduit par des corrections de prix sur le marché mondial. Les pays membres de l'UE ont été les plus grands contributeurs à cette croissance, ce qui s'explique par la suppression des quotas de production décidée pour le 1<sup>er</sup> avril 2015. Le marché suisse (importation de fromage) a lui aussi subi les conséquences de la pression sur les prix qui s'exerce dans le marché saturé de l'UE. En Suisse, le prix à la production a pu être maintenu à près de 65 centimes par kilo de lait jusqu'en septembre, malgré la forte croissance de la production. Dès octobre, il a cependant lui-aussi subi la pression à la baisse. Durant l'année sous revue, la production de fromage a augmenté de 1,4%, tandis que la production de lait de consommation a baissé de 1,9%. Après le recul important enregistré en 2013, la production de beurre a connu une progression de 3,9% durant l'année sous revue; la production de poudre de lait a quant à elle augmenté d'environ 18%.

Evolution des livraisons de lait (y c. lait de zone et FL)



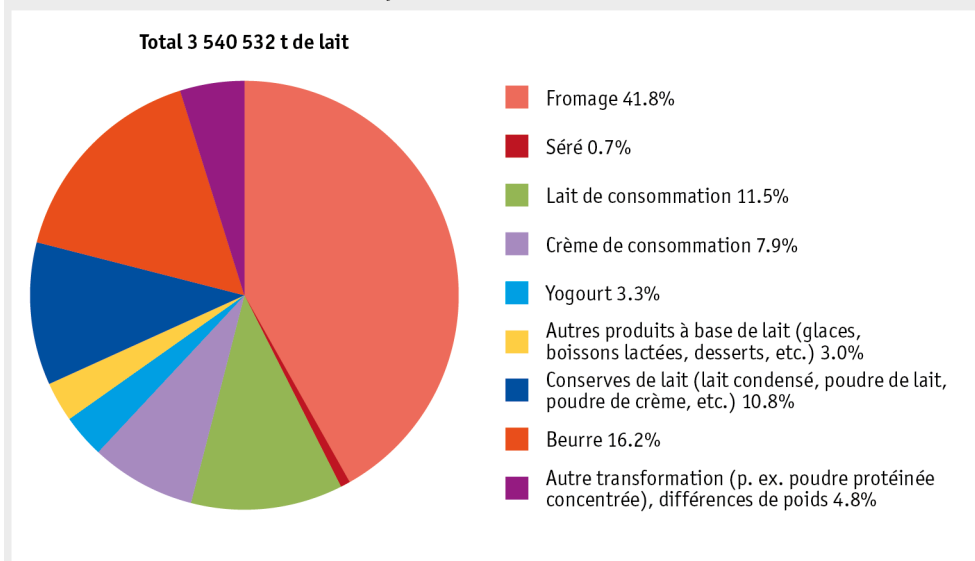
Source : TSM

### Mise en valeur

La production des divers produits laitiers nécessite des composants du lait dans des proportions différentes. Ainsi, dans la production de fromage, on ajoutera ou on enlèvera de la matière grasse au lait en fonction de la sorte de fromage à produire. Afin de tenir compte de ces différences, la quantité de lait commercialisé utilisé pour la transformation est convertie en parts de lait affecté à la production des différents produits et indiquée sous forme d'équivalents lait (EL). Un EL correspond à 73 g de protéines et de matières grasses, c.-à-d. à un kilo de lait moyen avec une teneur de 33 g de protéines et 40 g de matière grasse. L'EL sert ainsi de référence pour le calcul de la quantité de lait contenue dans un produit transformé. Comme les années précédentes, environ 43 % de l'EL ont servi à la production de fromage et de séré, qui restent ainsi les principaux modes de mise en valeur. Par rapport à l'année précédente, l'année sous revue a été marquée par une très forte croissance de la transformation de lait en conserves de lait et en beurre, ce qui est d'autant plus frappant que ces formes de mise en valeur avaient très fortement reculé en 2013. La production de conserves de lait a augmenté de quelque 54000 tonnes d'EL (+16,6%) et celle de beurre de près de 33000 tonnes d'EL (+6%).



### Transformation du lait 2014, en équivalents lait



Source : TSM

Par rapport à 2013, la production de fromage a augmenté de 2626 tonnes, pour s'établir à 185331 tonnes. Avec une quantité totale de 67153 tonnes, le fromage à pâte dure représente toujours la plus grande part de la production, malgré un recul de 1107 tonnes. Ce recul est principalement dû à la baisse de la production d'Emmentaler AOP, de 2897 tonnes (-12,5%). Depuis plusieurs années, on observe un accroissement de la production de fromage à pâte mi-dure: il affiche une croissance de 2,5% (+1563 t) par rapport à 2013 et de plus de 30% par rapport aux années 2000/02. La production de fromage frais a augmenté de 2348 tonnes par rapport à l'année précédente, tandis que celle des fromage à pâte molle a légèrement diminué. Le Gruyère AOP est le fromage le plus produit, avec 29 420 tonnes (+0,2%), suivi pour la première fois cette année de la mozzarella, produite à hauteur de 22693 tonnes (+4,9%). Avec sa production de 20259 tonnes (-12,5%), l'Emmentaler AOP ne prend désormais plus que la troisième place. Après le net recul subi en 2013, la production de poudre de lait a de nouveau augmenté durant l'année sous revue, enregistrant une croissance de 18,5% ou 8908 tonnes. La production de beurre et de matière grasse butyrique a également augmenté, progressant de 1806 tonnes ou 3,9%, alors qu'elle avait reculé en 2013.

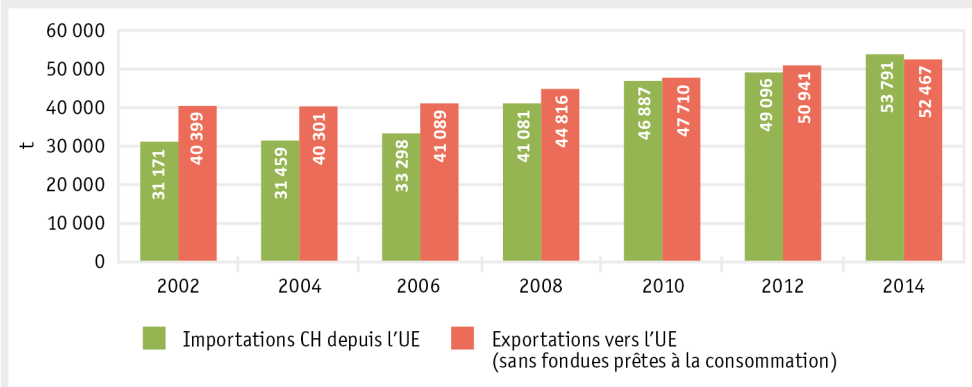
### Commerce extérieur

En quantité, la balance commerciale de la Suisse pour le lait et les produits laitiers affiche pour l'année sous revue un solde légèrement négatif (87771 t exportées contre 89035 t importées). Les exportations n'ont été excédentaires par rapport aux importations qu'en ce qui concerne le fromage et le lait en poudre. En valeur, les exportations ont représenté 731,8 millions de francs, les importations 477,9 de francs (Statistique laitière de la Suisse, 2014). Durant l'année sous revue, les exportations de fromage ont augmenté de 794 tonnes pour atteindre 63677 tonnes. Les importations se sont élevées à 53845 tonnes, ce qui représente un accroissement de 1696 tonnes. En valeur, les exportations ont représenté 608 millions de francs et les importations 393 millions de francs en 2014. Par rapport à 2013, les exportations de fromage vers l'UE ont augmenté de 2,4%, atteignant 52470 tonnes. Les plus grandes quantités ont été livrées en Allemagne (29 528 t) et en Italie (10371 t). Il convient cependant de noter qu'après son exportation dans un pays déterminé de l'UE, le fromage est souvent revendu dans d'autres Etats membres, si bien que les statistiques douanières ne permettent pas de savoir dans quels pays il est effectivement consommé. En 2014, le fromage à pâte dure a une fois de plus constitué la plus grande partie des exportations, totalisant 34 750 tonnes. L'Emmentaler AOP, dont le volume d'exportation a atteint 13994 tonnes, est le fromage suisse favori des consommateurs étrangers. Ses exportations ayant toutefois diminué par rapport à l'année précédente (-17%),



il est cette année suivi de très près par le Gruyère AOP, exporté à hauteur de 12376 tonnes. Les importations de fromage, qui ont atteint 53845 tonnes en 2014, proviennent presque exclusivement de l'UE. La plus grande partie a été importée d'Italie (20245t), de France (13422 t) et d'Allemagne (13167 t). Les sortes les plus importées sont le fromage frais, avec 20297 tonnes, et le fromage à pâte molle, avec 9265 tonnes.

#### Commerce de fromage Suisse-UE



Source : TSM

#### Consommation

La consommation de fromage, de 21,4 kg par personne, a augmenté de 1,7% par rapport à l'année précédente. La consommation de boissons lactées par habitant a augmenté de 0,5 kg, pour atteindre 9,4 kg, alors que celle de lait de consommation (lait écrémé inclus) a diminué de 4,1%, passant à environ 62,3 kg par personne. Depuis longtemps, la consommation de lait et de produits laitiers par habitant ne fluctue plus que très légèrement. En ce qui concerne le lait de consommation, en revanche, on observe une diminution de près de 25% par rapport aux années 2000/02, tandis que dans la même période la consommation de boissons lactées a augmenté de plus de 50%. Toujours durant la même période, la consommation par habitant de beurre et de crème a diminué de 9%, tandis que celle de fromage a augmenté de près de 7%.

#### Comparaison des prix à la consommation entre la Suisse et l'UE

Les prix payés par les consommateurs pour le lait et les produits laitiers sont plus élevés en Suisse qu'en Allemagne, en France et en Autriche, ce qui s'explique du fait que les prix à la production sont également plus élevés. Dans les trois pays susmentionnés, les prix se situent entre 32% et 96% des prix suisses. La plus grande divergence est observée dans le prix du beurre (15,22 fr./kg en Suisse, 4,81 fr./kg en Allemagne en 2014). En Allemagne, le litre de lait entier pasteurisé coûte 0,88 fr., ce qui représente le meilleur prix parmi les pays susmentionnés (en Suisse: 1,49 fr./l). D'une manière générale, les meilleurs prix pour les consommateurs s'observent en Allemagne.

» A32

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, [hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch](mailto:hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch)



## Viande et œufs

Durant l'année sous revue, les abattages d'animaux ont été plus nombreux que l'année précédente. La croissance la plus forte a été enregistrée dans la catégorie des volailles. La production totale s'est élevée à 479389 tonnes, en augmentation de 2,5% par rapport à l'année précédente. Selon les données de l'OFS (2014), la valeur de la production de viande s'est élevée à 2666 millions de francs, ce qui représente un peu plus qu'un quart de la valeur de la production agricole totale. L'été 2014 restera dans les mémoires pour sa météo pluvieuse, qui a pénalisé la saison des grillades. Les producteurs de viande de porc, en particulier, ont souffert de l'importante chute des prix qui en a découlé. Au cours du second semestre, la baisse a encore été accentuée par une augmentation de la production. Les abattages de vaches ont encore diminué, entraînant une nouvelle baisse de l'approvisionnement en animaux de boucherie. Des demi-carcasses d'environ 47000 vaches ont de ce fait dû être importées. Ce nombre correspond à plus du quart du nombre de vaches abattues en Suisse.

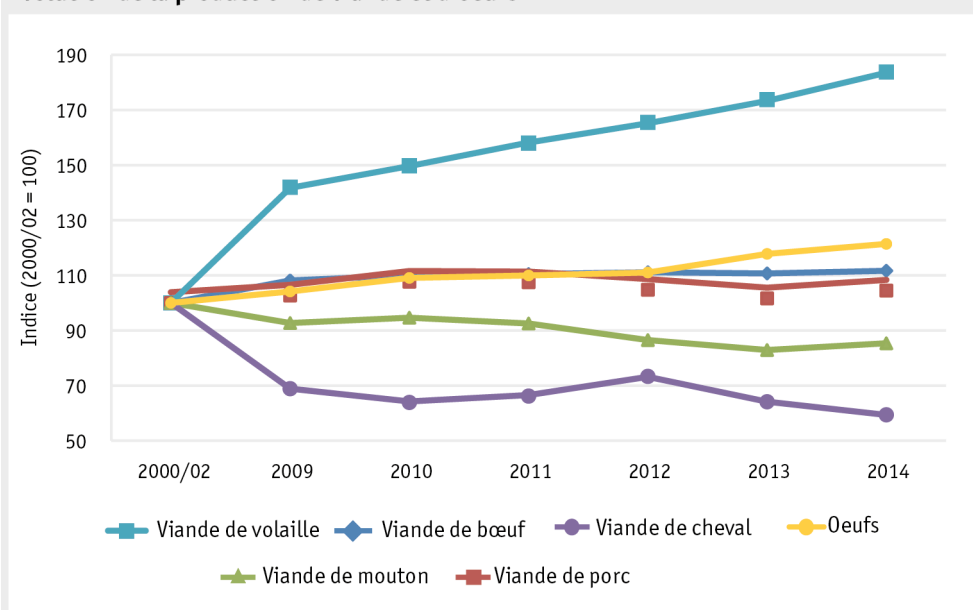
### Production

Le cheptel bovin gardé par les paysans durant l'année sous revue était de quelque 1,56 million de têtes, soit un nombre semblable à celui de l'année précédente. L'effectif de vaches laitières et de vaches-mères est lui aussi resté relativement stable. Alors que les effectifs de porcs avaient nettement reculé ces dernières années, ils ont augmenté d'environ 1% en 2014, ce qui les a portés à près de 1,5 million d'animaux. Grâce à la situation toujours favorable sur le marché de la viande de volaille et des œufs, la catégorie des volailles est celle dont les effectifs ont une fois encore le plus progressé parmi toutes les catégories d'animaux de rente: 10,6 millions d'animaux ont ainsi été enregistrés, soit une progression de 6% par rapport à l'année précédente. Par rapport aux années 2000/02, la progression est supérieure à 50% (animaux destinés à l'engraissement et à la ponte). Contrairement à l'année précédente, la production totale de viande a augmenté durant l'année sous revue: en hausse d'environ 10000 tonnes, le poids prêt à la vente s'est élevé à 364175 tonnes. Cet accroissement est principalement dû à la production de viande de volaille (env. + 3000t) et à celle de viande de porc (env. + 6500 t). La demande est restée bonne pour ce qui concerne la viande de volaille, alors qu'elle a connu un recul pour ce qui concerne la viande de porc, de sorte que durant l'été les poids à l'abattage étaient plus élevés. Des baisses de production ont été enregistrées dans les catégories de viande de veau (-2,3%), de chèvre (-8,3%) et de cheval (-7,5%). En chiffres absolus, le recul est toutefois faible pour ce qui concerne les viandes de chèvre et de cheval, car ces marchés sont relativement modestes. En ce qui concerne la viande de veau, la production a diminué de quelque 700 tonnes, mais cette baisse était accompagnée d'une baisse de la consommation de 2,3%. S'élevant à 80,5%, le pourcentage de viande de bœuf du pays prête à la vente était en légère augmentation par rapport à l'année précédente. Bien que les effectifs bovins soient restés relativement stables, un plus grand nombre d'animaux ont été abattus durant l'année sous revue (+0,7%). Compte tenu de la légère augmentation de la consommation de viande de bœuf et du recul de 2,8% de la viande destinée à la fabrication, l'approvisionnement a dû être assuré par des importations supplémentaires. Pour ce qui est de la viande de porc, le marché a été plutôt sous-approvisionné durant le premier semestre de l'année sous revue. Le temps pluvieux durant la saison des grillades a entraîné une baisse de la demande de viande de porc, de sorte que les animaux prêts à l'abattage n'ont pas pu être livrés. Par la suite, les animaux abattus étaient plus lourds, ce qui a conduit à une surproduction entraînant à son tour une chute des prix. Le prix plancher a été atteint avec 3,20 fr./kg PM. La part indigène a quant à elle légèrement augmenté pour s'établir à 94,3%. La demande de viande de volaille, toujours en hausse, a entraîné une extension de 5,9% de la production domestique, qui a dépassé 54 000 tonnes en poids prêt à la vente. La part indigène a légèrement augmenté en 2014, passant à 54,6%, et la consommation a quant à elle progressé de 5,4%. La production de viande d'agneau a légèrement augmenté durant l'année sous revue, pour atteindre environ 4900 tonnes; la part indigène a stagné en dessous de 40%. La production de viande de veau a de nouveau diminué et atteint 30300 tonnes (-725t). Les fluctuations saisonnières ont conduit par



moment à des marchés agités. Le recul enregistré pour la viande de veau s'explique, d'une part, par la diminution du poids des animaux à l'abattage, consécutive à la nouvelle limite d'âge fixée à 161 jours, et, d'autre part, par le fait qu'un plus grand nombre d'animaux ont été utilisés pour l'engraissement de gros bétail. En 2014, la production d'œufs a augmenté de 3,1%, passant à 837 millions de pièces. La progression des ventes d'œufs indigènes, par ailleurs réjouissante, s'explique par l'accroissement de la population résidente plutôt que par l'augmentation de la consommation par habitant (177,5 œufs, dont 100,9 de production suisse). La part des œufs suisses à la vente d'œufs de consommation a atteint 75,7%, tandis que la part des importations de produits à base d'œufs était d'environ 86%. Si l'on tient compte des produits à base d'œufs dans la statistique de consommation, les poules pondeuses du pays ont produit presque 57% des œufs et produits à base d'œufs consommés.

Evolution de la production de viande et d'œufs



Source : Proviande/Aviforum

### Commerce extérieur

Les exportations de viande destinée à l'alimentation humaine ont augmenté de 5,4% durant l'année sous revue et ont ainsi atteint 8535 tonnes en poids prêt à la vente. La viande de porc enregistre la progression la plus marquée, avec un taux de 24% (au total 2404 tonnes, y.c. les préparations contenant moins de 20% de viande, mais sans les sous-produits d'abattage). Les exportations de viande de volaille ont augmenté de 20% en poids prêt à la vente; cette progression reflète également une augmentation des exportations de sous-produits d'abattage (p.ex. pattes de poulets). L'exportation de viande séchée a très fortement augmenté: +8,2%, portant la quantité exportée à 1819 tonnes. La plus grande part des exportations était destinée à la France. Les exportations de sous-produits de l'abattage de bovins ont atteint 2350 tonnes, celles de sous-produits de l'abattage de porcs 16914 tonnes et celles de charcuterie près de 329 tonnes net.

#### Exportation de viande, de sous-produits d'abattage et de préparations à base de viande

Désignation	2011	2012	2013	2014
Bovin (y.c. veau) Viande	2 294	1 975	1 811	1 936
Tonnes poids net Sous-produits d'abattage	2 834	2 936	2 403	2 350



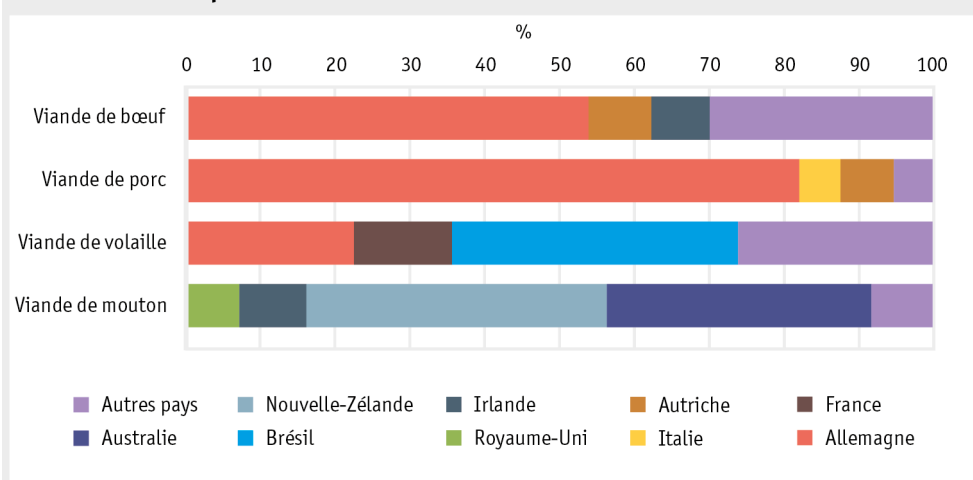


	Préparations à base de viande	57	50	41	33
	Total	5 185	4 961	4 255	4 320
Porc	Viande	1 115	3 146	1 334	1 819
Tonnes poids net	Sous-produits d'abattage	19 138	17 996	17 452	16 914
	Préparations à base de viande	46	82	107	80
	Total	20 298	21 224	18 894	18 813
Volaille <sup>1</sup>	Viande et sous-produits d'abattage	609	3 415	3 845	4 255
Tonnes poids net	Préparations à base de viande	77	54	49	81
	Total	687	3 468	3 894	4 335
Divers	Saucisses	297	287	326	329
Tonnes poids net	Préparation contenant moins de 20% de viande	19 370	20 153	20 384	20 751

<sup>1</sup> Fort accroissement pour les sous-produits d'abattage, diminution pour la viande; ventilation impossible Sources : AFD, Proviande

Les importations de viande destinée à l'alimentation humaine ont atteint 97628 tonnes en poids prêt à la vente (sans les poissons, les mollusques ni les crustacés), ce qui représente une légère augmentation de 0,6%. Les importations qui ont le plus fortement augmenté en quantité sont celles de la viande de volaille (+1734 t). Les pièces les plus appréciées des consommateurs sont celles qui sont le plus importées (p.ex. aloyaux de bœuf, d'agneau et de cheval, blancs de poulets et de dinde), tandis que les autres sont exportées (p.ex. jarrets de porc, pieds de poulet). Parmi les importations, on a notamment enregistré 23200 tonnes de viande de gros bétail, 13630 tonnes de viande de porc et 46266 tonnes de viande de volaille.

#### Provenance des importations de viande 2014



Source : Proviande

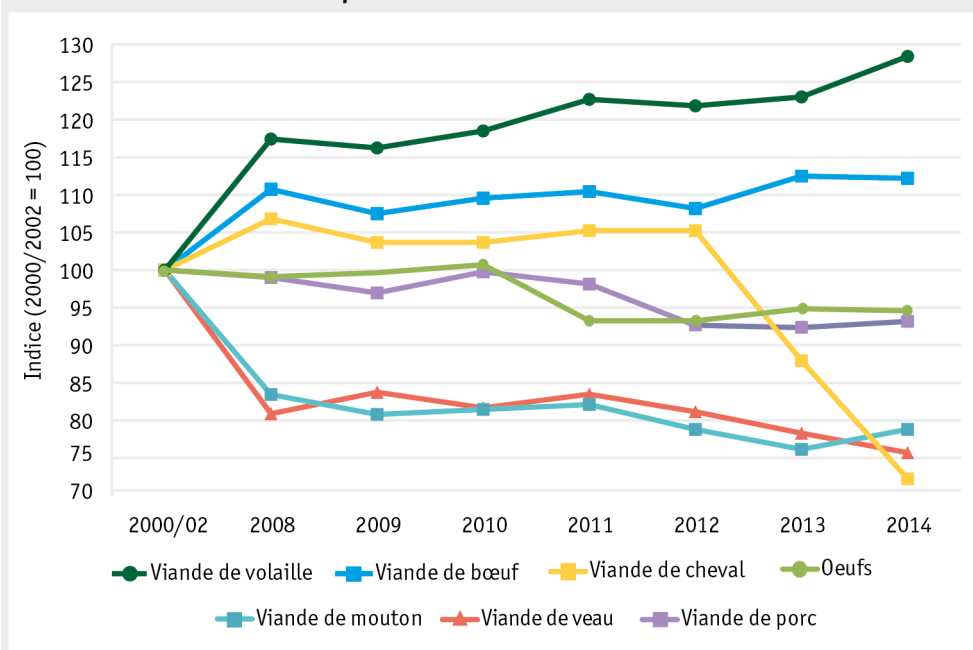


L'Allemagne reste le plus grand fournisseur de viande de bœuf (12491 t en poids prêt à la vente) et de viande de porc (4550 t). Le Brésil fournit près de 40% de la viande de volaille, ce qui en fait le plus grand pays de provenance. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les pays exportateurs d'où provient la plus grande part de viande de mouton. Les importations d'œufs de consommation ont diminué de 2,7% par rapport à l'année précédente, s'établissant à 247,5 millions de pièces. Les importations d'œufs de fabrication en coquille ont elles aussi nettement diminué, comme durant les années précédentes (3,7%, s'établissant à 220,5 millions de pièces). Les importations destinées aux produits à base d'œufs ont en revanche augmenté de 1,3% pour atteindre 168,1 millions de pièces. Les principaux fournisseurs d'œufs importés restent les Pays-Bas, l'Allemagne et la France.

### Consommation de viande

Durant l'année sous revue, la consommation de viande par habitant a augmenté de 0,9% par rapport à 2013, s'élevant ainsi à 52,4 kg par année (sans les poissons ni les crustacés, mais avec la viande de lapin et de gibier). En 2014, la population suisse a consommé au total 435268 tonnes de viande en poids prêt à la vente, ce qui représente un accroissement de 2% par rapport à l'année précédente. Cette croissance doit elle-aussi être mise en regard de la hausse de la population. Une fois de plus, la plus forte augmentation a été enregistrée pour la viande de volaille: + 5,4% entre 2013 et 2014. La viande de volaille prend ainsi la deuxième place parmi les préférences des consommateurs, derrière la viande de porc et devant la viande de bœuf, désormais reléguée au troisième rang. Les poissons et crustacés restent appréciés, bien que les importations aient légèrement diminué pour passer à 71931 tonnes.

Evolution de la consommation par habitant de viande et d'œufs



Source : Proviande/Aviforum

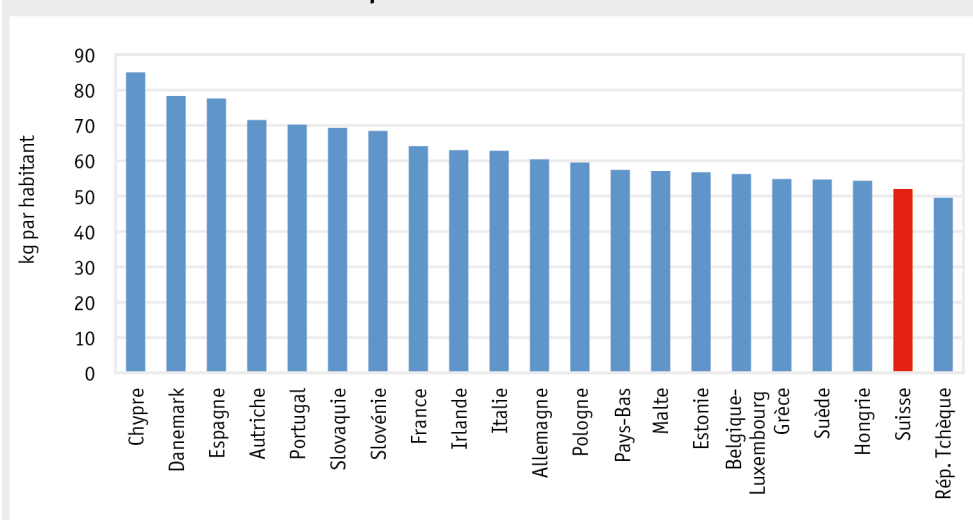
Sur l'échelle des préférences, la viande de veau, de cheval et de mouton a perdu presque un quart des points depuis les années 2000/02. La viande de volaille a quant à elle gagné au minimum un quart de points. Durant la même période, les œufs et la viande de porc ont perdu entre 5 et 7% sur l'échelle des préférences des consommateurs. En ce qui concerne la viande de bœuf, la consommation par habitant a augmenté de 12%.

### Consommation de viande en comparaison internationale



La consommation de viande par habitant s'élevait en Suisse à 53,5 kg en 2011 (chiffres les plus récents disponibles), ce qui, en comparaison internationale, place le pays dans la moyenne supérieure. Ce constat ressort de calculs effectués par Proviande sur la base des données de la FAO relatives à l'année 2011. L'éventail de consommations comparées entre 180 pays s'étend de 2,9 kg par année au Bangladesh à plus de 110 kg par année à Hongkong (USA: 84,2 kg/année). La consommation moyenne s'établissait à 35,6 kg. En ce qui concerne l'Europe, les données de la société Agrarmarkt Informations-Gesellschaft Deutschland (AMI) et les calculs de Proviande relatifs à l'année 2013 montrent que la Suisse se situe à l'avant-dernier rang de la consommation par habitant; avec 52,0 kg/an, elle dépasse uniquement la République tchèque (49,5 kg/an). Aux trois premiers rangs, on trouve Chypre (85,0 kg/an), le Danemark (78,3 kg/an) et l'Espagne (77,6 kg/an).

### Consommation de viande en Europe 2013



Source : Proviande

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, [hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch](mailto:hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch)



## Introduction « ENVIRONNEMENT »

L'agriculture et l'environnement interagissent et sont étroitement liés l'un à l'autre. L'agriculture, d'une part, tire parti des ressources naturelles pour produire des denrées alimentaires. Par ses activités, d'autre part, elle influe sur l'environnement en intervenant dans les cycles naturels. C'est ainsi que plus d'un tiers de la surface du sol porte l'empreinte de l'agriculture. L'agriculture produit aussi des biens immatériels tels que la beauté des paysages entretenus, la qualité des espaces de vie favorables à la biodiversité ou encore la fertilité des sols. Ces services, qui répondent aux attentes de la société, représentent l'une des finalités de la politique agricole. Cependant, tous les modes de production ont aussi un impact sur les écosystèmes. Il est possible de les réduire au minimum en améliorant l'efficacité de la production agricole et en optant pour des modes de production plus ou moins intensifs en fonction des conditions locales, autrement dit en faisant preuve d'innovation dans les systèmes de production. Tels sont aussi les buts de la politique agricole. La rubrique « Environnement » du rapport agricole traite des thèmes phares qui animent l'interface agriculture et environnement (cycle de l'azote et du phosphore, climat, air, énergie, eau, sol, biodiversité et paysage). Elle se concentre chaque année sur deux ou trois thèmes choisis suivant un cycle quadriennal, afin que le lecteur puisse approfondir certaines questions. Cette année, ce sont les thèmes du climat, de l'énergie et de l'air qui sont à l'honneur, après avoir été abordés dans les rapports agricoles de 2003, de 2007 et de 2011. En outre, la rubrique « Environnement » permet de publier régulièrement les mises à jour des indicateurs agro-environnementaux du programme de monitoring de l'OFAG.



## Le Monitoring Agro-environnemental

Le monitoring agro-environnemental (MAE) de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) fournit un regard agro-environnemental sur l'évolution de l'agriculture suisse. Dans les différentes thématiques agro-environnementales (cycles de l'azote et du phosphore, énergie, climat, sol, eau, biodiversité et paysage), il a pour objectif de fournir l'information nécessaire afin d'observer et mesurer l'influence de l'agriculture sur la qualité environnementale et comment l'environnement évolue en relation avec les pratiques agricoles. La base légale du monitoring est l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture. Cette dernière spécifie que le MAE doit se fonder sur des indicateurs agro-environnementaux (IAE) comparables au niveau international et permettant d'évaluer les effets quantitatifs et qualitatifs de la politique agricole aux niveaux national, régional et selon le type d'exploitation.

### Utilité du MAE

Le MAE est en premier lieu une base d'information importante pour le développement de la politique agricole, car il permet par exemple de fixer des objectifs agro-environnementaux réalistes et soutenables pour les agriculteurs. En mettant en évidence des problèmes agro-environnementaux préexistants ou émergents, il est aussi un point de départ important pour des études scientifiques plus approfondies. En outre, la combinaison des données du MAE avec celles de programmes de monitoring économiques permettent de faire des évaluations de durabilité de l'agriculture. Vu l'intérêt grandissant pour les questions environnementales, il informe le grand public des enjeux agro-environnementaux qui animent le secteur agricole suisse. Au niveau international, le MAE permet à la Suisse de se positionner en comparant ses performances agro-environnementales avec celles d'autres pays.

### Concept cadre et systématique des IAE

Sur la base d'indicateurs agro-environnementaux (IAE), le MAE de l'OFAG vise à examiner périodiquement l'évolution des prestations écologiques et l'impact de l'agriculture sur l'environnement et ses ressources. Afin de représenter les relations de cause à effet, le MAE intègre trois catégories d'IAE: les IAE «Force motrice» représentent l'évolution de l'utilisation de moyens de production ou pratiques agricoles diverses que l'agriculture utilise pour faire face à la demande de denrées alimentaires, les IAE «Effet sur l'environnement» mesurent les effets quantitatifs ou qualitatifs des activités agricoles sur l'environnement (par exemple: émissions de gaz à effet de serre) et les IAE «Etat de l'environnement» décrivent l'état de l'environnement en tant que tel ou la mesure précise des conséquences des activités agricoles dans un écosystème donné. Cette catégorisation est une version simplifiée du modèle DPSIR (Force motrice-Pression-État-Impact-Réponse) proposé par l'agence européenne pour l'environnement. Dans ses tâches de monitoring, l'OFAG est surtout en charge des IAE relatifs aux forces motrices (pratiques agricoles) et des IAE relatifs aux effets sur l'environnement (processus agricoles), mais collabore avec l'OFEV pour le développement et le suivi des indicateurs donnant une appréciation de l'évolution de l'état de l'environnement. Dans ces trois catégories, le MAE comprend des IAE dans les thématiques les plus importantes: azote, phosphore, climat, énergie, eau, sol, biodiversité et paysage.

#### Récapitulation systématique des IAE

	Forces motrices Pratiques agricoles	Effets sur l'environnement Procé	Etat de l'environnement <sup>1</sup>
<b>Azote (N)</b>	Bilan N de l'agriculture	Pertes potentielles de N, Émissions d'ammoniac	Nitrates dans les eaux souterraines
<b>Phosphore (P)</b>	Bilan P de l'agriculture	Teneur en P des sols	P dans les lacs



<b>Energie / Climat</b>	Consommation d'énergie	Efficacité énergétique, Émissions de gaz à effet de serre	
<b>Eau</b>	Utilisation de PPh, Utilisation de MédV	Risque d'écotoxicité aquatique	Pollution des eaux souterraines par des PPh et des MédV
<b>Sol</b>	Couverture du sol	Risque d'érosion, Bilan d'humus, Bilan de métaux lourds	Teneur en polluants Qualité du sol
<b>Biodiversité / Paysage</b>	Surfaces de promotion de la biodiversité, Projets de qualité du paysage	Effets potentiels des activités agricoles sur la biodiversité	ALL-EMA OPS

<sup>1</sup> en collaboration avec l'OFEV, PPh: Produits phytosanitaires, MédV: Médicaments vétérinaires, ALL-EMA: Arten und Lebensräume Landwirtschaft - Espèces et milieu agricole, OPS: Observation du paysage Suisse

### Calcul et suivi des IAE

Les statistiques nationales permettent de calculer les IAE au niveau national. Les IAE nationaux et autres données agro-environnementales notables sont mis à jour chaque année et remontent pour autant que possible jusqu'au début des années 1990.

» [Download-Center: MAE National 1990-2014](#)

Résultant de données hautement agrégées, les variations des IAE nationaux ne peuvent pas être mises en relation avec le contexte régional ou des pratiques agricoles précises. Pour cette raison, l'OFAG s'efforce de conduire et de développer un MAE au niveau régional et par type d'exploitation depuis 2009. De manière analogue au dépouillement centralisé des données comptables (DC-Cta), le dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE) fournit les données nécessaires pour le calcul des IAE au niveau régional et par type d'exploitation. À ce jour et sur une base volontaire, 250 à 300 agriculteurs livrent chaque année des données détaillées au DC-IAE avec la collaboration de leur fiduciaire agricole. Le centre de compétence IAE d'Agroscope calcule les IAE au niveau régional et par type d'exploitation qui font l'objet de publications dans le rapport agricole (RA). Les premiers résultats du DC-IAE ont été publiés dans les derniers RA (2012: IAE liés aux thématiques de l'eau et de l'azote; 2013: biodiversité et paysage; 2014: phosphore et sol). Le RA 2015 traite des IAE liés aux thématiques de l'énergie et du climat. Comme pour les IAE nationaux, un tableau synthétique des IAE calculés sur la base des données d'exploitations du DC-IAE et mis à jour annuellement est en cours de développement.

» [Download-Center: MAE Dépouillement centralisé 2009-2013](#)

### Perspectives de développement pour le DC-IAE

Même si le DC-IAE permet déjà de mieux cerner les liens entre performance agro-environnementale et pratiques agricoles, le réseau d'exploitations participant aux DC-IAE doit encore être étendu pour en augmenter la représentativité. En outre, la qualité des données livrées doit être améliorée. La mise en place du DC-IAE reste un défi; d'un côté l'agriculteur doit intégrer sa participation au projet dans un quotidien déjà très chargé et de l'autre les scientifiques d'Agroscope doivent traiter et valoriser les données livrées par les agriculteurs. Pour augmenter la participation au projet, plusieurs mesures sont ou ont déjà été mises en place pour faciliter la livraison des données à Agroscope. Parmi les plus importantes on peut notamment citer:

- L'adaptation et l'augmentation de l'indemnisation perçue pour la livraison des données d'exploitation;



- L'amélioration continue du logiciel pour la saisie des données et le développement d'une application smartphone permettant de saisir une grande partie des données directement sur le terrain;
- A partir de 2016, les conditions de participation seront moins contraignantes; pour intégrer le DC-IAE, l'agriculteur sera simplement encouragé, et non plus obligé, à livrer ses données comptables;
- Développement de la documentation sur le projet (flyer, lignes directrices pour la première participation, newsletter, développement des journées d'information destinées aux agriculteurs participant au projet);
- Pour augmenter l'intérêt à la participation au projet, Agroscope travaille à un concept cadre pour retourner une analyse de performance agro-environnementale à chaque agriculteur livrant des données au DC-IAE;
- Travail conceptuel d'Agroscope pour alléger la quantité de données saisies en exploitant les données déjà disponibles par le biais d'autres sources.

**Bibliographie** Office fédéral de l'agriculture (2014), *Flyer Monitoring Agro-environnemental* Documentation sur le DC-IAE [www.agrarmonitoring.ch](http://www.agrarmonitoring.ch)

Jérôme Frei, OFAG, Secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants,  
<mailto:jerome.frei@jerome.frei@blw.admin.ch>



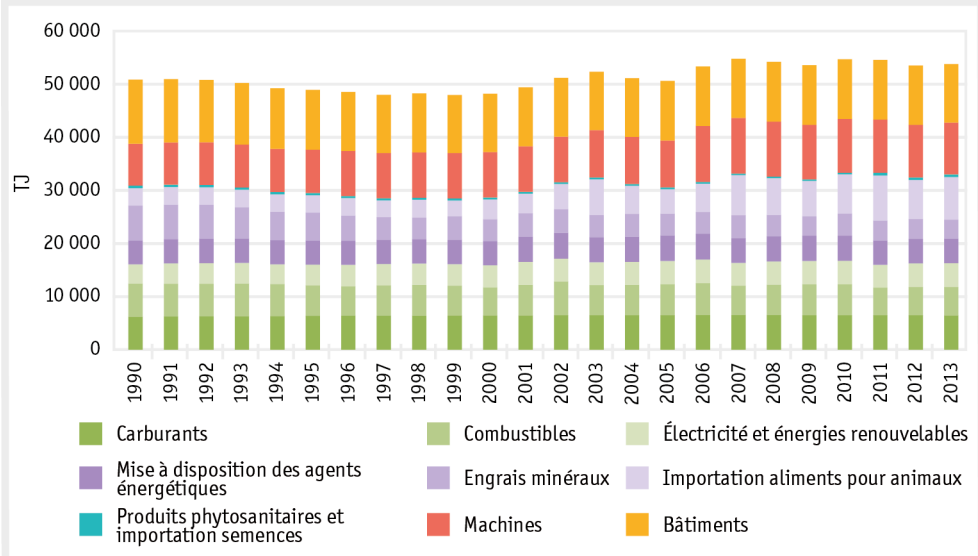
## Consommation énergétique de l'agriculture

L'agriculture produit de l'énergie à haute valeur ajoutée sous la forme de denrées alimentaires, tout en étant elle-même dépendante d'énergie directe aussi bien qu'indirecte. L'énergie directe fournie par les carburants, les combustibles et l'électricité permet le fonctionnement et l'utilisation de machines et de bâtiments agricoles, tandis qu'on recourt à de l'énergie indirecte, aussi appelée énergie grise, pour la fabrication des moyens de production (p.ex. aliments pour animaux, engrais) et des infrastructures (p.ex. bâtiments, machines). Une part prépondérante de toute cette énergie est de source fossile. Dans le cadre de la transition énergétique, l'agriculture est elle aussi priée de réduire ses besoins énergétiques au maximum et de les couvrir progressivement par des énergies renouvelables. En privilégiant une production de biens végétaux et animaux adaptée à la situation géographique, elle peut encore gagner en efficacité.

### Dépendance des énergies fossiles

Agroscope se livre chaque année à l'évaluation de la consommation énergétique de l'agriculture suisse, en se basant à la fois sur les statistiques officielles de la consommation effective, sur des extrapolations et sur des estimations d'experts. À cet effet, la Suisse est considérée comme une grande exploitation agricole, ce qui veut dire qu'on calcule la quantité d'énergie qui y entre et qui en sort sans tenir compte des flux internes. Selon cette démarche, la consommation énergétique du secteur agricole en 2013 se monte à environ 53900 térajoules (TJ). La consommation d'énergie directe sous la forme de carburants, de combustibles fossiles, d'électricité et d'énergies renouvelables (courant et chauffage) en représente à peine 30%, soit 16300 TJ. Près de 70% de la consommation totale est donc constituée par de l'énergie indirecte.

Consommation énergétique de l'agriculture suisse 1990–2013



Source : Agroscope

La consommation de diesel des véhicules agricoles représente la plus grande part de l'énergie directe. En 2013, elle a atteint près de 5800TJ, ce qui équivaut à la consommation de 150millions de litres de diesel par l'agriculture suisse, tandis que la consommation d'essence se monte à 21millions de litres. Au total, les carburants comptent pour 6500 TJ ou 39% de la consommation directe, suivis par les combustibles (mazout et gaz) comptant pour 5400 TJ ou 33%. Le chauffage des serres agricoles a nécessité nettement plus d'énergie (3900 TJ), mazout et gaz confondus, que le chauffage des étables (1500 TJ). Enfin, l'électricité compte pour 22% de la consommation d'énergie directe (3600 TJ) et les énergies renouvelables 6% (1000 TJ). La ma-



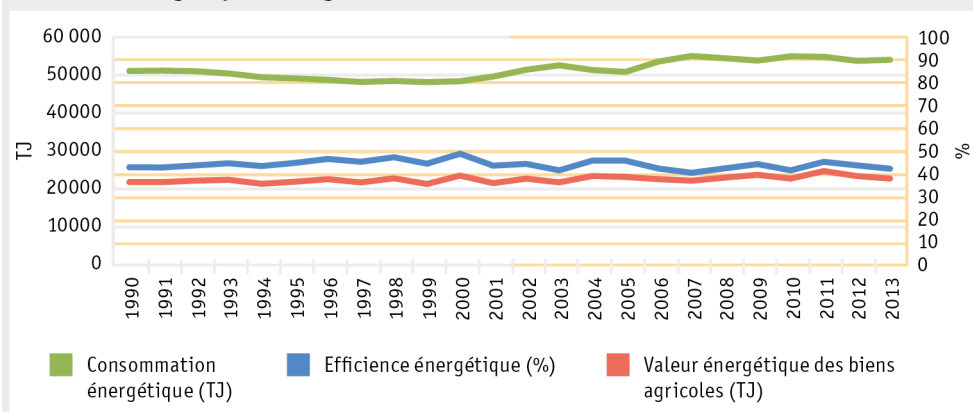


jeune partie de l'énergie grise est liée aux bâtiments et aux machines agricoles, autrement dit aux infrastructures. Avec respectivement 11000TJ et 9800TJ en 2013, ces deux domaines ont représenté plus de la moitié de la consommation énergétique indirecte. En raison du manque de données détaillées sur la durée d'utilisation et le besoin en surface ou le poids, il subsiste toutefois une incertitude relativement grande quant à ces deux valeurs (voir [Agroscope Transfer](#)). Parmi les moyens de production jouant un rôle du point de vue énergétique, on trouve les aliments pour animaux (8000TJ ou 21%) et les engrais minéraux (3600TJ ou 10%), ou encore l'énergie nécessaire pour mettre à disposition les agents énergétiques directs, par exemple l'extraction de pétrole et la production de courant dans les centrales électriques (4600TJ ou 12%).

### Efficiéce énergétique stable depuis 1990

En 2013, la consommation d'énergie totale de l'agriculture suisse a augmenté de 6% par rapport à 1990. Après un léger recul dans un premier temps, les chiffres ont augmenté continuellement entre 1999 et 2007 et sont restés plus ou moins stables depuis. La consommation d'énergie directe totale n'a, pour sa part, guère évolué pendant cette période. On note certes une légère hausse de la consommation d'électricité et de carburants, mais qui est contrebalancée par un recul équivalent de la consommation de mazout et de gaz. Par conséquent, l'évolution de la consommation totale d'énergie est essentiellement due aux variations de l'énergie indirecte. On peut citer notamment la diminution du recours aux engrais minéraux dans les années 1990. En revanche, depuis la fin de la même période, les importations d'aliments pour animaux ont augmenté, signifiant une énergie grise accrue. En écho à la consommation énergétique agricole, la production d'énergie métabolisable par l'agriculture a elle aussi légèrement augmenté depuis 1990. En 2013, 53900TJ d'énergie ont été consacrés à l'obtention de biens agricoles contenant une énergie métabolisable de 22800 TJ. L'efficiéce énergétique se situe donc à environ 42%. Cette valeur a peu changé depuis le début des années 1990. Pour produire 1 mégajoule (MJ) d'énergie pour l'alimentation humaine, il faut en moyenne 2,3 MJ. La production végétale se révèle plus efficace que la production animale. En conséquence, l'efficiéce énergétique évolue proportionnellement à la part constituée par les denrées alimentaires végétales et dans le sens inversement proportionnel de la part constituée par les produits animaux.

Efficiéce énergétique de l'agriculture suisse 1990–2013



Source : Agroscope

» [Download-Center: MAE National 1990-2014](#)

### Comparaison internationale

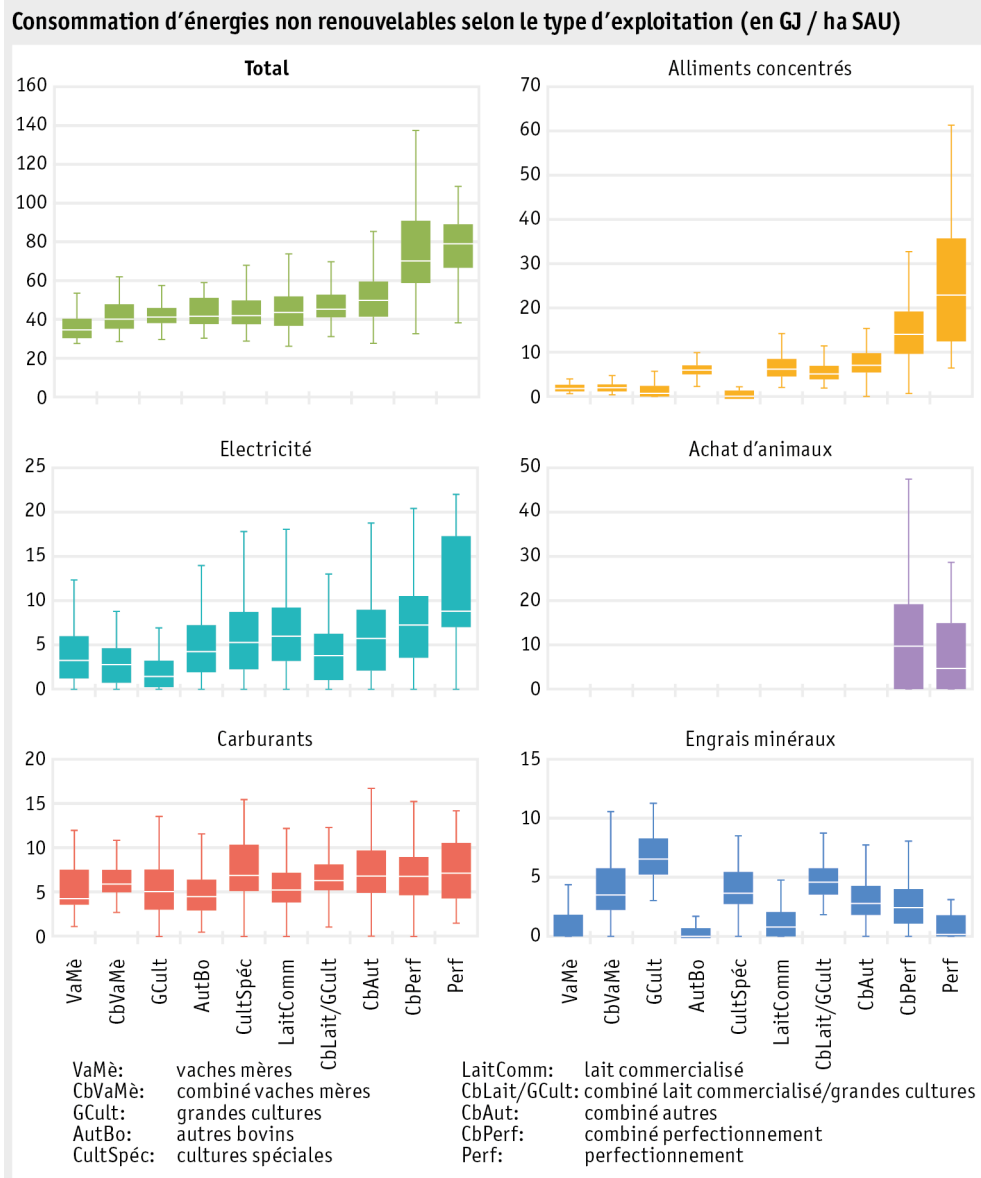
Une comparaison par pays est fournie par l'[indice énergétique d'Eurostat](#). Il montre la consommation énergétique directe de l'agriculture dans les pays européens en équivalent kg mazout par unité de surface pour l'année 2010. Selon cet indicateur, l'énergie directe consommée par



hectare de surface utile dans l'agriculture suisse (16770000 GJ ou 390760000 kg équivalents mazout divisés par 1052000 ha SAU) est 2,7 fois plus élevée que la moyenne des 27 pays de l'UE (140 kg équivalents mazout/ha). Si on y ajoute les surfaces d'estivage (+531000ha), le chiffre augmente encore de 1,8 fois. La France et l'Autriche, deux pays voisins de la Suisse, utilisent nettement moins d'énergie par surface, tandis que l'Italie atteint des valeurs similaires à la Suisse. Pour résumer, on retiendra que la consommation énergétique directe par hectare est fortement influencée par le potentiel de production des ressources disponibles sur la surface utile et le type de production. Ainsi, les pays de grandes cultures sont plus performants à cet égard que les pays d'élevage intensif ou de production issue de serres. [L'enquête d'Agroscope sur la consommation énergétique de l'agriculture suisse et autrichienne](#) conclut que les régions autrichiennes étudiées s'en sortent mieux parce qu'en Suisse, les structures de production sont plus petites et la production plus intense. En revanche, en raison du haut niveau de rendement, la consommation énergétique relative aux produits en Suisse est similaire, voire plus faible que celle de l'Autriche. Il n'existe malheureusement pas de données sur l'efficacité à l'échelle de l'UE (énergie consommée par énergie obtenue sous forme de produits agricoles).

### La consommation et l'efficacité diffèrent selon les exploitations

Les données fournies par le dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE) portant sur la période 2009 à 2013 permettent de procéder à des analyses par type d'exploitation. La consommation moyenne d'énergie non renouvelable directe et indirecte des exploitations du réseau IAE se monte à environ 52 gigajoules (GJ)/ha SAU par an. La majorité des types d'exploitation se situent dans le même ordre de grandeur et présentent des chiffres similaires dans les différentes catégories. À l'exception notable des types «vaches mères» (37 GJ/ha SAU\*a) et «combiné vaches mères» (43 GJ/ha SAU\*a), dont les valeurs moyennes de consommation sont un peu plus basses en raison d'une plus faible utilisation d'agents énergétiques, d'engrais minéraux achetés (surtout pour le type «vaches mères») et d'animaux achetés. À l'opposé, les types «perfectionnement» et «combiné perfectionnement» utilisent en moyenne plus d'énergies non renouvelables avec respectivement 78 GJ/ha SAU\*a et 76 GJ/ha SAU\*a. Pour ces deux types, on remarquera l'énergie grise importante induite par l'achat d'aliments concentrés (respectivement 31% et 25% de la consommation énergétique totale des exploitations) et l'achat d'animaux (respectivement 13% et 17%), ce qui les différencie nettement des autres types. Les agents énergétiques consommés par une exploitation représentent entre 21% (type «grandes cultures») et 36% (type «cultures spéciales») de la consommation énergétique. Les engrais minéraux, quant à eux, constituent une part relativement importante de la consommation énergétique totale: environ 15% pour les types «grandes cultures» et «combiné lait commercialisé / grandes cultures».



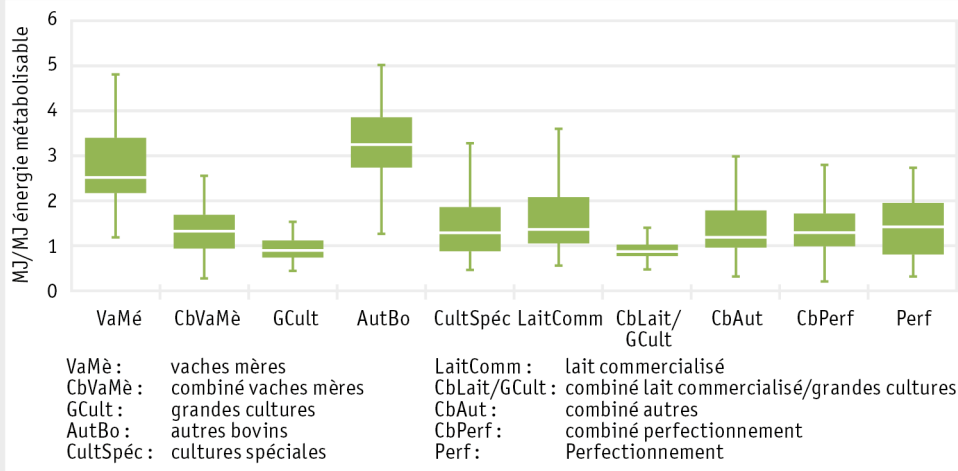
Source : Agroscope

Enfin, en ce qui concerne l'efficacité énergétique médiane, on constate également des différences entre les divers types d'exploitation:

- Les types « grandes cultures » et « combiné lait commercialisé / grandes cultures » produisent une quantité plus grande d'énergie nutritionnelle à l'aide de l'énergie solaire que la quantité d'énergies non renouvelables consommée (< 1MJ/MJ énergie métabolisable).
- Les types «vache mère» et «autres bovins» consomment plus du double d'énergies non renouvelables par rapport à l'énergie métabolisable produite (>2MJ/MJ énergie métabolisable).
- Les autres types d'exploitation se situent dans la moyenne avec une énergie métabolisable de 1 à 2MJ/MJ.



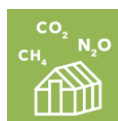
Effizienz énergétique selon le type d'exploitation



Source : Agroscope

Le bon résultat des exploitations de grandes cultures s'explique par l'importante production de biens végétaux (dont un certain nombre à densité énergétique élevée, comme les céréales, les pommes de terre, les betteraves sucrières ou le colza). Par opposition, en transformant des biens végétaux en biens animaux (viande), la garde de vaches mères et les exploitations de type «autres bovins» produisent peu d'énergie pour l'alimentation humaine en comparaison, si bien que leur efficacité énergétique reste faible en dépit d'une production économe en ressources.

Daniel Baumgartner, Annett Latsch, Agroscope INH et Daniel Felder, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, <mailto:daniel.felder@blw.admin.ch>

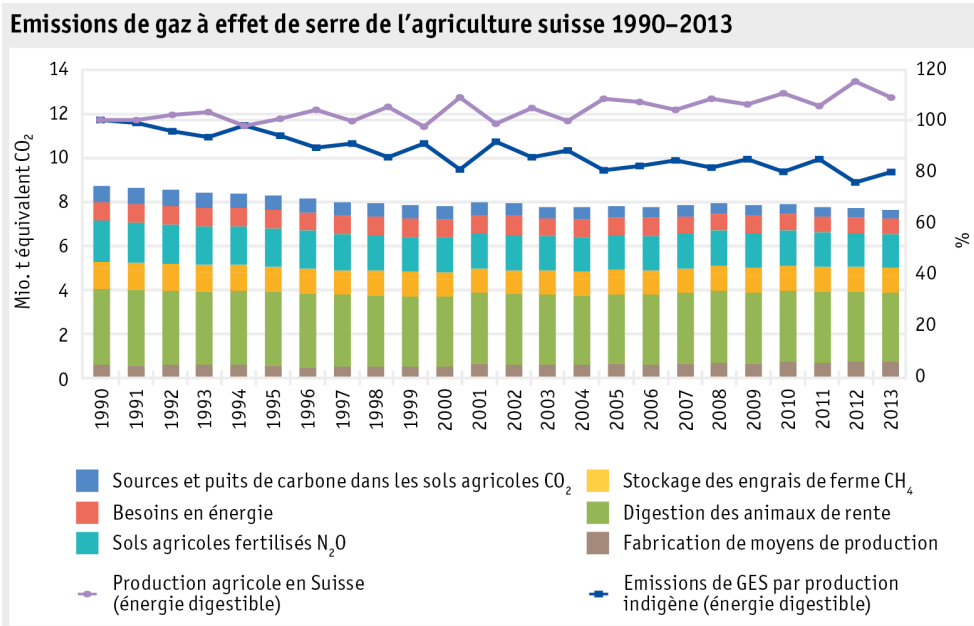
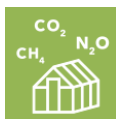


## Emissions de gaz à effet de serre d'origine agricole

L'agriculture est une productrice importante d'émissions de gaz à effet de serre (émissions GES), aussi bien en Suisse que dans le monde. Selon l'inventaire GES suisse, la part du secteur agricole aux émissions totales de la Suisse était de 12,3% en 2013 (1990: 13,7%). Les émissions GES ont lieu tout au long de la chaîne de fabrication de moyens de production, lors de la combustion de carburants et de combustibles fossiles dans les machines et bâtiments agricoles, et en particulier via les processus biochimiques de la production animale et végétale. L'agriculture peut contribuer à la protection du climat grâce à une amélioration de l'efficacité et à une adaptation de l'intensité.

### Diverses sources d'émissions

Les émissions GES issues de la production agricole sont évaluées chaque année par Agroscope et figurent sous forme de série temporelle – remontant jusqu'à 1990 – au secteur trois de l'inventaire national du gaz à effet de serre (ch.5 du [rapport national d'inventaire](#)). Les calculs ont lieu selon les directives internationales à l'aide des méthodes cadre du Conseil climatique de l'ONU (IPCC) et représentent pour 2013 un total de 5,9 millions de tonnes d'équivalent-CO<sub>2</sub>. Ce total se compose d'émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) issues de la digestion des animaux de rente (3,2 mio. t d'équivalent CO<sub>2</sub>) et des émissions de gaz hilarant (N<sub>2</sub>O) issues des sols fertilisés à l'azote (1,5 mio. t d'équivalent CO<sub>2</sub>). Ces deux gaz sont également libérés lors du stockage des engrais de ferme (respectivement, 0,8 et 0,4 mio. t d'équivalent CO<sub>2</sub>). Les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) provenant des engrais calcaires et de la fertilisation à l'urée n'ont qu'une importance ponctuelle. Les autres émissions provenant d'autres secteurs de l'inventaire des gaz à effet de serre ont un lien étroit avec la production agricole. En font partie les sources de CO<sub>2</sub> et les puits de carbone dans les sols agricole (+ 0,4 mio. t d'équivalent CO<sub>2</sub>) et les émissions de CO<sub>2</sub> issues de la combustion de carburants et de combustibles fossiles dans les machines et bâtiments agricoles (+ 0,7 mio. t d'équivalent CO<sub>2</sub>). En outre, la fabrication des moyens de production, qui a lieu principalement à l'étranger (avant tout les engrais minéraux et les aliments pour animaux), produit des émissions de GES dans le même ordre de grandeur (+ 0,7 mio. t d'équivalent CO<sub>2</sub>). Au total, environ 1,8 million de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> s'ajoute encore aux émissions du secteur 3 de l'IPCC «Agriculture» dans cette vue d'ensemble exhaustive pour l'année 2013.



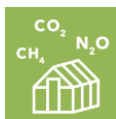
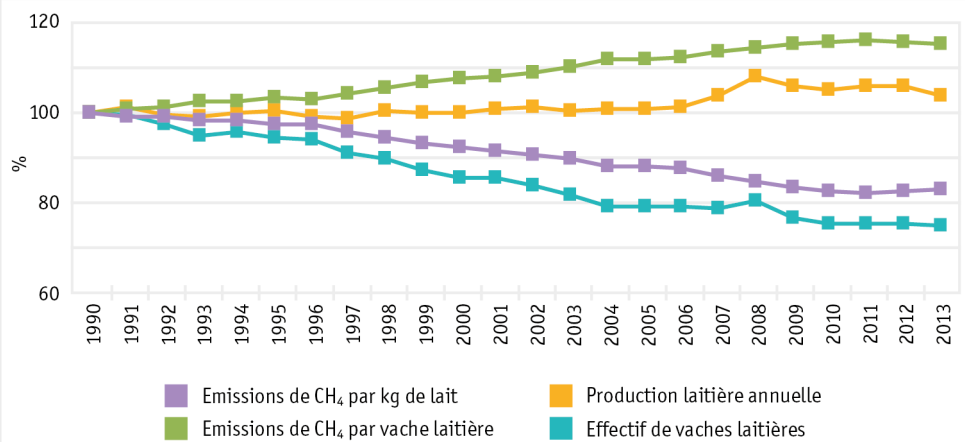
Source : Agroscope (selon: Bretscher et al., 2014)

» [Download-Center: MAE National 1990-2014](#)

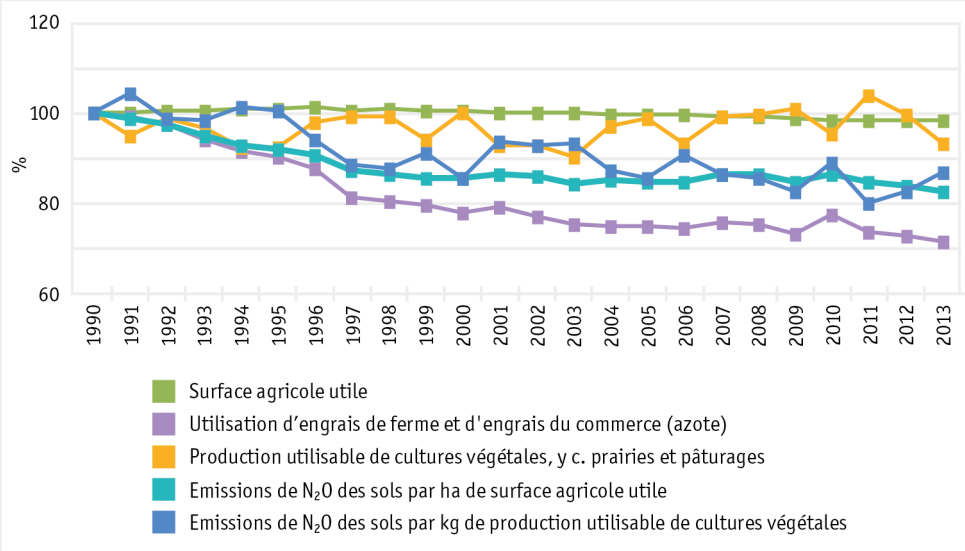
### Baisse des émissions et gains en efficacité

Si l'on examine l'évolution de toutes les émissions en lien avec la production agricole indigène, on constate que la valeur de 2013 (7,7mio.t d'équivalent CO<sub>2</sub>) était inférieure de près de 12,5% à celle de 1990. Cette évolution montre un recul des émissions entre 1990 et 2000, ainsi qu'entre 2010 et 2013, et une stagnation durant la première décennie du nouveau millénaire. Elle reflète essentiellement l'évolution des effectifs d'animaux (notamment du bétail bovin) et de l'utilisation d'engrais azotés. La réduction des émissions de GES a eu lieu dans le cadre d'une production agricole constante, voire en augmentation. Les émissions de GES par unité énergétique métabolisable produite ont donc baissé d'environ 18% entre 1990 et 2013. L'augmentation de l'efficacité dans la production laitière et dans la fertilisation a contribué à une réduction des émissions par produit et par surface:

- Alors que l'effectif de vaches laitières a baissé de 27% entre 1990 et 2013, la production laitière a légèrement augmenté. Les émissions de méthane par vache laitière ont certes augmenté en raison de la hausse de la performance de chaque animal, mais les émissions par kg de lait ont nettement baissé. Cette évolution s'explique cependant aussi, au moins en partie, par une hausse de l'intensité d'affouragement à l'aide d'aliments concentrés importés, ce qui relativise la tendance positive.
- Dans la production végétale, qui est principalement responsable des émissions de gaz hilarant en raison de la fumure azotée, on peut aussi constater une amélioration de l'efficacité. L'utilisation d'engrais azotés a diminué, alors que le rendement de la production végétale et la surface agricole utile sont restés plus ou moins constants. Les émissions de gaz hilarant par ha de surface agricole utile et par kg de production végétale utilisable ont donc baissé de respectivement 14% et 18%. Cette évolution était déjà marquée dans les années 1990.


**Evolution de la production laitière et du CH<sub>4</sub>**


Source : Agroscope

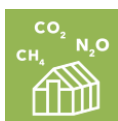
**Evolution de la production végétale et du N<sub>2</sub>O**


Source : Agroscope

**Objectif manqué de peu**

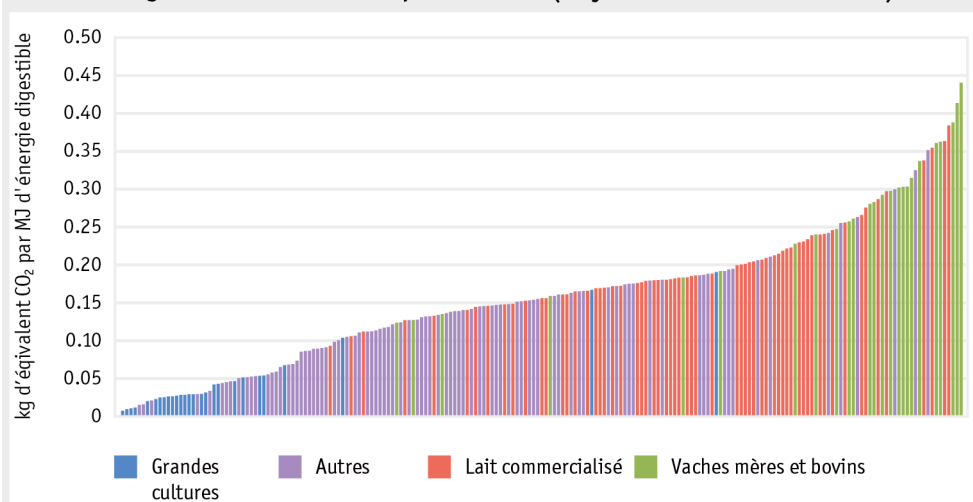
La [Stratégie Climat pour l'agriculture](#) de l'OFAG fixait comme objectif, à titre de contribution de la Suisse à la protection du climat, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture d'au moins un tiers par rapport à 1990 d'ici à 2050, à l'aide de mesures techniques, organisationnelles et liées à l'exploitation. Les objectifs de réduction linéaires sont par exemple les suivants pour 2017 (- 15%), 2026 (- 20%) et 2035 (- 25%). L'objectif pour 2013 (-12,8%) a été manqué de peu. En raison de la stagnation constatée depuis le début du millénaire, les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture se situent depuis 2008 au-dessus du niveau visé. Au cours des dernières années, certaines améliorations ont toutefois pu être réalisées. Les changements apportés par la politique agricole 2014-2017 dans le domaine des paiements directs (meilleure orientation des contributions en fonction des objectifs et réallocation des contributions aux animaux sur les surfaces) devraient permettre de ramener les émissions au niveau visé dans les objectifs.

**Potentiel d'optimisation à l'échelon de l'exploitation**



Les résultats du monitoring agro-environnemental montrent que les optimisations à l'échelon de l'exploitation offrent un potentiel de réduction relativement important des gaz à effet de serre. L'évaluation de l'intensité des gaz à effet de serre (kg émission GES en équivalent CO<sub>2</sub> par MJ d'énergie métabolisable produite) dans environ 200 exploitations montre un spectre très large pour presque tous les types d'exploitation. Ainsi, l'exploitation commercialisant du lait la plus «efficiente» produit 4 fois plus d'énergie métabolisable par kg d'équivalent CO<sub>2</sub> que la «moins efficiente». Cela confirme des résultats précédemment obtenus dans le cadre du Dépouillement centralisé des bilans écologiques (Hersener et al., 2011). Les différences d'efficacité s'expliquent probablement par des différences dans la gestion de l'entreprise du point de vue technique, organisationnel et du point de vue des caractéristiques de l'exploitation, mais aussi par des conditions-cadre différentes (sol, climat) et/ou par les diverses cultures et espèces d'animaux. Dans le premier cas, une réduction des émissions peut être atteinte au moyen de mesures d'amélioration de l'efficacité dans les exploitations; dans le deuxième cas, au moyen d'une production adaptée au site de produits agricoles pauvres en émissions. Cela signifie que le choix de la culture et/ou de l'espèce d'animaux de rente doit être adapté au site et optimisé du point de vue de l'intensité des gaz à effet de serre.

**Intensité des gaz à effet de serre des exploitations IAE (moyenne des années 2009–2013)**



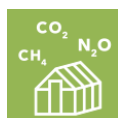
Source : Agroscope

D'autres évaluations indiquent que ni la zone agricole (région de plaine, des collines ou de montagne), ni le mode d'exploitation (conventionnel, bio) n'influent de manière déterminante sur l'intensité des gaz à effet de serre. A l'exception du type d'exploitation, qui montre des émissions particulièrement élevées pour les exploitations pratiquant l'élevage bovin, il n'y a donc pas vraiment de schéma reconnaissable de l'intensité des gaz à effet de serre. Il est donc possible de déduire des possibilités concrètes pour baisser les émissions de gaz à effet de serre sur la base d'analyses approfondies d'exploitations individuelles caractérisées par une intensité particulièrement faible des gaz à effet de serre. Des portraits d'exploitations agricoles particulièrement respectueuses du climat, comme celle de [Lehenhof à Rothrist](#), servent d'illustration.

### Activités de protection du climat dans l'agriculture

Divers acteurs s'efforcent d'identifier des possibilités pour réduire les émissions de GES dans l'agriculture et de mettre les projets correspondants sur les rails. On cherche ainsi à créer les conditions pour l'établissement d'attestations portant sur les différentes mesures (p.ex. l'utilisation de compléments fourragers réduisant le méthane) par l'intermédiaire du mécanisme de compensation de la politique climatique (les informations sur le mécanisme et les exigences pour les projets se trouvent dans un [communiqué](#); les thèmes traités actuellement





concernant l'agriculture se trouvent sur le site de la [Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub> KliK](#)). IP-Suisse est en train d'élaborer et d'appliquer un système de points pour la protection du climat fondé sur les mesures pour les exploitations agricoles – en plus des [exigences actuelles dans le domaine de la biodiversité](#). L'[Association AgroCO<sub>2</sub>ncept Flaachtal](#) souhaite épuiser les potentiels d'optimisation spécifiques de chaque exploitation au moyen de bilans GES et de conseils ciblés. A l'aide du [programme d'utilisation durable des ressources](#), la politique agricole propose un instrument attrayant pour tester de telles innovations en vue d'une utilisation plus durable des ressources naturelles et une amélioration de l'efficacité des moyens de production. En outre, la [promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire](#) (liée au produit) et les [planifications agricoles](#) (liées à l'espace) fournissent des possibilités qui sont de plus en plus aussi utilisées dans la perspective de la protection du climat; des projets à cet effet peuvent être élaborés et menés à bien. La Confédération soutient l'association [AgroCleanTech](#) dans la gestion d'une plateforme pour la mise à disposition d'informations et l'échange de connaissances entre les acteurs concernés de la recherche, de la vulgarisation, de l'industrie et des milieux de la pratique concernant l'énergie et la protection du climat. AgroCleanTech travaille aussi actuellement à un contrôle simple de l'énergie et du climat pour les exploitations agricoles, un outil qui peut être utilisé dans le cadre de la vulgarisation pour identifier les possibilités d'économie. En outre la science est aussi amenée à identifier d'autres mesures de réduction des GES, par exemple dans le cadre du Pôle de recherche national sur le climat d'Agroscope, à évaluer les effets des pratiques actuelles et des innovations et à mettre en évidence les possibilités d'optimisation. Les connaissances provenant de toutes ces activités servent à faire progresser la protection du climat dans l'agriculture et à atteindre les objectifs fixés dans la stratégie Climat.

**Bibliographie** Bretscher et al., 2014: Emissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture et la filière alimentaire en Suisse. Recherche Agronomique Suisse 5 (11+12), 458-465. Hersener et al., 2011: Zentrale Auswertung von Ökobilanzen landwirtschaftlicher Betriebe (ZA-ÖB). Forschungsanstalt Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Zürich/Ettenhausen.

Daniel Bretscher, Agroscope IDU et Daniel Felder, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, <mailto:daniel.felder@blw.admin.ch>

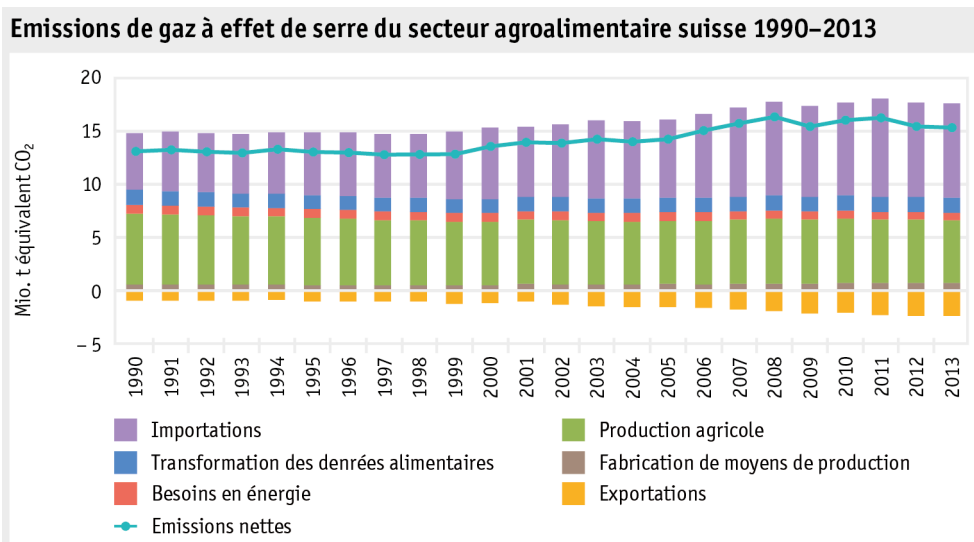


## Protection du climat et alimentation

Les considérations liées à la production de l'article Emissions de gaz à effet de serre d'origine agricole ([Recherche Agronomique Suisse, octobre 2015, numéro 10](#)) sont complétées ici par la perspective de la consommation. L'accent est ainsi mis sur les émissions de gaz à effet de serre liées à la transformation et au commerce de denrées alimentaires. Selon une [étude sur l'impact environnemental de la consommation et de la production suisses](#), l'«alimentation» est la troisième catégorie de consommation privée et publique en Suisse après «Logement et énergie» et «Mobilité», avec une part d'émissions d'environ 17%. Les denrées alimentaires font partie des biens de consommation les plus intensifs en gaz à effet de serre avec environ 0,38kg d'équivalent CO<sub>2</sub> par franc. En plus de l'adaptation de la production au potentiel du site, une consommation réfléchie de denrées alimentaires peut ainsi jouer un rôle important dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Hausse des émissions de GES liés à la consommation

En raison d'une densité relativement élevée de population et des surfaces agricoles limitées, la Suisse ne peut pas s'approvisionner de manière autonome en denrées alimentaires et dépend des importations. En ce qui concerne les aliments d'origine végétale, le taux d'auto-provisionnement est environ de 45%; pour les aliments d'origine animale, il atteint un peu plus de 100% (brut) et 78% (net; c'est-à-dire uniquement la production utilisant des aliments pour animaux indigènes). C'est donc surtout les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale qui sont importés de l'étranger. Du point de vue de la consommation, les émissions de GES correspondant à cette production doivent être imputées à la Suisse. De la même manière, les émissions des aliments exportés peuvent être déduites. Alors que les émissions dues à l'agriculture suisse ont reculé depuis 1990 en même temps que la production augmentait, les émissions liées à l'importation de denrées alimentaires ont fortement augmenté (de deux tiers), surtout en raison de la croissance constante de la population. Les émissions dues aux exportations sont également connu une forte hausse, mais à un niveau beaucoup plus bas. Les émissions de GES liées à l'alimentation par personne ont peu changé depuis 1990 et représentent environ 2 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par année.



Source : Agroscope (d'après: Bretscher et al., 2014)

### Lacunes par rapport aux objectifs

Les émissions de GES liées à l'importation de denrées alimentaires sont approximativement équivalentes aux émissions de la production indigène. Cela montre que, au-delà du secteur

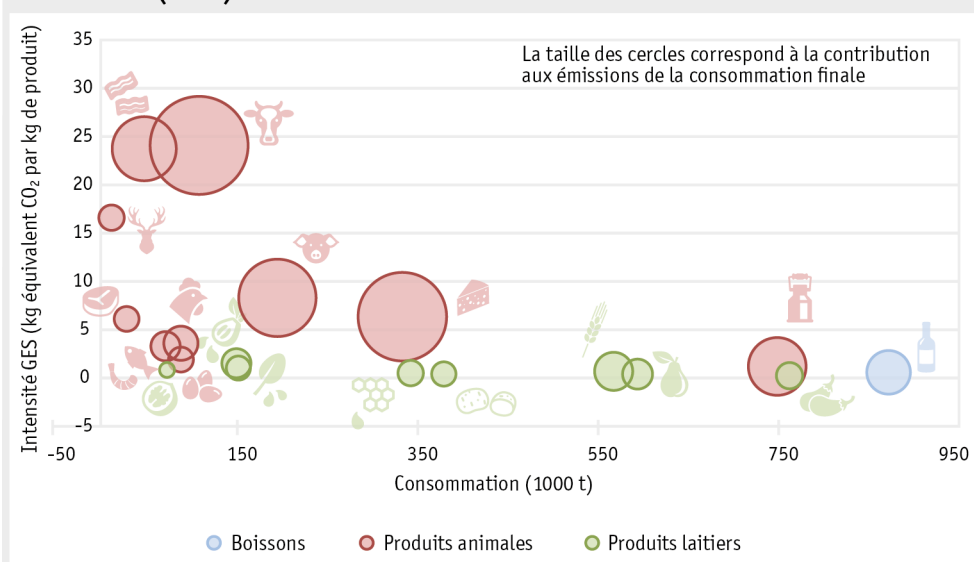


agricole suisse, la consommation de denrées alimentaires joue un rôle clé dans l'identification et l'évaluation des mesures de réduction. En même temps, les possibilités d'influence de la politique agricole à cet égard sont limitées. Afin de stabiliser les émissions de GES à un niveau inoffensif, il faudrait parvenir à limiter les émissions dans toutes les sphères de la vie à 1 à 1,5 tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> par an et par habitant. Cependant, comme le domaine de l'alimentation a occasionné à lui seul des émissions à hauteur de près de 2 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par personne et par année en 2013, peu de progrès sont constatés. Pour atteindre la deuxième partie de l'objectif de réduction de la [Stratégie Climat pour l'agriculture](#) (réduction de deux tiers d'ici à 2050 par rapport à 1990 en tenant compte de la consommation de denrées alimentaires, à environ 0,7t d'équivalent CO<sub>2</sub> par personne et par année), il faudrait un changement profond des schémas de consommation et de production.

### Les produits animaux portent une grande responsabilité

La consommation est un facteur économique important pour la production agricole. Les consommateurs ont donc une certaine responsabilité en ce qui concerne la réduction des émissions issues de l'agriculture. La composition de leur panier alimentaire peut notablement influencer la production agricole et donc les émissions de gaz à effet de serre. Le choix entre les différents groupes alimentaires (produits céréaliers, légumes, fruits, viande, produits laitiers, etc.) a notamment des effets importants. Les études d'écobilan permettent de comparer entre eux les niveaux d'intensité des gaz à effet de serre des différents groupes de denrées alimentaires. Les produits d'origine animale présentent en particulier des intensités d'émissions très élevées. En ce qui concerne les produits issus de ruminants, les émissions très importantes de méthane dues à la digestion des animaux pèsent beaucoup dans la balance. Les denrées alimentaires d'origine animale sont donc responsables de plus de 80% des émissions liées à la consommation alimentaire en Suisse. La quantité consommée de denrées alimentaires d'origine végétale est le plus souvent nettement plus élevée, mais leur intensité des GES est faible.

#### Consommation et intensité des gaz à effet de serre pour les différents groupes alimentaires (2013)



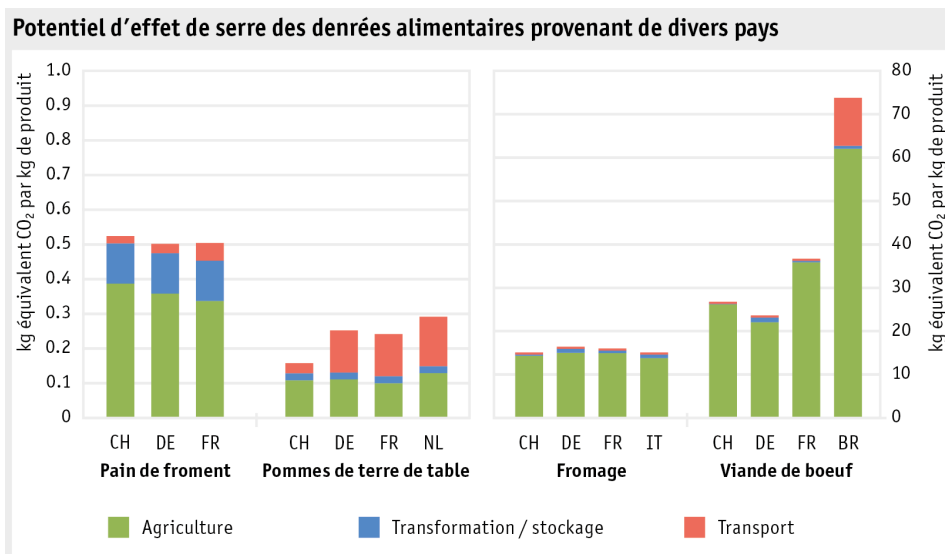
Source : Agroscope

### Sur la trace des émissions de gaz à effet de serre liées aux denrées alimentaires

Bien que l'appartenance à un groupe alimentaire soit déterminante pour l'intensité des gaz à effet de serre d'un produit, sa provenance et méthode de production peuvent également avoir



une grande influence. Dans l'étude « *Ökobilanz ausgewählter Schweizer Landwirtschaftsprodukte im Vergleich zum Import* », Agroscope a étudié les effets sur l'environnement du pain de froment, des pommes de terre de table, du fromage et de la viande de bœuf et a comparé les produits suisses avec les produits importés. Cette analyse permet de mettre en évidence l'influence de la transformation, du stockage et des transports sur le potentiel d'effet de serre de ces produits par rapport celle de la production agricole à proprement dit. Les denrées alimentaires d'origine animale présentent généralement des émissions de GES nettement plus élevées par kg de produit que les aliments végétaux. C'est pourquoi les étapes en aval pour le fromage et la viande de bœuf, par exemple, jouent un rôle proportionnellement moins important que pour les pommes de terre. La contribution des transports dépend des distances et de moyen de transport choisi. La pollution augmente dans l'ordre suivant: bateau, train, camion, avion. On remarque particulièrement le fort impact des transports par avion sur la charge climatique de la viande de bœuf brésilienne. En outre, le mode de transport (non réfrigéré, réfrigéré ou congelé) joue également un rôle. Par exemple, les émissions de GES dues au transport réfrigéré de pommes de terre de table importées d'autres pays européens sont près de deux fois plus élevées que pour les pommes de terre suisses. La transformation des denrées alimentaires a un impact d'autant plus élevé sur les émissions de GES des secteurs en aval que le recours aux intrants ou le degré de transformation sont importants. En ce qui concerne les pommes de terre de table, le degré de transformation est faible, alors que le pain, le fromage et la viande de bœuf doivent faire l'objet de processus relativement intensifs. Il faut toutefois aussi noter que, dans le cas des produits d'origine animale, la phase de production a nettement plus d'impact que la transformation, alors que la transformation des produits d'origine végétale représente une part plus grande des émissions de GES. L'endroit où se déroule la transformation peut en outre aussi jouer un rôle. Les formes d'énergie utilisées pour la transformation varient d'un pays à l'autre. En conséquence, les émissions de GES dues à la transformation varient d'un pays à l'autre. Dans le cas de la viande de bœuf, les différences importantes du potentiel d'effet de serre sont essentiellement fondées sur les systèmes de production qui ont été examinés dans l'étude (engraissement de gros bétail vs élevage de vaches mères). Dans le cas de l'engraissement de gros bétail, les animaux engraisés sont issus de vaches laitières dont l'impact climatique est essentiellement attribué à la production laitière. Par contre, un système d'élevage de vaches mères ne produit que de la viande; l'ensemble des effets sur le climat de la vache mère est donc attribué à la production de viande. En outre, grâce aux conditions climatiques favorables du Brésil, les animaux peuvent être gardés toute l'année au pâturage et pratiquement aucun apport extérieur n'est utilisé. D'autre part, le système brésilien examiné présente une très longue durée d'engraissement avec une croissance faible et une assimilation réduite des aliments, ce qui résulte en l'émission d'une grande quantité de méthane répartie sur peu de viande. A cela s'ajoute une forte quantité de CO<sub>2</sub> issue de la transformation des surfaces de forêt tropicale en pâturages.



Source : Agroscope (d'après: Bystricky et al., 2014)

Ces résultats montrent par exemple que des informations diversifiées et spécifiques aux produits sont nécessaires pour pouvoir évaluer l'impact climatique d'une denrée alimentaire. Les informations environnementales sur les produits peuvent contribuer à soutenir les consommateurs dans leurs décisions d'achat et à encourager une production plus respectueuse de l'environnement. Dans ce contexte, Agroscope a effectué une analyse de la littérature spécialisée dans le cadre de l'étude « [Eignung der Methoden PEF und ENVIFOOD für die Umweltproduktdeklaration von landwirtschaftlichen Produkten](#) », en examinant deux des principales méthodes actuelles et en les comparant avec un choix des directives internationales les plus importantes pour les écobilans des produits. Les résultats montrent que les deux méthodes permettent de créer des instruments utiles, qui doivent cependant encore être complétés et adaptés. Par exemple, la procédure consistant à répartir l'effet climatique entre les produits et les sous-produits (tels que le lait et la viande, l'huile de colza et les tourteaux de colza) joue un rôle important, et des prescriptions plus précises sont requises pour permettre des résultats fiables.

## Alimentation respectueuse du climat

Malgré des problèmes divers non résolus concernant la déclaration environnementale des denrées alimentaires, il est possible de formuler des recommandations générales solides à l'intention des consommateurs, comme par exemple les [Astuces pour une alimentation durable](#) de la Société Suisse de Nutrition. Une reconversion vers une alimentation toujours plus végétarienne est donc très prometteuse du point de vue de la protection du climat: d'une part en raison du grand volume d'émissions de la production animale et d'autre part parce que l'effet a lieu sur tous les domaines de la chaîne alimentaire, contrairement aux mesures liées à la production (cf.p.ex.Stehfest et al.2009, Popp et al.2010, Smith et Gregory 2013). Un [article sur l'impact environnemental de l'alimentation](#) montre clairement que le choix des protéines influence plus que toute autre décision le bilan écologique d'un repas et que la charge environnementale d'un menu peut être réduite de manière déterminante par la non-consommation ou le remplacement de la viande. Les autres recommandations sont les suivantes: éviter les déchets alimentaires, privilégier dans la mesure du possible les produits peu transformés, tenir compte de l'aspect saisonnier et régional (éviter les produits cultivés dans des serres chauffées et les transports par avion). Les mesures « [Alimentation préservant les ressources](#) » et « [Réduction des déchets alimentaires](#) » du [Plan d'action Economie verte](#) et les résultats du Programme national de recherche « [Alimentation saine et production alimentaire durable](#) » (NFP 69) doivent en outre contribuer à montrer plus concrètement et à mieux exploiter le potentiel d'amélioration écologique de l'alimentation.



**Bibliographie** Bretscher et al., 2014: Emissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture et la filière alimentaire en Suisse. *Recherche Agronomique Suisse* 5 (11+12), 458-465. Bystricky et al., 2014: Analyse du cycle de vie des produits agricoles suisses en comparaison avec des produits importés. Popp et al., 2010: Food consumption, diet shifts and associated non-CO2 greenhouse gases from agricultural production. *Global Environmental Change* 20 (3), 451-462. Smith P. & Gregory P.J., 2013: Climate change and sustainable food production. *Proceedings of the Nutrition Society* 72, 21-28. Stehfest et al., 2009: Climate benefits of changing diet. *Climatic Change* 95, 83-102.

Daniel Bretscher, Jens Lansche, Agroscope IDU et Daniel Felder, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, <mailto:daniel.felder@blw.admin.ch>



## Adaptation de l'agriculture à des conditions en mutation

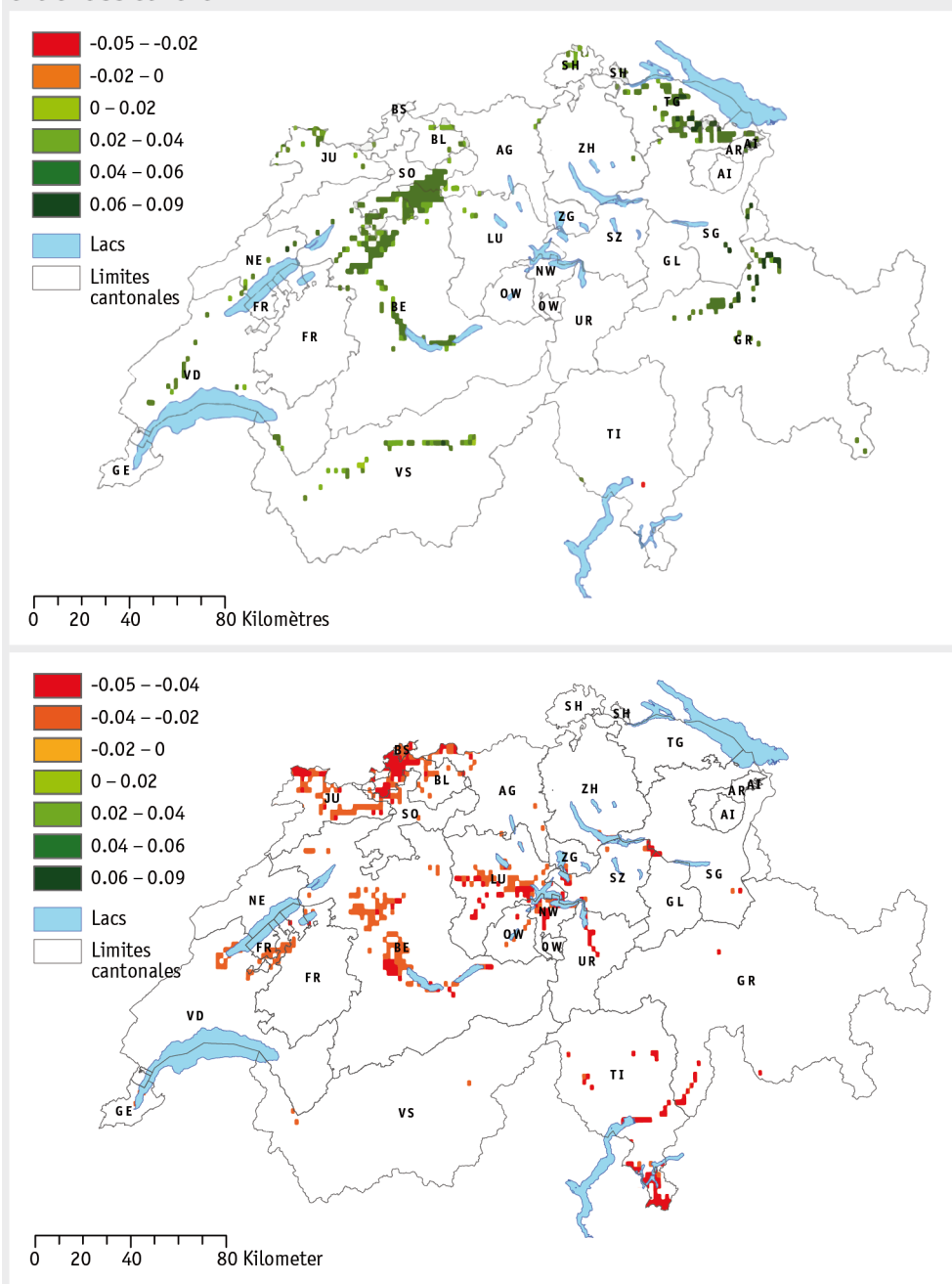
De manière générale, le changement climatique entraîne un déplacement de la répartition des espaces propices à la production agricole. De même qu'il comporte des aspects positifs à court terme (p.ex. prolongation de la période de végétation), il exerce également des effets négatifs (p.ex. pression accrue des organismes nuisibles en raison des hivers plus doux). A long terme, il faut s'attendre à une augmentation des extrêmes climatiques comme la chaleur et la sécheresse, avec ici aussi un risque plus élevé de pertes de récolte. Grâce à une adaptation anticipative au changement climatique, l'agriculture peut tirer parti des opportunités qui lui sont offertes et atténuer les effets négatifs sur les récoltes et l'environnement.

### Dernières évolutions

Le potentiel de production dans l'agriculture est principalement déterminé par le régime local/régional moyen des températures et des précipitations. En outre, la production actuelle est soumise aux variations annuelles des conditions météorologiques. Cependant, il est difficile d'attribuer l'origine des tendances et variations des récoltes aux différents paramètres climatiques en raison des nombreux facteurs d'influence, surtout liés à l'exploitation, et de la faible quantité de données. Contrairement aux anciens calculs, les dernières études montrent des signes plus ou moins clairs d'évolution négative des récoltes dans de nombreuses régions cultivées du monde, entre autres pour le blé et le maïs, et dans une moindre mesure pour le riz (graphiques SPM.2 (A) et (C), p.7 dans le cinquième et dernier [rapport IPCC](#)). En Suisse, l'aptitude climatique de certaines régions pour la culture de blé a empiré depuis 1983 et celle du maïs s'est améliorée. Des conditions climatiques toujours plus favorables ont également été constatées pour la [viticulture](#).



Modification de l'aptitude climatique du maïs (en haut) et du blé (en bas) entre 1983 et 2010



Source : Agroscope

Diverses pénuries récentes de récoltes en raison de vagues de chaleur et de périodes de sécheresse dans d'importantes régions productrices de céréales (p.ex. Russie, USA, Australie) ont conduit à court terme à une forte hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché mondial et ont porté atteinte à la sécurité alimentaire. Le dernier phénomène météorologique à court terme qui a conduit à des pertes importantes de production dans l'agriculture suisse était l'été caniculaire de 2003. Les températures en Suisse et dans des parties importantes de l'Europe centrale étaient supérieures de 3 à 5 °C aux données moyennes enregistrées sur plusieurs années. A cela s'est ajoutée une sécheresse exceptionnelle qui a marqué l'année de février à novembre dans de nombreuses régions et a particulièrement porté atteinte à l'agriculture pendant le deuxième semestre. De nombreuses mesures ont été prises à



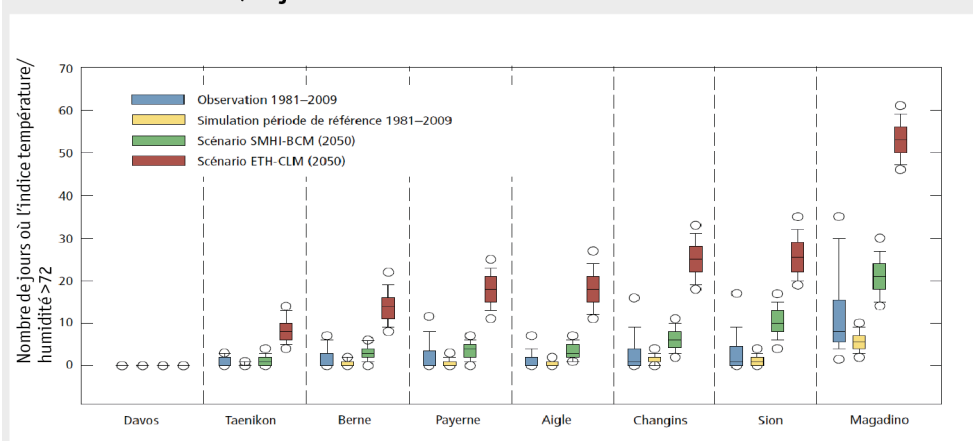


l'échelon fédéral et cantonal afin d'éviter les cas de rigueur et atténuer les conséquences économiques (ch.7, p.20 dans le [Rapport de synthèse sur la canicule de l'été 2003](#)). L'été 2015 a également été marqué par des températures très chaudes et des précipitations en dessous de la moyenne. Il faut cependant noter que le printemps 2015 a été beaucoup plus riche en précipitations que celui de 2003. Les effets ont néanmoins exigé diverses mesures d'adaptation.

## Prévisions pour l'avenir

La grande majorité des études montrent un équilibre entre les tendances positives et négatives pour les prochaines décennies; à mesure que le changement climatique s'intensifie, les effets négatifs prennent cependant le dessus et la stabilité des récoltes baisse (graphique SPM.7, p.18 dans le dernier [rapport IPCC](#)). Il faut tenir compte du fait que certaines incertitudes demeurent concernant les résultats, du point de vue de l'évolution des émissions et du climat, du développement des techniques agricoles et des modèles. Des variations plus fortes des récoltes dans les principaux pays producteurs conduisent à une hausse des prix sur le marché mondial et à davantage de volatilité. La situation devrait devenir particulièrement difficile après 2050; selon les prévisions, la hausse des températures pourrait alors atteindre jusqu'à 4°C en moyenne, avec des extrêmes fréquents. Les températures extrêmement élevées devraient dépasser la valeur de tolérance physiologique de la plupart des grandes cultures. Du point de vue d'une production agricole mondiale suffisante, le changement climatique pourrait alors atteindre une masse critique. Cela concerne aussi la production animale, qui a été jusqu'ici nettement moins prise en considération que la production végétale dans les précédentes études, bien qu'on s'attende à des effets significatifs liés au climat sur la production de fourrage, la santé des animaux et la qualité des produits animaux. En Suisse, le maïs devrait continuer de réagir positivement à moyen terme, tant que l'approvisionnement en eau ne sera pas limité, contrairement à d'autres cultures comme le blé et les pommes de terre. Du point de vue de l'évolution mondiale, l'agriculture indigène pourrait regagner en importance. Avec la grande part de surfaces herbagères et l'importance de la production animale pour l'économie agricole, il faut être aussi attentif dans notre pays aux risques relatifs à l'augmentation du stress lié à la chaleur (cf. [Article de la recherche agronomique](#)) et demander des mesures préventives de protection des animaux et de leur base fourragère, en vue d'éviter des pertes de performance, des maladies ou même une hausse de la mortalité.

### Nombre de jours où le bétail laitier souffre de stress léger dû à la chaleur dans différents lieux, aujourd'hui et à l'avenir



Source : Fuhrer et Calanca, 2012

## Comment le climat en Suisse va-t-il changer ?

Des aperçus attrayants de [l'évolution climatique des 50 dernières années](#) pour la température, la durée d'ensoleillement et les précipitations et des [futurs changement](#) de température et de précipitations pour différents scénarios d'émissions et périodes de temps permettent un



examen rapide de la question. Le document [Scénarios du changement climatique en Suisse \(CH2011\)](#) fournit des détails sur la manière dont le climat pourrait changer au 21<sup>e</sup> siècle. Ils se fondent sur une nouvelle génération de modèles climatiques utilisant une résolution plus élevée et des méthodes statistiques améliorées. Outre la température et les précipitations, des modèles présentent aussi l'évolution des événements extrêmes comme p.ex. les périodes de chaleur et de sécheresse et les fortes pluies. Sur cette base, un [aperçu régional](#) a été établi, qui montre notamment l'évolution future des jours d'été et des jours de gel, ainsi que la longueur de la période de végétation pour les grandes régions de la Suisse. Une autre publication de scénarios climatique orientés sur la pratique est prévue pour 2018, en tant que thème principal du Centre national de services climatologiques qui sera lancé en novembre 2015. **Quels seront les effets sur l'agriculture ?** Une discussion qualitative exhaustive sur le sujet des conséquences des changements du paramètre climatique pour la production agricole se trouve au chapitre Agriculture du rapport « [Les changements climatiques et la Suisse 2050](#) ». Le rapport CH2014 quantifie les conséquences possibles du changement climatique en Suisse. Les [implications des changements saisonniers de la température pour les systèmes de production agricole](#) sont aussi présentées à l'aide de trois exemples. Les exemples choisis sont l'évolution de l'indice de la température et de l'humidité pour mesurer le stress lié à la chaleur pour les vaches laitières, le risque d'apparition d'une 3<sup>e</sup> génération d'un organisme nuisible important des arbres fruitiers et le déplacement de l'aptitude climatique de la viticulture. Les effets de la variabilité du climat et des extrêmes sur la végétation et donc sur la production agricole ne peuvent pas suffisamment être illustrés à l'aide des modèles biophysiques actuels. Un [projet de recherche dans l'ensemble de l'UE](#) auquel la Suisse participe a pour objectif d'améliorer les modèles à cet égard. **Développements prévus des services climatologiques pour l'agriculture** Afin de pouvoir utiliser les potentiels locaux de manière optimale à long terme, il est important de pouvoir évaluer les aptitudes climatiques de différentes cultures au plan régional. Dans le cadre d'un projet en cours d'évaluation des aptitudes climatiques pour l'agriculture, des chercheurs d'Agroscope travaillent à quantifier les potentiels et limitations climatiques des principaux types de culture en Suisse (cf. [article dans la Recherche Agronomique Suisse](#)). Ainsi, il est possible de montrer de manière spécifique à une région les facteurs qui limitent le plus le potentiel de rendement dans les conditions actuelles et quelles limitations gagneront en importance avec les changements climatiques à venir (p.ex. chaleur, stress dû à la sécheresse). Cela peut servir de base pour la planification régionale des mesures d'adaptation.

### Planification prospective

Les mesures d'adaptation permettent de limiter dans une certaine mesure les effets négatifs d'un changement climatique. En font partie l'amélioration des variétés, des déplacements de la période de culture, une exploitation ménageant le sol pour l'amélioration du bilan hydrique du sol, une irrigation supplémentaire dans le cadre des réserves d'eau utilisables de manière durable, l'introduction de systèmes sylvoarables ou un meilleur soutien des prises de décision (Fuhrer et Gregory, 2014). Les modélisations montrent que de telles mesures, adaptées aux conditions et besoins locaux, permettent de limiter considérablement les pertes de rendement. En Suisse, beaucoup de ces possibilités d'adaptation gagnent également en importance. Ici aussi, on ne peut utiliser l'eau que dans une mesure limitée; en cas d'augmentation des besoins dans un climat plus chaud et plus sec, il sera plus important de l'utiliser de manière responsable à l'aide de technologies plus efficaces et d'une gestion d'exploitation adaptée (Fuhrer et al., 2013; cf. encadré). L'extension de l'irrigation à l'aide d'une infrastructure plus efficace pour garantir la qualité et le rendement est de plus en plus prise en considération. D'autre part, il faut aussi prévenir les effets des fortes précipitations (inondations, érosion). A ce sujet, il existe des [recommandations aux exploitants](#); le contenu se fonde sur le [rapport sur l'influence de l'agriculture sur les dangers naturels gravitationnels](#). Afin de lutter contre la volatilité croissante de la production et des prix, il est important de prendre des mesures pour l'augmentation des réserves et pour le stockage et la distribution des produits alimentaires de base. Des mo-

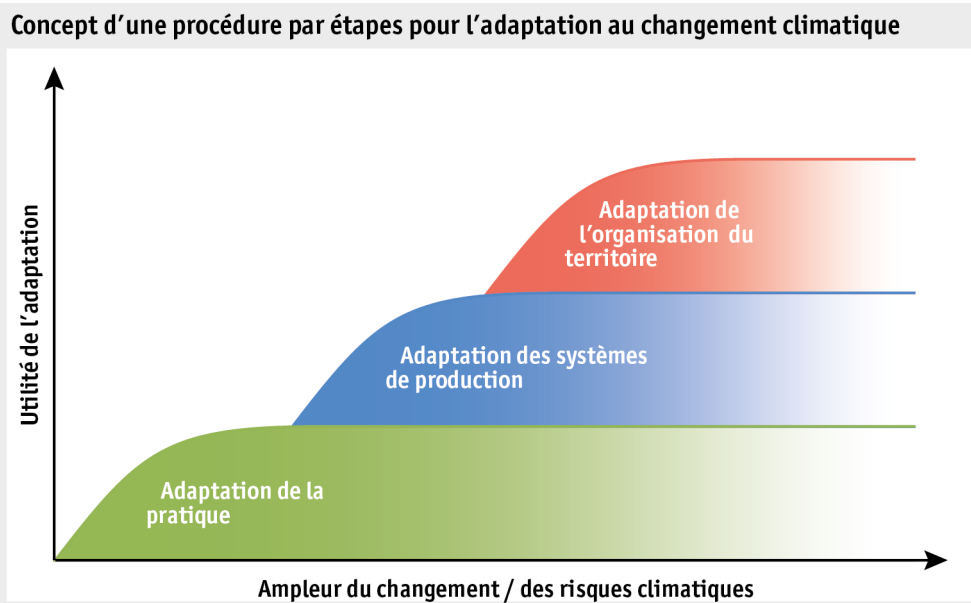


dèles de couverture d'assurance contre les risques météorologiques sont toujours davantage développés (Kaphan et al., 2012).

## Bases pour la gestion des pénuries d'eau

Les effets du changement climatique sur les ressources en eau et les cours d'eau ont été analysés dans le cadre du projet [CCHydro](#). En relation avec l'agriculture, la quantité d'eau d'irrigation nécessaire pour les surfaces agricoles pendant les mois d'été a été calculée et les débits comparés pour un choix de bassins d'alimentation de taille moyenne dans les conditions climatiques actuelles et futures (cf. rapport [Besoins en eau d'irrigation et ressources disponibles](#)). Les régions où la relation entre l'offre et la demande est critique, telles que les régions de Birs et Broye-Mentue, ont ainsi pu être identifiées (cf. [article dans la Recherche Agronomique](#)). De nombreux projets du PNR 61 ont élaboré des bases pour une gestion durable des ressources hydrologiques. Le projet AGWAM examine la manière dont les changements dans l'utilisation et l'exploitation du sol peuvent permettre une baisse des besoins en eau, sans limiter fortement les rendements et revenus des agriculteurs, et en réduisant autant que possible les atteintes à l'environnement. Les résultats soulignent l'importance de la prévention et sont présentés dans une [vidéo](#) et dans un [dossier LID](#) destiné aux milieux de la pratique. La [plateforme d'information pour la détection précoce de la sécheresse](#) est aussi issue du PNR 61. Actuellement, un [guide pratique à l'intention des cantons pour la gestion des pénuries d'eau](#) est en cours d'élaboration sur mandat du Conseil fédéral. Ce guide contient trois modules (analyse de situation / bilan hydrique, planification régionale des ressources en eau, situations exceptionnelles) et doit mettre en évidence les mesures et possibilités d'action.

En Suisse, la capacité d'adaptation est comparativement élevée et les mesures concernant l'agriculture peuvent être pilotées à l'aide de systèmes d'incitation et de charges. En vue du soutien du processus d'adaptation, il est nécessaire de mettre à disposition des aides décisionnelles, telles que p.ex. l'évaluation des potentialités climatiques actuelles et à venir spécifiques au site, ou d'élaborer des indicateurs pour l'évaluation des risques posés par les conditions météorologiques extrêmes et la sécheresse pour la production. Les adaptations doivent avoir lieu par étapes et être réalisées prioritairement à l'échelon régional ou local – selon l'ampleur du changement climatique ou les risques qui y sont liés. Tout d'abord, des mesures «low regret» générant souvent peu de coûts et ayant un effet limité sont prises en priorité dans le cadre des structures existantes. Les modifications substantielles du système ayant une utilité importante comprennent la diversification des exploitations et le déplacement des zones de culture et exigent une période d'adaptation en conséquence.



Source : OFAG

### Plan d'action pour l'adaptation au changement climatique

Le Conseil fédéral a adopté, le 2 mars 2012, le premier volet de sa [stratégie d'adaptation aux changements climatiques](#), dans lequel il définit les objectifs et principes en la matière, identifie les champs d'action pour neuf secteurs et décrit les défis transversaux que la Confédération devra relever. Le deuxième volet présente, sous forme de plan d'action, comment la Suisse entend atteindre ses objectifs d'adaptation et relever les défis auxquels elle est confrontée. Il a été approuvé par le Conseil fédéral le 9 avril 2014. Le plan d'action présente les mesures d'adaptation des offices fédéraux. Sur les 63 mesures du plan d'action, 54 concernent les secteurs suivants: gestion de l'eau, gestion des dangers naturels, agriculture, gestion des forêts, énergie, tourisme, gestion de la biodiversité, santé et développement territorial. La plupart des mesures consistent à examiner les conditions cadres nécessaires pour les diverses adaptations ou à améliorer le socle de connaissances au moyen du monitoring et de la recherche. Neuf mesures sont de type transversal. Elles visent à améliorer le socle de connaissances et la capacité à agir grâce à la coordination, à l'information et à la sensibilisation. Il s'agit en particulier de mettre régulièrement à jour les scénarios climatiques et hydrologiques, d'analyser pour toute la Suisse les opportunités et les risques liés aux changements climatiques, ainsi que d'assurer la collaboration et la coordination entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes. Les mesures d'adaptation incombant aux offices fédéraux seront concrétisées et mises en œuvre ces prochaines années dans le cadre des politiques sectorielles. Dans l'agriculture, l'objectif général est d'assurer, par une adaptation anticipative, à la fois une production compétitive et les autres prestations d'intérêt public fournies par l'agriculture. Les points principaux du plan d'action sont notamment une utilisation optimale de variétés et races adaptées, ainsi que l'exploitation respectueuse du sol et de l'eau. Il s'agit de développer, là où c'est nécessaire, le monitoring et les alertes précoces et d'élaborer des bases pour une exploitation adaptée au site. Le plan d'action fixe le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation pour les années 2014 à 2019. L'adaptation aux changements climatiques est un processus qui doit être contrôlé et adapté périodiquement à l'évolution des conditions. Ce savoir progressera au fur et à mesure que les changements induits par le climat se feront sentir et que l'on disposera de nouvelles connaissances scientifiques, ainsi que grâce à l'expérience concrète acquise lors de l'adaptation à ces changements. Il sera par conséquent possible, et même nécessaire, d'évaluer et de développer la stratégie d'adaptation et sa mise en œuvre.



## Lancement des projets pilotes

Pour aider les cantons, les régions et les communes à relever les nouveaux défis qui se posent en la matière, l'OFEV a lancé le programme pilote [Adaptation aux changements climatiques](#), en partenariat avec l'Office fédéral de la protection de la population OFPP, l'Office fédéral de la santé publique OFSP, l'Office fédéral de l'agriculture OFAG, Office fédéral du développement territorial ARE et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV. Le programme pilote vise à favoriser l'initiation de projets pilotes innovants et exemplaires d'adaptation aux changements climatiques dans les cantons, les régions et les communes, ainsi que leur mise en œuvre avec le soutien financier de la Confédération. Parmi les nombreuses propositions reçues, un total de 31 projets ont été choisis dans le cadre de cinq groupes thématiques. Certains de ces projets ont un lien fort avec l'agriculture, p.ex.:

- Une bonne structure du sol contribue à atténuer les effets négatifs des périodes de sécheresse et de fortes précipitations. Des approches et des méthodes de culture adaptées aux changements climatiques seront testées et évaluées dans diverses exploitations agricoles des cantons de Berne, de Thurgovie et de Zurich. Les résultats déboucheront sur des recommandations pour l'exploitation.
- A l'aide d'un modèle de simulation, des pronostics des ressources en eau disponibles et du besoin d'apport en eau de l'agriculture pour la région Broye/Seeland seront établis et publiés sur une plate-forme Internet. Ils fourniront la base d'une gestion optimisée des eaux.
- Les changements climatiques et les périodes de sécheresse qui en résulteront auront un impact négatif sur les ressources fourragères des exploitations laitières du pied du Jura vaudois. Le projet milClim vise à adapter la production laitière au risque de sécheresse et à améliorer l'autonomie d'approvisionnement des exploitations en fourrages.
- Une solution d'assurance sur mesure sera développée pour la culture fourragère afin que les exploitations agricoles puissent s'assurer contre les pertes de production fourragère dues à la sécheresse. Cette assurance se fondera sur un indice de sécheresse qui définit quand un preneur d'assurance peut prétendre à une indemnité.
- Un système de surveillance est mis en place dans le canton de Genève pour la détection précoce et l'observation des nouveaux organismes nuisibles pour les plantes qui pourraient se propager suite au changement climatique. Des recommandations sur les moyens d'enrayer leur propagation contribueront à minimiser leur impact défavorable sur les cultures.

Les projets seront réalisés entre 2014 et 2016 et contribueront à mieux gérer localement les risques actuels et futurs liés au climat, mais aussi à tirer parti des opportunités offertes par les changements climatiques. Il s'agit par ailleurs de sensibiliser les acteurs concernés à la nécessité de l'adaptation et de promouvoir la collaboration entre les différents intervenants.

**Bibliographie** Challinor et al., 2014: A meta-analysis of crop yield under climate change and adaptation. *Nature Climate Change*. DOI 10.1038/NCLIMATEE2153. Fuhrer J. & Gregory P.J. (Eds.), 2014: *Climate Change Impact and Adaptation in Agricultural Systems*. CABI Climate Change Series. Fuhrer J. et Calanca P., 2014: Irrigation et changement climatique: une analyse régionale du déficit en eau. *Recherche Agronomique Suisse* 5 (6), 256-263. Fuhrer et al., 2013: Water demand in Swiss Agriculture – Sustainable Adaptive Options for Land and Water Management to Mitigate Impacts of Climate Change. ART Schriftenreihe 19. Holzkämper et al., 2014: Spatial and temporal trends in agroclimatic limitations to production potentials for grain maize and winter wheat in Switzerland. *Regional Environmental Change*. DOI 10.1007/s10113-014-0627-7 Kapphan et al., 2012: Climate change, weather insurance design and hedging effectiveness. *The Geneva Papers*. 37, 286-317.

Jürg Fuhrer, Agroscope INH et Daniel Felder, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, <mailto:daniel.felder@blw.admin.ch>



## Sur la traces des odeurs agricoles

Le thème des odeurs émises par l'agriculture est de plus en plus débattu ces dernières années en Suisse. Cela est notamment dû au fait que la garde d'animaux a radicalement changé au cours des 2-3 dernières décennies. À l'heure actuelle, on rencontre de plus en plus fréquemment des formes d'élevage avec parcours extérieur et une plus grande surface par animal ainsi que des cheptels plus grands par exploitation, ce qui entraîne davantage d'émissions olfactives. Par le passé, si l'on prend l'exemple de l'élevage bovin, les sources olfactives étaient concentrées à l'intérieur d'une étable à stabulation entravée presque entièrement fermée. Aujourd'hui, l'élevage bovin se pratique plutôt en étable à stabulation libre, généralement équipée d'une ventilation naturelle et assortie d'une aire extérieure. Par conséquent, les surfaces odorantes sont plus étendues et engendrent une propagation plus conséquente de l'odeur. Par ailleurs, la perception des odeurs a changé, elle aussi. Du fait de l'agrandissement incessant des zones résidentielles au sein des régions rurales, de plus en plus de personnes doivent cohabiter avec les odeurs agricoles.

### Les odeurs sont multiples

Les concentrations de substances odorantes dans les aires de repos et d'exercice intérieures et extérieures utilisées dans l'élevage bovin sont analysées depuis déjà quelques années. Selon de récentes enquêtes d'Agroscope portant sur la période 2011-2014, les stocks de fourrage comprenant des fourrages ensilés et les stocks d'engrais de ferme comprenant du fumier solide ou du lisier comptent également parmi les sources d'odeurs intenses. Les odeurs de biogaz, de purin bovin, d'herbe ensilée et de gazon tondu ont toutes été perçues comme désagréables, voire très désagréables, par les testeurs. En revanche, le foin a été jugé comme un «parfum», autrement dit comme une odeur tout à fait agréable. Les riverains concernés perçoivent généralement les odeurs de l'élevage comme mixtes.

### Quand l'odeur devient problématique

En règle générale, l'intensité de l'odeur diminue rapidement à mesure qu'on s'éloigne de la source. Toutefois, dans des conditions de propagation stables aux heures du soir et de la nuit, les sources olfactives planes et proches du sol occasionnées par l'élevage ne sont guère brassées, si bien que la concentration de l'odeur reste élevée. En outre, les déplacements d'air locaux le long de la pente (brise de montagne, brise de vallée) sont capables de transporter une odeur jusque dans une zone habitée sans l'atténuer. De tels courants peuvent couvrir une très grande distance et sont donc très incommodants pour les riverains. Lors de plaintes pour nuisances olfactives, il s'avère souvent que le problème a été causé en grande partie par un phénomène microclimatique de ce type.

### Le choix du site est primordial

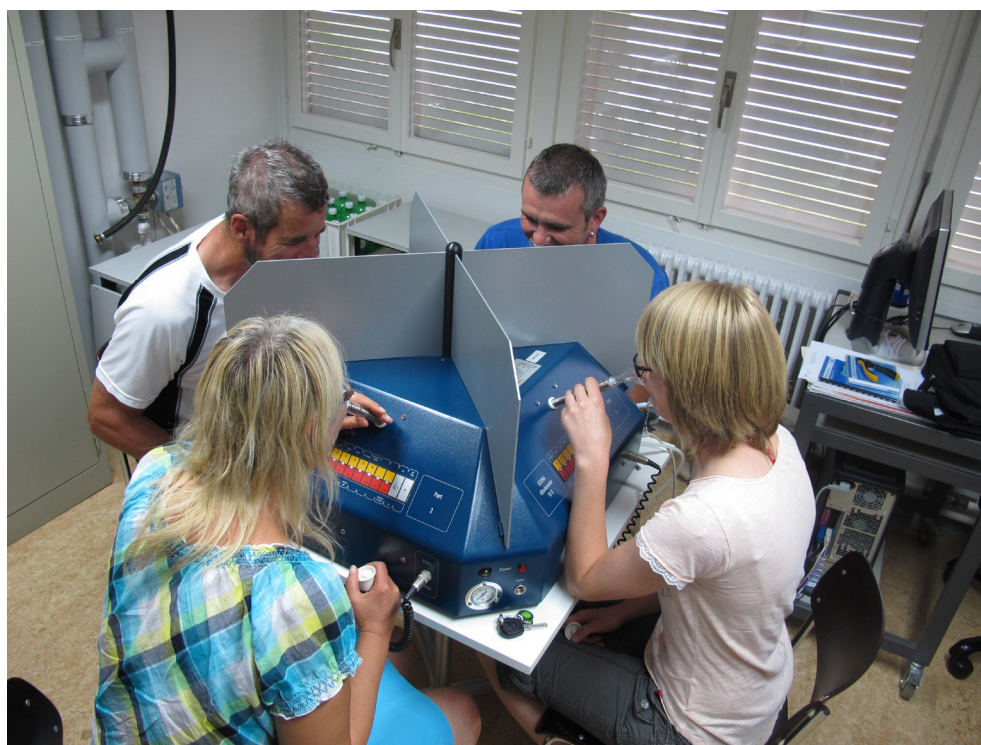
L'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) prévoit qu'en cas d'immissions olfactives excessives, la limitation des émissions pourra être rendue plus sévère et assortie au besoin de délais d'assainissement. Toutefois, de tels assainissements sont souvent coûteux et difficiles à réaliser techniquement. C'est pourquoi il est essentiel de procéder à une planification prospective, incluant un choix scrupuleux du site en tenant compte des connaissances les plus récentes sur la propagation des odeurs. La nouvelle «recommandation de distances minimales pour les installations d'élevage» qu'Agroscope élabore en ce moment fournira une aide opportune. Elle doit permettre d'inclure dans la procédure de planification et d'autorisation une évaluation personnalisée de l'exploitation en fonction de sa situation et de ses sources olfactives (espèce animale, taille du cheptel, système de garde, types de fourrage et de stockage des engrais de ferme). Cette recommandation servira de base et de sécurité juridique aux exploitations d'élevage ou de biogaz pour définir les distances minimales nécessaires aux zones



d'habitation lors du choix du site et leur permettra ainsi d'éviter des plaintes pour nuisances olfactives.

### Méthodes de la recherche appliquée sur les odeurs

L'homme peut discerner et évaluer un grand nombre d'odeurs. C'est pourquoi il s'est avéré utile de faire appel à des testeurs sensoriels qualifiés pour évaluer les échantillons olfactifs en fonction de l'effet qu'ils produisent. L'Institut des sciences en durabilité agronomique d'Agroscope a mené des expériences approfondies sur la concentration de substances odorantes provenant de différentes sources (plus précisément de différentes surfaces), en plaçant une cloche sur chacune des sources d'odeur et en prélevant ensuite un échantillon d'air. Les testeurs qualifiés ont ensuite déterminé les concentrations de substances à l'aide d'un olfactomètre, en utilisant des échantillons plus ou moins dilués.



La combinaison des diverses sources a aussi été évaluée en termes d'immissions. Pour ce faire, les testeurs se sont placés à différentes distances de l'exploitation dans la direction du vent dominant afin d'évaluer l'atténuation de l'odeur avec la distance.



**Bibliographie** Keck M., Schmidlin A., Zeyer K., Emmenegger L., Schrade S., Concentration et émission d'odeurs des étables de vaches laitières avec aire d'exercice extérieure. Recherche Agronomique Suisse. 2, (3), 2011, pp 114-119. Keck M., Koutny L., Schmidlin A., Hilty R., Geruch von Schweineställen mit Auslauf und freier Lüftung. Recherche Agronomique Suisse. 12 (2), 2005, pp.84-89. Steiner B., Keck M., [Situation analysis in the event of complaints about odour from dairy cattle housing](#). In: International Conference of Agricultural Engineering, 6-10juillet 2014, Éd. AgEng, Zurich. Keck M., Keller M., Frei M., Schrade S., [Odour impact by field inspections : Method and results from an agricultural biogas facility](#). Chemical Engineering Transactions 40, 2014, pp.61-66. Keck M., Keller M., Frei M., Schrade S., [Odour concentration of agricultural biogas facilities : Substrates and biogas](#). In: International Conference of Agricultural Engineering. 6-10juillet 2014, Éd. AgEng, Zurich

Margret Keck, Agroscope INH et Christine Zundel, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, <mailto:christine.zundel@blw.admin.ch>

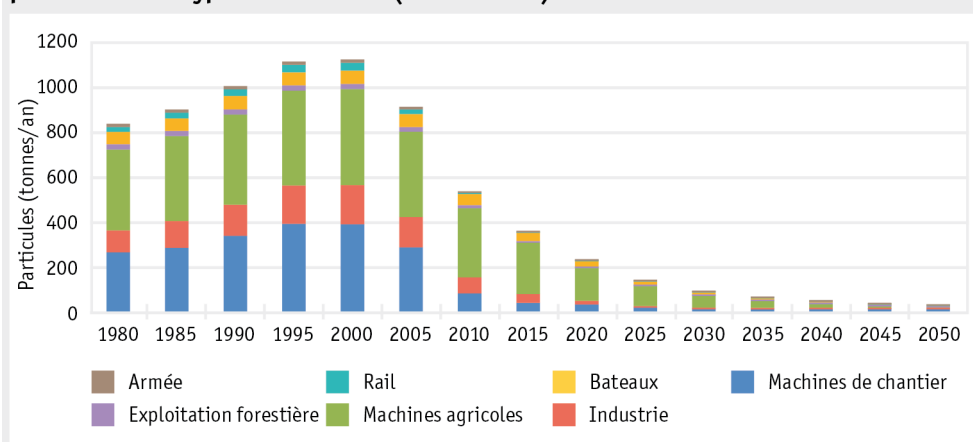




## Suies de diesel émises par l'agriculture

Les suies de diesel sont provoquées par une combustion non homogène dans le moteur et sont émises avec les gaz d'échappement. Contenues dans une fine poussière (taille de particule <10micromètres), ces particules de suie peuvent pénétrer dans les poumons lors de l'inspiration puis intégrer le système lymphatique et les vaisseaux sanguins. Les suies de diesel contiennent des agents cancérogènes et présentent donc un risque pour la santé. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a récemment calculé les quantités de suies de diesel émises par le secteur non routier et a fait une projection de l'évolution future (OFEV 2015). Le coefficient s'obtient en additionnant le nombre d'heures de service à puissance nominale pour chaque type de machine, puis en le multipliant par le facteur de charge et les facteurs d'émission correspondants.

**Evolution des émissions de particules (PM) pour différents types de machines (1980 à 2050)**



Source : OFEV

### L'agriculture est la source d'émissions la plus importante du secteur non routier

À partir de 2002, année de l'entrée en vigueur des premiers niveaux d'émissions de l'UE, un recul sensible des émissions de suies de diesel s'est produit. Ce recul est toutefois moindre dans l'agriculture. Actuellement, avec ses 226 tonnes de masse de particules (PM) par an, l'agriculture est de loin la plus grande source d'émissions de suies de diesel du secteur non routier (état 2015; total: 358 t/an). Tandis qu'en 2000, les machines de chantier émettaient encore autant de particules que les machines agricoles (OFEV 2008), en 2015, suite à l'introduction du filtre à particule obligatoire dans l'ordonnance sur la protection de l'air (en 2009), les émissions de particules des machines de chantier ne représentent plus que 18% de celles de l'agriculture.

### Les nouvelles prescriptions de l'UE sur les gaz d'échappement améliorent la situation

Pour les décennies à venir, l'OFEV compte sur une diminution progressive de la quantité et du nombre de particules émises tant du point de vue général que dans l'agriculture, et ce avant tout parce que l'UE prévoit que le niveau de gaz d'échappement UE-V aura valeur contraignante pour les moteurs de toutes les classes de puissance à partir de 2020. Pour pouvoir respecter ces valeurs limites, on estime aujourd'hui que les filtres à particules seront indispensables, car ce niveau fixe une valeur limite pour les particules non seulement en termes de masse, mais aussi de nombre. Cela aura pour conséquence que les machines importées en Suisse seront équipées de filtres à particules de série. Ainsi, l'objectif environnemental d'un maximum de



100 tonnes par an de suies de diesel sera probablement atteint en 2030, tandis que l'objectif environnemental d'un maximum de 20 tonnes par an de suies de diesel émises par l'agriculture sera selon toutes probabilités atteint autour de 2042. Ce retard du secteur agricole est dû à un taux de renouvellement du parc de machines agricoles relativement faible (environ 2% par an) par rapport à celui des machines des autres secteurs.

**Bibliographie** OFEV (2008) Consommation de carburant et émissions polluantes du secteur non routier. Etude pour la période 1980-2020. OFEV (2015) Consommation de carburant et émissions polluantes du secteur non routier. Etude pour la période 1980-2050. Pas encore publié

Christine Zundel, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants,  
<mailto:christine.zundel@blw.admin.ch>





## Introduction « POLITIQUE »

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est le centre de compétences de la Confédération pour le secteur agricole. Il a pour mission d'appliquer les mesures découlant de la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture. Toutes ces mesures sont inscrites à l'art. 104 (Agriculture) de la Constitution fédérale de 1996. En vertu de cet article, la Confédération est tenue de veiller à ce que l'agriculture, par une production à la fois durable et adaptée aux exigences du marché, contribue substantiellement à la réalisation des objectifs suivants:

- sécurité de l'approvisionnement de la population;
- préservation des ressources naturelles;
- entretien du paysage cultivé;
- occupation décentralisée du territoire;
- bien-être des animaux.

Les fonds de la Confédération affectés à l'agriculture sont répartis en trois enveloppes financières: «production et ventes», «paiements directs» et «amélioration des bases de production et mesures sociales».

### Production et ventes

Les instruments relevant de la politique agricole créent les conditions générales qui permettent à l'agriculture suisse de créer une valeur ajoutée la plus élevée possible sur les marchés nationaux et étrangers grâce à une production durable et de haute qualité.

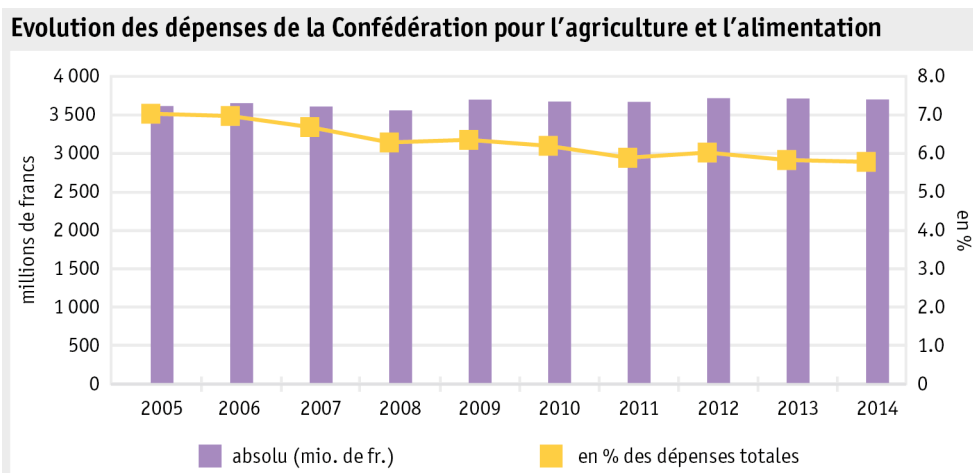
### Paiements directs

Les prestations de l'agriculture en faveur de l'agriculture, comme l'entretien du paysage, la conservation des ressources naturelles et la contribution à l'occupation décentralisée du territoire ainsi que des prestations écologiques particulières ne sont pas compensées par les recettes du marché. Les paiements directs permettent à la Confédération de veiller à ce que l'agriculture fournisse ces prestations d'intérêt public.

### Amélioration des bases de production et mesures d'accompagnement social

Les instruments utilisés dans ce domaine devraient contribuer essentiellement à réduire les coûts et à renforcer la compétitivité. Ils soutiennent indirectement la production agricole et, par la même occasion, les prestations d'intérêt public que doit également fournir l'agriculture. Il s'agit de mesures visant des améliorations structurelles, de mesures d'accompagnement social et du développement de la vulgarisation, de la sélection végétale et de la sélection animale ainsi que des ressources génétiques.

» A33



Source: Compte d'Etat

En 2014, la Confédération a déboursé en tout 3693 millions de francs pour l'agriculture et l'alimentation, soit 5,8% de ses dépenses totales. Les frais liés à l'agriculture arrivent en sixième position, après la sécurité sociale (21414 millions), les finances et les impôts (9469 millions), le trafic et les télécommunications (8429 millions), la recherche et la formation (6952 millions) et la défense nationale (4348 millions).

#### Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation

Poste de dépenses	2011	2012	2013	2014
	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.
Production et ventes	441	440	450	431
Paievements directs	2 795	2 809	2 799	2 815
Amélioration des bases de production et mesures d'accompagnement social	135	192	189	184
Autres dépenses	293	270	268	263
<b>Total agriculture et alimentation</b>	<b>3 663</b>	<b>3 711</b>	<b>3 706</b>	<b>3 693</b>

Sources: Compte d'Etat, OFAG



## Vue d'ensemble

L'art. 7 L'Agr énumère les principes sur lesquels la Confédération se fonde pour fixer les conditions-cadre nécessaires à la production et aux ventes de produits agricoles: l'agriculture doit produire de manière durable et peu coûteuse tout en tirant de la vente de ses produits des recettes aussi élevées que possible. L'orientation marché et le caractère durable de l'exploitation sont ainsi renforcés au sens de l'article constitutionnel. La Confédération peut recourir à divers instruments conformes à ces principes pour soutenir l'agriculture suisse, en encourageant des mesures d'entraide destinées à promouvoir la qualité et les ventes et en prenant des mesures relatives à la désignation et à l'importation de produits agricoles. Ces mesures peuvent être appliquées dans tous les domaines de production. La Confédération dispose également d'instruments plus spécifiques pour les secteurs de l'économie laitière, de la production animale, de la viticulture et de la production végétale.

### Moyens financiers 2014

En 2014, 431 millions de francs ont été consacrés à des mesures de promotion de la production et des ventes, soit en tout 19 millions de francs de moins que l'année précédente. **Économie laitière:** en 2014, 296 millions de francs ont été utilisés, soit 5,5 millions de moins que l'année précédente. Les fonds ont été alloués sous la forme d'un supplément pour le lait transformé en fromage et d'un supplément de non-ensilage. La baisse des dépenses observée en 2014 est due à la diminution des moyens financiers disponibles pour les suppléments pour le lait. **Production animale:** les dépenses dans les limites de l'enveloppe financière affectée à la production et aux ventes se sont élevées en 2014 à 12 millions de francs, restant ainsi au même niveau que l'année précédente. **Production végétale, y compris la viticulture:** en 2014, 64 millions de francs ont été utilisés, ce qui correspond à une baisse de 17 millions de francs par rapport à l'année précédente. Ce recul s'explique par le recours, en 2013, à des dépenses uniques pour la mise en valeur des excédents de concentré de jus de poire (2,1 millions de fr.) ainsi qu'au déclassement de vins d'appellations d'origine contrôlée, qui sont passés dans la catégorie des vins de table (4,6 millions de fr.). Par ailleurs, les fonds affectés aux grandes cultures ont diminué de 10,7 millions de francs à la suite de la réduction partielle des taux des contributions. Sur les dépenses engagées dans la production végétale en 2014, 95% étaient dues à l'encouragement des cultures particulières (contributions à des cultures particulières), 4% à la transformation et à la mise en valeur de fruits et 1% à des mesures de soutien à la viticulture. **Promotion de la qualité et des ventes:** des fonds de l'ordre de 59,7 millions de francs ont été utilisés, ce qui correspond à une hausse de 3,3 millions de francs par rapport à l'année précédente. L'augmentation des dépenses s'explique par l'application des nouvelles mesures dédiées à la promotion de la qualité.

#### Dépenses pour la production et les ventes

Poste des dépenses	2013	2014 <sup>1</sup>	2014	2015 <sup>1</sup>
	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.
Promotion de la qualité et des ventes	56	60	60	65
Économie laitière	301	296	296	296
Économie animale	12	13	12	13
Production végétale (y c. viticulture)	81	73	64	67



» A34

» A35

» A36

» A37

» A38

<b>Total</b>	<b>450</b>	<b>442</b>	<b>431</b>	<b>440</b>
--------------	------------	------------	------------	------------

<sup>1</sup>Budget Sources: budget, comptes d'État 2015

### Perspectives pour 2015

Les fonds affectés à la production et aux ventes restent à peu près stables dans l'ensemble. La promotion de la qualité et des ventes est le seul domaine à avoir connu une modification du budget, qui s'est traduite par une hausse de quelque 5 millions de francs. Les moyens supplémentaires sont consacrés à des initiatives d'exportation et à des projets de durabilité.

Dominique Wolf, OFAG, Unité de direction Marchés et création de valeur, <mailto:dominique.wolf@blw.admin.ch>



## Economie laitière

La quantité de lait commercialisé en 2014 a augmenté de 3,3 % pour atteindre le chiffre record de 3,54 millions de tonnes. Quelque 29 000 tonnes (0,8 %) provenaient de la Principauté de Liechtenstein et de la zone franche genevoise. Le lait bio représente pour l'année sous revue 6,3 % de la production et 32,3 % du lait ont été produits sans ensilage. Enfin, environ 100 000 tonnes de lait (2,7 %) sont issus d'exploitations d'estivage.

### Mesures en faveur du marché laitier suisse en 2014

Produit / Mesure	Lait cru	Fromage	Beurre	Lait écrémé	Lait en poudre	Lait de consommation, crème, produits laitiers frais
Protection douanière	■	- <sup>1</sup>	■	■	■	■
Suppléments	-	■	-	-	-	-
Obligation de déclarer la production et la mise en valeur	■	■	■	■	■	■
Contrats d'achat de lait	■	-	-	-	-	-

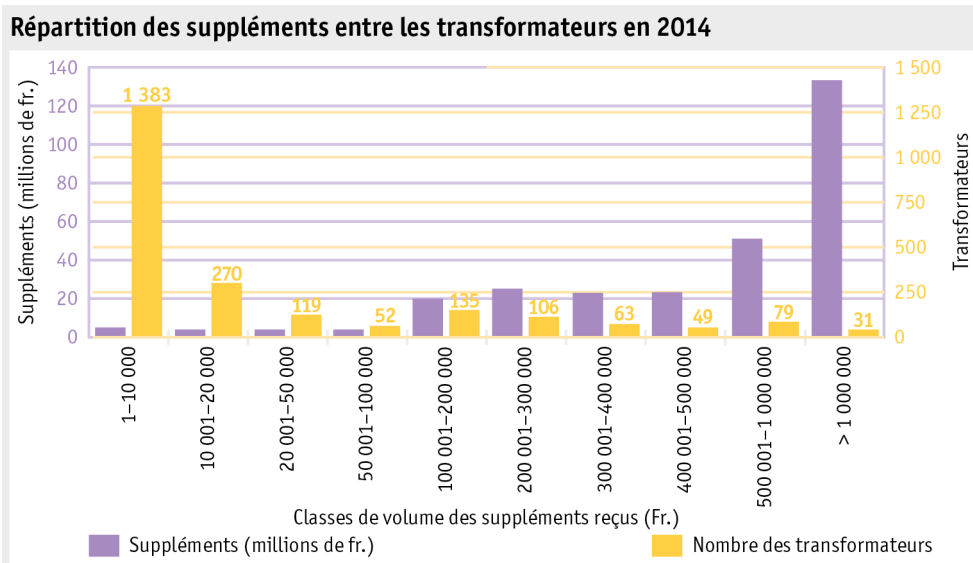
<sup>1</sup> La protection douanière subsiste cependant à l'égard des pays non membres de l'Union européenne.

Source : OFAG

### Moyens financiers et chiffres clés en 2014

En 2014, les suppléments accordés par la Confédération pour la transformation du lait restent inchangés: ils se montent à 15 centimes par kilo de lait transformé en fromage et à 3 centimes par kilo de lait produit sans ensilage. Le financement de ces deux suppléments représente, pour 2014, 293 millions de francs (contre 299 millions de francs en 2014). En outre, la gestion des données de l'économie laitière et les moyens informatiques qu'elle nécessite ont coûté près de 3 millions de francs à la Confédération. L'enregistrement et le contrôle des données de la production et de la transformation du lait sont l'affaire de la société TSM Treuhand GmbH (TSM), avec laquelle l'OFAG a passé un contrat expirant à la fin de l'année 2015. Il appartient à la société TSM de s'assurer, en prenant au besoin les sanctions nécessaires, que les transformateurs de lait s'acquittent de leurs obligations, à savoir déclarer mensuellement les chiffres de la production et de la transformation du lait. Sur la base de ces chiffres, TSM calcule les suppléments à payer et communique ces données deux fois par semaine à l'OFAG, lequel verse ensuite aux transformateurs les suppléments destinés aux producteurs. En vertu de l'[ordonnance sur le soutien du prix du lait](#), les transformateurs sont tenus, dans le délai d'un mois, de reverser ces suppléments aux producteurs qui leur ont fourni le lait servant à fabriquer du fromage. Ces suppléments doivent figurer séparément sur les décomptes d'achat de lait aux producteurs. De plus, les transformateurs doivent tenir leur comptabilité de telle sorte que les montants reçus et versés au titre des suppléments laitiers apparaissent clairement. Le graphique ci-dessous montre le nombre de transformateurs qui ont bénéficié de suppléments laitiers ainsi que les suppléments versés par classe de volume des suppléments reçus pendant l'année civile 2014.





Source : OFAG

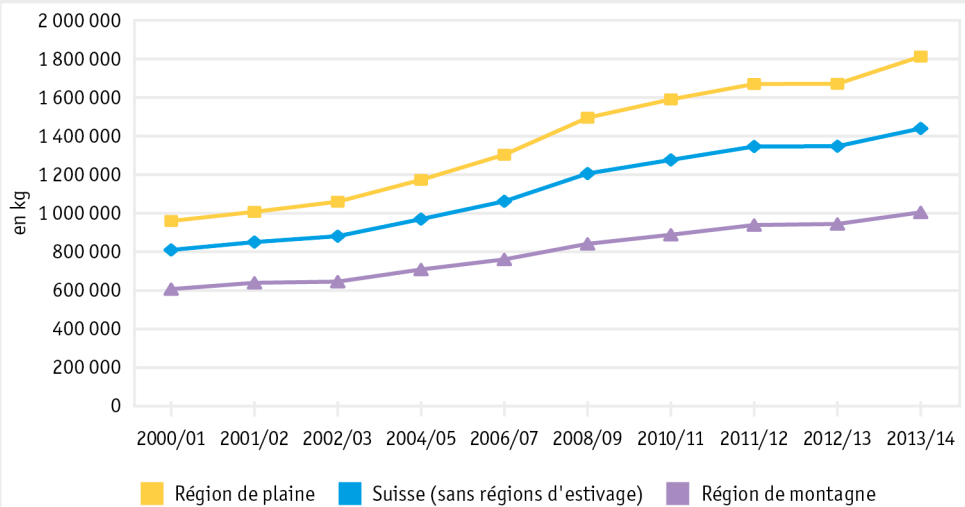
En 2014, 2287 transformateurs de lait ont reçu au total 293 millions de francs de suppléments laitiers, ce qui représente en moyenne environ 128000 francs par transformateur. Il apparaît qu'un petit nombre de grandes entreprises transformatrices recueillent la plus grande part des suppléments, puisque 20% d'entre elles ont reçu presque 95% des suppléments, tandis que 61% des transformateurs (1383 entreprises) ont encaissé un montant n'excédant pas 10000francs par an. Ces derniers étaient le plus souvent des exploitations d'estivage produisant leur propre fromage. Pour cette catégorie, les suppléments versés par kilo de lait transformé en fromage se montent à 5millions de francs au total. Le service d'inspection de l'OFAG procède à des contrôles auprès des transformateurs en ce qui concerne les données des suppléments laitiers, suivant une approche fondée sur une appréciation du risque. Quelque 200 entreprises ont été contrôlées au cours de l'année sous revue et, pour près de la moitié d'entre elles, la régularité des opérations a été contestée. La plupart de ces contestations ont donné lieu à un simple avertissement, lorsqu'il s'agit par exemple de petites erreurs de saisie ou de fautes relevées pour la première fois. Dans tous les cas, les suppléments reçus indûment sur la base de déclarations inexactes doivent être remboursés. De plus, il a été plus souvent nécessaire d'enjoindre les transformateurs achetant le lait aux producteurs d'établir correctement le décompte des suppléments laitiers.

» A36

Pendant l'année économique laitière 2013-2014 (du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2014), il existait en Suisse 12523 exploitations laitières en région de plaine (y compris la zone des collines) et 10740 en région de montagne. Le nombre de ces exploitations a diminué de 840 unités par rapport à l'année économique laitière précédente, soit un recul de 3,5%. Autrement dit, chaque jour pendant ce laps de temps, plus de deux éleveurs laitiers cessaient leur activité. Les 2703 exploitations d'estivage ont quant à elles commercialisé en moyenne 35900 kg de lait. La production moyenne de lait commercialisé par exploitation a atteint, en 2014, 181928 kg en région de plaine et 101184 kg en région de montagne. Par rapport à l'année économique laitière 2012-2013, le volume de la collecte du lait a augmenté de 14153 kg en plaine et de 6023 kg en montagne. Considérée sur les dix dernières années, la progression se chiffre à 62,8% pour la plaine et à 48,1% pour la montagne. Ces évolutions contrastées montrent que la région de plaine bénéficie de plus grandes possibilités de croissance. De même, exprimée en pour cent, la production moyenne en 2013-2014 a davantage augmenté en plaine qu'en montagne par rapport à l'année économique laitière précédente.



Evolution des quantités de lait commercialisé, en moyenne par exploitation

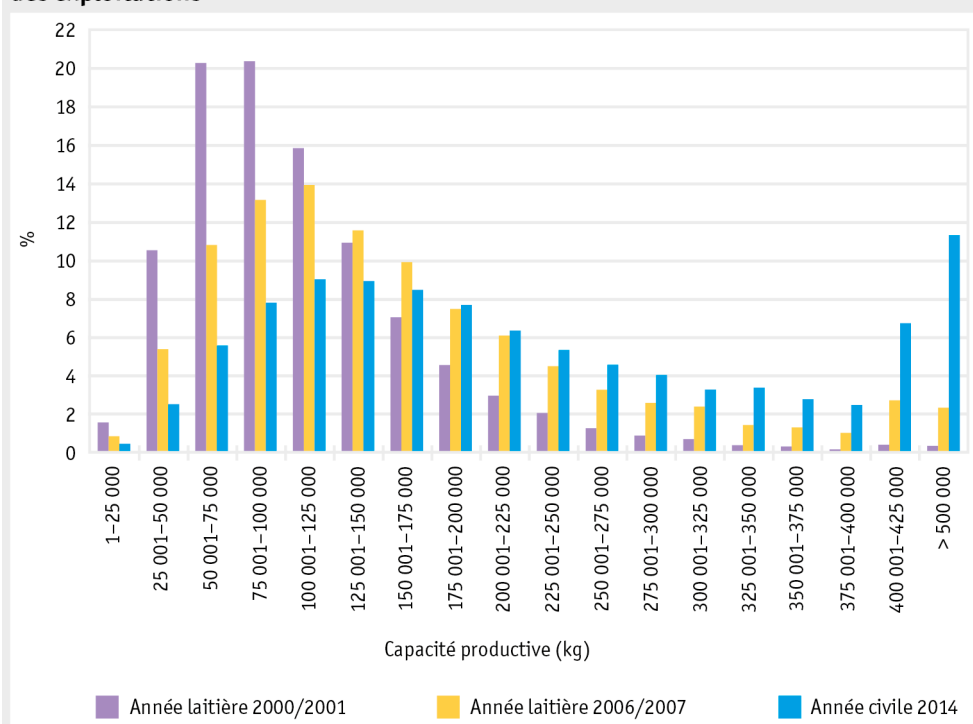


Source : OFAG

En ce qui concerne le lait commercialisé, le rendement moyen de la vache laitière s'est accru de 24% par rapport à la période 2000-2001 pour atteindre 6169 kg de lait. Rapporté à l'hectare de surface agricole, le rendement a augmenté de près de 37% et se situe à 5856 kg de lait. Le rendement affiche donc une légère hausse par rapport à l'an dernier: +180 kg par vache (+3,0%) et +261 kg par hectare (+4,7%). Au cours de l'année économique laitière 2014, le volume du lait écoulé par les exploitations laitières s'est monté à 3,41 millions de tonnes, contre 97000 tonnes pour les exploitations d'estivage. Les producteurs de lait écoulant moins de 100000 kg de lait par an représentent 41,6% des producteurs, mais ne participent à la production totale qu'à raison de 16%. Les exploitations écoulant plus de 350000 kilos de lait ont commercialisé 23% du volume total de lait. Enfin, pendant l'année sous revue, 554 exploitations ont écoulé plus de 0,5 million de kilos de lait, contre 390 en 2013.



### Pourcentage de lait commercialisé par capacité productive des exploitations



Source : OFAG

### Contrats d'achat de lait

Le nouvel [article 37 LAg](#) relatif aux contrats-types dans le secteur laitier est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il stipule que l'élaboration de ces contrats est du ressort des interprofessions et que leur durée initiale ainsi que la durée de prolongation est de un an au minimum. En outre, le contrat doit comprendre au moins des dispositions sur les quantités, les prix et les modalités de paiement. Pour le reste, les parties contractantes peuvent s'accorder sur d'autres dispositions, à condition que celles-ci ne représentent pas une entrave majeure à la concurrence. À la demande d'une interprofession, le Conseil fédéral peut rendre l'utilisation du contrat-type obligatoire à tous les échelons de l'achat et de la vente de lait cru. Les tribunaux civils sont compétents pour tout litige découlant des contrats-types et des contrats individuels.

### Interprofession du Lait

L'Interprofession du lait (IP Lait) est l'organisation interprofessionnelle de l'économie laitière suisse. Le 7 juin 2013, le Conseil fédéral a déclaré en juin 2013 de force obligatoire les dispositions du contrat-type ainsi que du règlement sur la segmentation du marché pour les non-membres également, et ce pour une période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2015. L'obligation de conclure des contrats écrits pour toutes les opérations d'achat ou de vente de lait s'applique ainsi également aux personnes et organisations qui ne sont pas membres de l'IP Lait. Les contrats d'achat de lait doivent indiquer la répartition du lait dans les différentes catégories de valorisation. En 2014, 85,1% du lait acheté aux producteurs ont été écoulés dans le segment A, 13,2% dans le segment B et 1,7% dans le segment C.

### Segmentation du marché laitier par catégories de valorisation



Lait A	Produits à haute valeur ajoutée bénéficiant d'une protection douanière et d'une compensation du prix de la matière première. Le lait A se vend plus cher que le lait des segments B et C.
Lait B	Produits laitiers ne bénéficiant ni d'une protection douanière ni de la compensation du prix de la matière première, destinés au marché intérieur et à l'exportation.
Lait C	Produits à faible valeur ajoutée destinés au marché mondial. Le lait de ce segment est le plus faiblement valorisé. Les producteurs ne sont pas obligés de le commercialiser.

IP Lait a procédé en décembre 2014 à des contrôles auprès des 22 principaux acheteurs de lait collecté (20 membres d'IP Lait et 2 non membres) afin de s'assurer que les contrats d'achat mentionnaient les volumes et les prix corrects pour chaque catégorie de lait. Des lacunes ont été constatées chez 12 de ces 22 acheteurs. Le secrétariat d'IP Lait les a enjointes de régulariser leur situation avant la fin du mois de juin 2015. Les contrôles effectués par IP Lait ne concernent pas seulement les comptes de la collecte du lait. En effet, tant les acteurs de la commercialisation du lait que ceux de sa transformation sont tenus de déclarer mensuellement à la société TSM les volumes de lait achetés et vendus pour chaque segment, mais aussi les produits laitiers fabriqués et exportés à partir du lait B et du lait C. À la clôture des comptes, TSM vérifie que les volumes de lait des segments B et C correspondent à celui des produits laitiers fabriqués et exportés. Les contrevenants encourent des sanctions prises par IP Lait pour tout écart supérieur à 5% par an et par segment. Les contrôles effectués en 2013 par TSM ont révélé, chez 17 transformateurs, des anomalies qui ont été signalées au secrétariat d'IP Lait. Celui-ci n'a découvert aucune irrégularité concernant la segmentation du marché laitier. Les résultats de contrôles effectués en 2014 seront communiqués en été 2015.

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, [hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch](mailto:hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch)  
 Monika Meister, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage Rudolf Büschlen, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage

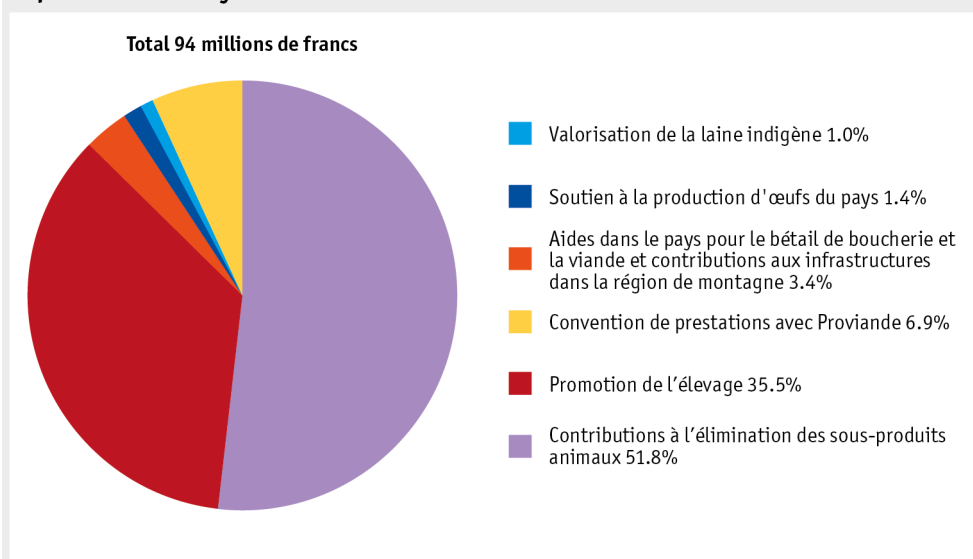


## Economie animale

### Moyens financiers en 2014

L'année sous revue, un crédit de 94 millions de francs a été débloqué en faveur de l'économie des productions animales (y compris pour la promotion de l'élevage et les contributions à l'élimination des sous-produits animaux).

#### Répartition des moyens financiers en 2014



» A37

Source : Compte d'Etat

### Moyens financiers en faveur du marché des animaux de boucherie et du marché de la viande

L'OFAG a confié à la coopérative Proviande un mandat d'exécution de mesures de politique agricole concernant les animaux de boucherie et le marché de la viande.

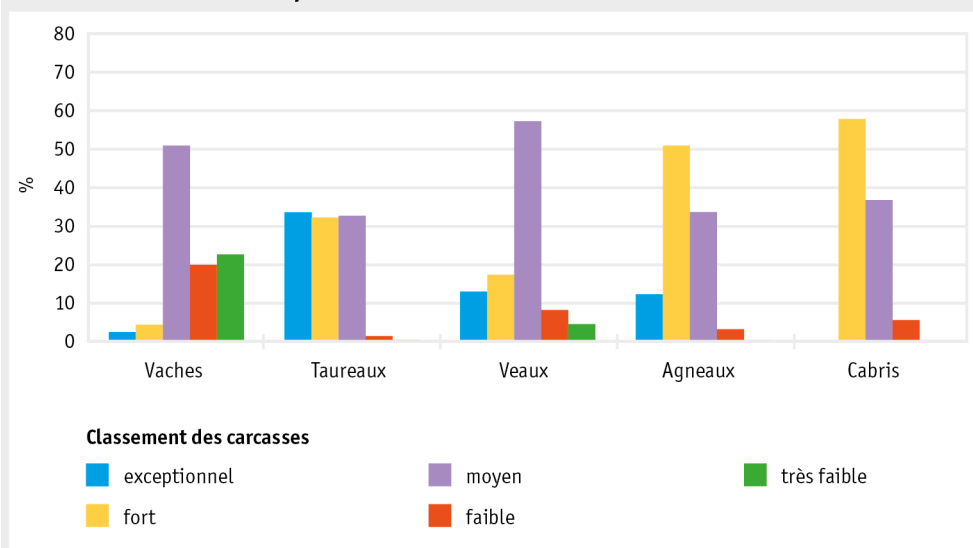
### Évaluation impartiale de la conformation des animaux de boucherie

En application de l'ordonnance sur le bétail de boucherie, Proviande est chargée de classer par conformation et par état d'engraissement les animaux de boucherie abattus dans les grands abattoirs (c'est-à-dire ceux où l'on abat au moins 120 porcs ou 23 unités de gros bétail par semaine). Le classement des bovins, des ovins, des caprins et des équidés repose sur une appréciation visuelle de la conformation et de l'état d'engraissement selon les critères CH-TAX. Quant au classement des porcs, il est obtenu en mesurant la proportion de viande maigre au moyen d'appareils. Les résultats de ce classement réalisé impartialement sont enregistrés de façon centralisée sur un serveur de la société Identitas SA. L'opération a également lieu dans les autres abattoirs, à de rares exceptions près, mais elle est effectuée par le personnel de l'abattoir. L'impartialité du jugement répond à des impératifs d'amélioration de la transparence et de la conformation des animaux, mais aussi à des objectifs statistiques et à la nécessité de déterminer la juste valeur des animaux de boucherie. L'amélioration de la qualité des animaux de boucherie, observée ces dernières années, est le résultat du savoir-faire des éleveurs. Près de 66% des taureaux, 30% des veaux et 63% des agneaux ont été classés parmi les carcasses à bon développement musculaire, voire à fort développement musculaire. En 2005, les animaux classés dans ces catégories ne représentaient encore que 43% des taureaux, 17% des veaux et 43% des agneaux. Ces dernières années entre 40% et 47% des vaches abattues étaient classées parmi les animaux à développement musculaire moyen ou réduit, ce qui correspond à la nature



du cheptel suisse, composé en grande partie de vaches laitières et issu d'une sélection visant spécifiquement les races laitières.

**Classement des carcasses par classes de conformation en 2014**



Source : Proviande

**Surveillance des marchés publics et mesures de désengorgement des marchés**

Proviande établit, en accord avec les cantons et organisations paysannes, le programme annuel des marchés publics de bétail de boucherie et de moutons avant le début de l'année civile. Ce programme indique les lieux et les jours de marché ainsi que les catégories d'animaux pouvant être présentées. La mise en œuvre de la Politique agricole 2014-2017 a entraîné une modification de l'ordonnance sur le bétail de boucherie: à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, les bovins de boucherie destinés à la vente sur les marchés publics doivent être âgés d'au moins 161 jours. Proviande a adapté ses règlements pour se conformer à cette nouvelle disposition, si bien que les marchés publics des veaux de boucherie ont cessé d'exister après le 30 juin 2014. Le nombre de têtes de gros bétail vendu aux enchères l'année sous revue marque un recul de 2500 unités (-4,3%) par rapport à l'année précédente, en raison d'une diminution du nombre de bêtes de boucherie. Par contre, le nombre des moutons vendus aux enchères a augmenté de 2500 têtes (+3,5%) par rapport 2013. Les animaux invendus en période d'excédents saisonniers ou temporaires ont été réglementairement cédés aux détenteurs de parts de contingents, aux prix fixés hebdomadairement par Proviande. En 2014, ces mesures de désengorgement du marché portaient sur 2677 ovins et 304 bovins.

**Les marchés publics surveillés en 2014, en chiffres**

Caractéristiques des marchés surveillés	Unité	Veaux <sup>1</sup>	Gros bétail	Ovins
Marchés publics surveillés	Nombre	153	709	325
Animaux vendus aux enchères	Nombre	23972	55721	73383
Nombre moyen d'animaux par marché	Nombre	157	79	226



Part des animaux présentés sur l'ensemble des abattages	%	10	14	33
Animaux cédés pour désengorger le marché	Nombre	9	304	2677

<sup>1</sup> Les marchés publics des veaux de boucherie n'ont eu lieu que de janvier à fin juin 2014. Quelle: Proviande

Pour atténuer les effets des fluctuations saisonnières, qui ont provoqué des excédents au printemps et en été 2014, et soutenir les prix du veau, les abattoirs ont stocké 593 tonnes de viande de veau pour l'écouler en automne. L'OFAG a versé 3,1 millions de francs (environ 5 francs par kilo) pour subvenir aux frais de stockage et compenser la dépréciation due à la surgélation.

### Interventions sur le marché des œufs

Le marché des œufs accuse une baisse marquée de la demande après Pâques. Pour atténuer les effets de ces variations saisonnières, l'OFAG a débloqué en 2014, dans les limites des crédits autorisés et après avoir consulté les milieux concernés, un montant d'environ 1,6 million de francs pour des mesures de mise en valeur. Les fabricants de produits à base d'œufs ont cassé pendant l'année sous revue 11,8 millions d'œufs de consommation suisses, dont les blancs et les jaunes d'œuf ont été utilisés par l'industrie alimentaire du pays. Cette mesure a permis de désengorger le marché des œufs de consommation. De leur côté, les commerçants ont réduit le prix de 5,4 millions d'œufs de consommation au profit des consommateurs. La Confédération a accordé une contribution de 9 centimes par œuf cassé et une autre de 5 centimes par œuf vendu à prix réduit. La branche elle-même contribue aussi à l'allègement du marché à hauteur du même montant. En tout, dix entreprises ont participé aux campagnes d'œufs cassés et huit à la campagne de ventes à prix réduits.

### Valorisation de la laine indigène

En 2014, l'OFAG a contribué à financer, en premier lieu, des projets innovants de valorisation de la laine indigène, en application de l'ordonnance sur la transformation de la laine de mouton du pays. En second lieu, il a accordé des subventions à des organisations d'entraide qui se consacrent à cette tâche, à condition que le tri, le lavage et la transformation de la laine soient réalisés en Suisse, des opérations dont seul le lavage peut exceptionnellement avoir lieu à l'étranger. En 2014, l'OFAG a soutenu huit projets innovants qui ont reçu au total 0,5 million de francs. Au cours de l'année sous revue, sept organisations d'entraide ont recueilli 203 tonnes de laine indigène pour la trier et la laver en vue de la transformer en produits finis dans le pays. La contribution versée par la Confédération se monte à 2 francs par kilo de laine lavée et représente 0,4 million de francs au total.

### Promotion de l'élevage

En vertu de l'[art. 144 LAgr](#), les contributions fédérales destinées à la promotion de l'élevage ne peuvent être versées qu'à des organisations d'élevage reconnues, [dont la liste](#) est publiée sur le site internet de l'OFAG. Les dispositions d'exécution de la loi, qui figurent dans l'ordonnance sur l'élevage (OE), fixe les conditions que doit remplir un syndicat d'élevage de bovins, de porcins, d'ovins ou de caprins, d'équidés, de lapins, de volaille, d'abeilles mellifères ou de camélidés du Nouveau-monde pour être agréé par l'OFAG. La durée de l'agrément est de dix ans au maximum. Suite à la révision de l'[ordonnance sur l'élevage \(OE\)](#), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les contributions par animal inscrit au herd-book ne sont allouées qu'aux conditions suivantes: a) que les parents et les grands-parents soient enregistrés ou mentionnés dans un herd-book de la même race, et b) que l'animal présente un pourcentage de sang de 87,5 % ou plus de la race. En outre les mesures zootechniques ne donnent droit à une contribution que



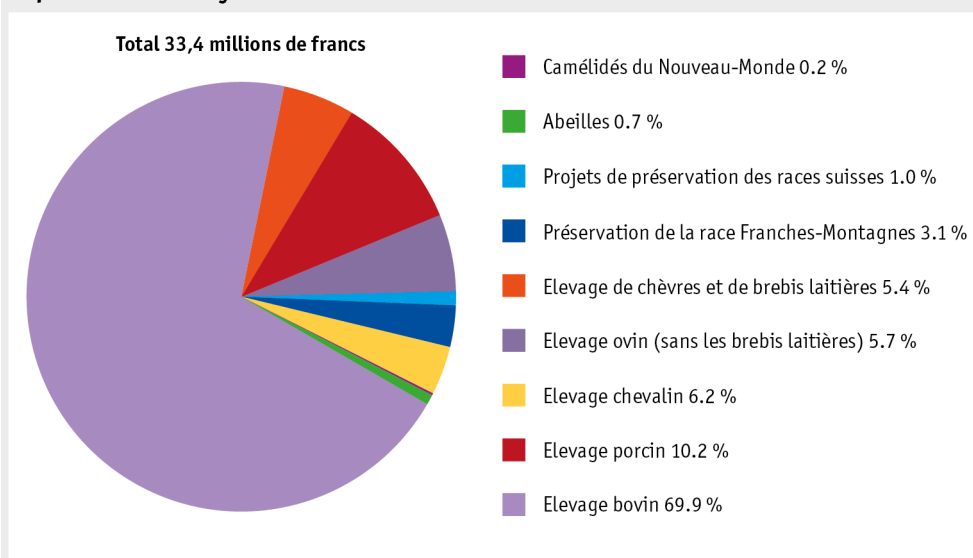
pour les animaux dont le propriétaire, domicilié en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein, était membre actif d'un syndicat d'élevage agréé. Les mesures zootechniques ne donnent droit qu'à une seule contribution par animal et par an. L'amendement de l'ordonnance sur l'élevage le 1<sup>er</sup> juillet 2014 a permis d'allouer pour la première fois des contributions aux contrôles sanitaires des bovins. L'intérêt de l'opération consistant à relever et à enregistrer les caractéristiques de l'état sanitaire des animaux, réalisée selon des normes internationales, réside principalement dans l'emploi des signes cliniques et diagnostiques pour élever des animaux robustes, notamment grâce à la méthode de la sélection génomique. Les efforts déployés dans ce domaine par les syndicats d'élevage avec l'appui de la Confédération constituent un progrès décisif dans la réalisation des objectifs stratégiques définis pour la période après 2010 par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires sanitaires ([Stratégie Santé animale en Suisse 2010+](#)). Une contribution de 33,4 millions de francs au total a été versée à 22 syndicats d'élevage en 2014 pour la gestion du herd-book, la réalisation d'épreuves de productivité et la préservation des espèces suisses. Dans le domaine de la préservation des races, il s'agit dans la plupart des cas de projets durant plusieurs années. Les contributions inférieures à 50000 francs par syndicat d'élevage n'ont pas été versées, sauf en ce qui concerne les races suisses.

» A38

### Répartition des moyens financiers en 2014

Quelque 23,5 millions de francs (soit 70% des moyens à disposition) ont été alloués à l'élevage des bovins; les deux tiers de ces moyens ont servi à réaliser des contrôles de la production laitière. Les contributions de la Confédération ont permis de baisser le coût des services fournis par les syndicats d'élevage: par exemple, les éleveurs bénéficient de tarifs réduits pour les contrôles de la production laitière.

#### Répartition des moyens financiers en 2014



Source : Compte d'Etat

### Contrôle des syndicats d'élevage

Les syndicats d'élevage agréés ont été soumis à un contrôle de l'emploi des moyens alloués pour promouvoir l'élevage. Tous les syndicats sont contrôlés au moins une fois tous les cinq ans. Quatre d'entre eux l'ont été en 2014. Le résultat des contrôles figure dans un rapport faisant état des lacunes constatées et des instructions données pour que l'on y remédie.





## Préservation des races suisses menacées

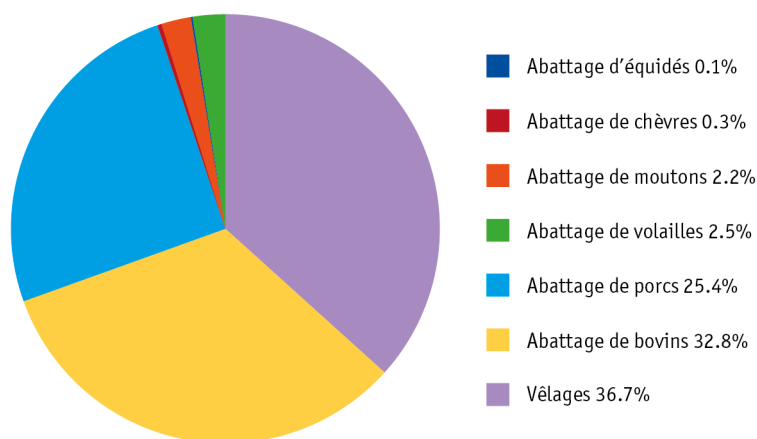
Conscient de l'importance que présente la diversité des espèces animales pour l'alimentation et l'agriculture, l'OFAG appuie les actions visant à préserver et à promouvoir les races d'animaux d'élevage d'origine suisse qui sont menacées. Pour être moins rentables, ces races suisses n'en ont pas moins une valeur culturelle et écologique, mais aussi une grande importance pour la biodiversité. Ces races anciennes se caractérisent en effet par une adaptabilité et une rusticité qui leur vaudra un regain d'intérêt, compte tenu de l'évolution des conditions climatiques, des attentes de la société et du consommateur. Il importe donc de les préserver et de les promouvoir. Ces races moins rentables ont survécu jusqu'à aujourd'hui grâce à des éleveurs qui s'investissent beaucoup dans leur travail, avec l'appui technique des syndicats d'élevage. À cet égard, l'appui financier accordé à ce jour par la Confédération s'est révélé favorable au développement des cheptels. À l'heure actuelle, cette action concerne 23 races, appartenant à diverses espèces (bovins, équidés, ovins, caprins, porcins, abeilles, lapins et volaille), et jugées menacées en raison de leur faible population, à cause d'un degré de consanguinité trop élevé ou à des fins de maintien des traditions. Elle peut se concrétiser sous la forme de projets, formés par des syndicats d'élevage agréés, des organisations non gouvernementales ou des instituts de recherche, qui visent à sauvegarder les races menacées, à créer des produits attrayants issus de ces races, ou à mener des études pour identifier et améliorer la diversité génétique. En outre, l'OFAG organise chaque année un atelier d'amélioration des ressources génétiques animales avec l'Association Suisse pour la Production Animale (ASP). L'édition 2014 de cet atelier était particulièrement axée sur la préservation et l'amélioration des ressources génétiques animales dans les exploitations familiales. Les éleveurs ont pu y présenter les mesures qu'ils ont prises dans ce but. À cette occasion, une discussion a eu lieu sur différents paramètres génétiques auxquels il faudrait accorder plus d'attention. Par ailleurs, l'OFAG continue de renforcer sa collaboration avec le pool national de zoogénétique pour les bovins, les porcs, les chevaux et les chèvres (mesure ex-situ). L'OFAG œuvre aussi sur le plan international, notamment à la présidence de l'European Regional Focal Point for Animal Genetic Resources, qui regroupe plus de 45 États européens, ainsi que dans diverses commissions et groupes de travail de la FAO.

## Contributions à l'élimination des sous-produits animaux

Depuis l'entrée en vigueur de la Politique agricole 2014-2017, la contribution à l'élimination des sous-produits animaux a été étendue aux équins et à la volaille, conformément à l'[art. 45a, al. 2 de la loi sur les épizooties](#). L'application cette mesure s'appuiera sur la BDTA, comme c'est déjà le cas pour les bovins, les porcs, les ovins et les caprins. La possibilité de recevoir 25 francs par équidé a déjà eu des effets favorables sur la pratique des abattoirs, plus enclins à déclarer l'abattage des chevaux dans la BDTA. En ce qui concerne la volaille, un nouveau système a été introduit. Celui-ci prévoit le versement aux abattoirs d'une contribution de 12 francs par tonne de poids vif pour l'élimination des sous-produits animaux.



Répartition des contributions à l'élimination des sous-produits animaux



Source : Compte d'Etat

En 2014, ce sont au total 1,2 million de francs qui ont été versés, pour l'élimination des sous-produits d'animaux de boucherie pesant au total 100500 tonnes de poids vif, aux 15 abattoirs qui en avaient fait la demande dans la BDTA. Les cinq établissements les plus importants ont reçu 99,9% de ce montant, dont 50% sont échus à un seul d'entre eux. Les conclusions tirées des projets pilotes sur la prospection des marchés ont influé sur la Politique agricole 2014-2017 et débouché sur l'édiction de [l'ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles \(OPVA\)](#). Ce texte comporte un dispositif qui permet, depuis 2014, de participer au financement des initiatives d'exportation dans le cadre de la promotion des ventes de produits agricoles à l'étranger, en autorisant pour cinq ans au plus le cofinancement des opérations de communication et de prospection du marché, à raison de 50% des coûts au maximum. Les amendements apportés à l'ordonnance ont entraîné un ajournement du délai fixé pour le dépôt des demandes de cofinancement. Malgré tout, cinq initiatives ont bénéficié d'un soutien en 2014; elles concernaient respectivement le fromage, la viande, l'agriculture biologique, l'élevage bovin et les plantes ornementales. Le nouveau dispositif est d'autant plus apprécié et utilisé qu'il permet de recueillir de précieuses informations pour les acteurs désireux de pénétrer sur de nouveaux marchés. Il se peut que toutes les ressources à disposition ne soient pas employées, étant donné le léger retard subi dans la présentation du projet et les difficultés d'accéder à certains marchés.

» A34

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, [hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch](mailto:hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch)  
 Corinne Boss, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage Hanspeter Lüthi, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage Catherine Marguerat, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage



## Production végétale

Avec 4,2 milliards de francs, la production végétale contribue moins que la production animale (5,2 mia. de fr.) à la **valeur totale de la production suisse** (9,4 mia. de fr.). Les cultures maraîchères et horticoles, suivies des cultures fourragères, viennent en première place de la production de ce secteur. La production végétale est soutenue par la Confédération au moyen de mesures de protection douanière, mais également au moyen de contributions à des cultures particulières ainsi que de contributions à la transformation des fruits produits en Suisse.

### Provvedimenti 2014

Coltura / Provvedimento	Cereali	Leguminose a granelli	Semi oleosi	Patate	Barba- bietole da zucchero	Sementi	Verdura, fiori recisi, vitivinicoltura	Frutta
Protezione doganale <sup>1</sup>	■	■	■	■	■	■	■	■
Contributi alla trasformazione	-	-	-	-	-	-	-	■ <sup>2</sup>
Contributi per singole colture	-	■	■	-	■	■ <sup>3</sup>	-	-

<sup>1</sup> A seconda dello scopo d'utilizzo o della voce di tariffa non vi è imposizione doganale o vengono applicati dazi ridotti.

<sup>2</sup> Riguarda solo una parte del raccolto (riserva di mercato per concentrati di succo di frutta a granelli, compensazione parziale della differenza tra il prezzo alla produzione estero della materia prima e quello praticato in Svizzera per la fabbricazione di prodotti a base di bacche, frutta a granelli e frutta a nocciolo).

<sup>3</sup> Solo per patate, mais e piante foraggere.

Fonte: UFAG

### Moyens financiers 2014

Les fonds affectés en 2014 à la production végétale ont diminué par rapport à l'année précédente, passant de 80,5 millions de francs à 63,6 millions de francs. Ce montant se répartit de la manière suivante: 95% pour la promotion de cultures particulières, 4% pour la transformation et la mise en valeurs des fruits et 1% pour des mesures de soutien à l'économie vitivinicole.

» A35

La diminution des dépenses s'explique d'une part par l'absence de dépenses exceptionnelles affectées en 2013 à la mise en valeur de concentré de jus de poire (2,1 mio. de fr.) et au déclasserement de vins d'appellations d'origine contrôlée (AOC) en vin de table (4,6 mio. de fr.). D'autre part, les ressources mobilisées pour les cultures des champs ont quant à elles diminué de 10,7 millions de francs.

### Contributions à des cultures particulières pour des grandes cultures

En vertu de l'**art. 54 de la loi sur l'agriculture (LAg)**, les **contributions à des cultures particulières** sont versées pour les oléagineux, les légumineuses à graines, les betteraves sucrières ainsi que les plants de pommes de terre et les semences de maïs, de graminées fourragères et de légumineuses fourragères. Les contributions à des cultures particulières (OCCP) ont remplacé les anciennes contributions à la culture des champs (OCCCh) lors de la mise en vigueur de la Politique agricole 2014-2017 (PA14-17). L'octroi de ces contributions permet d'encourager certaines cultures qui sont importantes pour l'approvisionnement de la population mais qui ne sont pas assez pratiquées du fait de leur rentabilité insuffisante. Les contributions ne sont donc versées que si les cultures sont récoltées à maturité. L'exécution de la mesure coïncide avec l'octroi des paiements directs pour des raisons pratiques (processus identiques).

#### Principales contributions (OCCP) en 2014

Culture	Surface <sup>1</sup>	Contribution	Total
	ha	fr. par ha	en 1 000fr.



Betterave à sucre	20965	1 600	33545
Colza	23144	700	16200
Tournesol	3 863	700	2 704
Soja	1 466	1 000	1 466
Féveroles	565	1 000	565
Pois protéagineux	3 953	1 000	3 953
Lupine	113	1 000	113
<b>Total</b>			<b>58 546</b>

<sup>1</sup> Estimation Source : OFAG

### Contributions à des cultures particulières pour les betteraves à sucre

L'UE a réorganisé le marché du sucre entre 2006 et 2009. Cette réforme s'est traduite par une baisse des prix du sucre sur le marché suisse. En effet, l'UE et la Suisse ont convenu de la solution dite du double zéro (suppression des mesures de compensation des prix pour le sucre contenu dans des produits agricoles transformés). La baisse des prix ayant été moins forte que prévu, le Conseil fédéral a décidé de réduire en deux étapes la contribution à la surface pour la betterave sucrière dans le cadre du train d'ordonnances sur la PA 2014-2017. Cette aide est ainsi passée de 1900 fr. par ha en 2013 à 1600 fr. par ha en 2014 et a été fixée à 1400 fr. par ha pour 2015. Le Parlement a relevé de 5 millions de francs le crédit affecté à la production végétale lors des débats sur le budget 2015. Par ailleurs, la Suisse subit les effets de la chute massive des prix observée dans l'UE, qui est due une production importante. Le Conseil fédéral a donc fixé à 1600 fr. par ha le montant de la contribution à des cultures particulières pour les betteraves sucrières à partir de 2015. Cette décision permet de pallier les pertes économiques subies par la culture de betteraves sucrières.

### Mesures de mise en valeur de fruits

La Confédération octroie des contributions pour différentes mesures destinées à la mise en valeur de fruits sur la base de l'art. 58, al. 1, LAgr. La Confédération a eu la possibilité jusqu'à fin 2013 de prendre de telles mesures pour des fruits à noyau ou à pépins ainsi que des produits à base de ces fruits et le raisin. L'art. 58, al. 1, LAgr a été remanié par le Parlement dans le cadre de la PA 2014-2017 de telle sorte que la Confédération peut désormais aussi soutenir des mesures visant à mettre en valeur des baies et des produits à base de ce type de fruits par l'octroi de contributions. [L'ordonnance sur les mesures visant à transformer des fruits \(ordonnance sur les fruits; RS 916.131.11\)](#) règle l'exécution des deux mesures actuellement soutenues par des contributions:

- **Stockage de la réserve du marché liée à l'exploitation, sous forme de concentré de jus de pomme et de poire** La réserve du marché liée à l'exploitation des cidreries sert à compenser les variations de récoltes dues au phénomène d'alternance que connaissent les pommiers et les poiriers. Le stockage de concentré de jus de pomme et de poire lors de récoltes abondantes permet de maintenir l'offre de concentré et de produits qui en sont issus même pendant les années à faible rendement. Les contributions représentent une indemnisation des coûts de stockage et d'intérêt du capital résultant de l'entreposage. Elles sont accordées pour une partie du concentré que les cidreries stockent en plus des réserves normales dont elles ont besoin (au maximum 40% de l'approvisionnement ordinaire des cidreries). Le montant des contributions est examiné et fixé chaque année par l'OFAG. Les cidreries professionnelles ont droit aux contributions. En 2014, 2290 tonnes de concentré de jus de pomme et 390 tonnes de concentré de jus de poire ont été stockées comme réserves du marché et ont bénéficié de contributions. Les contributions octroyées pour les réserves du

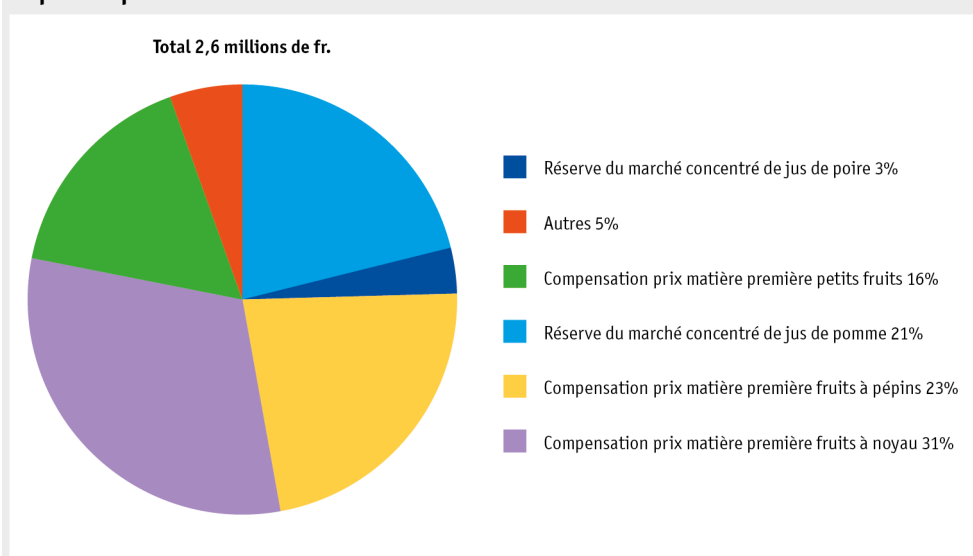


marché de concentré de jus de fruits à pépins se sont élevées en 2014 à 0,7 million de francs, contre un million de francs l'année précédente.

- **Fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau** Le degré de protection douanière varie selon le produit fabriqué à base de fruit et son utilisation. C'est dans le but de compenser ces différences que la Confédération accorde des contributions subsidiaires pour la fabrication de produits à base de fruits. Ces aides stimulent également les ventes de fruits transformés suisses et peuvent améliorer les prix à la production. Elles sont octroyées pour la fabrication de produits dont le droit de douane représente 10% au plus de leur prix franco frontière suisse et qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur l'alcool. Le montant des contributions correspond à une compensation partielle (50%) de la différence entre le prix à la production étranger de la matière première et celui pratiqué en Suisse. Les entreprises du premier stade de transformation ont droit à ces contributions.

Les contributions visant à compenser le prix de la matière première ont été versées jusqu'en 2013 pour la fabrication de produits issus de pommes, de poires, d'abricots, de cerises et de pruneaux. L'extension des contributions aux petits fruits a entraîné l'ajout des variétés suivantes pour la récolte de 2014: fraises, framboises, mûres et groseilles. Les contributions du prix des matières premières ont permis en 2014 de transformer 7767 tonnes de fruits frais (le concentré utilisé pour la fabrication de vinaigre a été converti en fruits à pépins frais), dont 5410 tonnes de fruits à pépins, 2090 tonnes de fruits à noyau et 267 tonnes de petits fruits. D'un montant de 1,9 million de francs, les contributions allouées à la fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau ont connu en 2014 une progression de 0,8 million de francs par rapport à l'année précédente.

#### Dépenses pour les mesures concernant les fruits 2014



Source : OFAG

#### Mesures destinées à adapter la production aux besoins des marchés

Les débats du Parlement sur la PA 2014-2017 ont abouti notamment à la réintroduction de l'art. 58, al. 2, L'Agr, dont la validité était à l'origine limitée à fin 2011. Cet article donne à la Confédération la possibilité de soutenir, par l'octroi de contributions, des mesures conjointes destinées à adapter la production de fruits et de légumes aux besoins du marché. Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) n'a pas encore proposé de mesures concrètes à cet effet dans le train d'ordonnances 2014-2017. Une table ronde a toutefois été envisagée pour examiner avec les secteurs concernés la nécessité de prendre des mesures d'adaptation. Le secteur maraîcher n'avait pas connaissance de besoins du marché



susceptibles de bénéficier d'une aide en application de l'art.58, al.2. Dans le secteur fruitier, l'encouragement de la culture de variétés de fruits a été au cœur des discussions à la demande du secteur. Il est ressorti des analyses que l'encouragement de la culture à grande échelle de variétés spécifiques ne correspondait pas aux besoins de la majorité des acteurs de la branche. A l'instar du secteur maraîcher, le secteur fruitier a décidé de n'introduire aucune des mesures visées à l'art.58, al.2, LAgr.

### Contributions au contrôle de la vendange

Conformément à l'art. 64, al. 3, LAgr, la Confédération participe financièrement aux contrôles de la vendange réalisés par les cantons, à savoir le suivi du raisin de la vigne à l'encaveur et la surveillance du respect des dispositions de production (rendements maximaux, teneurs minimales en sucre). La contribution se compose d'un montant de base de mille francs et d'un autre de 55francs par hectare qui dépend de la taille de la surface viticole cantonale. En 2014, pas moins de 835000francs ont été versés pour le contrôle des vendanges.

Liens accessibles depuis la page d'accueil de l'OFAG:

- » [Production et ventes: produits des champs](#)
- » [Production et ventes: fruits](#)
- » [Production et ventes: légumes](#)
- » [Production et ventes: vins et spiritueux](#)

Peter Schwegler, OFAG, Secteur Produits végétaux, <mailto:peter.schwegler@blw.admin.ch> Manuel Boss, OFAG, Secteur Produits végétaux Arnaud de Loriol, OFAG, Secteur Produits végétaux Marianne Glodé, OFAG, Secteur Produits végétaux

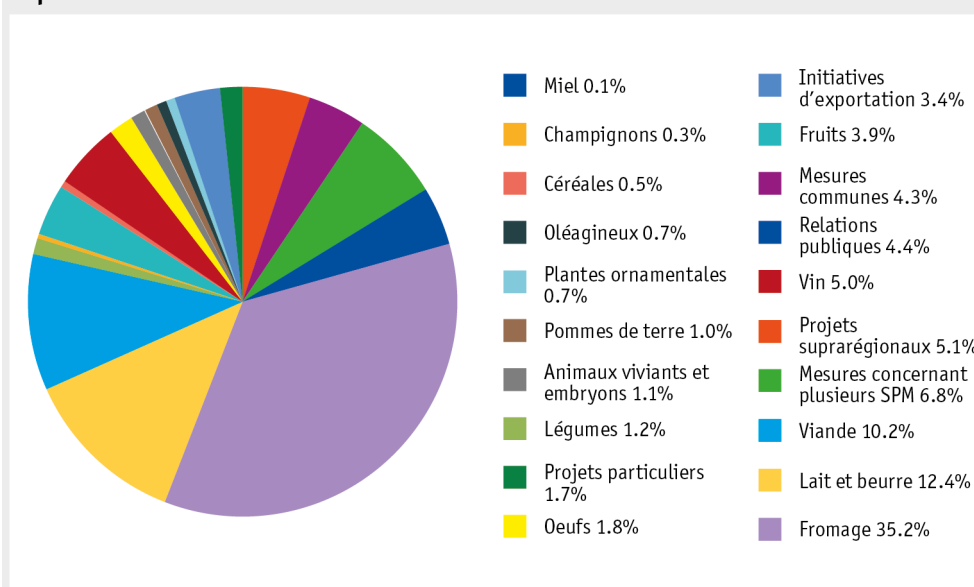


## Promotion des ventes

### Répartition des fonds 2014

La Confédération peut prendre en charge jusqu'à 50% des coûts liés aux mesures de communication marketing en faveur de la vente de produits agricoles suisses. Les organisations ou interprofessions concernées doivent financer elles-mêmes au moins la moitié des frais. C'est donc aux acteurs de la branche concernée qu'il appartient en premier lieu de fixer les objectifs de communication et les groupes cibles, d'affecter les fonds et de contrôler les résultats. L'aide accordée par la Confédération revêt un caractère subsidiaire.

#### Répartition des fonds 2014



Source : Compte d'Etat

Les moyens financiers octroyés sont distribués chaque année sur la base d'une analyse de portefeuille entre les différents secteurs du marché des produits et organisations. Cette manière de procéder a l'avantage de tenir compte non seulement de l'attrait que présentent les différents secteurs produit-marché pour un investissement dans des mesures de marketing mais aussi des fonds propres engagés par la branche concernée.

### Initiative d'exportation

Les résultats des projets pilotes de prospection des marchés étrangers ont été repris dans la Politique agricole 2014–2017 et donc dans l'ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles (OPVA). Depuis 2014, les initiatives d'exportation sont cofinancées à des fins de promotion des ventes. Les mesures de communication et d'analyse du marché visant à stimuler les ventes de produits suisses à l'étranger peuvent en l'occurrence bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50% des frais imputables pendant cinq ans. Le délai prévu pour les initiatives d'exportation a été légèrement dépassé en 2014 en raison de la modification de l'ordonnance. Cinq initiatives d'exportation ont néanmoins été déposées et approuvées dans les secteurs du fromage, de la viande, de l'agriculture biologique, de l'élevage de bovins et des plantes ornementales. Cet instrument supplémentaire très apprécié et largement utilisé donne des informations précieuses pour la pénétration de nouveaux marchés. Il est probable que les fonds disponibles n'ont pas tous pu être utilisés en 2014 à cause du léger retard du projet et de l'accès parfois difficile au marché.

» A34

Paolo Degiorgi, OFAG, Secteur Promotion de la qualité et des ventes, <mailto:paolo.degiorgi@blw.admin.ch>



## Qualité et durabilité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'[art. 11 LAg](#) donne les moyens d'axer le secteur agroalimentaire sur la qualité et la durabilité. L'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu) permet de soutenir financièrement les programmes et les projets innovants qui ont un effet favorable sur la durabilité ou sur la qualité de produits agricoles et qui accroissent la valeur ajoutée agricole. L'OQuaDu accorde une aide initiale, qui s'élève au plus à 50% des coûts imputables pendant quatre ans et qui est destinée à cofinancer les études préliminaires, la phase de démarrage et les frais que la participation à un projet implique pour les producteurs. L'OQuaDu a également pour mission de renforcer la coopération entre les acteurs de la chaîne de création de valeur. Les projets relevant de cette ordonnance doivent être soutenus conjointement au moins à deux échelons de la chaîne de création de valeur, c'est-à-dire par l'agriculture et des entreprises issues de la transformation et de la distribution ou des consommateurs.

### Projets ayant bénéficié d'un soutien en 2014

Au cours de la première année, 39 demandes d'aide financière ont été présentées. Sur les projets présentés, 21 remplissent les critères de l'ordonnance et peuvent à ce titre bénéficier d'un financement de départ. Il s'agit en l'occurrence de onze projets dont le caractère innovant contribue à générer une plus-value en termes de qualité et de durabilité dans l'agriculture. Sept mesures ont trait à des normes de production très contraignantes pour les processus et les produits. Trois projets ont encore pu obtenir une aide grâce à la disposition transitoire de l'[art. 13, al. 1](#). L'OQuaDu permet d'encourager les projets les plus divers, dans les secteurs de la production animale, de la production végétale ou des prestations. Ces projets n'ont en commun qu'un lien étroit avec l'agriculture.

» A34

Zippora Segessenmann, OFAG, Secteur Promotion de la qualité et des ventes,  
<mailto:zippora.segessenmann@blw.admin.ch>





## Désignation des produits agricoles

### État actuel du registre fédéral des AOP et des IGP

Tandis qu'en 2013, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) s'est consacré presque exclusivement aux modifications du cahier des charges, en 2014, de nouvelles appellations ont été inscrites au registre des AOP et des IGP. Après l'enregistrement en septembre 2013 du Zuger Kirsch et du Rigi Kirsch en tant qu'appellation d'origine protégée (AOP), la Zuger Kirschtorte a également été inscrite en tant qu'indication géographique protégée (IGP) en mai de cette année. En avril 2014, deux nouvelles demandes ont été déposées auprès de l'OFAG pour des produits à base de viande en provenance du canton du Valais. Il s'agit du Jambon cru du Valais et du Lard sec du Valais, deux désignations qui demandent à être protégées en tant qu'IGP. D'autres dossiers sont en préparation, comme la demande attendue de Suisse orientale pour inscrire le St. Galler Alpkäse en tant qu'AOP. Et à Fribourg, les discussions sont déjà bien avancées pour inscrire la Cuchale à titre d'AOP.

» A39

Le registre fédéral de la Suisse comporte 32 inscriptions: 21 appellations d'origine protégée (AOP) et 11 indications géographiques protégées (IGP). Les informations à ce sujet se trouvent sur le site de l'OFAG: [Lien](#)

### Le système de contrôle bio est amélioré en permanence

Pour maintenir la crédibilité et la transparence des produits biologiques, il est nécessaire de remettre constamment en question le système de contrôle bio afin de pouvoir l'améliorer. Ce d'autant que la croissance du commerce international de produits biologiques pose de nouveaux défis complexes qu'il s'agit d'affronter. Une évaluation par des pairs permet souvent de donner de bonnes impulsions pouvant déboucher sur la remise en question et l'adaptation des procédés mis en place. L'examen par des pairs équivaut à une expertise de spécialistes neutres qui, à la suite de leur visite, expriment leurs recommandations pour améliorer le système. En septembre 2013, l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) de l'Union européenne s'est livré pendant deux semaines à une évaluation du secteur du bio en Suisse. Cet audit avait pour but d'évaluer l'application des prescriptions sur la production biologique, l'efficacité du système de contrôle de la production biologique ainsi que la surveillance par l'autorité compétente. Dans le rapport qu'il a fourni, l'OAV note que dans l'ensemble, la Suisse dispose d'un bon système de contrôle et de certification dans le secteur du bio. Il relève aussi que le système de contrôle est de manière générale soutenu par une bonne collaboration et une bonne communication entre l'autorité centrale compétente, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et les organismes de contrôles privés ainsi que par des directives claires pour le déroulement des contrôles. Le personnel de l'OFAG et des services délégués est déclaré compétent et qualifié pour exécuter ses tâches. L'audit a toutefois aussi signalé un potentiel d'amélioration dans certains domaines. Ainsi, des recommandations ont été émises en ce qui concerne la communication et la collaboration avec les autorités cantonales responsables des denrées alimentaires, portant particulièrement sur la surveillance des organismes de contrôle et l'intégralité des contrôles. En conséquence, les acteurs suisses de la branche bio ont mis en œuvre diverses mesures pour renforcer le système de contrôle bio sous la supervision de l'OFAG. D'une part, les contrôles ont été renforcés et axés davantage sur le risque: en plus du contrôle annuel obligatoire, les organismes de contrôle doivent dorénavant procéder à un deuxième contrôle auprès de 10% de leurs clients. Ensuite, 10% de tous les contrôles annuels ou supplémentaires ne sont pas annoncés. Enfin, des échantillons doivent être prélevés auprès de 5% des clients. D'autre part, des modifications sont intervenues aussi auprès de l'autorité de supervision. Dorénavant, l'OFAG est l'autorité compétente pour évaluer chaque année les quatre organismes de contrôle bio privés qui sont actifs sur le territoire suisse. Pour ces audits, l'accent est mis sur l'exécution des prescriptions sur la production biologique. Pour ce faire, il a fallu mettre en place de nouveaux processus et procédures. Parallèlement, l'OFAG exige des organismes de contrôle privés qu'ils respectent l'obligation d'informer et qu'ils remettent régulièrement un rapport.

Paolo Degiorgi, OFAG, Secteur Promotion de la qualité et des ventes, <mailto:paolo.degiorgi@blw.admin.ch> Priska Dittrich, OFAG, Secteur Promotion de la qualité et des ventes



## Réglementations d'importation

Les réglementations d'importation sont capitales pour l'agriculture suisse dans le commerce extérieur. L'ordonnance sur les importations agricoles contient les dispositions fondamentales qui régissent entre autres les permis d'importation, la fixation de certains droits de douane ou la répartition des contingents tarifaires. Nombre d'importateurs et de consommateurs s'interrogent sur le bien-fondé de la pléthore de réglementations auxquelles sont soumises les importations, d'autant que de plus en plus d'accords de libre-échange sont conclus. Conscient du problème, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) s'efforce de simplifier ces réglementations et de réduire la charge administrative autant que faire se peut. La simplification des dispositions relatives au trafic touristique a d'ailleurs marqué un tournant décisif dans ce sens en 2014. L'ordonnance sur les douanes a été remaniée sous la houlette de l'Administration fédérale des douanes, de telle sorte que la plupart des prescriptions régissant le trafic touristique ont pu être supprimées dans l'ordonnance sur les importations agricoles. Les franchises et les droits de douane appliqués pour les volumes excédentaires sont désormais définis dans l'ordonnance sur les douanes pour toutes les marchandises, y compris pour les produits agricoles et les denrées alimentaires. Seuls les principaux produits et catégories de produits sont encore soumis aux droits de douane dans le trafic touristique et les taux des droits de douane ont été adaptés de sorte que la protection agricole soit maintenue dans l'ensemble. Dans le trafic touristique, seules les marchandises qui ne sont pas destinées à des fins commerciales peuvent d'ailleurs être importées. Les règles simplifiées permettent entre autres de contrôler plus efficacement cette disposition. Le Conseil fédéral a par ailleurs diminué les taux hors contingent (THC) des contingents tarifaires applicables au blé dur, aux céréales panifiables et aux céréales secondaires (maïs, avoine et orge) pour les aligner sur ceux des céréales transformées qui sont destinées à l'alimentation humaine. L'OFAG a également modifié à quatre reprises l'ordonnance sur les importations agricoles en 2014 pour augmenter le contingent tarifaire appliqué aux pommes de terre: deux fois pour couvrir les besoins supplémentaires en pommes de terre de semence et une fois ceux des pommes de terre de table et ceux des pommes de terre destinées à la transformation. Enfin, l'OFAG a périodiquement adapté, selon des règles strictes, les taxes perçues à la frontière pour le sucre, les céréales, les aliments pour animaux et les oléagineux. Le Rapport du Conseil fédéral sur les mesures tarifaires prises en 2014 donne un bon aperçu des modifications de l'ordonnance. L'attribution et l'utilisation des parts de contingent tarifaire y sont également publiées. De plus amples informations sur les importations agricoles sont disponibles sur le site Internet de l'OFAG, sous le thème Importation de produits agricoles ou directement sous [www.import.ofag.admin.ch](http://www.import.ofag.admin.ch).

## Distribution des contingents tarifaires de viande rouge selon le nombre d'abattages

Une nouvelle méthode de distribution des parts de contingent de viande de bœuf, de mouton, de chèvre et de cheval a été adoptée dans le cadre de la Politique agricole 2014-2017. Il a ainsi été décidé que 40% de ces parts seraient réparties selon le nombre d'animaux abattus au lieu d'être mises en adjudication. Les dispositions d'exécution y relatives figurent dans l'ordonnance sur le bétail de boucherie ainsi que dans l'ordonnance relative à la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). Ces dispositions prévoient un enregistrement et un traitement exclusivement électronique des demandes de parts de contingent, si possible sur la base des données déjà existantes. Les abattages du premier semestre 2014 ont dû être recensés et attribués aux bénéficiaires des parts de contingent pour que l'OFAG puisse distribuer les contingents autorisés à l'importation selon la nouvelle méthode pour la période contingente 2015. Certaines fonctionnalités de la BDTA ont déjà été adaptées en 2013 pour permettre aux abattoirs de saisir des données supplémentaires sur les abattages. Il est depuis lors possible de saisir le bénéficiaire de la cession sous un numéro BDTA supplémentaire lors de la notification de l'abattage. Ce bénéficiaire est la personne habilitée à déposer une demande de parts de contingent, aussi via le portail Agate de la BDTA, pour la période contingente prochaine. La partie consacrée à la demande pour le bénéficiaire de la cession a été ajoutée progressive-



ment à la BDTA. Fin juin 2014, le help desk d'Agate a informé toutes les personnes concernées des nouveaux processus. La marche à suivre pour le dépôt d'une demande peut être consultée sur Internet sous [www.agate.ch](http://www.agate.ch) > Informations > Notifier des animaux > [Contingents tarifaires viande](#). L'OFAG a dû développer en parallèle sa propre application informatique KIC, qui permet notamment de calculer et de répartir les parts de contingent. Les remaniements de cette application pour la nouvelle distribution des contingents de viande n'ont pas été en soi très importants, puisque les fonctionnalités existantes ont été intégrées de façon optimale dans les nouveaux processus. La nouvelle fonction devait cependant être opérationnelle dans les délais impartis, ce qui a interféré avec des modifications d'une ampleur bien plus grande qui étaient apportées simultanément aux décomptes des émoluments et à la gestion des adresses. L'application KIC a également été prête dans les temps pour le scannage des demandes et le calcul des parts de contingent fin août 2014, soit à la fin du délai imparti aux bénéficiaires de la cession pour le dépôt des demandes. Quelques demandes ont encore été entrées dans la BDTA peu avant l'échéance du délai fixé pour le dépôt, de sorte qu'en tout, plus de 90% des abattages de bovins, d'équidés, de moutons et de chèvres ont finalement pu être pris en considération dans les contingents pour l'importation de viande. De nombreuses personnes concernées ont apparemment appris tardivement qu'ils devaient encore déposer leurs demandes dans la BDTA malgré l'information à grande échelle diffusée par l'OFAG, le help desk d'Agate et le secteur à l'aide de différents médias (pages d'accueil, courrier, journaux, presse, courriels, appels téléphoniques). Mais rares sont ceux qui ont dépassé le délai fixé. Les résultats très attendus de la première distribution ont révélé, comme prévu, une très large répartition des contingents, même si, en tout, 244 personnes (morales) ont obtenu des parts pour au moins un type de viande. C'est la catégorie de la viande de bœuf qui comprend le plus grand nombre de détenteurs de contingents (224). On constate que cette vaste répartition est aussi très inégale. Ainsi, dans la catégorie de la viande de bœuf, les cinq plus grandes parts représentent plus de 64%, alors que 210 parts sont inférieures à 1%. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des abattages pris en compte et de la distribution des contingents dans les différentes catégories de viande.

Espèce animale	Abattages Janv. – juin 2014	Pris en compte	En %	Détenteurs de parts	Nombre de parts > 1%	Total des parts > 1%	Total des 5 plus grandes parts
Bovins	355366	316463	89,1	224	210	17%	64%
Moutons	104203	99675	95,7	140	126	20%	52%
Équidés	1009	930	92,2	44	27	8%	58%
Chèvres	22129	21593	97,6	94	73	14%	54%
<b>Total</b>	<b>482 707</b>	<b>438 661</b>	<b>90,9</b>	<b>244</b>			

Sources: BDTA, OFAG

La liste de tous les détenteurs de contingents et de leurs parts peut être consultée sur le site de l'OFAG ([www.import.ofag.admin.ch](http://www.import.ofag.admin.ch)) sous « Viande et animaux de boucherie ». A partir de la période contingentaire 2016, les calculs porteront sur une année entière, comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année précédente. Il est très possible que la prolongation de cette période entraîne des reports des parts de contingentement, notamment pour les moutons, qui sont surtout abattus en automne.

## Résultats des mises en adjudication de la période contingentaire 2014

La distribution des contingents tarifaires représente une partie importante de l'application des réglementations d'importation. Il est souvent recouru à la procédure de mise en adjudication pour les contingents tarifaires qui ne peuvent pas être répartis selon la procédure la



plus simple, c'est-à-dire selon le système du fur et à mesure à la frontière ou dans l'ordre de réception des déclarations en douane. L'OFAG a procédé à 102 mises en adjudication pendant la période contingentaie 2014 pour répartir les différents contingents tarifaires partiels. Les enchérisseurs en ont profité pour transmettre leurs offres via l'application Internet eVersteigerung dans presque toutes les adjudications. C'est ainsi que 81 % des plus de 9000 offres ont été lancées par ce biais. Ce pourcentage a baissé de 3 %, ce qui peut s'expliquer par le niveau plus élevé des critères de sécurité fixés pour accéder à eVersteigerung. Les volumes contingentaires mis en adjudication sont en grande partie définis dans des ordonnances et ne sont modifiés qu'exceptionnellement. Les autorisations d'importer varient cependant d'une année à l'autre dans de nombreuses catégories de viande et de produits à base de viande. La quantité totale des contingents de viande a continué à augmenter en 2014. Le volume mis en adjudication avait déjà connu une hausse de presque 10 % en 2013 par rapport à l'année précédente, pour atteindre 87 553 tonnes en 2014, soit une nouvelle progression de 1,5 %. L'OFAG a notamment libéré 1800 tonnes de plus de contingents de viande de volaille (+ 3,8 %) et presque 800 tonnes de contingents supplémentaires de viande de vache destinée à la transformation (+ 6,4 %). Les contingents qui ont été libérés en 2015 ne permettent pas encore de savoir si cette tendance va se poursuivre. Quoi qu'il en soit, rien ne confirme l'hypothèse selon laquelle la nouvelle méthode de répartition aurait entraîné l'autorisation de plus petits volumes. Après avoir chuté de 9 % à toutes les enchères de viande pour s'établir à 2,47 fr./kg en 2013, le prix d'adjudication moyen a connu en 2014 une hausse qui lui a permis de presque rejoindre le niveau de 2012, soit 2,70 fr./kg. Cette remontée est essentiellement due à l'augmentation de 20 %, soit de 2,24 fr./kg, de la catégorie de viande la plus chère, « aloyaux / High-Quality-Beef ». La plupart des autres parts de contingent ont également renchéri, comme celles de la viande de mouton, qui ont progressé de 10 %, passant ainsi à 2,16 fr./kg. Le prix d'adjudication moyen est en revanche resté constant pour le contingent de viande de volaille. La demande a fortement chuté pour la viande de cheval : tant les quantités libérées que les prix offerts étaient inférieurs aux valeurs de l'année précédente. Les résultats des adjudications de la période contingentaie de 2013 laissaient présager un renversement de la tendance à la hausse que connaissaient les prix de la viande depuis plusieurs années. Or, cette hypothèse n'a pas été confirmée en 2014. La question se pose dès lors de savoir comment évoluent les prix d'adjudication de 2015. Depuis cette année, 40 % des contingents libérés sont attribués pour la viande rouge « en fonction du nombre d'animaux abattus » et non par adjudication. Tout comme pour les quantités libérées, il n'a été observé à la fin du premier trimestre aucune tendance claire quant à d'éventuels effets de la méthode de répartition supplémentaire sur les prix d'adjudication. Les premiers résultats des enchères de 2015 indiquent une hausse des prix des parts de contingent de viande de mouton et de carcasses de vaches, mais aussi une baisse des prix des parts de contingent dans la catégorie « Aloyaux / High-Quality-Beef » ainsi que pour la viande de chèvre et de cheval. Il est probable que d'autres facteurs, tels que les quantités libérées et les prix des différentes catégories de viande en Suisse et à l'étranger aient une influence plus forte sur la formation des prix de contingents que la méthode d'attribution. Mais il est encore trop tôt pour procéder à une analyse plus poussée. Les résultats détaillés des ventes aux enchères des contingents sont présentés dans le tableau « Résultats des mises en adjudication pour la période contingentaie 2014 ».

» A40

Emanuel Golder, OFAG, Secteur Importations et exportations, <mailto:emanuel.golder@blw.admin.ch>



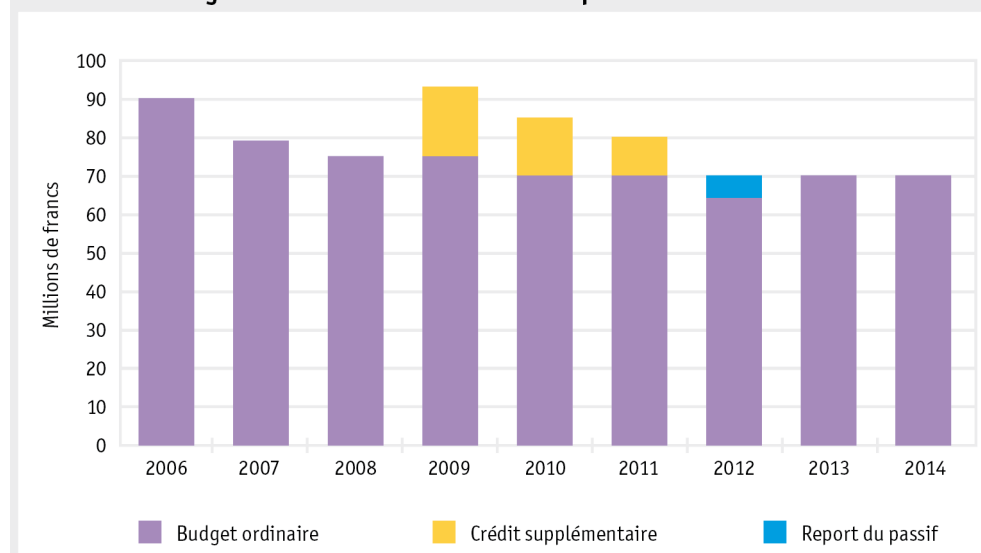
## Loi chocolatière

La loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés (appelée «loi chocolatière») établit pour ces produits un système de rééquilibrage des prix à la frontière. Ce système, par des droits de douane spécifiques («éléments mobiles»), élève le prix des produits de base jusqu'au niveau des prix suisses. Parallèlement, la Confédération peut allouer des contributions à l'exportation de produits transformés, en fonction de certains produits de base mis en œuvre dans leur fabrication, pour les rendre compétitifs à l'étranger. Ce système a pour but de compenser le handicap dont souffre l'industrie agroalimentaire suisse du fait de la politique agricole.

### Contributions à l'exportation pendant la période 2014

Le crédit de 70 millions de francs débloqué dans le cadre de la loi pour la période 2014 de comptabilisation des contributions (de décembre 2013 à novembre 2014) a permis de financer 58,163 millions de francs de contributions à l'exportation de produits de base laitiers et 11,837 millions de francs pour des produits de base céréaliers.

#### Evolution du budget alloué aux contributions à l'exportation



Source : OFAG

Malgré la limitation apportée au mécanisme des compensations, il n'a pas été possible de répondre à toutes les demandes de contributions; celles qui n'ont pu être satisfaites se montent à 5,112 millions de francs. Les entreprises concernées se sont néanmoins vu attribuer des droits d'importation de beurre pour une valeur de 0,921 million de francs. En 2014, rapportée à la totalité de la production suisse, la part des matières premières agricoles exportées ayant fait l'objet de contributions au titre de la loi susmentionnée représentait 6,1% pour le lait et 11% pour le blé.

### Extension de l'enveloppe budgétaire en 2015

Suite à la décision, prise le 15 janvier 2015 par la Banque nationale suisse, d'abandonner le taux de change plancher entre le franc suisse et l'euro, et en raison du renchérissement qui s'en est suivi pour les produits suisses, le Conseil fédéral a demandé au Parlement en avril 2015 de débloquer un crédit supplémentaire de 20 millions de francs pour les contributions à l'exportation. Lors de la session d'été des Chambres fédérales, le Conseil national et le Conseil des États ont augmenté de 5,6 millions de francs le crédit proposé par le Conseil fédéral, le portant à 25,6 millions de francs. L'enveloppe budgétaire allouée aux contributions à l'exportation pour 2015 est ainsi passée de 70 millions de francs à 95,6 millions de francs.

Cordelia Kreft, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, <mailto:cordelia.kreft@blw.admin.ch>

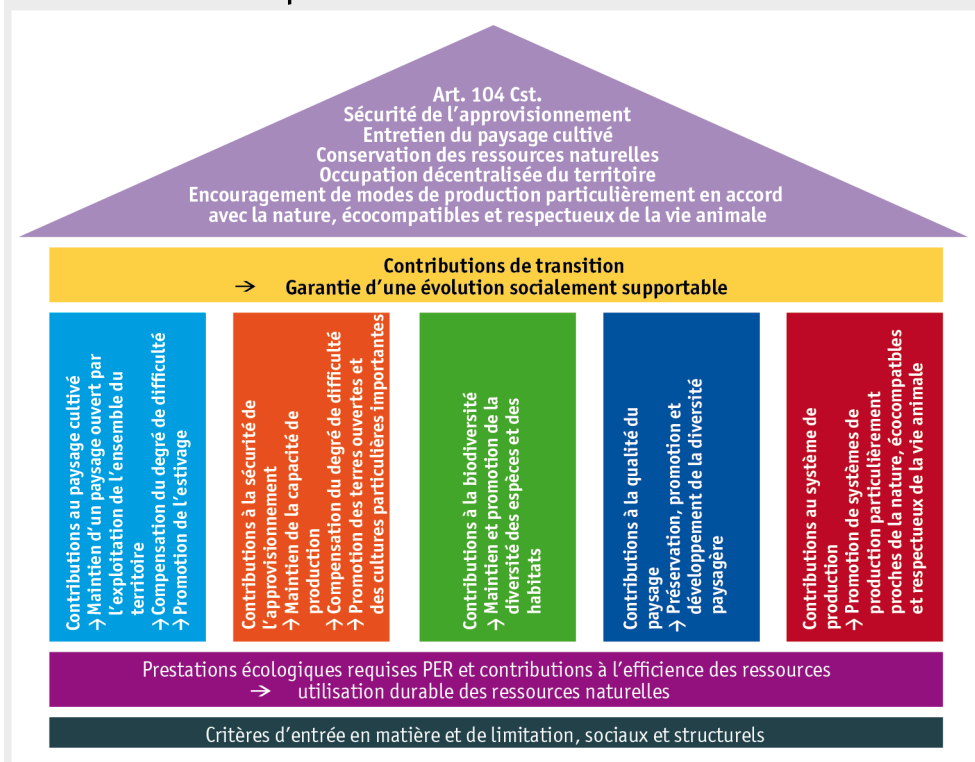


## Système des paiements directs

Avec le changement de la loi sur l'agriculture, le Parlement a déterminé l'évolution du système des paiements directs lors de la session de printemps 2013. Le Conseil fédéral a donc mis en vigueur le 23 octobre 2013 les [dispositions d'exécution du système des paiements directs](#) dans le cadre d'une révision de l'ordonnance sur les paiements directs. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, il existe sept types de contributions dans le cadre des paiements directs; celles-ci sont nommées conformément au but principal visé:

- contributions au paysage cultivé
- contributions à la sécurité de l'approvisionnement
- contributions à la biodiversité
- contribution à la qualité du paysage
- contributions au système de production
- contributions à l'utilisation efficiente des ressources
- contribution de transition

### Paievements directs Concept



Source : OFAG

Les fonds sont ainsi utilisés en faveur de prestations de l'agriculture qui ne sont pas rémunérées par le marché :

- Renforcement de l'exploitation de l'ensemble des terres agricoles situées dans des zones non favorables (du point de vue topographique et/ou climatique);



- Encouragement de techniques de production ménageant les ressources et du bien-être des animaux, tout en conservant la productivité;
- Encouragement de la qualité des surfaces de promotion de la biodiversité;
- Maintien d'un paysage cultivé diversifié et attrayant pour la population.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) donne un [aperçu des paiements directs dans un flyer](#).

## Moyens financiers

Jusqu'en 2013, on distinguait surtout entre les paiements directs généraux et les paiements directs écologiques; depuis 2014, les paiements directs sont répartis entre sept types de contributions.

### Dépenses au titre des paiements directs

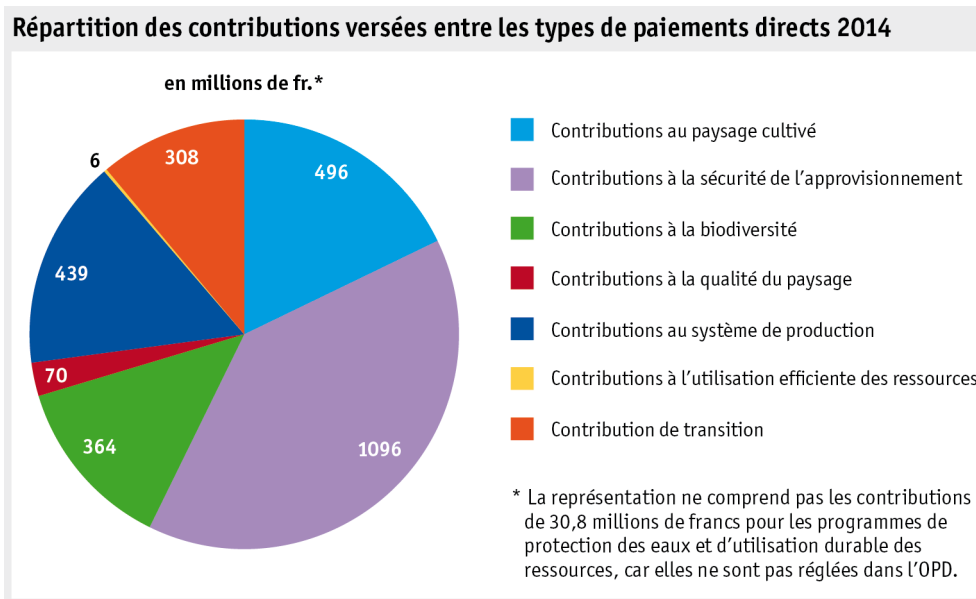
Poste de dépenses	2012	2013	2014	2015 <sup>1</sup>
	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.
Paiements directs généraux	2 163	2 146		
Paiements directs écologiques	641	667		
Contributions au paysage cultivé			496	497
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement			1 096	1 098
Contributions à la biodiversité			364	379
Contributions à la qualité du paysage			70	120
Contributions au système de production			439	451
Contributions à l'utilisation efficace des ressources			6	53
Contributions pour des programmes de protection des eaux et des programmes d'utilisation durable des ressources (LEaux et art.77a/b LAgr)			31	
Contribution de transition			308	203
Réduction / paiements anticipés et ultérieurs, etc.	13	15	6	



<b>Total</b>	<b>2 791</b>	<b>2 798</b>	<b>2 804</b>	<b>2 801</b>
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Remarque : Une comparaison directe avec les données du compte d'Etat est impossible. Les valeurs indiquées se rapportent à l'ensemble de l'année de contributions, alors que le compte d'Etat indique les dépenses d'une année civile. <sup>1</sup> Budget conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 11.12.2014 Source : OFAG

Pour 2014, la répartition des contributions versées entre les types de contributions était la suivante:



Source : OFAG

» A41

**Le tableau ci-dessous comprend des données plus détaillées sur les différents types de contributions et sur les contributions versées en 2014.**

Pour les indications sur les paiements directs à l'échelon de l'exploitation selon les zones agricoles et les classes de grandeur, cf. ces tableaux:

» A42

**Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de plaine et zone des collines)**

» A43

**Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de montagne I et II)**

» A44

**Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de montagne III et IV)**

» A45

**Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par région (plaine, collines, montagne)**

Doris Werder, OFAG, Unité de direction Paiements directs et développement rural,  
<mailto:doris.werder@blw.admin.ch>





## Exigences pour le versement des paiements directs

### Exigences

Les exploitants doivent satisfaire à de nombreuses exigences pour pouvoir obtenir des paiements directs. Au nombre de celles-ci figurent, d'une part, des conditions générales telles qu'une forme juridique, une formation et un domicile et, d'autre part, des critères structurels et sociaux, eux aussi déterminants, comme le besoin minimal en travail, l'âge de l'exploitant, le revenu et la fortune. A cela s'ajoutent les charges écologiques spécifiques qui sont regroupées sous la notion de prestations écologiques requises (PER). Les exigences PER comprennent un bilan de fumure équilibré, une part adéquate de surfaces de promotion de la biodiversité (anciennement: surfaces de compensation écologique), une exploitation conforme aux prescriptions des inventaires d'importance nationale, un assolement régulier, une protection appropriée du sol, l'utilisation ciblée de produits phytosanitaires, ainsi que la garde d'animaux de rente respectueuse de l'espèce. L'objectif des PER est d'encourager une production agricole respectueuse de l'environnement, durable et conforme à la protection des animaux. Les PER sont une condition pour l'obtention de paiements directs en vertu de la Constitution fédérale. Des manquements aux prescriptions déterminantes donnent lieu à une réduction des paiements directs ou à un refus d'octroi.

Les paiements directs sont réservés aux exploitations paysannes cultivant le sol. Les contributions à la biodiversité, et maintenant la contribution à la qualité du paysage, constituent une exception. Ces deux types de paiements directs peuvent également être versés aux cantons et aux communes, ainsi qu'à des personnes morales dont le siège est en Suisse. Il est ainsi possible d'éviter de laisser des espaces vides dans les projets de mise en réseau ou de qualité du paysage. La limite d'âge reste inchangée. Les paiements directs sont encore versés pendant la 65<sup>e</sup> année. Le droit aux contributions expire l'année du 66<sup>e</sup> anniversaire. L'objectif de la limite d'âge est de lutter contre les retards dans la transmission des exploitations et de promouvoir les changements structurels liés au passage à une nouvelle génération. En outre, les prestations de l'AVS et, le cas échéant, d'autres caisses de prévoyance remplacent le revenu indépendant provenant de l'agriculture. Les exigences liées à la formation sont maintenues. La seule modification est que la formation continue doit être terminée au moment du dépôt de la demande. Il est ainsi possible d'éviter des problèmes liés au remboursement en cas de non-conclusion ou d'absence de formation continue. Les personnes qui ont débuté une formation continue avant la fin de l'année 2013 bénéficient d'un délai transitoire de deux ans pour terminer leur formation. La fourniture durable et efficiente de prestations et les bonnes pratiques agricoles requièrent de solides connaissances du métier. Les exigences en matière de formation ne doivent pas être remplies si l'exploitation est remise à un conjoint au moment du départ à la retraite de l'exploitant actuel. Le conjoint doit cependant avoir travaillé pendant au moins 10 ans dans l'exploitation. Cette disposition vise à éviter les cas de rigueur, par exemple lorsqu'il n'y a pas de successeur pour reprendre l'exploitation. Dans le cas des sociétés de personnes, les contributions sont réduites proportionnellement en fonction des personnes qui ont atteint l'âge de la retraite. Ainsi, dans le cas d'une somme de paiements directs de 60000 francs et d'une société de trois partenaires, les contributions seraient réduites d'un tiers et ne seraient plus que de 40000 francs si un des partenaires a atteint l'âge de la retraite. L'ancienne réglementation pouvait en effet être contournée: il est arrivé que des bénéficiaires de l'AVS «engagent» un co-exploitant plus jeune et continuent ainsi à recevoir les paiements directs complets. Les sociétés de personnes qui ont obtenu des paiements directs en 2013 bénéficient d'un délai transitoire de deux ans. Les paiements directs ne sont versés que si l'exploitation comprend au moins 0,25 unités de main d'œuvre standard (UMOS). Cette limite permet d'exclure les exploitations gérées à titre de loisirs et de réduire les charges administratives en évitant les subventions minimales. Les différents facteurs UMOS sont fixés dans l'ordonnance sur la terminologie agricole. Ils comportent également les charges de travail liées à la gestion de l'exploitation et à d'autres tâches spéciales. Les travaux effectués par les paysannes dans l'exploitation sont ainsi fréquemment pris en compte. Contrairement aux anciens calculs, la charge minimale de



travail tient compte de toutes les surfaces et pas uniquement de celles qui donnent lieu à des contributions (p.ex.aussi les surfaces de serres ou de pépinières). Un maximum de 70000francs est versé par UMOS de l'exploitation. Cette disposition permet de réduire l'incitation à étendre de manière excessive les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) dans certaines exploitations, notamment en plaine. L'augmentation des SPB signifie généralement la réduction des effectifs d'animaux. Les UMOS diminuent alors également; c'est ainsi que la limitation peut être efficace. Ne sont pas comprises dans cette limitation les contributions pour la mise en réseau, la qualité du paysage, l'utilisation efficiente des ressources, ainsi que les contributions de transition et les contributions dans la région d'estivage. En raison du cofinancement par le canton des contributions à la qualité du paysage et pour la mise en réseau, l'exécution deviendrait disproportionnellement plus difficile si la limitation UMOS était appliquée à ces contributions. Les contributions à l'utilisation efficiente des ressources, comme p.ex.pour l'achat d'engins de pulvérisation, sont également exclues de la limitation UMOS. Il en va de même pour la contribution de transition, afin de ne pas porter atteinte à l'atténuation de la transition vers le nouveau système.

#### Effets du plafonnement des paiements directs par UMOS 2014

	Exploitations concernées	Réductions	Part aux contributions des exploitations concernées	Part au total des paiements directs
	Nombre	fr.	%	%
Limitation par unité de main-d'œuvre standard (UMOS)	30	173 622	8,13	0,01

Source : OFAG

En outre, au moins 50% des travaux de l'exploitation agricole doivent être effectués par de la main-d'œuvre propre à l'exploitation. Cette disposition doit permettre d'empêcher la création d'exploitations fictives. Sur les 53838 exploitations à l'année qui dépassent la limite fixée par la Confédération pour ses relevés et qui ont été enregistrées dans le SIPA en 2014, 47600 touchent des paiements directs. Les explications ci-dessus concernent les exigences posées aux exploitations à l'année. En ce qui concerne l'octroi des paiements directs dans la région d'estivage, l'exploitant doit être domicilié en Suisse et gérer l'exploitation d'estivage pour son compte et à ses risques et périls (cf.art.10 OPD). Les exigences d'exploitation doivent en outre être remplies (cf.art.26 à 34 OPD et article dans le présent rapport agricole sur les ).

Daniel Meyer,OFAG, Secteur Paiements directsBases, <mailto:daniel.meyer@blw.admin.ch>



## Exécution

### Contrôles

La responsabilité de l'exécution et des contrôles revient aux cantons (cf.art.104 de l'ordonnance sur les paiements directs OPD). Pour l'exécution des dispositions, les cantons peuvent faire appel à des organismes accrédités présentant toutes les garanties de compétence et d'indépendance. Les cantons doivent superviser par sondage l'activité de contrôle des organismes associés. Le versement de contributions bio présuppose le respect des exigences de la culture biologique (y compris les prescriptions SRPA). Les exploitations bio sont contrôlées chaque année par un organisme de certification accrédité, sous la surveillance des cantons. Conformément à l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA), chaque exploitation doit faire l'objet au moins tous les quatre ans d'un contrôle portant sur le respect des dispositions concernant les paiements directs (y compris les prestations écologiques requises PER). Tous les 4 ou 8 ans au moins, il convient de vérifier les données structurelles déterminantes pour l'octroi des paiements directs, telles que la surface, le mode d'exploitation et le nombre d'animaux, et de s'assurer que les dispositions de l'ordonnance sur les contributions d'estivage sont respectées. Les exploitations sans manquement font en général l'objet d'un seul contrôle au maximum, alors que les exploitations bio peuvent être soumises à deux contrôles au maximum par année. En cas de manquements aux prescriptions déterminantes pour l'octroi des paiements directs, les cantons réduisent les contributions conformément aux dispositions de l'OPD. En 2014, 47600 exploitations agricoles étaient en tout annoncées pour les PER. 18437 (38,7%) ont été contrôlées par les cantons ou par les services mandatés à cet effet pour s'assurer qu'elles respectaient bien les prescriptions PER. 2533 exploitations (5,3% des exploitations inscrites aux PER) et 3,5% des exploitations bio ont subi une réduction des contributions pour cause de non-respect des prescriptions concernant les PER ou l'agriculture biologique. Les contrôles sont souvent effectués en même temps pour les exigences concernant les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST), les sorties régulières en plein air (SRPA) et certains labels dans le domaine de l'élevage. Cela explique pourquoi bien plus de 25% des exploitations (ce qui correspondrait à un contrôle tous les quatre ans) ont été soumises au contrôle SST/SRPA. Le contrôle SST a ainsi été effectué dans 42,8% des exploitations annoncées, tandis que le contrôle SRPA a concerné 40,2% des exploitations annoncées. 2,3% des exploitations participant au programme SST et 2,5% des exploitations adhérant au programme SRPA ont subi des réductions de contributions parce qu'elles ne respectaient pas les directives.

» A46

Au total, des réductions de contributions ont été opérées pour un montant de quelque 5 millions de francs:

» A47

Le tableau ci-dessous présente les chiffres sur les contrôles et les réductions effectués par les cantons:

### Autorisations spéciales dans le domaine de la protection des végétaux

Dans le cadre des PER, l'utilisation des produits phytosanitaires est soumise à certaines restrictions. Dans des conditions particulières et lorsque cela se justifie, les agriculteurs peuvent demander au service phytosanitaire cantonal des autorisations spéciales pour protéger les cultures par des moyens complémentaires, en vertu du chiffre 6.4 de l'annexe de l'OPD. En 2014, 2909 autorisations spéciales ont été émises pour environ 11307 hectares de surface agricole utile. Le nombre des autorisations spéciales délivrées a connu une hausse relativement forte en 2014. Cela s'explique par le fait que l'enrobage des semences à l'aide d'insecticides du groupe des néonicotinoïdes, qui était effectué ces dernières années, a été interdit pour 2014. Par la suite, les cultures attaquées par des organismes nuisibles et, notamment dans les cultures de colza, les jeunes plantes en phase de croissance ont parfois été traitées par pulvérisation. Les



produits utilisés sont cependant uniquement permis avec une autorisation spéciale, ce qui explique en partie leur nombre important en 2014. En outre, les conditions météorologiques de l'été et de l'automne ont favorisé le développement des organismes nuisibles (dont celui de l'altise d'hiver du colza). Seules quelques autorisations spéciales ont encore été octroyées pour la culture de tabac. En outre, dans l'arboriculture et la viticulture, les récoltes ont parfois dû être protégées contre la drosophile du cerisier (*Drosophila suzukii*). L'importance de la contamination s'explique en partie par les conditions météorologiques particulières. Des autorisations spéciales régionales ont été délivrées dans les zones touchées.

**Autorisations spéciales accordées dans le domaine de la protection des végétaux en 2014**

Total	Autorisations		Surface	
Catégorie	Nombre d'exploitations	% des exploitations avec autorisation spéciale	ha	% de la surface concernée
Application de produits phytosanitaires pendant l'interdiction de traiter en hiver	87	2,99	372,25	3,29
Emploi d'insecticides et de nématicides granulés	136	4,68	471,65	4,17
Céréales: lutte contre le criocère des céréales <sup>1</sup>	643	22,10	2911,6	25,75
Pommes de terre : lutte contre le doryphore <sup>1</sup>	214	7,36	1041,13	9,21
Légumineuses, tabac et tournesols: lutte contre les pucerons	38	1,31	145,62	1,29
Autre lutte anti-parasitaire dans les grandes cultures	1 376	47,28	4877,98	43,12
Herbages permanents: traitement de surface	112	3,85	420,83	3,72
Utilisation d'herbicides non sélectifs	201	6,91	358,33	3,17
Culture maraîchère	13	0,45	9,8	0,09
Arboriculture fruitière <sup>2</sup>	76	2,61	93,37	0,83
Viticulture <sup>3</sup>	13	0,45	605,32	5,35
<b>Total</b>	<b>2 909</b>	<b>100,00</b>	<b>11307,21</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Avec d'autres produits que ceux figurant dans l'annexe de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). <sup>2</sup> Dans le cas du feu bactérien, un are par arbre est comptabilisé pour les arbres fruitiers haute-tige. Dans les cantons ZG et



ZH, autorisations spéciales régionales contre le feu bactérien et la drosophile du cerisier.<sup>3</sup> Dans les cantons FR, SH, ZG, ZH et VS, autorisations spéciales régionales contre la drosophile du cerisier. Source: rapports cantonaux sur les activités de contrôle et les réductions de contributions

Peter Zbinden, OFAG, Secteur Paiements directs Programmes, <mailto:peter.zbinden@blw.admin.ch> Laurent Nyffenegger, OFAG, Secteur Paiements directs Programmes Daniela Franzelli, OFAG, Unité de direction Paiements directs et développement rural

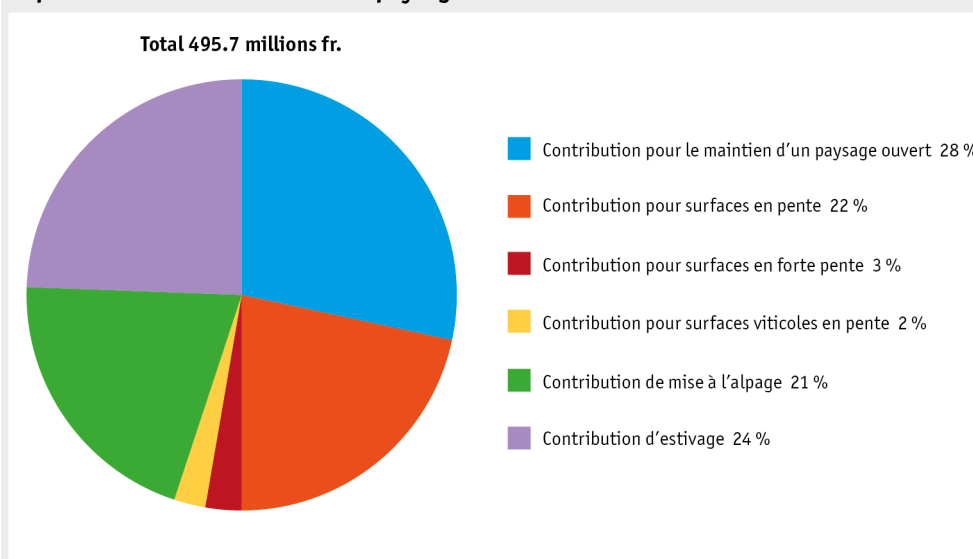


## Paysage cultivé

Les contributions au paysage cultivé encouragent le maintien d'un paysage cultivé ouvert. Elles doivent assurer une exploitation de la plus grande part possible des surfaces utilisées à des fins agricoles ou alpestres et prévenir ainsi l'envahissement des terres cultivables par la forêt, notamment dans les régions et zones qui connaissent des conditions climatiques ou topographiques difficiles. Un paysage cultivé ouvert est la condition essentielle à la fourniture des autres prestations d'intérêt public. Les contributions au paysage cultivé se composent de six montants:

- Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert
- Contribution pour surfaces en pente
- Contributions pour surfaces en forte pente
- Contribution pour surfaces viticoles en pente
- Contribution de mise à l'alpage
- Contribution d'estivage

### Répartition des contributions au paysage cultivé 2014



Source : OFAG

76% des contributions au paysage cultivé sont versées à des exploitations à l'année. Elles se répartissent comme suit: 28% contribution pour le maintien d'un paysage ouvert, 22% contribution pour surfaces en pente, 3% contribution pour surfaces en forte pente, 2% contribution pour surfaces viticoles en pente et 21% contribution de mise à l'alpage. Les 24% restants des contributions au paysage cultivé sont versées aux exploitations d'estivage sous forme de contribution d'estivage.

### Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert

La contribution pour le maintien d'un paysage ouvert est échelonnée selon les zones, afin de prendre en compte de manière adéquate les difficultés d'exploitation liées aux zones de plus haute altitude. Les difficultés d'exploitation comprennent notamment les périodes de végétation courtes liées au climat, les voies de communication et la desserte (à partir du village ou du centre le plus proche) et la configuration du terrain. Comme le maintien d'un paysage ouvert est garanti sans contributions en plaine, aucune contribution n'y est octroyée. Dans la région



de montagne et des collines, une contribution est accordée par hectare, échelonnée en fonction de la zone.

#### Taux des contributions pour le maintien d'un paysage ouvert 2014

Zone	fr./ha
Zone de plaine	0
Zone des collines	100
Zone de montagne I	230
Zone de montagne II	320
Zone de montagne III	380
Zone de montagne IV	390

#### Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert 2014

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	22035	238251	281729	542014
Exploitation	Nombre	4 243	13 072	14 258	31573
Surface par exploitation	ha	5,19	18,23	19,76	17,17
Contribution par exploitation	fr.	797	3 061	6 819	4 454
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>3 383</b>	<b>40 017</b>	<b>97 220</b>	<b>140 621</b>

Source : OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour le maintien d'un paysage ouvert si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou de montagne. Comme la plus grande partie de leurs surfaces se trouve en plaine, ces exploitations obtiennent cependant une contribution plus réduite que celles qui exploitent principalement des surfaces dans la région de montagne.

#### Contribution pour surfaces en pente

Les contributions pour surfaces en pente rétribuent l'exploitation des terres dans des conditions difficiles dans la région des collines ou dans celle de montagne. Elles ne sont versées que pour les prairies, les surfaces à litière, les terres assolées et les cultures pérennes. Les prairies doivent être fauchées au moins une fois par an, les surfaces à litière une fois par an au plus et au moins tous les trois ans. Selon leur déclivité, les terrains en pente sont répartis en deux catégories. A partir de 2017, les contributions seront également versées en plaine et une troisième catégorie de déclivité sera introduite pour les surfaces en forte pente dont la déclivité est supérieure à 50%. Cette troisième catégorie fera l'objet de contributions plus élevées. Elle permettra de maintenir ouvertes les surfaces particulièrement menacées grâce à un meilleur soutien de leur exploitation.

#### Taux des contributions pour surfaces en pente 2014

Pente	fr./ha
déclivité de 18 à 35%	410



déclivité de plus de 35%	700
--------------------------	-----

**Contribution pour surfaces en pente 2014**

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions, avec:					
- une déclivité de 18 à 35% (en ha)	ha	4 934	58845	68 512	132290
- une déclivité de plus de 35% (en ha)	ha	1 535	16 571	57 648	75753
<b>Total</b>	ha	<b>6 469</b>	<b>75 415</b>	<b>126 160</b>	<b>208044</b>
Nombre d'exploitations	Nombre	2 284	11 851	13 509	27 644
Contributions par exploitation (en fr.)	fr.	1 356	3 015	5 067	3 880
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>3 097</b>	<b>35 726</b>	<b>68 443</b>	<b>107 266</b>

Source : OFAG

Sur les 208000 hectares de SAU constitués de terrains en pente, près des deux tiers sont attribués à la catégorie «déclivité de 18 à 35%». L'étendue des surfaces annoncées dépend entre autres des conditions climatiques qui influent sur le mode d'exploitation (plus ou moins de pâturages ou de prairies de fauche).

**Contribution pour surfaces en forte pente**

La contribution pour surfaces en forte pente tient compte des charges supplémentaires pour les exploitations liées à l'utilisation de prairies de fauche en pente (épandage des engrais de ferme, fauche plus fréquente). Elle augmente de manière linéaire en fonction de la part de surfaces en forte pente par rapport à la surface de l'exploitation. Le seuil d'entrée est une part de 30% de surfaces en forte pente.

**Taux des contributions pour surfaces en forte pente 1 2014**

Part de surfaces avec contribution pour surfaces en forte pente (déclivité >35%) sur la SAU donnant droit à des contributions	fr./ha
30 %	100
40 %	229
50 %	357
60 %	486
70 %	614
80 %	743
90 %	871





100 %	1 000
-------	-------

<sup>1</sup> Les taux sont présentés par tranches de 10%. Ils augmentent cependant progressivement en fonction de la part de surfaces >35%.

#### Contribution pour surfaces en forte pente 2014

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surfaces donnant droit à des contributions (déclivité >35%)	ha	82	3 246	35107	38435
Nombre d'exploitations	Nombre	24	730	4 920	5 674
Surface par exploitation	ha	3,42	4,45	7,14	6,77
Contributions par exploitation (en fr.)	fr.	721	1 110	2 565	2 370
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>17</b>	<b>810</b>	<b>12 621</b>	<b>13 448</b>

Source : OFAG

Les moyens issus des contributions pour surfaces en forte pente sont surtout octroyés dans la région de montagne. 65% des contributions pour surfaces en forte pente sont versées à des exploitations qui ont moins de 20 hectares de surface.

#### Contribution pour surfaces viticoles en pente

Ces contributions aident à préserver les vignobles plantés en forte pente et en terrasses. Afin d'apprécier correctement les surfaces viticoles pour le calcul des contributions, il convient de faire la distinction entre, d'une part, les fortes et les très fortes pentes et, d'autre part, les terrasses aménagées sur des murs de soutènement. Pour les vignobles en forte pente et en terrasses, les contributions ne sont allouées qu'à partir d'une déclivité de 30%. Les taux des contributions sont fixés indépendamment des zones.

#### Taux des contributions pour surfaces viticoles en pente 2014

Pente	fr./ha
déclivité de 30 à 50%	1 500
déclivité de plus de 50%	3 000
terrasses d'une déclivité de plus de 30%	5 000

#### Contribution pour surfaces viticoles en pente 2014

	Unité	
Somme des surfaces donnant droit à des contributions	ha	3 850
Surfaces en forte pente, déclivité de 30 à 50 %	ha	1 934
Surfaces en forte pente, déclivité supérieure à 50 %	ha	380



Terrasses	ha	1 536
Nombre d'exploitations	Nombre	2 394
Surface par exploitation	ha	1,61
Contribution par exploitation	fr.	4 895
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>11 720</b>

Source : OFAG

Par rapport à la surface viticole totale, la part des surfaces en forte pente et en terrasses donnant droit à des contributions est d'environ 30%. Moins de 10% de ces surfaces ont une déclivité de plus de 50%; 40% d'entre elles sont aménagées en terrasses, à savoir 1536 hectares.

### Contribution de mise à l'alpage

Les exploitations d'estivage doivent avoir suffisamment d'animaux pour l'exploitation et l'entretien des pâturages d'estivage. La contribution de mise à l'alpage incite les exploitations à l'année à estiver leurs animaux. Elle est versée, directement à l'exploitation à l'année, par pâquier normal (PN) estivé. La nouvelle contribution de mise à l'alpage, introduite en 2014, a un effet plus direct sur l'objectif visé d'une charge en bétail appropriée que l'ancien encouragement indirect des contributions aux animaux (supplément d'estivage).

#### Taux des contributions de mise à l'alpage 2014

	Fr./PN
Contribution de mise à l'alpage	370

#### Contribution de mise à l'alpage 2014

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Pâquier normal	PN	47 215	60 980	166 465	274660
Nombre d'exploitations	Nombre	5 123	5 894	10 691	21 708
PN par exploitation	PN	9,22	10,35	15,57	12,7
Contribution par exploitation	fr.	3 410	3 828	5 761	4 681
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>17 469</b>	<b>22 563</b>	<b>61 592</b>	<b>101 624</b>

Source : OFAG

La région de montagne compte quatre fois plus de PN pour l'estivage que la région de plaine. Les exploitations dans la région de montagne mettent le plus d'animaux en estivage par exploitation, avec 15,6 PN. Le tableau ci-dessous permet de consulter les contributions versées par zone agricole et par canton:

» A48

### Contribution d'estivage

Les contributions d'estivage ont pour objectif d'assurer l'exploitation et l'entretien des vastes pâturages d'estivage dans les Alpes, les Préalpes et le Jura. La région d'estivage est utilisée et entretenue à raison de quelque 300000 PN. La charge en bétail autorisée est fixée selon les



principes de l'exploitation durable. Les contributions sont versées par pâquier normal (PN), calculé à partir de la charge usuelle. Un PN correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail (UGB) pendant 100jours (cf.article sur les exploitations d'estivage dans le présent rapport agricole).

#### Taux 2014

Catégorie animale	fr.
Vaches traites, brebis laitières et chèvres laitières au cas où la durée d'estivage traditionnelle s'étend de 56 à 100jours, par UGB	400
Moutons, brebis laitières exceptées, par PN	
en cas de surveillance permanente par un berger ou dans le cas des pâturages tournants assortis de mesures de protection des troupeaux	400
dans le cas des pâturages tournants	320
dans le cas des autres pâturages	120
Autres animaux consommant du fourrage grossier, par PN	400

#### Contributions d'estivage 2014

Catégorie animale	Paramètre	Contributions	Exploitations <sup>1</sup>	UGB ou PN
	Unité	1 000 fr.	Nombre	Nombre
Vaches traites, brebis laitières et chèvres laitières au cas où la durée d'estivage traditionnelle s'étend de 56 à 100jours, UGB		13 866	1 022	35 073
Moutons, brebis laitières exceptées, PN		6 553	821	21 627
Autres animaux consommant des fourrages grossiers, PN		100 629	6 369	252 236
<b>Total</b>		<b>121 048</b>	<b>6 874</b>	

<sup>1</sup>Certains exploitants habitant dans un autre canton manquent pour 2014. Le nombre des exploitations et les contributions versées sont donc un peu trop bas. Source : OFAG

#### Contribution d'estivage pour l'estivage de moutons selon le système de pacage 2014

Système de pacage	Paramètre	Exploitations	Animaux donnant droit aux contributions	Contributions
	Unité	Nombre	PN	1000fr.
Surveillance permanente par un berger		167	11 086	4 409
Pâturages tournants		209	4 490	1 429



Autres pâturages	460	6 027	725
<b>Total</b>	<b>821</b>	<b>21 603</b>	<b>6 562</b>

Source: OFAG

#### Evolution de l'estivage entre 2012 et 2014

Catégorie animale		2012	2013	2014
Vaches laitières	Exploitations	3 853	3 873	4 735
	PN	100 869	97 964	107 205
Vaches mères et vaches nourrices et «autres vaches»	Exploitations	2 518	2 578	3 322
	PN	34 833	35 608	42 064
Autre bétail bovin	Exploitations	6 078	6 061	6 175
	PN	118 117	112 340	118 533
Equidés	Exploitations	923	923	917
	PN	4 420	4 393	4 396
Ovins	Exploitations	933	926	904
	PN	23 914	23 378	23 191
Caprins	Exploitations	1405	1347	1331
	PN	6 094	5 971	5 856
Autres animaux estivés	Exploitations	339	228	346
	PN	810	533	750

Source : OFAG

» A49 **Contributions d'estivage par canton et par catégorie d'animaux**

» A50 **Statistique sur l'estivage : exploitations et pâquiers normaux par canton**

» A51 **Paiements directs aux exploitations d'estivage par canton**

Jonas Plattner, OFAG, Secteur Paiements directsBases, <mailto:jonas.plattner@blw.admin.ch> Denis Morand, OFAG, Secteur Paiements directsBases, [denis.morand@blw.admin.ch](mailto:denis.morand@blw.admin.ch)

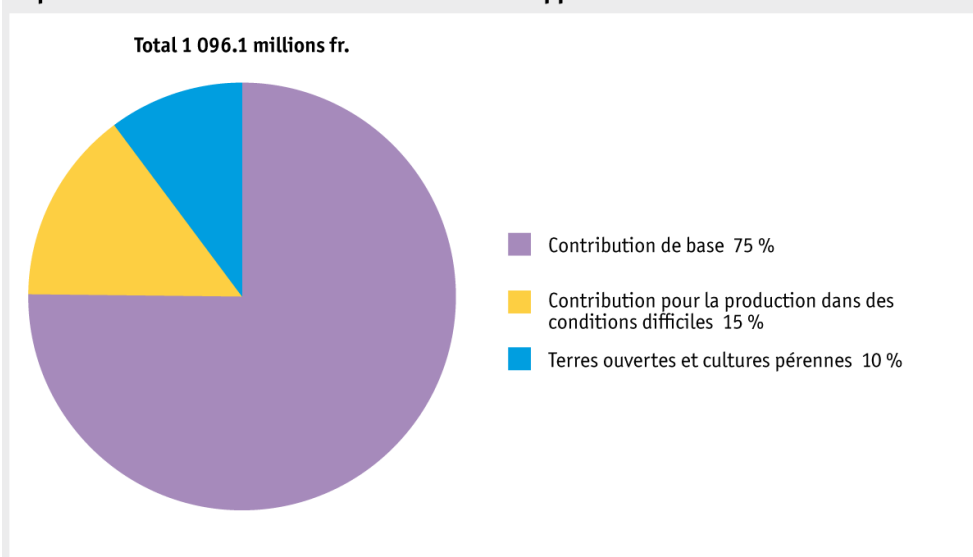


## Sécurité de l'approvisionnement

Les contributions à la sécurité de l'approvisionnement visent à maintenir la capacité de production en cas de pénurie. Cela est important si l'on veut assurer l'approvisionnement de la population en cas de difficultés d'approvisionnement à moyen et à long terme. Le maintien de la capacité de production (sol, savoir-faire, capital) doit être assuré par une production du même ordre de grandeur qu'aujourd'hui et utilisant les ressources naturelles de manière optimale. Comme il est prévu dans la Constitution, la production doit être principalement axée sur les besoins du marché et doit être orientée le moins possible. En plus des terres assolées et des cultures pérennes, il convient d'encourager aussi la production sur les surfaces herbagères, vu que plus de 60% de la surface agricole utile (SAU) de la Suisse ne peut pas servir à la culture des champs, mais seulement à la production de fourrages grossiers. La production de cultures fourragères sur ces surfaces est transformée en denrées alimentaires pour la consommation humaine par l'intermédiaire de l'élevage d'animaux de rente consommant des fourrages grossiers. Dans le cas des surfaces herbagères, le versement des contributions à la sécurité de l'approvisionnement est subordonné à une charge minimale de bétail consommant des fourrages grossiers (UGBFG). Les contributions à la sécurité de l'approvisionnement sont constituées de trois éléments:

- Contribution de base
- Contribution pour la production dans des conditions difficiles
- Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

### Répartition des contributions à la sécurité de l'approvisionnement 2014



Source : OFAG

La plus grande partie des contributions à la sécurité de l'approvisionnement est versée par l'intermédiaire de la contribution de base (75%). Le reste est réparti entre la contribution pour la production dans des conditions difficiles (15%) et la contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes (10%).

### Contribution de base

La contribution de base permet d'optimiser l'intensité de la production dans la région de plaine et donc de maintenir la capacité de production. Le montant des contributions est identique dans toutes les zones; aucune différence n'est faite entre cultures herbagères et grandes cultures. Vu que les surfaces herbagères extensives et peu intensives ont une productivité



moindre, et que la charge minimale de bétail fixée pour ces surfaces est donc plus basse, la contribution de base versée représente la moitié de la contribution destinée aux surfaces plus productives.

**Taux de la contribution de base 2014**

	fr./ha
Surface herbagère permanente exploitée comme surface de promotion de la biodiversité	450
Autres surfaces donnant droit aux contributions	900

**Contribution de base 2014**

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	466 657	252 045	282 099	1000801
- dont SPB	ha	45 320	27 077	63 946	136 343
Nombre d'exploitations	Nombre	19 995	13 020	14 224	47 239
Surface par exploitation	ha	23	19	20	21
Contribution par exploitation	fr.	19 443	16 261	15 712	17 443
Total des contributions	1000fr.	388 769	211 721	223 486	823 976

Source: OFAG

La part des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) pour lesquelles des contributions à la sécurité de l'approvisionnement plus basses sont octroyées est plus importante dans les régions des collines et de montagne qu'en plaine. En outre, les exploitations de plaine sont les plus grandes, avec 23 hectares en moyenne, et celles de la région des collines les plus petites, avec 19 hectares. Elles sont cependant à peine plus petites que les 20 hectares de moyenne des exploitations de montagne. Pour ces deux raisons (part de SPB et surface par exploitation), la contribution moyenne par exploitation est la plus importante en plaine (19443francs) et la plus faible dans la région de montagne (15712francs). Les exploitations de la région des collines occupent une position intermédiaire du point de vue de la contribution de base, avec 16261francs. La contribution de base est échelonnée pour les exploitations de plus de 60hectares. Cela signifie que la contribution est réduite pour la part de surfaces entre 60 et 140 hectares. La contribution de base n'est plus versée au-delà des 140hectares. Pour les communautés d'exploitation, les limites de l'échelonnement sont augmentées en fonction du nombre d'exploitations participantes.

**Réductions sur la base de l'échelonnement de la contribution de base pour les exploitations de grande taille**

Surface	Exploitations	Réduction	Réduction par exploitation
Unité	Nombre	fr.	fr.
60 à 80 ha	641	779 667	1 216
80 à 100 ha	135	810 220	6 002
100 à 120 ha	35	475 715	13 592



120 à 140 ha	26	478 172	18 391
plus de 140 ha	22	1 014 893	46 131

Source: OFAG

La contribution de base est réduite au total de 3558667francs pour 859 exploitations. 22 exploitations obtenant des contributions à la sécurité de l'approvisionnement avaient une surface de plus de 140 hectares. La contribution de base a été réduite de plus d'un million de francs seulement pour ces exploitations.

### Contribution pour la production dans des conditions difficiles

Comme moins de la moitié de la SAU se situe dans la région de plaine, une contribution importante doit également être fournie par la région de montagne et des collines pour assurer la sécurité de l'approvisionnement. Dans ces régions, la majeure partie de la SAU n'est utilisable qu'en tant que surface herbagère, ce qui réduit considérablement les options des exploitations agricoles. Il convient donc de tenir compte de façon appropriée des difficultés d'exploitation en altitude. La contribution pour la production dans des conditions difficiles est échelonnée par zone. Le montant de la contribution tient compte des difficultés d'exploitation ou du rendement plus faible par rapport à une exploitation adaptée aux conditions du site dans la zone de plaine.

#### Taux 2014

Zone	fr./ha
Zone de plaine	0
Zone des collines	240
Zone de montagne I	300
Zone de montagne II	320
Zone de montagne III	340
Zone de montagne IV	360

#### Contribution pour la production dans des conditions difficiles 2014

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	21 693	235 990	277 651	535 334
Nombre d'exploitations	Nombre	4 105	13 013	14 219	31 337
Surface par exploitation	ha	5,28	18,13	19,53	17,08
Contribution par exploitation	fr.	1 354	4 845	6 452	5 117
Total des contributions	1 000 fr.	5 557	63 043	91 742	160 342

Source: OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour la production dans des conditions difficiles si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou de montagne. La contribution par exploitation augmente en même temps que la difficulté croissante: de la



région de plaine avec 1354francs jusqu'à la région de montagne avec 6452francs, en passant par la région des collines avec 4845francs.

### Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

La production de calories est plus élevée sur les surfaces de grandes cultures ouvertes que sur les surfaces herbagères. Du point de vue de la sécurité de l'approvisionnement, il est par conséquent primordial que ces surfaces aussi bien que les cultures pérennes soient maintenues approximativement à leur niveau actuel. La contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes est la même dans toutes les zones (400 fr./ha) et est également versée pour les surfaces exploitées par tradition dans la zone limitrophe étrangère (cf.art.35, al.5). Les mêmes conditions s'appliquent que pour la contribution de base. Comme il s'agit d'un encouragement des terres ouvertes et cultures pérennes, l'exigence de la charge minimale de bétail n'est pas nécessaire.

#### Taux pour les terres ouvertes et cultures pérennes 2014

	fr./ha
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	400

#### Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes 2014

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	233 645	41 520	4325	279490
Nombre d'exploitations	Nombre	18 222	7750	2197	28 169
Surface par exploitation	ha	12,82	5,36	1,97	9,92
Contribution par exploitation	fr.	5 129	2 143	787	3 969
Total des contributions	1000fr.	93 458	16 608	1730	111796

Source: OFAG

Les surfaces de grandes cultures et de cultures pérennes sont principalement présentes en plaine et dans la région des collines, ce qui est reflété dans la surface par exploitation. La contribution par exploitation est donc la plus élevée, avec 5129francs, dans ces zones, et en particulier en plaine. Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée les trois types de contributions à la sécurité de l'approvisionnement octroyés selon les cantons et les zones agricoles:

» A52

Jonas Plattner, OFAG, Secteur Paiements directsBases, <mailto:jonas.plattner@blw.admin.ch>





## Qualité du paysage

### Objectif de la mesure

Encourager l'entretien du paysage cultivé par des paiements directs se faisait jusqu'ici uniquement dans le but de maintenir un paysage ouvert (contributions pour surfaces en pente, contributions d'estivage) ou de préserver la diversité des habitats naturels (contributions pour la mise en réseau). Les préoccupations régionales et les valeurs culturelles du paysage, telles que la sauvegarde des pâturages boisés, l'entretien des châtaigneraies ou l'encouragement des cultures céréalières en zone de montagne n'étaient pas prises en compte. Ces lacunes sont à présent comblées par les contributions à la qualité du paysage instituées par la politique agricole 2014-2017 (PA14-17). Ce nouvel instrument permet d'encourager de manière ciblée la diversité paysagère de la Suisse. Ces contributions (CQP) sont attribuées sur la base de projets, ce qui permet aux cantons de disposer d'une marge de manœuvre pour prendre en compte les besoins régionaux. Dans toutes les régions de Suisse, on trouve des paysages cultivés anciens avec leurs aspects régionaux caractéristiques. Pour prendre un exemple, les prairies traditionnelles des Préalpes du Nord présentent une unité naturelle sans être uniformes pour autant. Du Pays-d'Enhaut jusqu'en Appenzell, ces surfaces herbagères sont marquées par des traditions d'exploitation très différentes. Des paysages cultivés attrayants sont caractérisés par la diversité et la variété. La diversité paysagère a beaucoup d'importance pour la société, car elle remplit de nombreuses fonctions d'ordre social, économique, mais aussi écologique. Particulièrement dans les régions touristiques et les agglomérations, l'agriculture fournit une contribution très significative à l'entretien des paysages cultivés. Dans ces régions, les paysages cultivés entretenus servant d'espaces récréatifs sont un facteur non négligeable face à la concurrence. La population des agglomérations utilise les espaces environnants, marqués par l'agriculture, pour des activités diverses telles que des promenades à pied, à vélo ou à cheval. Les paysages cultivés entretenus des régions montagneuses et alpines sont un capital essentiel pour le tourisme suisse. Les paysages cultivés forgent l'identité d'une région et contribuent de manière déterminante à la commercialisation des produits régionaux. Ainsi, les publicités pour des produits régionaux établissent très souvent un lien direct avec l'agriculture dont ils sont issus. La transformation des structures de l'agriculture conduit à une évolution contrastée du paysage: tandis que dans les sites favorables, l'exploitation s'intensifie de plus en plus, les surfaces isolées et difficiles à exploiter sont abandonnées. Cette évolution a un impact négatif sur la diversité paysagère, qui s'appauvrit à cause de l'arrêt de l'exploitation (embroussaillage, progression de la forêt) ou au contraire de son intensification (abattage d'arbres isolés, extension des champs). La diversité du paysage est un bien public qui est encouragé par des paiements directs, à savoir les CQP. Ces dernières visent à maintenir, à encourager et à développer des paysages cultivés diversifiés avec leurs particularités régionales. La contribution de l'agriculture à l'entretien du paysage doit être axée sur les besoins régionaux. Elle n'est pas imposée par la Confédération, qui procède uniquement à une vérification, mais est déterminée sur place en étant assortie d'objectifs. Des questions comme «Quelles sont les qualités de notre paysage?» «Qu'est-ce qui est caractéristique de notre région et mérite d'être sauvegardé?» «Qu'est-ce qui a disparu et que voulons-nous encourager?» doivent trouver des réponses à l'échelle régionale. Le maintien et l'entretien d'éléments paysagers existants ainsi que la création de nouveaux éléments sont soutenus sous la forme de contributions annuelles ou uniques.

### Projets de qualité du paysage : de l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre

Les CQP sont une forme de paiement direct liée à un projet et régionale. Un organisme régional ou le canton élabore un projet de qualité du paysage (projet QP) pour une région donnée (vallée, parc naturel, district, etc.) en y intégrant les agriculteurs. La première étape consiste à fixer des objectifs pour le périmètre du projet, en s'appuyant sur les nombreuses bases existantes relatives au paysage (concepts de développement du paysage, dossiers de parcs natu-

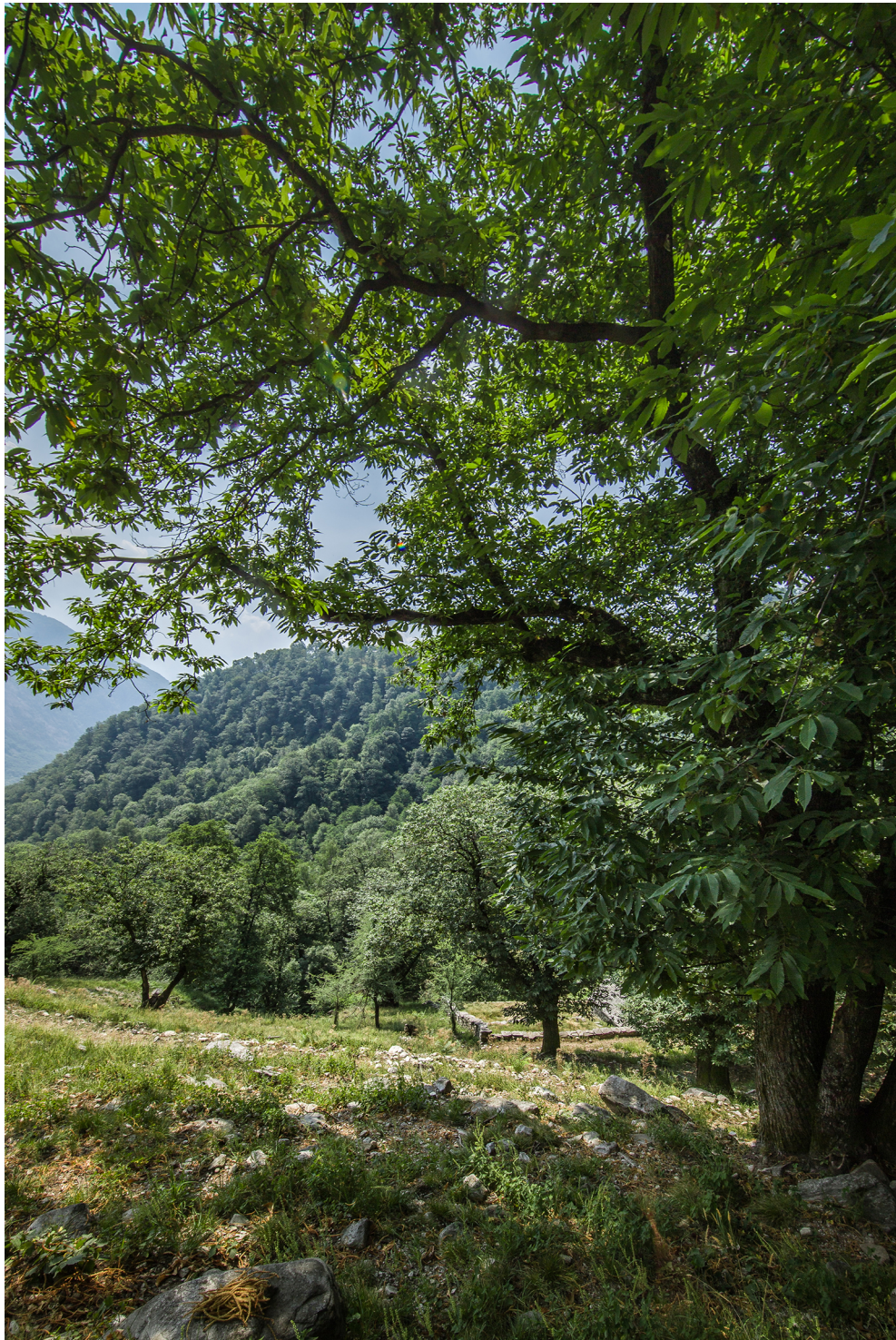


rels régionaux). Ensuite, on fixe des mesures axées sur les objectifs paysagers régionaux et relevant de la compétence de l'agriculture. Les cantons proposent des taux de contributions proportionnels à l'investissement exigé par les mesures, éventuellement assortis d'un bonus pour inciter à fournir les prestations attendues. Les cantons sont aussi responsables de la mise en œuvre des projets QP. Ils financent 10 % des contributions et concluent des conventions d'exploitation d'une durée de huit ans avec les exploitations. La Confédération approuve les projets. Elle vérifie leur cohérence, règle les éventuels conflits d'intérêts et refuse les mesures sans rapport direct avec la production agricole. Pour chaque projet, les cantons disposent au maximum de 360 francs par hectare de surface agricole utile (SAU) ou de 240 francs par PN des exploitations ayant conclu une convention. Les contributions à la qualité au paysage versées aux exploitations varient selon les modalités du contrat (nombre de mesures, travail requis). En outre, les moyens financiers de la Confédération ont été plafonnés jusqu'en 2017 en fonction de la SAU (120 francs par ha) et du pâquier normal (80 francs par PN) et répartis entre les cantons. On a procédé ainsi pour limiter les moyens financiers à disposition des projets QP à ce qui avait été communiqué dans le message du Conseil fédéral sur la PA 14-17 et pour garantir aux cantons des conditions stables pour mettre en place des projets QP. L'évaluation de la mise en œuvre a lieu durant la septième et dernière année contractuelle. Pour poursuivre le projet, il est alors possible de démarrer une nouvelle période de mise en œuvre et de prolonger la convention. Élaboration de projets QP sur le site de l'OFAG sous : [infos utiles](#)

### Exemples de projets

Trois projets de contextes paysagers différents sont présentés ici, ils sont représentatifs des 71 projets QP qui ont été mis en œuvre en 2014. Tous les rapports des [projets QP approuvés par l'OFAG](#) sont publiés sur le site de l'OFAG.

#### Valle Verzasca



Plusieurs châtaigneraies ont pu être reconstituées dans le Valle Verzasca grâce au soutien de quelques fondations. Dans l'actuel projet QP, l'exploitation des châtaigneraies, qui demande beaucoup d'investissement, est soutenue par une contribution annuelle qui permet de garantir leur survie à long terme. (© OFAG)



Les murs de pierres sèches et les chemins pavés sont des éléments caractéristiques du paysage cultivé, pour l'entretien desquels une CQP est versée. Les assainissements plus importants peuvent être soutenus par le biais de fondations ou par une aide pour des améliorations structurelles. (© OFAG)

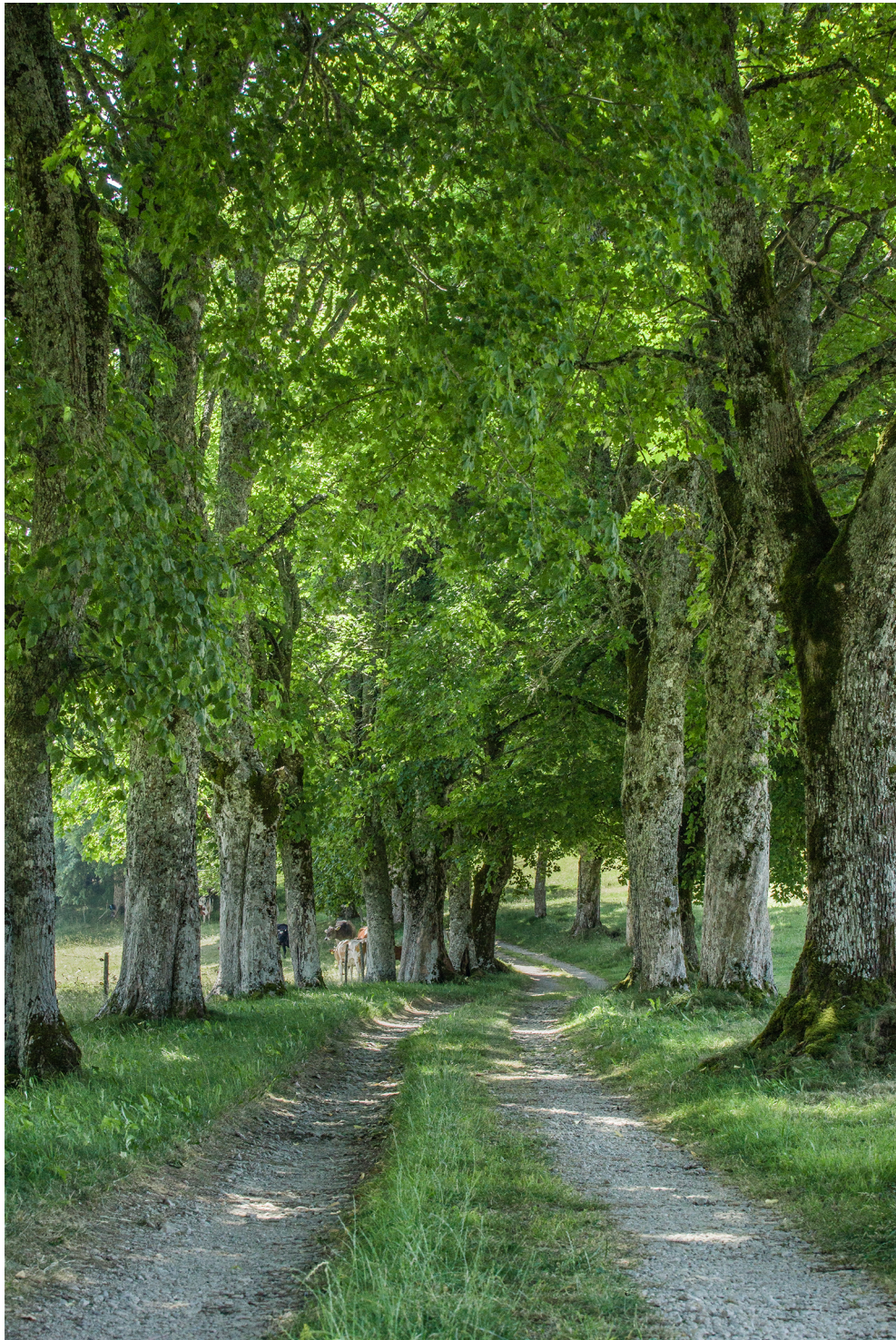


Le projet QP Valle Verzasca soutient aussi les vignobles traditionnels: par exemple la viticulture sur pergola. (© OFAG)

Périmètre	155 km <sup>2</sup>
Agriculture	75 exploitations, 1100 ha SAU 47 exploitations d'estivage, 1567 PN
Responsabilité	Associazione Agricoltori Valle Verzasca

Au versant sud des Alpes, le paysage montagneux de la Valle Verzasca présente un cadre paysager intact et diversifié tant du point culturel que naturel. De nombreux éléments caractéristiques du paysage cultivé sont maintenus en bon état. Les châtaigneraies, les vignobles en terrasses et les pâturages en pente témoignent d'une exploitation agricole qui s'est constituée dans des conditions très difficiles dans cette rude vallée alpine. Grâce à la qualité de ses paysages, la Valle Verzasca offre un bon potentiel pour le tourisme doux. Le paysage cultivé traditionnel est aujourd'hui confronté à d'énormes défis: le nombre des exploitations est en recul et, dans les exploitations restantes, il manque souvent la main d'œuvre pour entretenir les paysages cultivés qui demandent beaucoup d'investissement. La forêt progresse rapidement le long des zones tampon. De nombreuses surfaces difficiles d'accès sont déjà embroussaillées, tandis que les sites favorables du fond de la vallée sont exploités de plus en plus intensivement et que les structures paysagères disparaissent sur ces surfaces. La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (fp) et le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) soutiennent divers projets pour la sauvegarde du précieux paysage cultivé de la Valle Verzasca. Il s'agit toutefois de mesures de valorisation uniques, par opposition aux CQP annuelles qui permettent l'entretien à long terme des éléments valorisés. Le projet QP Vallemaggia vise à maintenir le paysage diversifié et riche en structures et le patrimoine historico-culturel de la vallée. Les mesures principales sont l'entretien des vignobles traditionnels (pergola, pali di legno, carasc), des châtaigneraies et des chemins pavés bordés de murs de pierres sèches, ainsi que le maintien des surfaces difficiles d'accès, le débroussaillage et la lutte contre les plantes problématiques (surfaces comportant des fougères aigle, des genêts et des ronces).

#### Vallée de la Brévine



Ces dernières décennies, de nombreux éléments caractéristiques du paysage ont disparu dans la Vallée de la Brévine. Les CQP soutiennent par exemple le maintien de somptueuses allées. (© OFAG)



L'exploitation extensive des pâturages boisés est en lien direct avec la production de Gruyère AOP. (© OFAG)



L'entretien des zones humides subsistantes est une mesure essentielle. Ces surfaces extensives du fond de la vallée forment un contraste avec la surface herbagère exploitée intensivement et les pâturages boisés des flancs de la vallée. (© OFAG)

Périmètre	85 km <sup>2</sup> , 6 communes
Agriculture	124 exploitations, 5000 ha SAU
Responsabilité	Association agricole régionale pour la qualité du paysage de la Vallée de la Brévine

Le périmètre très rural du projet QP Vallée de la Brévine est situé dans le paysage de vallée et de collines des plis du Jura. Le paysage ouvert du fond de la vallée contraste avec la mosaïque variée de prairies, de pâturages, de pâturages boisés et de forêt fermée des flancs de la vallée. Le paysage cultivé est marqué par l'exploitation des pâturages. La Vallée de la Brévine est connue pour son hiver à caractère sibérien et appréciée pour ses pistes de ski de fond à travers les pâturages. L'intensification de l'activité et la spécialisation des exploitations mettent le paysage cultivé sous pression dans la Vallée de la Brévine. Le pacage traditionnel conjoint des chevaux, des génisses et des vaches allaitantes est peu à peu abandonné dans le but d'optimiser l'économie laitière. Les surfaces herbagères du fond de la vallée deviennent de plus en plus monotones en raison de l'agrandissement des parcelles et d'une exploitation plus intensive. Sur les flancs de la vallée, une évolution contrastée des pâturages boisés est en cours: tandis que certaines surfaces sont exploitées plus intensivement, d'autres s'embroussaillent. Les murs de pierres sèches typiques de l'Arc jurassien sont laissés à l'abandon. Les objectifs principaux du projet CP est le maintien des surfaces herbagères colorées et riches en structures dans le fond de la vallée et de la mosaïque de pâturages boisés sur ses flancs. Le fond de la vallée de la Brévine était jadis un haut-marais. Le caractère naturel des zones humides et des étangs subsistantes doit être conservé. Ces surfaces extensives contribuent à la diversité paysagère du fond de la vallée. Enfin, le projet QP doit aussi permettre de conserver le caractère rural traditionnel du paysage jurassien avec ses éléments typiques comme les murs de pierres sèches. Les mesures principales du projet QP comportent l'entretien et le rajeunissement des pâturages boisés, l'exploitation adaptée des dolines, l'entretien des murs de pierres sèches ainsi que l'encouragement de pâturages riches en structures servant de transition entre le fond de la vallée et les pâturages boisés sur les flancs de la vallée.





## Mittelthurgau



La flore messicole met des accents de couleur dans le paysage champêtre. (© OFAG)



Les arbres fruitiers sont l'élément phare du paysage de collines de Mittelthurgau. Le projet QP les encourage, que ce soit sous forme d'arbres isolés dans la surface herbagère intensive ou de vergers étendus. (© OFAG)



La mosaïque de cultures diverses et colorées contribue à la diversité du paysage. (© OFAG)

Périmètre	187 km <sup>2</sup> , 40105 habitants, 15 communes
Agriculture	606 exploitations, 12300 ha LN
Responsabilité	Verein LQ-Mittelthurgau

Avec le projet Landschaftsentwicklung LEK TG(développement du paysage) qui a été mis en œuvre entre 1997 et 2001, le canton de Thurgovie a créé une base importante pour le développement de projets QP. Une démarche participative par régions a permis d'élaborer des analyses paysagères dont les contenus principaux ont été repris dans le plan directeur. Les objectifs de protection et de développement ont ainsi pu être repris pour le projet QP. Dans le nord du périmètre se trouve la chaîne caractéristique des collines de l'Ottenberg, une aire d'excursion appréciée d'où l'on voit toute la Thurgovie jusqu'aux Alpes. Sur ses raides adrets s'étend une vaste région viticole ainsi qu'une mosaïque d'utilisations diverses comportant de nombreuses prairies abondamment fleuries. Les terres assolées dispersées, les fermes isolées et les hameaux typiques ainsi que les forêts, les vergers et les haies contribuent à la diversité du paysage. Toutefois, ces dernières décennies, de nombreux éléments caractéristiques du paysage cultivé ont disparu, comme les anciennes terrasses de cultures céréalières et les spacieux vergers d'arbres haute-tige. À la suite d'améliorations foncières d'un type aujourd'hui obsolète et d'une forme d'utilisation agricole plus intensive, de nombreuses structures ont été éliminées du paysage. L'urbanisation et la construction de routes et de chemins ont encore accentué la pression sur le paysage cultivé. Avec le projet QP, les organismes responsables souhaitent préserver et valoriser le paysage se déployant dans le périmètre en tant que région de détente et d'excursion. Il s'agit de mieux mettre en valeur et faire connaître de la population les prestations de l'agriculture en faveur de la qualité du paysage cultivé. Enfin, le projet doit renforcer l'identité et la visibilité des produits de la région. Les mesures importantes sont le maintien et le rajeunissement des vergers d'arbres haute-tige typiques de la région et l'encouragement d'une mosaïque de cultures diverses (assolement diversifié, cultures principales et intermédiaires colorées, flore messicole). Il y a aussi la préservation des structures proches de l'état naturel marquantes telles que les haies et l'ajout de nouvelles structures, particulièrement le long des chemins. Par exemple des bandes fleuries ou des rangées d'arbres dont l'ombre offre une halte bienvenue aux promeneurs dans des endroits sélectionnés. Le projet QP doit enfin



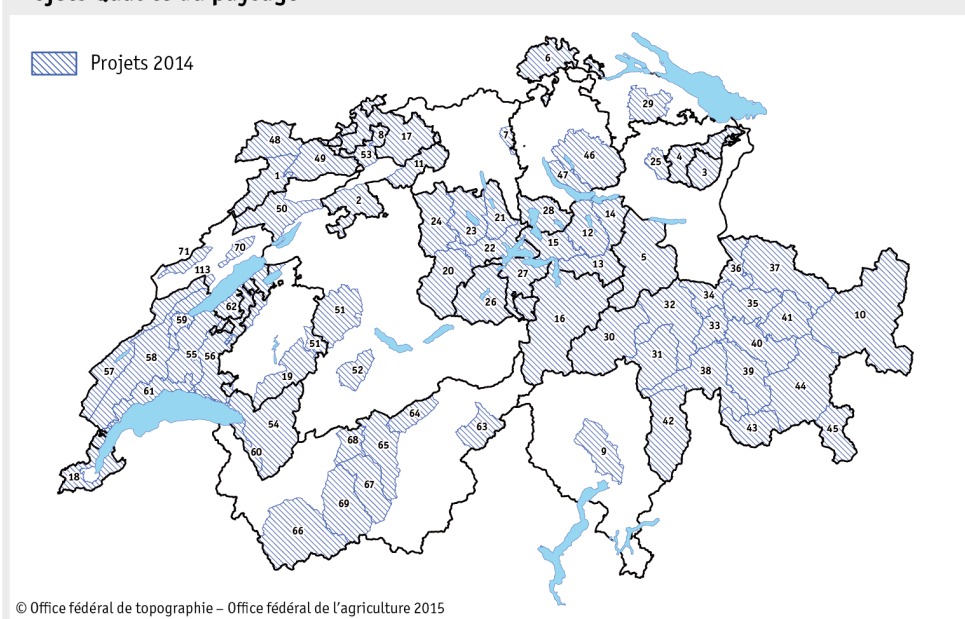
permettre de préserver et d'entretenir les anciennes terrasses de cultures céréalières typiques de la région.

» [Qualité du paysage Thurgovie](#)

## Moyens financiers et données statistiques de 2014

En 2014, l'OFAG a autorisé 71 projets QP, dont au moins un par canton. Un total de 70 millions de francs a été attribué à ces projets. Les cantons ont suivi diverses stratégies lors de l'introduction de ce nouveau paiement direct, c'est pourquoi le nombre de projets mis en œuvre pendant la première année diffèrait selon les cantons.

### Projets Qualité du paysage



Source : OFAG

» [A53](#) **Liste des projets de qualité du paysage (partie 1 – projets 1-36)**

» [A54](#) **Liste des projets de qualité du paysage (partie 2 – projets 37-71)**

Certains cantons comme les Grisons ou Vaud ont élaboré des projets QP sur une grande échelle dès la première année. Dans ces cantons, tous les agriculteurs ont eu la possibilité de participer à un projet QP en 2014. En revanche, dans d'autres cantons comme St-Gall ou le Tessin, il n'y a eu qu'un seul projet. Tous ces projets sont à considérer comme des projets pilotes qui constituent pour les cantons et les autres acteurs concernés des expériences précieuses pour l'élaboration de futurs projets QP.

### Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2014

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Région d'estivage	Total
Exploitations	Nombre	5 608	4374	6788	2127	18897
Contribution par ha <sup>1</sup>	Nombre	126	137	181		149
Contribution par exploitation	fr.	3799	3049	4189	3325	3712



Total contributions	1000fr.	21 306	13 337	28 437	7073	70153
---------------------	---------	--------	--------	--------	------	-------

<sup>1</sup> Exploitations de base uniquement Source : OFAG

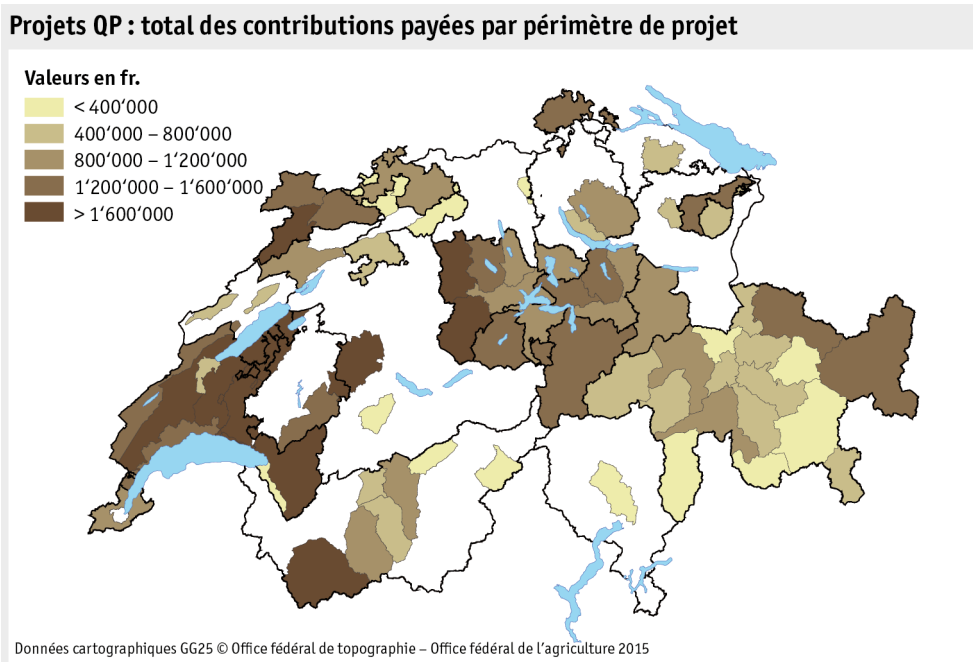
En 2014, 16770 exploitations de base et 2127 exploitations d'estivage ont conclu une convention pour des mesures QP. Cela représente respectivement 35% et 31% des exploitations de Suisse. La Confédération a versé aux exploitations participantes une moyenne de 3712francs par exploitation et de 149francs par hectare SAU pour les mesures mises en œuvre. Les contributions par hectare SAU sont légèrement plus élevées dans les régions de montagne que dans les régions de plaine ou des collines. Pour certains projets de région d'estivage démarrés en 2014, les mesures seront mises en œuvre ultérieurement.

» A55

### Contributions à la qualité du paysage selon les cantons en 2014

En moyenne, 2,8millions de francs ont été payés par canton. Comme le nombre de projets mis en œuvre en 2014 est différent dans chaque canton, les contributions par canton varient fortement. Les sommes les plus élevées ont été attribuées dans les cantons de Vaud (15millions de francs) et des Grisons (10millions de francs). La somme la plus élevée pour les régions d'estivage a été atteinte par le canton de Vaud. Ces deux grands cantons ont mis en œuvre des projets QP à grande échelle dès la première année. De petits cantons comme Appenzell Rhodes#Intérieures et ceux ne comptant que quelques projets QP comme Argovie ou le Tessin ont reçu nettement moins de CQP.

### Contributions à la qualité du paysage selon les projets en 2014



Source : OFAG

Dans le canton de Schwyz, quatre projets ont été mis en œuvre en 2014: Einsiedeln (n°12), Fronalp-Pragel (n°13), March (n°14) et Rigi-Mythen (n°15). Lors de la transmission des données, une erreur a été commise pour les projets Fronalp-Pragel (n°13) et March (n°14), en raison de quoi les chiffres de ces deux projets ont été regroupés dans les cartes et tableaux suivants:

La Confédération a versé en moyenne un million de francs de CQP par projet. Les contributions totales les plus élevées ont été attribués aux projets Pied-du-Jura (VD) et Entlebuch (LU). Les contributions les plus modestes ont été attribuées aux projets Thierstein (SO) et Valle Verzasca (TI). La hauteur des contributions par projet est fortement liée à la surface agricole utile et au



» A53

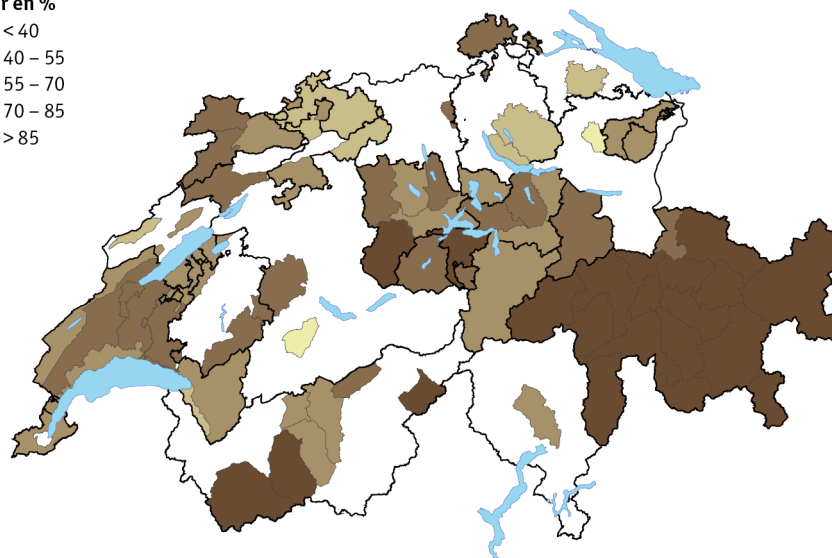
» A54

nombre d'exploitations dans le périmètre du projet ainsi qu'à la participation des exploitations au projet. Les données par projet sont présentées dans le tableau suivant:

#### Projets QP : participation des exploitations à l'année dans le périmètre de projet

Valeur en %

< 40
40 - 55
55 - 70
70 - 85
> 85



Données cartographiques GG25 © Office fédéral de topographie – Office fédéral de l'agriculture 2015

Source : OFAG

Pour cette évaluation (sur la participation des exploitations de base), c'est le domicile des exploitations et non la situation de la surface exploitée qui est déterminante. Ainsi, si de nombreuses surfaces du périmètre de projet A sont exploitées par des exploitations qui ont leur domicile dans le périmètre B ou C, la participation au projet A est sous-estimée dans l'évaluation.

» A53

» A54

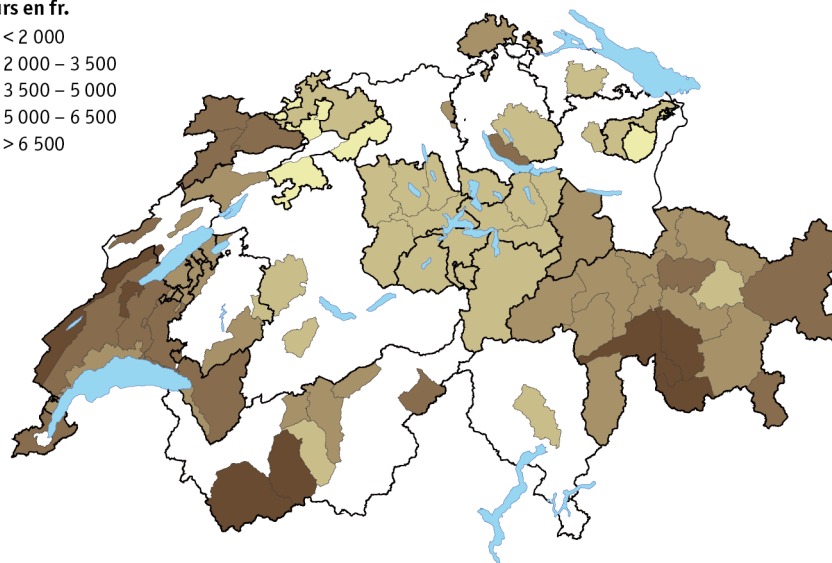
En moyenne, 62% des exploitations de base par périmètre de projet ont participé à un projet QP. La participation la plus forte (plus de 95%) a été constatée pour les projets Lumnezia-Vals (GR) et Binntal (VS). De plus amples données sur la participation des exploitations de base et d'estivage se trouvent dans le tableau suivant:



**Projets QP : contributions par exploitation à l'année dans le périmètre de projet**

Valeurs en fr.

- < 2 000
- 2 000 – 3 500
- 3 500 – 5 000
- 5 000 – 6 500
- > 6 500



Données cartographiques GG25 © Office fédéral de topographie – Office fédéral de l'agriculture 2015

Source : OFAG

Les données par exploitation ne font pas la différence entre les mesures annuelles et les mesures uniques (investissements). Par conséquent, les investissements importants comptent pour une grande part dans cette statistique, mais ne seront plus comptés l'an prochain.

» A53

La Confédération a versé en moyenne 3726francs de CQP aux exploitations de base et 3311francs aux exploitations d'estivage. De plus amples données sur la participation des exploitations de base et d'estivage se trouvent dans le tableau suivant:

» A54

**Contributions par catégorie de mesures en 2014**

Certaines mesures dans la ferme comme l'entreposage ordonné de balles d'ensilage ou l'entretien d'un jardin potager ont fait l'objet de virulentes critiques. Or, une première évaluation quantitative des données de 2014 montre que les paiements pour ce type de mesures ne représentent qu'environ 4 % des CQP. Près de deux tiers d'entre elles vont au maintien et à l'entretien de structures telles que les arbres, les haies et les murs de pierres sèches ainsi qu'à l'encouragement de paysages cultivés et herbagers diversifiés. Une part de 15 % des CQP servent à soutenir des éléments traditionnels du paysage cultivé comme les pâturages boisés, les châtaigneraies, les prairies de fauche ou les meules de foin.

Catégorie de mesures	Exemples de mesures	Contributions en millions de francs	Part %
Structures	Arbres isolés remarquables, arbres fruitiers haute-tige, haies, murs de pierres sèches, berges boisée...	18,9	27%
Diversité des grandes cultures	Cultures diversifiées, colorées, flore messicole,...	13	19%



Diversité des surfaces herbagères	Divers types de prairies, cultures fourragères échelonnées, bandes fleuries, bordures,...	12,3	17%
Éléments traditionnels de paysage cultivé	Pâturages boisés, châtaigneraies, prairies de fauche, cultures en zone de montagne, meules de foin,...	10,7	15%
Maintien ciblé d'un paysage ouvert, récupération de surfaces	Débroussaillage, pâture avec des races d'animaux appropriées,...	6,9	10%
Autres	Diversité dans la viticulture, accessibilité du paysage,...	5,6	8%
Ferme, valeurs culturelles	Entreposage ordonné des balles d'ensilage, jardins potagers paysans, élevage diversifié, fauche autour des calvaires,...	2,7	4%

Source : OFAG

Un premier bilan du nouveau programme sera fait l'an prochain dans le cadre d'une évaluation.

## Perspectives

En 2015, une quarantaine de projets CP seront mis en œuvre. Les dépenses pour les CQP continueront d'augmenter. Les moyens financiers sont toujours assurés par la baisse des contributions de transition. À cela s'ajoute une disposition transitoire valable jusqu'en 2017: un plafond a été imposé aux cantons pour les CQP. Si tous les cantons devaient épuiser ce plafond, les CQP nécessiteraient environ 150 millions de francs de fonds publics supplémentaires.

Mirjam Arnold, OFAG, Secteur Paiements directs Programmes, <mailto:mirjam.arnold@blw.admin.ch> Franziska Grossenbacher, OFAG, Secteur Paiements directs Programmes, [franziska.grossenbacher@blw.admin.ch](mailto:franziska.grossenbacher@blw.admin.ch)



## Biodiversité

Les contributions à la biodiversité sont octroyées pour la promotion de la richesse des espèces et de la diversité des habitats naturels. Par biodiversité on entend la variété des formes de vie sur la Terre. Elle fournit des services écosystémiques, tels que la conservation des ressources génétiques, la régulation naturelle des organismes nuisibles ou la mise à disposition d'espaces propices à la détente dont toute la société profite. Sur les terres agricoles, la mécanisation du travail, toujours plus importante, et l'intensification de l'agriculture ont entraîné une uniformisation des conditions écologiques et par conséquent un recul de la biodiversité. Les contributions à la biodiversité ont été conçues pour contrer le recul des espèces prioritaires et des précieux habitats naturels grâce à l'aménagement et la mise en réseau de surfaces appelées surfaces de promotion de la biodiversité. Les objectifs fixés dans la Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17) concernant la biodiversité ont été en partie déjà atteints fin 2014.

### Objectifs concernant la biodiversité pour 2017 et état de la situation en 2014

	Objectif pour 2017	Etat 2014
QI	65000 ha SPB en région de plaine	71 000 ha
QII	40% de SPB de qualité	34 %
Mise en réseau	50% des SPB mises en réseau	65 %

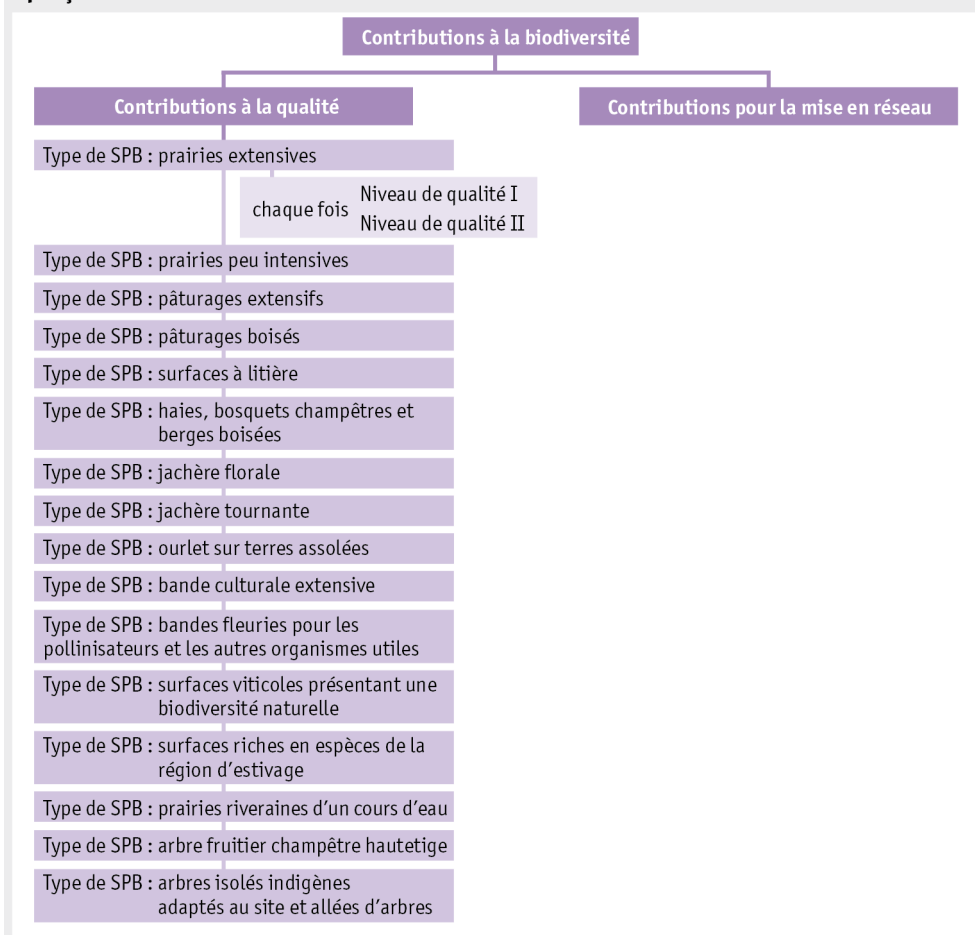
Source: OFAG

Dans le cadre de la PA 14-17, les contributions pour les prestations écologiques, celles pour la qualité écologique et celles pour la mise en réseau ont été fusionnées pour donner les contributions à la biodiversité. La notion de «surface de promotion de la biodiversité (SPB)» est désormais utilisée à la place de «surface de compensation écologique». Les contributions à la biodiversité sont versées de manière cumulée.



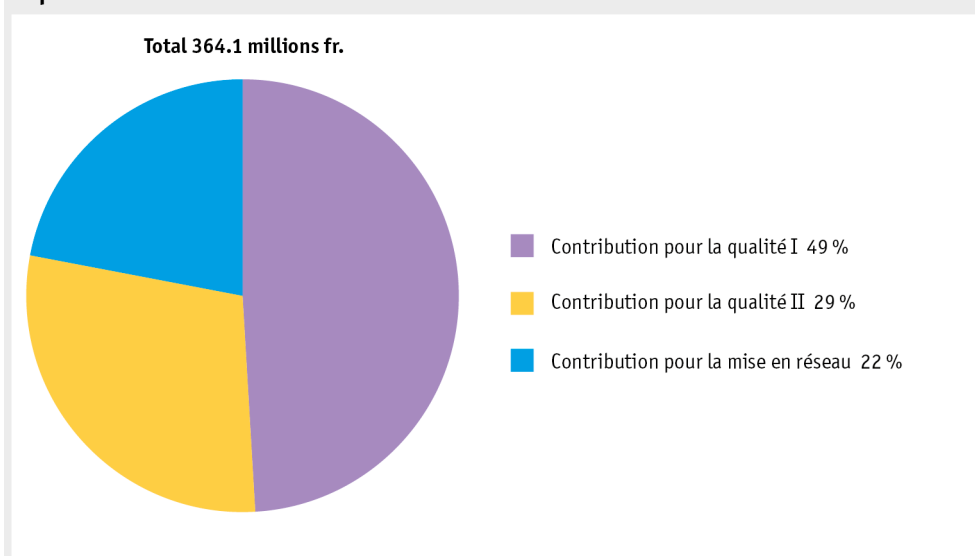


### Aperçu de la structure des contributions à la biodiversité



Source : OFAG

### Répartition des contributions à la biodiversité 2014



» A56

Source : OF0AG

### Contributions pour la qualité



Les contributions pour la qualité sont versées pour l'exploitation de surfaces de promotion de la biodiversité selon deux niveaux de qualité. Le niveau de qualité I correspond au niveau de l'ancienne ordonnance sur les paiements directs (OPD), le niveau de qualité II, le niveau de l'ancienne ordonnance sur la qualité écologique (OQE). Depuis 2014, des contributions pour les prairies riveraines d'un cours d'eau ainsi que pour les surfaces herbagères et les surfaces à litière riches en espèces de la région d'estivage sont ajoutées aux éléments écologiques qui bénéficiaient jusqu'à présent d'un soutien. L'aménagement de SPB doit notamment contribuer à la mise en place de surfaces très variées et très riches, susceptibles de servir d'habit naturel à de nombreuses espèces animales et végétales. Les contributions pour la qualité allouées aux différents types de surfaces de promotion de la biodiversité sont échelonnées selon le niveau de qualité et la zone. Le financement des contributions à la qualité est entièrement assuré par la Confédération.

### Niveau de qualité I

Les contributions pour le niveau de qualité I visent à préserver et, si possible, à élargir l'espace vital de la faune et de la flore suisses dans les régions agricoles. De surcroît, elles doivent contribuer au maintien des structures et des éléments typiques du paysage. Le niveau de qualité I doit satisfaire aux exigences suivantes:

- Sur certaines SPB, telles que les prairies extensives ou les surfaces à litière, aucun engrais ne doit être épandu, car cela est favorable à la préservation et la promotion des espèces-cible et des espèces caractéristiques présentes sur ces sites pauvres en éléments fertilisants.
- Il convient de lutter contre les plantes posant des problèmes afin d'empêcher que des espèces nuisibles pour l'agriculture et pour la biodiversité comme le rumex ou les plantes néophytes envahissantes se propagent et que l'on perde le contrôle de la situation.
- Aucun produit phytosanitaire ne peut être utilisé étant donné que leur utilisation à grande échelle constituerait un risque pour les espèces cibles et espèces caractéristiques à promouvoir. Les traitements plante par plante ou les traitements de foyers sont cependant autorisés pour les plantes posant problème, s'il est impossible de les combattre raisonnablement par des moyens mécaniques.
- Le produit de la fauche doit être évacué, ceci afin d'éviter un apport non souhaité d'éléments fertilisants. Les tas de branches et de litière sont permis lorsque cela est souhaitable pour la protection de la nature ou dans le cadre d'un projet de mise en réseau. Ils servent de refuge à différents petits animaux et de site de ponte pour les couleuvres à collier et autres reptiles.
- Le broyage (mulching) et l'utilisation d'un girobroyeur à cailloux sont interdits car ils risqueraient de détruire des petites structures qui sont nécessaires au maintien des abeilles sauvages, par exemple.
- Pour l'ensemencement, seuls les mélanges de semences recommandés par Agroscope peuvent être utilisés. Ce faisant on vise à ce que seules des espèces soient utilisées au moment de l'ensemencement qui soient adaptées au site et favorables à la biodiversité.
- Les petites structures non productives présentes dans les prairies extensives le long d'un cours d'eau, les surfaces à litière et les prairies riveraines d'un cours d'eau donnent droit à des contributions à concurrence de 20% au plus de la surface. Les petites structures servent à la promotion d'un grand nombre d'espèces-cible et les espèces caractéristiques appartenant au monde animal.

### Niveau de qualité II



En octroyant des contributions pour le niveau de qualité II, la Confédération des SPB d'une qualité biologique particulière. Les SPB du niveau de qualité II présentent des espèces indicatrices et des éléments de structure déterminés. Les surfaces du niveau de qualité II doivent répondre aux exigences suivantes, en plus des exigences valables pour le niveau de qualité I:

- Les SPB doivent présenter une certaine qualité floristique ou des structures favorisant la biodiversité. Ainsi, les surfaces qui sont spécialement précieuses en vue de l'atteinte des objectifs en matière de biodiversité seront spécialement encouragées.
- L'utilisation de conditionneurs n'est pas autorisée vu qu'ils compromettent grandement le taux de survie des petits animaux.

### Prairies extensives

Les prairies extensives représentent les surfaces herbagères les plus riches en espèces et sont encouragées de manière ciblée au moyen de contributions pour la qualité. Les prairies mi-sèches ou prairies à brome dressé en sont un exemple typique. On peut y trouver plus de 50 espèces végétales par are. Les prairies extensives doivent être fauchées au moins une fois par année et le produit de la fauche doit être évacué. Ces surfaces peuvent être utilisées au plus tôt à partir de la mi-juin et jusqu'à la mi-juillet, selon la zone. La fauche tardive a pour but de garantir que les semences arrivent à maturité et que leur dispersion naturelle favorise la diversité des espèces. Elle laisse par ailleurs suffisamment de temps à de nombreux invertébrés, aux oiseaux nichant au sol et aux petits mammifères pour leur reproduction. Sur les surfaces du niveau de qualité II les plantes indicatrices d'un sol pauvre en nutriments et d'une végétation riche en espèces se rencontrent régulièrement.

#### Contributions pour la qualité octroyées pour les prairies extensives, selon le niveau de qualité et selon la zone

	QI	QII
	fr./ha et an	fr./ha et an
Zone de plaine	1 500	1 500
Zone des collines	1 200	1 500
ZM I et II	700	1 500
ZM III et IV	550	1 000

#### Exploitations et surfaces avec prairies extensives, selon les régions 2014

		Niveau de qualité I			
Unité		Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	18 853	11 011	10 948	40 812
Surface	ha	37 719	16 531	24 211	78 460
Surface par exploitation	ha	2,00	1,50	2,21	1,92

		Niveau de qualité II			
Unité		Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitation	Nombre	6 537	4 758	7 035	18 330



Surface	ha	8 013	5 864	14 202	28 079
Surface par exploitation	ha	1,23	1,23	2,02	1,53

Source: OFAG

### Prairies peu intensives

Les prairies peu intensives correspondent souvent, dans le référentiel des habitats naturels, aux prairies à fromental (zone de plaine) ou aux prairies à avoine dorée (zone de montagne). La contribution promeut ce type de prairies dans lesquelles on peut trouver, selon Schlup et al. (2013), près de 40 différentes espèces végétales. La riche floraison de ces prairies attire nombre de papillons et autres insectes. Les prairies peu intensives peuvent être légèrement fertilisées avec du fumier ou du compost. Les prescriptions concernant leur exploitation sont les mêmes que celles en vigueur pour les prairies extensives. Sur les surfaces du niveau de qualité II, les plantes indicatrices d'une végétation riche en espèces se rencontrent régulièrement.

#### Contributions pour la qualité octroyées pour les prairies peu intensives, selon le niveau de qualité et selon la zone

	QI fr./ha/an	QII fr./ha/an
Zone de plaine	450	1 200
Zone des collines	450	1 200
ZM I et II	450	1 200
ZM III et IV	450	1 000

#### Exploitations et surfaces avec prairies peu intensives, selon les régions 2014

		Niveau de qualité I			
Unité		Région de plaine	région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	2 806	3 700	7 019	13 525
Surface	ha	2305	3589	13 828	19 722
Surface par exploitation	ha	0,82	0,97	1,97	1,46

		Niveau de qualité II			
Unité		Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	150	528	2 820	3 498
Surface	ha	120	397	3 009	3 526
Surface par exploitation	ha	0,80	0,75	1,07	1,01

Source: OFAG

### Pâturages extensifs



Les pâturages extensifs sont pauvres en éléments fertilisants, couvrent généralement une grande superficie et sont aménagés sur un terrain non plat. Un grand nombre d'espèces animales profitent indirectement de cette contribution financière, que ces espèces soient liées aux herbacées typiques de ces pâturages ou qu'elles soient adaptées aux habitats en mosaïque qui se forment suite à l'abrutissement du bétail. Les pâturages peu intensifs doivent être pâturés au moins une fois par an. Les fauchages de nettoyage et la fumure due au pacage sont admis. Cependant aucun apport d'appoint de fourrage dans le pâturage ne doit être effectué. Sur les surfaces du niveau de qualité II, on doit rencontrer régulièrement des espèces végétales indicatrices d'un sol pauvre en éléments fertilisants ainsi que des structures favorisant la biodiversité.

#### Contributions pour la qualité octroyées pour les pâturages extensifs, selon le niveau de qualité et selon la zone

	QI	QII
	fr./ha/an	fr./ha/an
Zone de plaine	450	700
Zone des collines	450	700
ZM I et II	450	700
ZM III et IV	450	700

#### Exploitations et surfaces avec pâturages extensifs, selon les régions 2014

		Niveau de qualité I			
	Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	4 233	4 307	7 950	16 490
Surface	ha	6 167	7 216	22 877	36 259
Surface par exploitation	ha	1,46	1,68	2,88	2,20

		Niveau de qualité II			
	Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	589	961	3 656	5 206
Surface	ha	928	1 761	8 552	11 241
Surface par exploitation	ha	1,58	1,83	2,34	2,16

Source: OFAG

#### Pâturages boisés

Les pâturages boisés utilisés à la fois pour l'économie alpestre et pour l'économie forestière, correspondent à un mode d'exploitation traditionnel que l'on rencontre en particulier dans l'Arc jurassien et sur le versant sud des Alpes. La contribution financière vise à favoriser les espèces qui profitent de cette mosaïque d'habitats naturels constitués de végétaux ligneux et de végétaux herbacés. D'une manière générale, les dispositions qui s'appliquent aux pâturages extensifs s'appliquent aussi aux pâturages boisés. De plus, les engrais de ferme, le compost et les engrais minéraux non azotés ne peuvent être épandus qu'avec l'accord du service cantonal



en charge de l'économie forestière. Seule la surface herbagère est imputable et donne droit aux contributions. Les dispositions concernant les pâturages extensifs, niveau de qualité II, s'appliquent également aux pâturages boisés, niveau de de qualité II.

**Contributions pour la qualité des pâturages boisés, selon le niveau de qualité et selon la zone**

	QI	QII
	fr./ha/an	fr./ha/an
Zone de plaine	450	700
Zone des collines	450	700
ZM I et II	450	700
ZM III et IV	450	700

**Exploitations et surfaces avec pâturages boisés, selon les régions 2014**

		Niveau de qualité I			
		Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
	Unité				
Exploitations	Nombre	40	124	955	1 119
Surface	ha	39	247	3 318	3 603
Surface par exploitation	ha	0,97	1,99	3,47	3,22

		Niveau de qualité II			
		Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
	Unité				
Exploitations	Nombre	4	30	310	344
Surface	ha	4	67	947	1 019
Surface par exploitation	ha	1,11	2,25	3,06	2,96

Source: OFAG

**Surfaces à litière**

Certaines espèces figurant sur la liste rouge ne se rencontrent que sur les surfaces à litière, mentionnons à titre d'exemple la gentiane pneumonanthe ou certaines espèces de sauterelles (Agridea 2015). Cependant, du fait de la rationalisation des modes d'exploitation, les surfaces à litière disparaissent peu à peu ou ne sont plus utilisées. Il y a lieu de freiner cette évolution au moyen d'une contribution financière. Par surfaces à litière, on entend les surfaces herbagères exploitées d'une manière extensive et situées dans des lieux humides et marécageux, qui sont fauchées tous les un à trois ans, et dont la récolte n'est utilisée qu'exceptionnellement comme fourrage dans l'exploitation agricole. Sur les surfaces du niveau de qualité II les plantes indicatrices d'un sol pauvre en nutriments et d'une végétation riche en espèces se rencontrent régulièrement.

**Contributions pour la qualité des surfaces à litière, selon le niveau de qualité et selon la zone**

	QI	QII
--	----	-----



	fr./ha/an	fr./ha/an
Zone de plaine	2 000	1 500
Zone des collines	1 700	500
ZM I et II	1 200	1 500
ZM III et IV	950	1 500

#### Exploitations et surfaces avec surfaces à litière, selon les régions 2014

		Niveau de qualité I				
		Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre		1 972	1 962	3 468	7 402
Surface	ha		2 241	1 573	3 988	7 801
Surface par exploitation	ha		1,14	0,80	1,15	1,05

		Niveau de qualité II				
		Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre		1 309	1 457	2 552	5 318
Surface	ha		1 768	1 302	3 145	6 215
Surface par exploitation	ha		1,35	0,89	1,23	1,17

Source: OFAG

### Haies, bosquets champêtres et berges boisées

Par haies, bosquets champêtres et berges boisées, on entend les haies basses, les haies arbustives et arborées, les brise-vents, les groupes d'arbres, les talus boisés et les berges boisées. Ils offrent de la nourriture et un abri à de nombreux animaux (Agridea 2015) et sont de ce fait encouragées au moyen d'une contribution. Les végétaux ligneux doivent être entretenus selon les règles de l'art tous les huit ans au moins. Une bande de surface herbagère ou de surface à litière doit être aménagée de chaque côté le long des haies, des bosquets champêtres et des berges boisées. La bande de surface herbagère ou de surface à litière doit être fauchée tous les trois ans au moins. Si elle est attenante à un pâturage, elle peut être utilisée pour le pacage à certaines périodes. Les végétaux ligneux du niveau de qualité II doivent impérativement correspondre à des espèces ligneuses indigènes (arbres et buissons). Comme diverses espèces ligneuses offrent un habitat naturel pour différentes espèces animales, il faut que les haies, bosquets champêtres et berges boisées du niveau de qualité II comprennent au moins 5 espèces ligneuses différentes par 10 m courants. Un certain pourcentage de la strate arbustive doit être constitué d'espèces ligneuses épineuses comme le nerprun et les aubépines puisque les épineux fournissent à une faune typique de nombreux sites de nidification, de nourrissage et de refuge. Comme alternative, la partie ligneuse peut comprendre un certain pourcentage d'arbres caractéristiques du paysage. Les haies, bosquets champêtres et berges boisées donnant droit à une contribution doivent être d'une certaine largeur. L'exploitation de la bande herbeuse est effectuée de manière échelonnée.

#### Contributions pour la qualité des haies, bosquets champêtres et berges boisées, selon le niveau de qualité et la zone



	QI	QII
	fr./ha et an	fr./ha et an
Zone de plaine	3 000	2 000
Zone des collines	3 000	2 000
ZM I et II	3 000	2 000
ZM III et IV	3 000	2 000

**Exploitations et surfaces avec des haies, bosquets champêtres et berges boisées, selon les régions 2014**

		Niveau de qualité I				
		Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre		7 297	4 397	2 413	14 107
Surface	ha		1 966	1 159	486	3 611
Surface par exploitation	ha		0,27	0,26	0,20	0,26

		Niveau de qualité II				
		Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre		2 545	1 611	534	4 690
Surface	ha		647	425	103	1 175
Surface par exploitation	ha		0,25	0,26	0,19	0,25

Source: OFAG

**Jachères florales**

Les jachères florales servent à protéger les herbacées sauvages menacées. En automne, elles servent de site d'hivernage à bon nombre d'espèces animales de la région de plaine; de plus elles sont utilisées pour le déplacement. Toute l'année, elles abritent un grand nombre d'animaux dont les organismes utiles comme les syrphes, les coccinelles, les carabes et les araignées (Agridea 2015). De surcroît, elles servent de refuge aux lièvres et aux oiseaux. La contribution financière sert à maintenir toutes ces fonctions d'une jachère florale. Par jachères florales on entend des surfaces qui, avant d'être ensemencées, étaient utilisées comme terres assolées ou pour des cultures pérennes. Les jachères florales doivent rester au même endroit pendant deux ans au moins et huit ans au plus pour qu'un habitat naturel riche en espèces et en structures puisse se développer, qui sera maintenu en place, tel quel, plusieurs années durant. Après une jachère, la même parcelle ne peut être réaffectée à cette fin qu'à partir de la quatrième période de végétation après le labour afin d'éviter une trop forte concentration de semences de plantes sauvages sur la surface arable et l'envahissement des cultures suivantes par les mauvaises herbes. La jachère florale est soumise à différentes prescriptions concernant le fauchage.

**Contributions pour la qualité des jachères florales, selon le niveau de qualité et selon la zone**

		QI
--	--	----





	fr./ha et an
Zone de plaine	3 800
Zone des collines	3 800
ZM I et II	3 800
ZM III et IV	3 800

#### Exploitations et surfaces avec jachères florales, selon les régions 2014

		Niveau de qualité I				
		Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre		1 750	382	11	2 143
Surface	ha		1 704	258	4	1 966
Surface par exploitation	ha		0,97	0,68	0,39	0,92

Source: OFAG

#### Jachères tournantes

Les jachères tournantes sont encouragées, notamment parce qu'elles offrent des abris et de la nourriture pour le lièvre et pour les oiseaux nichant au sol. De plus, elles abritent un grand nombre d'animaux dont les organismes utiles comme les syrphes, les coccinelles, les carabes et les araignées (Agridea 2015). On entend par jachères tournantes des surfaces faisant partie d'un plan d'assolement, laissées en l'état durant une à trois périodes de végétation. Elles résultent soit d'un ensemencement spontané et naturel (seulement avec autorisation spéciale), soit d'un ensemencement avec des herbacées sauvages indigènes, messicoles. Comme pour les jachères florales, la même parcelle ne peut être réaffectée à cette fin qu'à partir de la quatrième période de végétation après le labour. La jachère tournante ne peut être fauchée qu'à certaines périodes.

#### Contributions pour la qualité des jachères tournantes, selon le niveau de qualité et selon la zone

	QI
	fr./ha et an
Zone de plaine	3 300
Zone des collines	3 300
ZM I et II	3 300
ZM III et IV	3 300

#### Exploitations et surfaces avec jachères tournantes, selon les régions 2014

		Niveau de qualité I				
		Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre		355	64	2	421
Surface	ha		458	66	0	524



Surface par exploitation	ha	1,29	1,03	0,05	1,25
--------------------------	----	------	------	------	------

Source: OFAG

### Ourlets sur terres assolées

En tant qu'éléments de structure permanents, les ourlets servent de source de nourriture, de lieu de refuge et d'hivernage pour bon nombre d'organismes utiles et en tant qu'éléments linéaires, ils sont importants pour la mise en réseau des habitats naturels (Agridea 2015). C'est pourquoi une contribution financière est octroyée pour les ourlets sur terres assolées. Les ourlets sont des associations végétales ensemencés d'herbacées sauvages indigènes et fauchés chaque année sur la moitié seulement de leur surface; ils sont aménagés sur les terres assolées ou sur des surfaces affectées à des cultures pérennes. L'ourlet doit être maintenu en place pendant au moins deux périodes de végétation. Des fauches de nettoyage sont autorisées au cours de la première année en cas de forte pression des mauvaises herbes.

#### Contributions pour la qualité des ourlets sur terres assolées, selon le niveau de qualité et selon la zone

	QI
	fr./ha/an
Zone de plaine	3 300
Zone des collines	3 300
ZM I et II	3 300
ZM III et IV	3 300

#### Exploitations et surfaces avec ourlets sur terres assolées, selon les régions 2014

	Unité	Niveau de qualité I			Total
		Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	
Exploitations	Nombre	532	179	4	715
Surface	ha	123	31	1	154
Surface par exploitation	ha	0,23	0,17	0,23	0,22

Source: OFAG

### Bandes culturales extensives

Les bandes culturales extensives offrent un espace de survie aux herbacées accompagnant traditionnellement les cultures (appelées plantes agrestes ou espèces messicoles), telles que la nielle des blés. Sont considérées comme bandes culturales extensives, les bordures de culture exploitées de manière extensive, aménagées sur toute la longueur de la parcelle cultivée et semées de céréales, de colza, de tournesol, de légumineuses à graines ou de lin. Aucun engrais azoté ne peut être utilisé. Afin de préserver la flore messicole, le désherbage mécanique à grande échelle est interdit. Les bandes culturales extensives doivent être maintenues sur la même surface, pendant au moins deux cultures principales successives afin que les semences des messicoles aient le temps de lever.

#### Contributions pour la qualité des bandes culturales extensives, selon le niveau de qualité et selon la zone



	QI
	fr./ha et an
Zone de plaine	2 300
Zone des collines	2 300
ZM I et II	2 300
ZM III et IV	2 300

#### Exploitations et surfaces avec bandes culturales extensives, selon les régions 2014

		Niveau de qualité I			
	Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	64	26	4	94
Surface	ha	104	50	0	155
Surface par exploitation	ha	1,63	1,94	0,11	1,65

Source: OFAG

#### Prairies riveraines d'un cours d'eau

Depuis 2014, ce type de SPB est également soutenu à l'aide d'une contribution financière. Contrairement aux autres SPB, les prairies riveraines d'un cours d'eau ne sont soumises à aucune prescription quant à la date de fauche. Par conséquent, une plus grande flexibilité est accordée à l'exploitant par rapport aux autres types de SPB pour lesquels les dates de fauche sont prescrites. Comme cela est le cas pour les autres types de prairie, les prairies riveraines d'un cours d'eau doivent être fauchées au moins une fois par an et être utilisées pour le pacage si les conditions pédologiques sont bonnes. Les surfaces ne doivent pas dépasser 12 mètres de largeur afin que la SPB soit très proche du cours d'eau.

#### Contributions pour la qualité des prairies riveraines d'un cours d'eau, selon le niveau de qualité et selon la zone

	QI
	fr./ha et an
Zone de plaine	450
Zone des collines	450
ZM I et II	450
ZM III et IV	450

#### Exploitations et surfaces avec prairies riveraines d'un cours d'eau, selon les régions 2014

		Niveau de qualité I			
	Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	126	62	44	232
Surface	ha	30	16	4	51



Surface par exploitation	ha	0,24	0,26	0,10	0,22
--------------------------	----	------	------	------	------

Source: OFAG

### Surfaces herbagères riches en espèces dans la région d'estivage

Sur les alpages, la biodiversité est encore très répandue. Cependant, elle est de plus en plus menacée en raison d'une part de l'intensification et d'autre part de l'abandon des activités (ex. l'embroussaillage et la friche). Pour contrer ce phénomène, des contributions sont octroyées depuis 2014 pour les prairies, les pâturages et les surfaces à litière du niveau de qualité II en région d'estivage. Les plantes indicatrices d'un sol pauvre en substances fertilisantes et d'une végétation riche en espèces doivent être régulièrement recensées. La fumure de la surface est admise à condition que la qualité floristique soit préservée.

#### Contributions pour la qualité des surfaces herbagères riches en espèces dans la région d'estivage, selon le niveau de qualité et selon la zone

	QII
	fr./ha et an
Surface d'estivage ou région d'estivage	150

#### Exploitations et surfaces avec surfaces herbagères riches en espèces dans la région d'estivage, selon les régions 2014

	Unité	Niveau de qualité II
		Région d'estivage
Exploitations	Nombre	3 285
Surface	ha	104 181
Surface par exploitation	ha	31,71

Source: OFAG

### Surfaces viticoles présentant une diversité biologique naturelle

Les surfaces viticoles sont souvent aménagées sur des sites présentant un important potentiel biologique. Ce potentiel ainsi que les conditions de culture, pour autant qu'elles soient modérées, permettent le développement d'un milieu riche et diversifié (Agridea 2015). Pour promouvoir les espèces animales et végétales spécialisées, propres aux habitats relativement secs et chauds, la fumure est admise, mais seulement au pied des ceps. La fréquence et le mode de fauchage de la surface entre les rangs sont prescrits. La fumure avec de la matière organique ainsi que l'utilisation de produits phytosanitaires sont admises, mais elles sont limitées. Sur les surfaces du niveau de qualité II les plantes indicatrices d'un sol pauvre en nutriments et d'une végétation riche en espèces se rencontrent régulièrement.

#### Contributions pour la qualité des surfaces viticoles présentant une diversité biologique naturelle, selon le niveau de qualité et selon la zone

	QII
	fr./ha et an
Zone de plaine	1 100
Zone des collines	1 100



ZM I et II	1 100
ZM III et IV	1 100

### Exploitations et surfaces avec surfaces viticoles présentant une diversité biologique naturelle, selon les régions 2014

		Niveau de qualité II				
		Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre		240	101	52	393
Surface	ha		455	164	64	682
FSurface par exploitation	ha		1,90	1,62	1,22	1,74

Source: OFAG

### Arbres fruitiers haute-tige

Les arbres fruitiers haute-tige offrent un habitat naturel aux oiseaux, chauves-souris et aux insectes (Agridea 2015). Sont considérés comme arbres fruitiers haute-tige les arbres fruitiers à pépins, les arbres fruitiers à noyau, les noyers et les châtaigniers dans une châtaigneraie entretenue. Les contributions sont versées à partir de 20 arbres par exploitation et seulement pour un certain nombre d'arbres par hectare. Les arbres doivent être plantés à des intervalles appropriés pour leur croissance et leur capacité de rendement. Le tronc doit atteindre une hauteur minimale et au moins trois branches latérales doivent partir du tronc, à partir de cette hauteur, si bien que l'arbre doit être perçu en tant que tel. Les arbres fruitiers haute-tige peuvent être fumés. Aucun herbicide ne peut être utilisé au pied des arbres, sauf pour les jeunes arbres de moins de cinq ans. Les vergers d'arbres fruitiers haute-tige du niveau de qualité II doivent présenter à intervalles réguliers des structures favorisant la biodiversité. Une telle surface doit couvrir au minimum 20 ares et comprendre 10 arbres fruitiers haute-tige. La densité minimale et la densité maximale sont fixées ainsi que la distance maximale entre deux arbres. Le verger doit être combiné avec une autre surface SPB avoisinante, appelée surface corrélée. Grâce à ces dispositions, le verger d'arbres fruitiers haute-tige constitue dans l'ensemble un habitat naturel de haute valeur. Les arbres doivent être taillés conformément aux règles de l'art.

### Contributions pour la qualité des arbres fruitiers haute-tige, selon le niveau de qualité et selon la zone

	QI	QII
	fr. /arbre/an	fr. /arbre/an
Zone de plaine	15	30
Zone des collines	15	30
ZM I et II	15	30
ZM III et IV	15	30

### Exploitations et surfaces avec arbres fruitiers haute-tige, selon les régions 2014

		Niveau de qualité I				
		Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre		7 121	11 989	17 159	36 269



Arbres	Nombre	304 067	850 762	1 149 037	2 303 866
Arbres par exploitation	ha	42,70	70,96	66,96	63,52
		Niveau de qualité II			
	Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	5 277	4 750	1 561	11 588
Arbres	Nombre	380 527	290 074	65 287	735 888
Arbres par exploitation	ha	72,11	61,07	41,82	63,50

Source: OFAG

#### Contributions pour la qualité des noyers, selon le niveau de qualité et selon la zone

	QI	QII
	fr. /arbre/an	fr. /arbre/an
Zone de plaine	15	15
Zone des collines	15	15
ZM I et II	15	15
ZM III et IV	15	15

#### Exploitations et surfaces avec des noyers, selon les régions 2014

		Niveau de qualité I			
	Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	2 371	1 394	650	4 415
Arbres	Nombre	20 266	6 715	3 409	30 390
Arbres par exploitation	ha	8,55	4,82	5,24	6,88

		Niveau de qualité II			
	Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	449	234	71	754
Arbres	Nombre	6 348	1 306	257	7 911
Arbres par exploitation	ha	14,14	5,58	3,62	10,49

Source: OFAG

#### Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres

Les grands et vieux arbres, indigènes, de plein vent, ainsi que les allées d'arbres contribuent également au maintien de la biodiversité car ils offrent des cavités où les oiseaux cavernicoles et les chauves-souris peuvent nicher, des perchoirs pour les rapaces comme le faucon crécerelle



et du bois mort pour les insectes. (Agridea 2015). L'espacement entre deux arbres donnant droit à une contribution est de 10m au moins. Aucun engrais ne doit être épandu sous les arbres dans un rayon de 3m. Aucune contribution n'est versée pour les arbres isolés indigènes adaptés au site et pour les allées d'arbres, mais seulement des contributions dans le contexte de projets de mise en réseau.

### Contributions pour la mise en réseau

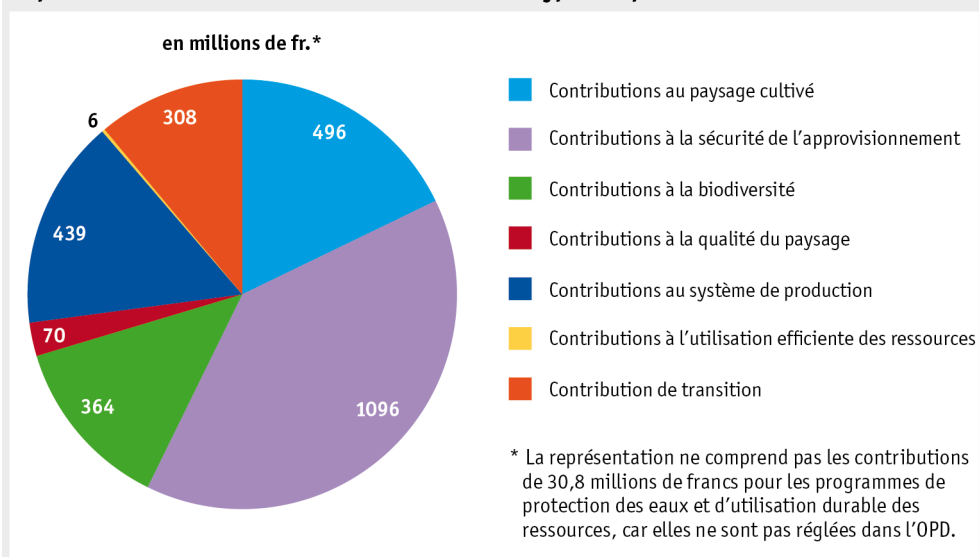
La Confédération soutient des projets des cantons visant à la promotion de la mise en réseau et de l'exploitation appropriée de SPB. La mise en réseau d'habitats naturels est indispensable à la préservation et la promotion de diverses espèces animales et végétales. De surcroît, les SPB sont aménagées à proximité d'un objet à protéger selon la loi sur la protection de la nature et/ou relativement proches l'une de l'autre. De plus, les surfaces sont exploitées compte tenu des exigences en matière d'habitat naturel des espèces cibles et des espèces caractéristiques. Les espèces mobiles peuvent de ce fait se propager et investir de nouveaux sites. Les SPB peuvent également servir de «pierres de gué» pour les mammifères. Les contributions pour la mise en réseau ne sont accordées que si les surfaces sont aménagées et exploitées selon les directives d'un projet régional de mise en réseau approuvé par le canton. Un projet de mise en réseau dure huit ans; il est reconductible. Les taux de contributions pour les surfaces mises en réseau sont fixés par le canton:

» A56

» A57

La participation aux projets de mise en réseau est différente selon la région et le canton. Sur l'ensemble du territoire national, le taux de mise en réseau des SPB est de 60%:

#### Répartition des contributions versées entre les types de paiements directs 2014



Source : OFAG

**Bibliographie** Schlup, B., Stalling, T., Plattner, M., Weber, D. (2013): Die Artenvielfalt des durchschnittlichen Dauergrünlands der Schweiz - Ein Vergleich zu naturschutzfachlich wertvollen Wiesen und Weiden. Abgerufen am 16.04.2015 von [http://www.hintermannweber.ch/public/pdf/papers\\_schlupetal.2013nuL.pdf](http://www.hintermannweber.ch/public/pdf/papers_schlupetal.2013nuL.pdf) Schmid, W., Wiedemeier, P., Stäubli, A. (2001): Extensive Weiden und Artenvielfalt – Synthesebericht. Abgerufen am 16.04.2015 von [http://poel.ch/pdf/Weidebericht\\_BUWAL.pdf](http://poel.ch/pdf/Weidebericht_BUWAL.pdf) Agridea (2015): Biodiversitätsförderung in der Schweizer Landwirtschaft. Abgerufen am 20.04.2015 von <http://www.bff-spb.ch/de/biodiversitaetsfoerderflaechen/>

Judith Ladner Callipari, OFAG, Secteur Paiements directs Programmes, <mailto:judith.ladner@blw.admin.ch> (Q1 et Q2) <mailto:judith.ladner@blw.admin.ch> Maya Imfeld, OFAG, Secteur Paiements directs Programmes, <mailto:maya.imfeld@blw.admin.ch> (Mise en réseau)



## Systèmes de production

Les contributions au système de production sont accordées pour cinq types de contributions différents. Une contribution encourage l'agriculture biologique pour l'ensemble de l'exploitation, alors que d'autres contributions portant sur une partie de l'exploitation soutiennent la production extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza (Extensio), ainsi que la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH); deux contributions ciblées sont en outre versées pour le bien-être des animaux.

### Contribution pour l'agriculture biologique

En plus des recettes supplémentaires que l'agriculture biologique peut réaliser sur le marché, la Confédération encourage celle-ci comme mode de production particulièrement respectueux de l'environnement. L'agriculture biologique renonce complètement à l'emploi de produits chimiques de synthèse comme les engrais de commerce ou les pesticides, ce qui permet d'économiser l'énergie et de préserver l'eau, l'air et le sol. La biodiversité est en outre encouragée. Dans l'ensemble, la culture biologique exploite les ressources existantes de manière plus efficace et a un effet positif sur la biodiversité. Il s'agit d'indicateurs importants de la durabilité du système de production. La prise en considération des cycles et procédés naturels et l'adaptation de l'intensité de production au potentiel local du site sont donc d'une importance cruciale pour les agriculteurs bio. Les exploitants doivent appliquer à l'ensemble de l'exploitation les règles de l'ordonnance sur l'agriculture biologique s'ils veulent obtenir des contributions. Des dérogations au principe de la globalité existent pour la viticulture et les cultures fruitières pérennes, ainsi que lors de la reconversion progressive à l'agriculture biologique. En 2014, l'agriculture biologique représentait 127411 hectares de surface exploitée, à savoir 12,6% de la SAU totale. Au total, plus de 40 millions de francs ont été versés en 2014 pour l'encouragement de l'agriculture biologique. Le tableau ci-dessous comprend plus de détails.

#### Contribution pour l'agriculture biologique 2014

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	1394	1 397	3 302	6 093
Surface	ha	30 303	26 129	70 979	127 411
Surface par exploitation	ha	21,74	18,70	21,50	20,91
Contribution par exploitation	ha	12 746	5 634	4 458	6 624
<b>Total des contributions</b>	<b>fr.</b>	<b>17 768</b>	<b>7 871</b>	<b>14 720</b>	<b>40 359</b>

Source: OFAG

### Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages

La contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) encourage une production adaptée au potentiel du site de l'exploitation. De par sa situation géographique, la Suisse jouit d'un avantage certain sur ses pays voisins pour la production herbagère. L'efficacité de l'utilisation des fourrages provenant de prairies et de pâturages joue un rôle central dans la transformation sous forme de lait et de viande. La contribution est versée lorsqu'au moins 90% de la matière sèche (MS) de la ration annuelle de tous les animaux de rente consommant des fourrages grossiers gardés dans l'exploitation sont constitués de fourrages de base. En outre, la part minimale de fourrages provenant des prairies et des pâturages est pre-





scrite: dans la région de plaine, celle-ci est de 75% de la ration annuelle et de 85% dans la région de montagne. Les différentes conditions locales sont ainsi prises en compte. Le fait que le fourrage provient ou non de surfaces propres à l'exploitation n'est pas pertinent pour les contributions; le fourrage de prairie apporté dans l'exploitation est comptabilisé comme fourrage provenant de prairies et de pâturages dans le bilan fourrager. La PLVH est valable pour l'ensemble de l'exploitation. Tous les animaux de rente consommant des fourrages grossiers gardés dans l'exploitation doivent donc satisfaire aux exigences. Un seul bilan fourrager est calculé, comprenant tous les animaux consommant des fourrages grossiers, qui sont comparés du point de vue de l'offre et de la consommation de fourrages. Si la ration moyenne remplit les conditions, certaines rations ne satisfaisant pas aux exigences relatives à l'affouragement sont permises. Le nouveau programme PLVH est soutenu par une contribution de 200francs par hectare de surface herbagère. La participation et les contributions versées sont présentées dans le tableau ci-dessous

#### Contributions pour la PLVH 2014

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	8 301	9 190	12 108	29 599
Surface	ha	126 068	156 574	245 952	528 594
Surface par exploitation	ha	15,19	17,04	20,31	17,86
Contribution par exploitation	fr.	2 985	3 372	4 052	3 541
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>24 777</b>	<b>30 988</b>	<b>49 057</b>	<b>104 822</b>

Source: OFAG

La participation moyenne était d'environ 70% de la surface herbagère et 60% des exploitations en 2014. La participation à la PLVH est plus importante dans les cantons montagneux (régions d'herbages) que dans les cantons de plaine (comprenant des cultures de maïs). Sur la base des premières évaluations de la mise en œuvre, il est possible de faire les constatations suivantes sur la PLVH:

- Les parts d'aliments concentrés et de maïs sont les facteurs limitatifs dans le bilan fourrager. C'est pourquoi un nombre moins important d'exploitations de plaine ont droit aux contributions PLVH. La part d'exploitations laitières ayant une stratégie à forts intrants (avec un recours important aux aliments concentrés) y est plus élevée que dans la région de montagne.
- La mise en valeur du lait (production de fromage ou lait industriel) et la pratique fourragère correspondante sont déterminantes pour la participation à la PLVH. On observe en général que les fournisseurs de lait industriel (avec une part de maïs élevée dans l'alimentation des animaux) remplissent plus rarement les exigences PLVH.
- Alternative: comme la PLVH a été introduite en 2014 et que les exploitations ont besoin d'une certaine période d'adaptation, il faut partir du principe que la participation augmentera encore en 2015.

» A58

**Contributions au système de production selon le type de contribution (Bio, Extensio, PLVH), les cantons et les zones agricoles**



## Contribution pour la production extensive de grandes cultures (Extenso)

La contribution rémunère les cultures de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza sans l'utilisation de fongicides et d'insecticides. Cette incitation doit permettre de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les grandes cultures, afin d'éviter les effets négatifs de résidus potentiels dans la production récoltée et dans l'environnement. Les agriculteurs qui décident de participer à la procédure Extenso prennent un certain risque de réduction, voire de pertes, de récolte. Ce risque est atténué grâce à la contribution extenso. La contribution est accordée par culture pour l'ensemble de l'exploitation, si aucun régulateur de croissance, fongicide, stimulateur chimique de synthèse des défenses naturelles ni insecticide n'est utilisé. L'exploitant doit décider à l'avance pour laquelle des cultures mentionnées il choisit de respecter ces conditions sur l'ensemble de l'exploitation. Depuis l'entrée en vigueur de la Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17), le droit aux contributions a été étendu aux tournesols, pois protéagineux, et féveroles. Pour ces cultures, il a été prouvé que l'utilisation de produits phytosanitaires permettait d'obtenir une augmentation significative de rendement par rapport à la procédure Extenso. Les cultures pour lesquelles le rendement est plus ou moins identique avec ou sans l'utilisation de produits phytosanitaires ne sont pas prises en charge par le programme Extenso. Afin d'assurer la meilleure flexibilité possible pour les producteurs du point de vue de la culture de céréales et de la technique culturale correspondante, les céréales panifiables et fourragères peuvent être cultivées avec ou sans les exigences Extenso. Grâce à ces mesures, environ 50% de la surface céréalière en Suisse est exploitée dans le cadre de la production extensive. La contribution Extenso se monte à 400francs par hectare et n'est pas différenciée par zone. La participation et les contributions versées en 2014 sont présentées dans le tableau ci-dessous:

### Contributions Extenso 2014

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	9 216	4 557	553	14 326
Surface	ha	56 682	18 708	1 307	79 697
Surface par exploitation	ha	6,48	4,11	2,36	5,56
Contribution par exploitation	fr.	2 590	1 642	946	2 225
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>23 873</b>	<b>7 483</b>	<b>523</b>	<b>31 879</b>

Source: OFAG

La production extensive de grandes cultures a principalement lieu en plaine (régions de grandes cultures). La surface moyenne par exploitation est d'environ 6,48 hectares. Les contributions versées sont donc environ trois fois plus élevées en plaine, avec 2590francs par exploitation, que dans la région de montagne, avec près de 1000francs par exploitation.

### Contribution au bien-être des animaux (SST et SRPA)

Le bien-être des animaux est très important pour la population suisse – l'encouragement du bien-être des animaux est en effet mentionné dans la Constitution fédérale (art.104, al.3, let.b: «[La Confédération] encourage, au moyen de mesures incitatives présentant un intérêt économique, les formes d'exploitation particulièrement en accord avec la nature et respectueuses de l'environnement et des animaux»). L'organisation concrète de la promotion de modes de production particulièrement respectueux des animaux relève du domaine de compétence de



L'Office fédéral de l'agriculture. Ce dernier a élaboré les stratégies de promotion suivantes: Des incitations financières encourageant d'une part les **sorties régulières en plein air** des animaux de rente (programme SRPA; depuis 1993) et d'autre part les **systèmes de stabulation** particulièrement respectueux des animaux (programme SST; depuis 1996). A l'exception des agriculteurs bio, pour lesquels la participation au programme SRPA est obligatoire (ordonnance bio, art. 15), chaque agriculteur peut décider lui-même avec quelle catégorie d'animaux (p.ex. vaches laitières, génisses d'élevage, veaux) il participera à l'un ou l'autre des deux programmes. Les exigences spécifiques à une catégorie d'animaux pour les deux programmes sont fixées dans l'ordonnance sur les paiements directs, édictée par le Conseil fédéral.

## Programme SRPA 2014

### Taux SRPA

Catégories d'animaux	fr./UGB
Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 160 jours, équidés, ovins et animaux de l'espèce caprine de plus d'un an, agneaux de pâturage et lapins.	190
Bovins et buffles d'Asie jusqu'à l'âge de 160 jours	370
Truies d'élevage non allaitantes	370
Autres porcs, à l'exception des porcelets allaités	165
Poules pour la production d'œufs à couvrir et d'œufs de consommation, coqs, jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs, poulets de chair et dindes	290

Les taux de contribution SRPA ont été augmentés de 10 francs par UGB le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le taux pour les veaux (bovins jusqu'à l'âge de 160 jours) est passé de 180 à 370 francs par UGB. Dans le cadre de la PA 14-17, le but de cette forte hausse pour la Confédération était d'augmenter de manière ciblée la faible part de veaux qui pouvaient séjourner en plein air. Les séjours en plein air réduisent notamment les risques de maladies du système respiratoire, ce qui se traduit par une amélioration de la santé et devrait permettre une réduction de l'utilisation d'antibiotiques.

### Participation SRPA

» A59 **2014**

» A60 **2013**

En 2014, la participation SRPA a dépassé les pourcentages de 2013 pour presque toutes les catégories d'animaux. La hausse la plus importante a été constatée pour les équidés mâles âgés de plus d'une année (différence: +8,5%). La participation SRPA n'a baissé en 2014 que pour quelques catégories d'animaux. Le recul le plus important enregistré concernait les dindes (-2,8%). En comparant le nombre d'UGB de la catégorie «Autres vaches» figurant dans les colonnes «Données de base» et «Données SRPA» (principalement des vaches mères) avec les données UGB correspondantes pour 2013, il faut tenir compte du fait que l'augmentation de 29% est principalement due au changement du facteur UGB concerné, qui est passé de 0,8 (2013) à 1,0 (2014). Le nombre effectif d'animaux (base et SRPA) a seulement augmenté de 3%. Pour les veaux aussi (bovins mâles et femelles jusqu'à 160 jours), les données de 2014 ne sont pas directement comparables avec celles de 2013. Pour ces catégories, il ne s'agit pas uniquement



de la prolongation de la «durée de séjour» de l'animal, qui est passée de 120 à 160 jours, mais aussi de la hausse du facteur UGB, qui est passé de 0,1 à 0,13. Après la conversion des données UGB figurant dans le tableau en nombre d'animaux, on constate un recul de l'effectif de base de 2% (veaux femelles) et de 7% (veaux mâles). L'effectif SRPA a en revanche augmenté de 4% (veaux mâles et femelles). La participation SRPA a augmenté, passant de 36,8% (2013) à 38,8% (2014) pour les veaux femelles et même de 29,8% à 33,3% pour les veaux mâles. Cet effet s'explique vraisemblablement par la hausse des contributions SRPA et par des prescriptions plus sévères en matière de labels. Les modifications des conditions-cadre pour les catégories des bovins entre 160 et 365 jours sont expliquées dans le chapitre sur la participation au programme SST.

#### Contributions SRPA 2014

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	13 105	10 622	11 889	35 616
UGB	Nombre	408 464	290 752	255 300	954 515
UGB par exploitation	Nombre	31,17	27,37	21,47	26,80
Contribution par exploitation	fr.	6 140	5 348	4 168	5 245
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>80 460</b>	<b>56 806</b>	<b>49 556</b>	<b>186 822</b>

Source: OFAG

#### Programme SST 2014

##### Taux SST

Catégories d'animaux	fr./UGB
Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 160 jours, équidés de plus de 30 mois et animaux de l'espèce caprine de plus d'un an	90
Porcs, à l'exception des porcelets allaités	155
Poules pour la production d'œufs à couver et d'œufs de consommation, coqs, jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs, poulets de chair et dindes ainsi que lapins	280

Les taux SST restent les mêmes que l'année précédente.

#### Participation SST

» A61

##### 2014

» A62

##### 2013

En 2014, le pourcentage de participation au programme SST était plus élevé qu'en 2013 pour la plupart des catégories d'animaux. La hausse la plus importante a été enregistrée pour les bovins mâles âgés de 160 à 365 jours (différence: +9,5%). La participation SST n'a diminué que pour quelques catégories d'animaux. Le recul le plus important a été constaté pour les dindes (différence: -1,1%). En comparant le nombre d'UGB de la catégorie «Autres vaches»



figurant dans les colonnes «Données de base» et «Données SST» (principalement des vaches mères) avec les données UGB correspondantes pour 2013, il faut tenir compte du fait que l'augmentation de 29% de l'effectif de base et de 30% de l'effectif SST est principalement due au changement du facteur UGB concerné, qui est passé de 0,8 (2013) à 1,0 (2014). Le nombre d'animaux effectif a seulement augmenté de 3% (base) et 4% (SST). Pour les bovins mâles et femelles entre 160 et 365 jours, les données de 2014 ne sont pas non plus directement comparables avec celles de 2013. Pour ces catégories, il ne s'agit pas uniquement du raccourcissement de la «durée de séjour» de l'animal, qui est passée de 245 à 205 jours, mais aussi de la hausse du facteur UGB, qui est passé de 0,3 à 0,33. Après la conversion des données UGB figurant dans le tableau en nombre d'animaux, on constate un recul de l'effectif de base de 4% (animaux femelles) et de 12% (animaux mâles). La raison principale de ce recul important est probablement l'introduction par le secteur de la viande d'un «âge maximum» pour les «veaux de qualité» de 160 jours d'engraissement. Afin d'éviter des réductions de prix, beaucoup d'éleveurs nourrissent leurs veaux de manière plus intensive, afin qu'ils soient prêts à l'abattage avant l'âge mentionné. Ils n'arrivent donc plus dans la classe d'âge de 160 à 365 jours. Cette évolution est plus que compensée dans le cadre de l'effectif SST: après la conversion des UGB figurant dans le tableau en nombre d'animaux, on obtient une augmentation de 4% (animaux femelles) et 2% (animaux mâles). La participation SST a augmenté, passant de 51,1% (2013) à 55,6% (2014) pour les animaux femelles et même de 58,0% à 67,5% pour les animaux mâles. Les modifications des conditions-cadre pour les catégories des bovins mâles et femelles jusqu'à 160 jours sont déjà expliquées dans le chapitre sur la participation au programme SRPA.

#### Contributions SST 2014

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	9 738	6 754	5 080	21 572
UGB	Nombre	349 933	189 031	108 340	647 304
UGB par exploitation	Nombre	35,93	27,99	21,33	30,01
Contribution par exploitation	fr.	4 391	3 240	2 154	3 504
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>42 759</b>	<b>21 885</b>	<b>10 940</b>	<b>75 585</b>

Source: OFAG

#### Relation entre la protection des animaux et les contributions au bien-être des animaux

Tous les détenteurs d'animaux de Suisse – c'est-à-dire, les agriculteurs comme les non-agriculteurs – doivent respecter les exigences de la législation relative à la protection des animaux. C'est pourquoi les agriculteurs ne reçoivent pas de paiements directs pour le respect de ces exigences. Les contributions au bien-être des animaux permettent de rémunérer une partie des prestations supplémentaires fournies par les agriculteurs qui sont liées à des exigences d'élevage plus élevées que celles de la législation sur la protection des animaux:

- Les prestations supplémentaires du programme SRPA engendrent surtout un surcroît de travail, notamment pour conduire les animaux aux pâturages et retour, pour installer des barrières autour des pâturages et entretenir ces derniers.



- Le programme SST occasionne des frais supplémentaires (p.ex. pour des surfaces de stabulation plus étendues), ainsi qu'un surcroît de travail et des coûts de matériaux plus élevés, notamment pour la litière.

Les agriculteurs financent la partie des prestations qui n'est pas rémunérée par la Confédération par l'intermédiaire de prix de vente plus élevés sur le marché pour les denrées alimentaires produites de manière particulièrement respectueuse des animaux.

Peter Zbinden, OFAG, Secteur Paiements directs Programmes, <mailto:peter.zbinden@blw.admin.ch> Laurent Nyffenegger, OFAG, Secteur Paiements directs Programmes, [laurent.nyffenegger@blw.admin.ch](mailto:laurent.nyffenegger@blw.admin.ch)



## Utilisation efficace des ressources

Dans le but d'améliorer l'exploitation durable des ressources naturelles et d'augmenter l'efficacité des moyens de production, les techniques ayant fait leurs preuves sont encouragées à l'échelle nationale pour une durée maximale de six ans. Les techniques d'épandage diminuant les émissions, les techniques culturales préservant le sol et les techniques d'application précise dans le domaine des produits phytosanitaires bénéficient d'un soutien depuis 2014. Les aides destinées à améliorer l'exploitation des ressources naturelles dans l'agriculture (projets d'utilisation durable des ressources) sont maintenues sous une forme réadaptée, tout comme les contributions versées en vertu de l'art.62a de la Loi sur la protection des eaux pour les mesures prises par les agriculteurs contre le lessivage et le ruissellement de substances dans les eaux superficielles et souterraines (cf. art. ).

### Techniques d'épandage diminuant les émissions

En Suisse, 92% des émissions d'ammoniac proviennent de l'agriculture (état 2010). Les émissions d'ammoniac sont générées dans l'étable pendant le stockage des engrais de ferme et lors de l'épandage de fumier ou de lisier et d'engrais minéraux azotés. L'ammoniac charrié par l'air parvient jusqu'aux écosystèmes tels que les forêts, les haut-marais et les prairies riches en espèces qui ont besoin de conditions pauvres en azote pour prospérer. La Confédération soutient par des contributions l'épandage de lisier au moyen de techniques réduisant les émissions telles que la rampe d'épandage à tuyaux flexibles (pendillards), le distributeur à tuyaux semi-rigides avec socs ou l'enfouissement.

#### Contributions à l'utilisation efficace des ressources pour des techniques d'épandage diminuant les émissions en 2014

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	nombre	1535	635	465	2 635
Surface totale	ha	44 367	17 303	10 610	72280
Surface par exploitation	ha	29,90	27,25	22,82	27,43
Contribution par exploitation	fr.	866	817	685	822
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>1 330</b>	<b>519</b>	<b>318</b>	<b>2 167</b>

Source: OFAG

En 2014, les techniques d'épandage diminuant les émissions n'ont été rémunérées qu'en partie par le biais des paiements directs. Dans divers cantons, cette mesure a été prise plutôt dans le cadre des projets d'utilisation durable des ressources pour la réduction des émissions d'ammoniac. Par conséquent, les contributions à l'utilisation efficace des ressources, d'un montant total de près de 2,2 millions de francs, ne représentent qu'une part des moyens mobilisés à l'échelle suisse pour la promotion de techniques réduisant les émissions. Le dernier projet pour la réduction des émissions d'ammoniac s'achèvera à fin 2017. Les techniques telles que les pendillards sont utilisées surtout dans les régions de plaine. Les surfaces en pente rendent leur utilisation plus difficile.

### Techniques culturales préservant le sol

Un sol fertile est une des bases fondamentales de la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux et un facteur de production primordial de l'agriculture. La simplifica-



tion du travail du sol permet un meilleur développement de l'humus dans l'horizon superficiel, tout en stimulant la structure et l'activité biologique du sol, qui dispose ainsi d'une meilleure capacité de rétention d'eau au profit des végétaux. Des études prouvent que la technique du semis direct permet de réduire l'érosion de 86% en moyenne (Prashun 2012). La Confédération encourage les systèmes de culture du sol tels que le semis direct, le semis en bandes fraisées et le semis sous litière, car ces techniques permettent de prévenir l'érosion, le compactage et la pollution et de préserver la fertilité des sols sur le long terme. En outre, cela permet de diminuer la consommation de diesel grâce au nombre réduit de traversées et, avantage additionnel, de réduire aussi les pertes d'azote sous forme de nitrates. Par contre, la lutte contre les mauvaises herbes risque d'être plus problématique avec ces systèmes. L'ordonnance sur les paiements directs (OPD) prévoit des mesures d'accompagnement pour réduire l'usage des herbicides. D'une part, la quantité autorisée de glyphosate sur les terres donnant droit à des contributions a été limitée à 1,5kg de substance active par hectare et par an, ce qui a pour effet de réserver les techniques culturales sans labour aux parcelles où la pression des adventices se fait moins sentir. D'autre part, le non-recours aux herbicides est récompensé par une contribution supplémentaire.

#### Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour des techniques culturales préservant le sol en 2014

Contribution à l'utilisation efficiente des ressources	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	nombre	3 834	1 016	80	4 930
Surface totale	ha	16 101	2 438	258	18 798
Surfaces cultivées avec herbicides	ha	15 109	2 209	200	17 517
semis direct	ha	1 510	386	120	2 015
semis en bandes	ha	5 422	1 155	22	6 600
semis sous litière	ha	8 177	668	58	8 902
Surfaces cultivées sans herbicide	ha	993	230	58	1 281
semis direct	ha	262	77	32	372
semis en bandes	ha	65	22	5	92
semis sous litière	ha	665	131	21	817
Surface par exploitation	ha	4,20	2,40	3,23	3,81
Contribution par exploitation	fr.	846	543	968	786
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>3 244</b>	<b>551</b>	<b>77</b>	<b>3 873</b>

Source: OFAG

En 2014, seules les cultures de printemps ont bénéficié de contributions pour des techniques culturales préservant le sol, étant donné que les dispositions légales en la matière ne sont





en vigueur que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. En outre, certains cantons ont aussi accordé des contributions pour des projets d'utilisation durable des ressources ou de protection des eaux incluant des mesures pour préserver le sol. C'est pourquoi les chiffres du tableau ci-dessus ne représentent pas l'étendue totale des terres cultivées selon ces méthodes en Suisse.

## Utilisation de techniques d'application précise

### Pulvérisation sous-foliaire

Le pulvérisateur agricole classique est équipé de buses qui aspergent la culture ou la flore adventice de haut en bas. Avec cette technique, les substances actives atteignent surtout les faces supérieures des feuilles et les épis supérieurs des cultures, tandis que les faces et les épis inférieurs sont peu ou pas du tout aspergés. Pour pouvoir mieux traiter ces parties végétales difficilement accessibles et souvent infestées de parasites et atteintes par des maladies, il faut une technique d'application plus adaptée qui puisse diffuser les substances actives de manière plus ciblée et plus efficace. C'est pourquoi la Confédération soutient la technique de pulvérisation sous-foliaire. Il s'agit d'un dispositif ajouté à un pulvérisateur traditionnel, qui permet d'utiliser au moins 50% des buses pour le traitement de la partie inférieure des végétaux et de la face inférieure des feuilles. Selon le type de culture et d'appareil, jusqu'à 80% des quantités de produits phytosanitaires aspergés peuvent être économisés.

### Pulvérisateurs anti-dérive dans les cultures pérennes

Les produits phytosanitaires utilisés par l'agriculture peuvent dériver et parvenir jusque dans les eaux de surface ou la nappe phréatique. Les pulvérisateurs anti-dérive sont équipés de manière à réduire la dérive d'au moins 50%. En matière de pulvérisation sous-foliaire et de pulvérisateurs anti-dérive dans les cultures pérennes, la Confédération verse une contribution unique pour l'acquisition de nouveaux appareils pour l'application précise de produits phytosanitaires.

#### Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour l'utilisation de techniques d'application précise en 2014 (contribution unique)

Contribution à l'utilisation efficiente des ressources	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	nombre	80	10	2	92
<b>Pulvérisation sous-foliaire</b>					
nombre de pulvérisateurs	nombre	34	2	0	36
contribution	fr.	102 222	2 380	0	104602
<b>Pulvérisateurs anti-dérive</b>					
nombre de pulvérisateurs	nombre	46	8	2	56
contribution	fr.	164 065	21 475	5 096	190635
Contribution par exploitation	fr.	3 329	2 385	2 548	3 209



<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>266</b>	<b>24</b>	<b>5</b>	<b>295</b>
--------------------------------	------------------	------------	-----------	----------	------------

Source: OFAG

Ce sont essentiellement les exploitations de plaine avec des cultures spéciales qui ont bénéficié de ces contributions. Le paiement d'une contribution unique pour un investissement technique est une nouveauté dans le domaine des paiements directs. Il s'avère que cela encourage l'innovation souhaitée tout en représentant une faible charge administrative.

» A63

**Contributions à l'efficienne des ressources selon le type de contribution, les cantons et les zones agricoles**

**Bibliographie** Prashun, V. 2012 On-farm effects of tillage and crops on soil erosion measured over 10 years in Switzerland. Soil and Tillage Research, 120: 137 – 146.

Eva Wyss, OFAG, Secteur Paiements directs Programmes, <mailto:eva.wyss@blw.admin.ch>



## Contribution de transition

La contribution de transition a été introduite en 2014 par la politique agricole 2014 – 2017. Elle atténue les changements intervenus pour l'exploitant suite au nouveau système de paiements directs et assure ainsi une transition socialement acceptable de l'ancienne à la nouvelle politique agricole. Les exploitations recevant moins de paiements directs qu'avant disposent ainsi de temps pour réorienter leur exploitation en fonction de la nouvelle politique agricole. En 2014, les cantons ont calculé une valeur de base pour chaque exploitation. Elle correspond à la différence entre les paiements directs généraux de l'ancien système et la somme des contributions au paysage cultivé et à la sécurité de l'approvisionnement du nouveau système. L'année prise en compte pour les paiements directs généraux est l'année au cours de la période allant de 2011 à 2013 où l'exploitation a reçu le plus de paiements directs. Le calcul des contributions selon le nouveau système est basé sur les données structurelles (surfaces, animaux) de cette même année. Les moyens mis à disposition pour la contribution de transition correspondent au poste budgétaire des paiements directs, déduction faite des coûts de tous les programmes de paiements directs volontaires ainsi que des projets d'utilisation efficiente des ressources et de protection des eaux. En comparant ces moyens à la somme des valeurs de base de toutes les exploitations, on obtient un coefficient. Ce coefficient exprime la part des valeurs de base payée sous forme de contribution de transition. En 2014, le coefficient était de 0,4724, soit inférieur aux 0,60 prévus lors de la planification. Avec la participation croissante aux programmes de paiements directs volontaires, les moyens à disposition pour la contribution de transition diminuent, induisant aussi une diminution du coefficient et donc de la contribution par exploitation.

### Contribution de transition en 2014

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	nombre	19 300	12 432	13 424	45 156
Contribution par exploitation	fr.	7 304	6 689	6 236	20 229
<b>Total</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>140 963</b>	<b>83 161</b>	<b>83 706</b>	<b>307 830</b>

Source : OFAG

» A64

### Contribution de transition selon les cantons et les zones agricoles

Le calcul de la contribution de transition est lié à l'exploitation et découplé des facteurs de production tels que la surface et l'effectif d'animaux. Il ne tient pas compte non plus du plafonnement des paiements directs par unité de main-d'œuvre standard (UMOS). Cela doit permettre de ne pas diminuer le rôle d'amortissement joué par la contribution de transition. Cette dernière n'est réduite qu'en cas de fortune ou de revenu élevés, ou si l'exploitation réduit ses UMOS de 50 % ou plus par rapport à l'année de référence (année où les paiements directs généraux ont été les plus élevés entre 2011 et 2013).

### Effets du plafonnement de la contribution de transition en 2014

	Exploitations concernées	Réduction	Réduction par exploitation
Unité	nombre	fr.	fr.



Réductions dues à la réduction de plus de 50 % de la taille de l'exploitation (UMOS) (par rapport à l'année de référence)	240	946 052	3 942
Réductions dues au revenu ou à la fortune	2 153	6 870 247	3 191
<b>Total des réductions</b>		<b>7 816 299</b>	

Source : OFAG

Philipp Meyer, OFAG, Secteur Paiements directs Bases, <mailto:philipp.meyer@blw.admin.ch>



## Utilisation durable des ressources naturelles et protection des eaux

Les programmes d'utilisation durable des ressources naturelles et de protection des eaux contribuent à l'écocompatibilité de l'agriculture. Les projets visent à favoriser une exploitation plus efficace des ressources nécessaires à la production agricole, telles que le sol, l'air, l'eau, la biodiversité et l'énergie, tandis que les projets de protection des eaux visent à protéger les eaux des substances issues de l'agriculture.

### Contributions pour la protection des eaux

Depuis 1999, l'art. 62a de la Loi sur la protection des eaux (LEaux) habilite la Confédération à indemniser les agriculteurs pour les mesures qu'ils prennent contre le lessivage et le ruissellement de substances dans les eaux superficielles et souterraines. Des projets peuvent être mis en œuvre dès lors que les interdictions, les prescriptions, les PER et les programmes volontaires encouragés par la Confédération (agriculture biologique, production extensive, compensation écologique) ne suffisent pas à réduire suffisamment les pollutions des eaux. La majorité des programmes initiés jusqu'ici visent à réduire la charge en nitrates de l'eau potable (28 projets). Un projet a pour objet de réduire la charge en phosphore dans les lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil, tandis que deux projets ont pour cible la question des produits phytosanitaires. Selon l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), les cantons ont l'obligation de délimiter une aire d'alimentation pour les captages d'eaux souterraines et d'eaux de surface et de prendre des mesures d'assainissement si la qualité des eaux devait être insuffisante. Ces mesures peuvent, en fonction de l'avancement de la technique, entraîner des restrictions considérables dans l'exploitation du sol et causer des pertes financières pour les exploitations agricoles. En guise de compensation, des moyens financiers du programme de protection des eaux dans l'agriculture sont mis à disposition par la Confédération. Dans ce cadre, cinq millions de francs ont été alloués en 2014.

#### Aperçu des projets en 2014

Canton	Région, commune	Durée estimée du projet	Substance	Zone de projet	Contributions (2014)
		Année		ha	francs
AG	Baldingen	2004–2015	Nitrates	58	38 193
AG	Birrfeld	2002–2015	Nitrates	801	294 099
AG	Wohlenschwil	2001–2015	Nitrates	62	75 741
AG	Klingnau	2007–2015	Nitrates	101	53 302
BE	Gimmiz	2011–2016	Nitrates	180	214 790
BL	Buus	2011–2016	Nitrates	220	95 400
FR	Avry-sur-Matran	2000–2017	Nitrates	37	23 695
FR	Courgevax	2003–2020	Nitrates	38	28 958
FR	Domdidier	2004–2015	Nitrates	26	23 242
FR	Fétigny	2004–2015	Nitrates	109	129 662
FR	Lurtigen	2005–2016	Nitrates	286	107 692
FR	Torny (Middes)	2000–2018	Nitrates	53	18 946



FR	Neyruz	2010–2015	Nitrates	8	8 858
FR	Gurmels	2011–2016	Nitrates	81	67 920
GE	Charmilles	2008–2015	PPh	202	16 705
LU	Baldeggersee	2000–2014 <sup>1</sup>			
LU	Sempachersee	1999–2014 <sup>1</sup>	Phosphore	12 900	2 087 742
LU	Hallwilersee	2001–2014 <sup>1</sup>			
NE	Valangin	2009–2014 <sup>2</sup>	Nitrates	178	74 591
SH	Klettgau	2001–2019	Nitrates	520	221 300
SO	Gäu I und II	2000–2014	Nitrates	1 508	617 166
VD	Bofflens	2005–2016	Nitrates	112	113 370
VD	Boiron / Morges	2005–2016	PPh	2 250	124 693
VD	Bussy sur Moudon	2009–2015	Nitrates	34	47 204
VD	Curtilles	2009–2015	Nitrates	29	22 852
VD	Lucens	2013–2018	Nitrates	250	162 700
VD	Morand / Montricher	2000–2019	Nitrates	399	241 274
VD	Neyruz-sur Moudon	2009–2014 <sup>3</sup>	Nitrates	20	19 190
VD	Thierrens	1999–2017	Nitrates	16	30 596
VD	Sugnens (Montilliez)	2007–2018	Nitrates	16	16 473
VD	Peney-le-Jorat / Villars-Tiercelin	2009–2020	Nitrates	28	44 893
ZH	Baltenswil	2000–2017	Nitrates	130	57 954
<b>Total 2014</b>					<b>5 079 201</b>
Total2013					5 783 639

<sup>1</sup> Prolongation prévue après 2016. Depuis 2011, les projets des lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil ont été regroupés en un seul. <sup>2</sup> Prolongation prévue après 2015. <sup>3</sup> Projet terminé en 2014. Source : OFAG

Les projets Hallwilersee (phosphore, canton AG), Salvenach (nitrates, canton FR) et Bavois (nitrates, canton VD) ont été achevés en 2014. Les projets ont plus ou moins atteints leurs objectifs, cela dépendant aussi des conditions agricoles et naturelles. La majorité des projets ont été réalisés conformément aux exigences.

### Contributions pour le programme d'utilisation durable des ressources naturelles

Conformément aux art. 77a et 77b LAgr, la Confédération octroie depuis 2008 des contributions destinées à améliorer l'exploitation des ressources naturelles dans l'agriculture. Le programme a pour but une utilisation plus efficace des ressources requises pour la production agricole, l'optimisation des matières auxiliaires de l'agriculture et la promotion de la diversité biologique dans l'agriculture. Les mesures soutenues à cet effet contribuent à ce que les pratiques agricoles puissent bénéficier de nouvelles techniques, formes d'organisation ou adaptations



structurelles. Si elles s'avèrent efficaces et dans la mesure où elles le permettent, elles pourront aussi être adoptées par la suite dans d'autres régions et branches professionnelles. Un projet d'utilisation durable des ressources doit répondre aux exigences suivantes :

- L'amélioration écologique doit se traduire par une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources et non par une diminution de la production agricole.
- Les mesures doivent continuer à déployer leur effet après l'achèvement du projet.
- L'OFAG participe aux coûts jusqu'à concurrence de 80 %. Le financement restant doit être assuré par d'autres organismes.
- La participation à ces mesures est facultative.
- Le soutien de la Confédération représente une aide initiale limitée à une durée de six ans.

### Projets en cours

Depuis 2008, 24 projets ont été lancés au total dans 24 cantons sur les thèmes de l'ammoniac, des sols, de la biodiversité, de l'énergie, de l'air et de l'eau. Cinq projets se sont achevés avec succès fin 2014. Le tableau suivant donne un aperçu des projets en cours dans l'année couverte par le rapport.

Aperçu de tous les projets d'utilisation durable des ressources

Porteur de projet	Ressource	Coûts du projet [mio. fr.]		Contributions 2014 [fr.]	Durée du projet																
		Total	fédérale		6 ans + 2 ans de monitoring des effets																
					2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021			
Ct. TG	Ammoniac	10.8	9.4	-																	
Ct. LU	Ammoniac	23.9	19.6	3 244 384																	
Ct. BS	Sol	0.2	0.1	24 465																	
Assoc. SMARAGD	Biodiversité	1.7	0.8	167 212																	
Ct. FR	Ammoniac	10.7	8.5	2 162 476																	
Ct. BE	Sol / NH3	71.2	54.3	9 263 830																	
Ct. AG	Ammoniac	7.5	6.0	1 058 462																	
Ct. AR	Ammoniac	3.8	3.1	466 790																	
Ct. AI	Ammoniac	2.7	2.0	261 422																	
Ct. SO	Ammoniac	3.2	2.6	405 750																	
Ct. UR, SZ, NW, OW, ZG	Ammoniac	16.6	13.2	2 833 101																	
Ct. SO	Sol	3.2	2.4	362 750																	
Prométerre	Ammoniac	9.9	7.9	806 936																	
CNAV	Ammoniac	3.7	2.8	36 454																	
Ct. GL	Ammoniac	2.4	1.8	115 667																	
Ct. GR	Ammoniac	7.6	5.9	246 604																	
Ct. AG, BL, GE, GR, LU, VD, VS, ZH	Biodiversité	2.5	1.8	132 492																	
Ct. SH	Ammoniac	2.6	2.0	94 251																	
Ct. ZH	Ammoniac	26.1	20.9	2 413 369																	
Assoc. Val Nature Pro	Energie	2.1	1.4	148 833																	
Ct. BL	Ammoniac	1.1	0.9	205 787																	
Ct. JU	Sol / eau / air	12.1	9.4	476 508																	
Association VITIVAL	Sol	5.8	4.0	339 439																	
Ct. VD	Sol	26.9	21.2	553 417																	
<b>Total</b>		<b>258.4</b>	<b>202.3</b>	<b>25 820 397</b>																	

■ Durée de projet de 6 ans  
■ Monitoring des effets jusqu'à 2 ans après la fin du projet

En 2014, des contributions à hauteur de 25,8 millions de francs ont été allouées à la réalisation de projets d'utilisation durable des ressources, ce qui représente 8 % de plus qu'en 2013.

### Réorientation du programme d'utilisation durable des ressources naturelles



Depuis l'introduction de la politique agricole 2014 – 2017, des mesures valables et réalisables peuvent être encouragées par des contributions à l'utilisation efficiente des ressources partout en Suisse. Cela a eu pour effet que le programme d'utilisation durable des ressources naturelles s'est, quant à lui, positionné plus clairement comme un véritable programme d'innovation pour la durabilité dans l'agriculture. En octobre 2014, de nouvelles précisions sur ce programme ont été publiées. Elles mettent au premier plan le soutien d'idées qui se sont avérées efficaces dans des conditions contrôlées et qui sont donc réalisables, mais pas dans une mesure suffisante pour qu'une application à l'échelle suisse soit indiquée. Le programme d'utilisation durable des ressources naturelles est là pour permettre d'expérimenter de telles innovations dans une région ou une branche spécifique. Les nouvelles précisions apportent les modifications suivantes :

### Les projets d'utilisation durable des ressources poursuivent désormais deux objectifs :

- Objectif d'efficacité : amélioration à long terme de la durabilité dans l'utilisation agricole des ressources naturelles concernées par le projet.
- Objectif d'apprentissage (nouveau) : chaque projet doit permettre de glaner des expériences sur la pertinence des nouvelles techniques, formes d'organisation ou adaptations structurelles soutenues, de manière à générer une plus-value de savoir au-delà de la durée et du périmètre du projet. Pour pouvoir atteindre cet objectif, un accompagnement scientifique pendant le déroulement du projet est indispensable. Les coûts correspondants sont imputables.

### Définition plus complète du terme « Mesures »

- Un projet d'utilisation durable des ressources se caractérise par une approche intégrée avec un mélange de mesures bien étayé, comportant le soutien de nouvelles techniques, formes d'organisation ou adaptations structurelles dans l'agriculture. En font aussi partie la formation, l'activité de conseil, l'information et l'accompagnement scientifique.

### Ouverture à l'ensemble de la filière alimentaire :

- Les pratiques agricoles sont au cœur du programme d'utilisation durable des ressources. Désormais, il s'agira aussi de soutenir des innovations qui concernent l'ensemble de la chaîne de production alimentaire. Il est ainsi notamment possible d'encourager des projets favorisant la production et l'utilisation d'engrais de recyclage à base de phosphore ou contribuant globalement à la sécurité du système de production agricole.

### Charges administratives cantonales :

- Les charges administratives cantonales sont désormais imputables (p. ex. direction ou administration de projet)

### Projets prévus pour les années 2016 / 2017

Des budgets ont été déposés jusqu'à fin mars 2015 pour les projets suivants, dont le début est prévu en 2016 ou 2017 :

Nom du projet	Objectif du projet
AgroCO2ncept Flaachtal	Réduction des émissions de gaz à effet de serre





Projet Gaz à effet de serre IP-SUISSE	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Projet produits phytosanitaires Canton de Bâle-Campagne	Réduction du risque de contamination des eaux de surface par des produits phytosanitaires et des substrats
Projet produits phytosanitaires Canton de Berne	Réduction du risque de contamination des eaux de surface par des produits phytosanitaires et des substrats
Cultures fourragères adaptées à l'emplacement Canton de Glarus	Meilleure efficacité dans l'exploitation des surfaces herbagères
Projet d'abeilles domestiques et sauvages Canton d'Argovie	Promotion des abeilles domestiques et sauvages
Biodiversité et grandes cultures Station ornithologique	Promotion de la biodiversité dans les grandes cultures
Offre de médecines alternatives complémentaires pour les animaux KOMETIAN	Réduction de l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage

Source : OFAG

Lancé en 2008, le programme d'utilisation durable des ressources naturelles est un succès puisqu'il a permis de lancer des projets presque partout en Suisse, notamment dans le domaine de l'ammoniac. Suite aux nouvelles précisions, il faut s'attendre à ce que la diversité des thèmes soit encore plus grande. L'accompagnement scientifique générera des connaissances éprouvées sur l'application de nouvelles pratiques dans l'agriculture suisse.

**Bibliographie** Programmes d'utilisation durable des ressources naturelles Programme de protection des eaux

Caroline Amsler, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, Ivo Strahm, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, [ivo.strahm@blw.admin.ch](mailto:ivo.strahm@blw.admin.ch)



## Améliorations structurelles

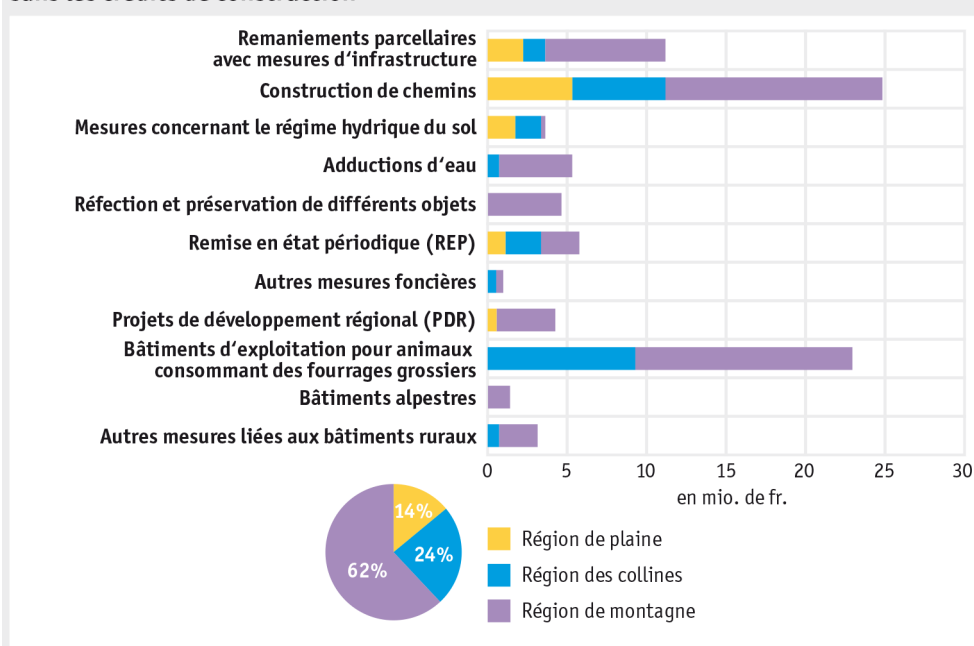
Les améliorations structurelles contribuent à améliorer les conditions de vie et la situation économique du monde rural, en particulier dans la région de montagne et dans les zones périphériques. La satisfaction des intérêts de la collectivité passe aussi par la réalisation d'objectifs relevant de la protection de l'environnement, de la protection des animaux et de l'aménagement du territoire, tels que la remise à l'état naturel de petits cours d'eau, l'intégration de réseaux de biotopes ou l'aménagement de systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux. Les aides à l'investissement sont accordées pour développer le potentiel local nécessaire à l'application de mesures d'améliorations structurelles aussi bien individuelles que collectives. Pour ce faire, il est possible de recourir aux deux instruments suivants:

- Contributions impliquant la participation des cantons, essentiellement pour des mesures collectives
- Crédits d'investissements octroyés sous la forme de prêts remboursables sans intérêts, principalement pour des mesures individuelles

Les aides à l'investissement encouragent le développement des infrastructures agricoles. Elles permettent aux exploitations de s'adapter à des conditions-cadre en perpétuelle mutation. L'abaissement des coûts de production et la promotion de l'écologie ont pour effet de renforcer la compétitivité d'une agriculture misant sur une production durable. Ces aides sont aussi des mesures importantes pour le développement du milieu rural dans d'autres pays, en particulier dans l'UE (PAC, 2epilier). Dans l'UE, les aides ne sont toutefois accordées que sous la forme de contributions et ne doivent donc pas être remboursées.

### Moyens financiers dédiés aux contributions

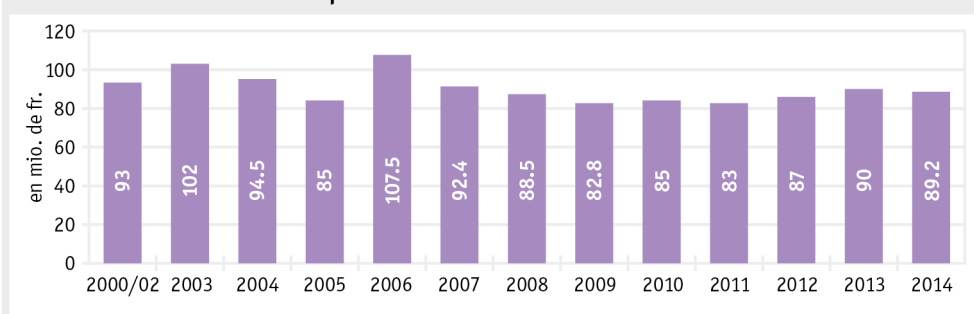
En 2014, un montant de 89,2 millions de francs a été versé sous forme de contributions pour des améliorations foncières et des bâtiments ruraux. Par ailleurs, l'OFAG a approuvé de nouveaux projets qui ont bénéficié de contributions fédérales d'un total de 87,8 millions de francs, générant ainsi un volume d'investissements de 482,5 millions de francs. Le montant total de ces contributions fédérales ne correspond toutefois pas à celui budgétisé dans la rubrique « Améliorations structurelles dans l'agriculture », car il est rare que les contributions soient allouées et payées intégralement la même année; les crédits sont souvent seulement accordés par tranche.


**Crédits d'investissements accordés en 2014 par catégorie de mesures, sans les crédits de construction**


Source : OFAG

» A65

» A66

**Contributions fédérales versées pour des améliorations foncières et des bâtiments ruraux**


Source: OFAG

**Moyens financiers dédiés aux crédits d'investissements**

En 2014, les cantons ont accordé 1845 crédits d'investissements, soit un montant total de 308,4 millions de francs, dont 87,6% concernaient des mesures individuelles et 7,2% des mesures collectives. Il est aussi possible d'octroyer pour des projets communautaires des crédits de transition, ou crédits de construction, d'une durée maximale de trois ans.

**Crédits d'investissements en 2014**

	Nombre	Millions de fr.	Part%
Mesures individuelles	1672	270,5	87,6
Mesures collectives, sans crédits de construction	141	22,3	7,2
Crédits de construction	32	15,6	5,2
<b>Total</b>	<b>1854</b>	<b>308,4</b>	<b>100</b>



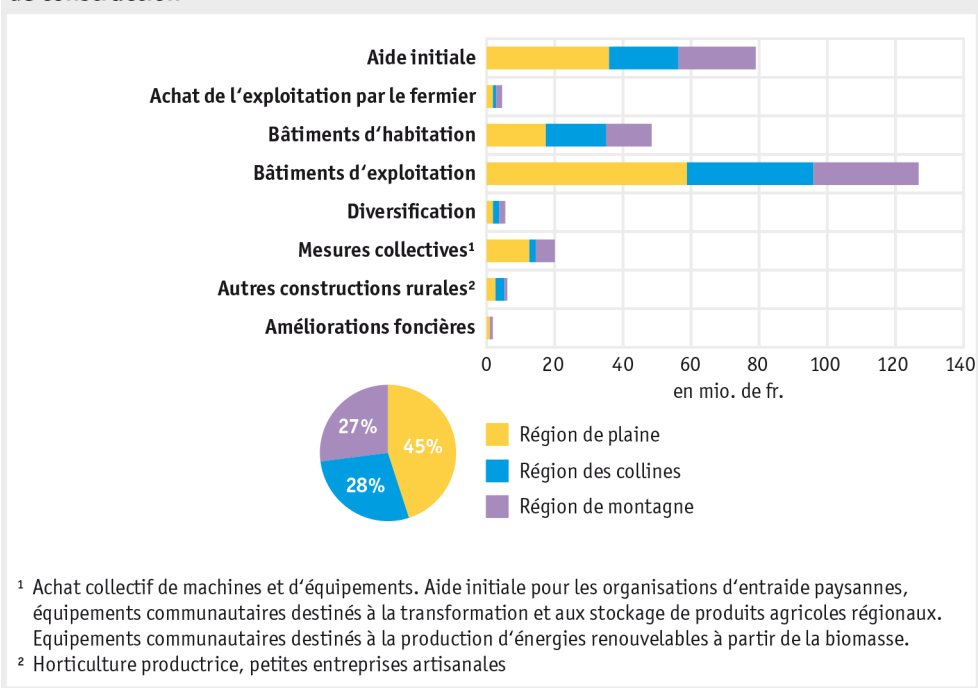
» A67

» A68

Source: OFAG

Les crédits destinés à des mesures individuelles ont été principalement utilisés à titre d'aide au démarrage, pour la diversification ainsi que pour la construction ou la transformation de bâtiments d'habitation ou d'exploitation agricoles. Ils sont remboursés en moyenne dans un délai de 13,1ans. Les crédits destinés à des mesures collectives ont permis notamment de soutenir la réalisation d'améliorations foncières, l'acquisition communautaire de véhicules et de machines agricoles, la construction de bâtiments et l'installation d'équipements réservés à l'économie laitière ainsi qu'à la transformation, au stockage et à la commercialisation de produits agricoles. En 2014, des fonds fédéraux d'un montant de 45,1millions de francs ont été mis à la disposition des cantons, avec les remboursements courants, pour l'octroi de nouveaux crédits. Le fonds de roulement alimenté depuis 1963 s'élève actuellement à 2,512milliards de francs.

**Crédits d'investissements accordés en 2014 par catégorie de mesures, sans les crédits de construction**



» A69

Source : OFAG

René Weber, OFAG, Secteur Améliorations foncières Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations <mailto:samuel.reusser@blw.admin.ch> Willy Riedo, OFAG, Secteur Développement des exploitations



## Mesures d'accompagnement social

### Aide aux exploitations paysannes

Allouée sous forme de prêt sans intérêts, l'aide aux exploitations sert à parer ou à remédier à une difficulté financière passagère dont la faute ne peut être imputée à l'agriculteur. De par ses effets, l'aide aux exploitations correspond à une mesure individuelle de désendettement indirecte. En 2014, des prêts ont été accordés à titre d'aide dans 98 cas pour un montant total de 15,1 millions de francs. Le prêt moyen s'est élevé à 153627 francs et sera remboursé dans un délai de 13,2 ans.

#### Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2014 de cessation d'exploitation

	Nombre	Millions de fr.
Conversion de dettes existantes	71	11,6
Difficultés financières extraordinaires à surmonter	25	3,2
Prêt en cas de cessation d'exploitation	2	0,3
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>15,1</b>

Source: OFAG

En 2014, de nouveaux fonds fédéraux d'un montant de 0,8 million de francs ont été mis à la disposition des cantons. Depuis la réforme de la péréquation financière (RPT), la participation cantonale atteint maintenant au moins le montant des nouveaux fonds fédéraux. Les nouvelles ressources de la Confédération et des cantons ainsi que les remboursements courants sont utilisés pour octroyer de nouveaux crédits. Le fonds de roulement, qui est alimenté depuis 1963 par des fonds fédéraux et des remboursements, s'élève à 229 millions de francs, parts cantonales comprises.

» A70

### Aides à la reconversion professionnelle

L'aide à la reconversion professionnelle facilite le passage à une profession non agricole des personnes exerçant une activité indépendante dans l'agriculture. Cette aide se compose de contributions aux coûts de la reconversion professionnelle et de contributions aux coûts de la vie destinées aux chefs d'exploitation de moins de 52 ans. L'octroi de cette aide suppose la cessation de l'activité agricole. Aucune aide à la reconversion professionnelle n'a été allouée pendant l'année sous revue. Au total, 31400 francs ont été versés à une personne en phase de reconversion professionnelle sur la base des aides garanties les années précédentes. La reconversion professionnelle dure un à trois ans, selon la formation. L'éventail de formations est large, allant des professions sociales aux professions artisanales ou commerciales. Une aide a été accordée pour une formation dans une haute école spécialisée. Le programme a connu une faible participation, qui peut s'expliquer au départ par une méconnaissance de l'offre, et, parfois aussi, par des perspectives économiques défavorables dans d'autres branches professionnelles. Mais il est possible que certaines des obligations à remplir pour pouvoir bénéficier de ces aides, comme en particulier la cessation définitive de l'exploitation, aient également pu constituer un obstacle.

» A71

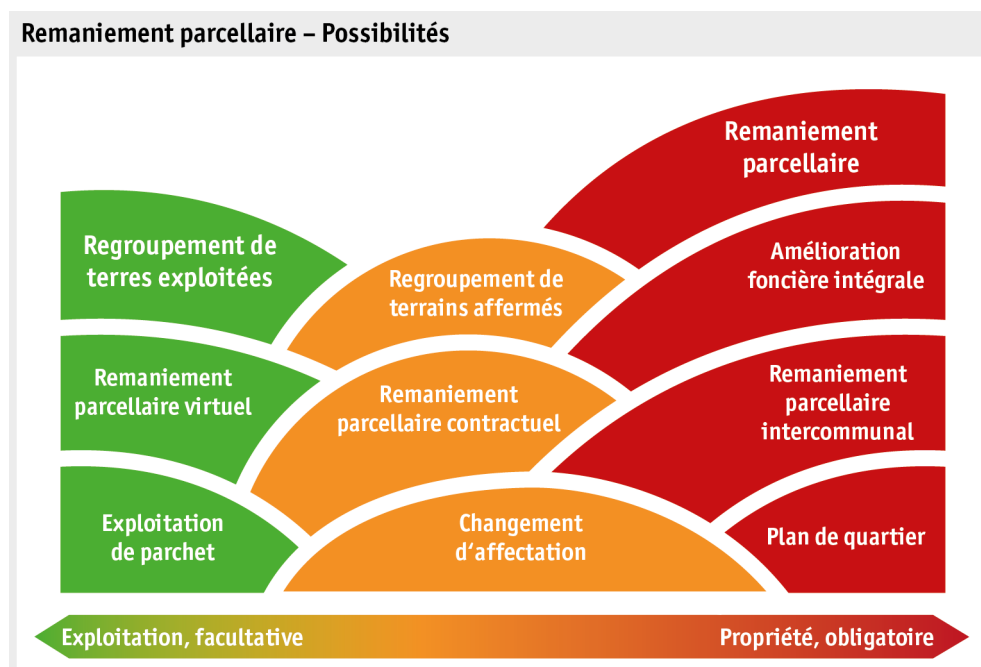
René Weber, OFAG, Secteur Améliorations foncières Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations <mailto:samuel.reusser@blw.admin.ch> Willy Riedo, OFAG, Secteur Développement des exploitations



## Regroupement de terres affermées et remaniement virtuel

Il n'est plus question aujourd'hui que de regroupements de terres affermées et de remaniements parcellaires virtuels. A l'instar des améliorations intégrales classiques, ces mesures visent à rationaliser l'utilisation des terres et à réduire ainsi les coûts en réunissant les unités d'exploitation, souvent éparpillées. En Suisse, il est assez rarement recouru à cette pratique sur une large échelle. Jusqu'ici, les terrains affermés étaient regroupés sur une base volontaire à la faveur de quelques échanges de terres ou à l'occasion d'une amélioration foncière intégrale. Comme les améliorations foncières intégrales sont largement achevées sur le Plateau suisse et que les changements structurels ne cessent de modifier les conditions d'exploitation, la possibilité de recourir à des procédures simples et rapides mérite d'être examinée.

Deux principales catégories de mesures peuvent être définies pour l'amélioration des conditions d'exploitation, à savoir le **remembrement de terres exploitées** et le **remaniement parcellaire**. Le graphique ci-après représente la répartition des différentes mesures avec une orientation fluctuante vers l'exploitation et la propriété foncière ainsi que la participation facultative ou obligatoire.



Source: OFAG

Dans la zone agricole, le **remaniement parcellaire** se fonde en règle générale sur l'art.703 du Code civil suisse (CC) ou sur un arrêté communal. Il peut aussi être ordonné par le canton lorsque des ouvrages publics ou des plans d'affectation touchent aux intérêts de l'agriculture (art.100 LAgr). Tous les propriétaires fonciers du périmètre concerné sont alors obligés d'y participer. Le remaniement parcellaire touche essentiellement la structure de la parcelle et les servitudes foncières pour améliorer durablement les structures d'exploitation. L'amélioration foncière intégrale et le remembrement en sont des sous-catégories. Il s'agit aussi d'optimiser des infrastructures, comme les réseaux de chemins ou les installations d'irrigation ou de drainage. Dans les zones à bâtir, des plans d'aménagement de quartier sont utilisés pour créer des parcelles constructibles ou des remaniements parcellaires intercommunaux pour mettre en place un plan d'affectation dans une région. Les notions de remaniement parcellaire et de sous-catégories, telles que les améliorations foncières intégrales ou les plans d'aménagement de quartier sont suffisamment connues et leurs procédures bien établies. Nous aborderons donc



ci-après le remembrement de terres exploitées et les deux mesures qui en découlent, à savoir le **regroupement de terres affermées** et le **remaniement parcellaire virtuel**.

### Remembrement de terres exploitées

Généralement effectué sur une base volontaire, le **remembrement de terres exploitées** ne touche ni à la propriété, ni aux servitudes foncières, ni aux infrastructures, telles que les chemins, les irrigations ou les drainages. Il s'agit principalement d'agrandir les unités d'exploitation et de les remodeler en vue d'une réduction des coûts de production. Le regroupement de terres affermées et le remaniement parcellaire virtuel ou l'exploitation de parchets sont également des sous-catégories du remembrement de terres exploitées.

La réussite d'un remembrement de terres exploitées suppose l'existence d'infrastructures modernes ainsi que la participation d'une majorité des bailleurs.

### Regroupement de terres affermées

Les surfaces affermées qui se trouvent dans un périmètre donné sont rapprochées des terres dont les agriculteurs sont propriétaires. La forme la plus répandue est le regroupement des terres exploitées en fermage et des terres en propriété pour former des unités d'exploitation optimales sans tenir compte des propriétés foncières (ex. VS, remembrement de terres exploitées Lötschental). Une organisation appropriée pour la gestion des terres affermées (p.ex. coopérative d'affermage) coordonne les échanges de terres affermées. Dans l'idéal, les terres affermées sont redistribuées par un groupement après la résiliation des baux à ferme. Il est aussi envisageable d'ajouter une clause de sous-affermage aux baux existants. Depuis le 1er janvier 2014, les terres affermées doivent être prises en considération pour l'octroi d'aides à l'investissement, contributions et crédits d'investissement (art.11, al.2, let.a, ordonnance sur les améliorations structurelles, OAS) lors d'améliorations intégrales conventionnelles. L'objectif consiste en l'occurrence à rapprocher les propriétés des bailleurs de celles des fermiers. Il convient en outre, surtout dans le cas d'un pourcentage élevé de terres affermées, de viser un regroupement de terrains séparé, comme décrit ci-dessus, lors d'une amélioration foncière intégrale. Les terres exploitées en fermage peuvent être volontairement cédées à une organisation assurant la gestion des terrains affermés. Les terres affermées sont en règle générale réparties conformément aux principes qui président à la redistribution des propriétés foncières, ce qui signifie que les surfaces affermées à des fermiers resteront pratiquement les mêmes en termes de superficie et de qualité, mais qu'elles seront rapprochées autant que possible de leurs propriétés. Dans le cas d'un regroupement de terres affermées bien distinct, il s'agit avant tout de savoir si la création d'une organisation peut être assujettie à la procédure prévue à l'art.703 CC, selon laquelle tous les propriétaires fonciers et exploitants du périmètre en question peuvent être tenus d'adhérer à cette décision et d'exécuter les travaux nécessaires. Sachant qu'elles dépendent directement du taux de participation, les chances de réussite de ce projet pourraient être ainsi considérablement augmentées. Faits juridiquement pertinents:

- L'art.703 CC peut être appliqué pour des regroupements de terres affermées, même pour l'intégration obligatoire de la terre affermée dans le cadre d'une amélioration foncière intégrale.
- Le consentement de la majorité des intéressés possédant plus de la moitié du terrain est indispensable (art.703, al.1, CC).
- Les cantons peuvent encore alléger les conditions des travaux (art.703, al.3, CC).
- Les principes à observer doivent être réglementés dans une loi cantonale, notamment la création d'une organisation gérant les terrains affermés, l'attribution des rapports d'affermage par décision, la voie de droit, garantie de la réussite du regroupement parcellaire.



- Dans le cas d'une procédure facultative, une société coopérative est créée conformément au droit des obligations (art.828 à 926 CO). Les statuts de cette société doivent être approuvés par le service cantonal compétent; la surveillance financière doit être réglementée, et la continuité de la société coopérative assurée.

Il est recommandé aux cantons, sur la base des faits précités, d'ajouter également à la législation d'exécution cantonale des dispositions sur la procédure à suivre pour lancer et soutenir des projets de regroupements de terres affermées dans le cadre des révisions prévues. Il est possible de s'inspirer de modèles qui existent déjà, comme dans le canton du Valais (art.62 a-e OcADR). L'article 20 de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) permet la résiliation des rapports de fermage découlant de la procédure. Outre les questions juridiques, il convient de se demander par quelles incitations financières encourager le regroupement de terres affermées, que ce soit dans le cadre d'une amélioration foncière intégrale ou d'une procédure clairement distincte. Dans certains cantons, les frais résiduels des bailleurs peuvent être assumés par l'entreprise ou la commune dans le cadre d'améliorations foncières intégrales. L'ordonnance sur les améliorations structurelles (art.15, al.1, let.g, OAS) jette les bases d'une autre incitation, en donnant la possibilité de soutenir par des contributions publiques les coûts d'une indemnité unique de 1200francs au plus par hectare versée aux bailleurs, à condition que les terrains affermés soient confiés à une organisation chargée de gérer les terrains affermés pendant douze ans.

### Remaniement parcellaire virtuel

Les termes **remaniement parcellaire virtuel** et **exploitation de parchets** désignent en principe la même chose. Plusieurs agriculteurs s'associent dans le but d'exploiter en commun un ou plusieurs parchets (surface délimitée par des chemins ou des frontières naturelles). Il n'est pas tenu compte des limites des parcelles et des baux à ferme pour l'exploitation des terres. Les agriculteurs utilisent en commun les machines agricoles, la main-d'œuvre, les semences, les engrais et les produits phytosanitaires, etc. L'acquisition en commun de machines agricoles et/ou la création d'une organisation d'entraide paysanne contribuent aussi à réduire les coûts de production. Les charges et les revenus sont répartis entre les participants. Pour ce faire, il est possible de recourir aux possibilités suivantes:

- Répartition selon la surface (terres affermées et propriétés)
- Répartition selon la valeur de taxation (rendement estimé par surface)
- Calcul des charges et du rendement de chaque unité de parcelle ou de bail à ferme à l'aide d'une technologie reposant sur la géolocalisation par satellite (GPS), principalement aux endroits où il est fait appel à l'agriculture de précision (precision farming) (voir encadré).

### Agriculture de précision (precision farming)

L'agriculture de précision peut être utile lorsque plusieurs agriculteurs exploitent des terres en commun. Il ne s'agit cependant pas d'une forme de remembrement de terres exploitées, mais de la possibilité de répartir les charges et revenus avec plus de précision. Les investissements et les rendements par unité de surface peuvent être déterminés et répartis entre les agriculteurs à l'aide d'un plan cadastral et d'une carte pédologique numérisés ainsi que par une utilisation des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, eau, etc.) basée sur des coordonnées et des techniques de type GPS. Il est ainsi possible d'éviter une répétition inutile des traitements des surfaces. Cette forme d'agriculture permet de ménager les ressources naturelles, de réduire l'empreinte écologique et d'accroître les rendements. L'agriculture de précision est particulièrement indiquée et intéressante pour les grandes surfaces d'exploitation.

### Moins cher et plus rapide ?





L'idée est largement répandue que les remembrements de terres exploitées (regroupements de terres affermées ou remaniements parcellaires virtuels) sont plus économiques et rapides que les améliorations foncières intégrales, synonymes de travaux onéreux et de longue haleine. Une idée qu'il convient néanmoins de relativiser, sachant que ces deux instruments ne sont pas comparables parce que totalement différents en termes de mesures et d'effets. Ainsi, à l'inverse du remembrement de terres exploitées, l'amélioration intégrale permet de renouveler notablement les infrastructures et de soutenir des mesures favorisant la biodiversité et la mise en réseau de biotopes. Cette démarche permet de répondre élégamment aux besoins du public. Le regroupement parcellaire et la propriété foncière sont ainsi garantis sur le long terme. Le remembrement de terres exploitées n'en reste pas moins une alternative intéressante et, si les participants font preuve de bonne volonté, rapide et facile, à laquelle il vaudra la peine de recourir davantage dans le futur.

- Circulaire de l'OFAG, 08.09.2010, 4/10 Regroupement de terres affermées, [www.suissemelio.ch](http://www.suissemelio.ch) > Documentation > Circulaires de l'OFAG
- Bewirtschaftungsarrondierung Lötschental (VS), [www.suissemelio.ch](http://www.suissemelio.ch) > Documentation > Discours
- Wegleitung und Schlussbericht zur freiwilligen Bewirtschaftungsarrondierung in der Gemeinde Zuzgen (AG), [www.suissemelio.ch](http://www.suissemelio.ch) > Documentation > Publications > Améliorations foncières

René Weber, OFAG, Secteur Améliorations foncières, <mailto:backofficebdle@blw.admin.ch>



## Projet de développement régional genevois

L'union fait la force! Les agriculteurs de la région genevoise pratiquent cette devise depuis bien longtemps. L'Union maraîchère (UMG) regroupe les producteurs de légumes depuis 1946, les Laiteries Réunies (LRG) unissent les producteurs de lait depuis 1911 et le Cercle des Agriculteurs (CAG) lie les céréaliers et les viticulteurs depuis 1868. Ces trois coopératives structurent les filières d'approvisionnement et de commercialisation du canton, et celles d'une partie de la côte vaudoise et des zones franches françaises voisines. Depuis 2012, elles mettent en œuvre – avec l'aide d'AgriGenève (association faitière de l'agriculture genevoise), de la Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS) et de huit producteurs sous serres – le projet de développement régional (PDR) genevois.

### « I have a dream »

Comme l'évoquait Martin Luther King à Washington en 1963, tout projet commence par un rêve. Une quarantaine d'années plus tard à Genève, l'UMG rêve d'une installation lui offrant un réel potentiel de développement, les LRG cherchent à reprendre le contrôle de la commercialisation du lait frais (perdu dans les années 90 sur l'autel de la globalisation du marché laitier suisse), le CAG imagine se diversifier dans le malt et les producteurs sous serres genevois ambitionnent de renouveler leurs installations dans un esprit de développement durable. A côté de ces rêves en devenir, la région franco-valdo-genevoise se structure et le projet d'agglomération du Grand Genève prend forme en intégrant toutes les composantes socio-économiques de son territoire. La ville redécouvre les vertus de son agriculture locale et le label «Genève Région – Terre Avenir» (GRTA) prend son envol.

### Et le PDR fut !

En 2004, la Confédération crée un nouvel outil d'aide à l'investissement: le projet de développement régional (PDR). Cet outil a pour ambition de valoriser le mieux possible les synergies existant entre l'agriculture et de développement régional. Ce qui se conçoit dans les zones de montagne du pays est-il imaginable dans une région périurbaine comme Genève? En 2009, sous l'impulsion de la direction générale de l'agriculture, les maraîchers genevois décident d'y croire et proposent à l'OFAG de concrétiser leur rêve à travers un PDR maraîcher. Le projet est ambitieux et intègre l'équipement de zones agricoles spéciales (zones de serres).

### « Yes, we can »

Faute de moyens financiers suffisants, le projet doit être redimensionné, et certains gros investissements doivent être mis en attente. Le PDR prend une orientation multi-filière et intègre la création d'une plateforme de commercialisation des produits «Genève Région – Terre Avenir» (GRTA) orientée vers la restauration collective. Le projet devient le projet de toute une région et démarre en juin 2012.



Mai 2012, signature de la convention PDR entre l'OFAG, le canton de Genève et l'association PDR Genève: la fin d'un important effort collectif de planification et le début d'une mise en œuvre de 6 ans. (© OFAG)

### Un soutien sans faille du canton

Pour être approuvé par la Confédération, un PDR doit tout d'abord recevoir le soutien de son canton. En effet, celui-ci doit non seulement jouer le rôle de relais administratif entre les porteurs du projet et Berne, il doit aussi s'engager à soutenir financièrement le PDR à hauteur de 80% du montant versé par la Confédération. Le projet reçoit dès ses débuts un soutien actif du canton. En effet, celui-ci va dans le sens des priorités arrêtées en 2005 par le gouvernement genevois à travers la loi sur la promotion de l'agriculture. D'autre part, le projet s'impose comme le volet agricole et genevois du projet d'agglomération. À l'exception de la participation du canton aux études préliminaires et aux frais de suivi du projet par l'administration, la subvention cantonale à la mise en œuvre du PDR est couverte en bonne partie par le produit de la nouvelle taxe sur la plus-value foncière.

### Un PDR orienté sur les préoccupations des habitants du Grand Genève

La finalité du PDR genevois est de soutenir – de façon coordonnée – le développement d'infrastructures agricoles durables répondant aux besoins des producteurs et aux attentes des consommateurs du Grand Genève. Il vise plus précisément à soutenir le développement:

- d'une agriculture de proximité compétitive;
- d'une agriculture dotée d'infrastructures nécessaires à la constitution de circuits courts (produire local mais aussi manger local);
- d'une agriculture durable et respectueuse de son environnement, en privilégiant notamment le recours aux ressources renouvelables;
- d'une agriculture qui répond aux attentes du consommateur, notamment avec la commercialisation de produits répondant aux quatre valeurs clés du label «Genève Région – Terre Avenir» (qualité, proximité, traçabilité et équité);



- d'une agriculture qui s'insère de façon cohérente dans le territoire péri-urbain de l'agglomération (par exemple: zones agricoles spéciales).

### Un PDR, quatre axes stratégiques, seize mesures

Concrètement, le projet est composé de 16 mesures (ou sous projets) structurées autour de 4 axes stratégiques, à savoir:

- la modernisation de la production sous serres;
- le développement des énergies renouvelables;
- le renforcement des circuits et des outils de mise en valeur des produits locaux;
- l'organisation territoriale de la production sous serres (zones agricoles spéciales).

### Coaching et appuis externes

Rassembler des rêves dans un projet commun signifie transformer des émotions en éléments rationnels. L'appui d'un acteur externe est par conséquent incontournable. La phase de conception du projet a été animée par AGRIDEA. Pour la suite, l'association pour le pilotage du PDR a décidé de faire appel à un consultant totalement «extra-muros», l'entreprise OM Management de Montreux. Ce choix a permis de scinder clairement les choix stratégiques et la mise en œuvre opérationnelle. Il a aussi permis de pouvoir compter, en phase de planification, sur des compétences répondant aux besoins de l'OFAG, puis en phase de mise en œuvre sur des compétences plus spécialisées sur le marketing, la gestion des émotions et le management multisectoriel de projet.

### Bilan à mi-parcours (juin 2015)

Après 3ans de mise en œuvre (sur 6), le projet connaît un niveau d'exécution financière de 60%. 5 mesures sont terminées, 6 mesures sont en cours de réalisation et 5 mesures n'ont pas encore démarré. Le bilan est plutôt réjouissant, ceci d'autant plus que les mesures les plus stratégiques du projet ont déjà été mises en œuvre (notamment la plateforme GRTA, qui est la clé de voûte du PDR). Mais il est possible que certaines mesures ne voient pas le jour, soit pour des raisons administratives (blocages administratifs, recours du voisinage), soit pour des questions d'évolution des conditions cadres économiques. Ces deux éléments sont des risques indissociables d'un projet construit sur une durée d'exécution de 6ans. Les derniers projets à être mis en œuvre sont généralement les moins matures techniquement et les moins aboutis au niveau administratif au moment du lancement du projet; le risque qu'ils ne se réalisent pas est donc une réalité qu'il faut accepter.



Serre des Marais: une nouvelle installation qui témoigne de la volonté des serristes genevois de répondre aux attentes de la population dans un esprit de développement durable et d'intégration territoriale.

En termes d'impact, le bilan est plus difficile à apprécier. Les investissements portent sur le long terme, il faut donc relativiser les signaux positifs comme négatifs qui ressortent des premières enquêtes de terrain menées par le coach du projet. Par contre, on peut déjà dire que le PDR est un excellent outil de planification stratégique, car il oblige les acteurs qui participent à celui-ci à se projeter collectivement sur le long terme en prenant en compte leurs ressources personnelles, l'évolution probable du secteur et les possibilités de mutualiser leurs investissements. Le PDR est donc une excellente opportunité de rassembler les rêves de chacun dans un projet commun cohérent.



Chaudière à bois équipée d'un openbuffer et d'un filtre à particule: une manière écologique de chauffer des serres avec de l'énergie renouvelable. (© OFAG)

**Axes stratégiques et mesures du PDR genevois**

Axes stratégiques	Mesures (sous projets)
Modernisation de la production sous abris	Construction de 7 serres maraichères et horticoles permettant des gains de productivité et d'efficacité énergétiques, ainsi que la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et de la production de gaz à effet de serre
Développement des énergies renouvelables pour la production sous abris	Modernisation d'une chaudière à bois de 2,5 MW équipée d'un openbuffer et d'un filtre à particule pour le traitement des fumées.
Renforcement des circuits et des outils de mise en valeur des produits locaux	Création d'une plateforme multifilière d'aide à la commercialisation des produits GRTA auprès de la restauration collective. Déménagement et construction d'une nouvelle centrale maraichère. Equipement de deux unités de traitement et de commercialisation de produits biologiques. Création d'une nouvelle ligne de lait UHT. Création d'un réseau de malteries. Création d'une nouvelle unité de traitement pour céréales spéciales et céréales biologiques.
Organisation territoriale de la production sous abris	Equipement des zones agricoles spéciales, notamment des zones vertes/bleues (gestion des eaux à ciel ouvert, zones naturelles, intégration paysagère).

Source: OFAG

Alain Bidaux, Direction générale de l'agriculture du canton de Genève Olivier Mark, OM Management, Montreux  
 Contact: Gustav Munz, OFAG, Secteur Economie agricole, espace rural et structures, [gustav.munz@blw.admin.ch](mailto:gustav.munz@blw.admin.ch)



## Juillet 2014 : l'Emmental est durement frappé par les intempéries

En juillet 2014, l'Emmental a été frappé localement par de violentes tempêtes, comme il ne s'en produit que tous les cent ans. Aucune victime n'a heureusement été à déplorer, mais les dégâts subis par les chemins agricoles et les ponts ont été considérables, principalement dans l'agriculture. Dans la seule commune de Schangnau, les dommages se sont élevés à 1,5 million de francs. Dans le domaine des améliorations structurelles, des contributions fédérales sont versées pour remettre en état les installations. L'analyse des événements a montré que le système d'alerte précoce avait bien fonctionné. Mais il n'en faut pas moins continuer à engager des mesures de protection contre les crues dans toute la Suisse.

### Tout comme il y a cent ans

Le 24 juillet 2014, un violent orage local accompagné d'intenses précipitations cinq heures durant a touché le cours supérieur de l'Emme, avec pour résultat des crues comme on n'en avait pas vécu depuis plus de cent ans (niveau de danger 5, soit un très fort danger). La station Emme-Eggiwil a même relevé un nouveau record absolu: 280 m<sup>3</sup>/s. Le niveau de l'eau a dépassé les 4 mètres. Plus en aval, près d'Emmenmatt et Wiler, l'Emme a enregistré une crue décennale. Les jours suivants, l'Emme est montée encore plusieurs fois. L'événement a suscité un profond émoi dans la population locale et mobilisé les médias. Les comptes rendus de presse et la télévision ont parlé d'une crue tricentenaire. Après avoir compulsé les données statistiques, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a corrigé ce chiffre, évaluant la période de récurrence à 111 ans. De plus amples informations sur les crues record de 2014 sont disponibles [ici](#).

### L'agriculture fortement touchée

Les intempéries dans l'Emmental ont touché de plein fouet l'agriculture, notamment les exploitations agricoles situées le long de l'Emme et au bord du torrent Sädelgraben. Du fait que l'orage, très localisé, ait stationné plusieurs heures au-dessus d'un même endroit, le «Schibegütsch» (ct. LU), la quantité d'eau écoulée qui a en outre charrié beaucoup d'alluvions et de bois flotté, a dépassé la capacité d'écoulement de l'Emme et de certains de ses affluents qui ont largement débordé de leurs rives en de nombreux points de leur parcours. Les lits de cours d'eau, les terres cultivées recouvertes d'éboulis et de boues ainsi que les bâtiments, les chemins et leurs ouvrages connexes ont subi d'énormes dégâts à certains endroits. Deux exploitations agricoles, l'une à Buembächli et l'autre à Schwand, ont été les plus durement touchées. Leur maison d'habitation, l'étable, les cultures et les accès aux fermes ont subi d'énormes dégâts. Les cultures été ensevelies sous les dépôts d'alluvions. Lorsque l'on sait qu'un sinistre dû aux éléments naturels avait déjà eu lieu en 2012, on a de la peine à imaginer la charge financière et l'épreuve psychique à nouveau imposées aux sinistrés en un si court intervalle. Bien que des orages aient éclaté dans toute la région, les dégâts constatés en dehors du bassin d'orage et de ses canaux d'évacuation ont été moins graves qu'on ne l'avait supposé. Le 2 août 2014, un nouvel orage a infligé des dégâts supplémentaires à la région. Les dommages causés par l'orage précédent ont été aggravés et les champs de cultures, caves et rez-de-chaussée déjà déblayés ont été une nouvelle fois inondés. Après l'événement, le montant des dégâts a été estimé comme suit:

#### Coûts des dégâts répartis par catégories

Produit	Fr.	Montant
Ouvrages hydrauliques	Fr.	5700000
Ouvrages de génie rural (chemins, ponts, ouvertures transversales)	Fr.	1500000



Dégâts aux cultures couverts par le Fonds suisse de secours pour dommages causés par des forces naturelles	Fr.	500000
Dégâts couverts par l'assurance immobilière du canton de Berne	Fr.	3400000
Dégâts couverts par des assurances privées (biens immobiliers / biens meubles servant à l'exploitation)	Fr.	3000000

Source: OFAG

Le génie hydraulique a prévu encore d'autres mesures de protection estimées à 3,9 millions de francs, qui vont au-delà de la simple remise en état des ouvrages endommagés.



Débordement avec épandage d'alluvions à Buembächli (© OFAG)





Surfaces inondables dans la région de Buembach (© OFAG)

## La Confédération participe financièrement aux travaux de réfection

La Confédération peut accorder une aide financière sous forme de contributions et de prêts sans intérêts pour des mesures de sécurisation et de réfection d'ouvrages de génie rural et des mesures de remise en état de cultures. Hormis le rétablissement de l'approvisionnement en eau et en électricité des villages sinistrés, les possibilités de soutien financier sont limitées à la réparation des dégts subis sur les surfaces agricoles utiles et dans la région d'estivage. La réparation des dégts est généralement réalisée à l'échelon communal ou régional dans le cadre d'entreprises collectives. En règle générale, c'est la commune qui assume le rôle de maître d'ouvrage. Le plafond de la contribution financière fédérale est fixé aux articles 16 et 17 de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS). Les questions de procédure, le droit à des contributions et la réparation des dégts dans le cadre des améliorations structurelles agricoles sont décrits en détail dans la [circulaire de l'Office fédéral de l'agriculture \(OFAG\) 5/2006](#).

## La réparation des dégâts est en cours

Exception faite du Betschlibrcke, pont qui enjambe l'Emme, aucune voie d'accès n'a été endommagée au point de devoir être fermée à la circulation. Les mesures temporaires de rétablissement sommaire de la fonctionnalité ont été prises par les propriétaires de chemins de servitude et par les communes sitôt après l'événement. A cet effet, une autorisation a été accordée par l'OFAG pour la mise en chantier anticipée selon l'article 31 OAS. Les mesures prises immédiatement après l'événement pour empêcher l'apport d'eau supplémentaire dans le glissement de remblai et pour limiter temporairement le tonnage sur le Mhlebrcke ont permis de rendre à nouveau praticables toutes les voies d'accès peu après l'événement. Pour assurer la traversée de l'Emme au niveau du Btschlibrcke, l'armée a immédiatement construit un pont de secours. Lors d'une visite sur le terrain, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), le Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles (Fonds suisse de secours), le service cantonal Améliorations structurelles & production (ASP) et la commune ont déterminé quelles mesures de réfection pouvaient être soutenues par des cont-



ributions et quelles institutions devaient verser ces contributions. On a également procédé à cette occasion à une estimation des dégâts importants aux cultures (épiandages d'alluvions). La visite a permis d'aboutir à la conclusion que, la totalité des dégâts aux cultures pouvaient être dédommagés sur la base des directives du Fonds de secours. 90% des coûts de réfection donnant droit à des contributions seront couverts (Fonds de secours 60% + canton 30%). Les 30 zones endommagées restantes sont des voies d'accès. Ces structures remplissent les conditions imposées pour un soutien financier par des contributions fédérales et cantonales à partir de crédits d'améliorations structurelles. Les zones endommagées concernant le réseau de chemins agricoles requièrent les mesures suivantes:

- Nouvelle construction / Remplacement d'un pont
- Réparation de quatre ponts
- Construction d'un nouveau mur de soutènement pour sécuriser les rives de l'Emme et stabilisation du chemin agricole situé plus haut; longueur: 110 m, hauteur: 3,00 à 6,50 m
- Assainissement de trois glissements de talus en aval au moyen de caissons en bois et d'armature de bois: 150 m<sup>2</sup>
- Assainissement de neuf glissements de talus en amont au moyen de blocs de pierres, armature de bois: 320 m<sup>2</sup>
- Réaménagement d'une conduite souterraine en raison d'une capacité d'écoulement insuffisante.
- Assainissement et élargissement de six collecteurs de gravier, y compris nettoyage et adaptation de la conduite souterraine de remplacement (passage souterrain)
- Remise en état de cinq zones endommagées sur la chaussée et l'accotement, 700 m

Le degré d'utilisation agricole des surfaces constitue une base pour l'évaluation non encore réalisée du montant des coûts donnant droit à des contributions. A Schangnau, le réseau de chemins sert à 100% à l'agriculture, à l'exception du pont Bütschlibrücke. Les parties sans utilité agricole doivent encore être définies comme éléments ne donnant pas droit à des contributions. L'ancien Bütschlibrücke était un point à toiture en bois et était de ce fait couvert par l'Assurance immobilière Berne (AIB). L'AIB participera ainsi dans une large mesure à la reconstruction de ce pont. Certains dommages seront également réparés en collaboration avec le génie hydraulique. Le dossier de projet définitif a été déposé auprès de l'ASP fin janvier 2015. La procédure d'autorisation et de subventionnement s'est achevée en juillet 2015 et l'autorisation de construction et de mise en œuvre a pu être ensuite délivrée. La Confédération et le canton contribueront à hauteur de 70 à 80% du total des coûts de construction donnant droit à des contributions au titre d'améliorations structurelles. La mise en œuvre devrait être achevée au printemps 2016. L'établissement du décompte et le versement des contributions devraient être effectués d'ici fin 2016.



Berges de l'Emmen emportées par les eaux / Talus im Bochtecher (© OFAG)



Berges de l'Emmen reconstruites / Talus im Bochtecher (© OFAG)

### Quels enseignements pour l'avenir ?

Prenant pour cas de figure l'événement «crues», l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne (Arrondissement d'ingénieur en chef IV – Haute-Argovie/Emmental et l'OFEV (section Protection contre les crues) ont élaboré une analyse locale de l'événement Schangnau-Eggiwil axée sur la recherche de solutions. Zurich Assurance aussi s'est emparé de la thématique dans un rapport intitulé «Flood Resilience Review 07.14». La conclusion générale en est que toutes les mesures qui ont fait leur preuve doivent être poursuivies. Les principaux enseignements tirés de l'analyse de l'événement sont les suivants:

- Le système d'alerte et les mesures prises par les autorités revêtent une importance majeure. A Schangnau, le système d'alerte tout comme les mesures prises se sont avérés adéquats. Aucune vie humaine n'a été mise en danger et personne n'a subi de dommage.
- D'importants dégâts matériels ont pu être évités grâce à des mesures de régulation du débit (rétention de crue) et à une collaboration intercantonale.
- Les projets de protection contre les crues basés sur un élargissement du lit de l'Emme juste avant son embouchure dans l'Aare, près de Biberist SO, ont fait la preuve de leur utilité.
- Après les crues de 2005, la Suisse a amélioré de façon significative les mesures de protection contre les crues (prévention, alerte, alarme). De manière générale, ces efforts doivent être poursuivis et activés dans toute la Suisse car il subsiste encore un potentiel d'amélioration.

### Interview avec Monsieur Gfeller, président de la commune de Schangnau

**Monsieur Gfeller, quand avez-vous reçu les premières informations concernant la menace imminente de crues ?** A 8h45. Je descendais en voiture de l'alpage vers la vallée. Arrivé à Kemmeriboden, plus moyen de continuer. Je me suis trouvé tout à coup coupé du monde. Au



bout de 45 minutes, j'ai été évacué par hélicoptère jusqu'à Bumbach. **Avez-vous reçu un soutien d'organisations cantonales ?** Oui, j'ai reçu immédiatement le soutien de l'organisation cantonale de protection civile en la personne de deux coordinateurs de conduite. L'armée a en outre installé un pont de secours. **Comment avez-vous fait personnellement pour surmonter le stress causé par l'agitation médiatique ?** Ce fut une période de travail intensif, mais aussi une épreuve très enrichissante. Grâce au soutien du représentant du gouvernement et du responsable des relations publiques, Georges Wthrich, qui m'a fait profiter de ses 20 années d'expérience au Palais fédéral, j'ai survécu à la tension créée par l'agitation médiatique. Je me suis constamment efforcé de rester objectif et positif dans mes communications aux médias. **Quelle est votre évaluation des répercussions sur les finances de la commune des coûts de remise en état suite aux dégâts causés par les intempéries ?** C'est certainement un grand défi! Mais grâce à l'aide de la Confédération et du canton, ce sera supportable. D'autres projets ont dû être reportés à plus tard. Grâce à la solidarité qui nous a été témoignée par de généreux dons, nous avons pu prendre en charge les coûts résiduels non couverts de particuliers victimes des intempéries. Les répercussions financières se feront sentir pendant de nombreuses années encore. J'envisage cependant l'avenir avec optimisme et m'investis de toutes mes forces pour notre commune de Schangnau.

Ueli Salvisberg, OFAG, Secteur Améliorations foncières, <mailto:ueli.slavisberg@blw.admin.ch> Anton Rösti, Améliorations structurelles & production, canton de Berne



## Collaboration entre agriculteurs

La pression économique sur de nombreuses familles de paysans est grande et ne cesse d'augmenter. Les prix des produits agricoles poursuivent généralement leur tendance à la baisse alors que le niveau des coûts reste pratiquement toujours aussi élevé. La fourchette coûts/recettes se resserre dans l'agriculture et il reste toujours moins d'argent pour l'amortissement de crédits, le remboursement des dettes et la couverture des besoins familiaux. Or une pression économique croissante peut avoir un impact très négatif sur la vie de famille et sur la qualité de vie. Il est donc d'autant plus important de rechercher systématiquement les potentiels de baisse des coûts et de les utiliser de manière conséquente. Selon la station de recherche Agroscope IDU, la coopération inter-exploitations est le moyen le plus efficace de réduire les coûts. Cerise sur le gâteau: la collaboration inter-exploitations apporte des améliorations sociales telles qu'allègement de la charge de travail, davantage de temps libre et une meilleure qualité de vie pour toute la famille. Dans la première partie du présent article «Initiatives collectives: une stratégie d'incitation à la coopération entre exploitations», est expliqué au moyen de quel instrument la Confédération et les cantons peuvent d'ores et déjà apporter un soutien aux chefs d'exploitations désireux de coopérer dans leur recherche d'une forme de collaboration appropriée, puis durant la phase de démarrage d'un projet. Les trois exemples cités ici de collaboration réussie dans des régions différentes de la Suisse mettent en évidence quels avantages peuvent être retirés de formes de coopération très variées. La dernière partie «Gain de plus-value grâce à la collaboration inter-exploitations» présente le large projet de vulgarisation de la Confédération qui a démarré en 2015 et a pour objectif de supprimer les obstacles à une collaboration plus étendue.

### Initiatives collectives : une stratégie d'incitation à la coopération entre exploitations

En dépit des multiples possibilités de coopération qui existent dans l'agriculture suisse, la coopération entre exploitations n'est pas aussi reconnue et répandue que dans les pays voisins. C'est généralement à cause de facteurs non quantifiables que la coopération entre exploitations a du mal à s'imposer. Les objectifs personnels et les valeurs familiales des agriculteurs constituent à cet égard le premier obstacle, au même titre que la peur de perdre son indépendance, la crainte de conflits entre les partenaires, la crainte des coûts et des complications qu'engendrerait une rupture de la coopération et les peurs par rapport au lien entre la coopération et le revenu de l'exploitation familiale. Pourtant, de telles coopérations permettraient de résoudre les divers problèmes qui découlent du mode de gestion individuelle des agriculteurs. Si elle choisit la bonne formule, une exploitation peut réduire ses coûts, rationaliser ses processus, assouplir les horaires de travail, organiser des remplacements pour les week-ends et mieux atteindre les seuils d'entrée en matière pour des améliorations structurelles. Aussi, surtout avant de prendre une décision d'investissement ayant un impact à long terme, il conviendrait de chercher et de tester des formules de collaboration appropriées. La nouvelle disposition introduite à l'art.93, al.1, let.e, de la loi sur l'agriculture donne aujourd'hui la possibilité de soutenir des initiatives collectives de producteurs visant à réduire les coûts de production, en accordant une contribution fédérale qui correspond au maximum à 30% des frais donnant droit à des contributions, mais qui ne doit pas dépasser 20000francs par initiative. Les cantons versent en supplément une contribution d'un montant correspondant à 90% de la contribution fédérale. Des contributions sont accordées pour les coûts, en particulier dans les cas suivants:

- Etudes préliminaires en matière de droit, d'assurances, d'économie d'entreprise et d'économie du travail;
- Etudes préliminaires et comparaisons de variantes;
- Création d'une forme de coopération appropriée;



- Encadrement technico-scientifique en vue de la consolidation et de l'optimisation de la communauté aux plans opérationnel, stratégique et social, durant au moins deux ans après la création;
- Etapes importantes du développement de la communauté dans une perspective de diminution des coûts de production.

Outre des communautés d'exploitation ou des communautés partielles d'exploitation, il serait également envisageable de créer des coopératives d'utilisation de matériel agricole et des communautés d'assolement, de planifier des bâtiments d'exploitation communautaires et de rationaliser l'exploitation alpestre, etc. Les contributions sont octroyées sur la base d'une esquisse de projet avec une estimation des coûts, qui doit démontrer de façon plausible quel type d'économies la coopération prévue permettrait de réaliser et en préciser le montant. L'esquisse de projet doit présenter de manière plausible les économies pouvant être réalisées et, le cas échéant, le montant de ces économies. Les interlocuteurs directs des agriculteurs désirant déposer une demande sont les institutions et organes cantonaux chargés d'accorder des aides financières pour des améliorations structurelles dans l'agriculture. Les services de contact peuvent être consultés sur le site Internet [www.suissemelio.ch](http://www.suissemelio.ch).

### Gains plus élevés grâce à l'association d'entraide « Rupromi »

La volonté de se rendre indépendant des intermédiaires commerciaux et de valoriser la valeur ajoutée a donné l'impulsion à la collaboration interrégionale au sein du cercle de production porcine «Rupromi» dont le réseau s'étend de l'Emmental jusqu'en Thurgovie. L'utilisation conséquente d'un génie génétique spécialisé, les mesures d'hygiène, un élevage et une alimentation axés sur le bien-être des animaux et l'intégration au concept «Rupromi» des acheteurs permet non seulement d'économiser des coûts, mais aussi de générer davantage de valeur ajoutée. En 2012, l'organisation d'entraide paysanne à laquelle participent actuellement 70 exploitations a commencé ses activités sur la base d'un crédit d'investissement. L'insémination des truies au moyen de semence uniforme est centralisée à Schönenberg. Les truies sont ensuite réparties dans des centres d'attente. Avant la mise-bas elles sont conduites dans des exploitations de mise-bas. De là elles sont reconduites au centre de saillie après la période d'allaitement. Les porcelets sont élevés en groupes et en tant que jeunes porcs, ils sont répartis entre les exploitations d'engraissement dans des groupes si possible uniformes. Les acquéreurs intégrés au cercle de production porcine garantissent l'acquisition des porcs prêts à l'abattage. Dans toutes les exploitations du cercle de producteurs Rupromi, de même que lors des transports, des normes hygiéniques très strictes sont appliquées afin que la flore bactérienne des porcheries reste identique dans l'ensemble du cercle de production, autrement dit pour qu'aucun germe pathogène étranger ne pénètre dans le circuit. Il est ainsi possible de renoncer à une médication de prévention. Le conseiller interne à l'organisation d'entraide effectue le contrôle sanitaire des exploitations membres. Si des problèmes surgissent, non seulement les fourrages et le processus d'affouragement sont passés en revue, mais également le mode d'élevage, les installations d'aération des porcheries et plus généralement, la gestion de l'unité d'élevage. Cette manière de procéder permet de réduire les frais vétérinaires et les coûts d'approvisionnement en fourrage et en outre, d'obtenir une viande de meilleure qualité. Les animaux sont vendus d'une exploitation à l'autre à des prix fixés de manière consensuelle et transparente. Ces prix sont calculés de manière à ce qu'une collaboration à long terme soit payante pour tous les acteurs du cercle de production. De ce cercle de production font partie plusieurs porcheries dans un rayon allant de l'Emmental à la Suisse orientale ainsi qu'une entreprise de transformation. Les participants au projet Rupromi se rencontrent régulièrement pour des échanges de vues et des sessions de formation continue. De plus amples informations sur le cercle de producteurs Rupromi sont accessibles sur le site Internet [www.rupromi.ch](http://www.rupromi.ch). Pour le président du cercle, Hansheiri Rusterholz, il va sans dire que de telles formules de collaboration ne peuvent être développées que si la passion pour le métier et la foi dans le succès ont une plus grande importance que le gain à court terme et que la priorité est donnée à la recherche de solutions suprarégionales. On a besoin pour ce faire d'hommes et de femmes de



conviction, capables de résilience, qui tirent tous à la même corde, savent flairer les tendances du marché et osent sortir des sentiers battus – même s'il faut vaincre des résistances. Pour trouver ces personnes, il vaut certainement la peine de dépasser le cadre purement régional. Le projet a bénéficié d'un soutien financier durant la phase de démarrage en 2012 sous forme d'un crédit d'investissement pour organisation d'entraide paysanne conformément à l'article 49a de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS).

### **CUMA Bourrignon : gagnant-gagnant pour tous**

Les pionniers passent souvent pour des farfelus ou des idéalistes. Mais peut-être a-t-on besoin de gens comme eux pour lancer une idée innovante et mettre sur pied un projet réussi telle la coopérative de machines agricoles de Bourrignon (Société coopérative pour l'achat et l'utilisation de machines agricoles CUMA) dans le canton du Jura. Au tout début, soit en 1954, c'est la banque Raiffeisen locale qui a donné l'impulsion à la création de ce qui fut probablement la première coopérative de machines en Suisse. Pendant les cinq premières années, la banque, qui fit l'acquisition d'un moteur électrique, d'une moissonneuse-batteuse et d'une grue à fumier, s'est chargée de la location des engins et de l'établissement des décomptes. Lorsque, en 1959, la maison-mère de St-Gall, constatant que sa filiale de Bourrignon ne conduisait pas des affaires conformes aux statuts, intervint, les 14 agriculteurs de la localité fondèrent la coopérative proprement dite, telle qu'elle existe encore aujourd'hui. Aujourd'hui encore, seuls peuvent en être membres les agriculteurs domiciliés dans la commune de Bourrignon. Dix-neuf sont actuellement membres de la coopérative. Dans son bilan, la coopérative porte à la valeur comptable un montant de 130000 francs. A cela s'ajoute un hangar à machines d'une superficie de 17 x 35 mètres en zone de montagne I, construit en 2006. Le chiffre d'affaires de la coopérative s'est élevé à 90000 francs en 2014. Le parc à machines comporte quatre citernes à pression de diverses tailles, dont deux équipées d'une rampe à épandage avec tuyaux flexibles, deux pulvérisateurs-doseurs, diverses machines de travail du sol, des semoirs, des enrubanneuses et diverses autres petites machines agricoles. La machine la plus utilisée est l'épandeur à fumier. L'achat de nouvelles machines est financé par des fonds propres, des crédits d'investissement sans intérêts et, si nécessaire, par des prêts bancaires. Les sept membres du comité gèrent la réservation des machines et s'occupent également d'assurer une maintenance et un entretien réguliers du parc de machines. Les réparations sont effectuées par des mécaniciens sur machines agricoles de la localité. Toutes les réparations sont prises en charge, quelle que soit la source du dommage et qu'il y ait ou non responsabilité de l'utilisateur. Près de 25% des recettes réalisées ces dernières années ont dû être investies pour faire face à des réparations. Un compteur auquel est joint un carnet de relevé est installé sur toutes les machines. L'utilisateur de la machine reporte dans le carnet de bord les kilowatts/heure/surface relevés sur le compteur. Les décomptes sont établis deux fois par an. L'utilisation des machines n'est pas réservée aux seuls membres de la coopérative. Les non-membres paient le tarif officiel, recalculé chaque année par Agroscope IDU. Les membres de la coopérative bénéficient d'un rabais de 20%. Les avantages en termes de coûts sont évidents. La maximisation du rendement des machines et, par conséquent, le renouvellement plus rapide du parc, le large choix de machines de diverses tailles à disposition sont les autres avantages importants d'une acquisition et d'une gestion collective. Quand on lui a demandé si ce système coopératif présentait éventuellement des inconvénients, Rémy Koller, le président de la coopérative, a secoué la tête: Il n'y en a tout simplement pas. C'est gagnant-gagnant pour tous.

### **Communauté d'exploitation Stoller et Fetzer**

Les exploitations de montagne doivent trouver des solutions afin de maîtriser les pics de travail dans un contexte où la main-d'œuvre est toujours moins disponible. Pas facile d'être présent sur l'alpage et dans la vallée en même temps. Avec l'évolution des structures, le nombre de bâtiments exploités a tendance à augmenter. Cela permet de remiser le bétail et le fourrage à moindre frais, mais rend la rationalisation du travail difficile. L'augmentation du nombre d'animaux et de leur gabarit fait que les prescriptions légales (protection des animaux et eaux)





ne peuvent plus être respectées. L'investissement dans un nouveau bâtiment d'exploitation devient donc toujours plus pressant. Les exploitations Stoller et Fetzer à Frutigen (BE) devaient absolument investir afin de rationaliser le travail et respecter les prescriptions légales en vigueur. Les deux familles ont des activités annexes saisonnières. Un investissement individuel n'était donc pas envisageable (charge financière trop importante et problème de main-d'œuvre non résolu). Dans un tel contexte, pourquoi ne pas faire un bout de chemin à deux? L'idée d'un bâtiment communautaire en tant que solution appropriée a fait son chemin dans les esprits. La construction d'un bâtiment communautaire s'est finalement imposée comme la meilleure solution. Le choix de la communauté complète d'exploitation a été privilégié afin de minimiser la charge administrative. Un nouveau bâtiment d'exploitation érigé sur un droit de superficie pour la détention du bétail laitier en stabulation libre a été concrétisé. Il permet de d'héberger plus de 44 unités de gros bétail, y compris tout le fourrage nécessaire. La communauté exploite plus de 44 hectares de surface agricole utile en zone de montagne IV. Avec la création de la communauté et la réalisation d'un bâtiment communautaire, les associés ont gagné en flexibilité et ont créé des synergies lors de la répartition des tâches. La qualité de vie a fortement augmentée. Des vacances ou des week-ends libres sont enfin possibles. La situation financière s'est également améliorée. Les coûts de structure ont diminué et les animaux sont en meilleure santé. La communication franche et ouverte entre les associés est primordiale. Les décisions doivent se prendre à deux. C'est une situation qui demande un esprit d'ouverture et c'est un défi humain. On doit apprendre comment fonctionne le partenaire et accepter qu'il puisse se tromper. Les associés ont décidé de créer la communauté afin de résoudre leurs problèmes sans se demander ce qui se passera à la prochaine génération. L'avenir nous le dira. Tant de choses vont encore changer d'ici le changement de génération. Mais qui se rappellera encore des conditions de travail d'avant la communauté?

### **Projet « Gain de plus-value grâce à la collaboration inter-exploitations »**

L'OFAG initie cette année un projet visant à encourager la collaboration entre exploitations agricoles. Ce projet a pour objectif d'informer via des moyens de communication adéquats les agriculteurs, vulgarisateurs et autres milieux intéressés de la possibilité de formes de collaboration innovatrices et prospectives et les motiver à en faire usage. Le but poursuivi est aussi de vaincre les préjugés, de lutter contre les obstacles de diverse nature et les dispositions trop contraignantes. Des initiatives collectives, comme l'achat en commun de moyens de production, la réalisation de regroupements de terres affermés ou la constitution d'une communauté d'exploitation, peuvent permettre de réduire les coûts dans l'agriculture et d'augmenter la valeur ajoutée des exploitations et par conséquent, leur compétitivité. En dépit de l'important potentiel que présente une collaboration inter-exploitations, peu d'agriculteurs optent pour cette alternative, car ils pensent souvent qu'il y a plus d'inconvénients que d'avantages. Comme l'illustrent les exemples cités précédemment, il y a cependant des coopérations réussies. C'est pourquoi une adjudication concurrentielle a été préparée en 2014 pour l'attribution d'un projet visant à encourager les collaborations fructueuses et à éliminer les obstacles et les préjugés qui freinent les initiatives. Dans le cadre de ce projet, des documents d'information, des modèles, des listes de contrôle ou des conditions-cadre juridiques seront élaborées dans des «boîtes à outils» pour chacune des différentes formes de collaboration, à savoir: «remembrements de terres exploitées», «collaboration inter-exploitations» et «investissements dans des bâtiments d'exploitation ou des machines agricoles». Ces boîtes à outils seront mises à la disposition des porteurs de projets intéressés dans le cadre du projet global. Lors de la campagne de communication qui suivra, les agriculteurs et les conseillers agricoles seront informés et encouragés à coopérer. Des projets pilotes deviendront des projets phares, exemples de solutions réussies. Les associations de jeunes agriculteurs des cantons du Jura et de Lucerne sont en train d'initialiser des projets adéquats. Le projet global fera l'objet d'une mise au concours publique au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2015. Les boîtes à outils seront élaborées en 2016 et le projet global sera mis en œuvre jusqu'en 2022.



## Potentiels offerts par une collaboration

- Coûts d'achat réduits
- Coûts d'amortissement des machines et coûts d'infrastructure plus bas grâce à une meilleure utilisation des capacités de production
- Economie de coûts grâce à des trajets raccourcis et des surfaces regroupées
- Simplification de l'organisation des loisirs et des vacances grâce à un règlement de suppléance
- Suppression des pics de travail grâce à l'entraide réciproque.
- Augmentation de la valeur ajoutée grâce à la transformation des produits au sein de la collectivité d'exploitation
- Plus grande garantie d'écoulement des produits grâce à une commercialisation en commun
- Amélioration du revenu grâce à la spécialisation
- La libération de capacités offre de nouvelles perspectives (croissance, activités annexe, famille)
- Acquisition de connaissances par l'échange d'expériences
- Croissance assurée sans cessation d'exploitation et sans perte de qualité de vie

Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations, <mailto:samuel.reusser@blw.admin.ch> Johnny Fleury, OFAG, Secteur Développement des exploitations Alexandra Vogel, OFAG, Secteur Développement des exploitations Franziska Wirz, OFAG, Secteur Développement des exploitations



## Recherche agricole

Agroscope, centre de compétences de la Confédération pour la recherche agricole, est rattaché à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Depuis 2014, son organisation compte quatre unités principales: l'Institut des sciences en production végétale (IPV), l'Institut des sciences en production animale (IPA), l'Institut des sciences en denrées alimentaires (IDA) et l'Institut des sciences en durabilité agronomique (IDU). L'orientation stratégique relève du Conseil Agroscope, présidé par le directeur de l'OFAG, tandis que la conduite opérationnelle est du ressort de la direction d'Agroscope. Faisant partie intégrante du système d'innovation et de connaissances agricoles, Agroscope mène une recherche qui couvre tout le secteur agroalimentaire et vise une agriculture compétitive et multifonctionnelle, la production de denrées alimentaires de haute valeur, gage d'une alimentation humaine saine, ainsi qu'un environnement préservé. Concrètement, l'objet de la recherche est défini par le plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2013-2016, le mandat de prestation confié à Agroscope par le Conseil fédéral pour les années 2014 à 2017 ainsi que les conventions de prestations passées entre l'OFAG et Agroscope.

### Sélection d'indicateurs financiers concernant Agroscope pour 2014

	mio. de fr.
Revenus	22,0
Charges, y compris la facturation des prestations entre offices	193,9
Dépenses d'investissement	4,5
Acquisition de fonds externes	14,8

Source: Compte d'État

### Trois programmes de recherche sont achevés, deux nouveaux programmes de recherche sont lancés par Agroscope

Les programmes de recherche revêtent une importance particulière pour Agroscope. Beaucoup de problèmes pressants, de nature environnementale ou sociétale, ne peuvent être résolus que suivant l'approche concertée de plusieurs disciplines scientifiques. Idéalement, ces programmes de recherche sont à la fois interdisciplinaires (où coopèrent divers domaines de recherche) et transdisciplinaires (associant tous les milieux concernés). Ils ne peuvent réussir que s'ils combinent la recherche fondamentale à la recherche appliquée et que leurs résultats sont transposés dans la pratique. Les trois premiers programmes de recherche, qui couraient sur six ans, ont abouti le premier trimestre 2014. Le programme ProfiCrops a permis de formuler plus de 300 solutions au problème de la compétitivité de la production végétale dans un environnement de plus en plus libéralisé. La plupart des propositions ont pour but d'accroître l'efficacité de la production, les autres visant la différenciation des produits, l'innovation et l'optimisation des conditions qui encadrent la production végétale en général. Le programme NutriScope a permis d'améliorer la qualité ainsi que le bilan écologique de la production de denrées alimentaires d'origine animale et de certains produits végétaux, en agissant principalement et de façon ciblée sur leur composition. Quant au programme AgriMontana, qui concerne l'apport de l'agriculture de montagne au développement durable des régions de montagne, il offre aux familles d'agriculteurs des instruments qui leur permettent d'analyser l'évolution de leur revenu ou la rentabilité de certaines productions afin d'évaluer leur exploitation, de l'optimiser ou d'en envisager la réorientation. Agroscope a lancé deux nouveaux programmes de recherche pour la période 2014-2017. Parmi les dix idées présentées, deux thèmes de recherche importants et prometteurs ont été retenus, par un groupe d'experts d'Agroscope et d'ailleurs, en raison du potentiel qu'ils présentent pour la recherche et le développement.



## Biodiversité microbienne

Les microorganismes présentent une variété sans égale dans tout le monde vivant. Ils jouent aussi un rôle fondamental pour les écosystèmes, bien qu'encore largement inexploré par la recherche. En mettant sur pied ce programme sur la biodiversité microbienne (MicBioDiv), Agroscope s'est fixé pour but de se pencher sur l'ensemble des microorganismes (ou microbiome) présents dans le sol, dans les plantes et dans les produits laitiers fermentés. Les résultats de cette recherche, couplée à la création d'un réseau Agroscope dédié à la génomique et à la bio-informatique, seront mis à la disposition des autres pôles de recherche d'Agroscope. Les progrès fulgurants réalisés dans le séquençage du génome permettent de déchiffrer toujours plus vite et à moindres frais tout le génome de microorganismes, mais aussi d'identifier un microbiome, c'est-à-dire les microorganismes vivant dans un écosystème. Leur application servira en dernier lieu à employer spécifiquement les microorganismes utiles présents naturellement afin de créer et d'optimiser les conditions d'une agriculture durable et d'une production de haute valeur.

## Réduction des microorganismes résistants dans la chaîne alimentaire (REDYMO)

L'efficacité des antibiotiques utilisés en médecine humaine est fortement réduite par le nombre croissant de résistances développées par les microorganismes. On suppose que la chaîne de production alimentaire joue un rôle critique en tant que foyer et en tant que génératrice de ces résistances. Le programme de recherche REDYMO consiste à étudier l'apparition de bactéries antibiorésistantes et la persistance des biofilms dans divers secteurs de la production de denrées alimentaires. Agroscope poursuit ainsi trois grands objectifs: identifier les risques pour l'homme et l'animal, définir des mesures de prévention et chercher des solutions pour réduire l'utilisation des antibiotiques et la dissémination des résistances. Au cœur des recherches figurent les antibiorésistances et la persistance des biofilms à la surface des plantes, les biofilms dans l'économie laitière ainsi que la question de la réduction et de la diffusion des antibiorésistances dans l'élevage porcin. Ces problématiques seront étudiées par des groupes de projet distincts. Pour ces programmes de recherche, qui se dérouleront sur quatre ans chacun, Agroscope a débloqué des crédits prélevés sur son propre budget et auxquels devront s'ajouter des ressources extérieures, d'un montant équivalent.

» [Agroscope](#)

» [MikBioDiv](#)

» [REDYMO](#)

Anton Stöckli, Markus Lötscher, OFAG, Secteur Recherche et vulgarisation, [anton.stoekli@blw.admin.ch](mailto:anton.stoekli@blw.admin.ch)



## Vulgarisation agricole

Intégré au système d'innovation et de connaissances agricoles (LIWIS), l'organisation suisse de la vulgarisation en agriculture et en économie familiale rurale comprend deux niveaux. La vulgarisation directe est assurée sur place auprès des familles paysannes, généralement par les services cantonaux de vulgarisation qui sont, selon les cantons, rattachés à un centre d'enseignement et de vulgarisation, au service cantonal de l'agriculture ou à une organisation paysanne. Les responsables des services de vulgarisation sont réunis au sein du Forum la Vulg Suisse (FVS). Dans certains domaines spécifiques, tels que l'apiculture, l'aviculture ou l'économie alpestre, les conseils sont dispensés par des organisations agricoles. AGRIDEA apporte son soutien aux vulgarisateurs travaillant pour les cantons et une quarantaine d'organisations. Elle développe de nouvelles méthodes de vulgarisation, propose aux vulgarisateurs des cours de perfectionnement techniques et méthodologiques, traite les nouvelles connaissances issues de la recherche et de l'expérimentation pour les intégrer ensuite dans le processus d'innovation. Par ailleurs, elle lance et coordonne les plates-formes et forums AGRIDEA ou y participe, facilitant ainsi le partage de connaissances et d'expériences. L'OFAG participe à raison de 45% au financement de ces activités en passant avec AGRIDEA un contrat d'une durée de quatre ans habituellement. Le présent contrat court de 2014 à 2017. Il convient de mentionner d'autres acteurs du système d'innovation et de connaissances agricoles qui sont plus ou moins actifs dans la vulgarisation et les échanges d'informations: Agroscope, les hautes écoles spécialisées, le FiBL, les associations, les médias et l'économie privée.

### Ressources financières pour 2014

La Confédération accorde des aides financières non seulement à AGRIDEA, mais aussi à certaines des organisations susmentionnées dans des domaines spécifiques. En outre, elle finance les études préliminaires aux initiatives de projet collectives. Depuis 2014, l'OFAG peut aussi financer des projets dont il est lui-même à l'origine ou pour lesquels une demande de contribution financière lui a été adressée. Pour financer ces projets, l'OFAG ne draine pas de nouvelles ressources financières, mais les prélève sur les moyens alloués à d'autres bénéficiaires, en particulier AGRIDEA.

#### Dépenses de la Confédération pour le soutien à la vulgarisation en 2014

Bénéficiaire	mio. de fr.
Centrale de vulgarisation (AGRIDEA)	8,7
Services de vulgarisation spécialisés dépendant d'organisations agricoles	1,5
Programmes de projets collectifs	1,0
Adjudication concurrentielle dans le domaine de la vulgarisation	0,8
Total	12,0

Source: Compte d'Etat

### Adjudication concurrentielle dans le domaine de la vulgarisation

En instaurant un régime concurrentiel dans la vulgarisation et en procédant par appel d'offres, l'OFAG améliore la concurrence ainsi que la comparaison des coûts dans ce domaine. De nouveaux acteurs ont la possibilité de s'engager dans la vulgarisation et de faire la preuve de leur efficacité. Le régime permet aussi à des acteurs déjà présents d'aborder de nouveaux domaines de vulgarisation et de proposer de nouvelles approches. Deux instruments ont été mis en place. Il s'agit, d'une part, de financement de projets par adjudication, selon les règles encadrant les marchés publics, sur des thèmes importants pour l'OFAG, au premier rang desquels figurent



l'efficacité dans l'agriculture et l'efficience dans l'emploi des ressources. Les premiers crédits alloués sous ce régime n'ont été débloqués que dans le courant de l'année 2015, étant donné la complexité de la procédure. Le second instrument mis en place permet aussi de participer au financement de projets de vulgarisation dont les promoteurs peuvent déposer, quatre fois par an, une demande de contribution à l'OFAG. Les projets sont évalués et jugés par des spécialistes de l'OFAG, auxquels s'ajoutent d'autres spécialistes selon le domaine concerné. Il appartient à la direction de l'OFAG de se prononcer en fin de compte sur l'attribution d'un financement et sur son montant. À la fin de l'année 2014, 22 des 39 projets soumis à l'OFAG avaient obtenu un financement, pour un montant total de quelque 2,3 millions de francs. Leur durée est comprise entre quelques mois et cinq ans au maximum. Les projets portant sur le court terme reposent généralement sur la conception d'une nouvelle méthode ou une analyse de la vulgarisation. Si par contre ils consistent à en observer les effets sur les exploitations agricoles, ils doivent porter sur une période plus longue. L'attribution d'un financement dépend, d'un côté, de la qualité du projet concerné et, de l'autre, de son intégration dans l'orientation stratégique de la politique agricole. Le projet doit en effet s'inscrire dans l'une des quatre missions de la vulgarisation, à savoir:

- L'optimisation du système de vulgarisation (par l'échange qui a lieu entre la vulgarisation et la pratique, la vulgarisation étant un système d'autorégulation au sein du LIWIS);
- L'introduction de nouvelles connaissances dans la pratique (par le lien entre les sciences et la pratique);
- La diffusion des résultats de l'expérimentation (la vulgarisation jouant le rôle de catalyseur de l'échange dans la pratique);
- La transmission d'informations sur les conditions-cadres et les mesures décidées (la vulgarisation servant de courroie de transmission entre l'administration, la société et la pratique, sur le plan politique et socio-économique).

Les projets sont suivis par les spécialistes de l'OFAG et évalués périodiquement. Ils ne sont l'objet d'un financement que dans la mesure où ils sont réalisés comme prévu et l'objet d'évaluations favorables.

#### Crédits débloqués et crédits distribués en 2014

Activité de vulgarisation	Projets approuvés		Crédits débloqués pour toute la durée des projets en 1 000 fr.	Crédits distribués en 2014 en 1 000 fr.
	Nombre			
Optimisation du système de vulgarisation (vulgarisation <=> pratique)	4		190	125
Introduction de nouvelles connaissances dans la pratique (sciences <=> pratique)	8		930	185
Diffusion des résultats de l'expérimentation (pratique <=> pratique)	4		598	255



Transmission d'informations sur les conditions-cadres et les mesures décidées (Administration et société <=> pratique)	6	620	284
--	---	-----	-----

Total	22	2 338	849
-------	----	-------	-----

Source: OFAG

#### Crédits débloqués et crédits distribués en 2014

Orientations stratégiques de l'OFAG	Projets approuvés		Crédits débloqués pour toute la durée des projets en 1 000 fr.	Crédits distribués en 2014 en 1 000 fr.
	Nombre			
Des produits et des prestations provenant d'une production durable	9		1 028	365
Une production et des produits compétitifs	8		805	260
Une production utilisant et préservant les ressources	5		505	224
Total	22		2 338	849

Source : OFAG

» [Liste des projets approuvés](#)

Anton Stöckli, Markus Lötscher, OFAG, Secteur Recherche et vulgarisation, [anton.stoeckli@blw.admin.ch](mailto:anton.stoeckli@blw.admin.ch)



## Formation professionnelle en agriculture

Une main-d'œuvre qualifiée est très demandée au sein de l'agriculture, tout autant que dans les domaines affiliés. De fait, même s'il est en forte diminution pour certaines professions artisanales, le nombre de personnes en formation est relativement stable. Toutefois, il faudrait environ 250 apprentis supplémentaires par an pour couvrir les besoins liés à la reprise d'exploitation et aux domaines affiliés. Il importe donc de maintenir l'attractivité, car, en raison du tournant démographique, la lutte sera serrée pour attirer les jeunes ayant terminé leur scolarité.

### Travail en partenariat

Faire évoluer un métier est une tâche qui peut être maîtrisée à la seule condition d'être assurée conjointement par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail. Ces trois partenaires s'engagent ensemble en faveur d'une formation professionnelle de qualité et visent à proposer une offre suffisante de places d'apprentissage et de cursus professionnels. L'application de ce principe est l'un des éléments indispensables pour que le système dual de formation professionnelle fonctionne de manière optimale. L'objectif est de garantir les meilleures chances sur le marché du travail à celles et ceux qui ont achevé une formation professionnelle. Le lien avec la pratique assure en outre la transmission de contenus pertinents et actuels. La Confédération réglemente la formation pour plus de 230 métiers en Suisse. Par le biais d'exigences formulées pour l'élaboration des ordonnances sur la formation, des plans d'études et des procédures de qualification, la Confédération est responsable du pilotage stratégique et du développement de la formation professionnelle initiale. En outre, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) adopte les prescriptions précitées. En ce qui concerne la formation professionnelle supérieure, la Confédération édicte des exigences à remplir pour la rédaction de règlements d'examen et de plans d'études cadres. Les 26 offices cantonaux de la formation professionnelle constituent les organes d'exécution au plan cantonal. Avec les écoles cantonales de formation professionnelle, ce sont eux qui dispensent la formation théorique et prennent en charge la majeure partie du financement de la formation professionnelle initiale. Le contrôle des apprentissages et l'exécution des procédures de qualification relève également de leur domaine de compétences. Troisième acteur du partenariat, les associations professionnelles et les organisations du monde du travail (OMT) défendent les intérêts des corps de métier. Elles sont responsables des contenus de formation et d'examen et définissent aussi les profils professionnels. Par le biais des plans d'études et des procédures de qualification, les OMT font en sorte que la formation professionnelle soit actualisée et réponde aux besoins du secteur concerné. Enfin, les OMT sont responsables des cours interentreprises et de la publicité pour la formation professionnelle. Le partenariat dans la formation professionnelle en agriculture est dynamique et fonctionne bien. L'OMT AgriAliForm (appelée OrTra) regroupe neuf organisations du secteur agricole. Elle assume ses tâches relatives à la formation professionnelle aussi bien au degré de la formation initiale (secondaire II) qu'au degré de la formation supérieure (tertiaireB).

### Contrôles quinquennaux

Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale exigent pour chaque profession la mise en place d'une commission pour le développement professionnel et la qualité (CD&Q) composée par les divers partenaires. L'une de ses tâches essentielles consiste à vérifier, une fois tous les cinq ans au minimum, les contenus, les objectifs et les exigences de la formation initiale quant à leur actualité, à leur conformité aux niveaux, à leur qualité et à leur utilité pour le marché du travail. Il y a cinq ans, une réforme générale de la formation initiale a été mise en œuvre dans le secteur de l'agriculture. Une enquête en ligne à large échelle (à laquelle ont participé près de 1400 acteurs, apprentis, formateurs, écoles, etc.) et des ateliers thématiques ont permis d'interroger les personnes concernées sur les atouts, les faiblesses et les possibilités d'amélioration de la formation agricole initiale. Les résultats, conclusions et recomman-





dations ont été réunis dans un rapport final. Ce rapport illustre les mérites incontestables du système actuel, mais met aussi en lumière ses points faibles et son potentiel d'amélioration. Dans l'ensemble, les personnes interrogées se montrent satisfaites du système. Les points forts qu'elles ont notamment relevés sont le profil professionnel, la structure et l'élaboration du plan d'études, les divers lieux d'apprentissage (exploitation, cours interentreprises et école professionnelle), la possibilité de changer d'exploitation ainsi que les cours axés sur la pratique. Un potentiel d'amélioration a été identifié dans les quatre champs d'action suivants: contenu du plan d'études, supports de cours, structure et durée de la procédure de qualification ainsi que répartition des cours sur les années d'apprentissage.

### Révision partielle

Sur la base du rapport final et des discussions des divers organes, le comité de l'OrTra et la commission CD&Q concernée ont décidé de procéder à une révision partielle basée sur une durée d'apprentissage de trois ans. Les métiers dans le secteur de l'agriculture doivent être constamment adaptés aux développements économiques, technologiques, écologiques et didactiques, tandis que les forces du système de formation actuel qui ont été évoquées doivent être maintenues. Des groupes de travail doivent procéder à une analyse détaillée pour corriger les points faibles et les recoupements dans les quatre champs d'action identifiés, tout en prenant dûment en compte tous les avis et commentaires des partenaires. L'ordonnance sur la formation ne subira que des modifications mineures. Par ces décisions, la commission CD&Q a préféré faire évoluer les métiers du secteur de l'agriculture organiquement et dans le moment présent plutôt que de lancer un grand chantier sur la formation. Les contrôles quinquennaux donnent toutefois la possibilité et l'occasion d'aborder le débat entre les partenaires suffisamment tôt et avec une longueur d'avance en vue des prochaines étapes.

### Formation duale dans trois sites d'apprentissage

Dans le secteur de l'agriculture parmi d'autres, le système de formation professionnelle est caractérisé par la dualité de la théorie et de la pratique. Sous la direction compétente du formateur, les apprentis travaillent avec des animaux, des sols ou des machines dans l'exploitation d'apprentissage. Pour des jeunes, il est motivant de pouvoir assez vite assumer des responsabilités. Dans l'agriculture, le formateur est aussi souvent le chef d'exploitation. Les apprentis mangent à la table de la famille du chef d'exploitation et participent aux réflexions sur la manière d'effectuer tel ou tel travail. Ainsi, leur formation est axée sur la pratique et la proximité tout en étant diversifiée. Grâce à la possibilité de changer d'exploitation d'apprentissage, ils découvrent plusieurs exploitations, branches professionnelles et familles d'exploitants. L'école professionnelle fournit les bases dans tous les domaines de compétences de la production, de la mécanisation et de l'économie d'entreprise. L'enseignement des écoles professionnelles agricoles est axé sur la pratique. En règle générale, les enseignants mènent également une activité de vulgarisation. Ils connaissent les nouvelles méthodes de production et les spécificités des exploitations agricoles. Ces circonstances font que les apprentis acquièrent des compétences pratiques en sus des connaissances théoriques. En tant que troisième lieu d'apprentissage, les cours interentreprises comportent des éléments de formation pratique. Les entreprises formatrices ne disposent pas toutes de l'ensemble des branches professionnelles, machines et appareils. Dans les cours interentreprises, des instructeurs professionnels transmettent un savoir-faire de base en complément. L'exploitation d'apprentissage peut construire sur cette base. Les cours interentreprises constituent donc un élément important dans les domaines de la prévention des accidents, la sécurité au travail et la protection de la santé.

### Formation professionnelle supérieure

L'OMT AgriAliForm est responsable des examens professionnels et de maîtrise. Au cours de ces dernières années, elle a revu la conception des cours préparatoires et des examens fédéraux



correspondants pour l'ensemble du champ professionnel de l'agriculture. Les compétences relatives à l'économie d'entreprise et au marché ont été renforcées, les descriptifs de modules ont été redéfinis, voire actualisés. Enfin, les examens professionnels comportent désormais un examen final qui a lieu dans l'exploitation du candidat ou de la candidate. Les examens professionnels et de maîtrise se déroulent selon les nouveaux règlements d'examen.

### **Vision optimiste de l'avenir**

Le système dual de formation est axé sur la pratique. Il est porté par les partenaires de la formation professionnelle et repose par conséquent sur un large consensus. Les professions de l'agriculture doivent jouir d'une image positive auprès du public et être perçues comme actuelles, polyvalentes et porteuses d'avenir. En dépit de l'insécurité du contexte politique et économique, les agriculteurs et agricultrices font un métier magnifique aux multiples facettes et en phase avec son temps.

» [OdA AgriAli Form](#)

Martin Schmutz, Union suisse des paysans, Agriprof Contact: Anton Stöckli, OFAG, Secteur recherche et vulgarisation, [anton.stoeckli@blw.admin.ch](mailto:anton.stoeckli@blw.admin.ch)



## Données agricoles

L'agriculture moderne ne saurait fonctionner sans une multitude de données informatiques. Celles-ci proviennent non seulement des agriculteurs, mais aussi des détenteurs de chevaux et d'animaux de la famille des équidés. Tous sont tenus de déclarer un grand nombre de choses et de faits à l'administration, et les données ainsi produites et transmises, soit sur papier soit en ligne, sont employées de multiples façons. Voici à quoi elles servent.

### Le portail Agate et ses applications

Soucieux de simplifier la transmission électronique des données à déclarer, l'Office fédéral de l'agriculture a créé le [portail Agate](#), qui offre à l'utilisateur le moyen de se connecter d'un seul coup aux applications auxquelles il a accès. Du point de vue de l'utilisateur, c'est comme si les applications se trouvaient regroupées derrière un unique portail. En réalité cependant, celui-ci forme une passerelle vers plusieurs applications distinctes, avec leurs fonctionnalités propres. Ces applications permettent d'effectuer entre autres les opérations suivantes :

- déposer la demande de paiements directs auprès du service de l'agriculture du canton ;
- enregistrer les opérations d'apport ou de cession d'engrais de ferme dans l'exploitation grâce à HODUFLU ;
- communiquer des informations permettant d'identifier et de localiser des animaux dans la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA).

De nombreuses applications permettent non seulement de saisir des données, mais encore d'exploiter celles qui sont enregistrées dans différentes bases. C'est ainsi que les informations importantes pour l'exploitation, comme celles qui concernent par exemple la production de lait (volume et qualité) ou encore l'historique d'un animal, peuvent être consultées rapidement et partout. (Cf. article sur [Agate](#)).

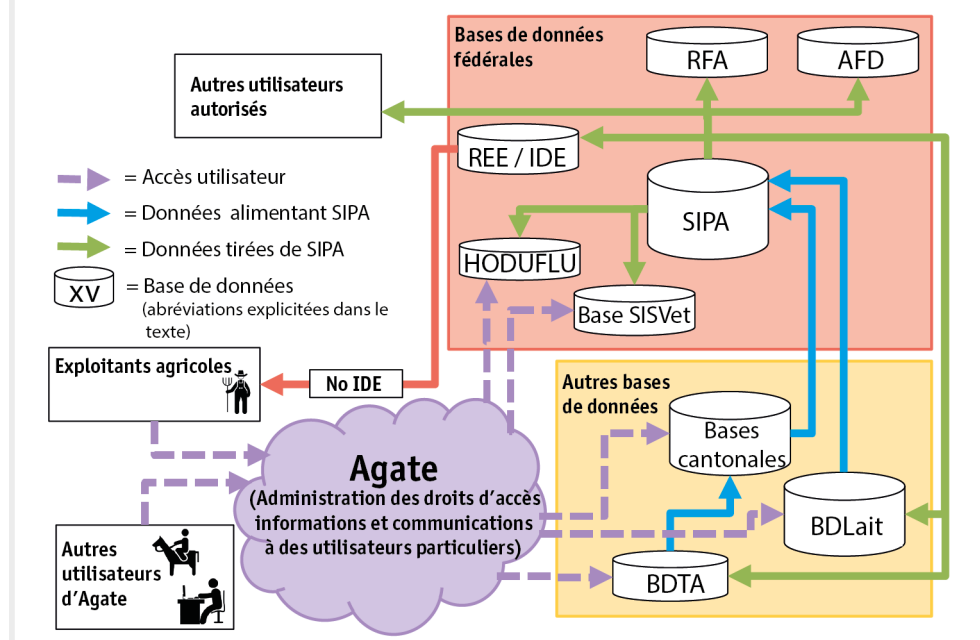
Source : OFAG

### Le système d'information sur la politique agricole (SIPA), plaque tournante des échanges de données

De grandes quantités d'enregistrements sont générées dans la sphère d'intervention de l'OFAG par les applications interconnectées par Agate ainsi que par d'autres fournisseurs de données ; il en est de même dans celle des services cantonaux de l'agriculture. La gestion de chaque application et le traitement de chaque genre de données fait appel à un service administratif dédié. Les données sont centralisées afin que ces services administratifs puissent garantir que les données recueillies soient pleinement exploitées. C'est à cet effet que les données importantes des paiements directs, celles qui se rapportent aux affaires vétérinaires et à la sécurité alimentaire, et celles qui concernent la statistique agricole sont introduites dans le Système d'informations sur la politique agricole (SIPA) de l'OFAG (cf. art. 165c LAgr). Il s'y ajoute d'autres informations tirées des bases de données des cantons, mais aussi de la BDTA et de la BDLait.



### Représentation schématique du flux de données entre exploitants, cantons et Confédération



Source : OFAG

Réunir ce vaste fonds de données nécessite des interfaces techniques et plus encore des processus bien rodés, de telle sorte que chaque utilisateur dispose au moment voulu des informations dont il a besoin. Une fois soumises à un contrôle de qualité, les données SIPA sont rendues accessibles aux services administratifs concernés. Elles servent aussi de données de base à d'autres services tels que la BDTA, et peuvent être communiquées à des organismes publics ou privés, dans le cadre prévu par la loi.

### Une multitude d'utilisateurs dans les services publics

À l'OFAG, la base SIPA est employée aussi bien par le personnel directement que par des interfaces avec d'autres applications et d'autres bases de données. Le portail Agate voit les données sur les utilisateurs mises à jour de façon automatisée, tandis qu'il reçoit de la BDTA et de HODUFLU celles qui sont nécessaires à son fonctionnement. Le SIPA est une mine d'informations non seulement pour l'OFAG, mais aussi pour divers services et institutions, dont voici quelques exemples.

- L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) y exploite Asan, le système informatisé des services vétérinaires publics, ainsi que Acontrol, d'une part pour organiser le suivi des affaires des services vétérinaires cantonaux et de l'OSAV, d'autre part pour administrer le contrôle des exploitations agricoles dans ce domaine (contrôles vétérinaires, de même que SST et SRPA au moyen de la base de données SISVet). L'OSAV alimente ces systèmes, notamment par les données tirées de SIPA, du registre des entreprises et des établissements (REE) et de la BDTA.
- L'Office fédéral de la statistique (OFS) se sert du SIPA pour alimenter le REE et pour tenir à jour celui des numéros d'identification des entreprises (IDE). Toute exploitation enregistrée dans le SIPA et tout détenteur d'un animal se voit attribuer par l'OFS un numéro d'identification communiqué à son titulaire. L'IDE remplace l'ancien numéro de TVA et peut servir de numéro matricule dans les rapports avec les services publics. Ces données, auxquelles s'ajoutent dans le REE celles qui concernent la superficie de l'exploitation, le



cheptel et l'effectif du personnel, tirées du SIPA, permettent de tenir à jour la statistique de l'activité agricole.

- La Régie fédérale des alcools (RFA) et l'Administration fédérale des douanes (AFD) s'appuient sur les données SIPA pour calculer la quantité d'alcool détaxé allouée à chaque exploitation, et pour déterminer le montant du remboursement des taxes sur les produits pétroliers (perçus sous forme de droits de douane).

Les organismes chargés par la Confédération d'exécuter certaines de ses tâches traitent certains ensembles de données du SIPA ; c'est le cas d'Identitas SA avec la BDTA, et de TSM Fiduciaire Sàrl avec la BDLait. De même, les services cantonaux de l'agriculture ne font pas que mettre des données à la disposition du SIPA : leur personnel peut aussi y accéder directement, comme celui des organismes susmentionnés.

### La Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA)

La Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) est la plus ancienne application associée au portail Agate et l'une des plus connues. Y sont centralisées toutes les informations permettant d'identifier les bovins, les porcins et les équidés, et de suivre leurs déplacements depuis leur naissance jusqu'à leur mort, y compris l'abattage. Grâce à ce suivi, les services vétérinaires peuvent intervenir beaucoup plus facilement en cas d'épizootie, pour ordonner les mesures qui s'imposent. En outre, la BDTA permet de connaître le cheptel de chaque exploitation, par exemple pour calculer les paiements directs couplés à la production animale ou la contribution d'estivage des bovins. La société Identitas SA exploite la BDTA en exécution d'un mandat de service public, mais elle opère aussi dans le secteur privé, puisqu'elle propose aux exploitants différentes applications et interfaces en rapport avec la BDTA, telles que Labelbase (une solution destinée aux organisations chargées de défendre un label) et Anitrade (un marché aux bestiaux).

### Pour la recherche, le compte rendu et le contrôle des résultats

Le SIPA constitue un riche fonds de données utiles à la recherche agricole en Suisse et au suivi des politiques agricoles publiques. Les conclusions qui en sont tirées sont présentées entre autres dans le rapport agricole publié annuellement par l'OFAG. Les instituts fédéraux de recherche, tels qu'Agroscope, y trouvent les données nécessaires à leurs travaux. (Cf. article sur la [recherche](#) dans le présent rapport). Parfois, des données tirées du SIPA, concernant des exploitations en particulier et entièrement anonymisées, sont mises à la disposition des hautes écoles suisses et de leurs instituts à des fins de recherche scientifique et d'étude, dans le respect de la législation sur la protection des données. La centralisation de l'information par l'OFAG non seulement est propice à la recherche scientifique, puisque ces établissements y trouvent beaucoup de données sérieuses et couvrant de longues périodes, mais encore elle épargne aux exploitants la peine de répondre eux-mêmes à de nombreuses enquêtes.

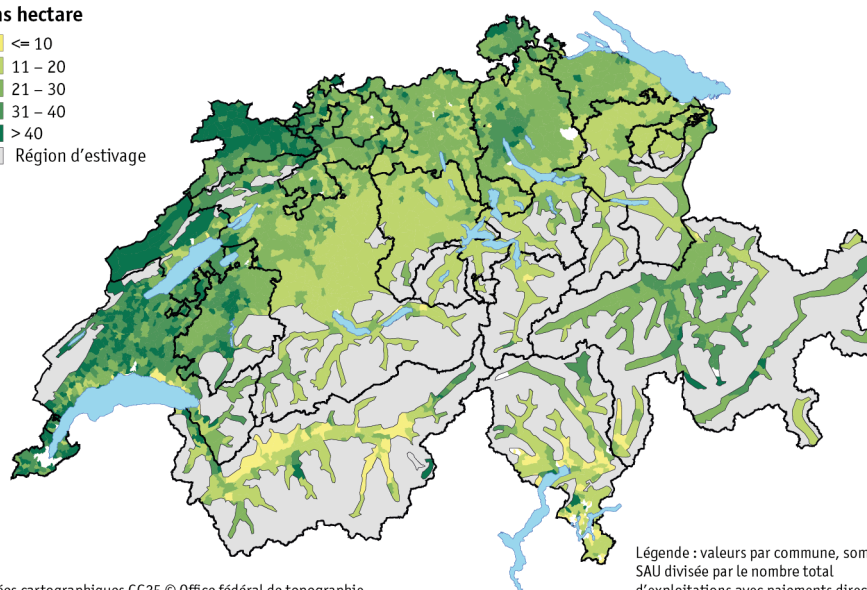
### Un exemple : la superficie moyenne des terres cultivables par exploitation en 2014



### Surface agricole utile par exploitation 2014

dans hectare

- <= 10
- 11 - 20
- 21 - 30
- 31 - 40
- > 40
- Région d'estivage



Données cartographiques GG25 © Office fédéral de topographie

Légende : valeurs par commune, somme SAU divisée par le nombre total d'exploitations avec paiements directs > 0 fr.

Source : Office fédéral de l'agriculture AGIS/GIS02 - 2015

### Evolution générale

Il existe donc des échanges coordonnés de données entre les services fédéraux et ceux des cantons dans le domaine de l'agriculture. Ces échanges sont appelés à s'intensifier parce que, d'une part, les informations concernant l'agriculture éveillent un intérêt croissant et que, d'autre part, il est d'ores et déjà possible d'exploiter des données anonymisées, comme l'exige la protection de la personnalité. Par ailleurs, l'OFAG reçoit de plus en plus souvent des demandes de données personnelles, dont la communication réclame cependant l'accord des personnes concernées.

Manfred Tschumi, OFAG, Secteur Système d'information sur l'agriculture, <mailto:manfred.tschumi@blw.admin.ch>



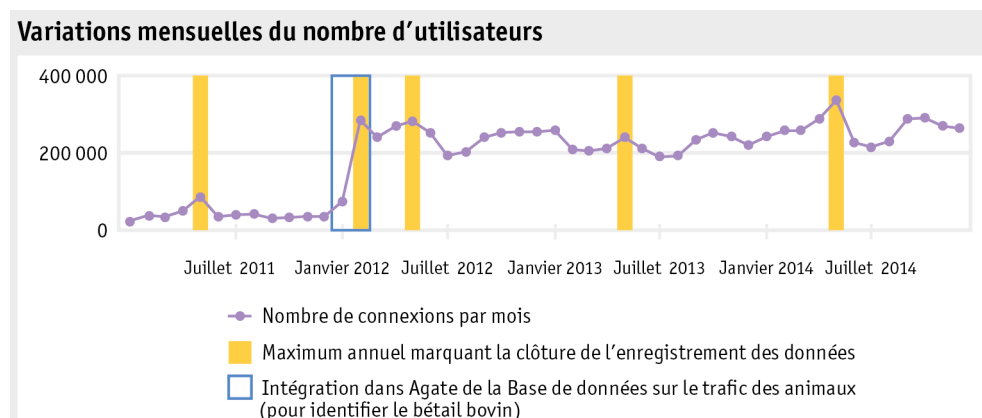
## Agate

### Nouveautés en 2014

Le portail Agate étend le périmètre de ses activités. En effet, le système LAWIS, au moyen duquel les exploitants des cantons de Bâle, de Lucerne, de Schaffhouse, de Thurgovie et de Zoug enregistrent leurs données annuelles, y a été raccordé en 2011. Depuis 2014, c'est également par Agate que passent les utilisateurs des systèmes ACORDA (exploitants des cantons de Genève, de Vaud, du Jura et de Neuchâtel) et GELAN (cantons de Berne, de Fribourg et de Soleure). De plus, tous les exploitants peuvent, depuis 2014, voir sur Agate les données laitières qui les concernent, c'est-à-dire les volumes de lait collectés mensuellement ainsi que les résultats des analyses de lait faites par les laboratoires. Autre nouveauté, le passeport viticole, introduit en 2014, qui a pour but de faciliter l'application de l'ordonnance sur le vin. Destinée à tous les cantons, elle est réservée pour le moment aux vinificateurs de quelques cantons pilotes de Suisse alémanique.

### Nombre d'utilisateurs

Agate a encore renforcé sa position de guichet virtuel vers les services publics de l'agriculture : le nombre des utilisateurs est resté stable en 2013, si l'on fait abstraction des variations quotidiennes et saisonnières. Aux heures de pointe, le portail n'accueille pas moins de 2 400 utilisateurs simultanément.



Source : Google analytics

### Une plate-forme d'information

Le portail Agate présente l'avantage de donner accès à plusieurs systèmes informatisés au moyen d'une connexion unique, tout en assurant une sélection des accès en fonction du rôle attribué à chaque utilisateur. Ainsi, un utilisateur ne peut voir que les informations qui le concernent. En 2014, une nouvelle version du logiciel a été mise en ligne : l'administration des rôles et des accès a été étendue à la communication sur le portail, si bien que depuis 2015, il est possible d'informer par ce canal tel ou tel groupe d'utilisateurs en particulier. Grâce à ces améliorations, le portail peut servir de plate-forme d'information à un nombre croissant d'utilisateurs auxquels il est d'une utilité toujours plus grande.

### Agate – en bref

Le portail Agate offre aux agriculteurs, aux services publics et à d'autres organismes le moyen d'accéder facilement à des applications servant aux déclarations légales et réglementaires dans les domaines de l'agriculture et des affaires vétérinaires. Succinctement, voici la liste de ces applications et de leurs fonctions respectives.



- Banque de données sur le trafic des animaux : identification et localisation des animaux d'élevage, de leur naissance à leur mort.
- HODUFLU : déclaration des échanges d'engrais de ferme (apports ou cessions) au niveau de l'exploitation.
- Bases de données agricoles cantonales (telles que LAWIS, GELAN, ACORDA) : recueil et mise à jour des données des exploitations agricoles et dépôt des demandes de paiements directs.
- Passeport viticole : enregistrement des quantités de raisin reçues par les vinificateurs.

Le portail Agate donne aussi accès à des applications utilisées par les services publics, règle et administre les droits d'accès, de telle sorte que chaque utilisateur ne voie que les données dont il a besoin.

Wiebke Egli, OFAG, Secteur Système d'information sur l'agriculture, <mailto:wiebke.egli@blw.admin.ch>







## Introduction « INTERNATIONAL »

Les développements internationaux revêtent une grande importance pour l'agriculture et l'économie alimentaire suisses. En tant qu'économie axée sur l'exportation très performante mais modeste, la Suisse doit pouvoir disposer d'un bon réseau. Ces intérêts économiques ont un impact direct sur le secteur agricole. En dehors du domaine commercial, la Suisse s'engage au plan international en faveur d'une agriculture et d'une économie alimentaire performantes et durables. Pays neutre avec une faible contribution de l'agriculture à l'exportation, elle a très souvent l'occasion de jouer un rôle de leader largement apprécié. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a essentiellement pour objectif de créer et d'imposer des règles universelles en matière de commerce. Dans le cadre de l'OMC, la Suisse s'investit pour faire valoir de manière optimale les intérêts de son économie d'exportation et d'importation. Dans le cadre de la relance des négociations du cycle de Doha, l'OMC a vu se dérouler d'intenses consultations sur les diverses problématiques agricoles durant le premier semestre 2015. Lors du dernier Forum économique mondial de Davos, les ministres de l'économie, sous la direction du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, ont convenu de se montrer plus réalistes et de revoir les ambitions à la baisse pour les négociations de Doha, traçant ainsi la voie vers une conclusion prochaine. Procéder à ce réajustement des ambitions s'annonce néanmoins difficile, car les intérêts des grands membres divergent largement. En raison de la situation difficile régnant à l'OMC, les grandes économies tissent leurs propres réseaux d'accords de libre-échange. Si elle ne veut pas perdre l'accès aux grands marchés, la Suisse doit également développer son réseau mondial d'accords de libre-échange avec des pays tiers. Au début de cette année, l'accord de libre-échange avec la Bosnie et Herzégovine est entré en vigueur. En juin, le protocole pour l'adhésion du Guatemala à l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et les États d'Amérique centrale a pu être signé. Il permet au Guatemala d'intégrer l'accord de libre-échange qui a été signé en 2014 entre les États de l'AELE, le Costa Rica et le Panama. À l'heure actuelle, des négociations sont en cours entre l'AELE et le Vietnam, l'Indonésie ainsi que la Malaisie. Des négociations ont aussi été entamées avec les Philippines et la Géorgie. La collaboration avec l'Union européenne (UE) en matière d'agriculture et d'économie alimentaire est réglée par les accords bilatéraux. Ces accords sont constamment adaptés à l'évolution des conditions au plan opérationnel. Toutefois, en raison des problèmes non résolus sur les questions institutionnelles entre la Suisse et l'UE, ces adaptations sont à présent devenues difficiles dans de nombreux cas, alors même qu'elles sont indispensables pour cohabiter au quotidien. La durabilité et la multifonctionnalité servent de fil conducteur à la Suisse pour développer son agriculture et son économie alimentaire. Elle s'efforce par conséquent d'intégrer aussi ces aspects dans les discussions internationales. Suite à la conférence Rio+20 en 2012, un processus international a été lancé en vue d'élaborer des objectifs pour un développement durable (ODD) visant à mieux intégrer l'aspect de la durabilité. En 2014, le groupe de travail ad hoc a élaboré une proposition d'ODD pour le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 qui s'est déroulé à New York du 25 au 27 septembre 2015. Le nouveau plan d'action des Nations Unies ne concerne pas uniquement les pays en développement mais doit être valable pour tous les pays. La plupart des programmes internationaux auxquels la Suisse participe avec son agriculture sont axés sur ces objectifs. Au printemps 2015, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a présenté une étude analysant la politique agricole de la Suisse. Cette étude montre que la réforme de la politique agricole menée depuis 1993 a conduit à une meilleure efficacité. Les coûts pour la société ont baissé et les distorsions du marché ont été réduites. En comparaison internationale, la Suisse se distingue par le fait que ses paiements directs sont liés en grande mesure aux préoccupations environnementales. L'industrie alimentaire se montre très compétitive lorsqu'elle transforme des matières premières non agricoles (eau) ou étrangères (café, cacao). En revanche, lorsqu'elle transforme des matières premières agricoles locales, qui sont chères en comparaison internationale, elle est moins concurrentielle à l'exportation. Au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), la Suisse a conduit les négociations pour l'élaboration des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Ces principes ont été adoptés par le CSA en octobre 2014. Ils offrent un



cadre d'application aux gouvernements et aux investisseurs dans le but d'encourager les investissements responsables. En outre, la Suisse s'engage depuis quelques années en faveur d'autres initiatives de l'Organisation mondiale pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) qui visent à renforcer et à promouvoir l'agriculture durable. Par exemple la Global Alliance for Climate Smart Agriculture ou le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Martijn Sonneveld, OFAG, unité de direction Affaires internationales, <mailto:martijn.sonneveld@blw.admin.ch>



## La politique agricole commune de l'UE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, après une année de transition, la nouvelle politique agricole commune (PAC) de l'UE est entrée pleinement en vigueur. Comme les précédentes, la PAC 2014-2020 repose sur deux piliers. Le premier, auquel est attribuée la plus grande partie des moyens financiers, comprend les paiements directs et les mesures de marché ciblées. Le deuxième concerne le développement de l'espace rural. Les paiements octroyés dans le cadre du premier pilier sont presque entièrement découplés. Toutefois, les États membres gardent la possibilité, sur une base volontaire, de lier jusqu'à 13% de l'enveloppe des aides directes aux quantités produites ou à l'effectif de bétail. Afin d'améliorer les performances environnementales de l'agriculture européenne, les États membres sont désormais appelés à consacrer 30% des aides du premier pilier à des paiements écologiques. La Commission a retenu trois conditions pour le versement de ces paiements verts: le maintien de prairies permanentes à l'échelle régionale, la présence de surfaces d'intérêt écologique sur 5% de la surface agricole (7% dès 2018) et la diversité des assolements. Autre nouveauté: la convergence des aides vise à assurer une répartition plus équitable des paiements directs. D'ici 2019, plus aucun État membre ne recevra moins de 75% de la moyenne communautaire et, au sein d'un même État membre, chaque exploitant recevra au moins 60% de la moyenne des aides versées dans la même région ou le même État membre. Les États membres ont néanmoins la possibilité de prendre des mesures afin de limiter à 30% au maximum la perte par exploitation. La PAC actuelle apporte un soutien particulier aux jeunes agriculteurs (jusqu'à 40 ans). Ils bénéficient ainsi, durant les cinq années suivant leur installation, d'une aide obligatoire sous la forme d'un supplément de 25% aux paiements directs généraux. Les régions défavorisées, notamment les régions de montagne, bénéficient également d'un soutien renforcé. Les États membres peuvent à titre facultatif leur allouer un montant correspondant au maximum à 5% de leur budget. Enfin, seuls les agriculteurs actifs ont droit aux aides prévues. Les entreprises sans activité agricole professionnelle, comme les golfs, les entreprises ferroviaires, les aéroports ou les installations sportives sont exclues du versement de paiements directs. Après 31 ans d'existence, le régime des quotas laitiers dans l'UE a été supprimé le 1<sup>er</sup> avril 2015. L'UE a également prévu de supprimer les quotas de production de sucre et d'isoglucose au 30 septembre 2017. Le système de régulation des quantités dans le secteur viticole – avec des droits de plantation de vigne – expire également à la fin de l'année 2015. Il est remplacé par un système d'autorisation de plantations, limitant à 1% la croissance annuelle de la surface viticole par État membre pour la période 2016 – 2030. Les quatre règlements de base de la PAC actuelle ont été adoptés le 16 décembre 2013 par le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'UE. Ces règlements couvrent respectivement le développement rural, les paiements directs, les mesures de marché ainsi que les questions horizontales telles que le financement et le contrôle. La Commission a ensuite émis les actes délégués et d'exécutions nécessaires, et chaque État-membre a précisé les dispositions applicables pour la mise en œuvre au niveau national. Des informations plus détaillées, notamment sur les aides du second pilier, sont disponibles sur le site de la [Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne](#).

Corinne Roux, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, <mailto:corinne.roux@blw.admin.ch>



## Accord agricole entre la Suisse et l'UE

Les membres du Comité mixte chargé de la gestion de l'Accord agricole entre la Suisse et l'UE se sont réunis le 21 novembre 2014 pour la quatorzième fois, sous la présidence de l'UE. Les parties en présence se sont déclarées satisfaites de l'application de l'accord agricole et ont décidé de poursuivre le développement ciblé de diverses annexes de cet accord. Les dispositions légales de l'UE et de la Suisse ont pu être presque entièrement harmonisées dans le domaine phytosanitaire (annexe 4) au cours de ces dernières années. Elles seront donc reconnues équivalentes par décision du Comité mixte de l'agriculture. Cette mesure facilitera notamment le commerce d'agrumes (fruits et plantes). Le principe du contrôle au premier point d'entrée sera inscrit dans cette décision, en raison du degré d'harmonisation des dispositions légales qui sont applicables à des États tiers. Les contrôles à l'importation de marchandises soumises à contrôle qui sont à destination de la Suisse mais dont le premier point d'entrée est dans l'UE seront ainsi en principe effectués à ce premier point d'entrée dans l'UE et inversement. Cette démarche cherche à exclure le risque que présentent actuellement pour la sécurité les fastidieux contrôles a posteriori de marchandises issues de pays tiers qui n'ont pas été contrôlées et assurer ainsi une meilleure protection des productions agricole et horticole. En 2015, il sera en outre procédé à l'extension du champ d'application de l'annexe 9 (produits biologiques), qui a été longtemps en suspens, en y ajoutant le vin et la levure biologiques. Des développements et actualisations sont également prévus dans les domaines des semences, des aliments pour animaux, du vin et des spiritueux.

### Protocole no 2

Le Protocole n° 2 de l'Accord de libre-échange conclu en 1972 entre la Suisse et la CE règle le commerce de produits agricoles transformés entre la Suisse et l'UE. Il est entré en vigueur en 2005 après avoir été révisé dans le cadre des «Accords bilatéraux II». L'UE, qui représente 78% des importations et 62% des exportations, reste de loin le principal partenaire commercial de la Suisse pour les produits agricoles transformés. Le Protocole n° 2 permet à la Suisse de compenser les effets négatifs des prix des matières premières suisses sur l'industrie agroalimentaire dans le commerce des produits agricoles transformés avec l'UE en octroyant des contributions à l'exportation et en prélevant des taxes douanières à l'importation. Ces mesures de compensation ne doivent toutefois pas excéder les différences de prix des matières premières agricoles entre la Suisse et l'UE. Le Protocole n° 2 contient donc les prix de référence et les différences de prix qui sont déterminants pour la fixation de mesures de compensation. Ces paramètres sont contrôlés au moins une fois par an et sont adaptés si nécessaire. Les prix de référence ont été révisés pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> avril 2015. Ils ont ainsi pu être adaptés aux nouvelles conditions prévalant sur les marchés de la Suisse et de l'UE. Les droits de douane suisses applicables aux importations de produits agricoles transformés ont également été réajustés en conséquence. Il convient de noter que les taux des contributions valables pour les exportations à destination de l'UE et fixés dans la loi sur les produits transformés ne doivent pas dépasser les différences convenues pour les prix de référence.

Corinne Roux, Pierre-François Righetti, Cordelia Kreft, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, <mailto:corinne.roux@blw.admin.ch>



## OMC

### Application des décisions de Bali

Les membres de l'OMC ont réussi à régler plus tôt que prévu certains points du cycle de Doha lors de la 9<sup>e</sup> Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Bali en 2013. L'Accord sur la facilitation des échanges («Trade Facilitation Agreement», TFA), qui vise à simplifier les régimes douaniers, constitue la clef de voûte des décisions, appelées «paquet de Bali». Plusieurs décisions ont également été prises dans le domaine de l'agriculture, dont une solution provisoire pour la constitution de réserves publiques en vue de la sécurité alimentaire par les pays en développement. L'accord n'a pas pu être signé fin juillet 2014, comme initialement prévu, parce que l'Inde subordonnait son consentement à la recherche d'une solution juridiquement contraignante plus étendue qui tienne compte de ses revendications en matière de stocks alimentaires publics, ce qui a passablement paralysé la mise en œuvre de toutes les décisions de Bali ainsi que d'autres négociations au second semestre 2014. L'accord sur la facilitation des échanges a néanmoins pu être entériné en novembre 2014 après que les membres de l'OMC ont fini par s'entendre sur le contenu de la décision de Bali. Il est entré en vigueur après avoir été ratifié par les deux tiers des membres.

### L'évolution des négociations du cycle de Doha

Lors de la Conférence ministérielle de Bali de 2013, les ministres avaient chargé les membres de l'OMC de mettre au point un programme de travail en vue du règlement des questions du cycle de Doha encore en suspens. L'adoption formelle de l'accord sur la facilitation des échanges par le Conseil général de l'OMC en novembre 2014 a permis de reprendre les travaux dans ce sens. Le délai de ce programme de travail a été fixé à fin juillet 2015. Les questions agricoles ont été soumises à de nombreuses consultations au sein de l'OMC au cours du premier semestre. Par ailleurs, les ministres du commerce de l'OMC ont convenu de ramener les objectifs des négociations de Doha à un niveau plus réaliste, lors d'une rencontre en marge du Forum économique mondial qui a eu lieu à Davos fin janvier 2015 sous l'égide du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Cette décision avait pour but de créer des conditions favorables à une conclusion rapide des négociations du cycle de Doha. La révision du niveau des objectifs des négociations s'est toutefois révélée ardue par la suite. Les États-Unis ont rappelé à maintes reprises que la situation des marchés agricoles internationaux avait considérablement évolué depuis le lancement en 2001 du cycle de Doha. Certains grands pays émergents, comme le Brésil et la Chine, ne cessent de gagner de l'importance en tant qu'exportateurs de produits agricoles. Qui plus est, ces pays appliquent des mesures de politique agricole de plus en plus similaires à celles des pays industrialisés. Ainsi le subventionnement de la production indigène a-t-il fortement augmenté dans les grands pays émergents au cours de ces dernières années. Les États-Unis ont demandé à ce qu'il soit tenu compte de ces changements dans les négociations. De leur côté, de nombreux pays émergents et pays en développement tenaient à ce que le dernier texte de modalités complet des négociations agricoles de 2008 serve de base. Ils n'étaient pas disposés à accepter une limitation relativement plus stricte du niveau des aides accordées à l'intérieur de leurs pays. C'est à cause de ces différences et du manque d'engagement politique de certains membres de l'OMC de certains grands pays membres de l'OMC, comme les États-Unis, l'UE et l'Inde, qu'aucun progrès notable n'a pu être accompli avant l'été 2015. Aucun consensus n'a pu non plus être trouvé dans d'autres domaines des négociations, comme celui des biens industriels. Le Directeur général de l'OMC Roberto Azevêdo a simplement présenté un rapport sur l'état d'avancement des négociations fin juillet 2015.

### Préparation de la 10e Conférence ministérielle à Nairobi en décembre 2015



Au second semestre, les travaux de l'OMC ont essentiellement porté sur la préparation de la 10<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Nairobi (15-18.12.2015). Il est ressorti à plusieurs reprises des discussions que Nairobi serait la dernière occasion de clore complètement le cycle de Doha. Il n'était pas encore clair si cet objectif pourrait être atteint au moment du bouclage du présent rapport. On peut imaginer qu'une partie des éléments de négociation du cycle de Doha seront conclus, comme ce fut le cas lors de la précédente conférence de Bali. Plusieurs membres réclament notamment la suppression complète des subventions à l'exportation à Nairobi. En outre, la solution provisoire adoptée à Bali pour la constitution de réserves alimentaires publiques des pays en développement devrait être remplacée par une solution permanente. La Suisse demande, quant à elle, une plus grande transparence en matière d'interdictions et de restrictions à l'exportation.

### Questions d'actualité dans le contexte agricole

Le mécanisme de règlement des différends de l'OMC accorde aux membres qui s'estiment lésés dans leurs droits la possibilité de faire examiner leur situation par une instance indépendante. Le différend entre le Guatemala et le Pérou revêt à cet égard un intérêt particulier. En effet, il porte concrètement sur le système des fourchettes de prix (Price Range System, PRS) qu'utilise le Pérou pour fixer les droits de douane de certains produits agricoles (riz, sucre, lait et maïs). Le Guatemala reproche à ce système de représenter un prix plancher à l'importation et une taxe variable, ce qui est contraire aux règles de l'OMC. Le cas est d'autant plus intéressant qu'il met notamment en lumière les rapports de droit dans les accords de libre-échange ainsi que les engagements pris dans le cadre de l'OMC. Ainsi, le Guatemala avait accepté le système du Pérou par le biais d'un accord de libre-échange signé mais non encore ratifié. Le Pérou a réagi en déniait au Pérou le droit de contester. Le système des fourchettes de prix n'en a pas moins été déclaré incompatible avec les règles de l'OMC par les deux instances de l'OMC, et le Guatemala a en majeure partie obtenu gain de cause. Le caractère imprévisible et l'absence de transparence du système ont notamment été critiqués. Les procédures d'examen des politiques commerciales (Trade Policy Review, TPR) d'autres membres de l'OMC présentent également un certain intérêt. Les rapports établis portent aussi sur les mesures de la politique agricole. À l'instar d'autres membres, la Suisse en profite pour poser des questions et porter un regard critique sur les mesures politiques. Les examens des politiques commerciales du Canada et de l'UE en 2015 ont été particulièrement intéressants. Les points qui ont été critiqués dans la politique agricole canadienne sont le niveau élevé de la protection douanière et du soutien du marché intérieur pour les produits laitiers, les œufs et la viande de volaille. Les commentaires sur le remplissage insuffisant des contingents d'importation pour les produits laitiers ont été particulièrement pertinents pour la Suisse. La politique commerciale de l'UE a aussi été passée au crible. C'est la politique agricole du principal importateur à l'échelle mondiale qui a été au cœur des critiques émises notamment à l'encontre des droits de douane élevés et du soutien important du marché intérieur. Les nombreuses mesures sanitaires et phytosanitaires qui entravent les importations (produits génétiquement modifiés, etc.) ont également été critiquées.

Tim Kränzlein, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, <mailto:tim.kraenzlein@blw.admin.ch>



## Accord de libre-échange

Il est important pour la Suisse de pouvoir conclure de vastes accords de libre-échange pour éviter autant que possible une pénalisation de ses entreprises sur les marchés étrangers, et ce d'autant plus que les efforts de libéralisation régionaux ne cessent de s'intensifier dans le monde. La Suisse s'est par conséquent efforcée, en 2015 aussi, de développer son réseau mondial d'accords de libre-échange avec des pays tiers. Outre la convention de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'accord de libre-échange avec l'UE, ce réseau comprend plus de 28 accords avec 38 partenaires. Tous ces accords ont été conclus dans le cadre de l'AELE, à l'exception toutefois de ceux passés avec la Chine, le Japon et les Îles Féroé. Les dispositions sur la circulation des marchandises que contiennent les accords concernent également les produits agricoles. Comme les États de l'AELE ont des politiques agricoles et des sensibilités différentes, ils négocient les accords bilatéralement. La Suisse accorde à ses partenaires commerciaux des concessions tarifaires qui sont compatibles avec sa politique agricole. Ainsi, dans le cas des produits agricoles de base, il s'agit d'abord de concessions pour des marchandises non sensibles (fruits tropicaux, etc.), de réduction des droits de douane dans les limites des contingents tarifaires OMC ou de concessions hors saison. La Suisse s'efforce en contrepartie d'obtenir dans les négociations des concessions les plus étendues possible pour des produits agricoles de base à fort potentiel d'exportation, comme le fromage et d'autres produits laitiers, la viande séchée et le vin ainsi que des produits agricoles transformés, tels que les boissons, le chocolat, les sucreries et le café.

### État d'avancement des accords de libre-échange dans le cadre de l'AELE

#### Négociations achevées

L'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Bosnie-Herzégovine est entré en vigueur au début de l'année, le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cet accord garantit à la Suisse, non seulement un accès au marché en franchise pour la plupart des produits industriels, mais aussi un accès préférentiel au marché en Bosnie-Herzégovine pour quelques produits agricoles transformés et non transformés qui sont intéressants pour elle. En contrepartie, la Suisse accorde un accès préférentiel au marché pour les produits agricoles provenant de la Bosnie-Herzégovine qui sont particulièrement intéressants pour le pays, comme le paprika, l'Ajvar, les champignons, les olives ainsi que les pêches et les nectarines. Le Protocole portant adhésion du Guatemala à l'Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et les États d'Amérique centrale a été signé le 22 juin 2015 à l'occasion de la Réunion ministérielle de l'AELE, qui s'est tenue à Schaan (Liechtenstein). Le Guatemala rejoint ainsi l'accord entré en vigueur le 29 août 2014 entre les États de l'AELE et le Costa Rica et Panama. Le Guatemala accorde à la Suisse, par le biais de cet accord, un accès préférentiel à son marché pour quelques produits agricoles de base importants (notamment un contingent exempt de droits de douane pour le fromage ainsi que des réductions des droits de douane sur les jus et la viande séchée). La Suisse obtient pour les produits agricoles transformés des concessions comparables à celles que le Guatemala accorde à l'UE. Le Protocole d'adhésion doit encore être ratifié par toutes les parties en présence.

#### Négociations en cours

Des négociations sont en cours entre l'AELE, le Vietnam et la Malaisie. D'autres négociations ont également été entamées en 2015 avec les Philippines et la Géorgie. Enfin, les pourparlers engagés avec l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande, l'Algérie et l'Union douanière formée par la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan ont été suspendus pour différentes raisons. Des négociations complémentaires sont actuellement menées ou examinées ou préparées avec certains





pays, dont la Turquie, l'Israël, le Chili, le Canada et le Mexique, au sujet d'un éventuel élargissement des accords.

### **Pourparlers exploratoires**

Les États de l'AELE cherchent encore à savoir s'il serait faisable d'engager des négociations de libre-échange avec les pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay). Lors de la Conférence ministérielle de l'AELE, fin juin 2015, une déclaration de collaboration a en outre été signée entre les États de l'AELE et l'Équateur en vue de l'ouverture de négociations sur un accord de libre-échange dans le courant de l'année 2016. Des contacts sont aussi entretenus notamment avec des États de la région au sud du Sahara en Afrique ainsi qu'avec d'autres pays asiatiques.

### **Tendances actuelles des accords de libre-échange bilatéraux**

À l'heure actuelle, la Suisse a conclu trois accords bilatéraux de libre-échange avec le Japon, les Îles Féroé et la Chine. Ces trois accords contribuent à l'élargissement du réseau de relations commerciales internationales de la Suisse et aident en particulier les branches exportatrices suisses à pénétrer ces marchés. L'accord d'envergure entre la Suisse et la Chine, en vigueur

depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, marque un tournant décisif dans la politique économique extérieure suisse: on constate déjà, un an après son entrée en vigueur, une nette augmentation des exportations et des importations à destination et en provenance de la Chine. De même, l'accord bilatéral passé par la Suisse avec le Japon, en vigueur depuis 2009, a permis de doper les exportations vers ce pays. Ainsi la Suisse a-t-elle exporté en 2014 des produits agricoles d'une valeur supérieure à 278 millions de francs (155 millions de fr. de plus qu'en 2008). Les principaux produits suisses à s'être imposés sur les marchés nippons sont le tabac, les boissons, le café, les préparations à base de cacao ainsi que diverses autres préparations alimentaires. Même après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, les importations agricoles en provenance du Japon restent à un niveau similaire, atteignant quelque 16 millions de francs (en 2008, les importations se chiffraient à près de 17 millions de fr. et même un peu plus). Les principaux produits importés du Japon sont des graisses et des huiles de poisson, de la sauce soja, des algues, du thé et différentes préparations culinaires.

Cordelia Kreft, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, [cordelia.kreft@blw.admin.ch](mailto:cordelia.kreft@blw.admin.ch)



## Chiffres commerciaux internationaux

En complément du paragraphe «Commerce extérieur» sous le point «Marché / Evolution du marché», nous présentons ci-dessous une analyse ex-post 2002-2014 du commerce extérieur agricole suisse.

### Principaux produits et tendances

L'UE est notre principal partenaire commercial dans le domaine agricole. En 2014, près des deux tiers (60%) de nos exportations agricoles étaient destinées à l'UE et les trois quarts (74%) de nos importations agricoles provenaient de l'UE. En 2014, les deux tiers (63%) de la valeur totale des exportations agricoles suisses vers le monde (9,1 milliards de francs) ont été atteints avec seulement dix positions ou 0,4% des 2466 positions tarifaires que compte la couverture agricole selon l'OMC. Il s'agit de produits agricoles transformés comme le café, les limonades, les cigarettes, les préparations pour l'alimentation des enfants, les bonbons, le chocolat et le fromage. La croissance de 5321 millions de francs des exportations agricoles suisses entre 2002 et 2014 était due, à raison de 37%, au café, et de 32%, aux boissons, dont les limonades sucrées. Les exportations de fromages suisses ont augmenté de 133 millions de francs, soit 28%, entre 2002 et 2014. La concentration sur un nombre restreint de produits est 3 fois moins forte à l'importation qu'à l'exportation. En effet, en 2014, un cinquième (21%) de la valeur totale des importations agricoles suisses (11,7 milliards de fr.) était atteint avec seulement 10 positions ou 0,4% des 2466 positions tarifaires que compte la couverture agricole selon l'OMC. Il s'agit notamment du vin, du café, de cacao, de plantes vivantes, de tourteaux de soja, de tabac, de boissons non alcooliques et de produits de la boulangerie. La croissance de 3282 millions de francs des importations agricoles suisses entre 2002 et 2014 était due, à raison de 15%, au café, 12% aux produits de la boulangerie et, de 12%, aux boissons, dont le vin. Les importations de fromages ont augmenté de 127 millions de francs ou 48% entre 2002 et 2014. Le tableau suivant montre que plus de la moitié du total de la valeur des importations agricoles de 2014 s'effectuait en franchise douanière et que le taux de droits de douane brut moyen pondéré par la valeur des importations s'élevait pour l'ensemble des produits agricoles importés à 6% de la valeur des importations. Selon l'OMC, la moyenne simple (basée sur des moyennes préagrégées au niveau des sous-positions à six chiffres du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises SH) des droits appliqués suisses au niveau de la nation la plus favorisée s'élève à 30% en 2013. Ce dernier taux est plus élevé que le précédent notamment étant donné qu'il ne tient pas compte des droits préférentiels, des allègements douaniers liés à un usage spécifique, du trafic de perfectionnement et qu'il n'est pas pondéré par la valeur des importations.

### Valeur des importations et montants des droits de douane bruts sur l'ensemble des produits agricoles en 2014

Types de taux	Importations	Droits de douane bruts	Droits de douane bruts
	mio. de fr.	mio. de fr.	%
(a)	(b)	(c)	(d) = (c) / (b)
Taux normal	4 716	538	11
Taux réduit	1 440	112	8
Franchise	5 507	0	0
Total	11 663	650	6

Source : Administration fédérale des douanes

La balance commerciale agricole est déficitaire. Elle s'est élevée à -2558 millions de francs en 2014. Elle s'est cependant améliorée de 2039 millions de francs entre 2002 et 2014. Le café



avec +1459 millions de francs, les boissons avec +1331 millions de francs ont été les principaux produits ayant contribué à cette amélioration alors que la balance commerciale sur les fruits s'est sur la même période détériorée, accusant une perte de -280 millions de francs. Une analyse de la libéralisation du commerce des fromages avec l'UE est présentée au point Marché / Produits animaux/ Lait et produits laitiers.

### Commerce avec les partenaires en dehors de l'UE

La Suisse disposait en 2014 de 28 accords de libre-échange (ALE) avec 38 partenaires en plus de la convention de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'accord bilatéral avec l'Union européenne (UE-28). Ces partenaires ont livré 34% des importations agricoles suisses en provenance des marchés situés en dehors de l'UE-28. En 2014, 16% des importations originaires de ces 38 pays tiers, provenaient de Colombie, 15% de Turquie et 14% de Chine. Les pays tiers avec lesquels nous n'avons pas conclu d'accords de libre-échange constituaient le reste, soit 66% des importations agricoles suisses en provenance des marchés situés en dehors de l'UE-28. En 2014, 24% des importations suisses issues de ces autres pays tiers provenaient du Brésil, 16% des USA et 7% de l'Inde. En 2014, les exportations agricoles suisses vers les 38 pays partenaires de libre-échange représentaient 45% du total des exportations agricoles suisses vers les marchés situés en dehors de l'UE-28. Sur les exportations suisses vers ces 38 pays tiers, 21% étaient destinées au Japon, 13% au Canada et 9% à l'Arabie saoudite. Les exportations agricoles suisses vers les pays tiers avec lesquels nous n'avons pas d'accord de libre-échange représentaient le reste, soit 55% des exportations agricoles suisses l'ensemble des marchés situés en dehors de l'UE-28. Sur le total de ces exportations vers ces autres pays tiers, 54% étaient destinées aux États-Unis, 10% à la Russie et 9% à l'Australie.

### Exportation dans le cadre de la « loi chocolatière »

Les exportations de produits agricoles transformés régies par la «loi chocolatière», comme les biscuits et le chocolat, comprennent des produits agricoles de base d'origine suisse. En 2014, ces derniers étaient principalement composés de 69000 tonnes de lait condensé, de 13000 tonnes de poudre de lait, de 2500 tonnes de beurre et de 34000 tonnes de farine de blé. Le volume de l'ensemble de ces exportations a doublé entre 2002 et 2014.

### Trafics de perfectionnement

Le trafic de perfectionnement est une composante significative du commerce extérieur agricole suisse. Le trafic de perfectionnement actif est une ouvraison, transformation ou réparation de marchandises étrangères importées en Suisse suivie d'une réexportation des produits compensateurs. En 2014, la Suisse a importé 209 millions de francs de produits agricoles en trafic de perfectionnement actif, soit 2% de toutes les importations agricoles suisses (11,7 milliards de fr.). Il s'agit de 49% de plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont le lactosérum, les viandes désossées de bovins notamment pour la fabrication de la viande des Grisons, les graisses et huiles végétales et le lactose. En 2014, la Suisse a réexporté 2697 millions de francs de produits agricoles en trafic de perfectionnement actif, soit 30% de toutes les exportations agricoles suisses (9,1 milliards de fr.), c'est-à-dire 1,9 fois plus de plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont les limonades, cigarettes, préparations pour l'alimentation des enfants, chocolats, aliments pour chiens et chats, aliments pour nourrisson, pâtes, mélanges de graisses ou d'huiles non laitières et viandes séchées. En termes de matières premières incorporées dans ces exportations de produits agricoles transformés figurent par exemple l'équivalent de 128000 tonnes de sucre cristallisé, 20000 tonnes d'autres sucres, 27000 tonnes d'huiles et graisses végétales et 9000 tonnes de semoule de blé dur. Le trafic de perfectionnement passif est une ouvraison, transformation ou réparation de biens indigènes en dehors de la Suisse suivie d'une réimportation des produits en Suisse. Ce trafic agricole passif est moins élevé que l'actif. En 2014, les exportations agricoles suisses effectuées en trafic de perfectionnement passif se sont élevées à 36 millions de francs, soit 0,4% des exportations

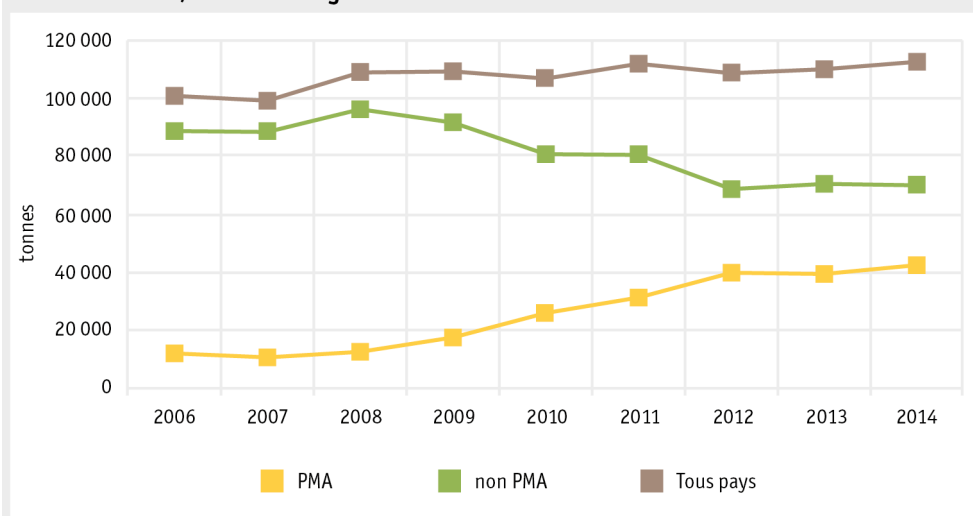


agricoles suisses totales et 93% de plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont la farine de blé, la crème de lait et le lactosérum. En 2014, les réimportations agricoles suisses effectuées en trafic de perfectionnement passif se sont élevées à 62 millions de francs, soit 0,5% des importations agricoles suisses totales. Il s'agit de 37 millions de francs ou de 1,5 fois plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont le pain, la crème et les biscuits.

### Importations dans le cadre du système généralisé des préférences

Le Système généralisé des préférences (SGP) prévoit des concessions en faveur de 130 pays en développement. La Suisse offre à ces pays des concessions sur 35% des produits agricoles. En 2014, les importations agricoles au bénéfice des préférences SGP s'élevaient à 379 millions de francs, soit 3% du total des importations agricoles. La franchise douanière accordée unilatéralement par la Suisse à tous les produits agricoles originaires des pays les moins avancés (PMA) existe depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007. Une période de transition avait été fixée pour le sucre et le riz jusqu'en 2009. En 2014, les huiles végétales, le café, le cacao, le tabac et les roses totalisaient plus de 87% de l'ensemble des importations suisses en franchise originaires des PMA (181 millions de fr.). Les importations d'huiles et de graisses végétales pour l'alimentation humaine représentaient en 2014 un volume de 42701 tonnes. Elles ont augmenté de 30500 tonnes entre 2006 et 2014, soit un volume 3,5 fois supérieur à 2006. Cette hausse s'est faite en partie au détriment des importations originaires des pays non PMA. Ces dernières ont diminué, sur la même période, de 18800 tonnes, soit une baisse de 20%. Toutes origines confondues, ces importations ont augmenté de 11800 tonnes ou de 10% dans le même laps de temps. La part des origines PMA dans ce total est passée de 12% en 2006 à 38% en 2014.

**Importation d'huiles et graisses végétales pour l'alimentation humaine de 2006 à 2014, selon les origines**



Sources : Administration fédérale des douanes, coefficients techniques d'Agristat, calculs de l'OFAG

### Fiches pays

Le lecteur intéressé trouvera sous le [lien](#) des statistiques pour un choix de partenaires commerciaux, dont ceux avec lesquels la Suisse négocie actuellement des accords de libre-échange. Ces statistiques comprennent des indicateurs économiques généraux, des prix payés aux producteurs agricoles, le commerce extérieur agricole, la liste des principaux partenaires commerciaux et les droits de douane.

Jean Girardin, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, <mailto:jean.girardin@blw.admin.ch>



## Comparaisons internationales

### Introduction

Les prix à la production et à la consommation en Suisse et dans trois pays voisins (Allemagne, France et Autriche) sont présentés dans cette partie pour divers produits animaux et végétaux. Ils sont influencés par plusieurs facteurs tout au long de la chaîne de création de valeur. Relevons entre autres les facteurs suivants: la structure des exploitations, le coût des facteurs de production, les prescriptions légales, les structures de transformation et de distribution, ainsi que le comportement des consommateurs. Ces facteurs ne sont pas tous identiques pour la Suisse et ses pays voisins. Par ailleurs, la comparaison se heurte à la difficulté de trouver des produits identiques et comparables pour lesquels les données sont disponibles. Il convient donc de tenir compte de cet aspect dans l'interprétation des chiffres. Les produits choisis sont ceux qui se prêtent le mieux possible à cette comparaison.

### Prix à la production supérieurs à ceux des pays voisins

Les produits suisses et ceux des trois pays voisins se différencient du point de vue de la qualité, du label, du conditionnement et des prestations de services. Lorsqu'aucun produit comparable n'a été trouvé, aucune indication de prix n'est donnée. Les produits observés sont les suivants: le lait cru, la viande, les œufs, les céréales et oléagineux, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

» A72

Les prix à la production en Suisse se situent au-dessus du niveau de l'UE en raison des facteurs d'influence susmentionnés et de la protection à la frontière. Ils sont relativement homogènes dans les trois pays de l'UE pour le lait, la viande et les pommes de terre, alors qu'ils présentent des différences parfois considérables dans le cas des fruits et des légumes. Dans les trois pays voisins, le prix du lait est d'environ un tiers inférieur à celui de la Suisse. En ce qui concerne la viande, les prix se situent entre 42 et 66% des prix suisses. Quant aux céréales et oléagineux, le niveau de prix en Allemagne varie entre 39 et 47% de celui des prix suisses. Les prix des fruits et des légumes dans les pays voisins sont également inférieurs à ceux observés en Suisse. Les écarts peuvent être très différents selon le pays. Ils varient entre 26 et 94%.

### Prix à la consommation plus élevés que dans les pays voisins

La comparaison des prix à la consommation est encore plus difficile que dans le cas des prix à la production, notamment en raison de la plus grande variété des produits. Des différences de prix peuvent en particulier résulter des structures de vente et du comportement des consommateurs, lesquels sont variables d'un pays à l'autre. Les produits observés sont les suivants: le lait et les produits laitiers, la viande, les œufs, les céréales et oléagineux, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

» A73

A l'instar des prix à la production, les prix à la consommation sont également plus élevés en Suisse que dans les pays voisins. Les consommateurs allemands bénéficient tendanciellement des prix les plus bas. Dans les trois pays voisins, les prix du lait et des produits laitiers se situent entre 32 et 96% de ceux de la Suisse; les prix de la viande et des œufs entre 29 et 85% et ceux des fruits, des légumes et des pommes de terre entre 41 et 82%. Les différences entre la Suisse et les trois pays limitrophes sont particulièrement marquées pour les prix de la viande. Dans les trois pays voisins, les consommateurs paient ainsi de nombreux morceaux de viande plus de la moitié moins cher qu'en Suisse. Les prix de la viande dans les trois pays voisins se situent entre 30 et 57% de ceux de la Suisse (à l'exception du poulet: 29 à 85%). Quant aux produits laitiers, c'est le beurre qui enregistre l'écart de prix le plus élevé entre la Suisse et les trois pays limitrophes.

Michel Afangbedji, OFAG, Secteur Observation du marché, <mailto:michel.afangbedji@blw.admin.ch>



## Développement durable

### Suivi de Rio+20

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable s'est tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro. Elle est aussi appelée Rio+20, en référence à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui avait été organisée dans la même ville en 1992. Le document final de Rio+20 intitulé « [L'avenir que nous voulons](#) » recense un certain nombre de mesures destinées à consolider le développement durable, dont font partie l'élaboration d'un ensemble d'objectifs pour un développement durable (ODD) ainsi que l'établissement d'un cadre décennal pour des programmes d'encouragement de modes de consommation et de production durables (10YFP). La Suisse soutient activement ces deux démarches qui sont primordiales pour l'agriculture.

### Objectifs pour un développement durable et agenda 2030

Un processus international a été lancé pour définir des objectifs de développement durable sur la base du document final de Rio+20. Il s'agit de mieux intégrer la notion de durabilité dans le cadre qui succèdera aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) après leur échéance en 2015. Le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies ([Open Working Group on Sustainable Development Goals](#)) a été chargé de proposer des ODD pour septembre 2014. Un [processus intergouvernemental](#) a ensuite eu lieu de janvier à juillet 2015, au cours duquel l'agenda 2030 a été négocié sur la base des ODD proposés. Cet agenda doit être adopté en septembre 2015 lors du [Sommet des Nations Unies de 2015 sur le développement durable](#). Si les OMD concernaient essentiellement les pays en développement, les 17 ODD de l'agenda 2030 auront une portée universelle, c'est-à-dire que tous les pays, y compris les pays industrialisés comme la Suisse, s'engagent à les mettre en œuvre à leur échelle en sus de leurs efforts dans le domaine de la coopération au développement. En outre, les ODD doivent intégrer les trois dimensions du développement durable – durabilité écologique, sociale et économique – et relier entre eux les diverses thématiques interconnectées. C'est pourquoi l'OFAG s'est engagé en faveur d'un objectif dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture ne se limitant pas exclusivement à la lutte contre la faim, mais intégrant également des aspects tels que la qualité nutritionnelle, l'encouragement de systèmes alimentaires durables et résilients ainsi que l'augmentation de la productivité agricole. En collaboration avec la Direction du développement et de la coopération (DDC), l'OFAG a dirigé un groupe de travail thématique auquel ont été associés tous les milieux intéressés de la société civile, de la recherche et du secteur privé suisses, consacré à l'élaboration de la [proposition d'objectif de la Suisse dans le domaine de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire et de la qualité nutritionnelle](#). Par ailleurs, l'OFAG est représenté au sein de la Task Force post-2015 interdépartementale, laquelle a défini la [position de la Suisse](#) et le mandat de négociation pour le processus intergouvernemental d'élaboration de l'agenda 2030. À l'échelle internationale, la Suisse a joué un rôle actif au sein du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'au cours du processus intergouvernemental qui a suivi. Les objectifs proposés ont été intégrés dans l'agenda 2030, assortis d'une déclaration, d'une partie sur les moyens de mise en œuvre et d'une partie sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre. L'objectif dans le domaine de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire et de la qualité nutritionnelle comporte cinq cibles et se définit de la manière suivante:



# GOAL 2

END HUNGER, ACHIEVE FOOD SECURITY AND  
IMPROVED NUTRITION AND PROMOTE  
SUSTAINABLE AGRICULTURE

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

More at [sustainabledevelopment.un.org/sdgsproposal](https://sustainabledevelopment.un.org/sdgsproposal)

## Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que tous les êtres humains, en particulier les pauvres et les démunis et y compris les enfants en bas âge, aient accès tout au long de l'année à des denrées alimentaires sûres et nutritives en suffisance. 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs convenus à l'échelle internationale relatifs aux retards de développement et aux troubles de la croissance parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescents, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées. 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les peuples autochtones, les exploitations familiales, les éleveurs et les pêcheurs, en assurant notamment l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources et apports productifs, au savoir, aux services financiers, aux marchés ainsi qu'à d'autres possibilités de création de valeur et d'emploi en dehors de l'agriculture. 2.4 D'ici à 2030, assurer la durabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles durables qui permettent d'accroître la productivité et la production, de contribuer à la préservation des écosystèmes, de renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes tout en améliorant progressivement la qualité des terres et des sols. 2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués ainsi que des espèces sauvages apparentées, notamment au moyen de banques de semences et de matériel végétal bien gérées et diversifiées à l'échelle nationale, régionale et internationale, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé, ainsi qu'au partage juste et équitable de ces avantages comme il en a été décidé à l'échelle internationale. Source: [ONU](#)

Une série d'autres cibles dans des domaines tels que la consommation et la production durables, la biodiversité, la santé et l'eau sont en lien direct avec l'objectif 2. Par ailleurs, la partie sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre prévoit notamment que les forums multipartites en place contribuent à l'examen de la mise en œuvre de l'agenda 2030. Ainsi, le [Comité de la sé-](#)



**curité alimentaire mondiale** (CSA) pourrait jouer un rôle dans le suivi de l'objectif 2, en faveur de quoi la Suisse s'est aussi engagée.

### Programme 10YFP sur des systèmes alimentaires durables

L'OFAG soutient depuis 2011 le [programme conjoint de la FAO et du PNUE sur des systèmes alimentaires durables](#). Ce programme vise à améliorer les systèmes agro-alimentaires par une utilisation plus efficace des ressources et à minimiser l'impact sur l'environnement, de la production à la consommation, tout en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Organe multipartite chargé de faire avancer la mise en œuvre du programme, l'Agri-food Task Force du programme conjoint de la FAO et du PNUE a décidé en juin 2013 de faire en sorte qu'un programme sur des systèmes alimentaires durables puisse être intégré dans le [cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables \(10YFP\)](#). Cela constituerait une étape importante pour donner une impulsion supplémentaire à la problématique de l'encouragement de systèmes agro-alimentaires durables à l'échelle mondiale. L'OFAG soutient activement le processus de consultations ayant débuté début 2014, mené par la FAO et le PNUE, qui a débouché en octobre 2015 sur l'intégration de ce programme dans le 10YFP. Début 2014, la Suisse a soutenu, avec le Costa Rica, les États-Unis et l'Afrique du Sud, la requête adressée conjointement par la FAO et le PNUE au Conseil du 10YFP en vue de l'élaboration et de l'intégration du programme sur les systèmes agro-alimentaires durables. Fin mars, le Conseil du 10YFP a donné son feu vert: un [processus de consultations](#) en plusieurs étapes doit permettre de développer et de mettre sur pied le plan de travail du futur programme. Sur la base des résultats d'un sondage en ligne, l'Agri-food Task Force a élaboré en septembre 2014 une proposition de vision, de but, d'objectifs et de domaines de travail pour ce programme. S'appuyant sur ces éléments, la FAO et le PNUE ont ensuite conçu une [première ébauche du plan de travail](#), qui a été mise en consultation officiellement en mars/avril 2015. En juillet 2015, l'OFAG a finalement repris la conduite de la phase d'élaboration du programme, dans le but d'assurer son lancement avant la fin de l'année. Le programme a été lancé officiellement lors d'une manifestation à l'Exposition universelle de Milan les 21 et 22 octobre 2015. Ce programme réunit diverses initiatives visant à promouvoir des systèmes alimentaires durables à l'échelle nationale et internationale, aux fins d'exploiter les synergies et d'optimiser les ressources disponibles pour atteindre les objectifs communs. En juillet 2015, plus d'une centaine d'agences gouvernementales, d'organisations internationales et de la société civile ainsi que d'entreprises privées du monde entier avaient fait part de leur intérêt à prendre part au programme, parmi lesquelles un certain nombre en Suisse. La durée prévue pour la mise en œuvre du 10YFP va jusqu'en janvier 2023. L'OFAG considère que ce programme est un mécanisme de mise en œuvre important pour l'objectif 2 de l'agenda 2030 (voir encadré ci-dessus) et pour une série de cibles d'autres objectifs en lien direct avec l'objectif 2.

Patrick Mink, OFAG, Secteur Agriculture durable internationale, <mailto:patrick.mink@blw.admin.ch>





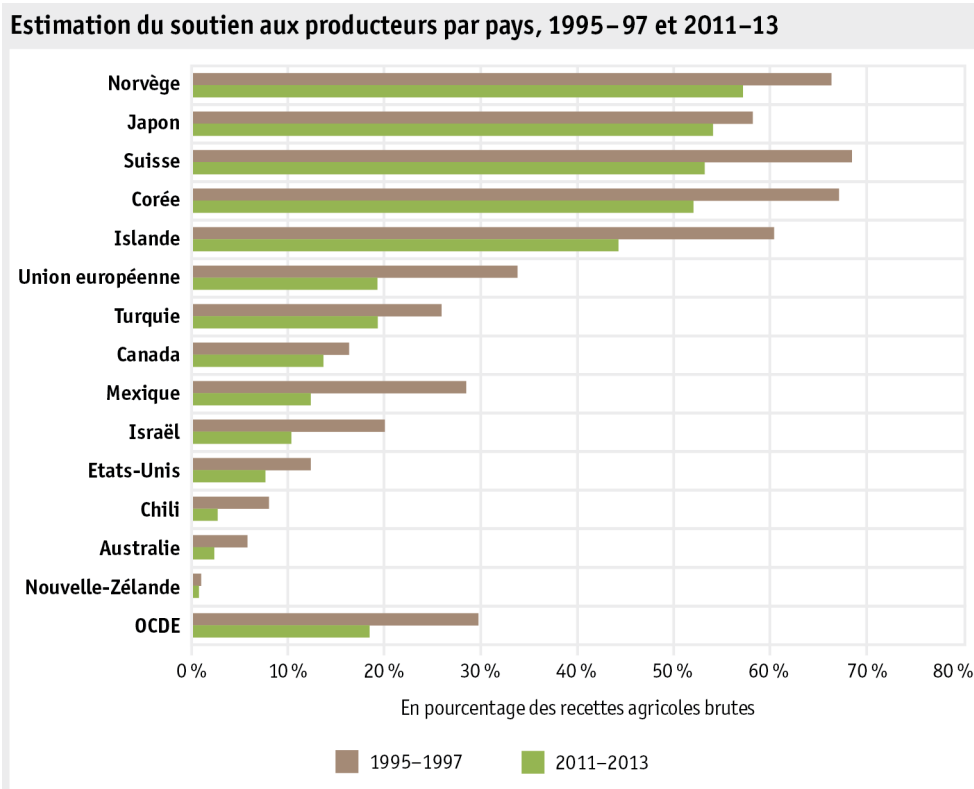
## OCDE

Au cours de l'année 2014-2015, l'OFAG a une nouvelle fois participé activement aux [discussions et problématiques en lien avec l'agriculture](#) au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), dans le cadre de groupes de travail, de forums et de conférences.

### Politique et marchés agricoles

Dans le domaine de la politique et des marchés agricoles, l'étude mentionnée dans le [rapport agricole 2013](#) sur l'évaluation de la politique agricole suisse a pris fin comme prévu en novembre 2014. Une présentation de cette étude (voir référence OCDE [2015]) par ses auteurs a eu lieu à Berne (voir communiqué de presse ci-dessous). Pour sa part, l'OFAG tire le bilan suivant:

- L'agriculture a beaucoup évolué ces 20 dernières années et les réformes de la politique agricole menées depuis 1993 ont conduit à une meilleure efficacité; les coûts pour la société ont baissé et les distorsions du marché ont été considérablement réduites.
- La différence de prix avec l'UE subsiste et n'est pas uniquement due à la faiblesse de l'euro. La réduction de la protection douanière s'est ralentie ces derniers temps, tandis que l'UE a poursuivi la libéralisation de ses marchés agricoles.
- L'industrie agroalimentaire est considérée comme très compétitive, mais uniquement lorsqu'elle transforme des matières premières non agricoles (eau) ou étrangères (café, cacao). L'industrie alimentaire suisse, qui est basée sur des matières premières agricoles suisses relativement chères en comparaison internationale, est moins concurrentielle au niveau international.
- Dans le monde, la Suisse fait partie des précurseurs en ayant choisi d'assortir les paiements directs d'exigences environnementales.



Source : OCDE (2014), « Estimation du soutien aux producteurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)

Les auteurs de cette étude recommandent de réduire le niveau des paiements directs et d'axer la politique agricole davantage sur des objectifs spécifiques. La politique agricole devrait être mieux intégrée dans le contexte des espaces ruraux et les restrictions commerciales devraient encore être réduites. Les résultats de l'étude apportent un point de vue extérieur qui sera intégré dans le futur développement de la politique agricole suisse. Autres études de ce groupe de travail:

**Perspectives marchés agricoles** [OECD-FAO Agricultural Outlook 2015 \(EN\)](#) [Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2015 \(FR\)](#) [OECD/FAO-Agrarausblick 2015 \(DE résumé\)](#) **Politique agricole suivie et évaluation** [Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2015 \(Aperçu, rapport complet en septembre 2015\)](#) **Innovations et productivité** [Innovation, Agricultural Productivity and Sustainability in Australia, Brazil, Canada Innovation and the Experience with Agricultural Patents Since 1990 – Food for Thought](#) **Commerce** [Issues in Agricultural Trade Policy – Proceedings of the 2014 OECD Global Forum on Agriculture](#) [Agricultural Specific Trade Facilitation Indicators – An Overview](#) [Regional trade agreements and agriculture](#) **Commerce et sécurité alimentaire** [Trade Dimensions of Food Security](#) **Sécurité alimentaire** [Managing Food Insecurity Risk – Analytical Framework and Application to Indonesia](#) **Déchets et gaspillage alimentaires** [Food Waste Along the Food Chain Market and Trade Impacts of Food Loss and Waste Reduction Preventing Food Waste – Case Studies of Japan and the United Kingdom](#) **Résistance aux antibiotiques** [Antimicrobial Resistance – The Use of Antimicrobials in the Livestock Sector](#) [The Economic Costs of Withdrawing Antimicrobial Growth Promoters from the Livestock Sector](#) **Chaînes de valeur agricoles** [Fertiliser and Biofuel Policies in the Global Agricultural Supply Chain – Implications for Agricultural Markets and Farm Incomes](#)

## Environnement

Dans le cadre du groupe de travail mixte agriculture et environnement (GTMAE), l'OFAG a participé aux discussions sur les études suivantes:



Monitoring agro-environnemental [OECD Compendium of Agri-environmental Indicators](#) (EN) [Compendium des indicateurs agro-environnementaux de l'OCDE](#) (FR) [OECD#Handbuch der Agrarumweltindikatoren](#)(DE résumé) [Changement climatique et eau Adapting Agriculture to Climate Change – A Role for Public Policies Modelling Adaptation to Climate Change in Agriculture Climate Change, Water and Agriculture Towards Resilient Systems](#) [Croissance verte Green Growth Indicators for Agriculture – A Preliminary Assessment](#) (EN) [Indicateurs de croissance verte pour l'agriculture – Évaluation préliminaire](#) (FR) [Fostering Green Growth in Agriculture – The Role of Training, Advisory Services and Extension Initiatives](#) [Prestations environnementales et biens publics Environmental Co-benefits and Stacking in Environmental Markets](#)

Actuellement, le groupe de travail agriculture et environnement se concentre sur les thèmes agro-environnementaux suivants(travaux exploratoires ou publications imminentes):

- mise à jour et développement du monitoring agro-environnemental de l'OCDE;
- amélioration de la gestion de l'eau en définissant des foyers à hauts risques au niveau régional tout en faisant une analyse d'impact sur les marchés et la production au niveau global;
- intégration politique des possibilités de synergie ou nécessité de compromis entre production, atténuation et adaptation au changement climatique;
- définition et intégration de la notion de services écosystémiques dans les politiques agro-environnementales;
- vue d'ensemble et analyse de la zone OCDE des paiements et marché pour la conservation de la biodiversité dans l'agriculture;
- examen approfondi des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture quant à leur coût et à leur efficacité;
- stratégies publiques dans l'agriculture face aux sécheresses et aux inondations;
- vision générale de l'OCDE sur l'utilisation des eaux souterraines dans l'agriculture.

## Normes pour les fruits et légumes

En collaboration avec la branche des fruits et légumes, l'OFAG a pris part au groupe de travail sur l'élaboration de brochures explicatives sur les normes pour les fruits et légumes. Ces brochures contiennent des précisions et des illustrations pour faciliter la compréhension commune des normes de commerce internationales, notamment celles des marchés de l'UE. Par conséquent, elles constituent une aide précieuse pour les autorités de contrôle, les instances professionnelles et les acteurs du marché des fruits et légumes. En 2014 a été publiée la brochure sur les [échalotes](#) (EN/FR).

OCDE (2015), [OECD Review of Agricultural Policies: Switzerland 2015](#), OECD Publishing, Paris. OCDE (2015), [Examen des politiques agricoles de l'OCDE: Suisse 2015](#), OECD Publishing, Paris. OCDE (2015), [OECD-Studie zur Agrarpolitik: Schweiz](#) (jusqu'à maintenant seulement résumé) Communiqué de presse OFAG, 27 mars 2015: [DE](#), [FR](#) Communiqué de presse OCDE, 27 mars 2015: [DE](#), [FR](#), [EN](#)

Michael Hartmann, OFAG, Secteur Agriculture durable internationale, <mailto:michael.hartmann@blw.admin.ch>, Jérôme Frei, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, Pierre Schauenberg, OFAG, Secteur Produits végétaux



## FAO

### Année internationale des sols

Lors de la 68<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies en 2013, l'année 2015 a été déclarée Année internationale des sols. L'Année internationale des sols donne une impulsion significative pour attirer l'attention du monde sur l'importance fondamentale de la ressource sol qui est limitée. D'une part, le rôle joué par les sols pour la sécurité alimentaire dans le monde et pour le bien-être de notre société témoigne et implique que ces écosystèmes naturels doivent être protégés des menaces qui les guettent, tels que la dégradation, la désertification, l'érosion, la pollution, la salinisation etc. Des pratiques agricoles inadaptées par rapport à l'emplacement constituent la cause principale de la dégradation des sols partout dans le monde. Aujourd'hui, 33% des sols sont dégradés à un tel point que la terre ne peut plus être cultivée. En raison de la croissance démographique attendue et de la hausse de la demande mondiale de matières premières végétales et de viande, les besoins en terres fertiles continueront d'augmenter alors que, parallèlement, des sols disparaîtront. Une gestion durable et intégrative des ressources est impérative à tous les échelons pour permettre aux sols de continuer à remplir leurs fonctions essentielles. À l'occasion de l'Année internationale des sols, de nombreuses manifestations se déroulent à l'échelle régionale, nationale et internationale pour attirer l'attention du public sur les sols. La FAO a pris fait et cause pour cette thématique. Ainsi, lors de sa 39<sup>e</sup> Conférence en juin 2015, elle a approuvé la nouvelle Charte mondiale des sols, qui représente un instrument pour promouvoir et institutionnaliser la gestion durable des sols à tous les échelons. En Suisse également, plusieurs événements ont été consacrés à ce thème. En relation avec la Journée mondiale de lutte contre la désertification, la manifestation *Flavours from our Soil* s'est déroulée le 17 juin 2015. L'événement a été coordonné par la Direction du développement et de la coopération (DDC), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'OFAG, Agroscope et le Centre de développement et d'environnement de l'université de Berne (CDE). Le lien entre le sol et l'alimentation était au cœur de la manifestation, afin de motiver un public connaissant mal le sujet à en apprendre davantage sur la fonction et l'importance du sol. Une viticultrice valaisanne et une cultivatrice de thé roiboos d'Afrique du Sud ont présenté leurs systèmes de production exemplaires d'une bonne gestion des sols. Elles ont expliqué la difficulté qu'il y a à produire sur de tels sols et comment une exploitation adaptée peut les améliorer tout en constituant une alternative intéressante du point de vue économique.

### Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires

Dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), la Suisse a conduit le processus d'élaboration des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (Principes). Ces principes doivent permettre de promouvoir des investissements responsables qui améliorent la sécurité alimentaire et qui contribuent à faire reconnaître plus largement le droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Cet instrument volontaire s'adresse à tous les acteurs qui effectuent des investissements dans les systèmes agro-alimentaires, qui en bénéficient ou qui sont touchés par ces investissements. De nos jours, il y a encore près d'une personne sur huit qui souffre de la faim ou de la malnutrition. La majorité de ces 800 millions de personnes privées du droit à une alimentation adéquate – un droit humain universellement reconnu – vivent en milieu rural. Pour améliorer significativement la sécurité alimentaire, il est indispensable d'accroître les investissements dans l'agriculture et les systèmes agro-alimentaires. Cependant, tous les investissements ne bénéficient pas de manière égale à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées, à la consolidation des systèmes agricoles ou à la préservation des ressources naturelles. Pour faire face aux défis posés par la croissance démographique, l'évolution des modes de consommation et les changements climatiques, et lutter ainsi effica-



cement contre la faim et la malnutrition, il est nécessaire d'investir de manière responsable. À cet égard, les Principes proposent une aide pratique aux gouvernements et aux investisseurs.

### Les 10 principes en un coup d'œil :

**1.** Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition **2.** Contribuer à un développement économique durable et sans exclusion et à l'éradication de pauvreté **3.** Favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes **4.** Faire participer les jeunes et renforcer leur autonomie **5.** Respecter les régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et au forêt et l'accès à l'eau **6.** Conserver et gérer de manière durable les ressources naturelles, renforcer la résilience et réduire les risques de catastrophe **7.** Respecter le patrimoine culturel et le savoir traditionnel et favoriser la diversité et l'innovation **8.** Promouvoir une agriculture et des systèmes alimentaires sûrs et sains **9.** Intégrer des structures de gouvernance, de procédures et des mécanismes de recours qui soient ouverts à tous et transparents **10.** Évaluer les incidences et remédier et favoriser l'obligation de rendre compte

### Agenda global pour un secteur de l'élevage durable

L'OFAG a continué de collaborer avec la FAO pour la mise sur pied de l'Agenda global pour un secteur de l'élevage durable ([www.livestockdialogue.org](http://www.livestockdialogue.org)). Cette initiative vise à mettre en place un développement durable à long terme du secteur de l'élevage par une utilisation efficace des ressources naturelles. Le programme de travail de l'Agenda s'articule autour de trois axes: i) combler les lacunes en matière d'efficacité, ii) mettre en valeur les prairies et les pâturages, ainsi que iii) valoriser le fumier et les déchets. Des efforts majeurs de la part de la recherche agricole et des investissements, liés à une gouvernance solide, sont en effet nécessaires pour que le secteur de l'élevage mondial parvienne à répondre à la demande croissante de produits d'origine animale et à l'évolution des besoins de la population. D'autant qu'en parallèle, il est mis au défi de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la préservation de l'environnement et à la santé humaine. Dans le cadre des travaux de mise en place de cette initiative, l'OFAG a organisé une table ronde à Fribourg en juin 2014 sous le titre «Investing in Sustainable Livestock». Elle avait pour but de sensibiliser aux difficultés posées par le développement du secteur de l'élevage et de trouver un consensus pour la suite de l'Agenda. Par ailleurs, elle visait aussi à améliorer la cohérence au niveau des politiques et des actions ainsi qu'à explorer dans quelle mesure les investissements pourraient être alignés sur les objectifs de développement durable dans le secteur de l'élevage. Cette table ronde a réuni des représentants de divers groupements d'intérêts. Ainsi, M. David Nabarro, représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la sécurité alimentaire et la nutrition, y a pris part aux côtés de Bernard Lehmann, directeur de l'OFAG. Enfin, la cinquième réunion multipartite de l'Agenda global s'est déroulée en octobre 2014 à Cali, Colombie. Les participants ont discuté de la nécessité d'avoir une compréhension claire du rôle et de l'importance du secteur de l'élevage pour le développement durable et des moyens de lui donner plus de visibilité et d'importance sur la scène politique mondiale. Un consensus à cet égard permet à l'Agenda de continuer à suivre ses objectifs tout en prenant plus de place au sein du dialogue global. Il est dès lors essentiel de contribuer aux processus en cours tels que les ODD de l'après-2015. D'autres discussions ont été consacrées au rôle des denrées alimentaires d'origine animale pour l'alimentation durable et au renforcement de la collaboration entre différentes alliances. Un autre point évoqué concernait le renforcement de la communication pour permettre de mieux traduire dans la pratique les connaissances acquises.

### Global Alliance for Climate Smart Agriculture

La Suisse soutient la «Global Alliance for Climate Smart Agriculture» (GACSA); <http://www.fao.org/gacsa>). Cette alliance a été lancée officiellement par le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon lors du Sommet 2014 sur le climat le 23 septembre 2014. Elle se donne pour but d'augmenter la productivité agricole et la capacité de résistance face aux changements



climatiques tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. La GACSA est une plateforme qui coordonne le savoir et les expériences des partenaires, qui réunit des organisations et qui souhaite promouvoir les échanges et la coopération. Ses activités se concentrent sur trois domaines: i) promotion du savoir, de la recherche et du développement d'une agriculture adaptée au climat, ii) augmentation de l'efficacité des investissements publics et privés et, iii) création de conditions cadres favorables par l'intégration d'une agriculture adaptée au climat dans les politiques, les stratégies et les planifications à l'échelle locale, régionale et nationale. L'OFAG soutient la GACSA car elle se consacre aux mesures de mitigation et d'adaptation et renforce la communauté scientifique internationale en matière d'agriculture et de changement climatique. La GACSA compte 96 membres à l'heure actuelle et comprend un vaste éventail de parties prenantes issues de gouvernements, du secteur privé, d'organisations agricoles, de la société civile, d'établissements de recherche et d'organisations intergouvernementales. La première réunion de ses membres a eu lieu à Rome en décembre 2014. À cette occasion, un comité stratégique a été mis en place pour piloter le développement de l'alliance dans sa phase initiale. L'OFAG est membre de ce comité. L'objectif principal pour 2015 consiste à consolider le projet de plan stratégique, en mettant l'accent sur les structures de gouvernance. En effet, ces structures sont parfois décriées par les ONG au motif qu'elles n'intégreraient pas suffisamment tous les groupements d'intérêts concernés dans le processus.

### Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité) est entré en vigueur le 29 juin 2004. À ce jour, 135 Etats sont devenus Parties contractantes au Traité. La Suisse l'a ratifié le 22 novembre 2004. En accord avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), les objectifs du Traité sont la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation. Le Traité constitue un outil essentiel pour garantir la diversité des ressources phytogénétiques dont dépendent les agriculteurs et les sélectionneurs pour pouvoir faire face aux défis globaux en matière de sécurité alimentaire et de changement climatique. L'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) et le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation sont réglementés dans le cadre du Système multilatéral établi par le Traité. Les transactions entre fournisseurs et utilisateurs de ressources sont effectuées à l'aide d'un accord-type de transfert de matériel (ATM). Plusieurs milliers d'ATM sont conclus chaque année, en majorité par les Centres du groupe consultatif pour la recherche agricole internationale. Au niveau suisse, la banque de gènes nationale a délivré, depuis 2007, 132 ATM portant sur plus de 1753 accessions. La 5<sup>e</sup> session de l'Organe directeur s'est déroulée à Muscat, Oman, du 24 au 28 septembre 2013. La principale décision a concerné le lancement du processus de réforme du Système multilatéral du Traité. De longues négociations ont été nécessaires pour définir les modalités du processus qui sera mis en œuvre pour réformer le Système multilatéral. Les discussions ont notamment porté sur la composition et le mandat du groupe de négociations. La Suisse s'est engagée avec succès pour que le secteur des semences et les organisations agricoles soient intégrés au processus. La Suisse a également été élue dans le groupe des cinq représentants européens. La première réunion de négociation a eu lieu du 14 au 16 mai 2014 à Genève et a été suivie par une autre séance en décembre 2014, toujours à Genève. L'ouverture à des participants de l'industrie et de la société civile s'est avérée probante et a enrichi le débat. Un autre parmi les fruits de cette réunion est le lancement d'un programme spécifique pour la promotion de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques. La Suisse s'est investie pour cette thématique dès la première séance de l'Organe directeur en 2006.

### Incitations pour les services écosystémiques et la sécurité alimentaire

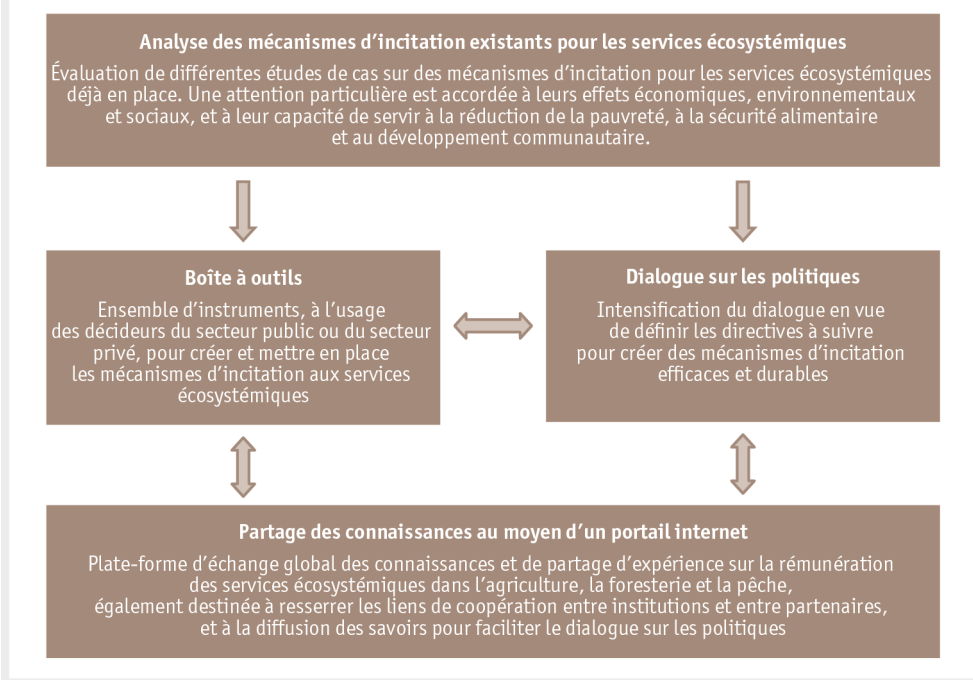


Dans les secteurs de l'agriculture et de l'économie alimentaire, la Suisse poursuit une politique agricole dont les buts et les moyens sont entièrement tournés vers la durabilité et la résilience des écosystèmes dans l'agriculture, et dont les maîtres mots sont la sécurité alimentaire, la sécurité des denrées alimentaires, la gestion de l'environnement et des ressources, ou encore le développement rural et l'accès au marché. Parmi les moyens de cette politique, il faut citer l'incitation à la responsabilité individuelle grâce à la recherche, la formation, la vulgarisation, la réglementation (obligations ou interdictions), sans oublier les incitations de nature financière. Au début des années 1990, le « modèle suisse » de rémunération par le marché en combinaison avec les paiements directs était une approche peu répandue. Aujourd'hui, on rencontre plus fréquemment ce type de modèle pour rémunérer des prestations individuelles ou collectives favorisant la résilience des écosystèmes, et la tendance ne cesse de se développer. Cette évolution a notamment été encouragée par l'application des dispositions de la Convention sur la diversité biologique de 1992, puis par le Sommet mondial de l'alimentation de 1996, le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2009 ainsi que le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de 2004 (la Suisse a participé activement à ces processus). Selon la FAO, il existe dans le monde une multitude de modèles de rémunération et de types de paiements, par exemple pour un service environnemental spécifique (zone protégée, contribution à la biodiversité) ou pour des pratiques agricoles (séquestration de dioxyde de carbone, contribution au système de production). Il existe aussi des modèles intégratifs de rémunération, qui tiennent compte de la dimension économique, écologique et sociale en lien avec la dimension du développement géographique ou régional. Au début des années 2000, la Suisse s'est associée aux efforts déployés sur le plan international par la FAO à Rome, afin d'influer dès le début sur la thématique de la rémunération des externalités positives générées par l'agriculture et les activités rurales. D'autres pays ou groupes de pays (comme le Costa Rica, le Kenya, l'Indonésie, l'Inde, l'Ukraine et l'Union européenne) ont aussi acquis de l'expérience dans ce domaine. Il importe donc d'en tirer parti pour aboutir à une prise de conscience des décideurs à tous les niveaux et dans le monde entier, mais aussi de mettre à disposition des recommandations pratiques qui pourront être mises en œuvre dans chaque pays. Du point de vue de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de l'environnement et aussi d'une bonne gouvernance, le développement de tels instruments et modèles joue un rôle international de plus en plus grand, notamment dans les pays émergents tels que le Brésil, le Kenya ou le Vietnam. Poursuivant l'objectif stratégique consistant à rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables, la FAO conduit un projet avec le concours de l'EPFZ et l'appui financier de l'OFAG. Ce projet a principalement pour objet d'analyser les mécanismes d'incitation existants, de créer une boîte à outils destinée à développer et à mettre en place de nouveaux mécanismes, de favoriser le dialogue sur les politiques et la prise de conscience et, enfin, de créer un portail internet pour le partage des connaissances et des expériences (voir illustration ci-dessous). Le projet attribue une importance particulière au partage d'expériences et au dialogue entre pays, disciplines et parties prenantes. Il est chapeauté par un comité indépendant.

**Champs d'action et buts principaux du projet de la FAO « Incitations pour les services écosystémiques dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de l'alimentation », 2013 – 2015**



**Dimension non commerciale**



Source: OFAG

Alwin Kopse, OFAG, Secteur Agriculture durable internationale, <mailto:alwin.kopse@blw.admin.ch>





## CIC/CAA

### Conseil international des céréales

Le Conseil international des céréales (CIC) a pour mission première de rendre compte de la situation sur les marchés mondiaux de céréales, du maïs, du riz et des oléagineux. Il fournit dans des publications quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles des informations sur l'évolution des prix, sur les quantités produites et négociées, ainsi que sur les activités déterminantes des pays exportateurs et importateurs (modification des droits de douane à l'exportation et à l'importation, appels d'offres, etc.). Ces données apportent une contribution essentielle à la transparence du marché et donc à l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale. Le CIC n'intervient toutefois pas directement dans le fonctionnement du marché ou dans la conception de la politique céréalière des États membres.

### Convention relative à l'assistance alimentaire

Les parties contractantes s'engagent dans la Convention relative à l'assistance alimentaire (CAA) à verser une somme préalablement définie (commitment), qui sera affectée à l'aide alimentaire. Cet engagement se chiffre aujourd'hui pour la Suisse à 34 millions de francs par an, ce qui correspond au crédit-cadre prévu par le Message concernant la coopération internationale 2013–2016. Les parties doivent à la fin de l'année rendre compte de leurs activités et indiquer dans quelle mesure elles ont respecté leurs engagements et de quelle manière. Les livraisons de denrées alimentaires ne sont pas les seules activités assimilées à ce type d'engagement. En font partie par exemple la livraison de substances nutritives pour enrichir les denrées alimentaires, les transferts monétaires ou les programmes de bons. Les parties s'engagent à respecter les principes directeurs de la CAA dans leurs programmes d'assistance alimentaire. Outre la Suisse, les parties contractantes sont l'UE, le Danemark, la Finlande, le Luxembourg, la Suède, la Slovaquie, l'Espagne, l'Autriche, l'Australie, le Japon, la Russie, le Canada et les États-Unis (état au 27 juillet 2015). Le comité de l'assistance alimentaire (Food Assistance Committee), qui assure les tâches d'administration, siège deux fois par an.

Corinne Roux, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, <mailto:corinne.roux@blw.admin.ch>

**Evolution des exploitations agricoles**

Classes de grandeur ha	Exploitations		
	2000 nombre	2013 nombre	2014 nombre
0-1	3 609	2 246	2 261
1-3	4 762	3 477	3 354
3-5	5 393	2 937	2 793
5-10	13 149	8 087	7 688
10-15	13 812	9 183	8 642
15-20	11 172	8 331	8 089
20-25	7 244	6 421	6 381
25-30	4 430	4 726	4 740
30-40	4 168	5 216	5 278
40-50	1 591	2 270	2 373
50-70	921	1 649	1 731
70-100	209	505	542
> 100	77	159	174
<b>Total</b>	<b>70 537</b>	<b>55 207</b>	<b>54 046</b>

Source: OFS

### Personnes occupées dans l'agriculture

Catégorie		Employés à plein temps			Employés à temps partiel			Total		
		2000	2013	2014	2000	2013	2014	2000	2013	2014
Chefs d'exploitation	Hommes	49 339	35 573	34 939	25 385	16 907	16 306	74 724	52 480	51 245
	Femmes	524	1 034	1 115	1 822	1 693	1 686	2 346	2 727	2 801
Autre main-d'œuvre familiale	Hommes	8 749	8 852	8 663	18 212	18 261	18 326	26 961	27 113	26 989
	Femmes	14 281	8 061	7 830	47 665	37 786	37 193	61 946	45 847	45 023
<b>Main-d'œuvre familiale total</b>		<b>72 893</b>	<b>53 520</b>	<b>52 547</b>	<b>93 084</b>	<b>74 647</b>	<b>73 511</b>	<b>165 977</b>	<b>128 167</b>	<b>126 058</b>
Main-d'œuvre non familiale suisse	Hommes	10 836	7 562	7 970	5 125	3 734	3 818	15 961	11 296	11 788
	Femmes	2 592	1 661	1 679	4 194	3 472	3 611	6 786	5 133	5 290
étrangère	Hommes	8 061	6 740	7 314	3 454	3 129	3 437	11 515	9 869	10 751
	Femmes	1 613	1 907	2 064	1 941	2 547	2 811	3 554	4 454	4 875
<b>Main-d'œuvre non familiale total</b>		<b>23 102</b>	<b>17 870</b>	<b>19 027</b>	<b>14 714</b>	<b>12 882</b>	<b>13 677</b>	<b>37 816</b>	<b>30 752</b>	<b>32 704</b>
<b>Personnes occupées total</b>		<b>95 995</b>	<b>71 390</b>	<b>71 574</b>	<b>107 798</b>	<b>87 529</b>	<b>87 188</b>	<b>203 793</b>	<b>158 919</b>	<b>158 762</b>

Source: OFS

Evolution de la surface agricole utile

Classes de grandeur ha	Surface agricole utile		
	2000 ha	2013 ha	2014 ha
0-1	1 336	783	764
1-3	8 861	6 382	6 118
3-5	21 348	11 795	11 169
5-10	99 056	60 996	58 048
10-15	171 817	114 809	107 887
15-20	193 856	145 078	140 829
20-25	161 311	143 480	142 614
25-30	121 005	129 513	129 926
30-40	142 266	178 626	180 979
40-50	70 501	100 712	105 329
50-70	52 672	94 996	99 623
70-100	17 021	40 575	43 627
> 100	11 444	22 179	24 269
<b>Total</b>	<b>1 072 492</b>	<b>1 049 924</b>	<b>1 051 183</b>

Source: OFS

### Evolution des unités de gros bétail

Classes de grandeur	Unités de gros bétail		
	2000	2013	2014
ha	nombre	nombre	nombre
0-1	61 016	59 328	52 414
1-3	14 753	11 881	11 712
3-5	27 714	14 929	14 480
5-10	127 361	76 258	71 788
10-15	230 628	151 802	143 384
15-20	247 517	190 835	188 134
20-25	191 057	182 993	183 141
25-30	130 901	157 188	159 549
30-40	142 628	205 663	208 966
40-50	61 914	104 655	112 112
50-70	42 707	94 981	100 384
70-100	13 290	37 654	41 067
> 100	8 025	19 152	20 742
<b>Total</b>	<b>1 299 512</b>	<b>1 307 319</b>	<b>1 307 872</b>

Quelle: BFS

**Production de la branche agricole aux prix de base courants, en 1 000 fr.**

	2000/02	2012	2013 <sup>1</sup>	2014 <sup>2</sup>	2000/02 – 2012/14 %	2015 <sup>3</sup>	2012/14 – 2015 %
<b>Production de biens agricoles</b>	<b>9 811 479</b>	<b>8 991 801</b>	<b>9 197 867</b>	<b>9 537 509</b>	<b>-5.8%</b>	<b>8 934 906</b>	<b>-3.3%</b>
<b>Production végétale</b>	<b>4 662 264</b>	<b>4 313 545</b>	<b>4 076 535</b>	<b>4 232 831</b>	<b>-9.8%</b>	<b>4 093 942</b>	<b>-2.7%</b>
Céréales (semences comprises)	536 551	370 976	342 792	372 540	-32.5%	368 610	1.8%
Blé	296 542	244 940	228 637	244 602	-19.3%	251 703	5.1%
Orge	111 233	58 078	52 719	62 689	-48.0%	57 730	-0.2%
Maïs-grain	77 169	43 941	39 231	41 958	-46.0%	36 713	-12.0%
Autres céréales	51 607	24 016	22 205	23 292	-55.1%	22 464	-3.1%
Plantes industrielles	261 299	257 615	250 381	281 040	0.7%	231 388	-12.0%
Oléagineux et fruits oléagineux (semences comprises)	71 607	90 505	92 269	97 115	30.3%	86 533	-7.2%
Plantes protéagineuses (semences comprises)	9 913	9 066	9 029	9 567	-7.0%	9 921	7.6%
Tabac brut	20 386	16 551	16 499	15 719	-20.3%	14 444	-11.1%
Betteraves sucrières	154 982	136 044	127 307	153 311	-10.4%	115 157	-17.1%
Autres plantes industrielles	4 411	5 449	5 277	5 328	21.3%	5 333	-0.3%
Plantes fourragères	1 325 733	1 041 874	967 333	900 307	-26.8%	859 498	-11.4%
Maïs fourrager	170 136	139 594	133 859	154 811	-16.1%	129 581	-9.2%
Plantes sarclées fourragères	16 352	4 339	3 316	3 715	-76.8%	3 284	-13.4%
Autres plantes fourragères	1 139 245	897 941	830 158	741 781	-27.7%	726 633	-11.7%
Produits maraîchers et horticoles	1 303 693	1 422 112	1 380 833	1 441 078	8.5%	1 400 208	-1.0%
Légumes frais	480 734	673 699	691 500	736 396	45.7%	724 350	3.4%
Plantes et fleurs	822 959	748 414	689 332	704 681	-13.2%	675 858	-5.4%
Pommes de terre (plants compris)	195 487	180 496	171 165	176 716	-9.9%	167 215	-5.1%
Fruits	577 213	535 975	502 649	579 498	-6.6%	549 097	1.8%
Fruits frais	323 199	331 619	329 490	383 172	7.7%	339 406	-2.5%
Raisins	254 014	204 356	173 160	196 325	-24.7%	209 691	9.6%
Vin	438 193	435 104	387 302	406 288	-6.5%	445 259	8.7%
Autres produits végétaux	24 095	69 394	74 080	75 364	202.7%	72 667	-0.4%
<b>Production animale</b>	<b>5 149 215</b>	<b>4 678 256</b>	<b>5 121 331</b>	<b>5 304 678</b>	<b>-2.2%</b>	<b>4 840 964</b>	<b>-3.8%</b>
Bovins	1 054 310	1 246 972	1 288 236	1 366 405	23.4%	1 401 630	7.8%
Porcins	1 071 629	824 875	1 052 063	999 450	-10.5%	827 454	-13.7%
Equidés	6 525	1 851	1 516	3 112	-66.9%	1 528	-29.3%
Ovins et caprins	57 927	40 141	40 653	44 931	-27.7%	45 403	8.3%
Volailles	190 394	266 391	286 931	299 548	49.3%	301 372	6.0%
Autres animaux (cerfs, lapins, abeilles)	13 028	10 924	13 350	11 437	-8.6%	11 521	-3.2%
Lait	2 565 090	2 074 858	2 199 860	2 332 224	-14.1%	1 992 516	-9.5%
Oeufs	182 442	207 279	229 850	238 080	23.4%	245 955	9.3%
Autres produits animaux (miel, cire d'abeille)	7 871	4 965	8 874	9 491	-1.2%	13 586	74.7%
<b>Production de services agricoles</b>	<b>560 057</b>	<b>681 647</b>	<b>684 515</b>	<b>705 624</b>	<b>23.3%</b>	<b>709 006</b>	<b>2.7%</b>
Prestations de services agricoles	525 676	681 647	684 515	705 624	31.4%	709 006	2.7%
Location de contingents laitiers	34 382	0	0	0	...	0	...
<b>Production agricole</b>	<b>10 371 536</b>	<b>9 673 449</b>	<b>9 882 382</b>	<b>10 243 133</b>	<b>-4.2%</b>	<b>9 643 912</b>	<b>-2.9%</b>
Activités accessoires non agricoles non séparables	322 947	410 145	429 599	434 419	31.5%	441 425	3.9%
Transformation de produits agricoles	182 811	189 291	185 690	188 064	2.7%	185 201	-1.3%
Autres activités accessoires non séparables (biens et services)	140 136	220 854	243 909	246 355	69.2%	256 224	8.1%
<b>Production de la branche agricole</b>	<b>10 694 483</b>	<b>10 083 594</b>	<b>10 311 981</b>	<b>10 677 552</b>	<b>-3.1%</b>	<b>10 085 337</b>	<b>-2.6%</b>

Suite à la révision des comptes nationaux en septembre 2014, l'ensemble de la série des agrégats contenu dans ce tableau a été modifié.

<sup>1</sup> Semi-définitif, état au 08.09.2015

<sup>2</sup> Provisoire, état au 08.09.2015

<sup>3</sup> Estimation, état au 08.09.2015

Les chiffres sont arrondis à la valeur supérieure ou inférieure, ce qui peut avoir comme conséquence que la somme des composantes diffère des totaux ou soldes

Source : OFS

**Comptes économiques de l'agriculture, à prix courants, en 1 000 fr.**

	2000/02	2012	2013 <sup>1</sup>	2014 <sup>2</sup>	2000/02 – 2012/14 %	2015 <sup>3</sup>	2012/14 – 2015 %
<b>Production de la branche agricole</b>	<b>10 694 483</b>	<b>10 083 594</b>	<b>10 311 981</b>	<b>10 677 552</b>	<b>-3.1%</b>	<b>10 085 337</b>	<b>-2.6%</b>
<b>Consommations intermédiaires, total</b>	<b>6 174 463</b>	<b>6 307 947</b>	<b>6 308 674</b>	<b>6 438 781</b>	<b>2.9%</b>	<b>6 214 724</b>	<b>-2.2%</b>
Semences et plants	316 707	292 451	293 793	293 444	-7.4%	291 099	-0.7%
Energie, lubrifiants	391 485	503 725	507 827	506 641	29.3%	452 401	-10.6%
Engrais et produits d'amendement du sol	146 749	203 161	205 169	199 959	38.2%	193 617	-4.5%
Produits de traitement des plantes et pesticides	134 183	124 493	126 726	133 822	-4.3%	130 001	1.3%
Vétérinaire et médicaments	161 433	202 764	203 479	197 602	24.7%	196 806	-2.2%
Aliments	2 842 333	2 423 187	2 426 970	2 470 319	-14.1%	2 348 817	-3.7%
Entretien du matériel	398 566	514 241	520 258	532 583	31.1%	525 099	0.5%
Entretien des bâtiments	144 341	210 895	218 826	259 490	59.2%	228 553	-0.5%
Services agricoles	560 057	681 647	684 515	705 624	23.3%	709 006	2.7%
Autres biens et services	989 199	1 101 427	1 070 817	1 090 533	9.9%	1 089 064	0.1%
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés	89 411	49 956	50 295	48 765	-44.4%	50 260	1.2%
<b>Valeur ajoutée brute aux prix de base</b>	<b>4 520 020</b>	<b>3 775 647</b>	<b>4 003 306</b>	<b>4 238 771</b>	<b>-11.4%</b>	<b>3 870 613</b>	<b>-3.4%</b>
Consommation de capital fixe	1 983 065	2 073 122	2 075 102	2 074 492	4.6%	2 042 657	-1.5%
Biens d'équipement	1 012 648	1 081 144	1 089 835	1 095 274	7.5%	1 102 232	1.2%
Constructions	856 729	860 683	850 760	844 945	-0.5%	811 302	-4.8%
Plantations	98 704	108 056	107 706	109 101	9.7%	107 663	-0.6%
Autres	14 984	23 240	26 801	25 172	67.3%	21 460	-14.4%
<b>Valeur ajoutée nette aux prix de base</b>	<b>2 536 954</b>	<b>1 702 525</b>	<b>1 928 204</b>	<b>2 164 280</b>	<b>-23.9%</b>	<b>1 827 956</b>	<b>-5.4%</b>
Autres impôts sur la production	99 039	151 996	147 701	144 680	49.6%	145 401	-1.8%
Autres subventions sur la production (non liées aux produits)	2 407 335	2 926 453	2 923 363	2 941 389	21.7%	2 929 150	0.0%
<b>Revenu des facteurs</b>	<b>4 845 250</b>	<b>4 476 981</b>	<b>4 703 867</b>	<b>4 960 988</b>	<b>-2.7%</b>	<b>4 611 705</b>	<b>-2.2%</b>
Rémunération des salariés	1 133 942	1 257 472	1 241 599	1 298 300	11.6%	1 289 336	1.9%
<b>Excédent net d'exploitation / revenu mixte net</b>	<b>3 711 308</b>	<b>3 219 510</b>	<b>3 462 268</b>	<b>3 662 688</b>	<b>-7.1%</b>	<b>3 322 369</b>	<b>-3.6%</b>
Fermages à payer	219 155	235 012	240 312	243 920	9.4%	246 870	3.0%
Intérêts de la dette à payer	314 282	245 159	230 074	220 005	-26.3%	224 527	-3.1%
Intérêts à recevoir	28 549	10 981	8 630	7 608	-68.2%	5 130	-43.5%
<b>Revenu net d'entreprise<sup>4</sup></b>	<b>3 206 420</b>	<b>2 750 319</b>	<b>3 000 511</b>	<b>3 206 371</b>	<b>-6.9%</b>	<b>2 856 102</b>	<b>-4.3%</b>

Suite à la révision des comptes nationaux en septembre 2014, l'ensemble de la série des agrégats contenu dans ce tableau a été modifié.

<sup>1</sup> Semi-définitif, état au 08.09.2015

<sup>2</sup> Provisoire, état au 08.09.2015

<sup>3</sup> Estimation, état au 08.09.2015

Les chiffres sont arrondis à la valeur supérieure ou inférieure, ce qui peut avoir comme conséquence que la somme des composantes diffère des totaux ou soldes

Source: OFS

**Résultats d'exploitation : Toutes régions confondues\***

Paramètre	Unité	2000/02	2011	2012	2013	2014	2011/13 - 2014 %
Exploitations de référence	Nombre	2 955	3 060	2 951	2 655	2 395	-17.1%
Exploitations retenues	Nombre	52 596	46 877	46 011	44 964	43 788	-4.7%
<b>Structure des exploitations</b>							
Surface agricole utile	ha	19.09	21.28	21.80	22.29	22.62	3.8%
Terres ouvertes	ha	5.20	5.49	5.55	5.79	5.85	4.3%
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.68	1.67	1.69	1.70	1.73	2.6%
dont: main-d'œuvre familiale	UTAF	1.29	1.21	1.21	1.21	1.22	0.8%
Total vaches	Nombre	13.8	15.2	15.4	15.9	16.5	6.5%
Nombre total des animaux	UGB	24.3	26.0	26.1	26.6	27.5	4.8%
<b>Structure du capital</b>							
Actif total	fr.	727 756	897 828	925 973	938 408	983 810	6.9%
dont: actifs circulants total	fr.	139 412	159 589	160 977	164 563	173 022	7.0%
dont: actif animal total	fr.	44 554	56 623	58 524	59 957	62 170	6.5%
dont: immobilisations total	fr.	543 790	681 616	706 472	713 888	748 617	6.8%
dont: actif exploitation	fr.	678 557	845 498	869 613	884 503	923 368	6.6%
Ratio d'endettement	%	41	44	46	46	46	1.5%
Intérêts sur le capital propre exploitation <sup>1</sup>	fr.	13 797	6 879	3 070	4 417	3 579	-25.3%
<b>Compte de résultats</b>							
Prestation brute	fr.	*	259 834	259 754	272 343	289 097	9.5%
dont paiements directs	fr.	42 700	60 864	62 933	64 319	65 018	3.7%
Coûts d'exploitation	fr.	*	168 297	171 564	178 178	186 749	8.1%
Revenu social	fr.	*	91 537	88 191	94 165	102 348	12.1%
Frais de personnel	fr.	12 042	18 105	18 514	19 047	20 899	12.6%
Service de la dette, autres charges / produits financiers	fr.	8301	6 725	6 600	6 358	6 191	-5.6%
Fermeage / location	fr.	*	7 233	7 112	7 374	7 452	2.9%
Coûts réels	fr.	*	200 360	203 790	210 957	221 291	7.9%
Revenu agricole	fr.	56 203	59 474	55 965	61 386	67 806	15.0%
Revenu extra-agricole	fr.	18 806	26 737	26 772	27 127	26 313	-2.1%
Revenu total	fr.	75 009	86 211	82 736	88 513	94 119	9.7%
Consommation privée	fr.	63 222	72 113	71 118	71 724	73 454	2.5%
Constitution de fonds propres	fr.	11 787	14 098	11 619	16 789	20 665	45.8%
<b>Investissements et financement</b>							
Investissements total <sup>2</sup>	fr.	45 376	56 837	59 454	57 549	61 448	6.0%
Cash flow <sup>3</sup>	fr.	42 203	49 527	48 562	55 329	59 481	16.3%
Rapport entre cash flow et investissements <sup>4</sup>	%	93	87	82	96	97	9.8%
Exploitations avec excédent de financement <sup>5</sup>	%	64	68	65	67	69	3.5%
<b>Stabilité financière</b>							
Bonne situation financière	%	45	41	38	41	43	7.5%
Autonomie financière restreinte <sup>7</sup>	%	20	25	24	25	27	9.5%
Revenu insuffisant	%	19	18	19	15	13	-25.0%
Situation financière précaire <sup>9</sup>	%	16	16	19	19	17	-5.6%
<b>Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs</b>							
Revenu d'exploitation par unité de main-d'oeuvre	fr. / UTA	49 369	54 737	52 128	55 444	59 075	9.2%
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr. / ha	4 340	4 302	4 046	4 224	4 525	8.0%
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	12.2	10.8	10.1	10.6	11.1	5.7%
<b>Rentabilité</b>							
Rentabilité du capital total <sup>10</sup>	%	-2.1	-2.0	-2.5	-1.9	-1.2	-43.8%
Rentabilité des fonds propres <sup>11</sup>	%	-5.7	-5.1	-6.0	-4.9	-3.6	-32.5%
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale <sup>12</sup> (Moyenne)	fr. / UTAF	32 906	43 507	43 707	47 027	52 835	18.1%
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale <sup>12</sup> (Médiane)	fr. / UTAF	29 754	39 018	39 901	42 741	48 350	19.2%

<sup>1</sup> Service de dette au taux moyen des obligations de la Confédération (2000: 3.95%; 2001: 3.36%; 2002: 3.22%; 2010: 1.65%; 2011: 1.48 %; 2012: 0.66 %; 2013: 0.94%; 2014: 0.73%)

<sup>2</sup> Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

<sup>3</sup> Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus / moins variations réserves et actif animaux

<sup>4</sup> Cash flow / investissements total

<sup>5</sup> Part d'exploitations avec cash flow > investissements total

<sup>6</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et constitution de fonds propres

<sup>7</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et constitution de fonds propres

<sup>8</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et diminution des fonds propres

<sup>9</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et diminution des fonds propres

<sup>10</sup> (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

<sup>11</sup> (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

<sup>12</sup> (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

\* Ces valeurs peuvent seulement être calculées à partir de l'année 2003.

Source: Agroscope IDU, Dépouillement centralisé



## Résultats d'exploitation : région de plaine\*

Paramètre	Unité	2000/02	2011	2012	2013	2014	2011/13 - 2014 %
Exploitations de référence	Nombre	1 300	1 267	1 226	1 108	1 015	-15.4%
Exploitations retenues	Nombre	24 116	21 358	20 845	20 304	19 853	-4.7%
<b>Structure des exploitations</b>							
Surface agricole utile	ha	20.01	22.23	22.96	23.56	23.94	4.5%
Terres ouvertes	ha	9.40	10.11	10.21	10.66	10.84	5.0%
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.78	1.77	1.81	1.80	1.86	3.7%
dont: main-d'œuvre familiale	UTAF	1.25	1.15	1.16	1.16	1.16	0.3%
Total vaches	Nombre	13.6	15.1	15.7	16.2	17.0	8.5%
Nombre total des animaux	UGB	24.4	26.8	27.1	27.4	28.8	6.3%
<b>Structure du capital</b>							
Actif total	fr.	833 276	1013 252	1059 269	1064 828	1128 853	7.9%
dont: actifs circulants total	fr.	173 511	194 100	196 401	197 046	204 995	4.7%
dont: actif animal total	fr.	45 056	55 506	58 466	59 687	62 359	7.7%
dont: immobilisations total	fr.	614 709	763 646	804 401	808 095	861 499	8.8%
dont: actif exploitation	fr.	772 248	952 198	995 694	1003 585	1059 640	7.7%
Ratio d'endettement	%	40	44	46	45	46	2.2%
Intérêts sur le capital propre exploitation <sup>1</sup>	fr.	15 945	7 821	3 496	5 100	4 118	-24.7%
<b>Compte de résultats</b>							
Prestation brute	fr.	**	318 563	318 964	331 957	353 274	9.3%
dont paiements directs	fr.	37 378	56 168	58 723	60 365	58 130	-0.5%
Coûts d'exploitation	fr.	**	202 551	208 270	214 518	227 001	8.9%
Revenu social	fr.	**	116 012	110 694	117 439	126 273	10.1%
Frais de personnel	fr.	17 826	26 714	27 227	27 934	30 807	12.9%
Service de la dette, autres charges / produits financiers	fr.	9 678	7 725	7 719	7 339	7 150	-5.9%
Fermeage / location	fr.	**	9 913	9 740	10 190	10 217	2.7%
Coûts réels	fr.	**	246 903	252 955	259 980	275 174	8.6%
Revenu agricole	fr.	67 865	71 660	66 009	71 977	78 100	11.8%
Revenu extra-agricole	fr.	17 197	26 007	26 840	27 711	26 870	0.1%
Revenu total	fr.	85 061	97 666	92 849	99 688	104 970	8.5%
Consommation privée	fr.	70 916	79 382	79 213	80 677	82 933	4.0%
Constitution de fonds propres	fr.	14 145	18 284	13 636	19 011	22 037	29.8%
<b>Investissements et financement</b>							
Investissements total <sup>2</sup>	fr.	51 877	63 998	72 486	64 914	70 317	4.7%
Cash flow <sup>3</sup>	fr.	48 751	55 569	53 513	62 672	65 272	14.0%
Rapport entre cash flow et investissements <sup>4</sup>	%	94	87	74	97	93	8.1%
Exploitations avec excédent de financement <sup>5</sup>	%	65	70	64	68	67	-0.5%
<b>Stabilité financière</b>							
Bonne situation financière	%	46	44	38	42	43	4.0%
Autonomie financière restreinte <sup>7</sup>	%	18	25	24	23	25	4.2%
Revenu insuffisant	%	20	15	19	15	14	-14.3%
Situation financière précaire <sup>9</sup>	%	16	16	19	19	18	0.0%
<b>Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs</b>							
Revenu d'exploitation par unité de main-d'oeuvre	fr. / UTA	58 142	65 555	61 073	65 081	67 929	6.3%
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr. / ha	5 196	5 218	4 821	4 985	5 274	5.3%
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	13.5	12.2	11.1	11.7	11.9	2.0%
<b>Rentabilité</b>							
Rentabilité du capital total <sup>10</sup>	%	-0.6	-0.6	-1.3	-0.6	-0.1	-88.0%
Rentabilité des fonds propres <sup>11</sup>	%	-3.1	-2.5	-4.0	-2.4	-1.5	-49.4%
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale <sup>12</sup> (Moyenne)	fr. / UTAF	41 391	55 696	53 747	57 812	63 586	14.1%
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale <sup>12</sup> (Médiane)	fr. / UTAF	38 364	52 226	49 572	53 204	57 734	11.7%

<sup>1</sup> Service de dette au taux moyen des obligations de la Confédération (2000: 3.95%; 2001: 3.36%; 2002: 3.22%; 2010: 1.65%; 2011: 1.48 %; 2012: 0.66 %; 2013: 0.94%; 2014: 0.73%)

<sup>2</sup> Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

<sup>3</sup> Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus / moins variations réserves et actif animaux

<sup>4</sup> Cash flow / investissements total

<sup>5</sup> Part d'exploitations avec cash flow > investissements total

<sup>6</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et constitution de fonds propres

<sup>7</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et constitution de fonds propres

<sup>8</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et diminution des fonds propres

<sup>9</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et diminution des fonds propres

<sup>10</sup> (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

<sup>11</sup> (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

<sup>12</sup> (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

\* Ces valeurs peuvent seulement être calculées à partir de l'année 2003.

\*\* Ces valeurs peuvent seulement être calculées à partir de l'année 2003.

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

**Résultats d'exploitation : région des collines\***

Paramètre	Unité	2000/02	2011	2012	2013	2014	2011/13 - 2014 %
Exploitations de référence	Nombre	874	965	941	830	726	-20.4%
Exploitations retenues	Nombre	14 292	12 781	12 574	12 338	11 975	-4.7%
<b>Structure des exploitations</b>							
Surface agricole utile	ha	17.96	20.07	20.45	20.80	21.00	2.7%
Terres ouvertes	ha	3.01	3.06	3.23	3.37	3.27	1.6%
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.58	1.63	1.62	1.64	1.65	1.2%
dont: main-d'œuvre familiale	UTAF	1.26	1.22	1.21	1.21	1.20	-1.1%
Total vaches	Nombre	15.7	17.1	17.1	17.9	18.4	6.0%
Nombre total des animaux	UGB	27.5	28.7	28.8	30.0	30.5	4.6%
<b>Structure du capital</b>							
Actif total	fr.	682 949	873 677	881 742	921 474	945 176	5.9%
dont: actifs circulants total	fr.	118 324	144 975	145 904	153 962	157 804	6.4%
dont: actif animal total	fr.	49 221	62 285	63 890	67 411	68 680	6.4%
dont: immobilisations total	fr.	515 404	666 417	671 948	700 101	718 691	5.8%
dont: actif exploitation	fr.	635 008	826 916	829 780	869 008	888 534	5.5%
Ratio d'endettement	%	44	46	47	49	49	3.5%
Intérêts sur le capital propre exploitation <sup>1</sup>	fr.	12 207	6 506	2 877	4 117	3 289	-26.9%
<b>Compte de résultats</b>							
Prestation brute	fr.	**	245 734	244 110	261 978	273 590	9.2%
dont paiements directs	fr.	41 567	60 100	61 651	62 821	62 726	2.0%
Coûts d'exploitation	fr.	**	162 663	163 959	175 030	179 801	7.5%
Revenu social	fr.	**	83 070	80 151	86 947	93 789	12.5%
Frais de personnel	fr.	9 095	14 063	14 193	15 217	15 895	9.7%
Service de la dette, autres charges / produits financiers	fr.	8 213	6 876	6 614	6 441	6 310	-5.0%
Fermeage / location	fr.	**	6 084	6 035	6 039	6 265	3.5%
Coûts réels	fr.	**	189 687	190 801	202 727	208 271	7.1%
Revenu agricole	fr.	50 826	56 046	53 309	59 251	65 319	16.2%
Revenu extra-agricole	fr.	20 580	27 818	26 911	27 637	25 928	-5.6%
Revenu total	fr.	71 406	83 864	80 220	86 888	91 247	9.1%
Consommation privée	fr.	60 504	70 310	69 240	69 852	70 172	0.5%
Constitution de fonds propres	fr.	10 901	13 554	10 980	17 036	21 075	52.1%
<b>Investissements et financement</b>							
Investissements total <sup>2</sup>	fr.	42 487	55 245	49 675	54 382	59 114	11.3%
Cash flow <sup>3</sup>	fr.	40 021	49 598	47 736	53 965	59 029	17.0%
Rapport entre cash flow et investissements <sup>4</sup>	%	95	90	96	99	100	5.3%
Exploitations avec excédent de financement <sup>5</sup>	%	65	69	67	67	68	0.5%
<b>Stabilité financière</b>							
Bonne situation financière	%	43	42	39	39	43	7.5%
Autonomie financière restreinte <sup>7</sup>	%	23	26	23	27	29	14.5%
Revenu insuffisant	%	16	15	17	14	10	-34.8%
Situation financière précaire <sup>9</sup>	%	17	17	21	21	18	-8.5%
<b>Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs</b>							
Revenu d'exploitation par unité de main-d'oeuvre	fr. / UTA	46 461	51 048	49 461	52 872	56 845	11.2%
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr. / ha	4 105	4 140	3 920	4 181	4 466	9.5%
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	11.6	10.0	9.7	10.0	10.6	7.1%
<b>Rentabilité</b>							
Rentabilité du capital total <sup>10</sup>	%	-2.6	-2.3	-2.6	-2.0	-1.4	-39.1%
Rentabilité des fonds propres <sup>11</sup>	%	-7.1	-5.9	-6.5	-5.5	-4.1	-31.3%
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale <sup>12</sup> (Moyenne)	fr. / UTAF	30 537	40 444	41 628	45 674	51 503	21.0%
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale <sup>12</sup> (Médiane)	fr. / UTAF	28 530	37 197	37 189	41 584	47 455	22.8%

<sup>1</sup> Service de dette au taux moyen des obligations de la Confédération (2000: 3.95%; 2001: 3.36%; 2002: 3.22%; 2010: 1.65%; 2011: 1.48 %; 2012: 0.66 %; 2013: 0.94%; 2014: 0.73%)

<sup>2</sup> Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

<sup>3</sup> Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus / moins variations réserves et actif animaux

<sup>4</sup> Cash flow / investissements total

<sup>5</sup> Part d'exploitations avec cash flow > investissements total

<sup>6</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et constitution de fonds propres

<sup>7</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et constitution de fonds propres

<sup>8</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et diminution des fonds propres

<sup>9</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et diminution des fonds propres

<sup>10</sup> (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

<sup>11</sup> (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

<sup>12</sup> (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

\* Ces valeurs peuvent seulement être calculées à partir de l'année 2003.

\*\* Ces valeurs peuvent seulement être calculées à partir de l'année 2003.

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

## Résultats d'exploitation : région de montagne\*

Paramètre	Unité	2000/02	2011	2012	2013	2014	2011/13 - 2014 %
Exploitations de référence	Nombre	781	828	784	717	654	-15.8%
Exploitations retenues	Nombre	14 187	12 738	12 592	12 322	11 960	-4.7%
<b>Structure des exploitations</b>							
Surface agricole utile	ha	18.68	20.90	21.21	21.70	22.04	3.6%
Terres ouvertes	ha	0.26	0.19	0.17	0.17	0.13	-26.4%
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.58	1.55	1.56	1.58	1.61	3.0%
dont: main-d'œuvre familiale	UTAF	1.37	1.30	1.29	1.31	1.31	0.8%
Total vaches	Nombre	12.0	13.4	13.2	13.5	13.7	2.5%
Nombre total des animaux	UGB	21.0	22.0	21.7	21.7	22.4	2.8%
<b>Structure du capital</b>							
Actif total	fr.	594 017	728 526	749 479	747 050	781 727	5.4%
dont: actifs circulants total	fr.	102 662	116 388	117 386	121 653	135 187	14.1%
dont: actif animal total	fr.	39 028	52 813	53 262	52 938	55 339	4.4%
dont: immobilisations total	fr.	452 328	559 326	578 831	572 459	591 201	3.7%
dont: actif exploitation	fr.	563 737	685 237	700 674	703 796	732 043	5.1%
Ratio d'endettement	%	40	44	44	45	44	-0.8%
Intérêts sur le capital propre exploitation <sup>1</sup>	fr.	11 749	5 675	2 559	3 591	2 976	-24.5%
<b>Compte de résultats</b>							
Prestation brute	fr.	**	175 510	177 360	184 491	198 094	10.6%
dont paiements directs	fr.	52 913	69 506	71 183	72 335	78 748	10.9%
Coûts d'exploitation	fr.	**	116 517	118 394	121 450	126 890	6.8%
Revenu social	fr.	**	58 993	58 965	63 042	71 204	18.0%
Frais de personnel	fr.	5 185	7 724	8 404	8 240	9 465	16.5%
Service de la dette, autres charges / produits financiers	fr.	6 063	4 895	4 734	4 658	4 482	-5.9%
Fermeage / location	fr.	**	3 891	3 839	4 071	4 049	2.9%
Coûts réels	fr.	**	133 028	135 370	138 419	144 886	6.8%
Revenu agricole	fr.	41 789	42 483	41 989	46 073	53 208	22.3%
Revenu extra-agricole	fr.	19 725	26 876	26 520	25 653	25 774	-2.2%
Revenu total	fr.	61 514	69 359	68 509	71 726	78 982	13.0%
Consommation privée	fr.	52 925	61 735	59 591	58 846	61 007	1.6%
Constitution de fonds propres	fr.	8 589	7 624	8 918	12 880	17 975	83.3%
<b>Investissements et financement</b>							
Investissements total <sup>2</sup>	fr.	37 235	46 429	47 648	48 582	49 062	3.2%
Cash flow <sup>3</sup>	fr.	33 246	39 323	41 190	44 595	50 322	20.7%
Rapport entre cash flow et investissements <sup>4</sup>	%	89	85	86	92	103	17.5%
Exploitations avec excédent de financement <sup>5</sup>	%	63	65	64	66	71	9.2%
<b>Stabilité financière</b>							
Bonne situation financière	%	45	35	37	40	44	17.9%
Autonomie financière restreinte <sup>7</sup>	%	19	24	23	27	29	17.6%
Revenu insuffisant	%	20	25	20	16	14	-31.1%
Situation financière précaire <sup>9</sup>	%	16	16	19	16	14	-17.6%
<b>Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs</b>							
Revenu d'exploitation par unité de main-d'oeuvre	fr. / UTA	35 483	37 957	37 721	39 963	44 356	15.1%
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr. / ha	3 008	2 823	2 780	2 905	3 231	13.9%
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	10.0	8.6	8.4	9.0	9.7	11.9%
<b>Rentabilité</b>							
Rentabilité du capital total <sup>10</sup>	%	-4.9	-4.9	-4.9	-4.6	-3.7	-22.9%
Rentabilité des fonds propres <sup>11</sup>	%	-10.0	-10.1	-10.1	-9.8	-7.7	-23.0%
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale <sup>12</sup> (Moyenne)	fr. / UTAF	21 896	28 355	30 644	32 535	38 246	25.4%
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale <sup>12</sup> (Médiane)	fr. / UTAF	19 909	25 562	27 317	30 229	35 302	27.4%

<sup>1</sup> Service de dette au taux moyen des obligations de la Confédération (2000: 3.95%; 2001: 3.36%; 2002: 3.22%; 2010: 1.65%; 2011: 1.48 %; 2012: 0.66 %; 2013: 0.94%; 2014: 0.73%)

<sup>2</sup> Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

<sup>3</sup> Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus / moins variations réserves et actif animaux

<sup>4</sup> Cash flow / investissements total

<sup>5</sup> Part d'exploitations avec cash flow > investissements total

<sup>6</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et constitution de fonds propres

<sup>7</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et constitution de fonds propres

<sup>8</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et diminution des fonds propres

<sup>9</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et diminution des fonds propres

<sup>10</sup> (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

<sup>11</sup> (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

<sup>12</sup> (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

\* Ces valeurs peuvent seulement être calculées à partir de l'année 2003.

\*\* Ces valeurs peuvent seulement être calculées à partir de l'année 2003.

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

**Résultats d'exploitations selon les types d'exploitations\* 2012 / 14**

Paramètre	Unité	Moyenne	Production végétale		Garde d'animaux		
			Grandes cultures	Cultures spéciales	Lait commercial.	Vaches mères	Autre bétail bovin
Exploitations de référence	Nombre	2 667	116	99	998	190	169
Exploitations retenues	Nombre	44 921	2 941	3 517	14 048	3 268	3 455
<b>Structure des exploitations</b>							
Surface agricole utile	ha	22.24	27.24	14.80	22.54	21.24	19.03
Terres ouvertes	ha	5.73	22.35	7.30	1.17	0.98	0.50
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.71	1.19	2.51	1.69	1.33	1.44
dont: main-d'œuvre familiale	UTAF	1.21	0.88	1.18	1.32	1.10	1.19
Total vaches	Nombre	15.9	1.5	1.0	21.7	18.7	7.7
Nombre total des animaux	UGB	26.7	5.8	2.0	29.5	22.2	16.9
<b>Structure du capital</b>							
Actif total	fr.	949 397	869 777	938 108	912 319	808 228	698 332
dont: actifs circulants total	fr.	166 187	184 617	248 044	147 477	121 874	108 419
dont: actif animal total	fr.	60 217	9 816	5 097	69 772	62 599	47 785
dont: immobilisations total	fr.	722 992	675 344	684 968	695 071	623 756	542 129
dont: actif exploitation	fr.	892 495	803 638	888 876	856 282	764 465	658 918
Ratio d'endettement	%	46	42	45	46	49	48
Intérêts sur le capital propre exploitation <sup>1</sup>	fr.	3 689	3 572	3 726	3 576	3 021	2 660
<b>Compte de résultats</b>							
Prestation brute	fr.	273 732	252 016	324 010	233 489	175 440	172 956
dont paiements directs	fr.	64 090	63 632	32 885	68 160	72 491	64 635
Coûts d'exploitation	fr.	178 830	161 388	168 530	149 003	113 665	119 845
Revenu social	fr.	94 901	90 627	155 480	84 486	61 775	53 111
Frais de personnel	fr.	19 487	13 341	64 263	12 446	7 909	8 064
Service de la dette, autres charges / produits financiers	fr.	6 383	6 070	6 845	5 762	5 932	4 846
Ferme / location	fr.	7 313	9 466	10 158	6 328	4 456	3 357
Coûts réels	fr.	212 013	190 265	249 795	173 539	131 962	136 113
Revenu agricole	fr.	61 719	61 750	74 215	59 950	43 478	36 843
Revenu extra-agricole	fr.	26 737	35 483	23 662	24 036	36 161	29 732
Revenu total	fr.	88 456	97 233	97 877	83 986	79 639	66 575
Consommation privée	fr.	72 099	90 277	85 066	67 317	67 417	58 406
Constitution de fonds propres	fr.	16 358	6 956	12 811	16 670	12 222	8 169
<b>Investissements et financement</b>							
Investissements total <sup>2</sup>	fr.	59 484	68 559	44 584	59 300	43 509	40 022
Cash flow <sup>3</sup>	fr.	54 457	39 532	48 225	53 832	45 250	35 633
Rapport entre cash flow et investissements <sup>4</sup>	%	92	58	113	91	107	90
Exploitations avec excédent de financement <sup>5</sup>	%	67	59	64	69	71	70
<b>Stabilité financière</b>							
Bonne situation financière	%	41	36	37	42	42	36
Autonomie financière restreinte <sup>7</sup>	%	25	21	23	27	24	23
Revenu insuffisant	%	16	27	15	14	14	17
Situation financière précaire <sup>9</sup>	%	18	17	25	17	20	24
<b>Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs</b>							
Revenu d'exploitation par unité de main-d'oeuvre	fr. / UTA	55 549	76 015	61 855	49 932	46 448	36 920
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr. / ha	4 265	3 327	10 505	3 745	2 908	2 794
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	10.6	11.3	17.5	9.9	8.1	8.1
<b>Rentabilité</b>							
Rentabilité du capital total <sup>10</sup>	%	-1.8	0.3	-0.6	-2.8	-3.2	-5.5
Rentabilité des fonds propres <sup>11</sup>	%	-4.8	-0.7	-2.6	-6.4	-7.8	-11.9
<b>Revenu du travail par unité de main-d'oeuvre familiale<sup>12</sup> (Moyenne)</b>	<b>fr. / UTAF</b>	<b>47 857</b>	<b>66 318</b>	<b>59 688</b>	<b>42 748</b>	<b>36 888</b>	<b>28 813</b>

<sup>(1)</sup> Intérêts au taux moyen des obligations de la Confédération (2000: 3.95%; 2001: 3.36%; 2002: 3.22%; 2010: 1.65%; 2011: 1.48%; 2012: 0.66%; 2013: 0.94%; 2014: 0.73%)

<sup>(2)</sup> Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

<sup>(3)</sup> Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus / moins variations réserves et actif animaux

<sup>(4)</sup> Cash flow / investissements total

<sup>(5)</sup> Part d'exploitations avec cash flow > investissements total

<sup>(6)</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et constitution de fonds propres

<sup>(7)</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et constitution de fonds propres

<sup>(8)</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et diminution des fonds propres

<sup>(9)</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et diminution des fonds propres

<sup>(10)</sup> (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

<sup>(11)</sup> (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

<sup>(12)</sup> (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

\* Nouvelle typologie des exploitations FAT99

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

**Résultats d'exploitations selon les types d'exploitations\* 2012 / 14**

Paramètre	Unité	Moyenne	Garde d'animaux		Combiné			Autres
			Chevaux/ moutons/ chèvres	Transformation	Lait commer- cialisé / culture des champs	Vaches mères	Transformation	
Exploitations de référence	Nombre	2 667	50	67	185	61	398	335
Exploitations retenues	Nombre	44 921	2 270	1 125	2 821	1 087	4 161	6 229
<b>Structure des exploitations</b>								
Surface agricole utile	ha	22.24	14.50	14.40	31.17	27.66	22.99	24.44
Terres ouvertes	ha	5.73	0.37	1.03	16.27	12.14	7.89	8.13
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.71	1.61	1.71	1.99	1.51	1.91	1.69
dont: main-d'œuvre familiale	UTAF	1.21	1.23	1.15	1.25	1.07	1.28	1.19
Total vaches	Nombre	15.9	1.7	14.4	27.7	20.0	19.6	18.4
Nombre total des animaux	UGB	26.7	15.6	58.0	36.3	24.8	53.4	28.6
<b>Structure du capital</b>								
Actif total	fr.	949 397	717 281	1113 609	1122 809	1103 556	1239 371	1047 694
dont: actifs circulants total	fr.	166 187	126 409	209 885	189 702	203 707	199 616	175 609
dont: actif animal total	fr.	60 217	22 576	90 027	86 139	69 213	93 354	72 208
dont: immobilisations total	fr.	722 992	568 296	813 697	846 968	830 636	946 402	799 878
dont: actif exploitation	fr.	892 495	685 937	986 832	1069 349	1030 212	1180 644	978 149
Ratio d'endettement	%	46	52	44	45	46	47	46
Intérêts sur le capital propre exploitation <sup>1</sup>	fr.	3 689	2 564	4 164	4 536	4 268	4 766	4 023
<b>Compte de résultats</b>								
Prestation brute	fr.	273 732	162 047	481 927	351 105	254 754	479 757	288 042
dont paiements directs	fr.	64 090	52 997	51 528	74 790	81 657	67 672	64 079
Coûts d'exploitation	fr.	178 830	102 879	353 408	224 897	161 604	346 632	193 575
Revenu social	fr.	94 901	59 168	128 519	126 207	93 150	133 126	94 467
Frais de personnel	fr.	19 487	16 777	18 700	28 620	17 243	25 952	18 440
Service de la dette, autres charges / produits financiers	fr.	6 383	5 451	7 075	7 466	6 578	8 411	7 112
Fermage / location	fr.	7 313	3 418	10 034	12 197	8 594	8 248	8 450
Coûts réels	fr.	212 013	128 525	389 216	273 180	194 019	389 243	227 577
Revenu agricole	fr.	61 719	33 521	92 710	77 925	60 735	90 514	60 465
Revenu extra-agricole	fr.	26 737	30 361	25 033	20 973	35 135	22 062	27 117
Revenu total	fr.	88 456	63 882	117 743	98 897	95 870	112 577	87 581
Consommation privée	fr.	72 099	52 591	71 141	83 192	76 953	80 020	73 231
Constitution de fonds propres	fr.	16 358	11 292	46 602	15 705	18 917	32 557	14 350
<b>Investissements et financement</b>								
Investissements total <sup>2</sup>	fr.	59 484	44 747	124 531	57 911	67 068	79 329	63 136
Cash flow <sup>3</sup>	fr.	54 457	42 658	99 585	58 447	58 247	84 611	55 487
Rapport entre cash flow et investissements <sup>4</sup>	%	92	109	89	102	89	108	88
Exploitations avec excédent de financement <sup>5</sup>	%	67	64	67	66	64	70	65
<b>Stabilité financière</b>								
Bonne situation financière	%	41	31	45	45	45	46	40
Autonomie financière restreinte <sup>7</sup>	%	25	22	38	22	25	29	24
Revenu insuffisant	%	16	22	8	15	13	12	18
Situation financière précaire <sup>9</sup>	%	18	25	8	18	17	13	18
<b>Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs</b>								
Revenu d'exploitation par unité de main- d'œuvre	fr. / UTA	55 549	36 752	75 017	63 503	61 447	69 589	55 958
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr. / ha	4 265	4 080	8 928	4 046	3 370	5 783	3 862
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	10.6	8.6	13.1	11.8	9.0	11.3	9.6
<b>Rentabilité</b>								
Rentabilité du capital total <sup>10</sup>	%	-1.8	-6.4	1.9	-0.7	-1.0	0.6	-1.9
Rentabilité des fonds propres <sup>11</sup>	%	-4.8	-14.9	2.1	-2.5	-3.2	-0.2	-4.9
<b>Revenu du travail par unité de main- d'œuvre familiale<sup>12</sup> (Moyenne)</b>	<b>fr. / UTAF</b>	<b>47 857</b>	<b>25 184</b>	<b>76 962</b>	<b>58 585</b>	<b>52 975</b>	<b>67 063</b>	<b>47 293</b>

<sup>1</sup> Intérêts au taux moyen des obligations de la Confédération (2000: 3.95%; 2001: 3.36%; 2002: 3.22%; 2010: 1.65%; 2011: 1.48%; 2012: 0.66%; 2013: 0.94%; 2014: 0.73%)

<sup>2</sup> Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

<sup>3</sup> Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus / moins variations réserves et actif animaux

<sup>4</sup> Cash flow / investissements total

<sup>5</sup> Part d'exploitations avec cash flow > investissements total

<sup>6</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et constitution de fonds propres

<sup>7</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et constitution de fonds propres

<sup>8</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et diminution des fonds propres

<sup>9</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et diminution des fonds propres

<sup>10</sup> (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

<sup>11</sup> (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

<sup>12</sup> (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

\* Nouvelle typologie des exploitations FAT99

**Résultats d'exploitations selon les revenus du travail : toutes régions confondues 2012 / 14**

Paramètre	Unité	Moyenne	valeurs moyennes			
			1 <sup>er</sup> quartile 0 – 25%	2 <sup>e</sup> quartile 25 – 50%	3 <sup>e</sup> quartile 50 – 75%	4 <sup>e</sup> quartile 75 – 100%
Exploitations de référence	Nombre	2 667	571	684	715	697
Exploitations retenues	Nombre	44 921	11 241	11 225	11 232	11 223
<b>Structure des exploitations</b>						
Surface agricole utile	ha	22.24	16.12	20.23	23.56	29.03
Terres ouvertes	ha	5.73	2.97	3.99	5.35	10.61
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.71	1.56	1.69	1.71	1.87
dont: main-d'œuvre familiale	UTAF	1.21	1.19	1.32	1.24	1.10
Total vaches	Nombre	15.9	11.1	15.3	17.9	19.5
Nombre total des animaux	UGB	26.7	18.0	23.7	28.8	36.5
<b>Structure du capital</b>						
Actif total	fr.	949 397	762 831	858 992	979 725	1196 372
dont: actifs circulants total	fr.	166 187	112 945	150 639	180 457	220 794
dont: actif animal total	fr.	60 217	43 346	55 962	65 058	76 530
dont: immobilisations total	fr.	722 992	606 540	652 391	734 210	899 049
dont: actif exploitation	fr.	892 495	717 055	803 109	920 523	1129 612
Ratio d'endettement	%	46	51	45	44	45
Intérêts sur le capital propre exploitation <sup>1</sup>	fr.	3 689	2 676	3 393	3 907	4 781
<b>Compte de résultats</b>						
Prestation brute	fr.	273 732	166 548	224 922	285 960	417 685
dont paiements directs	fr.	64 090	47 769	60 322	68 168	80 127
Coûts d'exploitation	fr.	178 830	131 985	152 472	182 298	248 654
Revenu social	fr.	94 901	34 564	72 450	103 662	169 030
Frais de personnel	fr.	19 487	14 113	14 045	17 877	31 924
Service de la dette, autres charges / produits financ.	fr.	6 383	6 308	5 594	6 259	7 371
Fermeage / location	fr.	7 313	4 465	5 508	7 465	11 819
Coûts réels	fr.	212 013	156 870	177 620	213 900	299 769
Revenu agricole	fr.	61 719	9 678	47 303	72 061	117 916
Revenu extra-agricole	fr.	26 737	37 126	24 326	21 894	23 590
Revenu total	fr.	88 456	46 804	71 629	93 955	141 507
Consommation privée	fr.	72 099	58 181	65 532	74 240	90 466
Constitution de fonds propres	fr.	16 358	-11 377	6 097	19 715	51 041
<b>Investissements et financement</b>						
Investissements total <sup>2</sup>	fr.	59 484	49 603	57 252	55 914	75 190
Cash flow <sup>3</sup>	fr.	54 457	23 052	41 342	58 165	95 323
Rapport entre cash flow et investissements <sup>4</sup>	%	92	48	73	104	127
Exploitations avec excédent de financement <sup>5</sup>	%	67	53	66	70	79
<b>Stabilité financière</b>						
Bonne situation financière	%	41	21	40	48	54
Autonomie financière restreinte <sup>7</sup>	%	25	12	22	30	36
Revenu insuffisant	%	16	29	19	11	4
Situation financière précaire <sup>9</sup>	%	18	38	19	10	5
<b>Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs</b>						
Revenu d'exploitation par unité de main-d'oeuvre	fr. / UTA	55 549	22 117	42 971	60 479	90 432
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr. / ha	4 265	2 146	3 580	4 396	5 820
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	10.6	4.8	9.0	11.3	15.0
<b>Rentabilité</b>						
Rentabilité du capital total <sup>10</sup>	%	-1.8	-9.1	-4.8	-0.9	4.1
Rentabilité des fonds propres <sup>11</sup>	%	-4.8	-20.7	-10.2	-2.9	6.3
<b>Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale<sup>12</sup> (Moyenne)</b>	<b>fr. / UTAF</b>	<b>47 857</b>	<b>5 884</b>	<b>33 148</b>	<b>55 081</b>	<b>102 906</b>
<b>Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale<sup>12</sup> (Médiane)</b>	<b>fr. / UTAF</b>	<b>43 664</b>				

<sup>(1)</sup> Intérêts au taux moyen des obligations de la Confédération (2000: 3.95%; 2001: 3.36%; 2002: 3.22%; 2010: 1.65%; 2011: 1.48 %; 2012: 0.66 %; 2013: 0.94%; 2014: 0.73%)

<sup>2</sup> Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

<sup>3</sup> Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus / moins variations réserves et actif animaux

<sup>4</sup> Cash flow / investissements total

<sup>5</sup> Part d'exploitations avec cash flow > investissements total

<sup>6</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et constitution de fonds propres

<sup>7</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et constitution de fonds propres

<sup>8</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et diminution des fonds propres

<sup>9</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et diminution des fonds propres

<sup>10</sup> (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

<sup>11</sup> (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

<sup>12</sup> (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

**Résultats d'exploitations selon les revenus du travail : région de plaine\* 2012 / 14**

Paramètre	Unité	Moyenne	valeurs moyennes			
			1 <sup>er</sup> quartile 0 – 25%	2 <sup>e</sup> quartile 25 – 50%	3 <sup>e</sup> quartile 50 – 75%	4 <sup>e</sup> quartile 75 – 100%
Exploitations de référence	Nombre	1 116	255	282	286	293
Exploitations retenues	Nombre	20 334	5 090	5 083	5 092	5 068
<b>Structure des exploitations</b>						
Surface agricole utile	ha	23.49	18.69	21.25	24.13	29.91
Terres ouvertes	ha	10.57	7.39	8.73	10.67	15.52
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.83	1.74	1.79	1.82	1.95
dont: main-d'œuvre familiale	UTAF	1.16	1.15	1.26	1.18	1.05
Total vaches	Nombre	16.3	13.3	16.5	17.3	18.2
Nombre total des animaux	UGB	27.8	20.3	25.5	28.5	36.8
<b>Structure du capital</b>						
Actif total	fr.	1 084 317	960 842	1 046 737	1 079 110	1 251 271
dont: actifs circulants total	fr.	199 481	155 043	192 291	213 532	237 205
dont: actif animal total	fr.	60 171	48 234	56 700	63 217	72 580
dont: immobilisations total	fr.	824 665	757 565	797 747	802 361	941 486
dont: actif exploitation	fr.	1 019 639	908 682	975 785	1 013 300	1 181 453
Ratio d'endettement	%	46	52	45	43	45
Intérêts sur le capital propre exploitation <sup>1</sup>	fr.	4 238	3 315	4 119	4 455	5 066
<b>Compte de résultats</b>						
Prestation brute	fr.	334 732	231 721	289 071	348 458	470 196
dont paiements directs	fr.	59 073	45 159	53 428	61 272	76 501
Coûts d'exploitation	fr.	216 596	177 726	193 442	219 040	276 401
Revenu social	fr.	118 136	53 995	95 629	129 418	193 794
Frais de personnel	fr.	28 656	24 187	23 473	27 641	39 364
Service de la dette, autres charges / produits financ.	fr.	7 402	8 303	6 959	6 793	7 555
Fermeage / location	fr.	10 049	7 104	8 146	10 595	14 368
Coûts réels	fr.	262 703	217 320	232 020	264 069	337 688
Revenu agricole	fr.	72 029	14 401	57 051	84 390	132 508
Revenu extra-agricole	fr.	27 140	36 718	24 992	22 187	24 652
Revenu total	fr.	99 169	51 119	82 043	106 577	157 159
Consommation privée	fr.	80 941	68 089	74 739	84 439	96 555
Constitution de fonds propres	fr.	18 228	-16 970	7 304	22 138	60 604
<b>Investissements et financement</b>						
Investissements total <sup>2</sup>	fr.	69 239	69 689	67 971	60 062	79 275
Cash flow <sup>3</sup>	fr.	60 485	25 698	46 949	62 715	106 757
Rapport entre cash flow et investissements <sup>4</sup>	%	88	40	71	106	135
Exploitations avec excédent de financement <sup>5</sup>	%	66	47	65	72	82
<b>Stabilité financière</b>						
Bonne situation financière	%	41	20	38	51	55
Autonomie financière restreinte <sup>7</sup>	%	24	10	24	27	36
Revenu insuffisant	%	16	28	22	11	4
Situation financière précaire <sup>9</sup>	%	19	42	16	11	5
<b>Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs</b>						
Revenu d'exploitation par unité de main-d'oeuvre	fr. / UTA	64 694	31 073	53 253	71 045	99 547
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr. / ha	5 027	2 892	4 504	5 367	6 482
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	11.6	5.9	9.8	12.8	16.4
<b>Rentabilité</b>						
Rentabilité du capital total <sup>10</sup>	%	-0.7	-6.9	-3.1	0.3	5.2
Rentabilité des fonds propres <sup>11</sup>	%	-2.6	-16.6	-7.0	-0.6	8.3
<b>Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale<sup>12</sup> (Moyenne)</b>	<b>fr. / UTA</b>	<b>58 381</b>	<b>9 663</b>	<b>41 895</b>	<b>67 943</b>	<b>120 894</b>
<b>Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale<sup>12</sup> (Médiane)</b>	<b>fr. / UTA</b>	<b>53 503</b>				

<sup>(1)</sup> Intérêts au taux moyen des obligations de la Confédération (2000: 3.95%; 2001: 3.36%; 2002: 3.22%; 2010: 1.65%; 2011: 1.48 %; 2012: 0.66 %; 2013: 0.94%; 2014: 0.73%)

<sup>2</sup> Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

<sup>3</sup> Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus / moins variations réserves et actif animaux

<sup>4</sup> Cash flow / investissements total

<sup>5</sup> Part d'exploitations avec cash flow > investissements total

<sup>6</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et constitution de fonds propres

<sup>7</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et constitution de fonds propres

<sup>8</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et diminution des fonds propres

<sup>9</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et diminution des fonds propres

<sup>10</sup> (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

<sup>11</sup> (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

<sup>12</sup> (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

\* Région de plaine: zone de plaine

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

**Résultats d'exploitations selon les revenus du travail : région des collines\* 2012 / 14**

Paramètre	Unité	Moyenne	valeurs moyennes			
			1 <sup>er</sup> quartile 0 – 25%	2 <sup>e</sup> quartile 25 – 50%	3 <sup>e</sup> quartile 50 – 75%	4 <sup>e</sup> quartile 75 – 100%
Exploitations de référence	Nombre	832	172	206	226	228
Exploitations retenues	Nombre	12 296	3 080	3 081	3 070	3 065
<b>Structure des exploitations</b>						
Surface agricole utile	ha	20.75	14.94	19.39	21.32	27.38
Terres ouvertes	ha	3.29	2.08	2.76	2.99	5.35
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.64	1.45	1.64	1.70	1.77
dont: main-d'œuvre familiale	UTAF	1.21	1.12	1.31	1.27	1.13
Total vaches	Nombre	17.8	12.2	17.0	19.0	23.1
Nombre total des animaux	UGB	29.8	19.8	26.4	30.7	42.3
<b>Structure du capital</b>						
Actif total	fr.	916 130	717 337	826 154	952 223	1170 487
dont: actifs circulants total	fr.	152 557	108 624	134 685	168 006	199 228
dont: actif animal total	fr.	66 661	47 010	62 476	68 506	88 760
dont: immobilisations total	fr.	696 913	561 702	628 992	715 711	882 499
dont: actif exploitation	fr.	862 441	668 189	773 603	898 812	1110 795
Ratio d'endettement	%	48	55	46	46	47
Intérêts sur le capital propre exploitation <sup>1</sup>	fr.	3 428	2 336	3 176	3 710	4 496
<b>Compte de résultats</b>						
Prestation brute	fr.	259 893	157 280	219 837	269 586	393 607
dont paiements directs	fr.	62 399	44 863	59 041	64 112	81 689
Coûts d'exploitation	fr.	172 930	126 571	150 615	172 843	242 033
Revenu social	fr.	86 963	30 709	69 222	96 743	151 574
Frais de personnel	fr.	15 102	11 255	12 005	14 285	22 914
Service de la dette, autres charges / produits financ.	fr.	6 455	6 159	5 512	6 285	7 873
Ferme / location	fr.	6 113	3 760	5 175	5 626	9 910
Coûts réels	fr.	200 600	147 745	173 308	199 039	282 730
Revenu agricole	fr.	59 293	9 535	46 529	70 547	110 877
Revenu extra-agricole	fr.	26 825	41 082	23 824	21 347	20 987
Revenu total	fr.	86 118	50 617	70 353	91 894	131 865
Consommation privée	fr.	69 755	58 252	63 708	71 954	85 186
Constitution de fonds propres	fr.	16 364	-7 635	6 645	19 939	46 678
<b>Investissements et financement</b>						
Investissements total <sup>2</sup>	fr.	54 390	45 711	49 582	47 424	74 972
Cash flow <sup>3</sup>	fr.	53 577	24 927	40 987	58 462	90 134
Rapport entre cash flow et investissements <sup>4</sup>	%	98	55	85	123	121
Exploitations avec excédent de financement <sup>5</sup>	%	68	54	66	73	77
<b>Stabilité financière</b>						
Bonne situation financière	%	40	18	38	49	56
Autonomie financière restreinte <sup>7</sup>	%	26	17	21	30	36
Revenu insuffisant	%	14	23	19	10	3
Situation financière précaire <sup>9</sup>	%	20	42	22	11	4
<b>Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs</b>						
Revenu d'exploitation par unité de main-d'oeuvre	fr. / UTA	53 059	21 236	42 160	56 941	85 737
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr. / ha	4 189	2 056	3 574	4 534	5 536
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	10.1	4.6	8.9	10.8	13.6
<b>Rentabilité</b>						
Rentabilité du capital total <sup>10</sup>	%	-2.0	-9.2	-4.9	-1.2	3.7
Rentabilité des fonds propres <sup>11</sup>	%	-5.4	-22.6	-10.7	-3.5	5.7
<b>Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale<sup>12</sup> (Moyenne)</b>	<b>fr. / UTA</b>	<b>46 269</b>	<b>6 428</b>	<b>33 043</b>	<b>52 836</b>	<b>94 272</b>
<b>Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale<sup>12</sup> (Médiane)</b>	<b>fr. / UTA</b>	<b>42 076</b>				

<sup>(1)</sup> Intérêts au taux moyen des obligations de la Confédération (2000: 3.95%; 2001: 3.36%; 2002: 3.22%; 2010: 1.65%; 2011: 1.48 %; 2012: 0.66 %; 2013: 0.94%; 2014: 0.73%)

<sup>2</sup> Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

<sup>3</sup> Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus / moins variations réserves et actif animaux

<sup>4</sup> Cash flow / investissements total

<sup>5</sup> Part d'exploitations avec cash flow > investissements total

<sup>6</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et constitution de fonds propres

<sup>7</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et constitution de fonds propres

<sup>8</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et diminution des fonds propres

<sup>9</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et diminution des fonds propres

<sup>10</sup> (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

<sup>11</sup> (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

<sup>12</sup> (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

\* Région des collines: zones des collines et région de montagne I

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé



**Résultats d'exploitations selon les revenus du travail : région de montagne\* 2012 / 14**

Paramètre	Unité	Moyenne	valeurs moyennes			
			1 <sup>er</sup> quartile 0 – 25%	2 <sup>e</sup> quartile 25 – 50%	3 <sup>e</sup> quartile 50 – 75%	4 <sup>e</sup> quartile 75 – 100%
Exploitations de référence	Nombre	718	147	176	197	198
Exploitations retenues	Nombre	12 291	3 076	3 079	3 089	3 047
<b>Structure des exploitations</b>						
Surface agricole utile	ha	21.65	14.26	17.93	23.70	30.80
Terres ouvertes	ha	0.16	0.04	0.06	0.23	0.32
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.58	1.42	1.62	1.61	1.67
dont: main-d'œuvre familiale	UTAF	1.30	1.24	1.40	1.36	1.20
Total vaches	Nombre	13.5	8.6	11.3	15.2	18.9
Nombre total des animaux	UGB	21.9	15.2	18.0	24.2	30.4
<b>Structure du capital</b>						
Actif total	fr.	759 419	613 543	647 235	786 045	992 995
dont: actifs circulants total	fr.	124 742	83 471	103 276	134 568	178 143
dont: actif animal total	fr.	53 846	36 684	44 842	60 091	73 936
dont: immobilisations total	fr.	580 830	493 388	499 117	591 386	740 916
dont: actif exploitation	fr.	712 171	584 149	601 607	739 811	924 996
Ratio d'endettement	%	45	43	45	43	47
Intérêts sur le capital propre exploitation <sup>1</sup>	fr.	3 042	2 579	2 591	3 250	3 754
<b>Compte de résultats</b>						
Prestation brute	fr.	186 648	114 768	153 014	206 907	272 666
dont paiements directs	fr.	74 089	50 267	62 939	80 573	102 846
Coûts d'exploitation	fr.	122 245	96 815	104 742	131 383	156 326
Revenu social	fr.	64 404	17 953	48 272	75 524	116 339
Frais de personnel	fr.	8 703	5 623	6 187	8 496	14 565
Service de la dette, autres charges / produits financ.	fr.	4 624	4 046	4 166	4 684	5 610
Fermeage / location	fr.	3 986	2 624	3 220	4 342	5 777
Coûts réels	fr.	139 558	109 109	118 315	148 904	182 278
Revenu agricole	fr.	47 090	5 659	34 699	58 002	90 387
Revenu extra-agricole	fr.	25 982	35 904	23 662	21 337	23 001
Revenu total	fr.	73 072	41 563	58 361	79 339	113 388
Consommation privée	fr.	59 815	47 978	55 019	63 309	73 066
Constitution de fonds propres	fr.	13 258	-6 415	3 342	16 031	40 322
<b>Investissements et financement</b>						
Investissements total <sup>2</sup>	fr.	48 431	39 216	36 341	50 326	68 028
Cash flow <sup>3</sup>	fr.	45 369	23 012	31 462	49 289	78 005
Rapport entre cash flow et investissements <sup>4</sup>	%	94	59	86	98	115
Exploitations avec excédent de financement <sup>5</sup>	%	67	56	68	69	76
<b>Stabilité financière</b>						
Bonne situation financière	%	40	25	37	50	49
Autonomie financière restreinte <sup>7</sup>	%	26	11	18	32	44
Revenu insuffisant	%	17	37	20	7	3
Situation financière précaire <sup>9</sup>	%	16	27	24	10	3
<b>Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs</b>						
Revenu d'exploitation par unité de main-d'oeuvre	fr. / UTA	40 680	12 639	29 690	46 721	69 571
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr. / ha	2 972	1 251	2 692	3 182	3 776
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	9.0	3.1	8.0	10.2	12.6
<b>Rentabilité</b>						
Rentabilité du capital total <sup>10</sup>	%	-4.4	-11.9	-8.4	-3.3	2.1
Rentabilité des fonds propres <sup>11</sup>	%	-9.2	-22.0	-16.5	-6.9	2.8
<b>Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale<sup>12</sup> (Moyenne)</b>	<b>fr. / UTA</b>	<b>33 808</b>	<b>2 426</b>	<b>22 823</b>	<b>40 293</b>	<b>71 897</b>
<b>Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale<sup>12</sup> (Médiane)</b>	<b>fr. / UTA</b>	<b>30 949</b>				

<sup>(1)</sup> Intérêts au taux moyen des obligations de la Confédération (2000: 3.95%; 2001: 3.36%; 2002: 3.22%; 2010: 1.65%; 2011: 1.48 %; 2012: 0.66 %; 2013: 0.94%; 2014: 0.73%)

<sup>2</sup> Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

<sup>3</sup> Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus / moins variations réserves et actif animaux

<sup>4</sup> Cash flow / investissements total

<sup>5</sup> Part d'exploitations avec cash flow > investissements total

<sup>6</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et constitution de fonds propres

<sup>7</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et constitution de fonds propres

<sup>8</sup> Part des capitaux étrangers < 50% et diminution des fonds propres

<sup>9</sup> Part des capitaux étrangers > 50% et diminution des fonds propres

<sup>10</sup> (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

<sup>11</sup> (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

<sup>12</sup> (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

\* Région de montagne: zones de montagne II à IV

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

**Résultats d'exploitations selon les régions, types d'exploitations et quartiles 2000 / 02 – 2012 / 14**

Résultats d'exploitations, selon les régions	Unité	Ensemble des exploitations		Région de plaine		Région des collines		Région de montagne	
		2000/02	2012/14	2000/02	2012/14	2000/02	2012/14	2000/02	2012/14
Surface agricole utile	(ha)	19.09	22.24	20.01	23.49	17.96	20.75	18.68	21.65
Main-d'œuvre familiale	(UTAF)	1.29	1.21	1.25	1.16	1.26	1.21	1.37	1.30
Revenu agricole	(fr.)	56 203	61 719	67 865	72 029	50 826	59 293	41 789	47 090
Revenu extra-agricole	(fr.)	18 806	26 737	17 197	27 140	20 580	26 825	19 725	25 982
Revenu total	(fr.)	75 009	88 456	85 061	99 169	71 406	86 118	61 514	73 072
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale	(fr. / UTAf)	32 906	47 857	41 391	58 381	30 537	46 269	21 896	33 808

Résultats d'exploitations, selon les types d'exploitations	Unité	Grandes cultures		Cultures spéciales		Lait commercialisé		Vaches mères	
		2000/02	2012/14	2000/02	2012/14	2000/02	2012/14	2000/02	2012/14
Surface agricole utile	(ha)	24.23	27.24	12.57	14.80	18.65	22.54	17.27	21.24
Main-d'œuvre familiale	(UTAF)	1.10	0.88	1.36	1.18	1.34	1.32	1.10	1.10
Revenu agricole	(fr.)	69 492	61 750	73 163	74 215	50 192	59 950	39 811	43 478
Revenu extra-agricole	(fr.)	22 200	35 483	14 907	23 662	18 215	24 036	31 247	36 161
Revenu total	(fr.)	91 693	97 233	88 070	97 877	68 406	83 986	71 058	79 639
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale	(fr. / UTAf)	49 026	66 318	40 617	59 688	28 231	42 748	24 120	36 888

Résultats d'exploitations, selon les types d'exploitations	Unité	Autre bétail bovin		Chevaux/moutons/chèvres		Transformation	
		2000/02	2012/14	2000/02	2012/14	2000/02	2012/14
Surface agricole utile	(ha)	15.90	19.03	13.64	14.50	11.30	14.40
Main-d'œuvre familiale	(UTAF)	1.27	1.19	1.20	1.23	1.15	1.15
Revenu agricole	(fr.)	33 665	36 843	21 767	33 521	64 009	92 710
Revenu extra-agricole	(fr.)	21 325	29 732	29 559	30 361	17 090	25 033
Revenu total	(fr.)	54 990	66 575	51 326	63 882	81 099	117 743
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale	(fr. / UTAf)	18 432	28 813	10 267	25 184	42 428	76 962

Résultats d'exploitations, selon les types d'exploitations	Unité	Combinaison lait commercialisé / grandes cultures		Combinaison vaches mères		Combinaison transformation		Combinaison autres	
		2000/02	2012/14	2000/02	2012/14	2000/02	2012/14	2000/02	2012/14
Surface agricole utile	(ha)	24.94	31.17	21.79	27.66	19.39	22.99	20.29	24.44
Main-d'œuvre familiale	(UTAF)	1.33	1.25	1.16	1.07	1.29	1.28	1.27	1.19
Revenu agricole	(fr.)	70 405	77 925	57 703	60 735	69 752	90 514	56 658	60 465
Revenu extra-agricole	(fr.)	14 369	20 973	26 966	35 135	15 977	22 062	19 538	27 117
Revenu total	(fr.)	84 774	98 897	84 669	95 870	85 730	112 577	76 197	87 581
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale	(fr. / UTAf)	40 656	58 585	37 282	52 975	41 244	67 063	33 830	47 293

Résultats d'exploitations selon les quartiles	Unité	Moyenne							
		1 <sup>er</sup> quartile (0 – 25%)		2 <sup>e</sup> quartile (25 – 50%)		3 <sup>e</sup> quartile (50 – 75%)		4 <sup>e</sup> quartile (75 – 100%)	
		2000/02	2012/14	2000/02	2012/14	2000/02	2012/14	2000/02	2012/14
Surface agricole utile	(ha)	14.41	16.12	17.05	20.23	19.82	23.56	25.08	29.03
Main-d'œuvre familiale	(UTAF)	1.26	1.19	1.36	1.32	1.33	1.24	1.20	1.10
Revenu agricole	(fr.)	18 967	9 678	43 840	47 303	63 938	72 061	98 108	117 916
Revenu extra-agricole	(fr.)	28 621	37 126	18 171	24 326	15 535	21 894	12 888	23 590
Revenu total	(fr.)	47 588	46 804	62 011	71 629	79 473	93 955	110 996	141 507
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale	(fr. / UTAf)	4 883	5 884	23 160	33 148	37 512	55 081	68 236	102 906

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

### Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2012	2013	2014 <sup>1</sup>	2000/02– 20012/14
	ha	ha	ha	ha	%
<b>Céréales</b>	<b>178 576</b>	<b>146 935</b>	<b>147 462</b>	<b>141 052</b>	<b>-17.6</b>
<b>Céréales panifiables</b>	<b>96 527</b>	<b>84 185</b>	<b>84 445</b>	<b>82 227</b>	<b>-12.7</b>
Blé	91 045	78 540	79 134	76 707	-13.4
Epeautre	1 878	3 680	3 250	3 541	84.5
Amidonner, engrain	46	151	177	50	173.9
Seigle	3 518	1 771	1 861	1 899	-48.4
Méteil de céréales panifiable	39	43	23	30	-17.9
<b>Céréales fourragères</b>	<b>82 049</b>	<b>62 750</b>	<b>63 017</b>	<b>58 825</b>	<b>-23.4</b>
Blé	-	6 847	6 517	6 430	-
Orge	42 916	28 454	28 574	26 818	-33.6
Avoine	4 342	1 642	1 675	1 494	-61.8
Méteil de céréales fourragères	311	182	207	182	-38.7
Maïs grain	22 280	16 162	16 859	15 713	-25.9
Triticale	12 201	9 433	9 147	8 130	-23.9
Millet	-	30	38	58	-
<b>Légumineuses</b>	<b>3 514</b>	<b>3 827</b>	<b>4 111</b>	<b>4 329</b>	<b>12.9</b>
Pois protéagineux	3 165	3 473	3 619	3 759	12
Féveroles	294	305	426	493	38.6
Lupins	55	49	66	77	16.4
<b>Cultures sarclées</b>	<b>34 229</b>	<b>30 798</b>	<b>31 558</b>	<b>32 965</b>	<b>-8.9</b>
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 875	11 039	11 341	-20.6
Betteraves sucrières	17 886	19 211	19 893	21 040	9.3
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères) <sup>1</sup>	2 544	712	626	584	-74.8
<b>Oléagineux</b>	<b>18 535</b>	<b>25 928</b>	<b>27 106</b>	<b>28 686</b>	<b>43.1</b>
Colza	13 126	21 268	21 726	23 184	63.8
Tournesol	4 389	3 526	3 927	3 957	-15.1
Soja	989	1 085	1 407	1 496	26
Courges à huile	32	49	46	49	51.6
<b>Matières premières renouvelables</b>	<b>1 304</b>	<b>859</b>	<b>558</b>	<b>6</b>	<b>-63.6</b>
Colza	1 137	829	519	0	-60.5
Tournesol	35	24	33	0	-45.7
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	6	6	6	-95.5
<b>Légumes de plein champ</b>	<b>8 489</b>	<b>9 708</b>	<b>9 944</b>	<b>10 432</b>	<b>15.7</b>
<b>Maïs d'ensilage et maïs vert</b>	<b>40 652</b>	<b>46 782</b>	<b>46 334</b>	<b>46 399</b>	<b>14.5</b>
<b>Jachères vertes et florales</b>	<b>3 392</b>	<b>2 595</b>	<b>2 608</b>	<b>2 657</b>	<b>-23.3</b>
Autres terres ouvertes	1 770	2 022	2 147	4 948	71.7
<b>Terres ouvertes</b>	<b>290 462</b>	<b>269 454</b>	<b>271 828</b>	<b>271 474</b>	<b>-6.8</b>
<b>Prairies artificielles</b>	<b>117 671</b>	<b>133 153</b>	<b>131 073</b>	<b>127 953</b>	<b>11.1</b>
Autres	2 427	1 170	752	800	-62.6
<b>Terres arables total</b>	<b>410 560</b>	<b>403 777</b>	<b>403 653</b>	<b>400 227</b>	<b>-2</b>
Cultures fruitières	6 913	6 544	6 407	6 321	-6.3
Vigne	15 053	14 920	14 883	14 835	-1.2
Roseaux de Chine	257	212	240	206	-14.7
Prairies naturelles, pâturages	627 938	611 232	609 686	613 155	-2.6
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	14 378	15 054	22 760	67.1
<b>Surface agricole utile</b>	<b>1 071 131</b>	<b>1 051 063</b>	<b>1 049 923</b>	<b>1 051 183</b>	<b>-1.9</b>

<sup>1</sup> provisoire

Sources: viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS

**Taux d'autosuffisance**

Produit	2000/02	2007 <sup>r</sup>	2008 <sup>r</sup>	2009 <sup>r</sup>	2010 <sup>r</sup>	2011 <sup>r</sup>	2012 <sup>r</sup>	2013 <sup>r</sup>	2000/02- 2011/13
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
<b>Part en termes de volume:</b>									
Total céréales <sup>1</sup>		56	53	54	49	52	50	46	
Céréales fourragères <sup>2</sup>		69	58	62	56	55	54	51	
<b>Part énergétique selon le bilan alimentaire<sup>3</sup>:</b>									
Céréales total (y c. le riz)		52	58	55	56	55	57	59	
Céréales panifiables <sup>4</sup>		75	85	81	80	83	79	82	
Pommes de terre de table		90	89	92	88	95	89	76	
Sucre		73	71	83	70	94	81	64	
Graisses végétales, huiles		21	20	21	20	21	21	21	
Fruits à pépins et à noyau <sup>5</sup>		97	72	81	68	111	70	69	
Légumes		48	51	50	47	54	50	48	
Lait de consommation		97	96	95	95	95	95	96	
Beurre		88	109	114	113	111	114	101	
Fromage		120	119	117	116	116	119	117	
<b>Total lait et produits laitiers</b>		<b>117</b>	<b>126</b>	<b>122</b>	<b>119</b>	<b>118</b>	<b>118</b>	<b>115</b>	
Viande de veau		96	97	98	97	98	98	98	
Viande de bœuf		86	82	88	88	88	90	85	
Viande de porc		93	89	93	94	94	96	93	
Viande de mouton		47	47	48	48	47	45	44	
Volaille		47	46	47	48	49	49	51	
<b>Viande, poissons et crustacés<sup>6</sup></b>		<b>79</b>	<b>75</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>80</b>	<b>77</b>	
Œufs et conserves d'œufs		45	45	46	47	49	49	50	
Denrées alimentaires végétales		42	43	45	42	47	45	41	
Denrées alimentaires animales, brut		97	102	102	101	100	101	97	
Denrées alimentaires animales, net <sup>7</sup>		79	81	82	78	78	78	72	
<b>Total denrées alimentaires, brut<sup>8</sup></b>		<b>62</b>	<b>59</b>	<b>61</b>	<b>62</b>	<b>59</b>	<b>63</b>	<b>62</b>	<b>-0.4</b>
<b>Total denrées alimentaires, net<sup>7</sup></b>		<b>56</b>	<b>53</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>55</b>	<b>50</b>	<b>-3.2</b>

1 Bilan céréalier: céréales panifiables et fourragères, y compris le blé dur, sans riz

2 Bilan fourrager: produits de menerie et blé germé sur pied compris, sans les tourteaux; les modifications des réserves ne sont pas prises en considération

3 En fonction de l'énergie assimilable, selon le bilan alimentaire

4 Froment tendre, épeautre, amidonnier, engrain et seigle; sans amidon de froment

5 Pommes, poires, cerises, pruneaux et prunes, abricots et pêches

6 Viande chevaline et caprine, lapins, gibier, poissons, crustacés et mollusques compris

7 Sans les produits animaux à base d'aliments pour animaux importés

8 En fonction de l'énergie assimilable, boissons alcoolisées comprises, selon le bilan alimentaire

r Valeurs révisées en se fondant sur la méthode «Bilan alimentaire 08»

Source: Agristat

## Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2012	2013	2014	2000/02– 2012/14 %
<b>Lait</b>						
CH total	ct. / kg	79.23	59.53	64.27	66.24	-20.1
Lait transformé en fromage	ct. / kg	79.14	65.72	68.73	70.85	-13.5
<b>Bétail de boucherie<sup>1,2</sup></b>						
Vaches T3 QM	fr. / kg PM	5.18	6.27	6.82	7.37	31.7
Jeunes vaches T3 QM	fr. / kg PM	6.28	6.79	7.19	7.73	15.3
Taureaux T3 QM	fr. / kg PM	7.64	8.44	8.51	8.41	10.6
Bœufs T3 QM	fr. / kg PM	7.40	8.43	8.51	8.41	14.1
Génisses T3 QM	fr. / kg PM	7.39	8.41	8.57	8.39	14.5
Veaux T3 QM	fr. / kg PM	12.31	13.66	13.95	13.74	11.9
Porcs QM	fr. / kg PM	4.57	3.47	4.47	4.15	-11.8
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr. / kg PM	12.53	10.74	11.20	11.65	-10.6
<b>Œufs<sup>3</sup></b>						
Œufs issus d'élevage au sol	ct. / pièce	22.76	21.70	22.37	22.59	-2.4
Œufs issus d'élevage en plein air	ct. / pièce	25.46	23.03	23.80	24.08	-7.2
<b>Céréales<sup>3,4</sup></b>						
Blé panifiable, Top	fr. / 100 kg	60.23	53.00	51.00	50.50	-14.5
Blé panifiable, catégorie I	fr. / 100 kg	57.38	51.20	49.40	49.00	-13.1
Blé, fourrager	fr. / 100 kg	45.18	37.10	37.20	36.50	-18.2
Seigle, catégorie A, panifiable	fr. / 100 kg	44.24	39.70	40.40	40.40	-9.2
Orge, fourrager, 67/69	fr. / 100 kg	42.68	35.10	34.90	34.50	-18.4
Avoine, fourrager, 57/ 58	fr. / 100 kg	39.45	30.30	31.60	30.00	-22.3
Maïs grain	fr. / 100 kg	45.70	37.70	38.20	37.20	-17.5
<b>Cultures sarclées<sup>3,5</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr. / 100 kg	45.10	47.56	51.71	43.61	5.6
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr. / 100 kg	42.32	43.39	46.62	40.67	2.9
Pommes de terre destinées à la transformation	fr. / 100 kg	41.30	42.27	44.18	38.42	0.8
Pommes de terre précoces de table <sup>6</sup>	fr. / 100 kg	79.37	83.05	106.62	72.94	10.3
Betteraves sucrières	fr. / 100 kg	12.21	7.55	7.99	7.47	-37.2
<b>Oléagineux<sup>3,4</sup></b>						
Colza, variété conventionnelle	fr. / 100 kg	83.19	91.80	88.70	80.30	4.5
Tournesols, high oleic	fr. / 100 kg	84.61	102.50	98.70	91.90	15.5
<b>Fruits<sup>7</sup></b>						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I <sup>10</sup>	fr. / kg	0.98	1.05	1.12	1.02	8.2
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2011, catégorie I <sup>10</sup>	fr. / kg	0.77	1.08	1.03	1.02	35.5
Poires: Conférence, catégorie I <sup>10</sup>	fr. / kg	1.05	1.36	1.36	1.15	22.6
Abricots, toutes les catégories	fr. / kg	2.69	2.82	3.06	2.52	4.1
Cerises de table, toutes les catégories	fr. / kg	3.40	6.25	6.21	6.18	82.7
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl.	fr. / kg	1.75	2.43	2.46	2.25	36.0
Fraises	fr. / kg	5.03	6.50	6.50	6.36	28.2
<b>Légumes<sup>8</sup></b>						
Carottes (de garde) <sup>9</sup>	fr. / kg	1.09	1.25	1.43	1.53	28.7
Oignons (de garde) <sup>9</sup>	fr. / kg	1.00	1.07	1.27	1.33	22.3
Céleris-raves (de garde)	fr. / kg	1.75	2.08	2.10	2.59	29.0
Tomates rondes	fr. / kg	2.09	2.34	2.18	2.22	7.5
Laitues pommées <sup>9</sup>	fr. / pièce	0.92	1.17	1.27	1.12	29.0
Choux-fleurs	fr. / kg	2.04	2.49	2.52	2.58	24.0
Concombres pour la salade	fr. / pièce	0.98	1.15	1.22	1.11	18.4

<sup>1</sup> Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

<sup>2</sup> 2000/02: prix conventionnel

<sup>3</sup> 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

<sup>4</sup> Prix brut à la production

<sup>5</sup> Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

<sup>6</sup> Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

<sup>7</sup> Prix indicatifs à la production

<sup>8</sup> Prix indicatifs franco franco grande distribution Suisse Garantie / (PI); lavés, Ifco, sauf TVA, y c. RPLP

<sup>9</sup> Y compris frais d'emballage

<sup>10</sup> Ne s'applique pas aux excédents

Sources:

Lait, oeufs, céréales et oléagineux: OFAG

Bétail de boucherie: Proviande

Cultures sarclées: Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits: Fruit-Union suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

**Prix à la production Bio**

Produit	Unité	2002/04	2012	2013	2014	2000/02– 20012/14 %
<b>Lait</b>						
Lait biologique	ct. / kg	89.28	77.60	77.49	78.57	-12.8
<b>Bétail de boucherie<sup>1,2</sup></b>						
Taureaux d'étaal T3	fr. / kg PM	-	8.74	8.98	8.73	-
Bœuf de pâturage bio T3	fr. / kg PM	-	10.66	10.88	10.89	-
Bio Natura Beef T3	fr. / kg PM	-	11.02	11.26	11.15	-
Veaux d'étaal T3	fr. / kg PM	-	14.54	15.50	14.85	-
Porcs de boucherie	fr. / kg PM	-	7.15	7.21	7.30	-
Agneaux T3	fr. / kg PM	-	12.86	13.22	13.63	-
<b>Oeufs</b>						
Oeufs issus de l'élevage biologique	ct. / pièce	39.58	39.96	41.57	42.38	4.4
<b>Céréales<sup>2</sup></b>						
Blé panifiable	fr. / 100 kg	-	106.60	107.40	106.30	-
Epeautre, classe A, panifiable, non décortiqué	fr. / 100 kg	-	114.30	114.70	115.10	-
Blé, fourrager <sup>3</sup>	fr. / 100 kg	-	84.00	83.60	84.60	-
Orge, fourrager <sup>3</sup>	fr. / 100 kg	-	81.20	80.80	81.80	-
Maïs grain <sup>3</sup>	fr. / 100 kg	-	83.80	83.70	84.50	-
<b>Cultures sarclées<sup>4</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr. / 100 kg	85.12	92.68	104.39	89.76	12.3
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr. / 100 kg	71.95	91.71	104.39	88.78	32.0
Pommes de terre destinées à la transformation	fr. / 100 kg	72.20	77.07	79.02	74.15	6.3
Pommes de terre précoces de table <sup>5</sup>	fr. / 100 kg	108.57	138.68	202.63	149.39	50.7
<b>Oléagineux<sup>2</sup></b>						
Tournesol	fr. / 100 kg	-	-	162.30	157.70	-
<b>Légumes<sup>5</sup></b>						
Carottes (de garde) <sup>7</sup>	fr. / kg	1.93	2.15	2.23	2.53	19.3
Oignons (de garde) <sup>7</sup>	fr. / kg	2.98	3.28	3.70	3.87	21.4
Céleris-raves (de garde)	fr. / kg	3.43	3.95	4.20	4.48	22.7
Tomates rondes	fr. / kg	3.26	3.72	4.02	3.79	17.9
Laitues pommées	fr. / pièce	1.40	1.67	1.75	1.51	17.4
Choux-fleurs	fr. / kg	3.51	4.10	3.81	3.83	11.5
Concombres pour la salade	fr. / pièce	1.45	1.64	1.76	1.67	16.6

<sup>1</sup> Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

<sup>2</sup> Prix bruts à la production, Bio Bourgeon

<sup>3</sup> Prix bruts à la production, Bio Bourgeon / reconversion

<sup>4</sup> Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

<sup>5</sup> Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

<sup>6</sup> Prix indicatifs franco franco grande distribution; lavés, Ifco, sauf TVA, y c. RPLP

<sup>7</sup> Y compris frais d'emballage

Sources:

Lait, Oeufs: OFAG

Bétail de boucherie: Bio Suisse, Mutterkuh Schweiz, MGB

Céréales et oléagineux: Bio Suisse

Cultures sarclées: Swisspatat (Pommes de terre)

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

**Prix dans le libre-service et la livraison en gros, sans le bio**

Produit	Unité	2013	2014	2013	Part de marché
				2014	en quantité sur l'ensemble du segment (2014)
				%	%
<b>Lait<sup>1</sup> et produits laitiers<sup>2, 3, 4, 5</sup></b>					
Lait entier pasteurisé, emballé	fr. / l	-	1.45	-	1.2
Lait entier UHT standardisé 35 g	fr. / l	-	1.25	-	54.8
Lait «drink» pasteurisé, emballé	fr. / l	-	1.49	-	0.5
Lait écrémé UHT	fr. / l	-	1.16	-	1.3
Emmentaler surchoix	fr. / kg	-	17.90	-	0.1
Gruyère surchoix	fr. / kg	-	19.99	-	0.0
Tilsiter surchoix	fr. / kg	-	13.74	-	0.5
Camembert 60% (ES)	fr. / kg	-	19.04	-	0.3
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr. / kg	-	18.68	-	0.5
Mozzarella	fr. / kg	-	8.41	-	19.6
Beurre de choix	fr. / kg	-	13.35	-	25.9
Le beurre (beurre de cuisine)	fr. / kg	-	12.15	-	31.9
Crème entière, emballée	fr. / l	-	6.09	-	40.3
Crème à café, emballée	fr. / l	-	4.02	-	24.9
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr. / kg	-	3.67	-	33.6
<b>Viande de bœuf</b>					
<b>31.0</b>					
Entrecôte	fr. / kg	-	33.64	-	5.3
Steak	fr. / kg	-	24.74	-	1.2
Rôti d'épaule	fr. / kg	-	15.61	-	1.1
Viande hachée	fr. / kg	-	10.29	-	3.9
<b>Viande de veau<sup>6</sup></b>					
<b>11.1</b>					
Côtelettes	fr. / kg	-	39.57	-	0.3
Rôti d'épaule	fr. / kg	-	24.99	-	0.9
Ragoût	fr. / kg	-	19.51	-	0.9
<b>Viande de porc<sup>8</sup></b>					
<b>36.9</b>					
Entrecôte	fr. / kg	-	11.32	-	2.3
Steak	fr. / kg	-	19.26	-	0.5
Rôti d'épaule	fr. / kg	-	10.64	-	0.5
Ragoût d'épaule	fr. / kg	-	10.50	-	1.0
<b>Viande d'agneau suisse, fraîche<sup>6</sup></b>					
<b>2.0</b>					
Gigot abec l'os du bassin	fr. / kg	-	19.76	-	0.3
Côtelettes	fr. / kg	-	48.86	-	0.0
<b>Poulets<sup>5</sup></b>					
<b>12.8</b>					
suisse, frais	fr. / kg	-	7.21	-	1.2
Poitrine	fr. / kg	-	18.97	-	6.4
Cuisse	fr. / kg	-	8.04	-	2.8
<b>Œufs<sup>7</sup></b>					
<b>0.0</b>					
Œufs frais d'élevage au sol	ct. / pièce	40.56	40.70	0.4	15.1
Œufs cuits d'élevage au sol	ct. / pièce	51.20	51.22	0.0	3.6
Œufs frais d'élevage en plein air	ct. / pièce	43.68	43.24	-1.0	19.0
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct. / pièce	64.76	64.34	-0.6	0.3
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct. / pièce	31.49	30.67	-2.6	39.6
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct. / pièce	42.69	42.27	-1.0	13.5
<b>Pommes de terre<sup>8</sup></b>					
<b>0.0</b>					
Pommes de terre de table à chair ferme	fr. / kg	1.29	1.23	-4.4	31.8
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr. / kg	1.26	1.16	-8.2	7.7
Raclette	fr. / kg	1.29	1.15	-10.9	8.0
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr. / kg	1.10	1.25	14.2	15.9
Pommes de terre précoces de table	fr. / kg	2.27	1.89	-16.7	0.1
<b>Légumes (consommation à l'état frais, suisses et étrangers)<sup>9</sup></b>					
<b>0.0</b>					
Carottes (de garde)	fr. / kg	1.42	1.50	5.7	26.4
Oignons (de garde)	fr. / kg	1.78	1.81	1.8	1.5
Tomates rondes	fr. / kg	1.70	1.99	17.4	16.1
Laitues pommées <sup>10</sup>	fr. / kg	-	4.78	-	2.7
Choux-fleurs	fr. / kg	2.72	2.55	-6.4	3.4
Concombres pour la salade <sup>11</sup>	fr. / kg	2.40	2.88	20.0	8.4

<sup>1</sup> Part de marché calculée pour le lait de consommation vendu dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>2</sup> Part de marché calculée pour le fromage vendu dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>3</sup> Part de marché calculée pour le beurre vendu dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>4</sup> Part de marché calculée pour la crème de consommation vendue dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>5</sup> Part de marché calculée pour le yogourt vendu dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>6</sup> Part de marché calculée pour la viande fraîche vendue dans le commerce de gros

<sup>7</sup> Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le commerce de gros

<sup>8</sup> Part de marché calculée pour les pommes de terre de table crues vendues dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>9</sup> Part de marché calculée pour les légumes frais vendus dans le commerce de gros

<sup>10</sup> Facteur de conversion: 1 pièce = 0,3kg

<sup>11</sup> Facteur de conversion: 1 pièce = 0,5kg

Sources:

Grossopanel AG, Stans

**Prix dans le libre-service et la livraison en gros, bio**

Produit	Unité	2013	2014	Part de marché	
				2013 2014	en quantité sur l'en- semble du segment (2014)
				%	%
<b>Viande de bœuf<sup>1</sup></b>					
Entrecôte, en tranches	fr. / kg	-	48.50	-	>0,1
Viande hachée	fr. / kg	-	17.35	-	>0,1
<b>Viande de veau<sup>1</sup></b>					
Côtelettes, coupées	fr. / kg	-	42.72	-	>0,1
Rôti d'épaule	fr. / kg	-	23.82	-	0.08
Ragoût	fr. / kg	-	28.16	-	>0,1
<b>Viande de porc<sup>1</sup></b>					
Rôti d'épaule	fr. / kg	-	19.60	-	>0,1
<b>Œufs<sup>2</sup></b>					
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct. / pièce	63.46	59.93	-5.6	1.2
<b>Pommes de terre<sup>3</sup></b>					
Pommes de terre de table à chair ferme	fr. / kg	2.16	2.26	4.4	0.06
Pommes de terre précoces de table	fr. / kg	2.76	2.72	-1.7	0.02
<b>Légumes (consommation à l'état frais, suisses et étrangers)<sup>4</sup></b>					
Carottes (de garde)	fr. / kg	3.24	3.01	-7.2	0.03
Oignons (de garde)	fr. / kg	3.96	4.20	6.0	0.02
Tomates rondes	fr. / kg	2.56	3.36	30.9	0.03
Laitues pommées <sup>5</sup>	fr. / kg	-	9.46	-	0.01
Choux-fleurs	fr. / kg	5.36	6.34	18.4	0.01
Concombres pour la salade <sup>6</sup>	fr. / kg	4.27	6.77	58.8	0.02

<sup>1</sup> Part de marché calculée pour la viande fraîche vendue dans le commerce de gros

<sup>2</sup> Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le commerce de gros

<sup>3</sup> Part de marché calculée pour les pommes de terre de table crues vendues dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>4</sup> Part de marché calculée pour les légumes frais vendus dans le commerce de gros

<sup>5</sup> Facteur de conversion: 1 pièce = 0,3kg

<sup>6</sup> Facteur de conversion: 1 pièce = 0,5kg

Sources:

Grossopanel AG, Stans



### Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2012	2013	2014	2000/02- 2012/14 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr. / l	1.55	1.42	1.45	1.49	-6.4
Lait entier UHT standardisé 35 g <sup>1</sup>	fr. / l	1.55	1.25	1.26	1.32	-17.7
Lait «drink» pasteurisé, emballé	fr. / l	1.55	1.40	1.42	1.46	-7.7
Lait écrémé UHT	fr. / l	1.44	1.47	1.49	1.53	4.2
Emmentaler surchoix	fr. / kg	20.37	16.36	16.72	18.61	-15.4
Gruyère surchoix	fr. / kg	20.47	19.08	19.06	19.44	-6.2
Tilsiter surchoix	fr. / kg	17.66	14.61	15.14	16.58	-12.5
Camembert 60% (ES)	fr. / 125 g	2.68	2.28	2.33	2.38	-13.2
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr. / 150 g	3.50	3.32	3.37	3.42	-3.7
Mozzarella	fr. / 150 g	2.35	1.48	1.47	1.52	-36.5
Beurre de choix	fr. / 200 g	3.10	2.94	2.98	3.04	-3.5
Le beurre (beurre de cuisine)	fr. / 250 g	3.01	3.00	3.05	3.15	1.9
Crème entière, emballée	fr. / 1/2 l	4.89	3.24	3.27	3.34	-32.8
Crème à café, emballée	fr. / 1/2 l	2.52	1.83	1.82	1.84	-27.2
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr. / 180 g	0.69	0.61	0.57	0.56	-16.1
<b>Viande de bœuf</b>						
Entrecôtes, en tranches	fr. / kg	49.80	63.30	65.51	67.18	31.2
Steak	fr. / kg	38.77	45.52	46.66	45.48	18.3
Rôti d'épaule	fr. / kg	26.68	30.40	31.86	31.73	17.4
Viande hachée	fr. / kg	15.47	16.43	16.56	18.10	10.1
<b>Viande de veau</b>						
Côtelettes, coupées	fr. / kg	40.89	47.02	50.49	51.44	21.4
Rôti d'épaule	fr. / kg	34.44	34.92	36.66	39.02	7.0
Ragoût	fr. / kg	28.68	32.12	34.83	37.33	21.2
<b>Viande de porc</b>						
Côtelettes, coupées	fr. / kg	20.31	17.92	20.94	19.82	-3.7
Steak	fr. / kg	26.06	24.32	26.60	26.25	-1.3
Rôti d'épaule	fr. / kg	19.09	16.88	18.22	18.62	-6.2
Ragoût d'épaule	fr. / kg	18.02	15.75	16.02	16.44	-10.8
<b>Viande d'agneau suisse, fraîche</b>						
Gigot avec l'os du bassin	fr. / kg	27.85	33.23	34.12	36.01	23.7
Côtelettes, coupées	fr. / kg	34.21	34.64	35.33	36.16	3.4
<b>Produit à la base de viande</b>						
Jambon de derrière, en tranches	fr. / kg	28.62	28.50	30.53	31.18	5.1
Cervelat	fr. / 100 g	1.16	0.95	0.95	0.98	-16.8
Saucisses de Vienne	fr. / 100 g	1.56	1.40	1.37	1.43	-10.4
Saucisse de veau	fr. / 100 g	1.76	1.73	1.68	1.68	-3.3
Salami suisse I, coupé	fr. / 100 g	3.82	4.78	4.85	4.92	26.8
<b>Poulet</b>						
suisse, frais	fr. / kg	8.99	9.06	9.05	8.81	-0.2
Poitrine	fr. / kg	-	32.54	31.94	29.80	-
Cuisse	-	-	13.10	12.99	11.15	-
<b>Oeufs<sup>1</sup></b>						
Oeufs frais d'élevage au sol	ct. / pièce	47.76	44.79	45.05	45.13	-5.8
Oeufs cuits d'élevage au sol	ct. / pièce	57.01	58.80	60.23	59.87	4.6
Oeufs frais d'élevage en plein air	ct. / pièce	61.99	61.10	61.77	63.24	0.1
Oeufs cuits d'élevage en plein air	ct. / pièce	75.40	80.89	82.65	83.74	9.3
Oeufs frais importés d'élevage au sol	ct. / pièce	31.00	29.75	30.15	28.89	-4.5
Oeufs cuits importés d'élevage au sol	ct. / pièce	39.97	34.96	33.87	32.00	-15.9
<b>Farine et pain<sup>2</sup></b>						
Farine bise	fr. / kg	-	1.86	1.92	1.87	-
Farine mi-blanche	fr. / kg	-	1.93	1.95	1.98	-
Farine blanche	fr. / kg	-	1.73	1.76	1.76	-
Farine dans le segment des bas prix	fr. / kg	-	0.90	0.90	0.89	-
Pain bis	fr. / kg	-	2.20	2.24	2.26	-
Pain mi-blanc	fr. / kg	-	2.37	2.33	2.35	-
<b>Pommes de terre<sup>3</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr. / kg	1.96	1.65	1.67	1.54	-17.1
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr. / kg	1.79	1.67	1.67	1.66	-6.5
Raclette	fr. / kg	1.79	1.80	1.82	1.60	-2.4
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr. / kg	1.71	1.57	1.62	1.56	-7.6
Pommes de terre précoces de table	fr. / kg	1.82	1.88	2.29	1.75	8.4
<b>Sucre cristallisé</b>	<b>fr. / kg</b>	<b>1.43</b>	<b>1.21</b>	<b>1.19</b>	<b>1.18</b>	<b>-16.8</b>
<b>Fruits<sup>4</sup></b>						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I	fr. / kg	3.53	3.11	3.34	3.43	-6.7
Poires, Conférence, catégorie I	fr. / kg	3.73	3.48	3.90	3.73	-0.7
Abricots, catégorie I	fr. / kg	5.24	7.02	7.02	7.29	35.7
Cerises, catégorie I	fr. / kg	9.43	12.57	11.08	10.56	20.9
Pruneaux, catégorie I	fr. / kg	3.83	4.89	4.55	4.29	19.5
Fraises	fr. / kg	10.03	12.00	12.61	12.74	24.1
<b>Légumes<sup>4</sup></b>						
Carottes (de garde)	fr. / kg	2.00	2.10	2.39	2.49	16.3
Oignons (de garde)	fr. / kg	2.20	2.15	2.40	2.42	5.6
Céleris-raves (de garde)	fr. / kg	3.59	4.11	4.65	4.94	27.2
Tomates rondes	fr. / kg	3.48	3.54	3.76	3.79	6.2
Laitues pommées	fr. / pièce	1.72	1.76	1.84	1.72	3.1
Choux-fleurs	fr. / kg	3.95	3.67	4.15	3.89	-1.2
Concombres pour la salade	fr. / pièce	1.60	1.48	1.52	1.42	-7.9

<sup>1</sup> 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

<sup>2</sup> Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme.

<sup>3</sup> 2000/02: les données de 2005 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

<sup>4</sup> Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre, fruits et légumes: OFAG

**Prix à la consommation bio**

Produit	Unité	2002/04	2012	2013	2014	2000/02– 20012/14 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	-	1.76	1.76	1.78	-
Lait entier UHT standardisé	1 l	-	1.79	1.79	1.81	-
Lait «drink» pasteurisé, emballé	1 l	-	1.73	1.73	1.78	-
Emmentaler	1 kg	-	19.21	18.93	19.34	-
Gruyère	1 kg	-	20.51	20.51	21.73	-
Tilsiter	1 kg	-	19.66	19.66	19.73	-
Mozzarella	150 g	-	2.25	2.22	2.13	-
Beurre de choix	200 g	-	3.73	3.73	3.78	-
Crème entière, emballée	2 dl	-	2.61	2.61	2.63	-
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	-	0.87	0.75	0.74	-
<b>Viande de bœuf<sup>1</sup></b>						
Entrecôtes, en tranches	fr. / kg	-	71.49	75.36	78.74	-
Steak	fr. / kg	-	50.85	53.62	54.66	-
<b>Viande de veau<sup>1</sup></b>						
Steak d'aloyau	fr. / kg	-	78.90	83.72	84.21	-
Steak	fr. / kg	-	76.48	81.12	83.43	-
<b>Viande de porc<sup>1</sup></b>						
Tranches, filet	fr. / kg	-	44.53	44.15	45.47	-
Côtelettes, coupées	fr. / kg	-	25.94	25.44	26.05	-
Steak	fr. / kg	-	38.26	39.03	39.11	-
<b>Produit à base de viande<sup>1</sup></b>						
Saucisses de Vienne	fr. / 100 g	-	1.80	1.71	1.80	-
Saucisse de veau	fr. / 100 g	-	4.95	5.23	5.31	-
Salami suisse I, coupé	fr. / 100 g	-	2.29	2.27	2.29	-
<b>Poulet<sup>1</sup></b>						
suisse, frais	fr. / kg	-	18.66	18.69	18.74	-
Poitrine	fr. / kg	-	55.54	56.56	52.99	-
<b>Œufs</b>						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct. / pièce	80.49	79.94	81.13	82.12	0.7
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct. / pièce	92.69	90.88	94.23	93.69	0.3
<b>Pommes de terre<sup>2</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr. / kg	2.70	2.95	2.93	2.88	8.2
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr. / kg	2.84	2.86	3.05	3.03	4.6
Raclette	fr. / kg	3.03	2.70	3.08	3.01	-3.5
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr. / kg	2.69	2.84	3.01	3.02	10.0
Pommes de terre précoces de table	fr. / kg	2.96	2.91	4.51	3.19	19.6
<b>Fruits<sup>3</sup></b>						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I	fr. / kg	5.66	5.81	5.99	6.24	6.3
Poires, Conférence, catégorie I	fr. / kg	5.75	5.88	5.98	6.15	4.4
Abricots, catégorie I	fr. / kg	8.87	9.40	10.45	10.15	12.7
Cerises, catégorie I	fr. / kg	12.34	13.18	14.95	13.93	13.6
Pruneaux, catégorie I	fr. / kg	6.18	8.24	8.66	9.28	41.2
Fraises	fr. / kg	16.05	15.33	14.36	15.02	-7.2
<b>Légumes<sup>3</sup></b>						
Carottes (de garde)	fr. / kg	3.52	3.33	3.67	3.87	3.0
Oignons (de garde)	fr. / kg	5.24	5.02	5.68	5.80	5.0
Céleris-raves (de garde)	fr. / kg	6.13	7.06	7.99	8.21	26.5
Tomates rondes	fr. / kg	6.42	5.66	5.60	6.25	-9.0
Laitues pommées	fr. / pièce	2.69	2.89	3.04	2.92	9.8
Choux-fleurs	fr. / kg	6.63	6.82	6.64	6.30	-0.8
Concombres pour la salade	fr. / pièce	3.02	2.48	2.60	2.59	-15.3

<sup>1</sup> 2011: sept. à déc.

<sup>2</sup> Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005

<sup>3</sup> Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

## Prix à la consommation panier

Panier		2013	2014	Variation année précédente <sup>1</sup>	
		fr.	fr.	fr.	%
<b>Lait entier</b>	13 litres	17.6043967	18.2621539	<b>0.65775719</b>	<b>0.03736323</b>
Gruyère	800 g	14.0677714	14.3209359	0.25316452	0.01799606
<b>Raclette</b>	550 g	10.9243339	11.6052026	<b>0.68086865</b>	<b>0.06232587</b>
<b>Mozzarella</b>	500 g	4.89299094	5.07641326	<b>0.18342231</b>	<b>0.03748675</b>
<b>Emmentaler</b>	300 g	4.57853036	5.09633671	<b>0.51780635</b>	<b>0.11309444</b>
Le beurre, beurre de cuisine	4 plaques	12.2080271	12.6019376	0.39391047	0.03226651
Demi-crème	1 litre	4.90078819	5.05627482	0.15548663	0.03172686
Yoghourt des fruits, baies	9 pots	5.16989122	5.08416382	-0.0857274	-0.0165821
<b>Yoghourt nature</b>	8 pots	3.6461335	3.50842892	<b>-0.1377046</b>	<b>-0.0377673</b>
<b>Viande hachée de boeuf</b>	700 g	11.5914276	12.6677538	<b>1.07632619</b>	<b>0.09285536</b>
<b>Cotelettes de porc</b>	450 g	9.4239945	8.91926997	<b>-0.5047245</b>	<b>-0.0535574</b>
Steak de porc, cuisses	350 g	9.31168376	9.18862531	-0.1230585	-0.0132155
Jambon de derrière cuit	950 g	29.0071226	29.6219712	0.61484861	0.02119647
Jambon d'Italie	450 g	8.46476315	8.52711985	0.06235671	0.00736662
<b>Cervelas</b>	5 paires	9.83814332	10.7284618	<b>0.8903185</b>	<b>0.0904966</b>
<b>Saucisse de Vienne</b>	7 paires	10.0377736	10.4890792	<b>0.45130557</b>	<b>0.04496072</b>
Salami CH	300 g	14.5404316	14.7497577	0.20932611	0.01439614
<b>Poitrine de poulet</b>	500 g	15.9714958	14.8978886	<b>-1.0736073</b>	<b>-0.0672202</b>
Oeufs élevage en plein air	2 boîtes de 10 ; 1 boîte de 6	15.2318954	15.4330333	0.20113786	0.01320504
<b>Pommes de terre</b>	5.5 kg	8.9931446	8.58885996	<b>-0.4042846</b>	<b>-0.0449548</b>
Tomates	4 kg	16.8740928	17.2304809	0.35638808	0.02112043
<b>Carottes</b>	3.5 kg	8.29714409	8.70708351	<b>0.40993942</b>	<b>0.04940729</b>
Oignons	1.5 kg	3.55133043	3.62172181	0.07039139	0.01982113
<b>Laitue eisberg</b>	1 pièce	1.6522123	1.42371915	<b>-0.2284932</b>	<b>-0.1382953</b>
<b>Concombres</b>	3 pièces	4.51665744	4.26158464	<b>-0.2550728</b>	<b>-0.0564738</b>
<b>Choux-fleurs</b>	1 pièce	4.18190222	3.90194919	<b>-0.279953</b>	<b>-0.0669439</b>
<b>Laitue pommée</b>	2 pièces	3.7124941	3.4512937	<b>-0.2612004</b>	<b>-0.0703571</b>
<b>Chicorée</b>	3 pièces	2.40556249	2.30610586	<b>-0.0994566</b>	<b>-0.0413444</b>
Pommes	5.5 kg	19.1176164	19.0476794	-0.0699369	-0.0036582
<b>Poires</b>	1.5 kg	4.91848911	5.13292993	<b>0.21444081</b>	<b>0.04359892</b>
Bananes	5 kg	14.3337439	14.6671844	0.33344052	0.02326263
Oranges	3.5 kg	9.40678831	9.63461105	0.22782274	0.02421897
Pain noir	2.5 kg (500 g ou 1 kg)	5.5875	5.625	0.0375	0.00671141
Pain mi-blanc	1.5 kg (500 g ou 1 kg)	3.48625	3.51	0.02375	0.00681248
<b>Total</b>		<b>322.446523</b>	<b>326.945012</b>	<b>4.49848881</b>	<b>0.01395112</b>

<sup>1</sup> Les chiffres figurant en gras indiquent un changement supérieur à 3,5%

Source : OFAG, secteur Observation du marché

**Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation**

Produit	2000/02	2012	2013	2014 <sup>1</sup>	2000/02– 20012/14
	ha	ha	ha	ha	%
<b>Céréales</b>	<b>178 576</b>	<b>146 935</b>	<b>147 462</b>	<b>141 052</b>	<b>-17.6</b>
<b>Céréales panifiables</b>	<b>96 527</b>	<b>84 185</b>	<b>84 445</b>	<b>82 227</b>	<b>-12.7</b>
Blé	91 045	78 540	79 134	76 707	-13.4
Epeautre	1 878	3 680	3 250	3 541	84.5
Amidonnié, engrain	46	151	177	50	173.9
Seigle	3 518	1 771	1 861	1 899	-48.4
Méteil de céréales panifiable	39	43	23	30	-17.9
<b>Céréales fourragères</b>	<b>82 049</b>	<b>62 750</b>	<b>63 017</b>	<b>58 825</b>	<b>-23.4</b>
Blé	-	6 847	6 517	6 430	-
Orge	42 916	28 454	28 574	26 818	-33.6
Avoine	4 342	1 642	1 675	1 494	-61.8
Méteil de céréales fourragères	311	182	207	182	-38.7
Maïs grain	22 280	16 162	16 859	15 713	-25.9
Triticale	12 201	9 433	9 147	8 130	-23.9
Millet	-	30	38	58	-
<b>Légumineuses</b>	<b>3 514</b>	<b>3 827</b>	<b>4 111</b>	<b>4 329</b>	<b>12.9</b>
Pois protéagineux	3 165	3 473	3 619	3 759	12
Féveroles	294	305	426	493	38.6
Lupins	55	49	66	77	16.4
<b>Cultures sarclées</b>	<b>34 229</b>	<b>30 798</b>	<b>31 558</b>	<b>32 965</b>	<b>-8.9</b>
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 875	11 039	11 341	-20.6
Betteraves sucrières	17 886	19 211	19 893	21 040	9.3
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	712	626	584	-74.8
<b>Oléagineux</b>	<b>18 535</b>	<b>25 928</b>	<b>27 106</b>	<b>28 686</b>	<b>43.1</b>
Colza	13 126	21 268	21 726	23 184	63.8
Tournesol	4 389	3 526	3 927	3 957	-15.1
Soja	989	1 085	1 407	1 496	26
Courges à huile	32	49	46	49	51.6
<b>Matières premières renouvelables</b>	<b>1 304</b>	<b>859</b>	<b>558</b>	<b>6</b>	<b>-63.6</b>
Colza	1 137	829	519	0	-60.5
Tournesol	35	24	33	0	-45.7
Autres (kéraf, chanvre, etc.)	132	6	6	6	-95.5
<b>Légumes de plein champ</b>	<b>8 489</b>	<b>9 708</b>	<b>9 944</b>	<b>10 432</b>	<b>15.7</b>
<b>Maïs d'ensilage et maïs vert</b>	<b>40 652</b>	<b>46 782</b>	<b>46 334</b>	<b>46 399</b>	<b>14.5</b>
<b>Jachères vertes et florales</b>	<b>3 392</b>	<b>2 595</b>	<b>2 608</b>	<b>2 657</b>	<b>-23.3</b>
Autres terres ouvertes	1 770	2 022	2 147	4 948	71.7
<b>Terres ouvertes</b>	<b>290 462</b>	<b>269 454</b>	<b>271 828</b>	<b>271 474</b>	<b>-6.8</b>
<b>Prairies artificielles</b>	<b>117 671</b>	<b>133 153</b>	<b>131 073</b>	<b>127 953</b>	<b>11.1</b>
Autres	2 427	1 170	752	800	-62.6
<b>Terres arables total</b>	<b>410 560</b>	<b>403 777</b>	<b>403 653</b>	<b>400 227</b>	<b>-2</b>
Cultures fruitières	6 913	6 544	6 407	6 321	-6.3
Vigne	15 053	14 920	14 883	14 835	-1.2
Roseaux de Chine	257	212	240	206	-14.7
Prairies naturelles, pâturages	627 938	611 232	609 686	613 155	-2.6
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	14 378	15 054	22 760	67.1
<b>Surface agricole utile</b>	<b>1 071 131</b>	<b>1 051 063</b>	<b>1 049 923</b>	<b>1 051 183</b>	<b>-1.9</b>

<sup>1</sup> provisoire

Sources: viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS

## Production

Produit	Unité	2000/02	2012	2013	2014	2000/02– 2012/14 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait de consommation	t	505 764	481 321	480 552	471 527	-5.5
Crème	t	68 213	69 688	70 820	69 080	2.4
Beurre	t	40 247	50 642	46 630	48 436	20.7
Poudre de lait	t	47 152	56 075	48 101	57 009	13.9
Fromage	t	166 668	181 180	182 705	185 331	9.8
<b>Viande et œufs</b>						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 357	111 926	112 900	11.2
Viande de veau	t PM	34 202	31 918	31 026	30 301	-9.1
Viande de porc	t PM	231 645	242 708	235 483	242 024	3.6
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 007	4 798	4 940	-15.1
Viande de chèvre	t PM	534	529	508	466	-6.2
Viande de cheval	t PM	1 164	852	747	691	-34.4
Volaille	t poids de vente	29 435	48 627	51 013	54 023	74.0
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	765	812	837	16.8
<b>Céréales</b>		<b>1 112 267</b>	<b>920 465</b>	<b>837 936</b>	<b>964 473</b>	<b>-18.4</b>
blé tendre	t	521 667	444 107	413 068	474 773	-14.9
blé fourrager	t	-	56 886	53 498	60 611	-
Seigle	t	20 833	10 487	10 257	12 923	-46.1
Orge	t	255 500	184 141	164 839	201 123	-28.2
Avoine	t	22 533	8 765	7 934	8 757	-62.3
Maïs grain	t	206 333	146 505	123 916	138 474	-33.9
Triticale	t	75 067	55 147	50 424	50 538	-30.7
Autres	t	10 333	14 427	14 000	17 274	47.4
<b>Cultures sarclées</b>						
Pommes de terre	t	539 933	447 000	363 800	504 000	-18.8
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 672 761	1 376 289	1 924 260	28.6
<b>Oléagineux</b>		<b>59 956</b>	<b>81 811</b>	<b>85 202</b>	<b>107 947</b>	<b>52.9</b>
Colza	t	43 684	69 057	72 510	93 945	79.7
Tournesol	t	12 972	9 248	8 641	9 730	-29.0
Autres	t	3 300	3 506	4 051	4 272	19.5
<b>Fruits (de table)</b>						
Pommes	t	99 540 (2)	117 022	109 242	126 174	13.7 (3)
Poires	t	15 523 (2)	15 760	15 764	19 843	4. (3)
Abricots	t	1 485 (2)	6 440	6 565	7 490	341.1 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 403	1 643	3 412	16.3 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	2 218	3 330	3 826	25. (3)
Fraises	t	5 064	6 741	6 995	8 725	47.8
<b>Légumes (frais)</b>						
Carottes (carottes jaunes incl.)		56 474	68 614	60 458	60 940	12.2
Oignons (tous)	t	26 126	43 195	40 459	39 209	56.8
Céleris-raves	t	10 359	14 251	10 662	10 885	15.2
Tomates (toutes)	t	30 398	48 180	50 399	48 807	61.6
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	12 885	13 646	14 429	-17.3
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	8 423	7 309	7 263	18.4
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	11 971	12 493	13 754	44.4
<b>Vin</b>						
Vin rouge	hl	574 245	505 030	440 904	489 721	-16.7
Vin blanc	hl	613 076	498 835	397 725	443 928	-27.1

<sup>1</sup> provisoire

<sup>2</sup> moyenne des années 2000/03

<sup>3</sup> Variation 2000/03 - 2011/14

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

**Commerce extérieur**

Produit	2000/2002		2012		2013		2014		2000/02– 2012/14	
	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	% Impor- tations
<b>Lait et produits laitiers</b>										
Lait	19	22 919	1 837	23 933	3 725	21 742	3 054	22 567	15 015.8	- 0.8
Yoghourts	3 494	148	5 277	11 837	5 156	11 442	4 875	10 505	46.0	7 509.0
Crème	918	246	2 578	1 759	1 814	1 783	1 322	1 422	107.4	571.7
Beurre	447	4 960	7 352	120	61	640	3 126	207	685.3	- 93.5
Poudre de lait	11 688	1 076	18 302	534	5 658	469	11 717	489	1.7	- 53.8
Fromage et séré	52 295	31 087	62 457	50 852	62 883	52 149	63 677	53 845	20.5	68.2
<b>Viande, œufs et poissons<sup>5)</sup></b>										
Viande de bœuf	876	7 849	1 991	19 697	1 788	25 813	4 638	23 200	220.2	191.8
Viande de veau	0	1 115	34	517	63	573	36	632	-	- 48.5
Viande de porc	249	9 753	3 278	9 664	1 449	14 892	2 404	13 630	854.7	30.5
Viande de mouton	0	6 940	9	5 958	3	5 960	1	6 161	-	- 13.2
Viande de chèvre	0	359	0	281	9	227	0	270	-	- 27.7
Viande de cheval	0	4 117	0	4 990	0	4 209	0	3 448	-	2.4
Volaille <sup>4</sup>	332	42 770	1 876	45 279	1 753	44 532	1 389	46 266	404.3	6.1
Sous-produits d'abattage <sup>3</sup>			20 928	16 387	19 865	16 827	19 264	17 494	-	-
Œufs	0	24 831	50	32 331	83	32 483			-	- 13.0
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	391	68 526	582	73 682	700	71 931	569.2	105.4
<b>Céréales</b>										
Blé	74	284 629	98	390 305	167	436 837	908	419 905	426.9	46.0
Seigle	1	7 250	0	2 444	51	10 293	0	5 856	1 628.8	- 14.5
Orge	11	52 079	291	48 532	534	61 267	503	91 129	3 936.0	28.6
Avoine	5 540	50 469	5	47 646	1	44 559	10	44 934	- 99.9	- 9.4
Maïs grain	196	26 496	113	94 373	187	103 998	153	140 922	- 22.9	326.9
<b>Cultures sarclées</b>										
Pommes de terre	3 313	30 709	1 204	15 562	3 326	48 530	3 821	40 161	- 16.0	13.2
Sucre	152 572	188 008	99 132	84 151	143 752	152 787	156 607	145 490	- 12.7	- 32.2
<b>Oléagineux</b>										
Oléagineux	699	105 697	769	47 106	529	43 629	542	41 110	- 12.2	- 58.4
Huiles et graisses	7 327	95 762	3 102	124 871	1 550	126 595	1 581	126 150	- 71.6	31.4
<b>Fruits (frais)</b>										
Pommes	1 352 (1)	8 591 (1)	1 676	5 028	1 322	11 181	1 882	6 826	3. (2)	-11.1 (2)
Poires	125 (1)	8 786 (1)	25	7 038	90	11 709	245	9 082	-1.3 (2)	4.9 (2)
Abricots	31 (1)	9 154 (1)	89	7 865	100	7 859	100	7 621	234.5 (2)	-17. (2)
Cerises	7 (1)	3 373 (1)	4	2 858	17	3 773	137	3 772	511.6 (2)	-4.3 (2)
Prunes et pruneaux	15 (1)	5 249 (1)	46	7 516	80	7 537	69	5 746	341.3 (2)	36.8 (2)
Fraises	23	11 424	12	14 598	30	14 333	13	13 022	- 21.3	22.4
Raisins	60	38 447	61	34 411	110	35 145	118	31 970	60.6	- 12.0
Agrumes	107	124 102	242	132 859	112	135 812	231	133 525	82.9	8.0
Bananes	3	73 363	0	78 558	3	82 901	7	85 412	34.7	12.2
<b>Légumes (frais)</b>										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	4 510	3	9 568	1	5 951	- 93.8	- 0.9
Oignons (tous)	51	6 432	22	2 354	345	2 584	42	2 724	169.1	- 60.3
Céleris-raves	0	287	0	92	0	216	1	496	-	- 6.5
Tomates (toutes)	25	42 449	107	37 613	227	37 009	169	36 885	579.5	- 12.4
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	10	4 119	0	3 520	2	3 797	19.7	50.2
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	37	8 884	5	9 363	13	8 923	1 744.5	- 0.1
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	21	16 126	1	16 159	4	16 444	- 58.2	- 4.7
<b>Vin (de table)</b>										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	10 567	1 309 341	10 727	1 271 667	8 289	1 267 948	49.7	- 9.5
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	5 668	326 133	6 357	307 006	6 189	336 613	1.2	50.8

<sup>1</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>2</sup> Variation 2000/03–2011/14

<sup>3</sup> Position tarifaire 0206

<sup>4</sup> Poids à la vente dès 2012

<sup>5</sup> Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

Sources:

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux et vin: DGD

Fruits et légumes: statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre: réservesuisse

Volaille: Proviande

## Consommation par habitant

Produit	2000/02	2012	2013	2014 <sup>1</sup>	2000/02– 2012/14
	kg	kg	kg	kg	%
<b>Lait et produits laitiers</b>					
Lait de consommation	84.63	65.95	64.98	62.30	-23.9
Boissons lactées	3.53	8.28	8.89	9.40	150.7
Yoghourts	16.57	18.24	17.84	17.50	7.8
Beurre	5.93	5.15	5.47	5.50	-9.4
Crème	9.27	8.36	8.61	8.30	-9.1
Fromages et fromages fondus	19.63	20.89	21.05	21.40	7.5
<b>Viande et œufs</b>					
Viande de bœuf	10.22	11.07	11.50	11.47	11.0
Viande de veau	3.75	3.13	3.02	2.92	-19.4
Viande de porc	25.39	23.57	23.46	23.66	-7.2
Viande de mouton	1.51	1.19	1.15	1.19	-22.1
Viande de chèvre	0.11	0.09	0.08	0.08	-21.9
Viande de cheval	0.64	0.67	0.56	0.46	-11.5
Volaille	9.46	11.32	11.42	11.92	22.2
Œufs en coquille (pcs) <sup>4</sup>	187.67	175	178	178	-5.8
<b>Céréales</b>					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				-
<b>Cultures sarclées</b>					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	45.20	45.70	45.70	4.8
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	37.50	41.60	41.60	-0.6
<b>Oléagineux</b>					
Huiles et graisses végétales	14.98	16.20	17.60	17.60	14.4
<b>Fruits (frais)<sup>5</sup></b>					
Pommes	14.66 (2)	14.97	14.63	15.92	-2.8 (3)
Poires	3.32 (2)	2.83	3.36	3.48	2.2 (3)
Abricots	1.46 (2)	1.77	1.76	1.82	19.1 (3)
Cerises	.71 (2)	0.53	0.66	0.86	-1.1 (3)
Prunes et pruneaux	1.05 (2)	1.21	1.33	1.15	18. (3)
Fraises	2.27	2.65	2.62	2.64	16.2
Agrumes	17.09	16.50	16.67	16.18	-3.7
Bananes	10.11	9.77	10.18	10.37	0.0
<b>Légumes (frais)</b>					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	9.10	8.60	8.12	-1.4
Oignons (tous)	4.49	5.66	5.25	5.09	18.7
Céleris-raves	1.47	1.78	1.34	1.32	0.7
Tomates (toutes)	10.07	10.66	10.71	10.38	5.1
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.11	2.11	2.21	-18.6
Choux-fleurs (tous)	2.15	2.15	2.05	1.96	-4.5
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.49	3.52	3.51	24.6
<b>Vin</b>					
Vin rouge (en l)	28.28	22.84	22.47	21.65	-21.1
Vin blanc (en l)	12.45	10.37	11.01	10.70	-14.1
Vin total (en l)	40.73	33.21	33.48	32.35	-18.9

<sup>1</sup> En partie provisoire

<sup>2</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>3</sup> Variation 2000/03 - 2011/14

<sup>4</sup> Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

<sup>5</sup> Consommation apparente: production indigène (fruits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

Sources:

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux: USP

Œufs: Aviforum

Viande: Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin: OFAG

Pommes de terre: swisspatat

**Mise en valeur de la récolte en production végétale**

Produit	2000/02	2012	2013	2014	2000/02– 2012/14
	t	t	t	t	%
<b>Pommes de terre</b>	<b>0</b>	<b>447 000</b>	<b>363 800</b>	<b>504 000</b>	<b>-</b>
Pommes de terre de table	169 433	185 800	174 700	175 100	5.4
Pommes de terre destinées à la transformation	127 500	163 800	146 500	150 900	20.6
Semences	28 300	27 800	21 000	23 100	-15.3
Pommes de terre fraîches pour l'affouragement	143 067	69 600	21 600	144 500	-45.1
Transformation en aliments pour animaux	71 633	0			-
<b>Pommes et poires à cidre suisses</b>					
(Transformation dans des cidreries artisanales)	151 950 (1)	89 339	73 883	92 379	-45.5 (2)
Quantité de fruits à cidre pour jus brut fraîchement pressés	151 746 (1) 9 376 (1)	89 339 6 210	73 883 6 437	92 379 5 456	-45.4 (2) -31. (2)
cidre de fruits destiné à la fabrication d'eau-de-vie de fruits concentré de jus	418 (1) 140 271 (1)	0 78 963	0 65 291	0 75 957	- -49. (2)
Autres jus (vinaigre compris)	1 682 (1)	4 166	2 155	10 964	183.4 (2)
Fruits foulés	204 (1)	0	0	0	-
<b>Fabrication de spiritueux</b>					
à base de pommes et poires suisses	21 079 (1)	12 266	8 619	8 508	-47.7 (2)
à base de cerises et pruneaux suisses	12 137 (1)	7 422	3 801	8 422	-37.6 (2)
<b>Légumes frais suisses destinés à la transformation</b>					
Prod. principaux (haricots, petits pois, carottes parisiennes, épinard)	28 863	25 755	26 696	30 358	-4.4
Choucroute (choux à choucroute)	6 424	5 279	4 919	5 010	-21.1
Autres légumes destinés à la transformation	12 468	19 124	17 074	20 158	50.7

<sup>1</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>2</sup> Variation 2000/03 - 2011/14

Sources

Pommes de terres: swisspatat

Fruits à cidre: OFAG; spiritueux: Régie fédérale des alcools

Légumes destinés à la transformation: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales



## Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2014

Produit		Ø 2014			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
<b>Lait et produits laitiers</b>					
Lait entier pasteurisé	fr. / l	0.88	0.95	1.22	1.49
Beurre	fr. / kg	4.81	8.14	7.08	15.22
Yogourt nature	fr. / kg	1.32	1.75	2.35	2.44
Mozzarella	fr. / kg	6.40	-	8.36	10.15
Emmentaler	fr. / kg	11.37	10.43	9.44	16.99
<b>Viande</b>					
Côtelette de porc	fr. / kg	6.59	-	8.69	19.82
Tranche de porc (cuisse)	fr. / kg	8.46	-	7.83	26.25
Viande hachée de bœuf	fr. / kg	8.27	-	10.33	18.10
Entrecôte de bœuf	fr. / kg	-	28.96	22.71	67.18
Tranche de veau (cuisse)	fr. / kg	-	28.97	29.22	68.12
Poulet entier	fr. / kg	5.51	-	7.51	8.81
Poitrine de poulet	fr. / kg	8.69	-	11.83	29.80
<b>Œufs</b>					
Œufs d'élevage au sol, par 10	cts/œuf	13.41	-	24.10	42.69
<b>Cultures sarclées</b>					
Pommes de terre à chair ferme	fr. / kg	1.17	0.70	1.08	1.54
Pommes de terre à chair farineuse	fr. / kg	-	-	1.21	1.66
Pommes de terre précoces	fr. / kg	1.19	0.92	-	1.75
<b>Fruits</b>					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr. / kg	2.34	1.98	1.57	3.43
Poires de table Conférence cl. I	fr. / kg	2.30	2.65	2.03	3.73
<b>Légumes</b>					
Carottes	fr. / kg	1.01	1.40	1.17	2.49
Laitue pommée	fr. / unité	1.02	1.12	0.86	1.72
Concombre à salade	fr. / unité	0.64	1.17	1.03	1.42
Oignons	fr. / kg	1.02	1.62	1.19	2.42

**Remarque:** les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2014: 1,00 euro  $\hat{=}$  1,21 CHF).

**Sources:** France (F): FranceAgriMer, Agreste France, Insee; Autriche (A): GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich; Allemagne (D): Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, GfK (D); Suisse (CH): OFAG Observation du marché

### Explications relatives aux données:

Lait et produits laitiers: trad. TVA comprise; D (Mozzarella, self service, Emmentaler, avec service

Lait entier pasteurisé: F (Lait UHT demi-écrémé)

Viande: qualité: Label+AQ (CH), Label+traditionnel (EU); couverture: nationale (D, A, CH), France Métropolitaine (F); franco magasin; prix réalisés, TVA comprise

Œufs: élevage au sol; franco magasin; prix réalisés, TVA incluse

Cultures sarclées: données de paniers de ménages (D, A), relevés de prix (F, CH), conditionnement 1-2,5kg (D, CH), 5kg (F), divers (A), diverses variétés, TVA incluse

Fruits et légumes: D (avec TVA, y c. importations et discounters); CH (avec TVA, y c. importations en absence de marchandises suisses; sans discounters)

D (poires de table cl. I en général), F et CH (oignons jaunes); A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)

**Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation, en 1 000 fr.**

Domaine	2011	2012	2013	2014
<b>Groupe de tâches: agriculture et alimentation</b>	<b>3 663 016</b>	<b>3 711 112</b>	<b>3 705 974</b>	<b>3 692 510</b>
<b>Dans le cadre de l'enveloppe financière</b>	<b>3 370 376</b>	<b>3 441 200</b>	<b>3 438 065</b>	<b>3 429 696</b>
Amélioration des bases de production & Mesures d'accompagnement social	134 666	191 902	189 244	184 090
Améliorations structurelles	83 000	87 000	87 808	89 157
Crédits d'investissements	13 000	54 000	51 000	45 132
Aide aux exploitations paysannes	1 021	944	689	837
Sélection végétale et élevage	37 646	37 958	37 747	36 973
Vulgarisation agricole <sup>1</sup>		12 000	12 000	11 991
Production et ventes	440 805	440 104	450 089	430 739
Promotion de la qualité et des ventes	55 385	55 900	56 366	59 736
Economie laitière	295 311	300 738	301 329	295 530
Economie animale	12 423	11 490	11 846	11 876
Production végétale	77 686	71 976	80 549	63 597
Paielements directs	2 794 905	2 809 194	2 798 732	2 814 866
Paielements directs Agriculture				2 814 866
Paielements directs généraux	2 181 905	2 177 894	2 150 471	
Paielements directs écologiques	613 000	631 300	648 261	
<b>En dehors de l'enveloppe financière</b>	<b>292 640</b>	<b>269 912</b>	<b>267 909</b>	<b>262 815</b>
Administration	55 134	54 577	54 237	55 777
Vulgarisation <sup>1</sup>	12 039			
Protection des végétaux	1 499	1 907	2 113	2 055
Exécution et contrôle (Agroscope)	51 189	56 017	55 346	54 807
Haras	8 082	8 844	8 739	8 654
Produits agricoles transformés (AFD)	76 321	64 167	70 000	70 000
Allocations familiales dans l'agriculture (OFAS)	88 376	84 400	77 475	71 521
Autres				
<b>Dépenses en dehors de l'agriculture</b>	<b>146 040</b>	<b>145 102</b>	<b>145 488</b>	<b>146 836</b>
Recherche et développement Agriculture	78 174	80 504	81 967	81 881
Santé animale	59 123	57 178	55 971	57 596
FAO	8 743	7 420	7 550	7 359

Remarque: L'introduction, en 2007, du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC), a entraîné un changement de système dans la présentation des comptes de la Confédération. En raison de cette rupture dans la structure, il n'est plus possible d'établir des comparaisons avec les années précédentes.

<sup>1</sup> Les contributions destinées à la vulgarisation sont intégrées à l'enveloppe financière agricole depuis 2012

Source: Compte d'Etat

## Dépenses Promotion de la qualité et des ventes

Secteurs / domaine de produit-marché	Comptes 2013	Comptes 2014 <sup>1</sup>	Décision 2015
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Production laitière</b>	<b>28 250 000</b>	<b>28 400 000</b>	<b>27 600 000</b>
Fromage Suisse / Etranger	21 000 000	21 000 000	20 500 000
Lait et beurre	7 250 000	7 400 000	7 100 000
<b>Production animale</b>	<b>7 929 271</b>	<b>7 897 105</b>	<b>7 566 000</b>
Viande	6 100 000	6 100 000	5 600 000
Œufs	1 100 000	1 100 000	1 150 000
Animaux sur pied	653 171	647 105	816 000
Miel	76 100	50 000	0
<b>Production végétale</b>	<b>7 133 715</b>	<b>7 653 217</b>	<b>7 981 200</b>
Légumes	724 000	724 000	775 000
Champignons	200 000	200 000	230 000
Fruits	2 267 213	2 063 273	2 250 000
Céréales	298 924	265 194	345 000
Pommes de terre	573 250	573 500	570 000
Oléagineux	420 000	440 000	480 000
Plantes ornementales	400 000	400 000	415 000
Vin	2 250 328	2 987 250	2 916 200
<b>Agritourisme</b>	<b>320 000</b>	<b>320 000</b>	<b>320 000</b>
Mesures communes	2 580 000	2 580 000	2 580 000
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI, AOP / IGP)	4 080 000	4 080 000	4 080 000
Relations publiques	2 620 000	2 620 000	2 647 500
Projets suprarégionaux	3 040 000	3 003 619	3 095 000
Projets spéciaux		250 000	2 065 000
<b>Initiative d'exportation<sup>2</sup></b>	<b>599 867</b>	<b>1 509 920</b>	<b>3 350 000</b>
Fromage	265 000	1 130 367	2 150 000
Viande	120 000	150 000	750 000
Plantes ornementales	-	50 000	55 000
Produits bio	140 000	59 553	275 000
Génétique bovine	74 867	120 000	120 000
<b>Promotion de la qualité et de la durabilité<sup>3</sup></b>		<b>1 066 064</b>	<b>623 015</b>
<b>Total</b>	<b>56 552 853</b>	<b>59 379 925</b>	<b>61 907 715</b>

<sup>1</sup> Compte final encore ouvert dans certains cas

<sup>2</sup> Jusqu'en 2013 à titre de projets pilotes

<sup>3</sup> état juillet 2015

Source : OFAG

**Dépenses production végétale**

Dénomination	Comptes 2013	Comptes 2014	Budget 2015
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Contributions à la culture des champs</b>	<b>70 817 602</b>	<b>60 117 628</b>	<b>66 700 000</b>
Contributions à la surface pour oléagineux	27 371 236	20 369 493	25 000 000
Contributions à la surface pour légumineuses à graines	4 058 594	4 631 034	3 000 000
Contributions à la surface pour plantes à fibres	197 948	0	0
Contributions à la surface pour betteraves sucrières	37 077 477	33 545 402	37 000 000
Contributions à la surface pour semences (dès 2009)	2 112 347	1 571 699	1 700 000
<b>Mesures pour les fruits</b>	<b>4 269 239</b>	<b>2 644 954</b>	<b>5 181 400</b>
Mise en valeur de fruits	4 269 239	2 644 954	5 181 400
<b>Promotion des produits viticoles</b>	<b>837 554</b>	<b>834 909</b>	<b>868 600</b>
Contrôle de la vendange	837 554	834 909	868 600
<b>Mesure d'allègement vin suisse</b>	<b>4 623 770</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>80 548 165</b>	<b>63 597 491</b>	<b>72 750 000</b>

Sources: Comptes d'Etat, OFAG

### Dépenses économie laitière

Dénomination	Comptes 2013 fr.	Comptes 2014 fr.	Budget 2015 fr.
<b>Soutien du marché</b> (année civile)			
Supplément pour le lait transformé en fromage	266 365 528	261 800 963	260 500 000
Supplément de non-ensilage	32 390 304	31 195 661	32 500 000
	<b>298 755 832</b>	<b>292 996 624</b>	<b>293 000 000</b>
<b>Administration de la production et de la mise en valeur du lait</b>	<b>2 573 112</b>	<b>2 533 007</b>	<b>2 930 400</b>
<b>Total</b>	<b>301 328 944</b>	<b>295 529 631</b>	<b>295 930 400</b>

Sources : Compte d'Etat, OFAG

**Dépenses économie animale**

Dénomination	Budget 2014 fr.	Comptes 2014 fr.	Budget 2015 fr.
<b>Indemnités versées à des organisations privées du bétail de boucherie et de la viande</b>	<b>6 453 000</b>	<b>6 453 000</b>	<b>6 622 600</b>
<b>Soutien du marché de la viande</b>			
Contributions au stockage de viande de veau	<b>3 203 000</b>	<b>3 144 475</b>	<b>3 203 000</b>
<b>Soutien du marché des œufs</b>			
Campagne d'œufs cassés	400 000	272 157	400 000
Campagnes de vente à prix réduits	1 500 000	1 064 794	1 500 000
	<b>1 900 000</b>	<b>1 336 951</b>	<b>1 900 000</b>
<b>Laine de mouton</b>			
Contributions à la mise en valeur de la laine de mouton		406 782	
Contributions pour des projets innovatifs de laine de mouton		509 236	
	<b>800 000</b>	<b>916 018</b>	<b>800 000</b>
<b>Contributions pour les appareils et les équipements des marchés publics situés dans la région de montagne</b>	<b>150 000</b>	<b>25 772</b>	<b>150 000</b>
<b>Aide financière pour l'assurance-qualité viande</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>12 506 000</b>	<b>11 876 216</b>	<b>12 675 600</b>
<b>Contributions aux frais d'élimination</b>	<b>48 821 500</b>	<b>48 725 588</b>	<b>49 553 900</b>
<b>Recettes d'exploitation BDTA</b>	<b>-9 991 400</b>	<b>-10 085 165</b>	<b>-9 946 200</b>
<b>Dépenses d'exploitation BDTA</b>	<b>10 493 400</b>	<b>8 870 770</b>	<b>10 845 700</b>
<b>Taxe perçue à l'abattage</b>	<b>-3 000 000</b>	<b>-2 937 511</b>	<b>-3 000 000</b>

Sources : Comptes d'Etat, OFAG

## Dépenses pour l'élevage

Espèce et mesure	Comptes 2013	Comptes 2014	Budget 2015	Organisations d'élevage recon- nues, état 2014	Races 2014
	Fr.	Fr.	Fr.	Nombre	Nombre
<b>Bovins</b>	<b>23 686 282</b>	<b>23 355 865</b>	<b>23 434 675</b>	<b>6</b>	<b>40</b>
Gestion du herd-book	5 520 450	5 367 864	5 633 400		
Appréciation de la conformation	1 222 352	1 170 472	1 004 850		
Contrôle laitier	16 629 556	16 537 159	16 421 425		
Contrôle de la performance carnée	313 924	271 804	325 000		
Contrôles sanitaires	0	8 566	50 000		
<b>Chevaux</b>	<b>2 112 280</b>	<b>1 224 290</b>	<b>1 137 600</b>	<b>14</b>	<b>55</b>
Poulains identifiés et enregistrés	1 324 600	1 213 640	1 123 200		
Epreuves de performance	763 980	0	0		
Testage d'étalons en station	8 500	9 750	13 000		
Testage d'étalons sur le terrain	15 200	900	1 400		
<b>Porcs</b>	<b>3 400 000</b>	<b>3 399 997</b>	<b>3 396 250</b>	<b>3</b>	<b>10</b>
Gestion du herd-book	1 276 895	1 224 900	1 185 000		
Epreuves sur le terrain (ultra-sons, description linéaire, poids)	194 683	168 802	184 500		
Epreuves en station	1 430 320	1 475 250	1 491 750		
Testage de verrats sur le terrain (odeur)	0	32 200	35 000		
Infrastructure	498 102	498 845	500 000		
<b>Moutons</b>	<b>1 959 650</b>	<b>1 947 441</b>	<b>1 982 782</b>	<b>6</b>	<b>17</b>
Gestion du herd-book	1 959 650	1 748 104	1 783 282		
Epreuves de performance d'élevage		199 337	199 500		
<b>Chèvres et brebis laitières</b>	<b>1 799 789</b>	<b>1 799 975</b>	<b>1 691 415</b>	<b>5</b>	<b>14</b>
Gestion du herd-book	1 296 986	1 347 692	1 154 107		
Contrôle laitier	471 413	420 485	503 768		
Epreuve de performance d'élevage (chèvres)	31 390	31 798	33 540		
<b>Camélidés du Nouveau-monde</b>	<b>50 000</b>	<b>51 003</b>	<b>58 500</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
Gestion du herd-book	50 000	51 003	58 500		
<b>Abeilles mellifères</b>	<b>182 266</b>	<b>249 701</b>	<b>250 000</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
Gestion du herd-book	11 700	17 995	17 000		
Pureté de race des reines	5 850	5 273	10 800		
Pureté de la race au moyen examen des ailes	456	740	2 000		
Epreuve de performance dans ruchers de testage	94 160	154 269	149 600		
Epreuve de testage	3 600	1 674	3 600		
Station de fécondation A	51 000	53 010	51 000		
Station de fécondation B	15 500	16 740	16 000		
<b>Préservation des races suisses</b>	<b>1 061 618</b>	<b>1 392 342</b>	<b>1 515 171</b>		
Préservation de la race Franches-Montagnes	854 400	1 044 900	1 000 000		
Divers projets	207 218	347 442	515 171		
Projets de recherche liés aux ressources zoogénétiques	0	0	0		
<b>Total</b>	<b>34 251 885</b>	<b>33 420 614</b>	<b>33 466 393</b>		

Sources: Compte d'Etat / Organisations d'élevage

**Registre des AOP / IGP le 31 décembre 2014**

Dénomination	Protection	Exploitations agricoles	Entreprises	Quantité produite certifiée 2013	Quantité produite certifiée 2014	Organisme de certification
		nombre	nombre	t	t	
<b>Fromage</b>						
L'Étivaz	AOP	-	71	430	435	OIC
Emmentaler	AOP	2 971	136	23 156	20 244	OIC
Gruyère	AOP	2 047	222	29 351	29 420	OIC
Sbrinz	AOP	17	14	1 560	1 520	ProCert
Tête de Moine	AOP	261	10	2 281	2 263	OIC
Formaggio d'alpe ticinese	AOP	-	41	260	260	OIC
Vacherin fribourgeois	AOP	1 050	95	2 810	2 935	OIC
Vacherin Mont-d'Or	AOP	130	17	585	574	OIC
Berner Alpkäse / Hobelkäse	AOP	50	461	1 020	1 070	OIC
Walliser Raclette	AOP	374	32	1 392	1 644	OIC
Bloderkäse-Werdenberger Sauerkäse/Liechtensteiner Sauerkäse	AOP	13	3	11	21	ProCert
Glarner Alpkäse	AOP	-	14	-	16	ProCert
<b>Produits à base de viande</b>						
Bündnerfleisch	IGP	-	41	1 032	1 080	ProCert
Longeole	IGP	-	13	20	25	OIC
Saucisse d'Ajoie	IGP	-	11	47,7	47,7	OIC
Walliser Trockenfleisch	IGP	-	33	527	584	OIC
Saucisson neuchâtelois	IGP	-	10	122	120	OIC
Saucisse neuchâteloise	IGP	-	10	122	120	OIC
Saucisson vaudois	IGP	-	21	996	961	ProCert
Saucisse aux choux vaudoise	IGP	-	21	568	634	ProCert
St. Galler Bratwurst/	IGP	-	24	3 447	3 467	OIC
St. Galler Kalbsbratwurst	IGP	-	24	3 447	3 467	ProCert SQS q.inspecta
Glarner Kalberwurst	IGP	-	7	39,5	36	ProCert q.inspecta
<b>Spiritueux</b>						
Eau-de-vie de poire du Valais	AOP	-	4	60 466	92 608	OIC
Abricotine / Eau-de-vie d'Abricot du Valais	AOP	-	1	20 133	9 451	OIC
Damassine	AOP	-	8	144	170,5	OIC
Zuger Kirsch / Rigi Kirsch	AOP	-	9	-	0	ProCert
<b>Autres produits</b>						
Rheintaler Ribel	AOP	1	2	46,5	35	ProCert
Cardon épineux genevois	AOP	3	1	92	70	ProCert
Walliser Roggenbrot	AOP	67	59	695	626	OIC
Munder Safran	AOP	-	13	0,001	0,001	OIC
Poire à Botzi	AOP	6	-	55	45	ProCert

Source: OFAG



## Résultats des mises en adjudication pour la période contingentaire 2014

Groupe de produits et produits mis en adjudication	Unité	Quantité mise en adjudication	Prix d'adjudication, moyenne	Part du contingent tarif. (partiel) total mise en adjudication	Mises en adjudication 2014	Participants par appel d'offres
Viande, y compris produits à base de viande et charcuterie, ainsi que produits laitiers et animaux d'élevage	<sup>1</sup>	Nombre d'unités	fr. / unité	%	Nombre	Nombre, ou nombre moyen
Volaille	kg br.	49 000 000	2,04	100	4	78
Viande de porc	kg br.	3 100 000	1,13	100	4	24
Viande ovine	kg br.	5 670 000	2,16	90	6	52
Viande caprine	kg br.	280 000	1,96	100	2	16
Viande chevaline	kg br.	4 000 000	0,16	100	6	10
Viande de veau	kg br.	225 000	7,76	90	3	24
Foies de veau	kg br.	117 000	0,28	90	6	4
Aloyaux / High-Quality-Beef	kg br.	4 815 000	13,56	90	13	56
Morceaux parés de la cuisse de boeuf	kg br.	75 000	8,70	100	1	18
Viande de vache en carcasses destinée à la transformation	kg br.	12 825 000	0,66	90	13	27
Viande de fabrication de vache, congelée	kg br.	157 500	0,40	90	2	9
Langues	kg br.	126 000	0,03	90	4	4
Museaux de bœuf	kg br.	90 000	0,02	90	2	2
Viande de bœuf (kascher)	kg br.	280 650	0,05	100	4	6
Viande de bœuf (halal)	kg br.	350 000	0,56	100	4	5
Viande de mouton (kascher)	kg br.	19 100	0,05	100	4	5
Viande de mouton (halal)	kg br.	175 000	0,57	100	6	4
Jambon séché à l'air	kg br.	1 100 000	9,02	100	1	73
Viande séchée à l'air	kg br.	220 000	9,78	100	1	31
Charcuterie	kg br.	4 086 500	7,33	100	1	84
Jambon en boîte et jambon cuit	kg br.	71 500	7,28	100	1	20
Viande de bœuf en conserve	kg br.	770 000	0,23	100	1	10
Poudre de lait	kg net	300 000	0,89	100	2	8
Beurre	kg 82% TMG	100 000	2,33	100	1	12
Animaux de l'espèce bovine	pces.	1 200	334,22	100	2	11
<b>Produits végétaux</b>						
Fleurs coupées	kg br.	200 000	0,63	2	1	46
Produits semi-finis à base de pommes de terre destinés à la fabrication de sauces et de soupes	kg éq.	441 000	0,02	100	2	2
Autres produits semi-finis à base de pommes de terre	kg éq.	10420 000	0,02	100	1	11
Produits finis à base de pommes de terre	kg éq.	2 500 000	0,67	100	1	30
Produits de fruits à pépins <sup>2</sup>	kg éq.	244 000	0,47	96	1	10
Fruits pour la cidrerie et la distillation	kg net	6 000	0,01	100	2	1

<sup>1</sup> Pces : pièces, kg br. : poids brut en kilogrammes, kg net : poids net en kilogrammes, kg éq. : équivalents des produits frais pour les produits transformés, dont le poids net est converti sur la base de facteurs fixes. Poids 80 % TMG : kilo net de beurre contenant 82 % de matière grasse du lait ; les importations sous le la position tarifaire 0405.9010 sont converties en kg 82 % TMG au moyen du facteur 1,21.

<sup>2</sup> contingents tarifaires no 21 et no 31 (contingent tarifaire autonome avec attribution sur la base de l'exportation compensatoire)

**Aperçu des paiements directs 2014**

	Suisse 1000 Fr.	Région			
		Plaine 1000 Fr.	Collines 1000 Fr.	Montagne 1000 Fr.	Région d'estivage 1000 Fr.
Contributions au paysage cultivé	495 727	35 687	99 116	239 876	121 048
Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert	140 621	3 383	40 017	97 220	
Contribution pour surfaces en pente	107 266	3 097	35 726	68 443	
Contribution pour surfaces en forte pente	13 448	17	810	12 621	
Contribution pour surfaces viticoles en pente	11 720	11 720			
Contribution de mise à l'alpage	101 624	17 469	22 563	61 592	
Contribution d'estivage	121 048				121 048
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1 096 114	487 784	291 372	316 958	
Contribution de base	823 976	388 769	211 721	223 486	
Contribution pour la production dans des conditions difficiles	160 342	5 557	63 043	91 742	
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	111 796	93 458	16 608	1 730	
Contributions à la biodiversité	364 108	152 888	82 253	106 802	22 163
Contribution pour la qualité	283 998	123 017	63 573	75 245	22 163
Contribution pour la mise en réseau	80 109	29 871	18 680	31 557	
Contribution à la qualité du paysage	70 153	21 306	13 337	28 437	7 073
Contributions au système de production	439 465	189 638	125 032	124 795	
Contribution pour l'agriculture biologique	40 359	17 768	7 871	14 720	
Contribution pour la culture extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza	31 879	23 873	7 483	523	
Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages	104 822	24 777	30 988	49 057	
Contributions au bien-être des animaux	262 406	123 219	78 691	60 496	
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	6 335	4 840	1 094	401	
Contribution pour des techniques d'épandage diminuant les émissions	2 167	1 330	519	318	
Contribution pour des techniques culturales préservant le sol	3 873	3 244	551	77	
Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise des produits phytosanitaires	295	266	24	5	
Contribution de transition	307 830	140 963	83 161	83 706	
Réductions / paiements antérieurs et ultérieurs / limitations, etc.	6 268	3 059	1 484	1 639	86
<b>Total des paiements directs</b>	<b>2 773 464</b>	<b>1 030 047</b>	<b>693 883</b>	<b>899 337</b>	<b>150 198</b>

Remarque : les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources font partie du budget des paiements directs, mais ne sont pas comprises dans l'OPD: 30,8 millions de francs

Source: OFAG

### Paielements directs par exploitation<sup>1</sup> : selon les zones et les classes de grandeur 2014

Paramètre	Unité	Zone de plaine			Zone des collines		
		10-20 ha de SAU	20-30 ha de SAU	30-50 ha de SAU	10-20 ha de SAU	20-30 ha de SAU	30-50 ha de SAU
Exploitations de référence	Nombre	347	347	220	171	122	59
Exploitations représentées	Nombre	6 965	5 102	3 776	2 916	1 638	889
Surface agricole utile	ha	15.77	24.33	37.52	14.94	24.14	36.89
<b>Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)</b>							
Contributions au paysage cultivé		1 369	1 905	3 039	5 072	6 763	9 580
Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert		681	708	1 333	1 894	2 473	3 401
Contribution pour surfaces en pente		233	325	263	1 863	2 799	3 811
Contribution pour surfaces en forte pente		2	12	19	28	26	80
Contribution pour surfaces viticoles en pente		26	20	5	0	0	0
Contribution de mise à l'alpage		325	698	974	772	901	1 390
Contribution d'estivage		101	142	445	515	563	897
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement		15 447	24 562	38 194	16 303	27 452	42 166
Contribution de base		12 700	20 272	30 445	12 255	20 338	31 133
Contribution pour la production dans des conditions difficiles		299	377	619	3 051	4 910	7 014
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes		2 448	3 913	7 130	997	2 203	4 019
Contributions à la biodiversité		6 216	8 074	14 155	6 725	10 106	14 708
Contribution pour la qualité		4 402	5 497	9 096	4 499	6 671	10 492
Contribution pour la mise en réseau		1 117	1 659	2 731	1 276	2 089	2 809
Contribution à la qualité du paysage		697	919	2 328	950	1 345	1 406
Contributions au système de production		7 522	11 129	15 384	8 452	12 926	17 876
Contribution pour l'agriculture biologique		643	507	1 286	432	764	999
Contrib. pour la culture extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza		664	1 081	2 165	484	977	1 194
Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)		1 167	1 532	1 786	1 906	2 454	3 264
Contribution pour des systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)		1 761	2 853	3 632	1 677	2 766	4 050
Contribution pour les sorties régulières en plein air (SRPA)		3 286	5 156	6 515	3 953	5 965	8 368
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources		321	782	1 199	482	461	982
Contribution pour des techniques d'épandage diminuant les émissions		150	341	694	344	332	627
Contribution pour des techniques culturales préservant le sol		166	432	462	136	129	356
Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise		5	9	43	3		
Contribution de transition		5 356	8 651	10 989	5 688	8 502	11 719
<b>Total paielements directs selon l'OPD</b>	Fr.	<b>36 231</b>	<b>55 103</b>	<b>82 961</b>	<b>42 722</b>	<b>66 209</b>	<b>97 030</b>
Prestation brute	Fr.	265 367	355 794	473 834	211 708	342 581	445 527
Part des paielements directs selon l'OPD à la prestation brute	%	13.7	15.5	17.5	20.2	19.3	21.8
Paielements directs selon l'OPD par ha de SAU		2297.0	2265.0	2211.0	2860.0	2743.0	2630.0
Autres paielements directs <sup>2</sup>	Fr.	2 587	4 579	7 021	1 302	1 812	2 982
<b>Total des paielements directs</b>	Fr.	<b>38 818</b>	<b>59 682</b>	<b>89 981</b>	<b>44 024</b>	<b>68 021</b>	<b>100 013</b>
<b>Part des paielements directs à la prestation brute</b>	%	<b>14.6</b>	<b>16.8</b>	<b>19.0</b>	<b>20.8</b>	<b>19.9</b>	<b>22.4</b>

<sup>1</sup> Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

<sup>2</sup> Contributions à des cultures particulières, autres contributions

Source: Agroscope

**Paielements directs par exploitation<sup>1</sup> : selon les zones et les classes de grandeur 2014**

Paramètre	Unité	Zone de montagne I			Zone de montagne II		
		10-20 ha de SAU	20-30 ha de SAU	30-50 ha de SAU	10-20 ha de SAU	20-30 ha de SAU	30-50 ha de SAU
Exploitations de référence	Nombre	136	107	60	131	120	68
Exploitations représentées	Nombre	2 196	1 264	860	2 318	1 683	1 014
Surface agricole utile	ha	15.76	24.29	36.58	15.38	24.93	37.05
<b>Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)</b>							
Contributions au paysage cultivé		10 345	14 346	22 829	15 227	20 500	24 238
Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert		3 946	5 490	8 414	4 859	7 774	11 694
Contribution pour surfaces en pente		3 437	5 008	4 875	4 463	5 522	6 239
Contribution pour surfaces en forte pente		391	409	26	835	629	378
Contribution pour surfaces viticoles en pente		0	0	0	0	0	0
Contribution de mise à l'alpage		1 722	2 044	5 775	2 875	3 772	3 837
Contribution d'estivage		849	1 395	3 740	2 195	2 802	2 090
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement		17 940	27 542	43 371	17 486	28 245	41 375
Contribution de base		13 153	20 405	30 921	12 673	20 469	29 857
Contribution pour la production dans des conditions difficiles		4 432	6 647	10 699	4 780	7 598	11 360
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes		355	490	1 751	34	178	158
Contributions à la biodiversité		8 618	10 821	11 479	6 570	10 985	15 874
Contribution pour la qualité		5 132	6 457	7 324	3 533	5 890	8 150
Contribution pour la mise en réseau		1 838	2 295	2 473	1 703	2 532	4 032
Contribution à la qualité du paysage		1 648	2 069	1 683	1 334	2 564	3 693
Contributions au système de production		8 537	12 872	18 014	8 079	12 382	18 718
Contribution pour l'agriculture biologique		1 006	1 133	467	854	1 138	1 836
Contrib. pour la culture extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza		141	262	937	14	67	61
Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)		2 419	3 851	4 664	2 867	4 505	6 565
Contribution pour des systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)		1 038	1 973	3 247	726	1 434	2 688
Contribution pour les sorties régulières en plein air (SRPA)		3 933	5 653	8 698	3 618	5 238	7 567
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources		563	517	997	269	505	1 185
Contribution pour des techniques d'épandage diminuant les émissions		375	449	881	251	451	1 116
Contribution pour des techniques culturales préservant le sol		188	68	115	0	54	64
Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise					18		6
Contribution de transition		5 920	8 538	11 671	5 342	7 934	11 395
<b>Total paielements directs selon l'OPD</b>	Fr.	<b>51 924</b>	<b>74 637</b>	<b>108 361</b>	<b>52 974</b>	<b>80 551</b>	<b>112 785</b>
Prestation brute	Fr.	204 984	281 923	377 514	170 809	248 236	319 395
Part des paielements directs selon l'OPD à la prestation brute	%	25.3	26.5	28.7	31.0	32.4	35.3
Paielements directs selon l'OPD par ha de SAU		3294.0	3073.0	2962.0	3444.0	3231.0	3044.0
Autres paielements directs <sup>2</sup>	Fr.	1 337	1 662	3 087	1 014	1 808	2 424
<b>Total des paielements directs</b>	Fr.	<b>53 261</b>	<b>76 298</b>	<b>111 448</b>	<b>53 988</b>	<b>82 359</b>	<b>115 210</b>
<b>Part des paielements directs à la prestation brute</b>	%	<b>26.0</b>	<b>27.1</b>	<b>29.5</b>	<b>31.6</b>	<b>33.2</b>	<b>36.1</b>

<sup>1</sup> Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

<sup>2</sup> Contributions à des cultures particulières, autres contributions

Source: Agroscope

### Paielements directs par exploitation<sup>1</sup> : selon les zones et les classes de grandeur 2014

Paramètre	Unité	Zone de montagne III			Zone de montagne IV		
		10-20 ha de SAU	20-30 ha de SAU	30-50 ha de SAU	10-20 ha de SAU	20-30 ha de SAU	30-50 ha de SAU
Exploitations de référence	Nombre	62	43	35	63	37	23
Exploitations représentées	Nombre	1 140	658	643	1 157	717	391
Surface agricole utile	ha	14.98	24.75	37.50	15.09	24.15	37.69
<b>Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)</b>							
Contributions au paysage cultivé		23 054	31 922	44 173	26 764	34 621	49 147
Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert		5 767	9 388	14 021	5 898	9 382	14 837
Contribution pour surfaces en pente		6 061	7 798	12 398	7 098	9 261	9 475
Contribution pour surfaces en forte pente		3 298	2 360	3 666	5 061	3 282	2 758
Contribution pour surfaces viticoles en pente		0	0	0	0	0	0
Contribution de mise à l'alpage		4 946	6 602	9 091	4 389	6 058	9 403
Contribution d'estivage		2 983	5 774	4 998	4 319	6 638	12 674
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement		16 905	28 022	41 834	16 875	26 309	40 046
Contribution de base		11 864	19 600	29 165	11 548	18 388	26 834
Contribution pour la production dans des conditions difficiles		5 039	8 409	12 621	5 292	7 916	13 166
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes		2	13	48	35	5	46
Contributions à la biodiversité		8 609	12 342	21 821	10 635	21 029	27 604
Contribution pour la qualité		3 835	6 453	10 816	4 861	8 973	15 168
Contribution pour la mise en réseau		2 585	3 652	6 023	3 276	6 346	8 027
Contribution à la qualité du paysage		2 189	2 237	4 981	2 498	5 710	4 409
Contributions au système de production		6 593	11 218	15 716	6 203	10 615	17 906
Contribution pour l'agriculture biologique		791	1 125	2 884	677	1 725	3 322
Contrib. pour la culture extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza		0	0	20	0	0	1
Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)		2 735	4 542	5 709	2 962	4 477	7 320
Contribution pour des systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)		458	861	1 292	276	848	1 386
Contribution pour les sorties régulières en plein air (SRPA)		2 609	4 690	5 811	2 288	3 566	5 876
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources		75	68	237	49	0	14
Contribution pour des techniques d'épandage diminuant les émissions		75	59	237	49		14
Contribution pour des techniques culturales préservant le sol			9				
Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise							
Contribution de transition		4 297	6 550	8 672	3 841	7 211	10 296
<b>Total paielements directs selon l'OPD</b>	Fr.	<b>59 533</b>	<b>90 122</b>	<b>132 454</b>	<b>64 367</b>	<b>99 786</b>	<b>145 011</b>
Prestation brute	Fr.	134 624	222 637	269 982	133 364	197 214	284 369
Part des paielements directs selon l'OPD à la prestation brute	%	44.2	40.5	49.1	48.3	50.6	51.0
Paielements directs selon l'OPD par ha de SAU		3975.0	3641.0	3532.0	4265.0	4133.0	3848.0
Autres paielements directs <sup>2</sup>	Fr.	1 436	2 410	2 505	1 974	2 038	2 357
<b>Total des paielements directs</b>	Fr.	<b>60 968</b>	<b>92 531</b>	<b>134 958</b>	<b>66 341</b>	<b>101 824</b>	<b>147 369</b>
<b>Part des paielements directs à la prestation brute</b>	%	<b>45.3</b>	<b>41.6</b>	<b>50.0</b>	<b>49.7</b>	<b>51.6</b>	<b>51.8</b>

<sup>1</sup> Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

<sup>2</sup> Contributions à des cultures particulières, autres contributions

Source: Agroscope

**Paiements directs par exploitation<sup>1</sup>: selon les zones et les classes de grandeur 2014**

Paramètre	Unité	Tous Exploitations	Plaine Région	Collines Région	Montagne Région
Exploitations de référence	Nombre	2 395	1 015	726	654
Exploitations représentées	Nombre	43 788	19 853	11 975	11 960
Surface agricole utile	ha	22.62	23.94	21.00	22.04
<b>Paiements directs selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD)</b>					
Contributions au paysage cultivé		10 187	2 252	9 741	23 806
Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert		3 423	831	3 500	7 647
Contribution pour surfaces en pente		2 685	298	3 153	6 178
Contribution pour surfaces en forte pente		612	7	154	2 074
Contribution pour surfaces viticoles en pente		53	116	0	0
Contribution de mise à l'alpage		1 988	648	1 759	4 444
Contribution d'estivage		1 427	351	1 174	3 464
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement		24 235	24 204	23 882	24 640
Contribution de base		18 388	19 466	17 564	17 424
Contribution pour la production dans des conditions difficiles		3 520	465	4 990	7 121
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes		2 327	4 273	1 328	96
Contributions à la biodiversité		9 732	9 006	8 954	11 717
Contribution pour la qualité		5 839	5 915	5 674	5 880
Contribution pour la mise en réseau		2 142	1 745	1 781	3 162
Contribution à la qualité du paysage		1 751	1 346	1 500	2 675
Contributions au système de production		10 506	10 358	10 891	10 365
Contribution pour l'agriculture biologique		936	876	703	1 268
Contrib. pour la culture extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza		713	1 216	560	30
Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)		2 376	1 325	2 534	3 961
Contribution pour des systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)		1 947	2 463	2 032	1 006
Contribution pour les sorties régulières en plein air (SRPA)		4 534	4 478	5 062	4 099
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources		525	651	555	286
Contribution pour des techniques d'épandage diminuant les émissions		313	297	392	262
Contribution pour des techniques culturales préservant le sol		198	326	162	19
Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise		14	28	1	4
Contribution de transition		7 004	7 384	7 084	6 293
<b>Total paiements directs selon l'OPD</b>		<b>fr. 62 189</b>	<b>53 855</b>	<b>61 107</b>	<b>77 108</b>
Prestation brute		fr. 289 097	353 274	273 590	198 094
Part des paiements directs selon l'OPD à la prestation brute		% 21.5	15.2	22.3	38.9
Paiements directs selon l'OPD par ha de SAU		fr. / ha 2 750	2 249	2 910	3 499
Autres paiements directs <sup>2</sup>		fr. 2 828	4 274	1 619	1 640
<b>Total des paiements directs</b>		<b>fr. 65 018</b>	<b>58 130</b>	<b>62 726</b>	<b>78 748</b>
<b>Part des paiements directs à la prestation brute</b>		<b>% 22.5</b>	<b>16.5</b>	<b>22.9</b>	<b>39.8</b>

<sup>1</sup> Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

<sup>2</sup> Contributions à des cultures particulières, autres contributions

Source: Agroscope

### Récapitulatif des réductions de contributions prononcées en 2014

Catégorie	Exploitations ayant droit aux contributions	Exploitations contrôlées	Exploitations sanctionnées par des réductions	Réductions	Raisons principales
	Nombre	Nombre	Nombre	fr.	
PER	47 600	18 437	2 533	2 496 931	Enregistrements lacunaires, garde d'animaux de rente non respectueuse de l'espèce, autres raisons (échantillons du sol manquants, expiration du délai requis pour le test des pulvérisateurs), bilan de fumure non équilibré, bordures tampons et bandes herbeuses insuffisantes, sélection et application des produits phytosanitaires non conformes, annonces tardives, part des SPB inadéquate.
SPB	47 007	-	631	346 886	Période de fauche et mesures d'entretien non respectées, fausses indications sur le nombre d'arbres, envahissement par les mauvaises herbes, fausses données concernant les surfaces, fumure non autorisée, protection phytosanitaire et annonces tardives.
Extenso	14 326	1 983	14	4 584	Annonces tardives, récolte faite avant maturité des graines, produits phytosanitaires interdits.
Agriculture biologique	6 093	60 841	214	228 362	Infraction aux prescriptions d'affouragement ou concernant la garde d'animaux, la protection des eaux ou les enregistrements, non-respect des prescriptions bio par les très petites exploitations, utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires interdits dans la culture biologique, annonces tardives, fausses indications.
SST	21 572	9 230	504	360 879	Litière inadéquate, annonces tardives, absence de système de stabulation à aires multiples, garde non conforme de certains animaux d'une même catégorie, aire de repos et éclairage de l'étable non conformes, fausses indications.
SRPA	35 616	14 319	907	990 685	Durée minimale d'engraissement des volailles non respectée, aire de repos avec caillebotis/trous, protection des animaux insuffisante, surface pacagère trop petite, entrée tardive dans une étable conforme aux exigences SRPA, nombre insuffisant de jours de sortie, annonces tardives, enregistrements lacunaires, garde non conforme de certains animaux d'une même catégorie, fausses indications, parcours insuffisant.
Estivage	6 874	748	72	74 018	Charge usuelle en bétail dépassée ou non atteinte, gestion incorrecte des pâturages, utilisation de surfaces non pâturables, infractions aux prescriptions agricoles pertinentes, annonces tardives, épandage d'engrais non autorisés, fausses indications sur l'effectif d'animaux ou la durée d'estivage, documents manquants, entretien inadéquat des bâtiments, entraves aux contrôles, données lacunaires, emploi d'herbicides interdits, récidives.

**Contrôles PER 2014**

Canton	Exploitations ayant droit aux paiements dir. (= exploit. PD)	Exploitations contrôlées en % de toutes les exploit. PD	Exploitations contrôlées	Exploitations sanctionnées par des réductions	Exploit. sanc. par des réduc. en % de toutes les exploit. PD	Exploit. sanc. par des réduc. en % des exploit. contrôlées	Réduction en fr. par exploitation ayant subi une réduction	Total des réductions
	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	%	fr.	fr.
ZH	3 065	44.9	1 377	113	3.7	8.2	1 476	166 791
BE	10 404	27.3	2 840	514	4.9	18.1	562	288 866
LU	4 424	43.1	1 906	295	6.7	15.5	993	292 916
UR	552	33.7	186	19	3.4	10.2	1 537	29 207
SZ	1 489	38.6	575	116	7.8	20.2	677	78 493
OW	593	44.7	265	39	6.6	14.7	862	33 603
NW	433	43.2	187	24	5.5	12.8	495	11 886
GL	351	26.2	92	18	5.1	19.6	1 599	28 788
ZG	494	22.5	111	7	1.4	6.3	1 210	8 467
FR	2 622	35.0	917	100	3.8	10.9	942	94 156
SO	1 228	68.9	846	43	3.5	5.1	2 849	122 513
BL	844	37.9	320	26	3.1	8.1	854	22 192
SH	502	24.7	124	14	2.8	11.3	1 122	15 711
AR	630	37.6	237	6	1.0	2.5	4 351	26 106
AI	447	30.0	134	27	6.0	20.1	1 633	44 078
SG	3 646	32.4	1 182	139	3.8	11.8	1 080	150 127
GR	2 226	90.5	2 015	250	11.2	12.4	737	184 229
AG	2 674	41.4	1 106	229	8.6	20.7	1 078	246 778
TG	2 218	45.4	1 006	126	5.7	12.5	1 378	173 589
TI	767	44.5	341	19	2.5	5.6	691	13 134
VD	3 300	21.1	697	167	5.1	24.0	1 140	190 446
VS	2 724	47.2	1 286	172	6.3	13.4	1 206	207 517
NE	743	32.4	241	27	3.6	11.2	1 265	34 162
GE	262	46.9	123	4	1.5	3.3	496	1 982
JU	962	33.6	323	39	4.1	12.1	800	31 195
<b>CH</b>	<b>47 600</b>	<b>38.7</b>	<b>18 437</b>	<b>2 533</b>	<b>5.3</b>	<b>13.7</b>	<b>986</b>	<b>2 496 931</b>

nd = non disponible

Source: SIPA et rapports cantonaux sur les activités de contrôle et les sanctions 2014



**Contributions au paysage cultivé 2014 : contribution pour le maintien d'un paysage ouvert, contribution pour surfaces en pente, contribution pour surfaces en forte pente, contribution pour surfaces viticoles en pente, contribution de mise à l'alpage**

Cant.	Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert			Contribution pour surfaces en pente			Contribution pour surfaces en forte pente			Contribution pour surfaces viticoles en pente			Contribution de mise à l'alpage		
	Exploitations	Total des contributions		Exploitations	Total des contributions		Exploitations	Total des contributions		Exploitations	Total des contributions		Exploitations	Total des contributions	
	Nombre	Surface	contributions	Nombre	Surface	contributions	Nombre	Surface	contributions	Nombre	Surface	contributions	Nombre	Surface	contributions
	ha	fr.		ha	fr.		ha	fr.		ha	fr.		ha	fr.	
ZH	827	13 112	2 141 464	694	4 824	2 372 298	50	346	87 151	181	190	363 420	601	3 546	1 311 864
BE	7 630	119 740	31 433 727	7 122	45 313	23 352 861	1 279	7 452	2 356 217	62	96	404 134	5 575	54 732	20 250 821
LU	3 107	42 968	9 213 111	2 878	19 535	9 805 356	436	2 192	607 028	28	20	35 235	1 189	7 457	2 759 022
UR	550	6 558	2 246 962	509	4 714	2 962 910	407	3 366	2 301 895	4	2	2 355	523	6 002	2 220 667
SZ	1 386	19 785	5 849 583	1 329	10 045	5 303 299	359	2 181	811 906	11	9	18 230	1 107	11 300	4 180 924
OW	572	6 924	1 932 438	544	4 410	2 458 588	263	1 605	598 306	2	2	5 410	529	7 969	2 948 473
NW	417	5 234	1 458 119	404	3 246	1 851 327	211	1 327	498 990	0	0	0	344	3 427	1 268 148
GL	331	5 565	1 892 717	320	3 147	1 779 207	152	1 173	365 816	2	2	8 300	300	4 761	1 761 664
ZG	340	6 014	1 479 449	328	2 907	1 470 760	51	274	62 578	3	1	1 815	167	803	297 249
FR	1 586	35 813	6 773 587	1 359	7 112	3 201 698	15	85	17 608	19	25	47 015	1 503	22 884	8 467 114
SO	609	13 042	2 738 977	560	4 463	2 058 290	6	21	7 596	1	0	453	301	2 384	881 932
BL	692	13 707	2 004 917	611	5 189	2 354 992	10	48	12 026	44	37	64 770	105	558	206 449
SH	174	2 797	280 834	136	919	387 885	0	0	0	112	100	166 195	19	138	51 221
AR	621	11 424	3 205 111	620	5 845	2 780 217	29	121	20 988	3	2	7 055	349	3 309	1 224 366
AI	437	6 988	2 165 351	426	2 907	1 370 714	11	39	6 223	0	0	0	227	2 240	828 858
SG	2 717	40 173	10 195 658	2 489	20 048	10 605 064	518	3 507	1 004 537	63	110	307 795	2 077	21 595	7 990 173
GR	2 157	49 582	18 305 142	2 084	28 713	15 922 446	1 055	9 930	3 119 101	22	17	33 555	2 037	43 512	16 099 512
AG	1 269	18 320	2 006 233	1 048	7 198	3 182 688	8	36	8 238	135	182	310 575	269	2 033	752 385
TG	189	2 230	458 259	152	1 157	610 006	28	237	92 106	58	87	133 605	367	2 649	979 961
TI	685	10 640	3 571 802	495	3 237	1 812 121	118	654	204 333	166	172	365 920	452	8 747	3 236 293
VD	1 284	31 130	6 753 037	829	5 234	2 415 401	12	95	18 259	419	774	2 588 900	1 311	28 771	10 645 239
VS	2 622	29 817	10 315 535	1 672	11 064	6 258 427	654	3 713	1 235 070	958	1 877	6 589 932	1 538	20 028	7 410 218
NE	637	26 000	7 806 603	496	3 260	1 373 457	0	0	0	59	82	162 910	339	4 298	1 590 210
GE	2	12	3 920	0	0	0	0	0	0	39	58	91 215	20	409	151 324
JU	732	24 437	6 388 156	539	3 556	1 576 393	2	35	12 435	3	6	10 770	459	11 108	4 109 860
<b>Suisse</b>	<b>31 573</b>	<b>542 014</b>	<b>140 620 691</b>	<b>27 644</b>	<b>208 044</b>	<b>107 266 405</b>	<b>5 674</b>	<b>38 435</b>	<b>13 448 404</b>	<b>2 394</b>	<b>3 850</b>	<b>11 719 564</b>	<b>21 708</b>	<b>274 660</b>	<b>101 623 947</b>
<b>Zones</b>															
Plaine	4 243	22 035	3 383 309	2 284	6 469	3 097 394	24	82	17 309	1 378	2 089	5 903 358	5 123	47 215	17 469 484
Collines	6 885	125 797	14 141 016	6 019	33 998	15 514 087	74	298	59 397	361	637	2 093 207	2 503	22 175	8 204 886
ZM I	6 187	112 454	25 876 195	5 832	41 417	20 211 566	656	2 949	750 931	154	218	663 813	3 391	38 805	14 357 754
ZM II	7 463	150 427	47 560 539	6 811	55 509	28 646 771	1 660	9 642	2 985 508	363	852	2 863 372	4 653	65 363	24 184 309
ZM III	4 291	80 743	30 153 976	4 216	42 825	23 803 756	1 879	13 762	4 962 804	94	42	148 365	3 723	63 867	23 630 602
ZM IV	2 504	50 558	19 505 655	2 482	27 826	15 992 832	1 381	11 702	4 672 455	44	12	47 448	2 315	37 235	13 776 912

Source: OFAG

**Contributions au paysage cultivé 2014 : contribution d'estivage 2014**

	Moutons, brebis laitières exceptées			Vaches, brebis laitières et chèvres laitières <sup>1</sup>			Autres animaux consommant des fourrages grossiers			Exploitations et contributions, total <sup>2</sup>	
	Charge usuelle		Contributions	Charge usuelle		Contributions	Charge usuelle		Contributions	Exploitations	Contributions
	Exploitations en bétail	Contributions		Exploitations en bétail	Contributions		Exploitations en bétail	Contributions			
	Pâquiers			Pâquiers			Pâquiers			Pâquiers	
Nombre	normaux	fr.	Nombre	UGB	fr.	Nombre	normaux	fr.	Nombre	fr.	
ZH	0	0	0	0	0	0	7	325	129 852	7	129 852
BE	158	1 866	454 539	286	9 260	3 702 657	1 413	48 828	19 512 190	1 503	23 669 386
LU	27	274	80 126	0	0	0	241	6 468	2 579 322	246	2 659 447
UR	64	1 492	431 238	112	2 400	959 669	234	4 728	1 884 816	315	3 275 722
SZ	45	672	205 198	146	1 586	626 665	410	10 560	4 218 854	432	5 050 718
OW	21	180	44 515	37	487	178 704	237	8 563	3 425 216	251	3 648 434
NW	14	176	53 597	3	41	16 400	125	4 236	1 692 361	131	1 762 358
GL	13	457	147 804	2	33	13 200	109	6 836	2 734 211	116	2 895 215
ZG	1	26	10 528	3	5	2 080	11	202	80 888	12	93 496
FR	37	618	212 788	17	308	122 154	562	22 906	9 140 479	579	9 475 421
SO	1	3	360	0	0	0	66	2 810	1 120 383	66	1 120 743
BL	0	0	0	0	0	0	10	376	150 232	10	150 232
SH	0	0	0	0	0	0	1	100	29 889	1	29 889
AR	1	2	743	18	294	116 285	106	2 321	920 635	107	1 037 663
AI	6	58	13 257	64	984	390 358	139	2 116	844 698	144	1 248 313
SG	31	1 089	355 620	63	3 666	1 374 598	359	17 337	6 934 728	372	8 664 946
GR	168	7 412	2 525 462	167	9 787	3 902 511	825	39 053	15 565 569	929	21 993 542
AG	0	0	0	0	0	0	3	219	87 480	3	87 480
TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	77	2 204	550 575	46	3 321	1 318 850	197	5 729	2 273 806	245	4 143 232
VD	29	930	353 401	0	0	0	633	33 600	13 386 174	649	13 739 576
VS	127	4 117	1 096 475	57	2 855	1 123 507	426	18 152	7 231 749	500	9 451 731
NE	0	0	0	1	46	18 400	153	5 401	2 136 594	154	2 154 994
GE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	1	52	16 534	0	0	0	102	11 372	4 548 738	102	4 565 272
<b>Total</b>	<b>821</b>	<b>21 627</b>	<b>6 552 759</b>	<b>1 022</b>	<b>35 073</b>	<b>13 866 038</b>	<b>6 369</b>	<b>252 236</b>	<b>100 628 864</b>	<b>6 874</b>	<b>121 047 661</b>

<sup>1</sup> Charge usuelle pour animaux traits avec une durée d'estivage de 56 à 100 jours

<sup>2</sup> Certains exploitants habitant dans un autre canton manquent pour 2014. Le nombre des exploitations et les contributions versées sont donc un peu trop bas.

Source: OFAG

## Statistique d'estivage 2014: exploitations et pâquiers normaux par canton

Cantons <sup>1</sup>	Vaches laitières		et vaches nourrices et «autres vaches»		Autres bovins		Chevaux		Moutons		Chèvres		Autres	
	Exploi- tations	Charge en bétail	Exploi- tations	Charge en bétail	Exploi- tations	Charge en bétail	Exploi- tations	Charge en bétail	Exploi- tations	Charge en bétail	Exploi- tations	Charge en bétail	Exploi- tations	Charge en bétail
	Nombre	PN	Nombre	PN	Nombre	PN	Nombre	PN	Nombre	PN	Nombre	PN	Nombre	PN
ZH	4	18	4	27	7	246	0	0	0	0	0	0	0	0
BE	1 087	24 395	635	4 637	1 400	23 005	182	754	172	2 418	400	811	69	199
LU	148	1 336	126	1 231	243	3 501	21	36	28	263	29	38	5	18
UR	209	3 596	89	582	203	2 250	12	9	68	1 675	57	306	3	2
SZ	332	3 622	180	1 192	398	6 023	40	102	55	696	108	273	49	111
OW	234	4 920	104	570	250	3 311	17	25	22	195	35	47	25	85
NW	91	1 650	61	436	121	1 748	7	16	14	250	14	48	6	24
GL	99	3 508	63	664	106	2 395	17	28	13	434	38	71	48	88
ZG	5	41	3	6	13	155	1	3	1	31	0	0	0	0
FR	353	6 692	217	2 068	556	12 825	74	266	39	777	98	200	36	83
SO	31	169	32	650	66	1 696	14	127	2	4	4	7	1	0
BL	3	8	4	108	10	259	1	3	0	0	1	1	0	0
SH	0	0	0	0	1	115	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	82	1 310	36	123	104	1 010	7	12	1	2	42	46	20	57
AI	125	1 581	42	77	137	1 120	4	6	6	82	43	78	24	39
SG	280	6 938	197	2 419	353	9 188	42	72	37	1 618	113	199	24	12
GR	611	15 023	618	13 941	746	17 611	233	947	185	7 029	126	1 049	8	7
AG	1	1	1	2	3	212	0	0	0	0	0	0	0	0
TG	1	1			1	34	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	114	3 646	106	1 089	134	1 182	54	209	81	2 097	103	1 938	23	23
VD	465	13 169	404	6 240	681	16 610	76	191	34	1 203	52	128	2	2
VS	320	10 626	265	2 756	371	5 707	56	212	140	4 362	64	604	3	1
NE	86	943	67	1 114	163	3 819	26	126	2	1	2	2	0	0
GE	1	5	8	340	11	367	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	53	4 007	60	1 794	97	4 143	33	1 253	4	56	2	9	0	0
<b>Total</b>	<b>4 735</b>	<b>107 205</b>	<b>3 322</b>	<b>42 064</b>	<b>6 175</b>	<b>118 533</b>	<b>917</b>	<b>4 396</b>	<b>904</b>	<b>23 191</b>	<b>1 331</b>	<b>5 856</b>	<b>346</b>	<b>750</b>

Un PN = 1 UGB \* durée d'estivage / 100 jours

<sup>1</sup> Certains exploitants habitant dans un autre canton manquent pour 2014. Le nombre des exploitations et les contributions versées sont donc un peu trop bas.

Source: OFAG

**Paiements directs aux exploitations d'estivage 2014**

Cantons <sup>3</sup>	Contributions d'estivage		Contributions à la biodiversité		Contributions à la qualité du paysage <sup>1</sup>		Total <sup>2</sup>	
	Exploitations	Total des contributions	Exploitations	Total des contributions	Exploitations	Total des contributions	Exploitations	Total des contributions
	Nombre	fr.	Nombre	fr.	Nombre	fr.	Nombre	fr.
ZH	7	129 852	4	8 079	1	9 543	7	147 474
BE	1 503	23 669 386	807	3 276 036	243	353 812	1 508	27 299 234
LU	246	2 659 447	145	370 603	193	295 589	246	3 325 640
UR	315	3 275 722	247	1 273 046	80	123 405	315	4 672 173
SZ	432	5 050 718	367	936 540	272	464 003	432	6 451 260
OW	251	3 648 434	232	849 990	166	261 508	251	4 759 932
NW	131	1 762 358	111	379 824	90	160 601	131	2 302 783
GL	116	2 895 215	115	1 337 057	0	0	116	4 232 272
ZG	12	93 496	2	344	4	3 548	12	97 387
FR	579	9 475 421	335	1 258 329	232	991 681	584	11 725 431
SO	66	1 120 743	55	163 103	0	0	66	1 283 846
BL	10	150 232	5	11 738	0	0	10	161 970
SH	1	29 889	0	0	0	0	1	29 889
AR	107	1 037 663	79	113 666	88	156 196	107	1 307 525
AI	144	1 248 313	0	0	101	100 080	144	1 348 393
SG	372	8 664 946	229	747 192	0	0	372	9 412 139
GR	929	21 993 542	602	5 014 101	22	92 889	929	27 100 532
AG	3	87 480	0	0	0	0	3	87 480
TG	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	245	4 143 232	84	785 783	13	13 577	245	4 942 591
VD	649	13 739 576	466	2 170 271	431	2 098 310	655	18 008 156
VS	500	9 451 731	487	3 468 122	137	1 134 925	516	14 054 777
NE	154	2 154 994	88	92 481	0	0	159	2 247 475
GE	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	102	4 565 272	0	0	68	856 524	102	5 421 797
<b>Total</b>	<b>6 874</b>	<b>121 047 661</b>	<b>4 460</b>	<b>22 256 303</b>	<b>2 141</b>	<b>7 116 190</b>	<b>6 911</b>	<b>150 420 154</b>

<sup>1</sup> Contribution fédérale

<sup>2</sup> Avant réduction / paiement ultérieur

<sup>3</sup> Certains exploitants habitant dans un autre canton manquent pour 2014. Le nombre des exploitations et les contributions versées sont donc un peu trop bas.

Source: OFAG

## Contributions à la sécurité de l'approvisionnement 2014

Cant.	Contribution de base			Contribution pour la produc. dans des conditions difficiles			Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes		
	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	3 001	67 217	55 152 098	813	12 656	3 284 789	2 439	28 148	11 259 292
BE	10 372	185 545	155 379 314	7 614	118 924	36 018 657	6 363	46 031	18 412 516
LU	4 403	74 513	63 335 977	3 088	42 615	12 031 119	2 622	14 078	5 631 162
UR	546	6 511	5 227 346	546	6 460	2 158 378	14	11	4 264
SZ	1 483	22 472	18 783 813	1 377	18 687	5 825 016	197	402	160 896
OW	589	7 569	6 375 024	576	6 926	2 131 212	30	25	9 944
NW	430	5 852	4 876 916	416	5 161	1 591 239	19	22	8 680
GL	351	6 682	5 492 011	330	5 500	1 801 101	25	44	17 460
ZG	490	9 543	8 122 311	335	5 514	1 629 804	233	1 342	536 972
FR	2 609	73 296	62 028 694	1 580	35 642	9 879 583	1 910	22 761	9 104 342
SO	1 212	30 244	24 648 793	596	12 889	3 622 142	917	10 038	4 015 327
BL	834	20 809	16 943 534	681	13 625	3 452 913	689	5 914	2 365 620
SH	499	13 710	11 134 829	164	2 729	597 642	485	9 207	3 682 928
AR	625	11 413	9 857 700	625	11 327	3 509 877	20	20	7 888
AI	438	6 842	5 929 149	438	6 823	2 162 853	6	4	1 780
SG	3 605	67 320	57 291 167	2 688	38 630	11 465 030	1 116	5 280	2 111 860
GR	2 213	53 443	39 253 102	2 144	49 382	16 949 773	567	2 367	946 888
AG	2 649	57 138	47 180 723	1 262	18 228	4 287 966	2 478	26 315	10 526 124
TG	2 183	47 245	39 786 461	186	2 205	610 188	1 899	18 760	7 504 024
TI	757	13 208	10 225 446	677	10 552	3 366 361	414	1 727	690 984
VD	3 276	103 984	85 042 139	1 242	30 803	8 682 699	2 870	57 124	22 849 492
VS	2 715	36 397	27 137 456	2 599	29 750	9 857 563	1 609	7 738	3 095 147
NE	742	31 265	25 470 592	630	25 966	8 134 512	327	4 523	1 809 084
GE	260	10 076	7 813 873	2	12	3 914	252	7 656	3 062 468
JU	957	38 508	31 487 270	728	24 328	7 287 948	673	9 979	3 991 412
<b>CH</b>	<b>47 239</b>	<b>1 000 801</b>	<b>823 975 740</b>	<b>31 337</b>	<b>535 334</b>	<b>160 342 278</b>	<b>28 174</b>	<b>279 516</b>	<b>111 806 555</b>

### Zones

Plaine	19 995	466 657	388 769 211	4 105	21 693	5 556 842	18 226	233 671	93 468 369
Col*	6 848	137 766	115 115 388	6 843	124 470	29 982 524	5 115	32 229	12 891 477
ZM I	6 172	114 279	96 605 464	6 170	111 520	33 060 931	2 636	9 292	3 716 806
ZM II	7 447	149 796	123 727 707	7 446	147 781	46 944 198	1 366	3 498	1 399 111
ZM III	4 282	80 792	63 082 514	4 279	79 793	27 011 319	594	656	262 362
ZM IV	2 495	51 511	36 675 456	2 494	50 078	17 786 465	237	171	68 431

\* Collines

Source: OFAG

**Contributions à la qualité du paysage 2014 : projets (1)**

Numéro de proj.	Nom du projet	Canton	Exploitations à l'année				Exploitations d'estivage			Contributions versées
			Nombre d'exploitations	Participation (% d'exploit. dans le périmètre QP SAU)	Contribution. moyenne par exploitation SAU	Contributions par surface (exploit. SAU)	Nombre d'exploitations	Participation (% d'exploit. dans le périmètre QP Estivage)	Contribution. moyenne par exploit. Estivage	
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs	JU	251	43%	5 341	146	28	29%	22 145	1 960 596
2	Granges (Soleure)	SO	256	60%	1 932	81	0	0%	0	570 081
3	Appenzell Rhodes-Int. I	AI	265	59%	1 419	85	101	71%	991	476 226
4	Appenzell Rhodes-Ext.	AR	399	63%	3 235	156	88	85%	1 775	1 446 764
5	Glaris	GL	270	77%	4 102	197	0	0%	0	1 107 641
6	Schaffhouse	SH	343	73%	3 824	108	0	0%	0	1 395 818
7	Limmattal	AG	42	74%	3 933	164	0	0%	0	173 071
8	Leimental-Dorneckberg	SO	66	59%	1 650	54	0	0%	0	110 557
9	Valle Verzasca	TI	27	61%	2 146	170	13	57%	1 044	75 797
10	Basse Engadine - Val Müstair	GR	227	91%	5 905	237	9	10%	5 203	1 387 293
11	Olten-Gösgen-Gäu	SO	130	43%	1 695	60	0	0%	0	225 372
12	Einsiedeln	SZ	344	82%	3 243	157	99	66%	1 163	1 230 607
13+14	Fronalp - Prugel + March	SZ	304	62%	2 854	174	111	57%	2 106	1 101 411
15	Rigi Mythen	SZ	392	63%	3 232	213	62	67%	841	1 381 988
16	Uri	UR	358	65%	3 211	245	80	26%	1 543	1 272 816
17	Bâle-Campagne et Bâle-Ville	BL / BS	338	42%	2 963	99	0	0%	0	1 001 550
18	Genève	GE	150	59%	5 592	112	0	0%	0	844 375
19	Intyamon Jogne	FR	63	72%	3 858	127	163	60%	203	1 255 447
20	Entlebuch	LU	784	93%	2 915	166	156	81%	1 556	2 528 039
21	Hochdorf	LU	490	71%	2 418	129	0	0%	0	1 184 753
22	Lucerne	LU	381	59%	2 761	149	25	76%	1 597	1 091 758
23	Sursee	LU	669	59%	2 309	120	0	0%	0	1 544 804
24	Willisau	LU	957	77%	2 263	133	12	80%	1 080	2 178 256
25	Neckertal	SG	153	39%	3 352	150	0	0%	0	529 544
26	Obwald	OW	440	74%	2 555	183	166	66%	1 575	1 385 784
27	Nidwald	NW	369	85%	2 491	173	90	69%	1 784	1 079 775
28	Zoug	ZG	342	70%	3 077	141	4	40%	887	1 055 918
29	Mittelthurgau	TG	278	49%	2 479	106	0	0%	0	689 300
30	Cadi	GR	149	76%	3 964	166	1	6%	43	594 585
31	Lumnezia - Vals	GR	136	99%	3 683	151	0	0%	0	504 570
32	Foppa - Safiental	GR	198	55%	4 182	156	0	0%	0	1 120 724
33	Heinzenberg - Domleschg	GR	103	89%	4 942	178	1	14%	62	736 401
34	Imboden	GR	63	29%	3 814	117	1	50%	212	267 198
35	Schanfigg - Churwalden	GR	106	63%	5 200	154	1	5%	1 084	552 250
36	Rheintal	GR	126	52%	4 060	188	1	25%	40 095	551 603

## Contributions à la qualité du paysage 2014 : projets (2)

Numéro de proj.	Nom du projet	Canton	Exploitations à l'année				Exploitations d'estivage			Contributions versées
			Nombre d'exploitations	Participation (% d'exploit. dans le périmètre QP SAU)	Contribution. moyenne par exploitation SAU	Contributions par surface (exploit. SAU)	Nombre d'exploitations	Participation (% d'exploit. dans le périmètre QP Estivage)	Contribution. moyenne par exploit. Estivage	
			Nombre	% exploitation	ha	Nombre	% exploitation	fr.	fr.	
37	Prättigau	GR	320	90%	4 858	225	2	33%	1 130	1 556 795
38	Hinterrhein	GR	116	77%	8 278	245	0	0%	0	960 207
39	Surses	GR	75	74%	6 866	214	2	100%	457	639 936
40	Albulatal	GR	65	36%	4 087	144	0	0%	0	408 716
41	Davos	GR	84	63%	3 482	159	0	0%	0	292 475
42	Mesocina - Calanca	GR	67	82%	3 984	247	1	7%	75	310 809
43	Bregaglia	GR	29	85%	7 084	304	0	0%	0	205 441
44	Haute-Engadine	GR	74	40%	4 997	158	2	29%	429	370 610
45	Valposchiavo	GR	78	92%	5 375	268	0	0%	0	419 258
46	Zürcher Oberland	ZH	469	53%	2 341	90	1	100%	9 543	1 107 531
47	Pfannenstiel	ZH	97	49%	5 835	211	0	0%	0	565 999
48	Ajoie	JU	221	73%	6 368	115	13	68%	2 022	1 433 645
49	Delémont	JU	201	67%	6 152	136	28	78%	7 683	1 451 628
50	Chasseral	BE	230	71%	3 599	104	54	65%	3 291	1 099 936
51	Gantrisch	BE / FR	828	77%	2 315	124	102	60%	6 188	2 037 623
52	Diemtigal	BE	114	30%	2 227	140	111	46%	814	344 259
53	Thierstein	SO	62	40%	705	21	0	0%	0	43 683
54	Alpes Vaudoises	VD	184	46%	6 253	206	212	63%	4 649	2 140 701
55	Gros-de-Vaud	VD	417	72%	5 144	143	0	0%	0	2 145 061
56	Jorat	VD	380	59%	6 024	161	0	0%	0	2 319 432
57	Jura vaudois	VD	69	30%	6 943	141	213	69%	5 102	1 565 870
58	Pied-du-Jura	VD	543	76%	6 009	149	9	20%	1 964	3 280 729
59	Plaine de l'Orbe	VD	97	73%	7 567	147	0	0%	0	734 001
60	Plaine du Rhône	VD	66	32%	4 543	184	0	0%	0	299 841
61	Rives lémaniques	VD	338	54%	4 357	167	1	100%	3 483	1 502 214
62	Broye	VD / FR	463	60%	4 302	119	1	50%	4 845	2 047 889
63	Binntal	VS	44	96%	6 303	257	7	64%	4 139	325 193
64	Lötschental	VS	27	73%	4 842	234	11	92%	7 405	226 711
65	Parc naturel régional de Pfn	VS	137	35%	4 283	260	17	71%	12 689	845 332
66	Grand Entremont	VS	174	93%	7 474	391	44	88%	8 209	1 743 894
67	Val d'Anniviers	VS	77	24%	3 406	176	19	76%	12 236	518 620
68	Noble et Louable Contrée	VS	120	27%	4 732	332	12	100%	4 004	639 506
69	Hérens	VS	102	77%	7 179	315	27	79%	1 856	1 050 058
70	Val-de-Ruz	NE	88	62%	4 731	98	0	0%	0	421 049
71	Vallée de la Brévine	NE	95	41%	5 004	89	0	0%	0	485 366
<b>Suisse</b>			<b>16 520</b>	<b>62%</b>	<b>3 726</b>	<b>149</b>	<b>2 101</b>	<b>58%</b>	<b>3 311</b>	<b>70 152 691</b>

Source: OFAG

Contributions à la qualité du paysage 2014

Unité	Nombre d'exploit. ayant conclu une convention (SAU)	Nombre d'exploit. ayant conclu une convention (RE)	Participation SAU (% d'exploitations)	Participation RE (% d'exploitation)	Contribution moyenne par exploitation SAU	Contribution moyenne par exploitation RE	Contributions versées SAU	Contributions versées RE	Total des contributions versées
Unité	Nombre	Nombre	%	%	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
ZH	566	1	18%	14%	2 940	9 543	1 663 987	9 543	1 673 530
BE	1 168	243	11%	16%	2 631	1 456	3 072 971	353 812	3 426 783
LU	3 281	193	74%	78%	2 509	1 532	8 232 021	295 589	8 527 611
UR	358	80	65%	25%	3 211	1 543	1 149 411	123 405	1 272 816
SZ	1 040	272	70%	63%	3 125	1 706	3 250 004	464 003	3 714 007
OW	440	166	74%	66%	2 555	1 575	1 124 276	261 508	1 385 784
NW	369	90	85%	69%	2 491	1 784	919 174	160 601	1 079 775
GL	270	0	77%	0%	4 102	0	1 107 641	0	1 107 641
ZG	342	4	69%	33%	3 077	887	1 052 370	3 548	1 055 918
FR	359	232	14%	40%	3 607	4 274	1 294 862	991 681	2 286 543
SO	551	0	45%	0%	1 720	0	947 602	0	947 602
BL	338	0	40%	0%	2 963	0	1 001 550	0	1 001 550
SH	365	0	73%	0%	3 824	0	1 395 818	0	1 395 818
AR	399	88	63%	82%	3 235	1 775	1 290 569	156 196	1 446 764
AI	265	101	59%	70%	1 419	991	376 146	100 080	476 226
SG	158	0	4%	0%	3 352	0	529 544	0	529 544
GR	2 113	22	86%	2%	5 105	4 222	10 785 982	92 889	10 878 870
AG	44	0	2%	0%	3 933	0	173 071	0	173 071
TG	278	0	13%	0%	2 479	0	689 300	0	689 300
TI	29	13	4%	5%	2 146	1 044	62 221	13 577	75 797
VD	2 332	431	71%	66%	5 555	4 868	12 954 689	2 098 310	15 052 999
VS	686	137	25%	27%	6 143	8 284	4 214 390	1 134 925	5 349 314
NE	190	0	26%	0%	4 967	0	943 669	0	943 669
GE	151	0	58%	0%	5 592	0	844 375	0	844 375
JU	664	68	69%	67%	5 965	12 596	3 960 859	856 524	4 817 383
<b>Suisse</b>	<b>16 756</b>	<b>2 141</b>	<b>35%</b>	<b>31%</b>	<b>3 762</b>	<b>3 324</b>	<b>63 036 502</b>	<b>7 116 190</b>	<b>70 152 691</b>

SAU = exploitations à l'année

RE = exploitations d'estivage

Ce tableau comprend le pourcentage des valeurs de participation SAU et RE par rapport à l'ensemble des exploitations d'estivage et à l'année du canton. Par exemple, le canton des Grisons compte une très forte participation des exploitations à l'année et Appenzell Rhodes-Extérieures des exploitations d'estivage : dans ces cantons, toutes les exploitations avaient la possibilité de participer à un projet QP

Source: OFAG



### Contributions à la biodiversité 2014

Unité	SPB qualité I		SPB qualité II		SPB mises en réseau	
	Exploitations	Contribution	Exploitations	Contribution	Exploitations	Contribution
	Nombre	fr.	Nombre	fr.	Nombre	fr.
ZH	2 981	16 532 069	1 867	6 200 859	1 950	4 829 886
BE	10 379	27 069 921	6 444	13 871 407	9 310	17 543 805
LU	4 416	12 872 174	3 343	8 246 519	3 220	6 330 333
UR	548	969 267	582	2 092 375	427	1 233 621
SZ	1 486	4 525 568	1 663	5 729 237	1 285	2 910 277
OW	590	1 079 934	635	1 693 985	316	621 608
NW	431	914 024	420	1 214 190	297	591 539
GL	350	873 593	377	2 046 104	288	759 014
ZG	493	2 532 656	434	2 039 608	449	1 346 598
FR	2 612	10 180 699	1 084	2 782 690	1 406	3 819 548
SO	1 226	6 824 350	627	2 196 829	996	3 261 634
BL	840	5 173 539	651	2 889 541	617	1 206 984
SH	492	3 302 965	298	1 381 847	289	974 232
AR	624	1 070 878	432	776 643	270	346 663
AI	437	617 328	277	458 102	276	346 068
SG	3 629	11 395 015	2 662	7 324 775	2 229	4 080 236
GR	2 218	11 174 742	2 638	15 729 068	2 071	6 450 877
AG	2 659	13 192 224	1 373	5 962 029	1 194	3 708 653
TG	2 201	8 687 839	943	2 957 129	1 746	1 934 186
TI	737	2 112 191	394	1 574 711	213	783 248
VD	3 294	18 761 203	2 285	7 574 187	2 620	9 544 131
VS	2 397	6 665 340	1 448	6 161 015	598	2 534 029
NE	743	3 338 005	533	1 427 360	407	1 472 072
GE	262	2 365 234	55	148 720	39	108 275
JU	962	6 411 522	564	2 877 240	736	3 371 738
<b>Suisse</b>	<b>47 007</b>	<b>178 642 275</b>	<b>32 029</b>	<b>105 356 168</b>	<b>33 249</b>	<b>80 109 252</b>

Zone						
Plaine	19 895	94 357 161	10 042	28 659 947	13 405	29 871 321
Collines	6 823	26 711 859	4 233	12 960 067	4 903	10 736 781
ZM I	6 143	14 842 373	3 675	9 058 605	4 357	7 943 670
ZM II	7 363	18 998 647	4 664	13 679 797	5 307	12 985 527
ZM III	4 280	12 647 606	3 009	9 970 906	3 261	9 562 847
ZM IV	2 503	11 084 629	1 966	8 863 407	2 016	9 009 105
Estivage			4 440	22 163 439		

Source: OFAG

**Contributions à la biodiversité 2014 : mise en réseau**

		Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Prairies extensives	Exploitations	Nombre	12 539	8 117	8 741	29 397
	Surface	ha	23 722	12 289	19 408	55 419
	Surface par exploit.	ha	1.89	1.51	2.22	1.89
Prairies peu intensives	Exploitations	Nombre	577	1 418	3 759	5 754
	Surface	ha	569	1 459	6 107	8 135
	Surface par exploit.	ha	0.99	1.03	1.62	1.41
Pâturages extensifs	Exploitations	Nombre	2 138	2 649	5 164	9 951
	Surface	ha	3 360	4 640	14 517	22 517
	Surface par exploit.	ha	1.57	1.75	2.81	2.26
Pâturages boisés	Exploitations	Nombre	12	72	551	635
	Surface	ha	14	164	2 127	2 305
	Surface par exploit.	ha	1.16	2.28	3.86	3.63
Surfaces à litière	Exploitations	Nombre	1 374	1 447	2 895	5 716
	Surface	ha	1 659	1 236	3 465	6 360
	Surface par exploit.	ha	1.21	0.85	1.2	1.11
Haies, bosquets champêtres et berges boisées	Exploitations	Nombre	4 549	3 300	1 893	9 742
	Surface	ha	1 256	872	376	2 503
	Surface par exploit.	ha	0.28	0.26	0.2	0.26
Prairies riveraines d'un cours d'eau	Exploitations	Nombre	52	25	26	103
	Surface	ha	14	6	1	22
	Surface par exploit.	ha	0.27	0.25	0.06	0.21
Jachères florales	Exploitations	Nombre	1 222	330	6	1 558
	Surface	ha	1 154	206	4	1 364
	Surface par exploit.	ha	0.94	0.63	0.64	0.88
Jachères tournantes	Exploitations	Nombre	167	41	1	209
	Surface	ha	214	45	0	259
	Surface par exploit.	ha	1.28	1.1	0.05	1.24
Bandes culturales extensives	Exploitations	Nombre	37	19	3	59
	Surface	ha	55	46	0	101
	Surface par exploit.	ha	1.48	2.43	0.11	1.72
Ourlet sur terres assolées	Exploitations	Nombre	435	162	4	601
	Surface	ha	105	28	1	135
	Surface par exploit.	ha	0.24	0.18	0.23	0.22
Arbres fruitiers haute-tige	Exploitations	Nombre	9 186	7 395	4 363	20 944
	Surface	ha	538 835	487 948	157 885	1 184 668
	Surface par exploit.	ha	58.66	65.98	36.19	56.56
Noyers	Exploitations	Nombre	951	566	235	1 752
	Surface	ha	10 473	2 495	1 123	14 091
	Surface par exploit.	ha	11.01	4.41	4.78	8.04
Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	Exploitations	Nombre	3 949	3 433	3 536	10 918
	Surface	ha	31 789	27 728	50 183	109 700
	Surface par exploit.	ha	8.05	8.08	14.19	10.05
Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	Exploitations	Nombre	258	47	11	316
	Surface	ha	641	76	6	722
	Surface par exploit.	ha	2.48	1.62	0.52	2.29
Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région	Exploitations	Nombre	35	94	1 144	1 273
	Surface	ha	26	46	867	939
	Surface par exploit.	ha	0.73	0.49	0.76	0.74

Source: OFAG

### Contributions au système de production 2014

Cantons	Agriculture biologique			Culture extensive de céréales et de colza			Production de lait et de viande basée sur les herbages		
	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	341	7 522	3 588 058	1 425	6 998	2 799 252	1 341	22 068	4 315 831
BE	1 147	19 861	5 796 612	3 737	12 791	5 116 473	6 599	99 277	19 751 843
LU	333	5 693	1 774 867	1 029	3 047	1 218 926	3 150	45 866	9 118 148
UR	54	915	184 894	0	0	0	525	6 284	1 255 172
SZ	164	2 773	574 494	12	21	8 352	1 247	19 013	3 790 483
OW	182	2 442	493 196	0	0	0	527	6 964	1 390 979
NW	70	1 032	211 954	0	0	0	381	5 304	1 060 172
GL	81	1 695	340 376	2	2	904	341	6 503	1 296 877
ZG	78	1 476	369 416	65	175	69 900	306	5 310	1 053 094
FR	148	3 817	1 726 084	1 044	6 382	2 552 832	1 542	36 364	7 238 091
SO	124	3 454	1 120 263	620	3 521	1 408 385	612	12 703	2 502 433
BL	122	2 840	994 324	491	2 481	992 328	400	8 331	1 626 273
SH	26	641	401 366	307	2 440	976 028	78	1 215	227 334
AR	106	2 212	446 154	0	0	0	593	10 801	2 155 656
AI	23	378	75 656	0	0	0	418	6 539	1 305 498
SG	430	7 861	1 878 486	228	561	224 340	2 997	53 622	10 663 366
GR	1 305	32 100	6 898 940	221	671	268 568	1 871	44 543	8 906 311
AG	229	4 835	2 549 648	1 477	7 485	2 994 004	1 340	18 411	3 590 550
TG	268	5 217	2 770 998	800	3 697	1 478 892	932	15 905	3 140 615
TI	123	2 271	549 288	52	229	91 712	543	10 348	2 014 419
VD	190	5 459	2 887 530	1 861	19 872	7 948 644	1 353	30 331	5 948 267
VS	348	5 804	1 788 669	114	300	120 089	1 404	23 358	4 638 906
NE	64	1 975	648 024	228	2 189	875 784	514	21 157	4 214 501
GE	18	617	500 666	183	3 406	1 362 320	43	905	160 240
JU	119	4 521	1 788 686	430	3 428	1 371 000	542	17 472	3 456 584
<b>Suisse</b>	<b>6 093</b>	<b>127 411</b>	<b>40 358 650</b>	<b>14 326</b>	<b>79 697</b>	<b>31 878 733</b>	<b>29 599</b>	<b>528 594</b>	<b>104 821 640</b>

Zones									
Plaine	1 394	30 303	17 768 316	9 216	59 682	23 872 689	8 301	126 068	24 777 261
Collines	651	12 698	4 513 764	3 110	13 642	5 456 654	4 551	75 820	14 962 637
ZM I	746	13 431	3 356 847	1 447	5 066	2 026 432	4 639	80 755	16 025 139
ZM II	1 134	22 012	4 659 342	396	1 090	435 954	6 121	127 005	25 313 851
ZM III	1 223	26 410	5 505 690	111	176	70 409	3 741	72 635	14 495 640
ZM IV	945	22 558	4 554 690	46	41	16 595	2 246	46 311	9 247 112

Source: OFAG

**Participation au programme SRPA 2014**

Catégorie animale	Données de base <sup>1</sup>		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	579 730	30 559	477 195	21 162	82.3%	69.2%
Autres vaches	116 055	14 283	103 302	7 875	89.0%	55.1%
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	147 173	35 419	119 769	25 375	81.4%	71.6%
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 021	34 360	34 956	23 155	76.0%	67.4%
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours	18 245	35 096	7 074	13 224	38.8%	37.7%
Animaux mâles, de plus de 730 jours	4 894	9 388	3 019	5 249	61.7%	55.9%
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 459	14 450	7 718	7 281	61.9%	50.4%
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	25 935	22 272	16 439	10 717	63.4%	48.1%
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours	17 495	34 097	5 830	10 871	33.3%	31.9%
<b>Total des bovins</b>	<b>968 006</b>	<b>37 440</b>	<b>775 302</b>	<b>30 493</b>	<b>80.1%</b>	<b>81.4%</b>
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	33 959	9 035	28 564	6 907	84.1%	76.4%
Etalons, de plus de 30 mois	1 422	1 834	761	778	53.5%	42.4%
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 628	2 557	2 045	1 133	77.8%	44.3%
<b>Total des équidés</b>	<b>38 010</b>	<b>9 671</b>	<b>31 370</b>	<b>7 039</b>	<b>82.5%</b>	<b>72.8%</b>
Animaux femelles, de plus d'un an	10 651	5 848	8 096	3 153	76.0%	53.9%
Animaux mâles, de plus d'un an	497	1 863	340	1 118	68.5%	60.0%
<b>Total des caprins</b>	<b>11 148</b>	<b>5 879</b>	<b>8 436</b>	<b>3 166</b>	<b>75.7%</b>	<b>53.9%</b>
Animaux femelles, de plus d'un an	37 106	7 617	32 165	5 591	86.7%	73.4%
Animaux mâles, de plus d'un an	1 463	5 324	1 151	3 866	78.7%	72.6%
Agneau de pâturage	391	541	268	247	68.6%	45.7%
<b>Total des ovins</b>	<b>38 959</b>	<b>7 680</b>	<b>33 584</b>	<b>5 615</b>	<b>86.2%</b>	<b>73.1%</b>
Verrats d'élevage, de plus de six mois	596	1 729	335	966	56.3%	55.9%
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six	20 932	2 024	14 452	1 146	69.0%	56.6%
Truies d'élevage allaitantes	15 697	2 244	830	195	5.3%	8.7%
Porcelets sevrés	17 487	2 202	671	170	3.8%	7.7%
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	102 651	6 273	64 176	2 985	62.5%	47.6%
<b>Total des porcs</b>	<b>157 363</b>	<b>7 095</b>	<b>80 465</b>	<b>3 499</b>	<b>51.1%</b>	<b>49.3%</b>
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	316	743	11	42	3.4%	5.7%
Jeunes lapins de plus de 35 jours	659	675	3	16	0.4%	2.4%
<b>Total des lapins</b>	<b>975</b>	<b>899</b>	<b>13</b>	<b>43</b>	<b>1.4%</b>	<b>4.8%</b>
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 253	955	196	84	15.6%	8.8%
Poules pondeuses	24 200	9 696	17 717	2 325	73.2%	24.0%
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 327	742	898	96	20.7%	12.9%
Poulets de chair	29 632	1 069	2 270	167	7.7%	15.6%
Dindes	1 238	236	1 125	76	90.8%	32.2%
<b>Total de la volaille</b>	<b>60 651</b>	<b>11 432</b>	<b>22 205</b>	<b>2 602</b>	<b>36.6%</b>	<b>22.8%</b>
<b>Total, toutes catégories confondues</b>	<b>1 275 113</b>	<b>42 983</b>	<b>951 376</b>	<b>35 535</b>	<b>74.6%</b>	<b>82.7%</b>

<sup>1</sup> Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source: OFAG

## Participation au programme SRPA 2013

Catégorie animale	Base <sup>1</sup>		Participation SRPA		UGB %	Exploitations %
	UGB Nombre	Exploitations Nombre	UGB Nombre	Exploitations Nombre		
Vaches laitières	583 322	31 196	475 520	21 591	81.5%	69.2%
Autres vaches	90 036	14 492	79 967	7 699	88.8%	53.1%
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	150 283	36 200	120 160	25 390	80.0%	70.1%
Animaux femelles, de plus de 120 à 365 jours,	52 325	35 897	38 413	23 355	73.4%	65.1%
Animaux femelles, jusqu'à 120 jours	10 697	35 194	3 941	12 903	36.8%	36.7%
Animaux mâles, de plus de 730 jours	4 742	9 477	2 905	5 104	61.2%	53.9%
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	11 764	14 627	6 992	7 217	59.4%	49.3%
Animaux mâles, de plus de 120 jours à 365 jours	32 109	27 028	18 042	10 973	56.2%	40.6%
Animaux mâles, jusqu'à 120 jours	10 809	34 635	3 222	10 450	29.8%	30.2%
<b>Total des bovins</b>	<b>946 087</b>	<b>38 194</b>	<b>749 162</b>	<b>30 626</b>	<b>79.2%</b>	<b>80.2%</b>
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	32 792	9 198	27 663	7 047	84.4%	76.6%
Etalons, de plus de 30 mois	1 385	1 841	787	796	56.8%	43.2%
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 687	2 162	2 096	1 287	78.0%	59.5%
<b>Total des équidés</b>	<b>36 864</b>	<b>9 853</b>	<b>30 546</b>	<b>7 192</b>	<b>82.9%</b>	<b>73.0%</b>
Animaux femelles, de plus d'un an	9 854	5 429	7 612	3 107	77.2%	57.2%
Animaux mâles, de plus d'un an	683	2 566	410	1 416	60.0%	55.2%
<b>Total des caprins</b>	<b>10 536</b>	<b>6 035</b>	<b>8 021</b>	<b>3 296</b>	<b>76.1%</b>	<b>54.6%</b>
Animaux femelles, de plus d'un an	36 535	7 822	31 703	5 732	86.8%	73.3%
Animaux mâles, de plus d'un an	1 374	5 522	1 060	4 020	77.2%	72.8%
Agneau de pâturage	207	407	133	200	64.3%	49.1%
<b>Total des ovins</b>	<b>38 116</b>	<b>7 871</b>	<b>32 897</b>	<b>5 748</b>	<b>86.3%</b>	<b>73.0%</b>
Verrats d'élevage, de plus de six mois	684	1 835	353	1 022	51.5%	55.7%
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six	21 037	2 152	14 487	1 195	68.9%	55.5%
Truies d'élevage allaitantes	15 835	2 371	833	215	5.3%	9.1%
Porcelets sevrés	17 443	2 304	627	169	3.6%	7.3%
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	101 601	6 539	63 145	3 078	62.1%	47.1%
<b>Total des porcs</b>	<b>156 600</b>	<b>7 399</b>	<b>79 443</b>	<b>3 592</b>	<b>50.7%</b>	<b>48.5%</b>
Lapins	902	818	14	48	1.6%	5.9%
<b>Total des lapins</b>	<b>902</b>	<b>818</b>	<b>14</b>	<b>48</b>	<b>1.6%</b>	<b>5.9%</b>
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	367	288	53	34	14.4%	11.8%
Poules pondeuses	23 649	10 095	17 168	2 406	72.6%	23.8%
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	3 889	473	815	98	21.0%	20.7%
Poulets de chair	28 468	1 063	2 147	171	7.5%	16.1%
Dindes	1 295	226	1 213	78	93.7%	34.5%
<b>Total de la volaille</b>	<b>57 668</b>	<b>11 305</b>	<b>21 396</b>	<b>2 658</b>	<b>37.1%</b>	<b>23.5%</b>
<b>Total, toutes catégories confondues</b>	<b>1 246 774</b>	<b>43 855</b>	<b>921 480</b>	<b>35 636</b>	<b>73.9%</b>	<b>81.3%</b>

<sup>1</sup> Exploitations ayant droit aux contributions (exploitations qui ont obtenu les paiements directs)

Source: OFAG

**Participation au programme SST 2014**

Catégorie animale	Données de base <sup>1</sup>		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	579 730	30 559	253 543	7 931	43.7%	26.0%
Autres vaches	116 055	14 283	95 538	6 435	82.3%	45.1%
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	147 173	35 419	72 949	14 048	49.6%	39.7%
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 021	34 360	25 587	14 120	55.6%	41.1%
Animaux mâles, de plus de 730 jours	4 894	9 388	2 552	4 209	52.2%	44.8%
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 459	14 450	7 785	5 477	62.5%	37.9%
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	25 935	22 272	17 509	8 249	67.5%	37.0%
<b>Total Bovins</b>	<b>932 267</b>	<b>37 426</b>	<b>475 464</b>	<b>18 168</b>	<b>51.0%</b>	<b>48.5%</b>
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	33 959	9 035	5 445	1 493	16.0%	16.5%
Étalons, de plus de 30 mois	1 422	1 834	146	150	10.3%	8.2%
<b>Total des équidés</b>	<b>35 382</b>	<b>9 521</b>	<b>5 591</b>	<b>1 522</b>	<b>15.8%</b>	<b>16.0%</b>
Animaux femelles, de plus d'un an	10 651	5 848	4 103	1 127	38.5%	19.3%
Animaux mâles, de plus d'un an	497	1 863	142	445	28.6%	23.9%
<b>Total des caprins</b>	<b>11 148</b>	<b>5 879</b>	<b>4 245</b>	<b>1 131</b>	<b>38.1%</b>	<b>19.2%</b>
Verrats d'élevage, de plus de six mois	596	1 729	113	322	18.9%	18.6%
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	20 932	2 024	14 666	1 113	70.1%	55.0%
Truies d'élevage allaitantes	15 697	2 244	10 481	1 242	66.8%	55.3%
Porcelets sevrés	17 487	2 202	11 554	1 149	66.1%	52.2%
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	102 651	6 273	67 339	3 024	65.6%	48.2%
<b>Total des porcs</b>	<b>157 363</b>	<b>7 095</b>	<b>104 153</b>	<b>3 643</b>	<b>66.2%</b>	<b>51.3%</b>
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	316	743	134	70	42.3%	9.4%
Jeunes lapins de plus de 35 jours	659	675	442	86	67.1%	12.7%
<b>Total des lapins</b>	<b>975</b>	<b>899</b>	<b>576</b>	<b>122</b>	<b>59.1%</b>	<b>13.6%</b>
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 253	955	594	57	47.4%	6.0%
Poules pondeuses	24 200	9 696	21 703	1 716	89.7%	17.7%
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 327	742	3 722	156	86.0%	21.0%
Poulets de chair	29 632	1 069	27 477	883	92.7%	82.6%
Dindes	1 238	236	1 156	65	93.4%	27.5%
<b>Total de la volaille</b>	<b>60 651</b>	<b>11 432</b>	<b>54 652</b>	<b>2 732</b>	<b>90.1%</b>	<b>23.9%</b>
<b>Total, toutes catégories confondues</b>	<b>1 197 785</b>	<b>41 665</b>	<b>644 682</b>	<b>21 504</b>	<b>53.8%</b>	<b>51.6%</b>

<sup>1</sup> Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source: OFAG

## Participation au programme SST 2013

Catégorie animale	Base <sup>1</sup>		Participation SST		UGB %	Exploitations %
	UGB Nombre	Exploitations Nombre	UGB Nombre	Exploitations Nombre		
Vaches laitières	583 322	31 196	238 682	7 564	40.9%	24.2%
Autres vaches	90 036	14 492	73 626	6 181	81.8%	42.7%
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	150 283	36 200	70 548	13 449	46.9%	37.2%
Animaux femelles, de plus de 120 jours à 365 jours	52 325	35 897	26 723	13 563	51.1%	37.8%
Animaux mâles, de plus de 730 jours	4 742	9 477	2 409	4 010	50.8%	42.3%
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	11 764	14 627	6 919	5 298	58.8%	36.2%
Animaux mâles, de plus de 120 jours à 365 jours	32 109	27 028	18 624	8 094	58.0%	29.9%
<b>Total des bovins</b>	<b>924 581</b>	<b>38 188</b>	<b>437 530</b>	<b>17 465</b>	<b>47.3%</b>	<b>45.7%</b>
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	32 792	9 198	4 873	1 413	14.9%	15.4%
Etalons, de plus de 30 mois	1 385	1 841	120	135	8.7%	7.3%
<b>Total des équidés</b>	<b>34 177</b>	<b>9 681</b>	<b>4 993</b>	<b>1 438</b>	<b>14.6%</b>	<b>14.9%</b>
Animaux femelles, de plus d'un an	9 854	5 429	3 749	999	38.0%	18.4%
Animaux mâles, de plus d'un an	683	2 566	179	565	26.2%	22.0%
<b>Total des caprins</b>	<b>10 536</b>	<b>6 035</b>	<b>3 928</b>	<b>1 083</b>	<b>37.3%</b>	<b>17.9%</b>
Verrats d'élevage, de plus de six mois	684	1 835	132	365	19.2%	19.9%
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	21 037	2 152	14 749	1 156	70.1%	53.7%
Truies d'élevage allaitantes	15 835	2 371	10 565	1 276	66.7%	53.8%
Porcelets sevrés	17 443	2 304	11 462	1 171	65.7%	50.8%
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	101 601	6 539	65 924	3 085	64.9%	47.2%
<b>Total des porcs</b>	<b>156 600</b>	<b>7 399</b>	<b>102 831</b>	<b>3 700</b>	<b>65.7%</b>	<b>50.0%</b>
Lapins	902	818	298	63	33.0%	7.7%
<b>Total des lapins</b>	<b>902</b>	<b>818</b>	<b>298</b>	<b>63</b>	<b>33.0%</b>	<b>7.7%</b>
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	367	288	51	13	13.9%	4.5%
Poules pondeuses	23 649	10 095	21 229	1 618	89.8%	16.0%
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	3 889	473	3 174	151	81.6%	31.9%
Poulets de chair	28 468	1 063	26 305	868	92.4%	81.7%
Dindes	1 295	226	1 223	65	94.5%	28.8%
<b>Total de la volaille</b>	<b>57 668</b>	<b>11 305</b>	<b>51 982</b>	<b>2 589</b>	<b>90.1%</b>	<b>22.9%</b>
<b>Total, toutes catégories confondues</b>	<b>1 184 465</b>	<b>42 506</b>	<b>601 561</b>	<b>20 693</b>	<b>50.8%</b>	<b>48.7%</b>

<sup>1</sup> Exploitations ayant droit aux contributions (exploitations qui ont obtenu les paiements directs)

Source: OFAG

**Contributions à l'utilisation efficiente des ressources 2014**

Cantons	Techniques d'épandage diminuant les émissions			Techniques culturales préservant le sol			Utilisation de techniques d'application précise		
	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	Nombre	fr.
ZH	0	0	0	367	1 419	285 528	8	8	12 404
BE	569	8 685	260 553	888	3 496	601 599	11	11	30 763
LU	0	0	0	1 132	2 992	596 953	0	0	0
UR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	43	72	19 030	1	1	3 425
OW	4	25	751	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	9	17	4 405	0	0	0
ZG	4	65	1 950	84	334	70 470	1	1	4 495
FR	298	8 306	249 184	275	1 338	257 289	1	1	5 440
SO	27	326	9 774	167	708	124 878	1	1	4 963
BL	200	4 055	121 427	66	213	60 510	0	0	0
SH	1	5	155	116	601	118 866	3	3	6 721
AR	9	102	3 139	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SG	558	17 185	516 405	332	1 020	284 141	7	7	19 507
GR	0	0	0	20	55	12 852	4	4	14 672
AG	0	0	0	499	1 769	337 951	6	6	21 351
TG	613	21 211	635 054	402	1 358	279 686	12	12	47 850
TI	13	489	14 676	6	74	26 307	5	5	12 952
VD	0	0	0	372	2 483	554 050	15	15	47 658
VS	37	1 328	39 858	18	66	21 623	12	12	35 722
NE	135	4 986	148 861	64	289	83 478	1	1	4 916
GE	7	275	8 249	36	324	75 904	4	4	22 400
JU	160	5 236	157 082	34	170	57 268	0	0	0
<b>Suisse</b>	<b>2 635</b>	<b>72 280</b>	<b>2 167 119</b>	<b>4 930</b>	<b>18 798</b>	<b>3 872 785</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>295 238</b>

**Zones**

Plaine	1 535	44 367	1 329 589	3 834	16 101	3 243 961	80	80	266 287
Collines	362	9 606	288 156	807	2 012	448 653	5	5	11 178
ZM I	273	7 696	230 890	209	426	102 705	5	5	12 677
ZM II	378	9 489	284 856	75	248	73 269	2	2	5 096
ZM III	62	787	23 615	4	8	2 252	0	0	0
ZM IV	25	334	10 013	1	3	1 944	0	0	0

Source: OFAG



### Contribution de transition 2014

Cantons	Exploitations Nombre	Total des contributions fr.
ZH	3 008	20 908 986
BE	10 289	61 079 607
LU	4 368	29 347 131
UR	448	1 594 445
SZ	1 453	7 859 394
OW	560	2 416 137
NW	422	2 049 271
GL	344	2 163 510
ZG	486	3 640 741
FR	2 595	23 178 689
SO	1 202	9 339 729
BL	812	6 032 662
SH	490	3 237 981
AR	626	4 414 486
AI	439	2 716 719
SG	3 566	24 931 339
GR	2 156	15 635 072
AG	2 613	18 296 745
TG	2 191	15 694 532
TI	636	2 930 356
VD	3 225	22 909 352
VS	2 239	8 029 314
NE	726	7 385 016
GE	253	1 300 722
JU	946	10 738 275
<b>Suisse</b>	<b>46 093</b>	<b>307 830 210</b>
<b>Zones</b>		
Plaine	19 971	140 962 562
Collines	6 669	45 359 567
ZM I	5 945	37 801 800
ZM II	7 021	45 735 119
ZM III	4 085	23 268 303
ZM IV	2 402	14 702 859

Source: OFAG

**Contributions versées aux cantons en 2014**

Canton	Améliorations foncières	Bâtiments ruraux	Total des contributions
	Fr.	Fr.	Fr.
ZH	1 856 139	329 086	2 185 225
BE	7 237 139	4 440 172	11 677 311
LU	3 200 841	917 000	4 117 841
UR	841 177	334 700	1 175 877
SZ	2 086 330	1 177 000	3 263 330
OW	320 686	612 308	932 994
NW	616 128	386 450	1 002 578
GL	555 223	497 955	1 053 178
ZG	118 000	460 354	578 354
FR	5 651 719	3 003 035	8 654 754
SO	806 457	631 787	1 438 244
BL	884 070	290 200	1 174 270
SH	1 469 913	39 900	1 509 813
AR	204 202	560 600	764 802
AI	535 906	448 017	983 923
SG	3 756 208	1 671 200	5 427 408
GR	13 541 983	2 888 555	16 430 538
AG	1 394 719	405 800	1 800 519
TG	1 143 565	305 000	1 448 565
TI	1 822 822	364 980	2 187 802
VD	3 952 040	1 230 500	5 182 540
VS	5 874 850	952 403	6 827 253
NE	730 543	2 573 200	3 303 743
GE	1 665 148		1 665 148
JU	3 025 851	1 231 000	4 256 851
Diverse	114 000		114 000
<b>Total</b>	<b>63 405 659</b>	<b>25 751 202</b>	<b>89 156 861</b>

Source: OFAG

### Contributions pour des projets approuvés, par mesure et par région, 2014

Mesures	Contributions				Frais totaux
	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total	
<b>1 000 Fr.</b>					
<b>Améliorations foncières</b>					
Remaniements parcellaires (y compris infrastructures)	2 548	1 047	7 821	11 416	28 154
Construction de chemins	5 265	6 060	13 465	24 789	87 850
Autres installations de transport					
Mesures concernant le régime hydrique du sol	1 854	1 188	392	3 434	11 483
Adductions d'eau		722	4 674	5 396	24 761
Raccordements au réseau électrique		29	135	165	2 923
Réfection et préservation de différents objets <sup>1</sup>		66	4 257	4 324	12 325
Documentation	307	210	241	759	2 545
Remise en état périodique	1 377	1 905	2 545	5 827	34 735
Projets de développement rural	433		3 598	4 031	13 916
<b>Total</b>	<b>11 783</b>	<b>11 228</b>	<b>37 128</b>	<b>60 140</b>	<b>218 692</b>
<b>Bâtiments ruraux</b>					
Bâtiments d'exploitation destinés aux Animaux consommant des fourrages grossiers		9 060	13 993	23 054	222 380
Bâtiments d'alpages		7	1 325	1 332	12 128
Petites entreprises artisanales		590	300	890	14 345
Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles		378	1 998	2 377	14 975
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>10 036</b>	<b>17 617</b>	<b>27 653</b>	<b>263 828</b>
<b>Total général</b>	<b>11 783</b>	<b>21 264</b>	<b>54 745</b>	<b>87 793</b>	<b>482 520</b>

<sup>1</sup> y compris dommages dus aux intempéries

Source: OFAG

**Crédits d'investissements approuvés par les cantons en 2014**

Canton	Améliorations foncières				M. collectives		Bâtiments ruraux		Total	
	Crédits de construction		Crédits d'investissements		Crédits d'investissements		M. individuelles		Crédits d'investissements	
	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.
ZH					2	2 400	75	13 130	77	15 530
BE			1	84	10	844	298	45 430	309	46 358
LU	14	5 833	3	303			216	32 114	233	38 250
UR							13	1 660	13	1 660
SZ	6	929	1	64	2	1 473	39	6 119	48	8 585
OW	1	506	1	36	3	464	10	1 711	15	2 717
NW			1	30			19	2 384	20	2 414
GL							11	1 320	11	1 320
ZG							17	2 799	17	2 799
FR			6	783	11	1 765	115	21 236	132	23 784
SO	1	500					63	10 142	64	10 642
BL					6	224	20	3 864	26	4 088
SH					3	218	25	3 850	28	4 068
AR							42	4 898	42	4 898
AI							22	2 542	22	2 542
SG			2	136	4	758	107	16 754	113	17 649
GR	7	4 975	1	315	5	800	100	14 727	113	20 817
AG					2	120	108	17 602	110	17 722
TG					2	209	75	15 554	77	15 763
TI			1	36	3	1 093	20	3 037	24	4 166
VD					47	6 276	152	25 673	199	31 949
VS					9	1 115	17	2 963	26	4 077
NE	3	2 850			5	1 424	50	10 857	58	15 131
GE					6	601	5	1 157	11	1 758
JU			2	491	2	241	53	9 023	57	9 755
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>15 593</b>	<b>19</b>	<b>2 278</b>	<b>122</b>	<b>20 025</b>	<b>1 672</b>	<b>270 547</b>	<b>1 845</b>	<b>308 443</b>

Source: OFAG

### Crédits d'investissements accordés en 2014 par catégorie de mesures (sans les crédits de construction)

Canton	Aide initiale	Achat de l'exploitation par le fermier	Maisons d'habitation	Bâtiments d'exploitation	Diversification	Horticulture	Petites entreprises artisanales	Energie renouvelable <sup>1</sup>	Mesures communautaires <sup>2</sup>	Améliorations foncières	Total
1 000 Fr.											
ZH	5 110	750	831	6 039	400	0	0	2 400	0	0	15 530
BE	15 180	1 588	10 884	14 685	589	0	2 505	0	844	84	46 358
LU	9 952	0	8 525	13 494	143	0	0	0	0	303	32 417
UR	610	0	870	100	80	0	0	0	0	0	1 660
SZ	1 200	280	830	3 686	123	0	0	0	1 473	64	7 656
OW	270	0	550	891	0	0	0	0	464	36	2 211
NW	1 010	0	531	844	0	0	0	0	0	30	2 414
GL	310	0	260	750	0	0	0	0	0	0	1 320
ZG	840	0	390	1 569	0	0	0	0	0	0	2 799
FR	4 490	0	3 171	12 807	88	0	680	540	1 225	783	23 784
SO	3 560	0	2 453	3 879	251	0	0	0	0	0	10 142
BL	550	800	223	2 105	186	0	0	0	224	0	4 088
SH	660	0	319	2 566	305	0	0	0	218	0	4 068
AR	2 130	200	1 331	1 237	0	0	0	0	0	0	4 898
AI	630	0	960	952	0	0	0	0	0	0	2 542
SG	5 800	0	2 292	7 902	261	0	500	0	758	136	17 649
GR	4 730	0	3 359	6 107	531	0	0	0	800	315	15 842
AG	4 620	0	3 576	9 318	88	0	0	0	120	0	17 722
TG	4 780	300	1 366	7 988	520	0	600	160	49	0	15 763
TI	400	0	351	1 861	425	0	0	0	1 093	36	4 166
VD	5 476	0	3 210	16 283	704	0	0	0	6 276	0	31 949
VS	1 090	0	150	1 593	130	0	0	0	1 115	0	4 077
NE	3 120	783	640	4 764	0	0	1 550	0	1 424	0	12 281
GE	720	0	0	437	0	0	0	0	601	0	1 758
JU	2 000	0	880	6 048	95	0	0	0	241	491	9 755
<b>Total</b>	<b>79 238</b>	<b>4 701</b>	<b>47 951</b>	<b>127 905</b>	<b>4 917</b>	<b>0</b>	<b>5 835</b>	<b>3 100</b>	<b>16 925</b>	<b>2 278</b>	<b>292 850</b>

<sup>1</sup> Installations communautaires destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse

<sup>2</sup> Achat collectif de machines et d'équipements, Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes  
Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles

Source: OFAG

**Aperçu des contributions**

Mesure	Projets approuvés, en 1'000 fr.		
	2012	2013	2014
<b>Total</b>	<b>108 328</b>	<b>83 393</b>	<b>76377</b>
Remaniements parcellaires avec aménagement d'infrastructures	14 201	10 957	11 416
Construction de chemins	22 594	24 011	24 789
Adductions d'eau	8 121	8 149	5 396
Projets de développement rural	22 193	4 140	4 031
Autres mesures de génie civil (y c. intempéries)	15 068	10 153	14 508
Bâtiments d'exploitation destinés aux animaux consommant des fourrages grossiers	24 251	22 763	24 386
Autres mesures liées aux bâtiments ruraux	1 900	3 220	3 267

**Aperçu des crédits d'investissements et des prêts au titre de l'aide aux exploitations**

Crédits d'investissements <sup>1</sup>	Crédits approuvés, en 1'000 fr.		
	2012	2013	2014
<b>Total</b>	<b>303 516</b>	<b>321 540</b>	<b>292 850</b>
Aide initiale	69 059	87 131	79 238
Achat de l'exploitation par le fermier	2 343	2 343	4 701
Maisons d'habitation	51 730	49 076	47 951
Bâtiments d'exploitation	128 751	140 967	127 905
Diversification	25 059	16 644	4 917
Horticulture productrice	0	0	0
Petites entreprises artisanales	650	1 876	5 835
Installations communautaires destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse	1 627	1 200	3 100
Mesures collectives <sup>2</sup>	21 260	19 815	16 925
Améliorations foncières, sans les crédits de construction	3 036	2 489	2 278
<b>Prêts au titre de l'aide aux exploitations<sup>1</sup></b>	<b>17 898</b>	<b>12 947</b>	<b>15 055</b>

<sup>1</sup> approuvés par le canton

<sup>2</sup> Achat collectif de machines et d'équipements, Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles

Source: OFAG

**Prêts autorisés par les cantons au titre de l'aide aux exploitations en 2014 (parts de la Confédération et du canton)**

Canton	Nombre	Somme Fr.	Par cas Fr.	Durée d'amortissement Années
ZH	5	1 290 000	258 000	14.6
BE	10	1 351 200	135 120	14.4
LU	13	2 686 500	206 654	14.7
UR				
SZ	2	287 000	143 500	15.5
OW				
NW	2	176 600	88 300	8.5
GL				
ZG				
FR	4	495 000	123 750	8.8
SO	8	1 290 500	161 313	16.4
BL				
SH	2	260 000	130 000	13.0
AR	5	680 000	136 000	12.2
AI	2	249 000	124 500	10.0
SG	9	856 000	95 111	13.2
GR	4	423 346	105 837	12.8
AG	8	1 043 500	130 438	11.8
TG	2	400 000	200 000	7.0
TI	2	189 767	94 884	18.0
VD	9	2 060 000	228 889	14.2
VS	3	435 000	145 000	12.3
NE	6	562 000	93 667	10.0
GE				
JU	2	320 000	160 000	15.0
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>15 055 413</b>		
<b>Moyenne</b>			<b>153 627</b>	<b>13.2</b>

Source: OFAG

**Aides à la reconversion professionnelle en 2014**

Canton	Contributions allouées		Montants versés <sup>1</sup>	
	Nombre	Fr.	Nombre	Fr.
ZH				
BE			1	31 400
LU				
UR				
SZ				
OW				
NW				
GL				
ZG				
FR				
SO				
BL				
SH				
AR				
AI				
SG				
GR				
AG				
TG				
TI				
VD				
VS				
NE				
GE				
JU				
<b>Total</b>			<b>1</b>	<b>31 400</b>

<sup>1</sup> sur les montants alloués de l'année précédente

Source: OFAG



## Prix à la production en Suisse et dans les pays voisins 2014

Produits		Ø 2014			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
<b>Lait</b>	cts. / kg	<b>45.94</b>	<b>43.09</b>	<b>46.28</b>	<b>65.22</b>
<b>Viande</b>					
Taureaux T3 (R3; R)	fr. / kg PM	4.38	4.76	4.53	8.41
Veaux	fr. / kg PM	6.66	7.51	6.80	13.74
Porcs	fr. / kg PM	1.88	1.83	1.97	4.15
Agneaux	fr. / kg PM	6.18	7.72	6.39	11.65
Vaches	fr. / kg PM	3.37	4.05	3.19	6.51
<b>Œufs</b>					
Œufs d'élevage au sol	cts / œuf	8.26	-	12.22	24.08
<b>Céréales et oléagineux</b>					
Blé panifiable	fr. / 100 kg	19.14	-	-	49.00
Orge fourrager	fr. / 100 kg	16.27	-	-	34.50
Maïs grain	fr. / 100 kg	16.14	-	-	37.20
Colza	fr. / 100 kg	35.80	-	-	80.30
<b>Cultures sarclées</b>					
Pommes de terre à chair ferme	fr. / 100 kg	8.30	-	10.02	43.61
Pommes de terre à chair farineuse	fr. / 100 kg	8.16	-	-	40.67
Pommes de terre de transformation	fr. / 100 kg	-	-	13.62	38.42
Pommes de terre de table précoces	fr. / 100 kg	16.05	-	24.65	72.94
<b>Fruits</b>					
Pommes de table Golden Delicious, cl. I	fr. / kg	0.47	0.95	0.49	1.02
Poires de table Conférence, cl. I	fr. / kg	0.56	1.24	1.09	1.15
<b>Légumes</b>					
Carottes	fr. / kg	0.24	0.49	0.44	0.91
Laitue pommée	fr. / unité	0.34	0.53	0.29	0.63
Concombre à salade	fr. / unité	0.35	0.58	0.32	0.81
Oignons	fr. / kg	0.23	0.34	0.23	0.82

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2014 : 1,00 euro  $\hat{=}$  1,21 CHF).

Sources : France (F) : FranceAgriMer, Agreste France ; Autriche (A) : Agrarmarkt Austria (AMA), Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich, GfK Austria ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, MEG ; Suisse (CH) : OFAG Observation du marché, Swisspatat (CH), Proviande, bourses de légumes régionales, CCM, FUS.

Explications relatives aux données :

Lait : départ de la ferme ; sans TVA

Viande trad. (UE), AQ (CH) ; taxation : SEUROP (UE), CHTAX (CH) ; franco abattoir ; prix réalisés ; sans TVA

Œufs : élevage au sol ; M 53–63g (UE), 53+ (CH) ; franco lieu de conditionnement ; prix réalisés ; sans TVA

Céréales et oléagineux : prix du commerce (D), prix comptables (A, F), prix brut à la production (CH) ; sans TVA ; prix franco : centre collecteur (CH, F, A), commerce et coopératives (D)

Cultures sarclées : prix nets sans TVA ; franco : ferme (A), enregistrement (D) ; prix indicatifs des principales variétés, sans TVA (CH) ; frais de transport/logistique : non inclus (CH, A), inclus (D) ; saisie des données pommes de terre de table : septembre à décembre (A, D) ; saisie des données pommes de terre précoces : mai à août (A, D, CH) ; marchandise : culture traditionnelle (D, CH), bio (20–30 %) & traditionnelle (A), en vrac et triée (D, A, CH), non lavée (D, A, CH)

Fruits et légumes : fruits : prix indicatifs à la production selon FUS ; légumes : prix indicatifs selon bourses de légumes régionales converties en franco transporteur ; D, F, A et CH sans TVA) ; F et CH oignons jaunes) ; A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)

**Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2014**

Produits		Ø 2014			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
<b>Lait et produits laitiers</b>					
Lait entier pasteurisé	fr./l	0.88	0.95	1.22	1.49
Beurre	fr./kg	4.81	8.14	7.08	15.22
Yogourt nature	fr./kg	1.32	1.75	2.35	2.44
Mozzarella	fr./kg	6.40	-	8.36	10.15
Emmentaler	fr./kg	11.37	10.43	9.44	16.99
<b>Viande</b>					
Côtelette de porc	fr./kg	6.59	-	8.69	19.82
Tranche de porc (cuisse)	fr./kg	8.46	-	7.83	26.25
Viande hachée de bœuf	fr./kg	8.27	-	10.33	18.10
Entrecôte de bœuf	fr./kg	-	28.96	22.71	67.18
Tranche de veau (cuisse)	fr./kg	-	28.97	29.22	68.12
Poulet entier	fr./kg	5.51	-	7.51	8.81
Poitrine de poulet	fr./kg	8.69	-	11.83	29.80
<b>Œufs</b>					
Œufs d'élevage au sol, par 10	cts/œuf	13.41	-	24.10	42.69
<b>Cultures sarclées</b>					
Pommes de terre à chair ferme	fr./kg	1.17	0.70	1.08	1.54
Pommes de terre à chair farineuse	fr./kg	-	-	1.21	1.66
Pommes de terre précoces	fr./kg	1.19	0.92	-	1.75
<b>Fruits</b>					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr./kg	2.34	1.98	1.57	3.43
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	2.30	2.65	2.03	3.73
<b>Légumes</b>					
Carottes	fr./kg	1.01	1.40	1.17	2.49
Laitue pommée	fr./unité	1.02	1.12	0.86	1.72
Concombre à salade	fr./unité	0.64	1.17	1.03	1.42
Oignons	fr./kg	1.02	1.62	1.19	2.42

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2014: 1,00 euro  $\hat{=}$  1,21 CHF).

Sources: France (F): FranceAgriMer, Agreste France, Insee; Autriche (A): GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich; Allemagne (D): Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, GfK (D); Suisse (CH): OFAG Observation du marché

Explications relatives aux données:

Lait et produits laitiers: trad. TVA comprise; D (Mozarella, self service, Emmentaler, avec service, Lait entier pasteurisé: F (Lait UHT demi-écrémé)

Viande: qualité: Label+AQ (CH), Label+traditionnel (EU); couverture: nationale (D, A, CH), France Métropolitaine (F); franco magasin; prix réalisés, TVA comprise

Œufs: élevage au sol; franco magasin; prix réalisés, TVA incluse

Cultures sarclées: données de panels de ménages (D, A), relevés de prix (F,CH); conditionnement 1-2,5kg (D, CH), 5kg (F), divers (A); diverses variétés; TVA incluse

Fruits et légumes: D (avec TVA, y c. importations et discounters); CH ( avec TVA, y c. importations en absence de marchandises suisses; sans discounters) D (poires de table cl. I en général) , F et CH (oignons jaunes); A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)



